This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SE TAIRE
ET FAIRE

HF
1732
.F8
C55

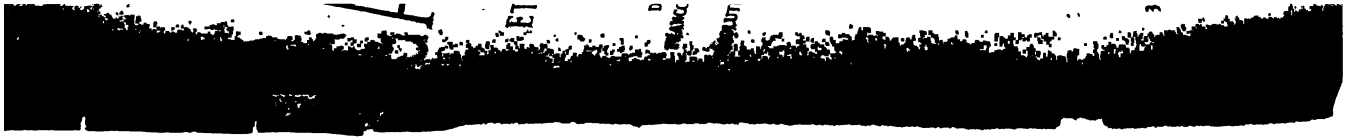

LÉON CHOTTEAU

MES CAMPAGNES

AUX

ETATS-UNIS ET EN FRANCE

1878-1885

DISCOURS ET LETTRES. — PROJET DE TRAITÉ FRANCO-AMÉRICAIN. — MOTION VOTÉE PAR LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE WASHINGTON. RÉSOLUTION CONJOINTE DÉPOSÉE AU SÉNAT DES ETATS-UNIS ET AJOURNÉE INDÉFINIMENT.

PARIS
E. DENTU, EDITEUR
3 ET 5, PLACE DE VALOIS, PALAIS-ROYAL

1893

Tous droits réservés

Mon cher ami,

a l'exemplaire de M. Eustis
au votre et à celui de M. Newton
Eustis, j'ajoute un exemplaire

Léon Chotteau.

pour le personnel de
l'ambassade, votre tout

Ch.

138, Boulevard Péreire, Paris

A M. Henry Vignaud
Premier Secrétaire de
l'ambassade américain
Hommage de l'auteur
Léon Chotteau

HF
1732
.F8
C55

MES CAMPAGNES

AUX ÉTATS-UNIS ET EN FRANCE

DU MÊME AUTEUR

LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE

1778-1783

LES FRANÇAIS EN AMÉRIQUE

Un volume de 450 pages, avec des documents inédits, et une préface de M. Edouard Laboulaye, membre de l'Institut. Paris 1876, Georges Charpentier, éditeur (*Epuisé*).

LE PARLEMENT UNIVERSEL

OUVRAGE COURONNÉ A PHILADELPHIE

Par l' « *Association of Haverford College* »

(Pour paraître ultérieurement).

LÉON CHOTTEAU

MES CAMPAGNES

AUX ETATS-UNIS ET EN FRANCE

1878-1885

DISCOURS ET LETTRES. — PROJET DE TRAITÉ FRANCO-AMÉRICAIN. — MOTION VOTÉE PAR LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE WASHINGTON. RÉSOLUTION CONJOINTE DÉPOSÉE AU SÉNAT DES ETATS-UNIS ET AJOURNÉE INDÉFINIMENT.

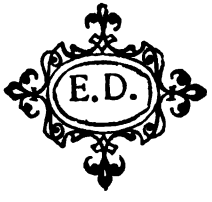

PARIS
E. DENTU, ÉDITEUR
3 ET 5, PLACE DE VALOIS (PALAIS-ROYAL)

1893

Tous droits réservés.

Vignaud Fish
HF
1732
.F8
C55

JWE

AU GOUVERNEMENT

ET AU CONGRÈS DES ETATS-UNIS

Les pages qui vont suivre sont respectueusement dédiées

L. Ch.

JWE

Vignaud
12-15-26

MES CAMPAGNES

AUX ETATS-UNIS ET EN FRANCE

1878-1885

Il y a plus de cent ans, en 1787, *à l'époque où fut votée la constitution américaine, un livre parut à Londres, sous ce titre :* De la France et des Etats-Unis. *Il était daté de Paris,* 20 *mars* 1787, *et avait pour auteurs Étienne Clavière, et J.-P. Brissot de Warville* (1).

Les auteurs préconisaient l'alliance économique des deux pays ; mais ils voyaient, dans l'ignorance des Français touchant les ressources territoriales, commerciales et financières de la jeune République

1. L'ouvrage était « dédié au congrès américain et aux amis des Etats-Unis dans les deux mondes. »

Etienne Clavière, ancien banquier à Genève, devint, en 1792, et sous le Ministère girondin, directeur des Finances. Il fut compris dans le décret d'arrestation des Girondins, du 2 juin 1793, et se tua dans sa prison.

Brissot, dit de Warville, député de Paris à l'Assemblée législative, fut l'un des chefs du parti girondin. Il succomba, avec son parti, le 31 mai, et monta sur l'échafaud le 31 octobre 1793.

de l'Ouest, un obstacle à l'union si utile et si désirable. Ils ajoutaient :

« Notre ignorance ! Ce mot révoltera, sans doute ; car nous avons l'orgueil d'un vieux peuple ; nous croyons savoir tout, — avoir tout épuisé ; — oui, nous avons tout épuisé, mais en quoi ? Dans des sciences futiles, dans des arts frivoles, dans les modes, dans le luxe, dans l'art de plaire aux femmes... »

Les Français d'aujourd'hui sont moins ignorants. C'est probablement pour cela qu'ils ne croient plus tout savoir.

Au contact de la civilisation américaine, ils sont devenus plus sérieux, et plus pratiques. Ils font provision d'exemples à suivre, d'enseignements à méditer, et le temps présent montre de mieux en mieux, aux deux Républiques sœurs, la nécessité de réaliser une production plus large, et d'affranchir les échanges de toutes les entraves qui les gênent, les limitent et les affaiblissent.

Pour unir les Etats-Unis et la France, sur le terrain du travail et des échanges, j'ai donné plus de vingt ans de ma vie !

Là-bas, du Massachusetts à la Louisiane, de la Pennsylvanie à la Californie ; ici, de Lille à Marseille, de Nantes à Reims, partout, dans les grands centres intéressés, j'ai organisé des « meetings » où j'ai apporté une confiance sans bornes, et une foi absolue.

On me disait souvent, de ce côté, et de l'autre côté de l'Atlantique :

— L'entreprise est illusoire; elle n'aboutira jamais; n'y pensez plus !

Eh bien ! les années succèdent aux années, et j'y pense toujours !

LÉON CHOTTEAU.

Paris, juin 1893.

PREMIÈRE CAMPAGNE

ETATS-UNIS

Invitation à une conférence franco-américaine.

Du 2 mars au 11 juin 1878. — 2 mars : Départ du Havre pour New-York, à bord de la *France*, de la Compagnie Générale Transatlantique. — 14 mars : Arrivée à New-York.

I

New-York (16 mars 1878). — Meeting du « Free Trade club » (1) :

Voyez en moi le défenseur des intérêts français et américains.

S'il est possible de partager son cœur, sachez que la moitié de mes affections est réservée à la France, ma patrie d'origine, et que l'autre moitié

1. D'après le recensement de 1890, la ville de New-York, sous le rapport de la population, occupe le premier rang aux Etats-Unis, avec 1.515.301 habitants.

appartient à votre grande République, que j'ai déjà visitée. S'il est permis d'être citoyen de deux pays, apprenez que je suis Français et Américain.

Sur le terrain économique, champ de bataille des peuples modernes, je veux rapprocher la France des Etats-Unis. L'union sera cimentée par un traité de commerce.

Comment obtenir ce traité?

Un moyen pratique s'offre à mon esprit : l'envoi en France, par vos « Chambers of Commerce » vos « Boards of Trade » et vos « Exchanges », d'un certain nombre de délégués.

Ces délégués seront investis d'un mandat spécial. Représentants de l'initiative privée, si forte, si puissante et si respectée dans votre pays libre, ils iront discuter à Paris, avec mes compatriotes, la question de savoir comment devrait être conçu un pacte de réciprocité commerciale, pour concilier les intérêts divergents, et favoriser l'expansion des deux peuples.

Je ne suis ni libre-échangiste, ni protectionniste, et je demande que vos groupes commerciaux délèguent en France des partisans de la protection, et des adeptes du libre-échange.

De cette manière, toutes les bonnes volontés seront à l'aise. Elles auront toutes les mêmes droits à mes sympathies.

Je réussirai dans mon œuvre originale, peut-être sans précédent, si vous me secondez. Promettez-moi votre appui.

Sur la carte de votre immense pays, presque

aussi vaste que l'Europe entière (1), je me suis tracé l'itinéraire suivant : New-York ; Boston ; Washington ; Baltimore ; Philadelphie ; la Nouvelle-Orléans ; Cincinnati ; Saint-Louis ; Chicago et San Francisco.

Réunir une délégation possédant une force morale suffisante pour amener les deux gouvernements, et les deux parlements, à ratifier le vœu de l'opinion publique, tel est mon but.

Ce but, je l'atteindrai.

1. L'étendue territoriale de toute l'Europe est de 3.761.657 milles carrés. Celle des Etats-Unis est de 3.501.404 milles carrés. Le mille carré vaut 2 kilomètres carrés 589.

II

Boston (Massachusetts) (1). — (28 mars 1878). — Meeting public :

Un étranger, abordant sur une terre lointaine, est toujours bien inspiré quand il va au-devant de cette question :

— Qui êtes-vous, et que voulez-vous?

— Qui je suis? Un Français, ami des Etats-Unis.

— Ce que je veux? Améliorer, par un traité, les rapports commerciaux de deux nations faites pour mêler les éléments si divers de leur génie, et se compléter l'une par l'autre.

Si vous désirez savoir à quelle école économique j'appartiens, et sous les plis de quel drapeau, libre-échangiste ou protectionniste, je m'abrite, laissez-moi vous conter une anecdote.

En 1850, un publiciste new-yorkais écrivit un long article de journal, pour montrer la nécessité d'établir le libre-échange aux Etats-Unis. Les

1. Population de Boston en 1890 : 448.477 habitants. Sixième ville des Etats-Unis.

raisons qu'il donnait semblaient très bonnes, si concluantes même, qu'un autre écrivain riposta : « Ah ! certes, le libre-échange serait une excellente chose ; mais tout libre-échangiste me rappelle le problème posé un jour par certain maître d'école à ses jeunes élèves : — Si trois boisseaux de maïs coûtent douze shellings six pence, combien coûtera un demi-boisseau de navets? ».

Si je vous disais :

— Je suis libre-échangiste !

Quelqu'un d'entre vous ne manquerait pas de m'exhumer le problème du maître d'école, et j'avoue qu'il me serait difficile de le résoudre.

N'en concluez pas que je sois protectionniste.

Augmenter les exportations des Etats-Unis en France, et de France aux Etats-Unis, tel est mon programme.

S'il est simple, c'est que je n'ai l'intention de tromper personne.

Sans doute, vos envoyés n'auront pas le pouvoir d'engager votre gouvernement ; mais supposez que la délégation américaine soit composée d'hommes remarquables par leurs travaux dans l'industrie, les sciences, l'économie politique, et qu'elle soit réellement une émanation de la grande âme d'un grand peuple. Croyez-vous que les désirs, exprimés par un tel groupe, uni à un autre groupe de Français non moins distingués, ne fixeront l'attention, ni du cabinet de Washington, ni de celui de Paris ? Vous n'oseriez le penser.

L'opinion publique mène le monde. Tout

devient facile et sûr, quand on la suit. Suivons-la. Puis, sachons en prévenir les défaillances, même les hésitations. Ainsi, nous serons forts.

J'espère emporter de Boston un encouragement.

Il y a deux ans, j'écrivais ce livre: *La Guerre de l'Indépendance* (1775-1783), *Les Français en Amérique*. J'ai rappelé à mes contemporains l'histoire de votre immortelle révolution. En compulsant les annales où s'accusait la naissance d'un peuple, je partageais toutes les émotions viriles que je sentais palpiter dans les documents de l'époque. Français, un siècle plus tôt, je suivais Lafayette. Au milieu de vous, je sens diminuer l'amertume de mes regrets. C'est que j'ai l'avantage de rencontrer ici les descendants des héros d'autrefois.

Vos ancêtres se sont affranchis, et vous gardez intactes les libertés conquises. C'est que vous conservez, comme un dépôt sacré, les vertus des fondateurs de votre grande République.

Je ne suis ni négociant, ni industriel. Une meilleure réglementation douanière fera gagner, en France et aux Etats-Unis, beaucoup plus de millions.

Ce résultat passera au-dessus de moi, sans m'atteindre.

Je le sais, et ne m'en plains pas.

Ma récompense est en vous. Elle viendra de votre sympathie, si je la mérite, et de votre amitié, si je sais m'en rendre digne.

III

Boston (Massachusetts). — (29 mars 1878). — Réunion du Board of Trade :

Vous êtes les représentants les plus intelligents, les plus honorables, et les plus autorisés du commerce de Boston.

Vous avez le désir légitime de créer à votre cité, à votre Etat du Massachusetts, et à votre pays, de nouveaux débouchés extérieurs, c'est-à-dire de nouvelles sources de prospérité.

Vous y arriverez par une convention commerciale avec la France.

Si vous voulez apprécier sagement les conséquences d'un tel acte, commencez par faire taire en vous toute espèce de prévention. Soyez justes, et apprenez à vous rendre compte.

Vous ne pouvez manquer de vous éclairer en suivant les importations en France, reçues des nations qui ont accepté des tarifs conventionnels. Pour ces nations, le progrès se manifeste, grandit, et se maintient résolument.

Prenez deux périodes de dix ans, relevées par les statistiques françaises, l'une précédant l'ère des traités de commerce de 1860, allant de 1847 à 1856, l'autre accompagnant l'évolution économique et la suivant, de 1857 à 1866.

Dans la seconde période décennale, le commerce extérieur de la France, (commerce spécial) a augmenté annuellement d'une moyenne de 2 milliards 130 millions de francs (923.400.000 francs à l'importation, 1.206.400.000 à l'exportation) (1).

La France, loin de se ruiner en important davantage, s'est enrichie en enrichissant les pays étrangers qui se sont liés avec elle. Et, plus était longue la durée du contrat, mieux étaient assurés l'avenir, et le succès que donne la sécurité du lendemain.

Dans ce dernier laps de dix ans (1857 à 1866), où des nations contractantes ont vite doublé le chiffre de leurs envois, vos exportations en France ne sont passées que de 135 millions et demi de francs, à 165 millions et demi. Différence en votre faveur, 30 millions, au lieu des 100 millions au moins que vous eût apportés un bon arrangement, ayant pour base une équitable réciprocité.

1. Commerce extérieur de la France (commerce spécial) :

1859.	3.907.000.000	francs.
1865.	5.729.000.000	—
1891.	8.336.000.000	—
1892 (non encore officiel).	7.975.000.000	—
Diminution.	361.000.000	—

Que réserve aujourd'hui, aux Etats-Unis, la conclusion d'un traité franco-américain ?

Les Etats-Unis verront s'élever la quantité et la valeur de leurs produits dirigés sur les ports français. Sur ce point, l'Amérique surpassera l'Europe. Les Américains ne possèdent-ils pas l'entente des affaires et l'esprit commercial, à un degré que les Européens n'ont jamais connu ?

IV

New-York (4 avril 1878). — Réunion de la Chambre de Commerce (1) :

Vous pouvez ainsi définir la mission qu'on a bien voulu me confier :

— Ecarter les théories mal conçues, ou mal comprises, et tirer, des faits actuels, une nouvelle législation douanière, dont profitent les Etats-Unis et la France.

Votre pays, vous le savez, est soumis en France aux rigueurs du tarif général. Ce tarif, établi, je dois vous le déclarer, sans esprit d'hostilité contre la République américaine, est très sévère pour

1. J'ai sous les yeux le 34e rapport annuel de la Chambre de Commerce de New-York, que M. George Wilson, secrétaire, a eu l'amabilité de m'envoyer. J'y lis que le commerce extérieur de New-York, de 633.448.000 dollars (3.167.240.000 francs) en 1878, s'est élevé, en 1891, à 875 millions et demi de dollars (4.377 millions et demi de francs) dont 537.700.000 dollars à l'importation et 337.800.000 à l'exportation. Ce résultat comprend la valeur des marchandises importées et exportées, et ne s'applique pas aux espèces monnayées entrées et sorties.

un certain nombre d'articles, venant de nations jusqu'ici rebelles à l'idée d'un tarif conventionnel. Parcourez la liste de ces articles. Vous reconnaîtrez qu'on vous ferme, en France, un immense débouché (1).

Est-ce là un état de choses normal ? Non.

Vous réclamez la fin des rigueurs ; mais la France vous répond :

— Avec plaisir ! Que ne ferais-je pour une République sœur ! Mettons-nous à l'œuvre, et scellons l'accord par un traité de commerce.

Condition fort raisonnable. Lorsque deux personnes unissent leur intelligence et leur énergie pour atteindre un but commun, ne s'empressent-elles pas de régler leur situation respective par un acte en bonne et due forme ? Pourquoi voulez-vous que l'engagement disparaisse lorsqu'il s'agit de deux peuples, jaloux d'augmenter leur production ? En ce cas, l'acte, destiné à garantir l'avenir, est bien plus urgent. C'est que la somme des efforts est plus considérable, et les intérêts en jeu plus importants.

Ne quittons pas le terrain des faits. Le libre-échange veut conquérir les Etats-Unis. Les protec-

1. Le tarif général français, du 7 mai 1881, a aboli les anciennes prohibitions. On lit à ce sujet, dans la circulaire de la direction générale des douanes du 8 mai :

« Le nouveau tarif général modifie profondément le régime que la législation antérieure imposait aux produits fabriqués. Les prohibitions, et les droits élevés dont ces produits étaient pour la plupart frappés, sont remplacés par des taxes analogues à celles qui s'appliquent en vertu des traités conclus depuis 1860. »

tionnistes, cependant, maintiennent leurs positions avec opiniâtreté. Si je me rangeais sous la bannière du libre-échange, ou sous l'étendard de la protection, je suivrais fatalement, avec l'un des deux partis en cause, l'une des deux lignes qui menacent de ne jamais se rencontrer.

Or, je cherche un point de contact. Je le trouve en faisant appel au patriotisme des libre-échangistes et des protectionnistes.

Pour mieux préparer l'avenir, réglons mieux le présent. La France est juste. Croyez en sa loyauté, et persuadez-vous bien que toute convention franco-américaine, poursuivie avec énergie, aboutira.

Elle sera un événement heureux pour les deux Républiques, indépendantes et fières, que sépare l'Atlantique, mais que rapproche la pratique constante et résolue de la liberté.

V

Washington (District de Colombie). — (11 avril 1878). — Meeting des principaux membres du Congrès (1) :

Tout n'est pas pour le mieux dans les relations commerciales de la France et des Etats-Unis. La plupart des articles américains manufacturés sont sévèrement traités dans mon pays (2), et beaucoup de produits français, que l'échange, règlementé d'une autre manière, vous permettrait d'importer chez vous, désertent vos rivages.

Vous voulez l'extension au loin de votre commerce, véhicule savamment ordonné de votre industrie. Dans cette voie, l'heure est venue de lever, des deux côtés, les mesures draconiennes qui inquiètent, menacent et paralysent nos exportations réciproques. Venez résoudre cette question à Paris, où vous attendent mes compatriotes.

De débats ultérieurs, sortira cette démonstration que bien des choses sont à réformer entre les deux

1. En 1890, Washington avait 202.978 habitants. Sous le rapport de la population, la capitale des Etats-Unis occupait le 15e rang.
2. Voir page 15, sur l'abolition des prohibitions en France.

pays. Satisfaction sera donnée à l'opinion publique.

Je viens vers vous sans parti pris. J'ignore si des théoriciens veulent supprimer vos frontières. J'ignore également si des économistes ne voient le salut que dans l'Amérique isolée du reste du monde.

Je ne me préoccupe pas davantage de la nature de vos taxes douanières.

En 1851, Corwin, votre ministre des Finances, s'écriait :

« Les droits « ad valorem » tendent à entretenir l'idée de la contrebande, ce qui est très préjudiciable à l'industrie nationale dans toutes ses branches, et ce qui exerce, en fin de compte, une fâcheuse influence sur le revenu. »

Quelqu'un, tout en approuvant beaucoup le ministre, répliquait aussitôt :

« Les droits spécifiques sont toujours injustes pour le consommateur, s'ils ne le sont pas pour l'importateur. L'ouvrier doit payer autant sur un « yard » (1) de calicot, valant un » shelling », (2) que le millionnaire, sur la même quantité d'étoffe, d'une valeur double ou triple. Ainsi de tous les autres articles. Le laid et le beau, le supérieur et l'inférieur, doivent tous acquitter la même taxe. C'est pourquoi les droits spécifiques ne peuvent se justifier sous un gouvernement républicain. »

1. Le « yard », unité de longueur de l'Angleterre et des Etats-Unis, équivaut à 0 m. 914.

2. 1 fr. 25.

Pour ne mécontenter personne, vous deviez abolir les droits « ad valorem » et les droits spécifiques, c'est-à-dire supprimer vos douanes.

Je n'irai pas jusque-là !

La France, en 1778, est venue au secours des colonies insurgées. Elle a voué, au peuple américain, sur les champs de bataille de la guerre de l'Indépendance, une amitié que le temps n'a jamais affaiblie. Ses sentiments vous sont connus. Ils sont la marque d'une sincérité sans limite. A Paris, vous n'avez donc pas à craindre de voir triompher un intérêt exclusif.

Certes, un traité de commerce entre les deux nations, régies par la même forme de gouvernement, sera l'origine d'un gain supplémentaire se chiffrant chaque année par des millions ; mais, mon désir le plus vif est de voir ces millions récompenser, dans des proportions égales, le zèle et l'activité des deux peuples.

Vous savez maintenant à quel mobile élevé j'obéis.

Vous répondrez à mon appel.

Puis, à Paris, rapprochés dans une même pensée, et nos cœurs battant à l'unisson, nous indiquerons la voie à suivre pour grouper nos éléments de prospérité. Ils se résument dans une législation meilleure, qui ne soit ni incomplète ni incertaine, encore moins défectueuse, et dans une justice exacte pour vous comme pour nous. La France, et les Etats-Unis n'ont qu'une seule volonté : grandir par le travail.

VI

Baltimore (Maryland). — (13 avril 1878). — Réunion du Board of Trade (1) :

Un traité de commerce est reconnu nécessaire entre les deux pays. Il sera soumis aux deux pouvoirs législatifs.

Dès lors, vous m'objectez :

— A quoi bon favoriser le mouvement franco-américain, puisque nous n'avons aucune autorité ?

Pardon, dois-je vous confesser. Vous possédez d'immenses prérogatives, et des privilèges inappréciables ; car vous êtes l'opinion publique.

C'est afin de porter les deux gouvernements à se rendre à vos vœux dans l'acte espéré et attendu,

1. J'ai reçu de M. Frank Frick, président du « Board of Trade » de Baltimore, le rapport de l'année 1892, terminée au 30 septembre.

Du 1er juillet 1891 au 30 juin 1892, le commerce extérieur de Baltimore fut de 112.214.000 dollars (561.070.000 francs), dont 13.418.000 dollars à l'importation, et 98.214.000 dollars à l'exportation.

Baltimore est la septième ville des Etat-Unis quant à la population. Elle avait 13.503 habitants en 1790, et 454.520 en 1892.

c'est pour cela que l'initiative privée de France adresse, par ma voix, un pressant appel à l'initiative privée d'Amérique.

Depuis que l'ère des traités de commerce est ouverte, les choses se passent de la façon que vous savez.

Deux hommes, deux chefs d'Etats, séparés par les frontières, et représentant les deux pays contractants, signent un acte, et le soumettent à la ratification des législateurs.

Ici, les deux hommes de la situation seraient, aux Etats-Unis, le Président Hayes, et, en France, le Président Grévy.

Le premier magistrat de votre République m'inspire le plus profond respect. J'ai foi dans l'honnêteté et dans les lumières de M. Hayes (1); mais, sans croire affaiblir en rien le mérite de votre Président, je vous dirai :

— Il est, en Amérique, quelqu'un beaucoup plus intelligent que l'homme le mieux doué. Ce quelqu'un-là est le peuple américain.

Le peuple français, lui aussi, vaut beaucoup mieux que l'homme placé à la tête de son gouvernement.

Eh bien! Ce sont les deux peuples, d'Amérique et de France, que j'ai résolu de consulter.

Si vous jetez un rapide coup d'œil sur le chiffre de nos échanges, vous semblez satisfaits du trafic

1. M. Rutherford B. Hayes, 19e président des Etats-Unis, est mort à Fremont (Ohio), en janvier 1893.

actuel (1) ; mais si vous poussez plus loin l'examen, et si vous pénétrez dans certains recoins inexplorés, vous constatez aussitôt que le tarif français et le tarif américain, semblent établis pour vexer et ruiner les exportateurs, au lieu de les encourager et de les enrichir.

Les non-sens, les illogismes et les erreurs, s'y rencontrent à chaque pas. Partout, vous constatez l'opposition au commerce honnête et loyal. Et cela vous donne l'idée de millions perdus !

Si, des deux côtés, les droits de douane étaient raisonnablement modifiés, nos transactions doubleraient bientôt de valeur.

Baltimore subit le contre-coup d'une législation douanière excessive, partant rancunière.

Rappelez-vous que vos communications maritimes avec la France sont nulles, et que le drapeau français ne paraît presque jamais dans la baie de la Chesapeake (2). Vous recevez, cependant, par le « Baltimore and Ohio Rail Road » de nombreux

1. Voici la marche du commerce franco-américain (commerce spécial) d'après les statistiques françaises :

		Fr.
1878. —	Importations américaines en France.	487.459.000
	Exportations de France aux Etats-Unis.	207.425.000
	Valeur de nos transactions.	694.884.000
1891. —	Importations américaines en France.	486.319.000
	Exportations de France aux Etats-Unis.	247.587.000
	Total. . . .	733.906.000

2. Par le rapport de M. Frank Frick, président du « Board of Trade » de Baltimore, j'apprends que, dans l'année fiscale 1892 (30 juin), le port de Baltimore a reçu 855 navires, dont 202 voi-

produits pour la France; mais toutes ces marchandises passent par l'Angleterre, ou sont dirigées sur le Havre à bord de simples voiliers norvégiens, suédois, danois ou italiens.

Une convention avec la France remettra les choses dans un ordre plus normal et plus régulier.

Vous savez discerner, apprécier et défendre les intérêts qui vous touchent. Aussi, vous m'aiderez à briser le cercle étroit qui affaiblit vos courages, et comprime vos énergies.

liers, et 653 vapeurs, formant 1.123.368 tonnes (53 pour cent d'augmentation sur 1891).

Les sorties furent de 975 navires (171 voiliers et 804 vapeurs) chargés de 1.383.935 tonnes de produits divers.

Tous ces navires étaient américains, anglais, danois, hollandais, allemands, italiens, norvégiens et espagnols. Pas un français ne s'est montré !

VII

Philadelphie (Pennsylvanie).— (18 avril 1878). — Réunion du Board of Trade (1) :

Un vieil adage dit :

— Pour m'arracher des larmes, il faut que vous pleuriez.

Avant de chercher à vous convaincre, j'étais convaincu.

Une longue tolérance a été, jusqu'ici, l'équité de la France et des Etats-Unis; mais nous réclamons des rapports commerciaux plus corrects, et mieux suivis.

Un traité de commerce annonce l'avenir sans

1. Le « Board of Trade », de Philadelphie, a pour président M. Frederick Fraley, dont j'ai pu apprécier souvent la grande courtoisie, et pour secrétaire, M. William R. Tucker.

Du rapport que M. Tucker m'a fait parvenir, il résulte que, dans l'année terminée au 31 décembre 1891, le port de Philadelphie a offert ce mouvement :

Importations de marchandises, valeur en dollars.	62.438.000
Exportations.	42.845.000
Dollars. . . .	105.283.000
Francs. . .	526.415.000

Philadelphie est la troisième ville des Etats-Unis, avec 1.046.964 habitants.

troubles. Plus de surprises. Les négociants et les industriels ne sont plus ni inquiets, ni apeurés.

Laissez-moi obtenir ce résultat.

Mon offre ne cache aucune arrière-pensée.

Vous trouverez, à Paris, des hommes animés du seul désir de connaître les besoins qu'ils ignorent, et d'aborder franchement les réformes urgentes.

Que la perspective d'un mieux à réaliser ne vous alarme pas. Lorsque fut signée la Convention du 23 janvier 1860, entre la France et l'Angleterre, un Français s'écria :

« Eh quoi! Nous possédons un régime économique admirable, qui nous a conduits à réaliser les plus grands progrès dans l'industrie et le commerce, et vous voulez le détruire! Pourquoi? Est-ce parce qu'il a donné des résultats excellents, et parce que, grâce à lui, toutes nos industries ont prospéré! »

Si vous m'adressez les paroles acerbes du Français de 1860, je vous répondrai :

— Calmez-vous, et bannissez les craintes qui vous envahissent. Je ne réclame pas l'abolition des lois fiscales qui, d'après vous, ont fait l'industrie américaine ce qu'elle est aujourd'hui. Je veux tout simplement des réformes.

Quelles seront ces réformes ?

Les classes ouvrières sont, à bon droit, l'objet de toutes vos préoccupations. Elles réclament un riche marché intérieur. Vous alimentez sans cesse ce marché, en augmentant toujours la production du pays.

Tout à coup, cependant, le travail national dé-

passe les limites de votre consommation. Alors, les producteurs du Nouveau-Monde tentent d'exporter!

Vains efforts ! C'est que vos frontières sont trop hermétiquement fermées, et que l'étranger refuse d'acheter quand il ne peut vendre.

D'où la stagnation et la crise.

Et des forces vives sont paralysées! Il faut offrir aux travailleurs américains le champ d'activité de l'exportation sans limites. Cette route n'est jamais semée d'écueils.

Le traité entre l'Angleterre et la France imprima un élan subit aux transactions des deux pays. Les Anglais gagnèrent plus d'argent avec les Français, et réciproquement (1).

Ce phénomène s'accuse après chaque nouveau contrat. Aussi, pouvez-vous déjà supputer le résultat heureux apporté par un acte de réciprocité entre les Etats-Unis et la France.

En 1876, année du Centenaire de votre déclaration d'Indépendance, mes compatriotes sont venus chercher un espoir à Philadelphie.

L'année 1878 amène un autre Centenaire, celui de la guerre déclarée par la France à l'Angleterre, dans le but de soutenir vos aïeux, opprimés et vaincus.

Venez à Paris. Rapprochez-vous des républicains de 1870, descendants des Français morts sur vos champs de bataille pour assurer l'existence d'une nation. Et, en faisant une chose utile, vous ferez une grande chose.

1. Voir page 12.

VIII

Nouvelle-Orléans (Louisiane). — (29 avril 1878). — Réunion de la Chambre de Commerce et du « Cotton Exchange » (1) :

Depuis que je suis en Amérique, j'ai eu, avec des hommes éminents de votre pays, beaucoup d'entretiens de ce genre :

Moi. — Entre la France et les Etats-Unis, il n'est pas de traité de commerce.

Eux. — « Is it possible? » (Est-ce possible?)

Moi. — C'est ainsi.

Eux. — On va se hâter, n'est-ce pas, d'en faire un?

Moi. — Je l'espère.

La situation actuelle est pleine de dangers.

Comment l'améliorer?

En France, si quelqu'un allait tirer le ministre des Affaires étrangères par le pan de son habit, et lui disait :

1. Avec ses 242.039 habitants, la Nouvelle-Orléans était, en 1890, la douzième ville des Etats-Unis.

— Pardon, ô Excellence! Ne pensez-vous pas qu'un traité, entre la France et les Etats-Unis, serait utile?

Le ministre répondrait :

— Je ferai étudier la question.

L'étude durerait sept ans, trois mois et neuf jours.

Elle aurait pour conclusion que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, et que les exportateurs français ont tort de se plaindre.

Ainsi, les successeurs du ministre actuel se multiplieraient, comme les feuilles que chasse un vent d'automne, et les intéressés, attendant toujours, ne verraient jamais rien venir. Je veux procéder autrement. A l'époque où nous sommes, un gouvernement ressemble au bloc de granit, qu'un seul homme ne peut ébranler, et que des hommes groupés, obéissant à la même impulsion, soulèvent facilement.

Concours simultané des efforts. Je le provoque, et le sollicite.

J'ai converti New-York, Boston, Washington, Baltimore et Philadelphie. La Nouvelle-Orléans ne me sera pas rebelle. Un mouvement américain sans la Louisiane, ce serait un bouquet sans roses, et un printemps sans soleil. Vous contribuerez au succès de mon entreprise. Tout, ici, m'en donne l'assurance, et l'attention bienveillante que vous me prêtez, et les marques de sympathie dont vous m'honorez pendant mon séjour sur les rives du Mississipi.

Lorsque, grâce à vous, et à vos concitoyens du

Nord, de l'Est et de l'Ouest, un traité aura concilié les grands intérêts en souffrance, vous empêcherez un tiers mal intentionné de troubler la paix.

Deux hommes mettent en commun leur intelligence et leurs capitaux. Ils construisent une usine. Si un voisin y met le feu, la justice jette l'incendiaire en prison. Pourquoi, lorsque deux peuples se sont entendus pour développer leur production respective, une nation peut-elle impunément s'embusquer derrière des batteries de canon, et ruiner le monde industriel? On condamne à mort l'assassin. Pourquoi ne punit-on pas la nation qui déclare la guerre ? Le crime ne perd pas son caractère en passant, de l'individu, à l'Etat.

La paix est la condition du travail. Or, les traités de commerce favorisent et encouragent le travail.

Les conventions internationales imposeront un terme aux conflits de peuple à peuple. C'est que les producteurs, après avoir souffert, pendant trop longtemps, des agitations sanglantes qu'ils n'avaient pas causées, formeront un jour le dessein de se rapprocher, de constituer une ligue solide, et d'étouffer près d'eux, même loin d'eux, toute velléité belliqueuse.

Alors, le droit international, reconnu, proclamé, aura toute sa force.

Il préviendra la guerre. Ce résultat immense excite votre enthousiasme.

Un transport, plein de promesses, s'empare de vos âmes. J'y devine que vous apporterez votre pierre à l'édifice de l'avenir.

IX

Cincinnati (Ohio). — (3 mai 1878). — Réunion de la Chambre de Commerce (1) :

A la veille de la guerre de l'Indépendance, l'étranger qui parcourait les colonies constatait un accord admirable entre ce pays, heureusement favorisé de la nature, et la race qui l'habitait.

1. Voici les progrès du commerce de Cincinnati :

1878-79.	Valeur des marchandises reçues : doll.	208.153.000
	Marchandises sorties.	192.338.000
	Dollars.	400.491.000
	Francs.	2.002.455.000
1891-92.	Marchandises reçues : dollars.	346.470.000
	Marchandises sorties.	346.385.000
	Dollars.	692.855.000
	Francs.	3.464.275.000

En m'adressant son dernier rapport, M. C. B. Murray, surintendant, au nom de M. Brent Arnold, président de la Chambre de Commerce et du « Merchants' Exchange », veut bien m'écrire :

« En ce qui concerne les importations et les exportations, Cincinnati fait un commerce direct important avec les pays étrangers. »

Cincinnati compte 296.908 habitants (recensement de 1890). C'est la neuvième ville des Etats-Unis.

Sur un sol plein de richesses ignorées, vos pères déployaient toutes les ressources d'une grande intelligence, à laquelle venait s'unir une énergie indomptable.

Noble élan qui avait éveillé les susceptibilités de l'Angleterre. La métropole entravait des efforts, qu'on lui dénonçait comme tendant à la liberté industrielle.

Le premier des trois actes de navigation fut voté en 1651. On voulait paralyser le commerce des colonies entre elles, et avec l'étranger. Charles II, en 1660 et 1663, combla effrontément la mesure en assurant, à la marine anglaise, tout le frêt américain.

En 1699, les Américains sont froissés de payer une lourde redevance aux manufacturiers anglais. Ils vont fabriquer des étoffes de laine.

Halte-là, s'écrie le Parlement de la jalouse Angleterre. Et des peines sont infligées à toute personne qui ose introduire ces étoffes d'une colonie dans une autre, ou les exporter.

Rigueur insuffisante ; car, en 1732, on apprit à Londres que les Américains fabriquaient des chapeaux, et en faisaient même avec succès, ce qui était regardé comme une insulte à la mère-patrie. On appliqua le « bill » de 1699 aux chapeaux, et l'on défendit, à tout chapelier américain, d'occuper plus de deux ouvriers.

Arrive 1750. C'est l'année où tombe, à Londres, la nouvelle que les Américains, non contents de confectionner de bons chapeaux, travaillent le fer

avec habileté. L'Angleterre frémit. Défense est faite d'ériger, sur votre territoire, une forge, ou un haut-fourneau.

1750 rappelle ces paroles de Pitt :

« Si l'Amérique s'avisait de fabriquer un bas, ou un clou de fer à cheval, je voudrais lui faire sentir tout le poids de la puissance de ce pays. »

Partout, dans les colonies, on subissait les effets d'une législation tyrannique. Et l'on songeait à briser, par les armes, un cercle de fer humiliant.

Les premières hostilités éclatent en 1775. La guerre est nécessaire. Elle est conduite au nom des franchises commerciales.

Vos pères voulaient travailler, et jouir des fruits de leur travail. Ils n'ont pas tardé à se donner la satisfaction légitime qu'ils ambitionnaient. Avant la paix de 1783, en effet, l'industrie américaine avait pris son essor.

Depuis, elle marche à pas de géant.

Aussi, le voyageur qui visite aujourd'hui vos centres manufacturiers, envisage, pour vos exportateurs, des débouchés plus largements ouverts. Il se dit, sans hésiter, que les Américains concluront des traités de commerce.

Pourquoi ? Parce que de tels traités, bien étudiés, mûrement réfléchis, augmentent toujours la production et les échanges des nations qui s'engagent.

En pareil cas, les gouvernements, disposés à s'entendre, se complaisent trop souvent à s'entou-

rer d'un nuage, que ne parviennent à percer ni les réclamations, ni les plaintes des intéressés.

Animé d'un autre esprit, j'appelle à mon aide la lumière éclatante d'un jour ensoleillé ; et, au milieu d'une atmosphère sereine, sous l'égide de tous les hommes de bon conseil, je jette les bases, entre les Etats-Unis et la France, de relations commerciales moins aléatoires, mieux suivies, et plus fructueuses.

Venez à moi dans ce but élevé, et participez à l'action ouverte.

X

Saint-Louis (Missouri). — (6 mai 1878). — Réunion du « Merchants' Exchange » (1):

J'ignore, et vous ignorez, sans doute, si les traités de commerce n'ont pour objet que de ménager, au monde producteur, une transition opportune entre l'état économique, condamné en 1860, et la liberté complète des marchés.

Que m'importe, après tout, et que vous importe?

Prévoir est toujours utile; mais comment deviner ce que promet, et ce que tient en réserve, le progrès déjà accompli?

1. Dans le rapport annuel que M. Geo. H. Morgan, secrétaire et trésorier du « Merchants' Exchange » a bien voulu m'adresser, je remarque qu'on a livré au trafic, à Saint-Louis, en 1892, 18.388.174 tonnes de 1.016 kilog. 048 de marchandises diverses. On y a reçu 73.999.097 boisseaux de grains, de 60 livres, et l'on y a distribué 369.411.500 livres de 453 grammes de salaisons.

La population de Saint-Louis, avec 451.770 habitants (1.400 en 1810), vient après celle de New-York, Chicago, Philadelphie et Brooklyn. (Recensement de 1890.) En 1892, on estimait le nombre d'habitants à 585.000.

Les traités de commerce donnent un accroissement de richesse. Restons sur ce terrain des faits, où trouvent un aliment les intérêts prochains. Puis, laissons à l'avenir le soin de poursuivre, et de compléter l'œuvre commencée.

Le tarif conventionnel est le bienfait qu'on désavoue parfois, quand on est encore trop près de la réforme accomplie. On l'apprécie toujours plus tard.

Si un doute, à ce sujet, subsiste dans vos esprits, permettez-moi d'évoquer un souvenir.

La Convention de 1860, entre la France et l'Angleterre, a été conclue avec mystère, et une hâte incontestable. Les intéressés furent pris au dépourvu.

Ils avaient des griefs. Ils les exposèrent avec véhémence.

Parmi les industriels français, qui prenaient à témoin le ciel, la terre et les mers, du malheur irréparable qui les frappait, on remarquait l'ami d'un personnage politique, adversaire de l'innovation décidée. Le manufacturier dit à l'homme d'Etat :

— Je suis ruiné !

Des années s'écoulèrent. L'homme d'Etat avait gardé toutes ses rancunes. En revoyant la victime infortunée du tarif conventionnel, il s'écria :

— Eh bien ! vous avez fait faillite?

L'autre répondit :

— Du tout. J'ai triplé le chiffre de mes affaires.

— Comment, répliqua le premier, le traité franco-anglais ne vous a pas ruiné?

L'industriel sourit, et confessa :

— Il m'a apporté des millions !

Cet exemple, et tant d'autres que je pourrais vous citer, prouvent qu'un acte, réglant, d'une façon intelligente, les conditions des échanges entre deux pays, provoque toujours des besoins nouveaux. Et l'on constate bientôt le surcroît de la consommation, indice d'un bien-être général plus grand.

J'ai compulsé vos statistiques locales, et saisi la marche ascendante de vos exportations. Actuellement, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud, et les Antilles, vous attirent.

Afin de vous mieux engager dans ces parages, vous appelez de vos vœux l'établissement d'une ligne de navires, dont le port d'attache serait la Nouvelle-Orléans.

En faisant aboutir ce projet, vous pensez, non sans raison, doter l'Ouest d'un nouveau trafic. Cette route ne serait-elle pas la plus rapide, et la moins coûteuse?

Allez plus loin. Joignez-vous à moi pour obtenir des relations plus directes, et plus fréquentes, avec la France.

Vous demandez un service régulier de navigation partant de Saint-Louis, et desservant tout le bas Mississipi ! Moi, je réclame une ligne maritime entre la Nouvelle-Orléans, Bordeaux et le Havre.

Cette ligne suivra de près la conclusion du traité franco-américain. Et vous exporterez en

France votre maïs du Missouri, que mes compatriotes ont le grave tort de ne pas connaître. En échange, vous importerez des vins et des tissus français en plus grande quantité.

Ici, et là-bas, les lois économiques seront mieux observées.

Personne ne s'en plaindra.

XI

Chicago (Illinois). — (9 mai 1878). Réunion du Board of Trade (1) :

En débarquant à New-York, le 14 mars dernier, je ne savais quelle direction imprimer à mes efforts. Une nuit noire semblait m'envelopper de ses ombres. Comment m'orienter?

J'avais une foi entière, et inébranlable, dans la droite raison du peuple américain. Tout me disait que les fils de Washington ne seraient pas hostiles à l'idée qui m'inspirait, et me portait vers eux.

Cette confiance ne m'a pas trompé; et, dans les grands centres qui forment comme l'avant-garde de votre riche cité de l'Ouest, on m'a écouté et compris.

Vous suivrez cet exemple.

Que suis-je venu demander aux représentants de l'industrie et du commerce des Etats-Unis, si

1. Le recensement de 1890 donne à Chicago 1.099.850 habitants. Chicago vient ainsi après New-York. C'est la seconde ville des Etats-Unis.

ce n'est un peu plus de logique dans la réglementation de nos intérêts communs ?

Un accord définitif est possible. Sachons l'établir et ajourner certaines questions. Pour le moment, maintenons le débat sur les hauteurs où je l'ai placé. Plus tard, et quand il sera temps, nous ne craindrons pas d'affronter les détails.

Depuis mon arrivée aux Etats-Unis, on m'a reproché amèrement d'avoir violé les usages établis.

La routine a la vie dure. Elle ressemble au commensal qui, chassé d'une maison, erre lamentablement dans les rues voisines, guettant l'occasion de regagner le crédit perdu, et d'imposer de nouveau sa loi.

Les critiques n'auraient pas éclaté, si j'avais suivi la marche ordinaire. Elle se résumait, pour moi, dans la nécessité d'intriguer, en France, auprès du ministre compétent. Le ministre m'aurait fait les yeux doux, après m'avoir aspergé d'eau bénite.

La forme était respectée; mais la question du traité de commerce franco-américain restait stationnaire.

Le métier de courtisan ne convient pas du tout à mon tempérament. J'ai laissé le ministre au culte des traditions, et me suis embarqué pour les Etats-Unis, attiré vers vous par une invincible sympathie.

Certes, je me suis écarté du convenu.

Je l'avoue avec humilité !

Vous me pardonnerez mon audace !

XII

San-Francisco (Californie). — (20 mai 1878). — Réunion de la Chambre de Commerce (1) :

Votre jeune pays est aussi étendu que la vieille Europe. Je l'ai parcouru du Nord au Sud, de l'Est jusqu'à l'Ouest, et à l'extrême Ouest, où je suis en ce moment.

Vous formez ma dernière étape. Avec la Californie, je puis compléter un mouvement national.

Aux Etats-Unis, l'énergie patiente et réfléchie a produit des merveilles. Chacun des Etats de l'Union contribue, selon ses aptitudes et ses ressources, à faire la grande nation dont la puissance étonne le vieux monde ; mais, dans l'œuvre commune, la part de la Californie est large et brillante.

Aussi, à San-Fransisco, au milieu d'une population où l'énergie ne faiblit jamais, je me sens fort à l'aise.

Un traité avec la France vous ouvrira un horizon plus net, et plus lointain.

On s'est beaucoup mépris sur le sens et la portée

1. Population de San-Francisco en 1890 : 298.997 habitants. Huitième ville des Etats-Unis.

des actes internationaux, destinés à établir, entre certaines puissances, des tarifs conventionnels. On a inventé le fantôme du libre-échange. Puis, on a vu les frontières s'abaisser, s'abaisser, et finir par disparaître. L'émoi s'est emparé des esprits timides, et les a troublés.

Une saine interprétation des choses donne bien vite l'apaisement.

Ici, d'ailleurs, dans les circonstances que je vous crée, toute sage lenteur vous permettra de vous reconnaître. Pas de surprise, et vous saurez bientôt que je ne songe nullement à détruire votre régime économique. Mais, entre la destruction radicale et prompte des lois qui régissent vos échanges avec la France, entre ce système, et l'autre système, qui consiste à respecter férocement le « statu quo », il y a place pour certaines améliorations devenues nécessaires. On introduira ces progrès dans la législation nouvelle; et, sans commotion, sans irritation, en affermissant une ancienne amitié, on répondra aux besoins nouveaux de la France et des Etats-Unis.

L'acte que je vous propose fortifiera l'industrie américaine. Il augmentera les recettes de votre Trésor, en doublant ou triplant le chiffre du commerce franco-américain.

L'entente sera établie loin de toute injuste prévention. Elle sera cordiale. En ne lésant aucun droit en Californie, elle servira réellement les intérêts américains.

Pendant que l'Europe, occupée de vaines que-

relles, négligeait de construire le chemin de fer qui eût relié Londres, Paris, Berlin et Vienne, à Chang-haï, et porté la vie aux races agonisantes de l'Orient, vous mettiez en exploitation la grande ligne du Pacifique, et vous vous prépariez à disputer plus tard, au vieux monde, les marchés de la Chine et du Japon.

La France applaudit toujours aux victoires de l'homme sur les choses. Elle vous a crié :

— Bravo !

Sans se demander si l'entreprise ne nuirait pas, dans un avenir plus ou moins éloigné, au canal de Suez !

Aujourd'hui, la République française, sortie des épreuves, vous propose un pacte d'alliance.

Vous l'accepterez.

Si aucun contrat ne venait bientôt vous lier, la situation anormale de l'heure présente provoquerait, tôt ou tard, un antagonisme plein de menaces. Et des mesures de rigueur, des représailles inconsidérées, accumuleraient les ruines.

Prévenez cette lutte funeste, que tout fait craindre et redouter.

La distance qui sépare San-Francisco de New-York est presque aussi longue que la traversée du Hâvre à New-York. Pour vous voir, j'ai dû franchir deux océans. Le premier avait des orages et des vagues écumantes. Sur l'autre, malgré les neiges des Montagnes Rocheuses, je n'ai senti que la chaude impulsion des cœurs sympathiques.

Je préfère le second.

XIII

Washington (District de Colombie). — (6 juin 1878). — Meeting du Comité national américain :

Il y a près de deux mois, des membres influents du Congrès de Washington m'ont dit :

— Portez vos paroles de paix, de concorde et d'union, au peuple des Etats-Unis. Allez, et revenez.

Me voici revenu!

J'ai visité les centres manufacturiers, où le génie de votre nation se manifeste avec le plus d'éclat et de force.

Partout, on m'a accueilli avec cette bienveillance éclairée, que vos concitoyens apportent toujours dans l'examen d'une question posée loyalement.

J'ai pu tromper certaine prévision.

Des amis de New-York, pour m'éviter un échec fatal, me criaient, dans les derniers jours d'avril :

— Vous voulez tenir un « meeting » à Washington avant la séparation des deux Chambres du Con-

grès, c'est-à-dire au commencement de juin! Or, si vous suivez l'itinéraire qui vous reste à remplir; si vous allez à la Nouvelle-Orléans, à Cincinnati, Saint-Louis, Chicago et San-Francisco; si vous organisez des réunions dans chacune de ces villes, et si vous vous créez, à chaque station, les travaux et les tracas inséparables de tout « meeting », si vous faites cela, vous ne serez à Washington qu'à la fin de juin, et plus de trois semaines après que les membres de la Chambre des représentants et du Sénat auront regagné leurs pénates respectives.

J'ai répondu à ces amis pleins de sagesse :

— J'exécuterai, de point en point, le programme que je me suis imposé, et j'arriverai à Washington à la fin de mai.

J'étais ici le 30 mai, et je suis passé par New-York, après avoir parcouru une seconde fois les 3.395 miles (5.462 kilomètres, ou 1.365 lieues), qui séparent New-York de San-Francisco.

Je serais arrivé le 29, si une fausse direction, prise dans l'Utah, chez les Mormons, et sur un renseignement erroné, ne m'avait occasionné la perte d'un jour.

En France, vos délégués éviteront l'erreur, où tombent trop souvent mes compatriotes aux Etats-Unis, lorsqu'ils se plaignent de ne pas retrouver Paris en Amérique.

Ni Washington, ni New-York, ne seront non plus sur les rives de la Seine. Je vous en préviens.

Chaque peuple a ses habitudes, et ses usages. La

générosité consiste à coudoyer les étrangers sans aucun parti pris de dénigrement. Vos délégués seront généreux.

Bien plus, ils seront justes. Ils gratteront le Français qui, peut-être, leur apparaît déjà comme n'ayant reçu en partage que de nombreux défauts; et, sous l'écorce, où semblaient percer la légèreté et l'inconstance, ils découvriront un être sérieux et bon.

Si la vieille Europe, pour ne pas finir, se décide un jour à se transformer, elle trouvera de nouveaux éléments de vie dans le gouvernement républicain, tel que vous le pratiquez aux Etats-Unis.

En 1680, l'agent de l'Angleterre voulait taxer les marchandises introduites dans le Delaware. Les colons protestèrent. Ils refusaient d'accepter une charge nouvelle, sans avoir été consultés. On leur avait donné, non seulement le sol, mais encore le gouvernement. Seule, la possession du gouvernement les avait décidés à acquérir le sol. Ils ajoutaient :

— Quand on est prévoyant, la question du gouvernement a plus d'importance que celle du sol. Qu'est-ce, en effet, que de bonnes terres sans de bonnes lois? Plus les terres seraient bonnes, et mieux se ferait sentir l'absence d'une législation équitable.

Un siècle plus tard, les soldats de Washington, devenus législateurs, votèrent les « bonnes lois » si ardemment désirées. Et vous, fils des fondateurs de la République américaine, vous qui

siégez, par la volonté du peuple, à la Chambre des représentants et au Sénat, vous améliorez sans cesse l'œuvre de vos devanciers. Une poussée patriotique vous porte à encourager toutes les initiatives qui visent le bien-être général.

Après avoir doté votre pays d'une agriculture florissante, vous ménagez à vos contemporains une industrie prospère.

Je viens de traverser vos Montagnes Rocheuses, qui semblaient crier jadis, aux constructeurs du chemin de fer du Pacifique :

— Vous n'irez pas plus loin.

J'ai parcouru vos plaines de l'extrême Ouest. Souvent, le désert, aride et stérile, a frappé mes regards. Perdu dans ces immensités, que les antilopes parcourent sans inquiétude, je me disais :

— Un jour, qui n'est plus très éloigné, ces terres ingrates donneront de riches moissons ; et, au pied de ces montagnes couvertes de neige, se bâtiront des usines.

C'est que votre législation protège le travail. Bien plus, elle le stimule. Vous suivez la politique qui a pour principe le développement des forces économiques. Là est le salut.

La France se possède enfin. Elle n'avait, jusqu'en 1870, entrevu l'aurore de la liberté que pour se voir de nouveau replongée dans les hontes du pouvoir personnel. Rappelez-vous la République, apparaissant deux fois à Paris, et mitraillée deux fois, dans les journées des 18 brumaire an VIII, et 2 décembre 1851.

Le peuple français, mûri par l'expérience, déjoue les machinations des ennemis de son repos, et vous tend la main à travers l'Atlantique.

Je vous sais gré d'accepter l'étreinte.

Du rapprochement actuel naîtra un grand progrès.

Par le traité franco-américain, nous n'atteindrons pas tout d'un coup à la perfection; mais, si nous sommes persévérants et clairvoyants, nous saurons corriger et améliorer notre œuvre, en vue d'un avenir toujours brillant, et constamment heureux.

Au moment de me rembarquer pour la France, j'éprouve un cruel embarras. Je voudrais remercier ici toutes les personnes qui ont soutenu mon courage; mais ne vais-je pas commettre de regrettables oublis ! La prudence me conseille de ne vous citer aucun nom. Soyez, je vous en prie, mes interprètes auprès de vos collègues du Congrès qui ne sont pas ici ce soir.

La presse américaine m'a aplani les difficultés de la route. Dites-lui qu'elle a droit à une large part de ma reconnaissance.

Le *Saint-Laurent* est à New-York, en partance pour le Havre. Il me recevra à son bord le 12 juin.

En vous quittant, je n'aurai qu'un désir : vous revoir bientôt.

12 juin 1878. — Retour en France, de New-York, à bord du *Saint-Laurent*, de la Compagnie Générale Transatlantique.

DEUXIÈME CAMPAGNE

FRANCE

L'union des cœurs rapproche les intérêts. Vote d'un projet de traité par la Conférence franco-américaine de Paris.

Du 12 juin 1878, au 3 janvier 1879. — 23 juin : Arrivée au Havre, à bord du *Saint-Laurent*.

XIV

Le Havre (Seine-Inférieure). — (24 juin 1878). — Banquet à bord du Saint-Laurent, offert par le commerce du Havre :

Le 12 juin courant, je me suis embarqué à New-York, sur le *Saint-Laurent*, pour revenir en France.

Monté à bord, je m'interrogeai avec appréhension.

Alliez-vous être satisfaits de moi?

En ce moment, sur ce même navire, qui fut témoin de mon anxiété, en présence des principaux négociants du Havre, de M. E. de Marçay, sous-préfet, de M. le maire et des conseillers mu-

nicipaux venus pour me féliciter et me fêter, je me demande si les premiers services que j'ai pu rendre à mon pays autorisent une telle manifestation !

Ce matin, je me suis présenté de bonne heure aux bureaux de la Compagnie transatlantique. Je voulais retirer mes malles, et prendre le train de Paris.

Il paraît que je n'avais pas l'air commode du tout. Un monsieur, très bien mis, me remarqua et me dit :

— Comment vous appelez-vous ?

Je lui jetai mon nom, en cherchant mes bagages, que je ne trouvais pas. Le monsieur s'écria :

— Mais, vous ne pouvez vous en aller !

— Ah ! et pourquoi donc, s'il vous plaît ?

— C'est qu'on vous offre ce soir un banquet, à bord du *Saint-Laurent*.

Je crus tout d'abord que mon interlocuteur voulait se moquer, et je me disposais à lui faire un mauvais parti, lorsqu'il ajouta :

— Ma voiture est ici. Venez avec moi. Je vais vous conduire à Frascati, où sont descendus plusieurs de vos amis, arrivés hier soir de Paris.

C'était donc vrai, puisque je me retrouve ici, au milieu de vous !

A mon arrivée à New-York, les membres du « Free Trade Club » (association libre-échangiste), avaient organisé une réunion en mon honneur. Ils voulaient me faire proclamer que toutes mes préférences, et toutes mes tendresses, étaient pour le libre-échange.

Je leur avouai :

— J'écarte aussi bien ce principe, que celui de la protection. Pour ne mécontenter personne, je ne suis rien, et n'ai pour programme que la défense des intérêts français et américains.

Les membres de ce « Club » libre-échangiste consentirent à me rejoindre sur le terrain neutre où je m'étais placé. Ils me confessèrent :

— Eh bien ! soit. Nous marcherons avec vous, et nous serons même, s'il le faut, avec nos adversaires, les protectionnistes.

Ainsi s'est formé, aux Etats-Unis, un courant national.

Je fus bientôt en relation avec les principaux négociants de New-York. Ils réclamaient un comité ; mais se hâter, en pareille occurrence, est toujours dangereux. L'opinion publique a besoin de se chercher, avant de se reconnaître. Elle manque toujours, dans cette première période, de prestige, de force et d'autorité. Tout cela vient bientôt, grâce à une certaine dose d'énergie, d'esprit de suite, peut-être aussi à un peu d'adresse.

De New-York, je suis allé à Boston. Le président du « Board of Trade » me gratifia de ces paroles :

— Je ne tenterai rien pour vous ; car vous êtes libre-échangiste, et je ne le suis pas.

Je protestai en ces termes :

— Je ne suis rien, rien, ni libre-échangiste, ni protectionniste.

— En ce cas, proposa mon interlocuteur, orga-

nisez un « meeting » public, et je vous jugerai à l'œuvre.

Le lendemain de ce « meeting », je revis le président. Il était enchanté de ma prudence et de ma réserve. Son ravissement était tel qu'il m'invita à déjeuner, et m'inscrivit pour parler, le jour même, devant le « Board of Trade ».

Puis, à New-York, on me présenta à la Chambre de Commerce. Mon discours eut un plein succès. Le président du comité exécutif, chargé du rapport, m'avait combattu avant la séance. Après mon « speech », il m'annonça que ses conclusions me seraient entièrement favorables. Il tint parole.

A Washington, je sonnai tout d'abord à la porte du ministre de France. Ce fonctionnaire savait que je n'appartenais nullement à l'administration. Il crut respecter son habit brodé et son chapeau à claque, en essayant de me décourager. Il me déclara :

— Si vous êtes venu en simple touriste, je vous approuve. Vous passerez à Washington des moments agréables. Jolies femmes, amusements variés. Pendant une session du Congrès, c'est un océan de délices. Si, au contraire, votre visite à un but sérieux, sachez que vous échouerez piteusement sur les rives du Potomac.

Un autre Français, attaché à la légation de France, m'imposa un long discours, pour me prouver que mon initiative était insensée ; mais il m'offrit un cigare, que j'acceptai, et que je fumai, car il était bon.

Le jour même, je rencontrai le général N. P. Banks, que je connaissais depuis longtemps. M. Banks, représentant du Massachusetts au Congrès, ancien président de la Chambre, et grand ami de la France, voulut bien m'aider à organiser un « meeting ». Il gagna à ma cause les principaux membres du Congrès, et le « meeting » eut, dans tout le pays, un immense retentissement.

Les deux Français, dont je viens de vous parler, y étaient représentés. Je vis sortir leurs émissaires, l'âme chargée d'amertumes.

Baltimore a des charmes particuliers. Les hommes y sont toujours pleins de courtoisie, et les femmes toujours belles. Je ne pouvais manquer d'y avoir un comité.

A Philadelphie, des doutes subsistaient sur l'étendue de l'engagement qu'on allait contracter, en désignant des délégués à la conférence franco-américaine de Paris. Je calmai les humeurs inquiètes en affirmant :

— Vous ne trouverez en France aucun parti pris ; la question reste ouverte; venez la discuter avec nous.

Et le « Board of Trade » m'honora de son appui.

Revenu à New-York, je trouvai à « Everett House » une lettre du secrétaire de la Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans. On m'invitait à me rendre dans la capitale de la Louisiane.

J'y fus accueilli avec un véritable enthousiasme. Le souvenir de la France y est resté très vivace. On remarque, cependant, que la langue anglais

fait chaque jour des progrès dans la vallée du Mississipi.

A la Nouvelle-Orléans, les membres du « Cotton Exchange », de la Chambre de Commerce, et de la Chambre consultative du commerce français, organisèrent une grande réunion, dans laquelle je prononçai un « speech » en anglais, dont je me tirai assez mal, et un autre « speech » en français, dont je sortis plus mal encore.

J'obtins la nomination d'un comité. Même résultat à Cincinnati, Saint-Louis et Chicago.

Devais-je quitter les Etats-Unis sans avoir visité San-Francisco ? Pouvais-je, d'un autre côté, franchir les 3.994 kilomètres qui séparent Chicago de la Californie, et être à Washington avant l'ajournement du Congrès?

Entreprendre ce long voyage, c'était m'exposer à arriver trop tard à la dernière étape.

Un beau matin, je résolus de me mettre en route pour la côte du Pacifique. Je partis avec une troupe d'opéra-comique.

A San-Francisco, on est assez enclin à séparer les intérêts de la Californie des intérêts américains. Est-ce à dire qu'il y ait là des tendances séparatistes ? Non, assurément. En politique, on accepte la loi du pays; mais, en matière commerciale, on voudrait bien être soi.

Par suite, je saisis, dans certains milieux, une hostilité évidente. Je dis aux Californiens :

— Vous avez tort de ne pas vous associer au projet. Supposez, en effet, que les Louisianais,

grands importateurs de vins français en Amérique, obtiennent de très fortes réductions sur les droits de douanes aux Etats-Unis. Serez-vous satisfaits? Non; car vous exploitez des vignobles. Vous voyez donc bien que vous ne pouvez vous abstenir.

Et la Chambre de Commerce acquiesça à ma demande.

Je voulus aller jusqu'au bout de ma tâche; et, pour ne laisser dans l'ombre aucune partie de mon programme, je me rendis à « Salt-Lake City », dans la ville du lac salé, chez les Mormons. Oui, je réclamai l'avis de M. John Taylor, successeur de Brigham Young.

Le Grand Prêtre voulut bien approuver mes idées, et me parla de Paris, qu'il connaissait, surtout de la rue Monsieur-le-Prince, qu'il avait jadis habitée.

Le chef actuel des Mormons n'a que cinq femmes, qu'il a parquées dans des coins éloignés de la ville. Chaque épouse a sa semaine, qu'elle vient passer chez son seigneur. Grâce à ce roulement, pas de rencontre pénible. Dès lors, ni querelles, ni rixes.

Je félicitai M. Taylor de son esprit de prévoyance, et l'engageai fortement à venir appliquer à Paris, autant que possible dans son ancienne rue de Monsieur-le-Prince, où le terrain est si bien préparé, son système ingénieux de mariage hebdomadaire. Pour l'encourager, je lui promis ma collaboration.

A « Salt-Lake », deux hommes, directeurs de deux journaux hostiles, tentent souvent de s'entre-égorger. Je leur fis ma visite. L'un me dévoila

tous les charmes, connus et inconnus, du Mormonisme. Je l'approuvai chaudement. L'autre était un anti-Mormon exalté. Je l'approuvai avec non moins de chaleur; mais, dans la crainte de me faire écharper par l'un des deux adversaires, peut-être par tous les deux, je pris le sage parti de fuir ces parages hospitaliers.

Un train était en gare. J'y montai, sur l'indication d'un « saint des derniers jours ».

Une heure après, je m'aperçus que je m'enfonçais de plus en plus dans les champs irrigués de l'Utah.

Le Mormon m'avait trompé ! Me retenir au milieu des siens lui semblait chose facile. J'eus le courage de résister. Peut-être me blâmez-vous!

Le lendemain, je filais sur Chicago, et dans la direction de l'Atlantique.

Dès mon arrivé à Washington, on tint une dernière séance, et le comité national américain fut constitué.

En débarquant aux Etats-Unis, je ne m'étais imposé aucune ligne de conduite. Les circonstances m'ont inspiré et dirigé. Cette liberté d'action, fortifiée peut-être par un peu de flair dans mes agissements, m'a permis d'organiser une délégation sérieuse, but actuel de mes efforts.

Si j'avais échoué dans mon entreprise, vous ne m'auriez pas refusé la sympathie généreuse qu'on accorde toujours au courage malheureux.

J'ai préféré réussir ! Vous ne m'en voudrez pas trop !

XV

Paris (Seine). — (2 juillet 1878). — Réunion à l'Hôtel des Chambres syndicales :

Vous voulez encourager les exportations françaises aux Etats-Unis. Rien de plus patriotique. Mais vous ne tenez pas du tout, je suppose, à ce que les navires bondés de marchandises, partis de France, aillent s'échouer sur la côte du New-Jersey.

Sur ce point, les sinistres sont fréquents. On les doit aux brouillards causés par la rencontre des eaux froides venues du pôle nord, et des eaux chaudes sorties du « Gulf Stream » (golfe du Mexique). Alors, les navigateurs sont soumis à leur point d'estime.

Grave danger ; car un courant de l'Ouest et du Sud, qui apparaît et disparaît à des intervalles irréguliers, et dont la vitesse est de, environ, deux milles à l'heure pousse fatalement les navires à la côte. La sonde, direz-vous, peut signaler l'écueil ; mais la sonde, à cause de la similitude

de certains fonds, est souvent une ressource perfide.

M. L. Trudelle, lieutenant de vaisseau, et commandant de la *France*, de la Compagnie Générale Transatlantique, après une longue série d'observations, est arrivé au résultat qui donne une solution au problème suivant :

— Quelle que soit l'erreur d'estime d'un navire venant de l'Est, c'est-à-dire d'Europe, conduire ce navire, par le temps le plus sombre, et par le seul moyen de la sonde, au feu de « Sandy Hook ».

Ce feu est à l'entrée de la passe qui donne accès à la baie de New-York.

On constate, à une distance de terre toujours appréciable, deux arêtes, presque parallèles, de fonds sous-marins. La première de ces arêtes est révélée par la profondeur de trente brasses. A ce moment, le marin venu de l'Est prend la direction sud 65 ouest, et atteint la seconde arête, que lui indique une profondeur de vingt brasses. Alors, le navigateur court brusquement au Nord. Il traverse un espace que l'on peut comparer à un T évasé. Il quitte l'une des deux branches du T. Il est sur l'autre branche, lorsque la sonde lui donne une autre profondeur de vingt brasses.

A cet endroit, il attend l'éclaircie. Le brouillard, en tombant, découvre « Sandy Hook » et la passe.

M. Trudelle a expérimenté son système devant moi, à bord de la *France*.

L'expérience a très bien réussi (1).

Aux Etats-Unis, on m'avait fortement engagé à soumettre mon plan aux représentants des principales industries américaines.

Cette propagande discrète, organisée, pour

1. A propos d'une autre méthode, relative à la navigation de la Manche en temps de brume, le commandant Trudelle à reçu ces deux documents :

« *Ministère de la marine et des colonies. Cabinet du ministre.*

Paris, 15 mars 1880.

J'ai l'honneur de vous transmettre un extrait de la délibération du comité hydrographique rendant compte de l'examen de la méthode que vous avez proposée pour l'atterrage, et la navigation de la Manche, en temps de brume.

Je m'associe, avec plaisir, aux appréciations flatteuses du comité sur la valeur de ce travail, et je vous félicite d'avoir, dans cette nouvelle circonstance, obtenu un résultat qui pourra rendre de grands services à la navigation.

Avant de vous renvoyer votre manuscrit, je vous prie de me faire connaître si vous donneriez votre consentement à sa publication par le dépôt des cartes et plans de la marine, auquel cas je prescrirais à ce sujet les mesures nécessaires.

Pour le ministre de la marine et des colonies, et par son ordre.

Le contre-amiral, chef d'état-major et du cabinet.

SELLIER.

Dépôts des cartes et plans.

Extrait de la délibération du comité hydrographique dans sa séance du 3 mars 1880.

Rapport de MM. Pierre et Bouquet de la Grye, sur le travail de M. Trudelle, lieutenant de vaisseau en retraite, relatif à l'atterrage et à la navigation en Manche par les temps de brume.

Ce travail a pour objet de conduire un navire par les seules indications de la sonde, depuis les fonds d'atterrage de l'Ouest de la Manche, jusqu'à la rade du Havre. L'auteur s'appuie sur les recherches de ses prédécesseurs pour reconnaître la limite des fonds de vase qui fournit une latitude sûre pour entrer dans la

ainsi dire, dans l'ombre, et poursuivie loin des regards du grand public, m'aurait conduit à un insuccès lamentable.

Je me rappelais un exemple récent. On avait procédé de cette façon pour préparer un traité de

Manche. Depuis le méridien des Sorlingues jusqu'au Havre, les procédés au moyen desquels il se dirige sont absolument originaux.

Partant de la ligne des 120 mètres entre les parallèles de 49°15′ et 49°33′, les profondeurs accusées par la sonde, sans se préoccuper des qualités de fonds, lui suffisent pour indiquer des routes qui le conduisent à coup sûr jusqu'en rade du Havre.

Les rapporteurs estiment que le travail de M. Trudelle est le fruit d'une analyse clairvoyante et ingénieuse des données que fournit la carte.

L'emploi judicieux de ces données, les conséquences serrées qui s'en déduisent, les choix des points de repère, la marge nécessaire accordée à l'interprétation des faits, la part faite à l'état du temps, de l'appréciation des marées, sont autant de signes auxquels on reconnaît les vues nettes d'un navigateur et d'un praticien de premier ordre.

M. Trudelle, pour l'application de sa méthode, préconise l'emploi du sondeur Thomson, dont une pratique assidue lui a fait apprécier les qualités.

Cet instrument, pourvu qu'il soit manié intelligemment, donne des indications très précises, et cela sans avoir besoin de modifier la route ni la vitesse du bâtiment.

En résumé, pour répondre aux termes de la lettre ministérielle du 19 février, les rapporteurs proposent au comité d'émettre l'avis suivant :

1° Le travail de M. Trudelle mérite, sans restriction, l'approbation et les éloges du comité;

2° Ce travail peut rendre de grands services à la navigation, et il y a lieu de lui donner la sanction de la publicité officielle.

Ces conclusions sont adoptées.

Pour extrait conforme :

Pour le vice-amiral, directeur général du dépôt, président,

L'ingénieur hydrographe en chef,

GAUSSIN.

commerce entre les États-Unis et le Canada; mais, lorsque la commission, bien composée, fort compétente, frappa à la porte du Congrès de Washington, on lui répondit :

— Nous ne soupçonnions pas l'existence d'une propagande américano-canadienne!

Pour m'éviter pareille déconvenue, je me suis adressé aux grandes personnalités et aux groupes commerciaux qui, dans un pays libre, forment l'opinion publique.

Avant tout, j'ai réclamé le concours de cette puissance qu'on nomme la presse.

Ainsi outillé, m'appuyant sur les journaux et les Chambres de Commerce, j'étais certain que mes démarches auraient de l'écho au milieu du Congrès américain, et au sein du gouvernement de Washington

Je ne m'étais pas trompé.

A propos des « Boards of Trade », des « Exchanges, » et des « Chambers of Commerce » des Etats-Unis, permettez-moi de regretter que nos Chambres de Commerce, beaucoup trop triées sur le volet, ne reçoivent pas, comme là-bas, toutes les forces pensantes et agissantes de nos centres commerciaux et manufacturiers. En outre, je déplore que leurs séances soient secrètes. On publie plus tard des procès-verbaux ! Moyen insuffisant. Pourquoi, à l'exemple des Etats-Unis, ne pas convier le public et la presse ? Quand on a des intentions droites, on ne baisse pas les rideaux, et l'on ne ferme pas les portes.

Les Américains m'ont prêté leur attention parce que je m'étais écarté, aussi bien du libre-échange que de la protection. N'être rien, est souvent le plus sûr moyen d'arriver à quelque chose. Une telle marche, cependant, est périlleuse. Ainsi, après le « meeting » de Boston, un journal critiqua vertement mes paroles :

— Ce Français, disait-il, qui n'est ni libre-échangiste, ni protectionniste, veut faire une omelette sans œufs.

L'article fut reproduit par un journal de l'Alabama, sous ce titre, en gros caractères : « Making an omelet without eggs » (l'art de faire une omelette sans œufs).

Je possède des amis dans l'Alabama. Ils m'informèrent que cette reproduction les chagrinait beaucoup. Je les rassurai. Les attaques les plus légères, même les plus vives, ne pouvaient me troubler.

Si j'ai, sans aucune peine, confectionné une omelette sans employer l'élément qui en est, d'ordinaire, la base, cela prouve que les œufs n'ont pas l'influence qu'on leur attribue.

Dans le commerce franco-américain, certains points méritent d'éveiller vos scrupules. Prenons les factures consulaires. Lorsque des produits français vont aux Etats-Unis, ils paient 13 francs par facture. Au contraire, les articles américains, venus en France, ont échappé à cet impôt. Est-ce juste? Non. Les 13 francs constituent une taxe abusive. Qu'on les supprime.

Une autre observation, plus générale, a trait à nos consuls. Si la France tient à développer son commerce en Amérique, elle doit, sans honte, comme sans crainte, se faire représenter plus dignement, et plus pratiquement dans le pays que je viens de parcourir. Des postes consulaires, qui n'ont aucune raison d'être, sont maintenus avec résolution. Et des centres importants, où l'influence française s'implanterait sans nul doute, n'ont même pas de simples vice-consulats.

Aux Etats-Unis, les agents français ont été répartis à une certaine époque, sous l'empire de préoccupations qui ont cessé, depuis longtemps, d'exister. Ce qui était bon il y a cinquante ans, ne ne saurait plus nous convenir.

Mais, les bureaux du ministère des Affaires étrangères n'admettent pas que le temps ait marché. Ils ont pour principe l'amour de ce qui est, et le souverain mépris de ce qui devrait être.

Pour eux, un consul, ou un vice-consul, qui tient bien ses écritures, et présente des comptes exacts, est un excellent fonctionnaire.

Une telle façon de voir cache une absence complète de tout sentiment patriotique. Si nous laissons les ennemis de notre prestige national s'obstiner dans le faux, la France ne sera bientôt plus représentée au dehors que par des employés ignares et stupides.

Un remède s'offre à nous : la nomination d'inspecteurs des consulats.

Ces inspecteurs, choisis loin du monde officiel

où brillent trop souvent les nullités prétentieuses, sauront vite remplir leur importante charge. Ils indiqueront une meilleure répartition des postes. Première partie du travail. Elle sera facile. L'autre partie comportera surtout une question d'assainissement. Elle consistera à placer, dans les fonctions de consuls et de vice-consuls, des hommes capables de les occuper au profit de la France. Besogne ardue, hérissée de difficultés.

Pour décider l'administration à quitter des habitudes où elle a vieilli ; à ne plus faire accréditer, dans un pays de langue anglaise, un agent parlant espagnol, et, en Allemagne, un monsieur très fort sur l'italien, il faudra s'emporter, s'irriter. Bah ! qu'on s'emporte et qu'on s'irrite. On vaincra toutes les résistances, si le public intéressé, ici comme dans tout le reste, sait exiger des réformes.

Alors, la France ne sera plus devancée en Amérique par les nations d'Europe qui suivent les Américains dans tous leurs progrès, toutes leurs évolutions, et obligent leurs consuls à adapter leur vie aux règles et aux lois de la grande vie du « *go ahead* » (de la marche en avant).

Ces réformes seront précédées d'un traité franco-américain.

Que sera ce traité ? une promesse.

Ne nous dissimulons rien, et ne croyons pas arriver tout d'un coup à franchir les obstacles qui ralentissent et gênent notre progrès économique aux Etats-Unis. Mais un traité imparfait, très in-

complet, et fort insuffisant, vaudra beaucoup mieux que l'absence de traité.

Obtenons d'abord ce demi-succès.

Les ennemis du progrès habitent une forteresse qu'il n'est pas sage de vouloir faire sauter du premier coup. Attaquons-la en ne visant d'abord qu'une seule pierre. Plus tard, nous renverserons tout l'édifice.

XVI

Paris (Seine). — (4 juillet 1878). — A la fête du 102e anniversaire de l'Indépendance américaine :

Un Anglais, devant une assemblée aussi choisie et aussi distinguée que celle-ci, disait un jour :

— Si je n'étais Anglais, je voudrais être... Anglais.

Moi, si je n'étais Français, je voudrais être Américain.

Le général Noyes, votre ministre à Paris, m'a invité à votre fête de famille, et c'est avec un sensible plaisir que je me joins à vous pour célébrer le 102e anniversaire de votre Indépendance.

La République française a des qualités viriles. Elle ne manquera pas au serment qu'elle a fait de vivre toujours libre, et digne. Plus tard, après le 4 septembre 1970, nos descendants atteindront l'âge que vous traversez, et seront fiers, comme vous, de montrer derrière eux un siècle de vertu, de liberté et d'indépendance. Je leur enverrai, du pays des ombres, d'où l'on ne revient pas, des vœux ardents et sincères.

Si les Français de 1789, de 1830, et de 1848, dont vous étiez les aînés en républicanisme, vous avaient demandé des conseils, et avaient puisé chez vous certains enseignements, l'œuvre de l'affranchissement de la France n'aurait pas été entravée tant de fois! A quoi bon briser aujourd'hui des chaînes, pour retomber demain sous le joug?

Pendant ces longues luttes, où le peuple est tour à tour vainqueur et vaincu, les forces de la nation faiblissent et s'épuisent. On ne cherche plus à tirer du sol des richesses ignorées. On vit au jour le jour. C'est qu'on est constamment menacé d'une révolution, et qu'on craint de perdre, dans une heure de trouble, le fruit de longs, de pénibles efforts.

Aux Etats-Unis, toute autre était la situation. L'existence légale de la République, mise à l'abri d'un coup de main, donnait à chaque citoyen la sécurité du lendemain. On se livrait au travail, sans se demander à quelle date on allait renverser le despote régnant, ni à quel moment on devait redouter le coup de jarnac d'un aventurier. En un mot, on avait la paix de l'âme, qui prédispose aux grandes entreprises et favorise tous les projets.

Aussi, quel admirable mouvement industriel et commercial présente votre pays!

Par tous les moyens dont j'ai pu disposer, je suis parvenu à faire accepter l'idée d'un traité franco-américain.

Grâce aux bonnes volontés qui m'entourent et me soutiennent, grâce à vous, l'union économique des deux Républiques n'est plus une utopie.

L'accord se conclura. Puis, votre production merveilleuse deviendra un stimulant pour la France, et la liberté française, mieux assise, plus respectée, sera inébranlable.

XVII

Bordeaux (Gironde). — (12 juillet 1878). — Réunion publique organisée par la Chambre de Commerce :

Les allures capricieuses, pleines d'imprévu, du tarif général américain et du tarif général français, ont, depuis longtemps, préoccupé les exportateurs d'Amérique et de France.

Dans le but d'améliorer un état de choses dont ils étaient les premiers à souffrir, les citoyens des Etats-Unis ont paru s'agiter.

J'ai saisi l'indice de leurs préoccupations dans la présence, à Paris, de mandataires plus ou moins officiels. Ces messieurs demandaient à la France des adoucissements.

La France, aux envoyés de Washington et de New-York, répondait :

— J'y consens ; mais quelles réductions me faites-vous sur mes vins et mes soieries?

Impossible de s'entendre.

De notre côté, nous restions dans un calme énervant. Un jour, je m'en rappelle, certain grand

industriel m'assura qu'on marchait. Ce Monsieur avait adressé, au Président de la Chambre des représentants de Washington, une longue lettre qu'on n'avait point lue, et il cédait à la joie, et il se frottait les mains, comme si le document avait fait, soudain, réfléchir les législateurs des Etats-Unis.

Ecrire est bien. Voir les gens est beaucoup mieux.

Dans tous les cas, si l'on avait obtenu, des deux côtés, les réformes douanières indispensables, on n'eût pas assuré l'avenir.

Ce qu'il faut réclamer, et obtenir, c'est un tarif conventionnel remplaçant, aux Etats-Unis et en France, le tarif général. Or, nous devons le déclarer, dans les pourparlers qu'on engageait, qu'on abandonnait et reprenait, il était fort peu question d'un traité de commerce.

Philadelphie offrit à la France, en 1876, une occasion admirable. A cette époque, on proposa d'ouvrir, dans la capitale de la Pennsylvanie, toute une série de congrès. On allait étudier les questions à l'ordre du jour. On n'omettait rien, pas même la photographie. Pardon. On oubliait que la situation économique de la France et des Etats-Unis laissait terriblement à désirer. Si l'on avait tenu à Philadelphie, en 1876, la conférence franco-américaine que nous organisons à Paris, on aurait gagné deux ans, et deux ans, dans la vie de deux grands peuples, c'est quelque chose.

Vous me direz peut-être :

— Si, en 1876, l'initiative ne vint pas des Américains elle aurait dû venir des Français !

Je vous répondrai :

— En France, nous avons toujours eu le tort impardonnable de reprocher aux Américains de n'avoir ni nos idées, ni nos façons d'agir, en un mot, de n'être pas Français. Une telle attitude a conduit les agents de la section française de Philadelphie à se rendre tracassiers et intolérants. Ils sont parvenus à fomenter, contre notre République, une irritation réelle. Si bien que plus tard, à Washington, lorsqu'on reçut l'invitation de venir à notre Exposition de 1878, des membres du Congrès, encore émus de la conduite de nos commissaires à Philadelphie, voulurent faire voter :

— Non !

Des hommes sages, que l'on rencontre toujours dans les circonstances difficiles, objectèrent :

— Nous ne pouvons, en bonne justice, rendre le gouvernement français responsable. Si des agents, qui nous connaissent peu, nous ont manqué de respect, ne laissons pas croire, en refusant l'invitation, que la France avait chargé ses mandataires de répondre par l'insulte à nos marques de déférence. Rappelons-nous que le peuple français nous a toujours témoigné les meilleurs sentiments, et allons à Paris pour resserrer les liens d'une ancienne amitié. Allons-y, surtout, au nom de l'industrie américaine.

Ce langage, fort heureusement, fut écouté, compris et applaudi.

Le lendemain du jour où le Congrès accepta l'invitation du gouvernement français, un appel au peuple américain fut voté à Paris, en vue d'un traité de commerce entre les deux Républiques.

Nous devons aimer et vénérer la poste ; mais la poste est souvent un moyen bien insuffisant! On était d'avis que l'appel, pour être apprécié selon son importance, devait être porté là-bas par quelqu'un. On me désigna pour remplir cette mission délicate, sans doute parce que j'étais moi, et que je n'étais pas autre chose.

En débarquant à New-York, je me posai cette question :

— Faut-il que le traité franco-américain soit conclu dans cinquante ans, ou dans six mois?

Si j'acceptais le terme le plus long, je devais me mettre en relation avec les libre-échangistes. En ce cas, je visais l'avenir.

Travailler pour la postérité est fort alléchant. Cela me séduisait beaucoup.

Après mûre réflexion, je me décidai à être de mon temps, et à sauvegarder les intérêts de mes contemporains. Je m'établis solidement sur le terrain pratique.

Vous vous rappelez que j'ai organisé à Washington un grand « meeting », où sont venus les membres les plus influents de la Chambre des représentants et du Sénat. J'avais lieu de me féliciter du résultat. Le lendemain de la réunion, je me dis :

— Que pense le Président des Etats-Unis?

Pour le savoir, j'entrai bravement à la Maison-Blanche, siège du pouvoir Exécutif. Un factionnaire me présenta les armes. Je montai un escalier, et, m'adressant à quelqu'un, assis devant une porte :

— Je voudrais voir M. le Président Hayes (1).

Le quelqu'un me répondit :

— Donnez-moi votre carte. Je crois que le Président est seul.

Puis, il poussa une porte, reparut au bout de deux minutes, et me déclara :

— Vous pouvez entrer.

J'entrai.

Un homme écrivait une lettre sur le coin d'une table. En me voyant, il interrompit sa missive, se leva, et me tendit la main en prononçant ces mots :

— « How are you ? very glad to see you ? » (Comment allez-vous ? Très heureux de vous voir.)

J'avais remarqué à Paris, à la montre d'un photographe, le portrait de M. Hayes. Je songeai aussitôt :

— Ce monsieur, que j'allais prendre pour un secrétaire, et qui vient de s'informer de l'état de ma santé, est le Président des Etats-Unis !

J'acceptai la chaise qu'il m'offrit, et nous avons causé. Pourquoi étais-je venu aux Etats-Unis ? Je tirai de ma poche l'appel du comité français, et

1. *Voir page 21*, note sur la mort de Rutherford B. Hayes.

l'offris à M. Hayes. Le Président parcourut le document. Et je vis un sourire de satisfaction éclairer la figure du premier magistrat de la République américaine.

M. Hayes avait les préventions que j'avais rencontrées à Boston et à New-York. Il pensait que j'étais un libre-échangiste ardent, et que je voulais bouleverser tout d'un coup, sans crier gare, la situation économique des Etats-Unis.

Il me craignait beaucoup.

Lorsqu'il apprit que je ne cherchais qu'à améliorer les rapports commerciaux des deux pays, et que, dans cette recherche et cette poursuite du mieux, je voulais sauvegarder, aussi bien les intérêts américains que les intérêts français, il admit que le gouvernement de Washington devait favoriser mon action.

Depuis la guerre de l'Indépendance, les Etats-Unis ont conclu beaucoup de traités d'amitié.

On pensait que ces traités conduiraient à de véritables conventions commerciales.

On se trompait, et je viens vous offrir d'interrompre une tradition, où la bienveillance platonique est beaucoup trop en vue.

Réalisons, tout d'abord, un pacte d'alliance, où le commerce joue le principal rôle.

C'est là notre intérêt le plus prochain, et notre devoir urgent.

XVIII

Lyon (Rhône). — (20 juillet 1878). — Réunion publique au Palais de la Bourse, organisée par la Chambre de Commerce :

Des besoins nouveaux naissaient, grandissaient entre les Etats-Unis et la France. Le mouvement commercial des deux pays restait stationnaire.

On a cherché la cause d'une telle anomalie, et l'on a vite reconnu que le grand obstacle, ici et là-bas, à des relations plus étendues, était le tarif général.

Avec ce tarif, pas de sécurité. L'inquiétude se manifeste, et se propage.

En 1876, je m'efforçais d'amener la participation de mes compatriotes à l'Exposition de Philadelphie. Un industriel de Paris me confessa :

— J'irai à Philadelphie, si les Américains baissent leurs droits.

Je lui répliquai :

— Les Américains prouvent leurs bonnes inten-

tions, puisqu'ils viennent, sur tel article, d'accorder une réduction de 10 pour cent.

L'intéressé riposta :

— Pas du tout, puisque les 10 pour cent ont été rétablis.

Une dépêche de Washington venait, en effet, d'annoncer le retour, par une loi du Congrès, à l'ancienne taxe.

Deux ans après, pendant que je gémissais sous les coups de tangage et de roulis de la *France*, les New-Yorkais me préparaient une réception.

Au « meeting » de New-York, un orateur, en termes émus, s'apitoya sur le sort réservé, par le tarif général français, à certains articles américains. Il cita le coton manufacturé, le fer et le cuir tanné, pour lesquels notre tarif conventionnel est plein de tendresse, et que notre tarif général prohibe (1).

Je répondis à cet orateur :

— Vos plaintes me touchent ; mais, si les rigueurs de notre tarif général s'adoucissent, quelle sécurité aurez-vous? Supposez que notre législation commerciale, vis-à-vis des nations qui n'ont pas avec nous de traités de commerce, soit modifiée ; que nous acceptions vos cotonnades, et que nous recevions votre fer et votre cuir, aux conditions suggérées par votre sollicitude inquiète! Qui vous dit que, dans six mois, peut-être dans trois, nous ne reviendrons pas, en France, aux errements d'autrefois ; que vos

1. Prohibitions abolies.

tissus de coton ne seront pas de nouveau exclus du marché français; que votre fer et votre cuir, s'ils sont toujours admis, ne seront pas soumis à des droits exorbitants? D'ailleurs, le traitement imposé aux vins de Bordeaux, aux soieries de Lyon, et aux sardines de Nantes, par le tarif général américain, n'est peut-être pas aussi doux que vous pensez. La situation que vous crée la France, et celle que vous faites à la France, prouvent l'urgence d'un contrat, qui assure le lendemain à mon pays et au vôtre. Un tarif conventionnel mettra un terme aux incertitudes.

La nécessité de ce tarif, réglé de gré à gré et dans l'intérêt respectif des deux pays, s'imposait d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique.

En Amérique, certains industriels, incapables d'écouler leurs produits à l'étranger, disaient :

— Nous comptons beaucoup sur notre gouvernement pour nous tirer d'embarras. A quoi nous servirait-il, après tout, s'il ne nous ouvrait des débouchés extérieurs?

D'aucuns objectaient :

— On ne vend pas à un pays auquel on refuse d'acheter, et le gouvernement de Washington n'a jamais eu le pouvoir de faire mentir la vérité économique. Supposez un navire parti d'un point quelconque de l'Amérique du Sud. Ce navire n'aborde, ni à la Nouvelle-Orléans, ni à Charleston, ni à New-York. Pourquoi? Parce que les produits dont il est chargé paient un droit élevé sur la côte américaine. Que fait-il ? Il va en Angleterre,

où la taxe est plus faible, où, peut-être même, n'existe pas, et regagne son port d'attache avec des produits anglais.

Quand un état de choses a déjà causé de graves préjudices, on songe à le modifier. De même, on raccommode une passerelle après plusieurs accidents suivis de mort.

On voulait agir en France.

Le premier pas serait-il fait par le gouvernement, ou par l'initiative privée?

Le gouvernement fut sollicité. Si l'on ouvrait les cartons du ministère des affaires étrangères, on trouverait, sous d'épaisses toiles d'araignées, de nombreuses demandes d'intervention. Le ministre ne fit rien. On n'avait pu le tirer du sommeil.

Parviendrais-je à réveiller l'initiative privée? Grave problème, dans un pays comme la France, où les intéressés doutent de leur force, où tout ce qui n'est pas le pouvoir ne compte pas, et n'inspire aucune confiance.

Après de longues démarches, je formai un comité.

Que pouvais-je attendre des Américains? Tout; car les Américains aiment la France. S'ils ne nous témoignent pas toujours la sympathie qu'ils voudraient nous prouver, c'est notre faute. Comment, en effet, avons-nous été représentés, jusqu'ici, aux Etats-Unis? Presque toujours par des ennemis des institutions libres. On m'a parlé d'un ministre de France à Washington qui, chaque soir, effaçait

sur le calendrier, la journée finie. Et l'envoyé officiel, poussant un soupir de soulagement, s'écriait :

— Vingt-quatre heures de moins à passer en Amérique !

Jadis, nous avons pu, vous et moi, nous livrer à cet exercice. Nous avions pour excuse d'être encore au collége et de ne pas toucher quatre-vingt-cinq mille francs d'appointements par an. Le ministre des affaires étrangères eut pitié de la douleur profonde de son agent, et le rappela.

Comment voulez-vous que de tels diplomates nous fassent aimer là-bas ?

Nous sommes loin de l'époque où le régime de la protection à outrance et de l'isolement triomphait aux Etats-Unis.

L'honnête Lincoln, qui contribua si bien à affranchir une race, en tenant haut, et d'une main ferme, le drapeau de la République, le Président Lincoln appartenait à cette ancienne école. Il disait un jour à un ami, sur le point de s'embarquer pour l'Europe :

— My poor friend ! I am very sorry. (Mon pauvre ami ! Je suis très désolé !)

— Et pourquoi donc, mon cher Président ? répondit l'ami.

— Oh ! ajouta Lincoln, parce que vous allez en France, et que vous ne reviendrez pas Américain !

Ralf Waldo Emerson, qui laissera un grand nom dans l'histoire littéraire des Etats-Unis (1), le

1. Emerson est mort, il y a quelques années, dans le Massachusetts, où je suis allé un jour le visiter.

philosophe Emerson, se fit jadis l'éloquent interprète de cette école. Il s'écria :

« Si nous marchons à notre perte, la raison en est que nous avons constamment les yeux tournés vers l'ancien monde, pour le copier; c'est que nous allons l'étudier chez lui; que nous nous plaisons avec lui; que nous lui achetons nos meubles, nos habits, au détriment de nos ouvriers; que nous lui empruntons sa politique, sa législation, sa littérature, et que, en un mot, nous devenons de plus en plus sa province et sa colonie. »

Autrefois, à l'époque où Emerson tenait ce langage, on applaudissait. Aujourd'hui, lorsque le philosophe répète sa harangue, on écoute l'orateur avec tout le respect qu'inspirent l'âge et le talent; mais on n'applaudit plus.

La génération qui dirige les affaires de la République des Etats-Unis pense que toutes les nations sont solidaires ; qu'un pays ne court aucun danger en empruntant à un autre pays ce qu'il a de bon, et que les Américaines ne compromettent pas le salut de leur chère patrie en portant des soieries françaises, surtout lorsque ces soieries sortent des fabriques de Lyon.

L'idée de relations plus fréquentes, mieux affermies, avec la France, est lancée là-bas. Elle triomphera, si Lyon contribue à donner au mouvement actuel des garanties sérieuses de sagesse et d'impartialité.

XIX

Nantes (Loire-Inférieure). — (31 juillet 1878). — Réunion publique organisée par la Chambre de Commerce :

On disait, à un citoyen de la grande République de l'Ouest :

— Là-bas, vous êtes, en économie politique, des empiriques.

Le mot était juste.

L'empirisme n'a pas l'allure tranquille et sereine de la science. Il est souvent un trompe-l'œil. Un empirique, toutefois, quand il s'appelle Edison, bien qu'il ne soit membre d'aucun Institut, invente le téléphone et le phonographe.

Les Américains ont voulu se suffire, et s'isoler du reste du monde.

Affirmer qu'on ne dépend de personne, c'est avoir en soi une confiance qui frise la présomption. La preuve en est que la nature se charge toujours de déranger les combinaisons de la routine. Représentez-vous un pays dix fois plus grand que la France (1), couvert de champs fertiles, de prairies

1. Superficie territoriale de la France, 528.401 kilomètres carrés ; des Etats-Unis (sans Alaska et les grands lacs) 7.836.000 kilomètres carrés

verdoyantes, de fleuves larges et profonds, qui portent au loin la fécondité, de mines de fer, de cuivre, d'argent et d'or, qui n'attendent que la main de l'homme pour livrer leurs richesses. Si cet immense territoire, grâce aux tarifs de douane, est fermé aux produits exotiques, un jour vient fatalement où les citoyens isolés apprennent qu'un point de l'espace, situé au delà des frontières si hermétiquement closes, se distingue par des productions que le sol national ne connaît pas, ou ne donne qu'en petites quantités.

On a besoin de ces produits. Comment se les procurer?

Les empiriques rêvent aussitôt l'annexion, qui va supprimer les tarifs, en reculant les frontières. Le cas s'est présenté. On a dit au gouvernement de Washington:

— Saint-Domingue récolte du sucre, du café, du tabac, et des fruits des tropiques. Il a, en outre, des bois de teinture et d'acajou. Annexons Saint-Domingue. L'annexion aura pour conséquence la liberté du commerce entre les deux pays. Plus de droits d'entrée sur les articles de Santo-Domingo venant aux Etats-Unis, ni sur les articles des Etats-Unis y allant. Un grand courant d'émigration s'établira. Les capitaux afflueront dans l'île, et Saint-Domingue sera le prolongement de New-York.

Un message dans ce sens fut envoyé au Congrès.

Des citoyens fort peu empiriques, ne l'étant même pas du tout, et s'inspirant des simples don-

nées de l'économie politique rationnelle, objectèrent :

— L'annexion la plus logique, la plus pratique et la plus utile, résultera d'un abaissement réciproque des droits de douane, confirmé par un acte international. A quoi bon entreprendre cette œuvre difficile, qui consiste à s'assimiler une race, lorsqu'on peut établir des relations commerciales meilleures par des tarifs mieux adaptés aux besoins des masses?

Et le message présidentiel ne fut pas écouté.

Vous obtiendrai-je, des Etats-Unis, cette annexion si désirable, accomplie par un traité de commerce?

On a prétendu que les Américains s'attachaient à un système mauvais, même lorsqu'ils le savaient faux. C'est-là une erreur. Des gens intelligents, comme le sont les citoyens d'Amérique, servent leurs intérêts, et ne s'obstinent jamais dans une voie que l'expérience leur a montrée pleine d'écueils. Les Etats-Unis souffrent. Ils feront comme l'Angleterre, que l'estomac, non la tête, rendit plus accessible aux importations. En Angleterre, la famine fut le grand éducateur. Les crises commerciales instruiront les Américains :

— Dès lors, vous écrierez-vous, à quoi bon la conférence de Paris, du 7 août prochain, puisque le malheur seul est capable de convaincre le gouvernement et le Congrès de Washington?

Revenez à une interprétation plus encourageante des faits, et laissez-vous dominer par l'in-

térêt qui porte les hommes à prévenir certaines catastrophes.

Nous éclairerons les Américains par les discussions qui vont s'ouvrir.

Après les débats, on vous soumettra un projet de traité.

Ce projet, entre nous, aura probablement le sort tragique de l'enseigne de certain chapelier. L'industriel avait fabriqué un immense chapeau, qui se balançait à tous les vents. Puis, il avait écrit au-dessous, en grosses lettres :

— John W..., chapelier, fait des chapeaux et les vend au comptant.

Un ami passait. Il observa :

— Au comptant! Ces mots sont inutiles. On sait bien que tu ne travailles pas pour vendre à crédit.

On biffa les deux mots.

Un autre ami intervint :

— Et les vend! Quelle naïveté! Depuis quand un chapelier donne-t-il ses chapeaux?

L'industriel s'empressa de rayer :

— Et les vend.

Ce n'était pas tout; car un troisième ami s'écria :

— Fait des chapeaux! vit-on jamais un chapelier fabriquer des chaussures?

On enleva l'expression insolite.

Les voisins semblaient satisfaits; mais quelqu'un remarqua :

— Chapelier! A quoi bon, puisqu'on voit un chapeau?

Le mot chapelier disparut. Si bien qu'il ne resta

sur l'enseigne, que le chapeau, et le nom du fabricant.

Peut-être en sera-t-il de même du projet qui vous sera présenté à Paris.

N'en soyez pas surpris. Envoyez-nous des délégués à la conférence. L'œuvre intéresse la France entière, et vous êtes Français.

XX

Paris (Seine). — (7 août 1878). — Conférence franco-américaine. — Réunion du Grand-Hôtel :

Vous savez pourquoi vous êtes ici. On vous a investis, vous, Français, et vous, Américains, d'un mandat spécial. Vous avez reçu pour mission de voter un projet de traité de commerce.

Quelles seront les bases de ce projet ?

Vous vous rappelez mon attitude aux Etats-Unis.

Les libre-échangistes m'attendaient. Ils m'ont pressé sur leur cœur. J'ai, par ces mots, calmé leurs transports :

— Je ne vous donne qu'une main. Je réserve l'autre aux protectionnistes.

Libre-échangistes et protectionnistes ont accepté mon offre.

Alors, des deux côtes, on me demanda :

— Que pouvons-nous espérer des Français?

J'ai répondu :

— A Paris, des mandataires compétents vous donneront pleine satisfaction.

Je ne crains qu'une chose aujourd'hui, mes chers compatriotes, c'est que vous n'ayez trop de science. Les Américains sont pratiques, et il ne faut jamais quitter avec eux le terrain des faits.

Sans doute, les Etats-Unis ont, sur nous, la grande supériorité d'avoir toujours su rester libres, après l'être devenus ; mais, ne peut-on leur reprocher de ne posséder qu'une liberté boiteuse ? La liberté politique, en effet, quand elle ne s'appuie pas sur les franchises commerciales, n'est pas la véritable liberté.

La guerre de l'Indépendance a été suscitée au nom de ces franchises contestées. Pourquoi les Américains, depuis plus d'un siècle, se sont-ils, en quelque sorte, tenus à l'écart sur le marché du monde ? Sans doute parce que nous n'avons jamais su les comprendre, ni nous rapprocher d'eux.

Silas Deane, Benjamin Franklin et Lee, en 1778, sont venus en France pour conclure un traité de commerce. Ils invoquaient le système de la réciprocité, que nous nous proposons de faire adopter aujourd'hui.

Ils donnèrent contre un écueil : la diplomatie incapable, et de mauvaise foi. Les commissaires des Etats-Unis, mis en présence de personnages décidés à les tromper, ne parvinrent à conclure qu'un traité se bornant à de simples vœux.

En Amérique, à l'époque où l'on discuta la constitution, Madison se déclarait partisan de mesures favorables à l'exportation ; mais il n'admettait pas que les Américains pussent recevoir dans

leurs ports des navires venus de ports fermés aux navires des Etats-Unis.

Le tarif des droits protecteurs fut voté en 1789, sur la proposition de Washington, qui voulait faire payer les frais de la guerre de l'Indépendance par les taxes à l'importation. Le Trésor était vide. On chargea la douane de le remplir. Les droits étaient fixés à huit et demi pour cent. Depuis, on les a terriblement augmentés !

Je ne vais pas vous retracer l'histoire économique des Etats-Unis. Les Présidents de Washington au Président actuel, ont été animés des meilleures intentions. Ils n'ont jamais perdu de vue ce qu'ils pensaient être l'intérêt du pays. Combien, cependant, ils furent souvent à côté de la vérité !

Ne cessons pas de les admirer, et rappelons-nous que plusieurs d'entre eux sont morts dans un état voisin de la misère.

Nous nous sommes souvent mépris à l'endroit de la Grande République. Lamartine déclarait que l'Amérique appartenait à l'Europe. Les Américains ont toujours protesté, et n'ont jamais voulu appartenir qu'à eux-mêmes.

Lorsque nous aurons voté un projet, notre œuvre ne sera que commencée. Il faudra continuer, en France et en Amérique, une active propagande. Je sais que la persévérance des délégués des Etats-Unis ne faiblira pas.

En France, on veut bien agir; mais à la condition que l'effort ne dure qu'un jour. S'il doit se

prolonger pendant plus longtemps, on s'effraie, on perd courage, et l'on recule.

Vous saurez, mes chers compatriotes, vous imposer violence, et vous armer de la force nécessaire.

Quelle marche devons-nous suivre dans l'œuvre en formation ?

Je vous propose de nommer une commission chargée de présenter un projet. Sur ce projet, la discussion générale s'ouvrira.

De ce côté de l'Atlantique, nommer une commission, c'est, presque toujours, enterrer une idée. Si l'on ajoute une sous-commission, on semble commander un enterrement de première classe.

Soyez, malgré tout, convaincus que je ne réclame, pour le mouvement franco-américain, aucun genre de funérailles.

J'ai dit, de New-York à Boston, et de la Nouvelle-Orléans à San-Francisco, que les délégués français ne seraient pas trop exigeants. En demandant peu, ils contribueront à affermir, ici et là-bas, *cette véritable* liberté dont je vous parlais tout à *l'heure*, sans laquelle il n'est, pour les peuples, ni *prospérité*, ni bonheur.

XXI

Paris (Seine). — (11 août 1878). — Conférence franco-américaine. — Autre réunion du Grand-Hôtel :

A la veille de nous séparer, nous sommes justement fiers de n'avoir aucune attache officielle.

Aux Etats-Unis, l'initiative privée est souveraine. Elle marche la tête haute, loin de l'influence énervante du pouvoir. Là-bas, lorsqu'on sent le gouvernement dans une entreprise quelconque, on dit :

— L'affaire est mauvaise !

Et l'on s'abstient avec fermeté.

Ainsi l'on raisonne dans un pays d'opinion publique, où chaque citoyen fait fonds sur lui-même, avant de compter sur un fonctionnaire quelconque.

En France, c'est le contraire qui est vrai. Le gouvernement est tout ; l'initiative privée n'est rien. Des Français se réunissent, se groupent et tremblent, si un personnage, aussi officiel que sceptique, ne vient pas les couvrir de son ombre.

Pourtant, en six mois, nous avons mis sur pied une grande œuvre, sans demander conseil aux mem-

bres ondoyants du ministère, que la vague politique ne cesse d'apporter, ni de remporter.

Exemple à suivre dans l'avenir. Le jour où les Français penseront, parleront et agiront par eux-mêmes, sans réclamer l'aide ni la protection des augures, ce jour-là, la France sera une nation.

On vous propose une visite au ministre du Commerce ! J'accepte la démarche; mais à la condition que les visiteurs n'iront pas dire à l'Excellence :

— Voici le projet de traité que nous avons voté. Notre action ne s'étendra pas plus loin. Faites maintenant ce que vous croirez utile d'accomplir.

Si l'on tenait ce langage, le ministre ne manquerait pas d'exulter, et le projet irait *illico* mourir dans les cartons verts.

Tout autre est notre devoir. Avant d'exhiber le document sorti de nos délibérations, nous devons engager une nouvelle campagne en France et aux Etats-Unis. Des deux côtés, nous demanderons les avis des Chambres de Commerce. Puis, lorsque le moment sera venu, nous exigerons la nomination de commissaires.

Dormir serait pernicieux. Ne cédons pas au sommeil.

A la fin de l'année, ou dans les premiers jours de l'année prochaine, je traverserai de nouveau l'Océan, persuadé que je trouverai, chez tous les Américains qui m'écoutent ici, des amis sûrs et dévoués (1).

1. Le projet de traité, et les considérants qui l'accompagnent, sont reproduits à l'Appendice.

XXII

Tours (Indre-et-Loire). — (16 août 1878). — Réunion publique à la mairie :

La loi des échanges est sévère, rigoureuse. Il faut l'observer. L'enfeindre, c'est courir aux résultats funestes.

Les Etats-Unis prétendaient doubler le chiffre de leurs exportations en France. Mais la France, dont les ventes étaient réduites par le tarif américain, entendait limiter ses achats en Amérique.

On a comparé les exportateurs d'Amérique à des rats pris dans un piège, qu'eux-mêmes auraient dressé. Aux malheureux prisonniers, nous offrons ce bien suprême : la liberté.

Comment sera réalisée la délivrance? Par un traité de réciprocité. Les profits attendus, de relations commerciales plus larges, seront compensés, et le traité augmentera le trafic des deux pays contractants, dans une mesure aussi équitable que possible.

Il y a quelques mois, des Américains ne craignaient pas de me déclarer :

— Vous voulez un traité de commerce dans l'intérêt exclusif de la France ! Tout le prouve !

Aujourd'hui, des Français m'objectent :

— Vous poursuivez la conclusion d'un traité qui ne favorise que les Etats-Unis. C'est certain.

Les Français qui m'accablent de leurs reproches, plongent dans l'erreur où pataugeaient, vers avril et mai derniers, certains Américains.

Si un projet de contrat accorde à la France des privilèges refusés aux Etats-Unis, persuadez-vous bien qu'il sera modifié.

On propose un traité ! Comment faire accepter ce traité par les pouvoirs compétents ? Tout est là.

Aux Etats-Unis, des personnes qui me portaient un vif intérêt, me tenaient ce langage :

— Vous venez de remporter ce succès. Parfait ; mais que ferez-vous demain ? De grandes difficultés vous attendent.

Et ces amis charitables me signalaient les écueils où allait me jeter mon imprévoyance.

Je répondais invariablement :

— J'applique tous mes soins, et toute mon énergie, à triompher des difficultés présentes, qui sont là, devant moi. Quant aux obstacles de demain, je ne m'en préoccuperai que demain. Et il me restera, je l'espère, assez de force pour les surmonter.

Si vous voulez bien me comprendre et me suivre, vous m'aiderez à attirer, sur le projet voté

à Paris, l'attention de votre Chambre de Commerce et de votre Conseil général. En ce moment, je ne cherche qu'à recueillir les opinions de tous les intéressés. Le projet est-il bon? On l'approuvera. Est-il mauvais? On dira par quoi il pèche.

Une action résolue s'impose en France et aux Etats-Unis. La propagande est entrée dans une phase nouvelle. J'ai pris l'engagement de consulter l'opinion publique, de nos jours mieux instruite et mieux éclairée. Puis, dans six mois, ou dans un an, on pourra faire conclure, à Washington et à Paris, un traité déjà adopté par le peuple français et le peuple américain.

Sans doute, la terre d'Amérique éveille, dans vos cœurs, des souvenirs pleins d'âpreté. Vous vous rappelez les Marquette et les La Salle, qui découvrirent, au XVII^e^ siècle, l'Ouest et le Sud de l'immense territoire que je viens de parcourir. Vous évoquez un passé glorieux, et vous déplorez que la France n'ait pas gardé là-bas l'influence conquise par le courage de ses enfants.

Sachez que nos premiers explorateurs en Amérique manquèrent d'esprit de suite.

Arrivés dans un endroit, ils plantaient un poteau en terre, y inscrivaient ces mots, en grosses lettres :

« Louis le Grand, roy de France et de Navarre, règne ! »

Et ils allaient plus loin.

Apprendre aux sauvages que la France avait un roi, que ce roi était, en outre, souverain de

Navarre, et qu'il s'appelait Louis, et qu'il était grand, c'était, sans doute, d'un véritable patriotisme.

Cela suffisait-il pour assurer la conquête? Non; car, à la même époque, arrivaient, dans le Massachusetts, les Puritains d'Angleterre qui, sans rien planter du tout, méditaient de s'implanter, par le travail, dans les larges espaces où s'est révélée, et a grandi, la nation américaine.

Etouffez de tardifs regrets qui, d'ailleurs, ne modifieraient en rien l'état de choses actuel. Vouloir ce qu'on ne peut empêcher, est un principe de l'éternelle sagesse.

Si nos aïeux n'ont pas su profiter des conquêtes d'autrefois, bannissez toute pensée de rancune en passant aux faits contemporains, et n'hésitez pas à vous mêler au mouvement qui tend à introduire, dans la loi américaine, l'idée humaine et féconde d'un accord économique avec la France.

XXIII

Paris (Seine). — (19 août 1878). — Au banquet du Grand-Hôtel, offert aux délégués américains:

Je sais un gré infini, aux citoyens d'Amérique, d'être venus en France pour collaborer à nos travaux.

Nous sommes, en ce moment, plus sûrs de nous-mêmes. Rappelons-nous, toutefois, cet ancien proverbe :

— Celui qui, sur dix pas, en a fait neuf, n'a fait que la moitié du chemin.

Je songe à me rembarquer !

Deux motifs me sollicitent. D'abord, je désire mener à bonne fin une œuvre que la moindre hésitation viendrait compromettre.

Le second motif m'est tout personnel. Nous sommes ici en famille, et vous ne répèterez pas ce que je vais vous dire.

Sachez donc que quelqu'un, aux Etats-Unis, me fit un jour manquer le train qui devait me conduire à Washington.

C'était à « Salt Lake City », dans la ville du Lac Salé, chez les Mormons.

En France, une gredinerie ordinaire, ou de grand style, nous porte à chercher la femme. Nous la trouvons... parfois. J'étais dans la vallée de l'Utah. J'ai cherché le Mormon, et je l'ai pincé.

Je lui ai dit :

— Grâce à vous, je ne suis pas parti !

Il me confessa :

— Pourquoi avez-vous nourri la pensée criminelle de quitter ces lieux de délices, où l'air fortifie, où tout porte à la tendresse et à l'amour ? Restez. Vous n'avez pas l'air trop bête. Dans peu de temps, vous serez apôtre. Il vous faudra quatre femmes au moins Ce sera fort peu ; mais notre chef, le successeur de Brigham Young, avance en âge. Vous le remplacerez. A ce moment, vos femmes devront être huit ou dix. Le chiffre, j'en suis sûr, ne vous effraie pas. Une vie nouvelle, pleine d'enchantements et de ravissements, va commencer pour vous. Au nom des épouses qui vous attendent, je vous prie de renoncer au départ. Vous restez. C'est entendu. Merci !

Je répondis au Mormon enthousiaste :

— Votre offre me touche, et vos instances m'honorent. Vous auriez déjà levé mes derniers scrupules, si je n'étais venu aux Etats-Unis pour y organiser une agitation économique. Le mandat que j'ai reçu et accepté, me met, vis-à-vis de vous, dans un cas imprévu. Vous le comprenez. Si, en

effet, au lieu d'annoncer en France que j'ai rempli ma mission, j'écrivais que je suis chez vous à la tête d'un sérail, mes amis de Paris m'en voudraient beaucoup.

Le citoyen du Lac Salé devint rêveur. Il reprit:

— Partez, puisque vous ne pouvez vous dérober à un engagement pris; mais promettez-moi de revenir.

Je m'écriai :

— Je vous le jure.

L'honneur m'oblige à tenir ma parole.

Rassurez-vous, pourtant.

Je ne m'éterniserai pas à « Salt Lake City », où l'air est très pur, l'amour fort vivace, et la fécondité puissante. Si, par hasard, je prends racine dans la vallée de l'Utah; et si je succombe à la tentation que j'ai su éviter une première fois, j'espère que plusieurs des amis français qui m'écoutent, n'hésiteront pas à venir s'enlacer dans les chaînes de fleurs qui me retiendront là-bas.

XXIV

Mâcon (Saône-et-Loire).—(7 septembre 1878).— Réunion publique, organisée à la mairie, par la Chambre de Commerce :

Je suis engagé sur une route peu fréquentée et peu sûre. J'ai su, jusqu'ici, éviter les obstacles. Je continuerai à les surmonter, tant que des hommes éminents, comme j'en remarque ici, m'apporteront le concours précieux de leurs lumières.

Nous voulons amener les Etats-Unis à une politique commerciale un peu mieux adaptée aux besoins du peuple américain.

A mon départ de France, quelle était, là-bas, la disposition des esprits ? Une crise sévissait de l'autre côté de l'Atlantique, et les citoyens de la Grande République maintenaient leurs anciens errements : l'expérience ne les avait pas instruits.

Un fait grave était signalé, la rupture des négociations ouvertes avec le Canada, en vue d'un traité de commerce.

Pourquoi cet incident? Parce que le Canada, vis-

à-vis des Etats-Unis, avait arboré le drapeau du libre-échange. Toute colonie étant, en quelque sorte, le prolongement de la mère-patrie, le Canada subit l'influence de l'Angleterre. Nous ne l'en blâmons pas.

Mais, aux Etats-Unis, on accueillait ainsi certaines propositions :

— L'Angleterre trouve une ressource dans le libre-échange. Elle réalise un gain considérable en introduisant, sur son territoire, des matières premières aux meilleures conditions possibles, et en les convertissant en objets manufacturés. Elle cherche le bon marché, et résiste à tout droit d'entrée qui viendrait augmenter le prix de la main-d'œuvre.

L'intérêt avait fait l'Angleterre libre-échangiste, et l'intérêt également poussait les Etats-Unis à se garantir contre l'invasion des produits anglais. On en concluait :

— Si le libre-échange inspire et guide l'Angleterre, cette nation est aussi protectionniste que les Etats-Unis, puisqu'elle entend ne favoriser que son commerce.

D'un côté comme de l'autre, on obéissait aux circonstances. Cela n'est pas toujours un mal. Ce qui était impolitique, c'était la demande du Canada, tendant à un traité de commerce reposant sur le principe du libre-échange.

Tout portait à croire que les Etats-Unis proclameraient le principe opposé, la protection.

Ce qui eut lieu.

Supposez deux coursiers attelés au même char. L'un de ces coursiers veut aller à droite. L'autre tourne à gauche. Tel était le spectacle offert par les négociateurs. Aussi, le projet n'aboutît pas.

L'insuccès du Canada donnait à réfléchir.

La sagesse est une grande et belle chose. Un sage ne se fût pas embarqué au Havre, le 2 mars dernier, à bord de la *France*.

Que pouvais-je, en effet, tenter dans un pays où les libre-échangistes sont en minorité ? Poser nettement et loyalement la question d'affaires, tout était là. Ainsi j'ai procédé, et je m'en félicite.

Le gouvernement de Washington semble disposé à reprendre les négociations interrompues avec le Canada. C'est que le Canada n'exhibe plus aucun drapeau.

Je vous entends me dire :

— Nous serons, certes, fort heureux d'apprendre qu'un traité est conclu entre les Etats-Unis et le Canada ; mais ce n'est pas dans le but de servir les intérêts canadiens que vous avez traversé l'Océan.

Non, ce n'est pas dans un tel but. Permettez-moi, cependant, de vous déclarer que l'attitude actuelle du gouvernement de Washington autorise mon espoir.

La question du traité de commerce franco-américain est placée sur le terrain des faits, loin des principes. Elle sera résolue dans un sens pratique, et à la satisfaction des intéressés de France et des Etats-Unis, si vous me soutenez dans la lutte.

XXV

Mâcon (Saône-et-Loire). — (Soir du 7 septembre 1878). — Banquet offert dans le grand salon de l'Hôtel de Ville :

Votre franche et loyale hospitalité laissera dans mon cœur un bien doux souvenir !

Mais, vous l'avouerai-je? Je déplore, en toute sincérité, que l'honorable préfet de Saône-et-Loire, venu de Paris pour assister à la conférence et au banquet, ait dû voyager dans les affreuses boîtes que nos Compagnies de chemins de fer décorent du titre de wagons de première classe.

Depuis que le mouvement franco-américain mérite l'attention publique, je n'ai plus de domicile, et les « meetings », présents et futurs, m'obligent souvent à franchir de longues distances avec des amis d'Amérique. Toujours, j'ai honte de faire monter ces amis dans les wagons que vous connaissez, où l'on ne trouve pas un verre d'eau quand on a soif, où l'on réclame en vain un lavabo, quand on a la figure couverte de poussière, où l'on ne peut se promener, quand on a des fourmis dans

les jambes, où l'on cherche, bien inutilement, le « water-closet », où, enfin, on n'a que le privilège de se faire assassiner par le bandit qui vous guette, vous coupe le cou, vous dépouille, ouvre la portière, et disparaît.

Dans l'Extrême-Ouest des Etats-Unis, voyageant au milieu des sauvages du Wyoming, je me suis souvent demandé si nos Compagnies françaises, si confiantes, si routinières, pourraient, sans toucher aux rails, adopter le système de wagons américains, s'ouvrant aux deux extrémités, et qu'on traverse au moyen d'une voie longitudinale. J'ai reconnu que la largeur de nos wagons, augmentée de l'espace pris par le marche-pied, représentait la largeur des wagons d'Amérique. On pourrait donc, en France, modifier le matériel roulant, sans que le reste en souffrît.

Rassurez-vous. On ne modifiera rien du tout. Et nous aurons encore, vous et moi, l'avantage de voyager dans des conditions déplorables, à moins que les députés qui m'écoutent ne se décident à porter, devant la Chambre, les griefs si bien fondés et si pressants du public.

Tous les progrès se touchent, et l'innovation dont je vous parle serait à souhaiter, dans la grande œuvre du traité franco-américain.

Réponse à une motion.

M. le Directeur du *Progrès* vient de me prodiguer des éloges dont je sens tout le prix.

Oui, je suis fier d'avoir été journaliste. Remuer des idées, travailler à leur donner un corps, n'est-ce pas là le métier le plus utile et le plus noble ?

Les Américains aiment et respectent la presse. S'ils m'ont accueilli avec cordialité, et s'ils m'ont accordé leur confiance, c'est qu'ils savaient que je sortais d'une salle de rédaction.

C'est à ma qualité de publiciste que je dois les marques de sympathie dont on m'a honoré en Amérique, et dont vous me comblez vous-mêmes.

Toute ma gratitude reste acquise au *Progrès*, à la presse bourguignonne, et à la presse française.

XXVI

Genève (Suisse). — (12 septembre 1878). — Meeting au Consulat des Etats-Unis :

Après ma réunion de Mâcon, et avant mon ar rivée à Saint-Etienne, Genève ne devait être pour moi qu'un simple arrêt, où j'allais respirer, pendant quelques heures, l'air vivifiant des montagnes de la Suisse.

Votre bienveillance en a décidé autrement.

Américains qui habitez ces sites admirables et tant aimés, vous avez désiré m'entendre parler de votre grand pays, que j'ai quitté au mois de juin dernier, et que je reverrai bientôt ! Votre désir est pour moi un indice. Il m'apprend que ma cause est gagnée dans vos esprits.

D'ailleurs, comment des hommes intelligents pourraient-ils ne pas précipiter un mouvement qui a pour bu t l'union plus pratique, plus rationnelle et plus intime, de deux peuples auxquels tout commande de se rapprocher, les sentiments aussi bien que les intérêts ?

Je compte sur vous et sur votre intervention efficace. C'est vous avouer que ma force a pour principe, et pour origine, l'opinion publique.

Dans l'éternelle lutte de l'individu contre l'Etat, ce dernier a, peu à peu, faibli. Il succombe, et M. Tout-le-monde dicte aujourd'hui des ordres. Il est la loi.

Voilà pourquoi je m'adresse au grand nombre, et pourquoi je suis certain de triompher.

Les adhésions que j'obtiens forment un courant d'idées très rassurant pour l'avenir. Un jour, de toutes les réunions organisées, comme celle-ci, sur l'initiative de citoyens dévoués, sortira l'éclair qui viendra illuminer notre horizon brumeux. Ce jour-là, je viendrai vous renouveler les remerciements que je vous prie d'agréer aujourd'hui.

XXVII

Genève. — (Suisse) (13 septembre 1878). — Déjeuner au foyer du Théâtre, offert par les membres du Conseil d'Etat de Genève:

Je suis vraiment heureux de rencontrer ici les hommes dont le concours éclairé assure le bon renom du gouvernement de Genève.

Dans les agglomérations de races et de nationalités, qui constituent l'Europe actuelle, vous formez une petite nation, si l'on mesure l'étendue de votre territoire. Vous êtes, au contraire, un grand peuple, si l'on considère votre foi invincible dans la liberté et l'indépendance, et votre résolution inébranlable de résister au despotisme.

Au milieu de la période troublante et sombre de l'Empire, la France jetait très souvent sur vous des regards attristés. Elle semblait vous demander, après avoir fait tant de révolutions, et avoir subi tant de réactions, comment un peuple parvient à renverser, pour toujours, la tyrannie.

Vous lui répondiez:

— Vouloir être libre, est tout le secret.

Le 4 septembre 1870, la France a voulu vivre par elle-même. Elle y est parvenue ; mais elle ne cesse pas, malgré tout, de porter les yeux de votre côté. N'a-t-elle pas besoin de savoir comment elle doit s'y prendre pour maintenir et conserver la liberté conquise ?

Aux esclaves d'hier, vous offrez l'exemple d'une constance que rien n'a pu mettre en défaut. Puissent mes compatriotes venir souvent se retremper au milieu de vous !

De mon passage à Genève, j'emporterai l'impression que m'ont laissée les Républicains d'Amérique. Lorsque j'ai songé à rendre effective, et légale, la solidarité des intérêts économiques de la France et des Etats-Unis, j'ai bien vite senti, chez les Américains, les qualites solides qui font les nations grandes et fortes. Ces qualités se retrouvent chez vous, aussi permanentes et aussi brillantes.

Placée entre ces deux peuples, la Suisse et les Etats-Unis, qui l'encouragent et applaudissent à ses succès de « self-government », la France s'enhardit et ne craint plus les défaillances.

Lorsque le traité franco-américain sera signé, Berne, au nom des vingt-deux cantons, obtiendra un contrat pour la Suisse.

Et les trois Républiques, unies, amies et dignes, travailleront, d'un commun accord, à la rénovation de l'Europe.

XXVIII

Saint-Etienne (Loire). — (19 septembre 1878). — Réunion organisée par la Chambre de Commerce :

Supposez qu'on vous dise :

— Il est, dans le monde, deux nations, deux grandes nations, qui ont traversé des crises douloureuses. Elles ont triomphé, par leur courage, leur énergie et leur sagesse, de tous les obstacles qui ralentissaient chez elles la marche du progrès.

Imaginez qu'on ajoute :

— Ces deux nations voient leurs échanges réglés d'une façon singulière. Tandis que les articles de l'une ne pénètrent chez l'autre que frappés de droits d'entrée exorbitants, la plupart des produits manufacturés de la première n'arrivent pas du tout chez la seconde (1).

Si l'on vous annonçait cela, et si l'on vous demandait :

1. *Voir la* note de la page 15, sur la suppression des prohibitions en France.

— Serait-il utile d'améliorer un pareil état de choses ?

Vous répondriez, sans hésiter :

— Oui.

Eh bien ! les deux pays existent. Ils s'appellent la France et les Etats-Unis.

L'idée d'une entente pratique a été acceptée par les Etats-Unis, puisque les Chambres de Commerce d'Amérique nous ont envoyé des délégués.

Elle a été admise par la France, puisque nos principales Chambres de Commerce, au nombre desquelles j'aime citer Saint-Etienne, se sont fait représenter à la conférence de Paris.

Le tarif général français n'est peut-être pas d'une application facile. Quant au tarif général américain, c'est un véritable nid à procès. On y trouve plus de 2.500 articles ; et, pour chaque article, ou à peu près, le pour et le contre.

Ce monument d'invraisemblance et d'illogisme ressemble beaucoup à nos tarifs de chemins de fer, espèce de forêt inextricable, que nos négociants traversent péniblement, quand ils ne s'égarent pas en route.

Pour mieux se guider, nos expéditeurs de marchandises s'entourent d'employés spéciaux, qui ne reçoivent, pour tout salaire, qu'un tant pour cent sur les restitutions obtenues des grandes Compagnies. Cela prouve que nos chemins de fer, dont l'habitude est souvent de percevoir en trop, consentent parfois à restituer.

A l'exemple de nos Compagnies, la douane amé-

ricaine se fait payer la taxe la plus forte; mais elle ne rend jamais l'argent. Les importateurs d'Amérique n'ont donc nul besoin de s'attacher des auxiliaires capables de prouver aux douaniers qu'ils ont commis une erreur, puisque ces derniers seraient toujours prêts à déclarer :

— Oui, nous nous sommes trompés; mais, si vous voulez vous faire restituer vos dollars, intentez-nous un procès.

Un procès à la douane américaine ! A cette pensée, l'importateur frémit, pâlit, et confesse :

— On m'a réclamé en trop cinq mille francs. Si je commence une action, les frais m'en coûteront quinze mille. Dépenser quinze mille francs pour en gagner cinq ! Je préfère m'abstenir.

M. Fernando Wood, dans son projet de tarif, tenta de remédier au mal que je vous signale. Il n'y parvint pas.

Serons-nous plus heureux ?

Vous connaissez le projet voté par la Conférence de Paris. (1) Vous savez quel genre de réciprocité a prévalu. On propose que les articles américains entrent en France aux conditions stipulées par la clause de la nation la plus favorisée, et que les produits français ne soient plus frappés, dans l'autre pays, de droits supérieurs à trente pour cent.

Vous me direz ce que vous pensez de cette nouvelle réglementation.

1. Voir ce projet à l'*Appendice*.

La Chambre de Commerce de Saint-Etienne a refusé de faire, du principe de liberté commerciale, un dogme absolu « devant lequel doivent disparaître toutes les considérations de nationalité, d'opportunité et d'intérêt particulier, qui concourent à la richesse nationale. »

Sur ce terrain, ouvert à toutes les tentatives et à toutes les controverses, d'où résulte toujours un peu plus de lumière et beaucoup moins d'hésitation dans la poursuite du mieux, j'ai hâte de vous suivre.

XXIX

Saint-Etienne (Loire). — (Soir du 19 septembre 1878). — Banquet offert par les principaux négociants de la ville:

La meilleure manière d'amener les intérêts opposés à faire bon ménage, c'est de commencer par les faire dîner ensemble.

A ce point de vue, je remercie les organisateurs du banquet.

J'ai répondu à votre appel courtois avec l'empressement qui annonce, et précède toujours l'enthousiasme; mais, je dois vous le déclarer, mon entrée à Saint-Étienne ne fut pas brillante. C'était la nuit. Mon ami Edmond Dutemple ne dormait pas. Un autre compagnon de voyage sommeillait. Le général américain, qui a bien voulu nous accompagner, ronflait. Excusez-le, comme nous lui avons pardonné nous-mêmes. Quand on a été membre du Congrès, commissaire du gouvernement américain à l'Exposition de 1878, et, surtout, délégué de l'Etat de Géorgie à la Confé-

rence franco-américaine, on peut bien ronfler en chemin de fer.

A Saint-Chamond, nous reçûmes le choc d'un véritable flot de voyageurs. Dutemple ouvrit la portière de notre compartiment de première classe, et s'écria :

— Montez donc!

Nous étions quatre. Nous fûmes bientôt quinze, hommes, femmes et enfants.

Les nouveaux arrivants semblaient très surpris d'être reçus avec tant d'affabilité. Quand ils virent que nous ne cherchions nullement à les faire tomber dans un piège, et que nous étions, au fond, de bons garçons, ils devinrent confiants. Bientôt, nous avons connu leurs petites affaires. C'était jour de fête à Saint-Chamond. On venait de s'amuser. Le lendemain, on reprendrait le travail avec une nouvelle ardeur.

Un jeune homme ne cessait de regarder certaine jeune fille, empaquetée dans un coin, Les yeux de l'amoureux trahissaient le soupçon. L'aimable enfant, à cette interrogation muette, répondait par un sourire plein de promesses.

Le général, qui sommeillait, ouvrit la paupière, et se demanda d'où venait tout ce monde. Tiré de son petit somme par des tibias rebelles, il n'était pas content.

Nos ennuis, selon moi, allaient finir à Saint-Etienne. Grande était mon erreur. Sept ou huit cents voyageurs avaient envahi la gare et les quais. Une horloge marquait une heure et demie

du matin. On nous obligea à passer un à un devant l'unique employé qui demandait les billets. Cela dura plus d'une heure. Le général était de plus en plus furieux. Nous l'avons calmé en lui disant que les Compagnies françaises adopteraient bientôt l'usage appliqué aux Etats-Unis, où chaque voyageur remet son billet au conducteur, dans le wagon, et avant l'arrêt du train.

Faites supprimer la tracasserie bien inutile que je viens de vous signaler.

Ce sera encore favoriser le mouvement qui conduit au traité franco-américain.

XXX

Marseille (Bouches-du-Rhône). —(27 septembre 1878). — Réunion publique à l'Hôtel de Ville :

Lorsque j'étais dans l'Ouest des Etats-Unis, des amis me dissuadaient d'aller à San-Francisco.

Je leur dis :

— Un comité américain, sans la Californie, ne serait pas américain,

Puis, je traversai les Montagnes Rocheuses, en route pour San-Francisco.

Depuis mon retour en France, j'ai compris qu'une propagande, sans Marseille, ne serait pas française.

Et j'ai surgi chez vous.

L'initiative privée, encore bien timide, bien craintive, mais confiante dans sa force, ouvre une enquête sur le projet de traité voté à Paris, le 9 août dernier (1).

Vous fixez déjà l'époque où les deux gouverne-

1. Voir ce projet à l'*Appendice*.

ments interviendront, et vous vous promettez d'envoyer, aux négociateurs, des avis et des vœux.

Si vous pensez que les pouvoirs compétents, après avoir reçu communication du projet, vont s'empresser de faire appel aux lumières et à l'expérience des intéressés, vous vous trompez du tout au tout. Nos ministres n'ont pas l'habitude de prendre ainsi à cœur les grands intérêts de la nation.

Le seul appel qui vous sera adressé est parti de Paris, après la conférence des 7, 9 et 10 août. Acceptez-le, et ne remettez pas à plus tard, quand il sera trop tard, l'examen d'une question qui pourrait être résolue contre vous.

Une étude sérieuse, approfondie, des taxes proposées, vous dira si la réciprocité offerte est équitable.

Certes, des avantages réciproques résulteront d'un contrat, imposant un maximum de 30 pour cent aux droits qui frappent les produits français aux Etats-Unis, et accordant en France, aux Etats-Unis, la clause de la nation la plus favorisée. Faut-il aller plus loin, et régler la réciprocité sur les articles similaires, récoltés ou fabriqués?

Un autre point vous préoccupera.

On offre aux Américains le régime de la nation la plus favorisée! Les Français doivent réclamer la même faveur aux Etats-Unis; car les Etats-Unis sont capables, dans un avenir plus ou moins éloigné, de suivre le mouvement inauguré en 1860, avec l'intention de rejoindre les puissances

d'Europe sur le terrain du progrès économique. Alors, les concessions accordées à la France seraient rendues illusoires par un traité plus libéral, conclu entre les Etats-Unis et une autre nation.

Je réclame un acte également utile aux deux pays. Si l'on attribue, à l'un de ces pays, un avantage qui soit refusé à l'autre, signalez à mon esprit de justice cette erreur involontaire, et je la ferai corriger.

Il y a deux ans, j'avais émis l'idée d'un grand travail sur la situation économique des peuples. Grâce aux chiffres recueillis et comparés, j'aurais mesuré la relation qui existe entre l'abaissement des barrières de douane, et le progrès de la production. Mes études auraient eu pour conséquence le tableau de l'état exact de l'industrie dans le monde. C'était en 1876. Le ministre du commerce, auquel je m'adressai, refusa d'ordonner cette enquête. D'ailleurs, en aurait-il compris les résultats? C'est douteux.

Aux Etats-Unis, je ne discutais pas avec les Américains; mais je les invitais à venir discuter en France, avec mes compatriotes.

Aujourd'hui, je soumets au commerce le projet élaboré. J'exhorte les hommes compétents à se rendre compte, et à me faire part de leurs doutes, de leurs réserves et de leurs critiques. Les lettres, les rapports, adressés à Paris, grossiront le dossier que je remettrai, dans six ou huit mois, aux deux Gouvernements et aux deux Parlements.

Lorsqu'on vota le projet de traité (1), des industriels protestèrent, sans donner les motifs de leur protestation. Les opposants auraient dû comprendre que nous ne prétendions forcer la volonté de personne, et que, de nos débats, ne devait sortir rien de définitif.

Un tarif conventionnel avec les Etats-Unis, apportera l'apaisement qui résulte toujours de l'exécution loyale d'un contrat loyalement consenti.

Si, en France, les pouvoirs publics veulent bien nous soutenir, vous êtes toujours certains de trouver devant vous, de l'autre côté de l'Atlantique, et à l'heure des négociations officielles, des hommes qui aiment, servent et honorent la liberté que vous aimez, servez et honorez.

1. *Voir à l'Appendice.*

XXXI

Reims (Marne). — (14 octobre 1878). — Réunion organisée à l'Hôtel de Ville, par la Chambre de Commerce :

En France, on voit parfois des hommes s'agiter beaucoup. Ces hommes sont poussés, dominés, par le désir de réaliser un progrès sérieux. Ils forment des adeptes. Et, bientôt, des énergies se rapprochent, se groupent et prennent une direction.

Ce spectacle étonne ! C'est que, en France, l'initiative privée est encore une nouveauté.

Le programme que je viens de vous esquisser est le mien. Au nom de ce programme, j'ai parcouru la France et les Etats-Unis, et j'ai pu éveiller l'attention dans des milieux où règne, le plus souvent, une grande indifférence.

Mais, dans un mouvement de propagande, le zèle irréfléchi succède parfois à l'apathie des premiers jours. Un frein devient alors nécessaire. Vous allez me dire si vous devez remplir l'office de modérateurs.

Des amis, assurément bien intentionnés, voudraient profiter des résultats acquis pour faire adopter un traité provisoire, dont la durée ne dépasserait pas deux ans, et qui laisserait ouverte la campagne commencée en faveur d'un traité définitif.

Ce traité s'appliquerait à quelques articles seulement, par exemple, aux vins et aux soieries. Il admettrait certaines réductions de droits en Amérique, et accorderait en France quelques avantages aux Américains.

Au fond, la convention proposée rappellerait le traité du 3 juillet 1831 qui, bien que définitif, ne frappait d'un maximum que les vins seulement.

Par compensation, le gouvernement français de 1831 s'engageait à n'établir, sur les longs fils de coton des Etats-Unis, importés en France, à bord de navires français ou américains, que les droits imposés aux fils courts.

L'idée d'une convention provisoire n'est pas nouvelle. Un pareil accord fut conclu le 24 juin 1822, entre la France et les Etats-Unis. L'acte devait être exécuté à partir du 1er octobre, pendant deux ans, et jusqu'à la conclusion d'un traité définitif. Il portait que la taxe additionnelle, visant les produits américains importés en France sur des navires américains ou français, n'excéderait pas 20 francs par tonne, et que la même taxe, réservée aux articles français allant aux Etats-Unis, ne dépasserait pas 18 francs 75.

Peut-on reprendre l'idée? Les personnes que je vous ai signalées proposent cette marche :

— Le gouvernement français fait des ouvertures au gouvernement de Washington ; un membre du Congrès dépose un projet de loi dans la session qui va commencer en décembre prochain. Puis, le Congrès vote le projet avant de se séparer, c'est-à-dire avant le 4 mars 1879.

En s'engageant sur cette voie, on suppose résolues des questions qui restent précisément à résoudre. On assure que le gouvernement français fera une proposition. Qu'en sait-on? On affirme que le gouvernement de Washington acceptera l'offre. Rien ne l'indique, et rien ne prouve que le Congrès soit disposé à voter quoi que ce soit dans la session qui s'ouvrira bientôt.

A vrai dire, tout nous permet d'espérer une solution définitive prochaine. Méritons-la, obtenons-la.

Depuis quelque temps, j'ai reçu maintes missives d'Amérique, sur la Conférence franco-américaine de Paris. L'un de mes correspondants me reproche le mauvais anglais des débats; mais il se hâte d'ajouter :

— Qu'importe, après tout? C'est le pépin, non l'écorce; c'est le vin, et non la coupe, qu'il faut apprécier.

Sur tout le reste, on applaudit. C'est, confesse-t-on, un résultat pratique apparu au milieu des effusions d'une cordialité franche et sincère.

Peu de temps après, se tint à Paris une autre

conférence, où les Etats-Unis étaient officiellement représentés. Les discours prononcés dans cette circonstance ne furent que des harangues pompeuses.

Bien différents en cela, les membres de la Conférence franco-américaine, ont remplacé les « speeches » par des actes. Certes, la France n'aurait plus été la France, et les Etats-Unis auraient manqué à toutes leurs traditions, si les discoureurs avaient négligé de se congratuler. Les politesses, cependant, furent courtes, et l'on se mit bien vite au travail urgent.

De tous les coins d'Amérique, d'où l'on m'écrit, on réclame un traité. Ce pacte fera disparaître des abus. Il dispensera les Américains de prendre des chemins de traverse, pour vendre à la France les articles de leurs manufactures.

Beaucoup de citoyens des Etats-Unis suivent les étapes du mouvement franco-américain, avec une attention soutenue. Ils quittent parfois les grandes lignes, et entrent dans les détails. Ils complètent alors ma pensée, et je leur en suis très reconnaissant.

La bonne impression, ressentie en Amérique, nous enlève bien des doutes!

Le succès n'est plus loin.

XXXII

Reims (Marne). — (Soir du 14 octobre 1878). — Banquet offert à l'Hôtel du Lion-d'Or :

Si le vin de Champagne manquait un jour, un des plus beaux fleurons de la couronne industrielle de la France tomberait aussitôt.

Nous n'avons pas à craindre un tel malheur, que l'étranger regarderait comme une calamité. Tout ne crie-t-il pas, ici, que votre terre privilégiée réserve encore, aux activités intelligentes, un long avenir de travaux paisibles, productifs et heureux?

A Rome, dans un concile, on interrompit un jour certain orateur par ces mots :

— Qui êtes-vous?

L'orateur répondit :

— Je suis l'évêque d'Angoulême.

Cet « Angoulême », lancé d'un air convaincu, ne semblant produire aucune impression sur l'assemblée, l'étranger s'écria :

— Pardon! Je suis l'évêque de Cognac.

Aussitôt, les figures s'illuminèrent :

— Oh! Cognac! Cognac! bon évêché.

En souvenir de la célèbre eau-de-vie charentaise, le délégué d'Angoulême gagna tous les cœurs.

Si Reims n'a pas plus de renom qu'Angoulême dans les sphères pontificales, je suis sûr que le mot Champagne brille, au Vatican, d'un éclat aussi solide que Cognac.

Vous m'avez vu engagé sur le terrain des intérêts qui vous touchent, vous subjuguent et vous dominent. Un peu étonnés, peut-être, de mon dévouement, puisque, après tout, je ne suis pas appelé à profiter des temps meilleurs qui s'annoncent, vous n'avez pas tardé à me soutenir dans la lutte.

Nous sommes dans la bonne voie.

Plusieurs de vos compatriotes, tourmentés du désir de nager dans le bleu, voûdraient vous y faire plonger! Résistez, et ne songez qu'à exporter beaucoup plus de bouteilles de vin de Champagne aux Etats-Unis.

Une fugue, sur le domaine des rêves, n'aura pas pour effet d'aplanir les obstacles que vous rencontrez tous les jours dans votre commerce avec les Américains.

Contribuez à faire triompher les idées que les commerçants et les industriels voudraient voir appliquer par les deux pays. C'est là le but que tous les bons citoyens doivent se proposer.

Sachons, d'abord, conquérir ce résultat. Plus tard, si nous avons des loisirs, nous cèderons à toutes les séductions du sentiment.

XXXIII

Lille (Nord). — (26 octobre 1878). — Réunion publique à l'Hôtel de Ville:

Je viens vous voir à la veille de me rembarquer pour l'Amérique. Pardonnez-moi cette visite tardive, que des circonstances impérieuses ne m'ont pas permis de vous faire plus tôt.

Aux Etats-Unis, j'ai ouvert ma première campagne par la région du Nord, et je me suis rendu à Boston, où m'attendaient, disait-on, des adversaires terribles.

Les Bostoniens me virent, m'entendirent, et m'approuvèrent. Preuve certaine que les inimitiés sourdes ont souvent pour cause unique le nuage produit par l'éloignement. Rapprochez les distances. Les préventions s'émoussent, s'affaiblissent et tombent.

Peut-être pensiez-vous avoir des motifs d'hostilité contre le mouvement actuel. S'il en était ainsi, j'aurais dû venir chez vous au mois de juin, en

débarquant du *Saint-Laurent,* afin de vous prouver plus tôt que je ne cherchais la ruine, ni de cette partie de la France, dont vous faites la richesse et la bonne renommée, ni de toute autre région.

La France est le pays du monde où les Expositions internationales ont le plus d'éclat. A la vue des merveilles réunies à Paris, vous vous demandez quelle pensée inspire les organisateurs de ces immenses concours.

Assurément, on n'a pu convier les nations dans le seul but d'admirer leurs produits, et de leur dire, avant le retour des frimas :

— C'est bien ; rentrez chez vous ; bonsoir !

On ne réunit, de loin en loin, les chefs-d'œuvre du génie universel, que pour mieux associer les peuples producteurs dans une œuvre commune, et mieux stimuler les échanges.

Dans le commerce franco-américain, vous savez que la fraude se signale chaque jour par des prouesses inquiétantes. De chaque côté, on s'ingénie à se surprendre et à se tromper. Pourquoi? Parce que les deux pays restent soumis aux rigueurs du tarif général.

Aux Etats-Unis, on se livre à la contrebande, parce que les droits d'entrée y sont trop élevés. A l'origine du gouvernement américain, on pensait que des taxes de huit et demi pour cent seraient excessives, et porteraient à violer la loi. Que diraient aujourd'hui les auteurs de la Constitution de 1787, en voyant les huit et demi dépasser parfois cent pour cent?

En France, notre tarif général renferme également des atrocités. Les Américains nous vendent quand même les produits dont nous ne voulons pas ; mais, au lieu de nous les envoyer directement, ils nous les adressent par l'Angleterre et l'Allemagne, comme si nous avions déjà, avec le gouvernement de Washington, le traité de commerce dont nous réclamons la signature. Les Etats-Unis s'attribuent ainsi tous les avantages de l'accord à conclure, et nous laissent les charges. Appliquons-nous à faire cesser, le plus tôt possible, une situation aussi anormale.

Dès le début de ce mouvement, j'ai toujours écarté la question de principe. J'admire les hommes qui se jettent à corps perdu au milieu des inimtiés et des haines. Malgré tous les obstacles, au mépris de toutes les résistances, ils proclament la panacée dont l'application, d'après eux, va régénérer le monde.

Mon ambition ne va pas si loin. Je cherche tout simplement, par des réformes utiles, à rendre plus florissant votre commerce avec les Etats-Unis. Là-bas, de l'autre côté de l'Atlantique, on m'accepte sur ce terrain du trafic plus étendu, et l'on m'écoute.

La capacité productive du citoyen américain, de 137 francs 15 en 1810, est parvenue à 219 francs 70 en 1850, à 299 francs 85 en 1860 et à 555 francs 20 en 1870, moyenne qui dépassait déjà, à cette époque, les progrès de la population. Depuis, elle ne s'est pas arrêtée dans sa marche ascensionnelle.

Aussi, s'imposent de plus en plus, aux Américains, de nouveaux débouchés extérieurs.

Nous ne refusons pas d'ouvrir la France aux Etats-Unis ; mais, si nous abaissons nos barrières, nous désirons trouver, devant nous, des barrières moins hautes.

Le Président Hayes (1) avouait dernièrement:

« Ce qui retarde la reprise des affaires, c'est le manque de confiance dans la stabilité de la législation commerciale. »

J'ai répondu au Président de la République de Washington:

— La voie qui mène à l'avenir certain est toute tracée, par un traité de commerce avec la France.

A propos de la conférence franco-américaine de Paris, d'aucuns n'ont pu dissimuler un grand étonnement. Eh quoi! ont-ils dit, des individualités sans mandat s'arrogent le privilège de conclure un traité de commerce! Mais n'est-ce pas là usurper, d'une manière arrogante, le pouvoir législatif?

Pareille exclamation ne devait pas manquer d'éclater dans un pays comme le nôtre, où l'on s'obstine toujours à attendre le mot d'ordre du gouvernement, où l'initiative privée, source et origine du véritable progrès, s'affirme encore avec hésitation et timidité, comme si elle avait besoin de se faire pardonner son audace. N'est-ce point étrange?

1. Voir note page 21, sur la mort de M. R. B. Hayes, en janvier 1893.

En Amérique, je me suis souvenu des paroles de Lafayette à Washington. L'homme qu'on devait appeler plus tard le « father of the land » (père de la patrie), se trouvait dans une situation difficile. Il interrogea le jeune marquis, récemment arrivé de France. Lafayette confessa :

— Je suis venu vers vous pour recevoir des ordres, et non pour en donner.

Chez les Américains, j'ai refusé de m'imposer, et je suis parvenu de la sorte à éviter bien des froissements d'amour-propre.

Si l'on venait vous dire officiellement qu'aucun traité ne sera conclu de sitôt entre la France et les Etats-Unis, et si, au mépris de cette déclaration, un engagement, quelque beau matin, liait tout à coup les deux pays, vous auriez le droit de vous plaindre de n'avoir pas été consultés.

Il n'en sera pas ainsi, et pareil reproche vous sera épargné, puisque, dès aujourd'hui, je vous convie à faire entendre votre voix dans une enquête ouverte.

C'est là, n'en doutez pas, le plus sûr moyen de respecter cette vaillante démocratie qui a fait la France actuelle, et que vous représentez ici avec tant de force et d'éclat !

XXXIV

Paris (Seine). — (1er décembre 1878). — Réunion publique au Cirque des Champs-Elysées :

En politique, plus de nuage entre la France et les Etats-Unis. L'accord est parfait.

Il n'a pas toujours existé.

En 1867, je travaillais un jour, fort paisiblement, dans une bibliothèque de New-York. Tout à coup, je m'aperçois que mon voisin de droite entre dans une violente colère. Sa plume ne semble plonger dans l'encrier que pour le transpercer. Bientôt, un grognement sourd. Je lève la tête. Deux yeux ardents sont braqués sur mes yeux. J'interpelle ainsi le « gentleman » :

— I beg your pardon, sir, but what do you want? (Je vous demande pardon, Monsieur, mais que voulez-vous?)

L'Américain me répondit :

— Vous êtes Français, n'est-ce pas?

Je répliquai :

— Je m'en flatte.

Il ajouta :

— Les troupes françaises sont au Mexique !

Je le rassurai en ces termes :

— Si l'Empire est allé au Mexique, ce n'est pas ma faute, ce n'est même pas celle de la France.

Et je fus obligé d'avouer, ce qui est toujours une honte pour le Français à l'étranger, qu'il y avait un abîme entre la France et son gouvernement.

L'Américain me comprit, et me tendit la main. Nous étions bons amis.

Nos compatriotes ne sont plus exposés, en Amérique, aux sanglantes avanies d'autrefois. Pourquoi ? Parce que quelque chose s'est passé en France. Ce quelque chose est l'avènement normal, rationnel, pacifique, du gouvernement du pays par le pays, c'est la République inscrite dans nos lois.

L'évolution s'est produite grâce à la volonté persistante de tous, et au dévouement patriotique de quelques-uns.

Une communauté d'idées, et de vues, s'est établie entre les deux nations que sépare l'Atlantique. Aussi, ne pouvais-je manquer d'être accueilli avec une grande cordialité de Boston à la Nouvelle-Orléans, et de New-York à San-Francisco.

Pour être sincère, je dois confesser que ma première campagne en Amérique fut relativement facile. Je me bornais alors à prier les Américains de venir jeter à Paris, unis à des Français, les bases d'un traité de commerce (1). Demain, il faudra

1. Voir ces bases à l'*Appendice*.

que je discute avec eux, et que je m'efforce de faire pénétrer, dans des esprits parfois rebelles, un rayon de la France que vous représentez ici, c'est-à-dire un rayon du vrai.

J'espère surmonter les obstacles qui vont se dresser devant moi. Et, l'année prochaine, je vous rendrai compte de ma nouvelle mission... si je reviens, et si, là-bas, dans quelque accident de chemin de fer, je ne vais pas rouler au fond d'un précipice des Alleghanys, ou des Montagnes Rocheuses.

4 janvier 1879. — Départ du Havre pour New-York, à bord de l'*Amérique*, de la Compagnie Générale Transatlantique.

TROISIÈME CAMPAGNE

ETATS-UNIS

Intervention du Congrès de Washington. La Chambre des représentants vote une Motion favorable. Devant le Sénat des Etats-Unis, une « joint resolution » déposée comporte la nomination de Commissaires français et américains.

Du 4 janvier au 15 juillet 1879. — 20 janvier : arrivée à New-York, à bord de l'*Amérique*.

XXXV

En mer (20 janvier 1879). — En vue des côtes américaines, au dîner d'adieu de l'Amérique :

Depuis le Havre, la tempête nous a comblés de ses faveurs.

Des coups de tangage et de roulis, nous avons dégagé cette philosophie : sur mer comme sur terre, à bord d'un navire comme au sein d'un gouvernement, la victoire est toujours au plus sage.

Ici, l'homme sage est M. le commandant Delort.

Portés par l'*Amérique*, nous pouvons évoquer le passé.

Pour nous, le passé est le grand Robert Fulton, mort en 1815.

Fulton avait expérimenté la vapeur sur la Seine, en 1803. Le succès avait répondu à son attente; mais en France, à cette époque, la guerre ne laissait place à aucune préoccupation scientifique. Enfin, en 1807, un bateau à vapeur remonta l'Hudson, de New-York à Albany.

On fit, plus tard, un voyage de New-York à Liverpool. Tout marcha à souhait. A Liverpool, toutefois, quand on aperçut, de loin, la blanche fumée, on s'imagina être en présence d'un navire en feu.

La vapeur allait conquérir la mer. Cette conquête offre deux âges. D'abord, l'âge du charbon. Il continue. Puis, viendra l'âge du pétrole (1).

En 1838 seulement, le premier paquebot à vapeur vint de Liverpool à New-York. Il excita un grand étonnement.

A cette époque, un citoyen d'Halifax, M. Samuel Cunard, luttait, depuis huit ans, pour établir une ligne de steamers allant de Liverpool à Halifax et à Boston.

On avait fini par tourner le novateur en dérision. Bientôt, on le taxa de folie.

Le prétendu fou prouva qu'il ne l'était pas ; car, le 4 juillet 1840, le *Britannia* quittait Liverpool, à destination des Etats-Unis.

M. Cunard n'effectua son premier départ que

1. Voir page 183, l'avenir du pétrole sur mer.

grâce à l'intervention du gouvernement anglais. A Londres, les ministres étaient tombés d'accord sur ce point qu'une ligne maritime, entre l'Angleterre et les Etats-Unis, ne pouvait qu'augmenter en Amérique l'influence de la Grande-Bretagne.

Nous sommes en mer depuis dix-sept jours ! Bien des faits importants se sont passés en France, et dans le reste de l'Europe. Nous venons seulement de lire quelques nouvelles, dans les journaux américains apportés de New-York par le pilote.

Pourquoi n'a-t-on pas encore jeté, sur l'Océan, des stations télégraphiques ? Lorsque M. Cyrus W. Field posait le premier câble transatlantique, on lui criait qu'il tentait l'impossible. Cet impossible est devenu une réalité.

Comment faudrait-il s'y prendre pour relier des bouées aux câbles sous-marins, et mettre ces bouées en communication avec les navires qui passent ? Le problème mérite d'être étudié (1).

En ce qui me concerne personnellement, j'ose réclamer autre chose : la suppression du mal de mer ! Mal terrible ! qui vous coupe l'appétit sans

1. Il l'a été depuis le jour où je prononçais ces paroles, puisqu'un journal m'apporte tous les détails d'une invention ayant pour objet de mouiller, sur les 5.872 kilomètres du Havre à New-York, des bouées lumineuses. Chacune d'elles pourrait servir de refuge, en cas de sinistre.

Quant au mouillage de ces bouées par les grands fonds de l'Océan, l'inventeur affirme avoir trouvé le moyen de vaincre la difficulté.

dire pourquoi, ou ne vous permet de manger que pour vous faire, « illico », démanger.

Si l'idée du traité franco-américain porte dans ses flancs un tel progrès, j'en serai fort heureux.

Vous aussi, je suppose.

XXXVI

New-York (21 janvier 1879). — Banquet offert à bord de l'Amérique :

La pensée qui a inspiré cette réunion honore M. le commandant Delort, autant qu'elle peut m'honorer moi-même.

Camoëns a dit :

« L'homme perfide est soupçonneux ; toujours prêt à trahir, il ne voit partout que des traîtres. »

L'homme animé de la foi qui m'anime, est confiant. Toujours prêt à donner des preuves de son dévouement, il ne voit, dans ceux qui l'entourent, que des amis sincères, que de fermes et solides collaborateurs.

A bord de l'*Amérique*, je remarque les représentants de plusieurs grands journaux de New-York. L'année dernière, à mon arrivée ici, j'avoue, sans détour, que je n'avais aucun plan de bataille bien arrêté. La presse américaine m'a, en quelque sorte, pris par la main. Son appui m'a rassuré et réconforté. D'ailleurs, n'étais-je pas, ne suis-je pas encore journaliste ? A mes confrères d'Amérique, j'adresse mes plus vifs remerciements.

Ils ont soutenu les grands intérêts de leur pays. Ils m'appuieront, je l'espère, dans ma nouvelle campagne, non dans le but de m'être agréables, ma personnalité important peu, mais pour servir la grande cause du progrès économique.

Qu'ils viennent tous nous voir à Paris ; qu'ils s'embarquent à bord d'un navire de la ligne française, et, autant que possible, sur l'*Amérique*.

Les journaux new-yorkais ont parlé ce matin de notre traversée, si longue, et si pénible ! La nuit où nous avons couru un sérieux danger, le commandant Delort est passé près de ma cabine, en jetant cet ordre :

— Faites diminuer à 44 ! (1).

Le bruit m'avait tiré du sommeil. Je m'avouai :

— J'ignore absolument ce que signifie ce 44 ; mais ce que je sais, c'est que je me rendors.

Et je fermai de nouveau les yeux, persuadé que l'homme qui veillait sur nous, saurait bien nous tirer de ce mauvais pas.

Je ne m'étais pas trompé, puisqu'un matelot, peu d'instants après, vint m'annoncer que nous étions sauvés. Ce matelot me trouva couché, et dormant, alors que tous les autres passagers étaient debout. Fort surpris de mon indifférence, il me secoua pour me dire :

— Monsieur ! Monsieur ! vous pouvez dormir.

Parbleu ! Je le savais bien.

1. La vitesse normale de l'*Amérique* était de 55 à 57 tours par minute. Celle de la *Bretagne* est de 60 à 62 tours.

XXXVII

Washington (District de Colombie). — (27 janvier 1879). — Déclaration à M. Hayes, Président des Etats-Unis (1) :

Me voici, de nouveau!

L'année dernière, je me proposais d'inviter le peuple américain à nommer des mandataires, chargés d'aller étudier à Paris la situation économique de la France et des Etats-Unis.

Ces délégués, réunis aux Français qui les attendaient, ont constaté qu'aucun traité de commerce n'existait entre les deux Républiques, et ils ont pensé qu'on devait en conclure un, sur la base de cette réciprocité : Moyenne de trente pour cent sur les produits français en Amérique; clause de la nation la plus favorisée accordée en France aux produits américains (2).

Dans mon voyage actuel, je viens recueillir les avis des Chambres de Commerce des Etats-Unis sur le projet voté à Paris.

1. Voir note, page 21.
2. Voir *l'Appendice*.

Au mois de juillet prochain, je possèderai les rapports de tous les groupes intéressés, et je vous les communiquerai.

J'aurai soin d'y joindre les résolutions des Chambres de Commerce de France. Puis, à mon retour à Paris, je ferai une communication semblable au gouvernement français. Alors, en ce qui vous concerne, vous donnerez, j'en suis sûr, à ces travaux, toute l'attention qu'ils méritent.

Je voudrais vous remettre, avant le mois de juillet, les réponses des grands centres industriels de France et des Etats-Unis ; mais la distance qui sépare Boston de la Nouvelle-Orléans, la Nouvelle-Orléans de San-Francisco, et San-Francisco de Washington, est longue, bien longue! J'ai des milliers et des milliers de kilomètres à parcourir, et beaucoup de « meetings » à organiser, pour vous faire connaître, sur la question posée, le véritable sentiment du pays que vous représentez si dignement!

Pardonnez-moi si je ne termine ma course qu'à l'époque lointaine que je viens de vous indiquer!

XXXVIII

Boston (Massachusetts). — (29 janvier 1879). — Réunion du Board of Trade :

En quittant votre pays, au mois de juin dernier, je nourrissais l'espoir de retraverser bientôt l'Océan.

Nous sommes un peu plus avancés que lors de mon premier voyage ; car nous possédons un projet. Discutons-le, corrigeons-le, allons même, s'il le faut, jusqu'à le démolir de fond en comble. Tout cela ne sera jamais aussi dangereux, que n'eût été pénible et redoutable l'absence de projet. C'est que, dans le domaine des faits économiques, où nous évoluons, on ne bâtit rien sur des scrupules, des hésitations, ou des résistances. Une affirmation est toujours nécessaire. Elle s'est révélée à Paris, par le vote de la Conférence franco-américaine (1).

Que la timidité inconsciente, ou la passion aveugle, opposent leurs arguments, enfantins ou

1. Voir *l'Appendice*.

perfides, à l'œuvre de l'avenir, il n'y a là rien qui doive m'étonner, ni m'alarmer. Au contraire, cette opposition me fortifie. Par ses caractères divers, et sa physionomie ondoyante, elle rend ma tâche moins lourde. Elle est, pour moi, un stimulant; car elle est la vie qui s'annonce. Elle me prouve que les délégués, américains et français ont cru à ma sincérité et à ma bonne foi.

Dans vos âmes droites, vous ne reprochez nullement à la France d'avoir pris l'initiative.

Nos deux pays ne sont reliés par aucun traité. Ils souffrent. La première plainte est partie de Paris. Vous ne pouvez en conclure que l'intérêt de la France soit plus urgent que celui des Etats-Unis.

Au fond, Washington est aussi intéressé que Paris. Mais il fallait bien que le cri d'alarme fût proféré quelque part. Il est venu des rives de la Seine. Vous y avez répondu.

Lorsque deux anciens amis, sans motif sérieux, se fuient et s'isolent, ils subissent bientôt toutes les conséquences fâcheuses d'une séparation que rien ne motive ni n'excuse. Alors, que l'un des deux, un beau jour, tende à l'autre une main loyale : Avec quel bonheur elle est acceptée! C'est cet empressement que vous avez mis à recevoir mon offre d'alliance. Mes compatriotes vous en sauront gré, en contribuant, de toutes leurs forces, à compenser les avantages réciproques d'un bon contrat de réciprocité.

Le commerce de Boston avec l'étranger accuse

l'excès de vos exportations, sur vos importations. Bon indice. Si la valeur de vos achats dépassait le prix de vos ventes, vous pourriez craindre de voir votre prospérité actuelle décliner et s'affaiblir.

Un courant favorable vous emporte! Sachez le diriger selon les règles qui président au développement régulier de tout commerce extérieur. La principale de ces règles est que, pour maintenir ou élever un chiffre d'exportation, il faut augter les importations.

Un moyen facile et sûr s'offre à vous. Il consiste à baisser les droits frappant les articles français. Ces articles viendront en plus grand nombre. Ils rapporteront davantage au Trésor de Washington, et, par contre, accentueront le succès des articles américains. Par suite, double profit pour vous.

Dans le commerce direct de Boston avec la France, une dépression vous menaçera toujours, tant que votre cité ne verra pas ses relations commerciales avec mon pays, modifiées et consolidées par un traité franco-américain.

Prenons, si vous le voulez bien, les principaux produits quittant vos rivages.

Vous expédiez des cotonnades aux Indes, en Afrique, en Angleterre, et ailleurs. D'où vient que je ne remarque pas la France au nombre de vos débouchés? Tout simplement parce que le tarif général français met à l'index votre coton manufacturé (1).

1. Prohibition abolie en France en 1881. Voir note, page 15.

Les lignes Cunard, Warsey, Thayer et Lincoln emportent régulièrement, de Boston, vos cuirs manufacturés à destination de Liverpool. Or, ces marchandises n'ont que le droit de côtoyer la France. Défense leur est faite d'y entrer.

L'application, en votre faveur, de la clause de la nation la plus favorisée, viendra supprimer cette interdiction, et sûrement encourager votre commerce avec l'étranger, de viande conservée, d'animaux vivants et de fruits.

Au sujet des concessions à garantir à la France, laissez-moi vous parler du livre, c'est-à-dire de la pensée, beaucoup trop durement traitée aux Etats-Unis.

Je viens de recevoir à Boston la lettre suivante :

« Fall-River (Massachusetts), 23 janvier 1879.

« Permettez-moi de saisir l'occasion de votre heureux retour aux Etats-Unis, pour émettre un vœu qui obtiendra, j'en suis sûr, toutes vos sympathies.

« Depuis quelques années, beaucoup de familles françaises, d'origine canadienne, sont venues se fixer dans les centres industriels des Etats de la Nouvelle-Angleterre. Grâce aux efforts de quelques hommes dévoués, des écoles ont été ouvertes; et plusieurs journaux, publiés en langue française, cherchent à répandre, dans les populations, le goût de la lecture et des études sérieuses. Avec le tarif américain actuel, il nous est malheureusement impossible de mettre les ouvrages

parus en France, depuis moins de vingt ans, à la portée des familles qui ont pourtant conservé, pour la mère-patrie, un attachement sans bornes.

« Pouvons-nous espérer que les Chambres de Commerce se prononceront en faveur d'une réduction des droits ? Telle est la question que j'ose vous soumettre. »

Je demandai quelques détails à mon correspondant, et je reçus de lui cette autre lettre :

« Je vous remercie de l'intérêt que vous voulez bien prendre à la question de l'importation des livres français aux Etats-Unis.

« Selon votre désir, je m'empresse de vous faire connaître les frais que j'eus à payer dernièrement, à la réception d'une petite caisse de livres. La valeur de ces livres s'élevait à 150 francs. On y ajouta 33 francs 85 pour frais de transport de Tours à Fall-River. Et savez-vous combien me réclama la Compagnie Wells-Fargo, de New-York, pour droits de douane et courtage ? 14 dollars (70 francs). Dans de pareilles conditions, je dus renoncer à faire venir de France les ouvrages qui m'étaient demandés. »

Si, en effet, aux 70 francs, on ajoute les 33 francs 85 de port, on aperçoit que le prix d'achat à Tours, de 150 francs, s'est augmenté, à Fall-River, de 103 francs 85.

Le commerce, avec de telles entraves, s'arrête, tombe et meurt.

XXXIX

Boston (Massachusetts). — (3 février 1878). — Banquet offert :

La manifestation de ce soir me troublerait et me confondrait, si elle ne s'adressait qu'à moi. Fort heureusement, elle vise, en ma personne, le grand pays auquel je m'honore d'appartenir, la France.

Mon ami Nathan Appleton est un peu Français. Moi, je suis très Américain. Dès lors, vous vous expliquez comment nous ayons pu si bien nous entendre. J'espère laisser à Boston beaucoup d'Appleton, c'est-à-dire beaucoup d'amis sincères de la France, et beaucoup de partisans du traité de commerce franco-américain.

En France, on vous aime, ne l'oubliez pas. Et, parmi ceux qui vous admirent et vous louent, je revendique la première place.

Après avoir appris à vous connaître dans les livres, j'ai voulu vous voir chez vous. La longue persévérance de vos pères, au milieu des terri-

bles péripéties d'une lutte qui allait conduire les colonies à leur affranchissement, et la modération des « insurgents » après la victoire, m'avaient porté à venir vous demander comment naît, grandit et se maintient la liberté. J'étais d'autant plus heureux de vous réclamer un peu d'air et de lumière, que la France, soumise à l'Empire, étouffait et s'affaissait. Nous étions en 1866. Il y a déjà bien longtemps ! Je m'embarquai à Liverpool. Les côtes d'Irlande à peine disparues, un officier anglais, me voyant penché sur la carte des Etats-Unis, me jeta ces mots :

— One Country ! (Étrange pays !)

Nous avons causé, et l'insulaire finit par me dire :

— Vous partez républicain; vous reviendrez royaliste.

Je répliquai :

— Nous verrons bien.

La vérité est que je suis retourné en France meilleur républicain que jamais. A votre contact, j'avait senti s'affermir ma foi politique.

Dans ce voyage d'études, qui dura un an, du 1er mai 1866 au 1er mai 1867 (1), j'ai connu à Washington un homme vers lequel m'attira bientôt une vive sympathie, votre compatriote, le général N. P. Banks. Une guerre de quatre

1. Je m'embarquai à Liverpool le 1er mai 1866, à bord du *City of Boston*, disparu, dans les parages de Terre-Neuve, l'année suivante, et je débarquai à Brest le 1er mai 1867, à bord du *Great Eastern*.

ans, la guerre de sécession, avait désolé vos Etats. Vous traversiez des heures sombres. Eh bien! au nombre des citoyens qui luttaient courageusement à Washington pour rétablir chez vous l'ordre et la paix, et assurer, dans le monde, le triomphe de l'idée républicaine, je remarquai Banks. Je lui témoignai ma reconnaissance, comme s'il avait défendu les droits de ma patrie.

Vous devinez maintenant pourquoi je me laisse de plus en plus séduire par l'attrait sévère de la mission que vous me voyez remplir. Mon cœur vous appartenant, j'étais mieux préparé que tout autre à révéler, et à défendre, la solidarité des intérêts français et américains.

Ne cherchez pas, à mes actes, un autre mobile que ma grande sympathie pour vous, et mon désir bien vif d'élargir la source de notre prospérité commune.

XL

New-York (8 février 1879). — Au banquet du « Lotos Club » :

Je suis arrivé tout à l'heure de Boston, et j'ai trouvé, à « Everett House » votre aimable invitation au banquet de ce soir.

Si, pour rester chez moi, j'avais allégué, dans une lettre à l'honorable M. Whitelaw-Reid, président du « Lotos club », la grande fatigue résultant d'un voyage mouvementé, vous auriez accepté mes excuses, parce que vous êtes bons, et que des cœurs généreux se laissent facilement séduire par les apparences de la droiture et de la sincérité.

Eh bien ! je vous aurais affreusement trompés ; car je ne suis pas fatigué du tout. D'ailleurs, j'ai pour principe de ne jamais reculer, en Amérique, ni devant un « drink, » ni devant un dîner agrémenté, comme celui-ci, d'hommes d'esprit et de joyeux convives.

New-York ! Ville immense, que je salue avec respect. Ses merveilles me charment d'autant

mieux, que je me rappelle les débuts modestes de la grande Cité.

Quelques familles hollandaises, trafiquant avec les Indiens, tel est le New-York d'autrefois. Les premiers ancêtres des négociants actuels, avaient la douce habitude de calculer le temps par le nombre de pipes qu'ils avaient fumées. Et l'on entendait ce dialogue :

— Quelle heure est-il?

— Il est telle heure, car j'en suis à ma .... ème pipe.

Suivez toujours, ô New-Yorkais ! la voie où vous êtes engagés; mais n'oubliez jamais les grands fumeurs qui vous ont légué des qualités inestimables. Cet héritage a augmenté vos dons naturels, et les a fortifiés, au milieu d'une civilisation, fruit du bon sens, et des lumières.

Les marques distinctives de ce progrès, qui jamais ne s'arrête, ni même ne se ralentit, se retrouvent dans M. Richard C. Mc. Cormick, commissaire général des Etats-Unis à l'Exposition de Paris, que je viens fêter avec vous.

En France, toutes les fois qu'un poste important réclame la présence d'un bon mathématicien, le gouvernement ne manque presque jamais d'appeler un danseur. Voilà pourquoi la danse est si en faveur chez mes compatriotes.

Aux Etats-Unis, vos gouvernants savent discerner le mérite, et sacrifier, à l'occasion, l'intérêt particulier à l'intérêt général. Lorsque s'est posée, à Washington, la question de la représentation

des Etats-Unis au grand concours international de Paris, on ne s'est pas demandé à quel intrigant il serait agréable d'aller passer six mois dans la « belle France », après avoir reçu, du Trésor américain, une indemnité princière. Non, car on a cherché l'honnête citoyen dont l'activité intelligente, et le patriotisme éclairé allaient rehausser l'éclat de la section des Etats-Unis à l'Exposition française. On a pris M. Mc Cormick! On ne pouvait mieux choisir, puisque vos témoignages de satisfaction ont accueilli l'ex-commissaire général.

Permettez-moi de joindre mes applaudissements aux vôtres, et de remercier avec vous l'honorable Richard C. Mc Cormick.

XLI

New-York (10 février 1879). — Réunion du « Board of Trade » des Etats-Unis:

Vous me priez de vous parler du traité de commerce projeté entre la France et les Etats-Unis. Je m'empresse d'autant plus volontiers de répondre à votre désir, que j'aperçois, au milieu de vous, M. Edmond Breuil, consul général de France à New-York.

La nation française est toujours animée des sentiments de justice qui ont fait sa grandeur dans le passé, et qui feront sa force dans l'avenir. Elle écarte les plans obscurs, toujours taxés de supercherie, et ne cherche à s'attribuer aucun avantage aux dépens des Etats-Unis.

Voici le projet voté à Paris. Il atteste des efforts honnêtes. Je les poursuis (1).

Nos rapports commerciaux actuels semblent

1. Voir ce projet à l'*Appendice*.

tendre à étouffer des énergies avides de faire mouvoir des forces nouvelles. Nous nous devons à nous-mêmes de les améliorer.

Mais, le monde est tellement plein de réformateurs, que des craintes sérieuses me tourmentaient l'année dernière, dans ma première campagne en Amérique. Malgré la façon charmante et engageante dont vous me receviez, j'allais au fin fond de vos âmes, et je lisais en vous le doute et l'appréhension.

Ce fut là, pour moi, une heure troublante.

L'idée était encore sur des hauteurs trop nuageuses. Une certaine autorité me manquait. Je crois la posséder, depuis que la Conférence franco-américaine de Paris a ratifié les premières assises de l'œuvre, et a, en quelque sorte, pris sous sa protection tout le plan de l'édifice à bâtir.

Aussi, sortant des généralités, j'aborde les faits indiscutables, incontestés, et je vous conseille d'imiter les puissances d'Europe, qui ont trouvé, dans le tarif conventionnel, la source d'un commerce extérieur grandissant toujours.

Entre les années 1867 et 1876, l'Angleterre, vis-à-vis de la France, vient la première, quant à la moyenne de ses ventes à mon pays. Puis, arrivent la Belgique, l'Italie et l'Allemagne.

Les Etats-Unis n'occupent que le cinquième rang (1). Pourquoi? Parce que leurs rapports com-

1. En 1891, voici quel fut le rang des nations quant à leurs

merciaux avec la France n'ont d'autre règle qu'une législation arbitraire.

Mettez un terme à ce chaos, si nuisible à vos intérêts, au moyen d'une entente pratique, logique, avec la République de l'Est, et vous verrez bientôt vos exportateurs paraître avec plus d'assurance, plus d'éclat et de succès sur le marché français. Alors la France, rapprochée de vous par la loi des échanges, ne donnera plus ses préférences aux produits anglais, belges, italiens ou allemands. Sans bruit, vous parviendrez à supprimer une cause d'infériorité qui vous semblait inexplicable, et à évincer vos rivaux.

Un tel résultat vous attend, si vous faites tout ce que votre tempérament vous permet d'accomplir pour vous ménager la prééminence.

exportations en France (commerce spécial), qui sont pour nous des importations :

Angleterre.	589 millions de francs.
Belgique.	486.560.000 —
Etats-Unis.	486.319.000 —
Espagne.	411 millions.
Allemagne.	366 —
Autriche.	134 —
Italie.	123 —

XLII

Baltimore (Maryland). — (18 février 1879). — Réunion du « Board of Trade » :

Je voudrais répondre à une objection que j'avais pressentie l'année dernière, ici même, à Baltimore, et qui vient de se produire.

On me dit:

— Permettez! Un traité de commerce est l'œuvre de deux gouvernements, ratifiée par deux Parlements. L'initiative officielle est seule compétente. Elle est absolue. Dès lors pourquoi laisser croire qu'on veut la limiter, en offrant un projet préliminaire? Discuter les résolutions votées à Paris, c'est porter atteinte aux droits de l'Exécutif siégeant à Washington.

Ceux qui parlent ainsi m'étonnent beaucoup. Je me figurais que le peuple américain était un peuple libre, et que les citoyens de cette République trouvaient la garantie même de leur liberté, dans le droit d'indiquer, à leur gouvernement, le but désiré et voulu par tous.

Eh bien ! je n'ai pas changé d'avis à votre endroit. Vous êtes toujours la nation de 1776 et de la déclaration d'Indépendance. Si votre gouvernement, calme dans sa force, est respecté, c'est qu'il est dirigé par vous, c'est-à-dire par l'opinion publique. En vous consultant, je vous prie tout simplement d'exercer, dans la nation, votre part légitime de souveraineté. Je ne mérite donc aucun reproche, et le Président Hayes n'oserait me blâmer.

Peut-être, après tout, aurais-je pu me dispenser de revenir vous voir. C'est que, le 29 novembre dernier, mon ami, M. James Hodges, membre de votre « Board of Trade », et ancien délégué à la Conférence de Paris, vous a révélé, en excellents termes, la nécessité pour vous de soutenir le projet voté. Si je me permets de prendre la parole après M. Hodges, c'est pour compléter, en ce qui vous concerne, le discours du 29 novembre. L'orateur vous a rappelé une légende, d'après laquelle tous les bons Américains trouvent, après leur mort, le paradis à Paris. J'accepte la légende; mais pourquoi ne pas peupler la ville enchanteresse des Américains vivants? Un tel progrès résultera du développement imprimé au commerce de vos exportateurs.

Baltimore, assurément, y gagnera.

Si je décompose vos ventes à l'étranger, je remarque que vous expédiez, en Angleterre, pour une somme représentant plus de deux fois la valeur des marchandises vendues par vous à la

France (1). Et pourtant, la population française dépasse de près de cinq millions d'âmes, le chiffre des habitants de la Grande-Bretagne.

La France, plus peuplée, ayant plus de besoins, devrait vous acheter davantage. Pourquoi vous fait-elle si peu de commandes? Parce que les Anglais s'interposent trop souvent entre vous et nous. Ce trafic est irrégulier. Partant, préjudiciable. On le subit, par suite du manque de lignes de navigation entre Baltimore et le Havre, Nantes ou Bordeaux.

La plupart de vos produits pour la France passent par des ports anglais. Frais d'entrepôt, commissions dues.

Pourquoi ces détours! Faites-vous le commerce dans le but exclusif d'enrichir des intermédiaires inutiles? Non, sans doute. Dès lors, pourquoi ne pas supprimer les agents, qui vous enlèvent aujourd'hui le plus clair de votre bénéfice?

Lorsque des navires quitteront Baltimore, et descendront la baie de la Chesapeake pour se diriger en droite ligne sur les côtes de France, vous

1. Résultat constaté dans le rapport de M. Frank Frick, président du « Board of Trade » de Baltimore, du 1er juillet 1891 au 30 juin 1892 :

Baltimore a importé de France pour 91.081 dollars de marchandises, et a exporté en France pour 11.522.851 dollars. (Dans cette somme rentrent surtout les blés, qui figurent, en 1892, dans les exportations générales de Baltimore, pour 22.200.000 dollars).

Le commerce de Baltimore avec la France s'est donc élevé, en 1892, à 11.613.932 dollars, ou à 58.069.660 francs.

Avec l'Angleterre, ce commerce fut de 37,257.000 dollars, ou de 186.285.000 francs.

n'aurez encore achevé que la moitié du travail réformateur.

L'autre moitié comportera l'adoption, par vous, Américains, d'un traité de commerce avec la clause de la nation la plus favorisée.

Vous saisissez le jeu de cette clause. La France, par une convention spéciale, vous accorde, sur l'un de vos produits, un droit d'entrée de cinq francs, par exemple. Plus tard, sur un produit similaire, la douane française, vis-à-vis de l'Italie ou de la Suisse, consent à ne recevoir que quatre francs. Grâce à la clause de la nation la plus favorisée, inscrite dans tous nos traités, vous profitez de la réduction de un franc.

Si aucune convention ne vous avait liés avec la France, vous seriez restés soumis au tarif général français, et auriez continué à payer cinq francs, ce qui aurait permis à l'Italie, ou à la Suisse, de vous concurrencer avec avantage sur le marché que je viens vous ouvrir.

Le trouble, qui peut résulter pour vous, de l'absence de traité, vous montre combien vous devez vous hâter de mettre fin à une situation périlleuse.

J'ai terminé mon rapide examen, et je vous pose cette question :

— Voulez-vous que les 40 millions de francs, des exportations de Baltimore en France, s'élèvent bientôt aux 135 millions que vous exportez en Angleterre?

Si vous le voulez, ne refusez pas d'éclairer

votre gouvernement, par des vœux et des résolutions, à l'endroit du projet de la Conférence franco-américaine de Paris.

Ainsi, vous remplirez la charge que ne désertent jamais, dans une République en marche vers le progrès, des citoyens honnêtes et dignes.

XLIII

New-York (6 mars 1879). — Réunion de la « Chamber of Commerce » :

Vous êtes des hommes qu'un raisonnement faux ne saurait convaincre.

Au milieu de vous, avec vous, on doit bannir les craintes chimériques, puis étouffer les enthousiasmes trop vifs et les antipathies exagérées.

En 1700, la Grande-Bretagne envoyait, aux colonies américaines, pour huit millions et demi de francs de marchandises. Cette somme dépasse aujourd'hui six cents millions (1)!

Dans le passé, les actes de navigation du Parlement anglais furent, pour vos ancêtres, une cause perpétuelle d'oppression. Interrogez sur ce point mon ami, M. Elliott C. Cowdin, président du comité exécutif de votre Chambre de Commerce.

M. Cowdin vous rappellera le discours qu'il prononçait à Lexington (Massachusetts), le

1. En 1891 (30 juin), l'Angleterre a exporté à New-York pour 553 millions de francs de produits divers.

19 avril 1875, « Merchants in the american Revolution » (les Commerçants pendant la Révolution américaine).

Le 3 mai dernier, devant la Chambre de Commerce de Cincinnati, j'ai montré toute la monstruosité des législateurs anglais. Détruire le commerce des colonies, où germaient tant d'éléments de vitalité, tel était le but de l'Angleterre.

Les Américains, comme le signale très bien M. Cowdin, ne pouvaient trafiquer avec l'Angleterre, ou toute autre nation, qu'au moyen de navires anglais.

Malgré toutes sortes de vexations, les colonies ont revendiqué leurs droits. Elles sont devenues la puissance riche, et forte, que vous avez constituée, en groupant vos énergies indomptables.

L'heure est venue pour vous d'utiliser encore mieux les avantages qui vous ont été dévolus.

Le port de New-York reçoit environ les deux tiers de toutes les marchandises importées aux Etats-Unis. Il enregistre près de la motié des produits américains exportés (1).

Quant à vos ventes au dehors, vous exportez quatre fois plus en Angleterre qu'en France. Pourquoi une telle disproportion?

Vingt-huit principaux articles américains vont en France. Sur ce nombre, le tarif général français en taxe vingt-sept. Le tarif anglais, au contraire, n'en atteint que trois.

1. Voir note, page 14.

Votre commerce avec la France est intimidé par notre législation douanière. Nous vous offrons de lui rendre toute son assurance et toute son ampleur, par un traité de réciprocité reposant sur des bases équitables.

Comment établir cette réciprocité?

Une des branches importantes du commerce de New-York avec la France, est celle des cuirs pour semelles, tannés au « hemlock » (1).

De votre côté, vous recevez de France des cuirs pour bandes et transmissions, des cuirs forts et lissés, et des veaux cirés.

Vos exportateurs disent :

— Il faut qu'un traité de commerce franco-américain consacre la réciprocité pure et simple.

En France, la Chambre de Commerce d'Orléans soutient que le droit d'entrée devrait être le même dans les deux pays.

M. Jackson S. Schultz, l'un de vos collègues les plus éminents, partage cet avis. M. Schultz m'a adressé, en France, le 20 juillet dernier, une lettre que je viens de recevoir à New-York. Cette lettre a donc mis plus de sept mois pour me parvenir, en revenant à son point de départ. Pourquoi ce long voyage? Je l'ignore. Mon correspondant m'écrit :

« La France et les Etats-Unis fabriquent beaucoup de cuirs. Toutes les catégories sont produites par chacune des deux nations, et sont également

(1) Espèce de sapin blanc.

protégées contre la concurrence étrangère. Sans cette protection, il est certain que la France ferait exclusivement les cuirs légers, et les Etats-Unis les cuirs lourds. Les deux pays profiteraient de l'échange. Actuellement, le conmerce est entravé par un droit de 25 pour cent. Ce droit exorbitant nuit à l'échange mutuel, et le résultat déplorable s'accentue si bien d'année en année, que le commerce des cuirs disparaîtra bientôt entre la France et les Etats-Unis. »

M. Schultz est partisan d'un droit qui augmente, des deux côtés, les recettes des douanes. Il propose 10 pour cent *ad valorem*, ou 10 centimes par demi-kilogramme, sur le cuir lourd d'Amérique en France, et 50 à 60 centimes par demi-kilogramme, sur le cuir léger de France en Amérique. Il est persuadé qu'un tel arrangement porterait les échanges de cuirs, entre la France et les Etats-Unis, à 25 millions de francs pour la première année, et, bientôt après, à 50 millions.

Votre collègue, M. Schultz, possède à New-York une grande autorité. Vous apprécierez le genre de réciprocité qu'il propose.

De cette communication, que vous m'avez permis de vous faire, et dont je sens tout l'honneur, quelle conclusion tirer?

De 1847 à 1856, la moyenne des exportations d'Angleterre en France fut de 128 millions de francs. Cette moyenne s'éleva, de 1856 à 1866, à 460 milions, et, de 1867 à 1876, à 620 millions.

Dans les trois périodes décennales, les expor-

tations de la Belgique en France donnent 139, 231 et 397 millions.

Les produits de l'Italie, inscrits aux douanes françaises, ont une valeur de 130, 194 et 340 millions.

L'Allemagne s'elève, de 67, à 158 et à 283 millions.

Et vous, Etats-Unis d'Amérique, qu'avez-vous exporté en France? Voici les chiffres qui vous regardent : 135, 165 et 197 millions.

Ainsi, sur le marché français, avec votre population de plus de 40 millions d'habitants (1), vous êtes devancés par l'Angleterre, qui n'a que 31 millions d'âmes, par l'Italie, qui n'en a que 26, et par la Belgique, qui n'en compte que 5 !

Cela prouverait votre infériorité, si l'étude des faits ne montrait votre imprévoyance.

Pourquoi l'Angleterre, qui n'exporte en France que pour 127 millions par an, de 1847 à 1856, exporte-t-elle, dans le même pays, pour 460 millions, de 1857 à 1866 ? Parce que l'Angleterre a conclu un traité de commerce avec la France le 23 janvier 1860.

Pourquoi la Belgique, de 139 millions (1847-56), passe-t-elle à 231 millions (1857 à 1866) ? Parce que la Belgique a signé une convention avec la France, le 1er mai 1861.

Pourquoi l'Italie, qui semble satisfaite de sa moyenne annuelle de 130 millions, arrive-t-elle, dans la période décennale suivante (1857-1866), à

1. 62.622.250 habitants en 1890.

194 millions ? Parce que l'Italie s'est engagée envers la France, le 17 janvier 1863.

Pourquoi l'Allemagne (alors la Prusse) voit-elle sa moyenne annuelle, de 67 millions (1847-56), s'élever à 158 millions (1857-66) ? Parce que l'Allemagne a fait un contrat avec la France, le 2 août 1862.

Et pourquoi les Etats-Unis, de la première à la seconde période décennale, ne gagnent-ils que la différence qui sépare 135 de 165 millions, c'est-à-dire 30 millions, au lieu des 333 millions révélés par l'Angleterre, des 92 millions de la Belgique, des 64 millions de l'Italie, et des 91 millions de l'Allemagne ? Tout simplement parce que les Etats-Unis n'ont pas adopté, avec la France, un tarif conventionnel. S'ils avaient réglé, à cette époque, et de la manière enseignée par les puissances d'Europe, les conditions de leur commerce extérieur, ils n'auraient pas trouvé, de 1867 à 1876, l'occasion de se repentir, puisque, dans ces dix années, l'Angleterre, la Belgique, l'Italie et l'Allemagne, ont vu leurs ventes à la France prendre un nouvel essor.

Le gouvernement et le Congrès de Washington peuvent accepter, cette année, l'acte que l'intérêt évident des Etats-Unis leur conseillait de conclure dix ou quinze ans plus tôt.

Si cette résolution virile, patriotique, est prise sans arrière-pensée, le traité de commerce franco-américain vous assurera en France, de 1879 à 1888, les avantages exceptionnels que l'Angleterre

a recueillis sur le marché français, de 1867 à 1877.

Un tarif conventionnel avec la France apportera, à votre grande République, un élément d'activité se chiffrant bientôt par plusieurs centaines de millions de francs. Et, comme de New-York, partent environ la moitié des exportations américaines en France, New-York gagnera la moitié du gain réalisé.

Quelle doit être l'attitude de la France pour rendre l'accord possible ? Je partage assez l'opinion de M. Jackson S. Schultz, dont je vous ai parlé tout à l'heure. M. Schultz, le 20 juillet dernier, conseillait aux Français de promettre aux Américains le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée, et de leur dire :

— Qu'entendez-vous nous donner en retour (1) ?

1. On sait que le projet, voté à Paris, offre aux Américains la clause de la nation la plus favorisée en France, et propose, au gouvernement et au Congrès de Washington, de n'imposer aux produits français, aux Etats-Unis, qu'une moyenne de droits de 30 pour cent.

XLIV

New-York (12 mars 1879). — Au « Board of Trade » des Etats-Unis :

Lorsque la population de la République américaine n'atteignait pas 4 millions d'habitants (1790), vos ancêtres importaient déjà pour 115 millions de francs de marchandises. Ils en exportaient pour 100 millions.

Les progrès de votre population, réalisés de 1790 à 1870, permettent de se demander à quelle époque votre pays comptera 100 millions de citoyens.

Le calcul des probabilités donne une date qui dépasse quelque peu 1920.

J'espère être, avec vous tous, contemporain de l'événement.

Chez un peuple qui aime et honore le travail, la marche ascendante de la population doit amener un mouvement analogue dans la production.

En 1810, on voulut estimer la valeur de la production annuelle aux Etats-Unis, et l'on trouva

près de un milliard de francs. Cette valeur s'éleva, en 1850, à 5 milliards; en 1860, à 9 milliards; et, en 1870, à plus de 20 milliards.

De tels faits illuminent une race. La France enregistre ces résultats, en proclamant vos louanges. Ne sait-elle pas que votre condition prospère affermit la liberté en Amérique, et prouve, au monde attentif, que la République ne traîne fatalement, après elle, ni la désolation ni la ruine?

Mais le chiffre des échanges, entre les Etats-Unis et la France, n'est pas en rapport avec la puissance productive des deux pays. Le bénéfice, résultant d'une réglementation plus intelligente, nous échappe, à vous et à nous.

Méditer de tenir les choses en état, ce serait laisser croire que les deux pertes peuvent constituer un gain véritable. Cela est aussi impossible que de trouver le même résultat en retranchant un nombre d'un autre, qu'en les multipliant l'un par l'autre.

On a prétendu que la logique, en s'imposant un beau jour aux choses humaines, causerait plus de dégâts, dans le monde, qu'un éléphant lâché dans une boutique de porcelaines. A ce compte-là, pour fuir le désastre et conjurer le malheur, nous devrions rebrousser chemin, tourner le dos au but que nous visons, et nous prémunir contre la faillite en élargissant le gouffre de la dette.

Les homœopathes, dit-on, guérissent la fièvre en la rendant plus vive et plus ardente. Jusqu'ici, cependant, la doctrine d'Hannemann n'a pas péné-

tré dans l'économie politique, et jamais on n'a vu deux peuples, en train de se ruiner, s'enrichir et prospérer en se ruinant davantage. Aussi, au risque de baisser dans l'estime de quelques amateurs de paradoxes, je maintiens que notre intérêt nous ordonne de rétablir, dans nos rapports commerciaux, la logique, la pure et saine logique.

La production évite d'autant mieux les surprises qu'elle sait mieux garder, vis-à-vis de la consommation, un rôle de dépendance réelle. Supposez des industriels lançant, sur votre marché, des montagnes de vêtements comme on en portait au XVIII^e^ siècle. Ils n'écouleront pas leurs produits, bien qu'ils aient peut-être raison de réagir contre la mode actuelle, et de vouloir réhabiliter les manches à gigot, les culottes courtes et les perruques du bon vieux temps.

Répondre aux besoins, nés du goût et des mœurs, tel doit être le désir constant de l'industrie.

Les moralistes, plutôt que les économistes, inspirent les besoins, en disant aux hommes ce qu'il faut faire et éviter pour s'assurer le bonheur. Sous l'influence d'une politique nouvelle, les besoins se modifient. Un peuple, qui s'abandonne à un César, aimera les frivolités et les futilités, qui plaisent aux âmes basses. Au contraire, une nation affranchie laissera percer sa sagesse, dans le désir qui la pousse à s'entourer d'objets utiles.

A ce point de vue, la France et les Etats-Unis ne peuvent manquer de donner à leur consommation une impulsion salutaire. Ces deux pays ne

possèdent-ils pas l'égalité, qui fait aimer le bien-être pour tous, et la liberté, qui permet de l'obtenir?

Sur le domaine de l'activité, une nation ne doit jamais se condamner à l'isolement. S'isoler du marché universel, c'est jurer de se suffire, et c'est vouloir que l'olivier du Sud mûrisse dans le Nord, que le sapin du Nord pousse dans le Sud. On s'impose des efforts impuissants et stériles. On produit mal, et à des prix élevés, ce que l'étranger procure en bonne qualité, et à bas prix. On viole la loi que la diversité des climats a établie entre les peuples. Les barrières qu'on oppose ne sont élevées que par l'orgueil et la présomption. Elles sont fragiles.

L'autre système consiste à établir la liberté abolue des échanges, et à ouvrir toutes grandes les frontières. En prenant cette résolution, on va, assurent les sages, empêcher un peuple qui marche de réaliser des conquêtes industrielles. Pour créer des usines et des ateliers, on doit limiter, assure-t-on, la liberté, sans la museler. Et l'on édicte des tarifs de douane.

Rien de mieux. Mais les tarifs douaniers sont des armes d'un maniement difficile. Pour s'en servir avec profit, il faut avoir appris, par les exemples de la vie pratique, que la loi fiscale, destinée à protéger une industrie mort-née, va toujours contre son but.

La doctrine de l'isolement absolu n'est jamais passée dans les faits. Les peuples, craintifs et pusillanimes de leur nature, ont borné leurs soins à proclamer les principes de la protection. Quand

ils les ont appliqués avec discernement, leur prospérité a pris un grand essor. Plus tard, l'industrie, puissante et sûre d'elle-même, tente d'élargir sa sphère d'action. Rappelez-vous les vœux que formaient les Anglais avant 1860.

La supériorité industrielle de l'Angleterre vient de la révolution de 1688 (1). C'est qu'un lien, souvent invisible, réel pourtant, rattache les intérêts matériels aux intérêts politiques.

Toutefois, voyez combien la marche du progrès est capricieuse ! Votre déclaration d'Indépendance est du 4 juillet 1776. Elle suit l'acte de 1688, et précède de treize ans la Révolution française de 1789.

Le manque d'air et d'espace, qui tourmentait l'Angleterre de 1860, devait porter Cobden à chercher l'éclaircie au milieu de vous, puisque vous étiez nés à la vie politique treize ans avant mes compatriotes, et puisque, surtout, vous aviez su garder les libertés, que la France avait eu le malheur de perdre.

Si la logique, dont nous constations tout à l'heure l'absence, avait existé en 1860, le premier traité de commerce libéral eût été conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Le contrat, vous le savez, intervint entre la Grande-Bretagne et la France.

Depuis 1860, les nations qui ont remplacé le tarif général par un tarif conventionnel, basé sur

1. La révolution de 1688 fit monter sur le trône anglais Guillaume d'Orange. Elle établit en Angleterre le protestantisme anglican, et le gouvernement représentatif.

une juste réciprocité, ont vu surgir des sources inconnues de fortune et de bien-être. Plus tard, les groupes attardés qui protestaient, ressemblaient assez aux conducteurs de diligences, qui s'abandonnaient aux cris et aux plaintes, en voyant les chemins de fer s'organiser.

Toutes les puissances ne sont pas liées entre elles. Voilà pourquoi on constate encore, sur certains points, à côté du tarif conventionnel, le tarif général.

Si les auteurs d'un tarif général ont su bannir, de leurs préoccupations, toute pensée de représailles; s'ils ont refusé d'encourager des producteurs incapables, au moyen de taxes douanières élevées, de produire mieux et à meilleur marché; en un mot, s'ils ont su résister aux ardentes sollicitations de certains intérêts, toujours pleins d'alarmes à l'approche d'une ombre de liberté commerciale, leur œuvre est aussi éloignée du libre-échange que de la protection.

Ce tarif général repose sur les règles suivantes : ne froisser ni le bon sens ni la raison; dissiper, à force de prudence, les causes de malentendus à l'intérieur et à l'exterieur, et se rapprocher, autant que possible, de la perfection, où tendent les choses humaines.

En ce cas, me direz-vous, à quoi bon un tarif conventionnel, puisque le tarif général a toutes les qualités?

Sachez que le tarif conventionnel est utile, même lorsque le tarif général est excellent. C'est

que les législateurs, satisfaits d'avoir réglé aujourd'hui la situation douanière d'un pays, peuvent se raviser demain, et augmenter le taux des droits d'entrée.

L'étranger, surpris par la nouvelle loi qu'il réprouve, dira que l'industrie a besoin de sécurité. Ce que la France déclarait à l'Espagne, en 1877. Des marchés étaient conclus entre des exportateurs français et espagnols. Un beau jour, l'Espagne, sans avoir laissé percer aucun indice de sa résolution, relève ses taxes. Grand émoi à Paris. La France obtient un sursis de deux ans, à la condition que les vins espagnols jouiront de certains avantages sur le territoire français.

Une surprise, comme celle de 1877, est toujours à craindre. Les hommes ne sont pas des anges, et rien ne vaut un contrat authentique.

L'industrie et le commerce ne se soutiennent, et ne vivent, que par la certitude du lendemain, qui permet de fixer, et de préciser les transactions. Or, le lendemain n'est assuré que par un tarif conventionnel bien étudié, bien débattu, qu'on exécute loyalement pendant un temps limité.

Suivre cette voie, c'est admettre, entre les Etats-Unis et la France, un traité de réciprocité. Une telle mesure vous serait-elle utile?

On vient de me communiquer le rapport de M. John Sherman, votre ministre des Finances. Dans ce document, j'ai appris que le traité du 30 janvier 1875, entre les Etats-Unis et les îles Hawaï, avait augmenté, en deux ans, les exporta-

tions des Etats-Unis de plus de quatre millions de francs (1).

Il en sera de même de vos exportations en France.

Permettez-moi d'espérer que les générations futures, en modifiant à leur gré votre Constitution de 1787, auront toujours la sagesse de proclamer, comme base du pacte fondamental, la fédération. Tant que la grande République américaine sera composée d'autant de petites républiques qu'il y aura d'Etats dans son sein, et tant que chacun de ces Etats pourra s'administrer librement, sans craindre l'intervention d'un pouvoir central et arbitraire, en un mot, tant que la centralisation, qui fait, dit-on, le bonheur de l'Europe, ne sera pas acclimatée en Amérique, les Etats-Unis, dans leurs limites actuelles, pourront compter plus de cent millions d'habitants.

Ils n'auront jamais qu'un drapeau, si le Nord manufacturier, le Sud planteur, et l'Ouest agricole, savent résoudre la question économique dans le sens de la liberté.

1. Voir n° CXVIII, Paris, procédure parlementaire relative au traité avec Hawaï.

XLV

Philadelphie (Pennsylvanie).— (17 mars 1879).— Réunion du « Board of Trade » :

L'année dernière, je suis venu vous inviter à la Conférence franco-américaine de Paris, A ce moment-là, je n'ai pu apprécier avec vous les avantages qu'un traité de commerce avec la France réserverait à la Pennsylvanie. Un tel examen eût dépassé mon programme de cette époque. Pour m'y livrer utilement, je devais franchir de nouveau l'Océan.

La dénonciation hâtive du traité anglo-français, a semblé réveiller en France des espoirs qu'on croyait évanouis. Les adversaires inconscients des traités de commerce, condamnent le mouvement de 1860, comme si les faits n'avaient pas légitimé les conventions internationales. Puis, au moyen d'une activité maladroite, ils se persuadent, et laissent croire, que le cabinet français va méconnaître les résultats obtenus, depuis près de vingt ans, par une politique économique libérale.

La manœuvre que je vous signale a douloureusement affecté des citoyens d'Amérique, dont le concours m'est acquis. L'impression s'est traduite dans des lettres angoissantes.

Un ami me faisait cet aveu pénible :

— Vous avez contre vous votre gouvernement et votre Parlement !

Un autre ami renchérissait en ces termes :

— Toutes les Chambres de Commerce de France vous désapprouvent.

Je n'étais plus que l'ombre d'un délégué, investi d'une ombre de mission.

Vous n'en avez rien cru. L'Exécutif et le Législatif de mon pays applaudissent à mes efforts. Les Chambres de Commerce de France, à deux ou trois exceptions près, m'ont adressé des rapports favorables.

Vous pouvez conclure, des dispositions actuelles, que si un contrat ne lie pas bientôt les deux pays, l'échec des négociations ne sera pas imputable à la France (1).

La Pennsylvanie s'opposera-t-elle à ce traité de réciprocité ? Voyons si votre intérêt vous commande une attitude hostile.

Philadelphie, qui fut le berceau de la liberté américaine, a un commerce extérieur considérable. Ses importations, et ses exportations approchent de 350 millions de francs. Ses ventes au

1. On verra plus loin que la France, en 1880, a refusé de désigner des commissaires.

dehors sont de beaucoup supérieures à ses achats.

Les nations d'Europe où vous écoulez vos produits viennent dans cet ordre : Angleterre, Belgique, Irlande, France, Allemagne.

Au point de vue des achats que vous leur faites, on les classe ainsi : Angleterre, Belgique, Italie, Allemagne, Portugal, France, Irlande.

Ce mouvement fort curieux, qui provoque sans cesse l'examen, alimente votre travail; mais vous devez en tirer des conclusions sévères. Ainsi, pourquoi l'Angleterre fait-elle avec vous un ensemble d'échanges de 170 millions de francs; pourquoi la Belgique arrive-t-elle à 37 millions et demi; l'Irlande à 24 millions et demi, et pourquoi la France dépasse-t-elle à peine 11 millions (1)?

Une grande nation est donc distancée par un petit pays, la Belgique, et par une province de la Grande-Bretagne, l'Irlande!

La branche la mieux suivie de votre commerce d'exportation est celle des grains et farines. Elle atteint plus de 100 millions de francs.

1. En 1891, le port de Philadelphie a importé de France pour une valeur de. . . . . dollars. 1.847.900
Il a exporté en France pour 4.456.276
Total du commerce de Philadelphie avec la France. . . . . dollars. 6.394.176
Francs. 31.970.880
Avec l'Angleterre, le trafic a donné ces résultats :
Importations d'Angleterre à Philadelphie, dollars . 13.661.970
Exportations de Philadelphie en Angleterre. . . . 20.021.635
Total du commerce de Philadelphie avec l'Angleterre. . . . . dollars. 33.683.605
Francs. 168.418.025

Les Etats-Unis sont le principal centre de production du froment et du maïs. La France demande des céréales à la Russie, à l'Allemagne, à la Belgique, à l'Angleterre, à l'Italie et à la Turquie. Philadelphie fait moins d'envois à la France qu'à l'Angleterre et à la Belgique. Pourquoi? Parce que les céréales, affranchies de droits d'entrée par les tarifs anglais et belge, sont taxées par le tarif général français. Si cet obstacle est aplani, dans une proportion raisonnable, vous expédierez beaucoup plus de denrées dans les ports français.

Le deuxième article, par rang d'importance, dans la liste de vos produits exportés, est celui des viandes salées ou fraîches. Vous inscrivez, de ce chef, environ 45 millions de francs. Sur cette somme, l'Angleterre prend pour elle 34 millions, la Belgique 8 millions et demi, et la France 17.000 francs seulement.

Or, les viandes fraîches ou salées, affranchies en Angleterre, sont taxées en France. Le tarif conventionnel français réduit les droits d'entrée de 3 et 4 francs par 100 kilogrammes, à 60 centimes pour les viandes salées, et exempte les viandes fraîches.

Nous vous offrons ce tarif conventionnel, que la Belgique vous a déjà garanti chez elle par le traité de navigation du 20 mai 1863. L'article 3 de ce traité, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, vous concède en Belgique les avantages accordés par la Belgique à la France, le 1er mai 1861. La convention du 8 mars 1875, signée par les

gouvernements américain et belge, n'a pas annulé l'article 3.

Vient ensuite le pétrole raffiné. Le port de Philadelphie exporte plus de 2 millions et demi d'hectolitres, représentant une valeur de 37 millions et demi de francs.

Dans la répartition de cette valeur entre les pays d'Europe, j'inscris la Belgique pour 12 millions et demi, et la France, au dixième rang, pour un peu plus de 100.000 francs.

Si votre produit prend, de préférence, la direction de la Belgique, de l'Italie, de l'Allemagne, etc., c'est qu'il est mieux traité, dans ces différents pays, qu'en France. Ici encore, nécessité pour nous, au moyen d'une convention franco-américaine, de vous adoucir les rigueurs du tarif général français.

Permettez-moi d'appeler votre attention sur l'avenir réservé au pétrole.

Depuis longtemps, en Europe, aussi bien qu'en Amérique, on s'efforce de remplacer la houille par un autre combustible, dans le chauffage des machines à vapeur. Des expériences très encourageantes ont été faites aux Etats-Unis, en Angleterre et en France. Quant à la Russie, elle applique les résidus de naphte sur le Volga, sur plusieurs de ses chemins de fer, et au milieu de beaucoup de ses usines.

En Russie, la question est résolue. On va à Bakou, centre des grands bassins pétrolifères, par le Volga et la Caspienne. Presque tous les bateaux

à vapeur qui sillonnent le fleuve, ou qui traversent la mer, sont chauffés par des résidus de naphte (huile grasse). Toutes les usines de Bakou emploient également ce combustible, qui ne leur coûte rien, ou presque rien. Les industriels bornent leurs soins à retirer, du naphte brut, les produits servant à l'éclairage, tels que la kérosine (pétrole), et ne travaillent pas les résidus de la fabrication. Le naphte brut ne convient pas. C'est qu'il renferme des produits volatils trop inflammables. Sur le chemin de fer de Bakou-Tiflis, les locomotives sont également chauffées par des résidus de naphte.

Les appareils employés en Russie pour utiliser ces résidus sont des pulvérisateurs. Ils donnent la vapeur aux chaudières qu'ils desservent. Lorsque les chaudières sont à foyer intérieur, et longues, on ne voit pas sortir la fumée, preuve certaine d'une combustion complète. Il n'en est plus de même avec des chaudières courtes, et à tubes.

Le pouvoir calorique du bon charbon de terre est, à celui des résidus de naphte, dans la proportion de, environ, 8 à 12.

Au Caucase, on estime à 28.000 kilomètres carrés l'étendue des terrains qui recouvrent des gisements de pétrole. On n'exploite que le district de Bakou, qui comprend à peine 2 kilomètres carrés.

En 1859, les Etats-Unis ne possédaient qu'un puits à pétrole, dans la Pennsylvanie. Le baril de liquide, composé de 42 gallons de 4 litres 54, se

vendait 24 dollars, ou 120 francs. Deux ans après, ce prix tombait à 50 centimes.

Actuellement, la Pennsylvanie a plus de vingt puits, donnant plus de 60.000 barils d'huile par jour. Tous les entrepôts, appelés « tanks », sont reliés entre eux par 8.000 kilomètres de tuyaux. En outre, près de 2.000 kilomètres de voies ferrées mettent les entrepôts en communication avec les régions pétrolifères de Cleveland, Pittsburg, Buffalo, New-York et Baltimore.

On évalue à plus de 40 millions de barils l'étendue des gisements de la Pennsylvanie, ce qui remplirait un lac de 2 kilomètres carrés, sur 3 mètres et demi de profondeur.

La Russie a précédé les Etats-Unis sur la voie des applications commerciales. Elle doit ses succès, comme je viens de vous le dire, au pulvérisateur.

Si l'on compare le produit du Caucase à celui de la Pennsylvanie, on trouve que le naphte américain donne 75 pour 100 de pétrole et autres dérivés, très inflammables par leur faible densité. Au contraire, le naphte russe ne contient que 50 pour 100 de pétrole et autres sous-produits, dont l'emploi, en raison de leur forte densité, n'offre aucun danger.

La Russie est donc appelée à fournir plus de combustible liquide que les Etats-Unis.

J'ai assisté, à New-York, à des expériences fort intéressantes. Toutes les tentatives faites jusqu'ici montrent que l'on prépare activement le triomphe définitif du combustible de l'avenir; mais, on ne

résoudra la question qu'en organisant des moyens de transport entre Bakou et Marseille.

A ce sujet, un de mes correspondants de Russie m'a écrit :

« Il faudrait transporter les résidus de naphte, de Bakou à Alake (port de la Caspienne, station du chemin de fer de Bakou-Tiflis) par des bateaux-citernes. Là, on pomperait les résidus dans des wagons réservoirs, qui porteraient le liquide à Batoum, sur la mer Noire. A Batoum, on emplirait des vapeurs citernes à destination de Marseille. Et les résidus de naphte de Bakou ne coûteraient guère, rendus à Marseille, que le prix du transport. »

En prenant le Havre pour objectif, les Etats-Unis peuvent contrebalancer les exportations de Russie en France, après avoir soumis le transport aux mesures de prudence exigées par la densité plus faible de leur produit.

Le résultat ne sera obtenu que le lendemain du jour où l'on aura accompli, sur l'Océan, une traversée qui, bien dirigée dans tous ses détails, réussira.

Alors s'ouvrira l'ère du pétrole sur mer.

On gagnera cette cause, comme on a gagné celle du charbon. Je souhaite que le navire porte le pavillon français. A quand le départ du Havre?

Aucune explosion à craindre. Avec du sang-froid, un homme d'initiative provoquera une révolution utile dans les marines de guerre et de commerce du monde entier, et rendra un immense

service à ses contemporains. Il se fera un grand nom.

Ayez cent fois raison. Si vous ne frappez pas l'imagination des masses par un coup hardi, on ne vous croit pas. Loin même de vous discuter après vous avoir entendu, on vous raille sans vous entendre, et l'on s'écarte.

Pour la marine de guerre, un torpilleur, embarquant du charbon, doit bientôt relâcher dans un port, et y renouveler sa provision. Le naphte occupe à bord beaucoup moins de place. Avec du naphte, un torpilleur s'engagera sur mer pour un temps beaucoup plus long.

Les chaudières actuelles, un peu modifiées, serviront. On n'aura besoin que d'y adapter le pulvérisateur russe.

En remplaçant le charbon par le nouveau combustible, on gagne 67 pour 100 sur l'espace réservé à bord au combustible actuel. Quant à l'économie réalisée sur le prix du charbon, je l'ai estimée, à New-York, et sur des indications fournies, à 75 pour 100. Ainsi, un navire, usant d'ordinaire pour 4.000 francs de charbon de New-York au Havre, n'aurait plus besoin que pour 1.000 francs de résidus de naphte.

Les grands progrès naissent sous la pression de la nécessité. La nécessité d'agir s'impose. Pourquoi semble-t-on hésiter (1)?

1. M. L. Vossion, consul de France, chargé du vice-consulat de Philadelphie, nous apprend que ce port a exporté, en 1891, 145 millions de gallons de pétroles raffinés (le gallon représente

Poursuivons l'étude de vos exportations.

Vous avez vendu à l'étranger des animaux vivants, surtout des bêtes à cornes, pour une valeur de près de 2 millions de francs. Vos envois ont pris la direction de l'Angleterre. La France n'a pas reçu de vous un seul bouvillon. C'est que l'entrée, libre en Angleterre, se paie dans les ports français.

Parfois, cependant, le Conseil privé anglais, sous prétexte que vos animaux sont atteints d'une maladie contagieuse, ordonne des mesures dont l'application suspend votre trafic. Alors, sans motif valable, on vous ferme momentanément le marché de l'Angleterre. En prévision d'une telle éventualité, pourquoi vos navires n'abordent-ils pas en France ? Donnez-leur cet ordre. Il sera rendu

4 litres 54), d'une valeur de 41.204.000 francs, et 54.886.240 gallons de pétrole brut, valant 13.842.000 francs.

Il constate également que Philadelphie a exporté en France, en 1891, 41.359.000 gallons de pétrole brut, d'une valeur de 1.788.200 dollars (8.941.000 francs).

La France a donc reçu 75 pour 100 de tout le pétrole brut vendu à l'étranger par Philadelphie, en 1891.

Elle a encore importé les quantités suivantes des autres espèces d'huile :

Naphte, essence.	272.008	gallons,	54 0/0
Pétrole raffiné.	714.670	—	0.4 0/0
Huile lourde.	333.775	—	6.8

M. Vossion ajoute :

« Les 5.233 barils de (120 litres) de Naphte ont été dirigés sur Saint-Loubès et les sables d'Olonne en totalité, moins 150 barils au Havre et 100 à Dieppe.

« Le transport en citernes tend de plus en plus à remplacer le transport en tonneaux. Deux navires français, l'un à vapeur, *La Ville de Douai*, l'autre à voiles, *La Ville de Dieppe*, font toute l'année un service régulier, entre la France et Philadelphie. »

exécutable au moyen d'une convention franco-américaine, et vous contribuerez à augmenter la prospérité du Colorado, du Kansas, du Texas et du Wyoming.

Je pourrais prolonger ce travail comparatif. A quoi bon? Je vous en ai dit assez pour vous éclairer, et détruire en vous les scrupules qui semblaient vous dominer.

La France est prête à vous accorder, chez elle, le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée. Elle vous demande de lui consentir, en retour, une moyenne de droits d'entrée, chez vous, réduite à 30 pour cent *ad valorem*. Vous n'avez pas à redouter, en lui donnant quelque chose, de lui donner trop, puisque la France achète à Philadelphie pour 10 millions et demi de francs de marchandises, et ne lui en vend que pour 115.000 francs. Elle est en retard, avec vous, pour une somme dépassant 10 millions.

Consultez votre sagesse, et dites-moi si le traité, pour réaliser une bonne et juste réciprocité, devra être conclu sur la base proposée à Paris.

Votre voix sera entendue.

XLVI

Philadelphie (Pennsylvanie). — (18 mars 1879). — Réunion du « Commercial Exchange » :

Si, dans le tableau de votre commerce extérieur, s'appliquant spécialement à mon pays, on retranche le coton en balles, le pétrole, et quelques autres produits de votre sol, on ne trouve plus qu'une dizaine de millions de francs, ou environ deux millions de dollars, pour les articles sortis de vos usines.

Par une convention internationale, nous vous offrons la possibilité d'augmenter cette somme ; mais, vous êtes des hommes pratiques, et vous me comprenez lorsque je vous dis :

— La France, qui n'arrive aux Etats-Unis, par ses importations ici, qu'au quatrième rang, désire gagner avec vous, chez vous, le terrain qu'elle est prête à vous laisser conquérir avec elle, chez elle.

Vous ajoutez :

— Rien de plus naturel à ce que les Français

n'acceptent les produits de la Pennsylvanie qu'en exigeant des compensations.

Les principaux articles de l'exportation française aux Etats-Unis sont les tissus de laine et de soie, les vins, eaux-de-vie, esprits et liqueurs, les ouvrages en peau ou en cuir, les confections diverses, la tabletterie, la bimbeloterie, la mercerie, les boutons, etc.

On vous prie d'adoucir la situation qui leur est faite par le tarif américain. L'amélioration est proposée dans le projet de traité venu de Paris. Elle profitera au Trésor de Washington, puisque des droits moins élevés permettront à la douane d'enregistrer plus d'articles, et d'encaisser plus d'argent.

Afin de vous convaincre vous-mêmes de l'urgence d'une réforme douanière, reprenez quelques-uns des articles ci-dessus. Puis, demandez-vous à quelles taxes ils sont soumis dans certains pays d'Europe et aux Etats-Unis. Si vous vous livrez à ce travail de comparaison, vous reconnaissez partout des inégalités que rien n'explique, et vous remarquez l'absence constante d'un véritable esprit pratique entre les peuples.

Etre animé de cet esprit, c'est posséder une qualité plus rare qu'on ne pense. Ce don précieux vous distingue. Efforcez-vous donc d'élargir votre cercle d'action avec l'étranger, en corrigeant vos rapports internationaux dans ce qu'ils ont d'incomplet, d'erroné et de contraire à vos propres intérêts. Vous commencerez cette œuvre de pro-

grès par la France, et un bon traité vous liera avec la nation que je représente devant vous.

Le dix-neuvième siècle semble avoir accepté la charge de remplacer les pouvoirs despotiques par des gouvernements populaires. Il poursuit son but avec énergie, persévérance et succès.

Une puissance nouvelle, née dans des circonstances difficiles, a grandi malgré les obstacles. Elle parvient à s'imposer de plus en plus. C'est l'opinion publique. Quand on la dédaigne, on marche à l'aventure. Quand on l'interroge, on est en présence d'une force qui ne se manifeste définitivement qu'après avoir oscillé dans un sens et dans l'autre. D'abord, se forment et se propagent les jugements faux. Vous vous rappelez ma première campagne aux Etats-Unis. Des citoyens américains se persuadaient que mes démarches provoquaient le soupçon. La France tenait à signer un traité avec le gouvernement de Washington. On en concluait que la France voulait remplir votre immense territoire de ses produits, et ne rien vous acheter en retour. En juin dernier, lorsque je me suis embarqué à New-York pour le Havre, l'exagération était tombée d'elle-même, et vos concitoyens admettaient ma sincérité.

Plus tard, après la Conférence de Paris, j'ai saisi, chez mes compatriotes, les indices d'une erreur toute contraire. Des Français remarquaient que les délégués des Chambres de Commerce des Etats-Unis, étaient exacts au rendez-vous fixé à Paris, pour la conférence franco-américaine ; que

ces délégués tenaient de longues séances préparatoires ; que, au lieu de se réunir pour causer de choses indifférentes, ils ne se voyaient que pour discuter et s'éclairer.

Toutes choses fort graves. Et un sentiment se fit jour. Les Américains ne prenaient tant à cœur la cause du traité de commerce, que pour se jouer de la France, en gardant pour eux tous les avantages. Or, les ennemis du repos national n'avaient traversé l'Atlantique que sur mes instances. On en inférait que tous mes actes révélaient la volonté d'un traître, et que je vous avais vendu ma patrie.

Au mois de janvier, en quittant la France, j'avais vu se dissiper, et disparaître les doutes cruels, et les terribles appréhensions qui avaient plané sur moi.

Bien que les auteurs du projet voté à Paris soient des hommes compétents, dont la prudence égale le mérite, j'ose appeler sur leur œuvre l'attention scrupuleuse du peuple des Etats-Unis. Je ne vous dis pas d'approuver sans examen. Non. Si droites qu'elles puissent être, les intentions des délégués français et américains réclament un contrôle.

Quand on veut innover, on doit toujours craindre de remplacer un abus par un autre. Je déclare bien haut qu'un traité de commerce, signé par deux hommes, deux ministres, qui n'ont daigné consulter que leurs secrétaires, n'apporte aux industriels qu'un espoir vain et trompeur. Aussitôt, vous me criez :

— Corrigez ce mal !

Ma résolution est bientôt prise ; mais toute mon ardeur serait illusoire, si mes efforts se bornaient à remplacer deux ministres par quatre-vingts délégués. Certes, une maturité plus grande, et une science pratique plus étendue, sont renfermées dans quatre-vingts cerveaux. Je relève l'entreprise dans la proportion de deux à quatre-vingts. C'est là un progrès ! Bien minime ! si vous considérez les 40 millions d'habitants des Etats-Unis, et les 36 millions d'habitants de la France (1).

Conséquent avec moi-même, j'interroge les représentants des masses, qui forment l'opinion publique.

En me donnant loyalement votre avis, vous servirez les grands intérêts dont on vous a confié la défense et la sauvegarde.

1. Le recensement décennal américain de 1890 porte la population des Etats-Unis à 62.622.250 habitants.

En 1886, la population française donna ce chiffre : 38.218.903.

On peut donc dire que les deux pays offrent actuellement un ensemble de plus de cent millions de citoyens (100.841.153.)

XLVII

Nouvelle-Orléans (Louisiane). — (7 avril 1879). — Réunion de la Chambre de Commerce, et du « Cotton Exchange » :

En matière économique, la France et la Grande-Bretagne ont véritablement créé, en 1860, le parti du mouvement. L'impulsion a été ressentie dans toute l'Europe. Elle emportera le monde (1).

A l'origine de l'ère nouvelle, on pensait que les conventions internationales subiraient plus tard les modifications que l'expérience aurait rendues nécessaires; mais on était loin de prévoir une campagne ouverte, vingt ans après, pour amener le retour à l'ancien état de choses.

Dans ces derniers temps, les ennemis des traités de 1860 parlaient, en France, avec arrogance, et criaient déjà victoire.

Le public sensé ouvrit les yeux et s'émut. Au nombre des protestations qui surgirent, on

1. La réaction produite en France, depuis un certain nombre d'années, n'infirme pas cette règle. On reviendra aux traités de commerce.

remarque la lettre adressée au ministre du Commerce, par la Chambre de Commerce de Paris. On y lit ce passage :

« La Chambre est persuadée que les traités ont enrichi la France, au lieu d'avoir porté préjudice à ses intérêts. »

Que voulaient les fougueux adversaires? Ce qu'ils appelaient un tarif de douane « autonome ».

Un tel tarif eût été rédigé dans le seul but de soustraire certaines industries françaises, d'ailleurs peu dignes d'intérêt, à la concurrence de l'étranger. Sans se préoccuper du consommateur, que l'on néglige trop souvent, on aurait servi les vues exclusives de tout fabricant apeuré.

Les réformateurs enthousiastes ne réglaient ainsi que le sort de l'importation; mais la France exporte, et dans une très large mesure (1). Allait-elle, pour complaire aux fabricants de chandelles, qui reprochent au soleil de leur voler leur clientèle pendant le jour, refuser de satisfaire aux exigences du dehors ? Prendre ce parti, c'était renoncer aux milliards de l'exportation.

Les produits, en effet, s'échangent contre d'autres produits; et si l'étranger, grâce au tarif « autonome » français, ne vendait plus à la France, il refuserait aussitôt de lui acheter.

Ces considérations vous prouvent que la France ne saurait renoncer à sa politique commerciale,

1. Elle a exporté en 1891 (commerce spécial), pour 3.570.000.000 de francs.

sans compromettre l'une des branches les plus importantes de sa richesse.

La grande majorité des Français songent si peu, d'ailleurs, à retourner en arrière, qu'ils s'efforcent de pousser en avant la grande Répuplique américaine, où j'ai l'honneur de vivre en ce moment.

Les Etats-Unis ont encore un tarif ombrageux et jaloux. Ils n'en souffraient peut-être pas trop jadis, lorsque naissaient vos industries locales. Aujourd'hui, votre production est une force que ne saurait alimenter votre marché intérieur. Cette force a besoin de se manifester au delà des frontières; elle a besoin de l'air et de l'espace, qu'on n'obtient que par des droits modérés.

Par un travail intelligent et bien réglé, vous produisez beaucoup plus que vos besoins ne réclament, et votre territoire national n'offre qu'un théâtre trop restreint à votre activité débordante.

L'excédant de votre fabrication augmente chaque jour, et chaque jour augmente aussi chez vous le désir d'exporter au loin.

Hélas! le tarif américain, par sa physionomie, son caractère et son esprit, n'avait prévu que l'importation. Ne vous étonnez donc pas de voir vos exportateurs, dans la situation critique où se trouveraient bientôt les exportateurs français, si les idées de réaction économique triomphaient en France!

Est-ce à dire qu'il faille étouffer la voix des industriels d'Amérique, qui se prétendent menacés

par le projet de traité admis à Paris? Non; et, afin de tenir grand compte des désirs exprimés dans certains milieux, où perce l'hostilité, je consulterai la « Silk association » de New-York, et la Chambre de Commerce de San-Francisco.

Le port de la Nouvelle-Orléans a un commerce extérieur de 500 millions de francs environ, sur lesquels près des cinq sixièmes sont affectés à l'exportation.

Dans le chiffre des produits exportés, le coton en balles tient la première place. Il va en Angleterre, dans la proportion de 65.23 pour 100, et, en France, de 14.42 seulement. L'écart semble étrange, puisque votre coton est affranchi de droits d'entrée en France, aussi bien qu'en Angleterre. L'étonnement cesse si l'on se rend compte de l'ensemble des faits qui favorisent les exportations des Etats-Unis en Angleterre, et les ralentissent en France.

Je voudrais faire naître en vous l'espoir de vendre à mon pays dans des proportions plus larges. Les manufacturiers du Massachusetts et de la Pennsylvanie, que je viens de visiter, désirent s'ouvrir le marché français. Imitez-les. Ayez en Louisiane, la noble ambition de vos compatriotes du Nord, et un surcroît de richesse sera votre récompense.

Tous les faits accomplis de nos jours excitent les peuples à la grande lutte du travail. Vous vous engagerez dans cette lutte, avec l'assurance d'un succès d'autant plus rapide, que vous aurez mieux

facilité, par votre intervention résolue, le rapprochement économique des deux peuples.

L'année dernière, vous avez accueilli avec empressement, je puis dire avec enthousiasme, l'idée d'un traité de commerce entre les deux pays; mais vous avez ajouté :

— A la condition que ce traité ne s'applique pas aux sucres.

Les Californiens, de leur côté, ont pris la parole et ont dit :

— Un traité? oui, pourvu qu'il ne vise pas les vins.

Si la Louisiane excepte les sucres, parce qu'elle possède des champs de cannes, et si la Californie écarte les vins, parce qu'elle a des vignobles, comment parviendrons-nous à concilier les intérêts que nous avons pour mission d'unir?

Pour mieux connaître son pays, il faut le voir de loin. Pour mieux apprécier les besoins de vos industries locales, ne craignez pas de vous élever au-dessus de votre atmosphère louisianaise. Appréciez les Etats-Unis dans leur ensemble. Mettez-vous, pour un instant, à la place des législateurs qui représentent votre Etat de Louisiane à Washington. Aussitôt, s'imposent à vos consciences des devoirs nouveaux. Vous cherchez les améliorations et les progrès, non plus pour la Louisiane, exclusivement et jalousement, mais pour la nation américaine tout entière. Vous devenez des citoyens éclairés et perspicaces.

Agissez ainsi. Et vous ouvrirez la voie où vous suivront demain mes amis de Californie.

XLVIII

Saint-Louis (Missouri). — (14 avril 1879). — Réunion du « Merchants'Exchange » :

Les traités de commerce visent l'union des peuples producteurs. Ils tendent à élargir le marché universel.

Leur but est toujours atteint lorsque, de l'inégalité des droits discutés et convenus, sort une égalité d'avantages. Les hommes qui exploitent, au profit de l'humanité, les richesses du monde, groupent des forces, et leur donnent une direction profitable, au moyen des échanges internationaux. L'acte qui apporte la sécurité dans les échanges, c'est le traité de commerce.

Il est indispensable entre deux peuples; on l'accepte de bonne foi, on l'exécute de même, pendant un laps de temps limité. Puis, on le renouvelle, en y apportant les modifications justifiées par des faits économiques nouveaux, et non prévus.

On ne doit, cependant, l'amender qu'avec une

grande prudence. Les intérêts en jeu sont considérables. Ils commandent la réflexion.

C'est qu'une mesure, prise à la légère, pourrait avoir les conséquences les plus graves. Rappelez-vous la dénonciation du traité franco-autrichien. Ce contrat expira le 31 décembre 1878, à minuit.

Une des clauses de l'engagement fixait à 2 francs, par tonneau, le droit de francisation d'un navire étranger. Si bien que la Compagnie Générale Transatlantique a fait franciser un navire de 2.000 tonneaux le 31 décembre, et a payé 4.000 francs. Elle eût payé, le lendemain, 120.000 francs, car la taxe était remontée à 60 francs.

Un constructeur de la Clyde tomba dans le piège. Il livra au Havre, le 1er janvier 1879, un navire de 500 tonneaux, pour lequel il pensait devoir 1.000 francs. On lui réclama bel et bien 30.000 francs.

Avouons que le gouvernement français avait agi avec beaucoup trop de hâte. C'était d'autant plus insolite, qu'une loi, du 14 mars 1873, votée par l'Assemblée de Versailles, portait :

« Les tarifs conventionnels resteront en vigueur jusqu'à l'application des tarifs nouveaux votés, ou à voter, par l'Assemblée nationale. »

La douane française avait commis un abus de pouvoir en aggravant les anciens droits, et le constructeur de la Clyde pouvait réclamer 29.000 francs, sur les 30.000 indûments perçus.

Si de telles perturbations éclataient souvent, elles s'étendraient bientôt très loin.

Et les intéressés, toujours sous le coup de surprises désagréables, se fatigueraient bien vite d'une condition inquiétante, où tout le programme consisterait à guetter son voisin, à l'épier, et à le mettre en défaut.

Efforçons-nous de nous épargner ce spectacle.

Les puissances d'Europe ont acclamé l'innovation de 1860. Elles en ont ressenti les heureux effets. Aussi, retirent-elles constamment, des traités de commerce, plus de bien-être et de prospérité.

Le commerce extérieur des Etats-Unis dépasse 5 milliards et demi de francs. J'y constate l'excès des importations pour une somme de, environ, 13.000 francs (1).

Dans ce trafic si important, où les progrès, depuis un siècle, marquent les étapes d'une grande nation, dans cette résultante de soins assidus, de vives préoccupations, et d'énergiques efforts, l'Angleterre figure pour 43.14 pour cent et la France pour 8.61.

Les 43.14 représentent 2 milliards et demi de francs. Les 8.61 n'indiquent que 500 millions. (2)

1. En 1892 (30 juin), le commerce extérieur des Etats-Unis s'éleva à :

Dollars. . . .	1.857.000.000
Francs	9.285.000.000

Les exportations ont dépassé les importations de :

Dollars. . . .	202.000.000
Francs	1.010.000.000

2. En 1892 (30 juin), la Grande-Bretagne et la France ont

Corrigez cet écart. Faites que les Anglais, au lieu de servir souvent d'intermédiaires entre les Français et vous, ne vous achètent et ne vous vendent désormais que pour leur compte. Vous supprimez ainsi le commerce indirect entre l'Angleterre et les Etats-Unis, en ce qui concerne la France. Les éléments qui constituaient ce commerce forment, à l'avenir, des relations directes entre vous et nous, et chacun des deux pays occupe enfin, sur le marché de l'autre, la place qui lui est due.

Chiffrez la somme dont va profiter, à bref délai, le commerce franco-américain. Vous arrivez à des centaines de millions. Appoint séduisant!

Si je vous proposais un de ces sacrifices qu'il est souvent utile de s'imposer, en vue d'un résultat probable, vous pourriez me répondre :

— Sur cette voie, on ne sait jamais où l'on va. Par générosité, par crainte, ou par peur, on donne le petit doigt, puis la main, et le bras. Enfin, tout le corps y passe. Et la ruine s'annonce à bref délai.

Vous auriez parfaitement raison de me parler ainsi. Un proverbe dit :

ainsi figuré dans l'ensemble du commerce extérieur des Etats-Unis :

Importations aux Etats-Unis, pour cent :

Grande-Bretagne.	18.89
France	8.29

Exportations des Etats-Unis :

Grande-Bretagne.	48.62
France	9.63

— Tant qu'on ne touche qu'à la laine, tout va bien.

Alors, en effet, le danger n'existe pas; mais, lorsqu'on en vient au mouton, le mal commence.

Dans les circonstances actuelles, vous n'avez même pas à effleurer la laine, puisque vos avantages augmenteront, sans jamais vous menacer du moindre préjudice.

Parmi les produits qui figurent dans le tableau de vos exportations de Saint-Louis et du Missouri, permettez-moi de m'arrêter au tabac, et de vous signaler un point qui n'excite peut-être pas assez vos préoccupations.

Saint-Louis exporte de grandes quantités de tabac en Angleterre, des quantités minimes en Belgique et en Allemagne, et ne vend rien à la France. Cela ne doit pas vous étonner. C'est que, entre vous et mon pays, manque le lien que viendrait créer un traité de commerce.

La moyenne annuelle du tabac, en feuilles ou en côtes, importé en France, représente une valeur de 18 à 20 millions de francs, dont la plus grande partie nous vient des Etats-Unis (1).

La France, avec une production très insuffisante, a surtout besoin de s'approvisionner à l'étranger. Autrefois, les consuls français achetaient au nom de leur gouvernement. Aujourd'hui, l'administration se rend adjudicataire à Paris, au jour fixé

1. En 1891, la France a importé 20 millions de kilogrammes de tabacs en feuilles ou en côtes, d'une valeur de 23 millions de francs, dont 14.673.341 kilogrammes à 1 fr. 18, reçus des Etats-Unis.

par le ministre des Finances, et par soumissions cachetées.

Le Ministre fixe d'avance un prix maximum, qu'il entend ne pas dépasser; mais, grâce à des indiscrétions sans cesse renouvelées, ce dernier prix, infranchissable, est toujours connu des vendeurs concurrents. L'Etat paie ainsi beaucoup plus cher. Supposez que notre ministre, après s'être entouré de renseignements minutieux, se soit promis de ne pas acheter au-dessus de 120 francs. Un tel maximum est utile, s'il n'est pas connu. Or, le secret est si bien gardé, que les maisons intéressées connaissent immédiatement l'extrême limite. C'est 120. Que font ces maisons? Elles se coalisent, et offrent de vendre à un prix se rapprochant beaucoup de 120, par exemple à 119,50 ou 119,75. Peut-être auraient-elles soumissionné à 110 ou 105 francs.

Aidés par des confidences qu'ils ne peuvent nier, qu'ils avouent même, les vendeurs élèvent leurs prétentions. La France, par son excès de confiance, joue ici le rôle d'un acheteur maladroit. Raison de plus pour que les adjudicataires, si bien informés, se hâtent de livrer, au lieu du tabac supérieur convenu, des qualités tout à fait médiocres.

Le gouvernement français serait moins trompé, ou même ne le serait plus du tout, s'il chargeait des agents spéciaux d'acheter en son nom.

Un tel mode d'achat serait imposé par un traité avec les Etats-Unis; et les tabacs de la Virginie, du Kentucky et du Missouri, auxquels on ne rend

pas assez justice à Paris, auraient chez nous tout le succès que vous leur souhaitez.

De ce côté également, vous avez un intérêt prochain, et immédiat, à favoriser un accord entre les deux nations que baigne l'Atlantique.

Je viens, comme vous le savez, de la Nouvelle-Orléans. Depuis que les travaux du capitaine Eads, votre illustre compatriote, ont ouvert le Mississipi aux plus grands navires, le Missouri, et la région qui l'entoure, sont portés tout naturellement à établir des communications régulières avec la France. La Compagnie générale transatlantique a comblé les vœux des Louisianais, et les vôtres, en organisant un service de steamers entre la Nouvelle-Orléans et Maresille. Le reste se fera, avec un peu de bonne volonté, et de décision, de part et d'autre.

Un citoyen éminent de Philadelphie me déclarait l'autre jour :

— Vous demandez aux intéressés ce qu'ils désirent, ce qu'ils pensent, et vous vous proposez de transmettre les réponses de l'opinion publique aux pouvoirs compétents ! Cela est très républicain. Je vous approuve.

J'espère que vous me donnerez, vous aussi, votre assentiment.

Vous êtes nos aînés en républicanisme. Vous ne pouvez refuser de vous associer à un mouvement qui tend, au fond, à affirmer le principe de liberté, sur lequel reposent actuellement vos institutions et les nôtres.

XLIX

Cincinnati (Ohio). — (21 avril 1879). — Réunion de la Chambre de Commerce, et du Comité spécial nommé pour entendre le délégué français:

Une nation comme là vôtre, active, courageuse, intelligente, ne tarde pas à produire au-delà de ses besoins. Elle cherche aussitôt à s'ouvrir des débouchés extérieurs.

On s'informe, on s'éclaire. Un esprit pratique, toujours en éveil, dirige et domine les investigations. Puis, un jour, de tous les rapports lentement élaborés, de toutes les discussions, de tous les débats, sort cette règle inflexible, immuable : on ne peut vendre avec profit qu'à un peuple producteur.

Exporter dans un pays où il n'y a que de l'argent, c'est manquer une opération qui, pour être fructueuse, doit comporter une importation en retour.

De là, pour vous, la nécessité de ne viser, dans

vos relations au dehors, que les pays susceptibles de vous assurer des achats pour vos ventes.

Ainsi, chaque peuple est intéressé à la prospérité des peuples qui l'entourent, et le gain, réalisé sur un point quelconque du globe, a toujours son utilité générale. La concurrence est un élément de vie. Il faut la développer, au lieu de la restreindre.

On ne l'ignore plus. Et c'est beaucoup grâce aux Expositions universelles, que les haines se sont éteintes, et qu'un esprit plus large guide les hommes.

Jetés dans le courant tout moderne, les industriels des Etats-Unis ont pris la bonne habitude de porter les yeux au delà des frontières.

Exporter au loin, on le veut ; car il le faut. Comment, hélas! exporter, si les transactions commerciales ne sont pas plus sûres que les bois infestés de bandits? Et comment avoir confiance, si l'on manque de cet acte qui l'inspire, c'est-à-dire du traité de commerce?

Après l'Exposition de Philadelphie, de 1876, que votre concitoyen, M. A. T. Goshorn, dirigea avec tant d'habileté, les Français tinrent aux Américains le langage que les Anglais leur avaient tenu en 1851, après la première Exposition de Londres :

— Que craignez-vous? Vos produits nous révèlent que vous nous égalez toujours, et que vous nous surpassez quelquefois. Déchirez votre tarif général, qui ne convient plus à votre tempéra-

ment. Puis, dans le but de stimuler vos efforts et les nôtres, adoptons un tarif conventionnel.

Les Américains de 1876, à l'exemple des Français de 1851, ont fait la sourde oreille. Ils réclamaient une autre expérience. Le concours international de Paris, de 1878, les a sans doute convaincus.

Les Français n'acceptèrent, en principe, une entente avec la Grande-Bretagne, qu'après avoir donné rendez-vous aux peuples producteurs à Paris, en 1855.

Peut-être vos concitoyens, malgré les nombreuses médailles remportées par eux, ne se rendent-ils pas encore à l'évidence. En ce cas, une troisième épreuve leur est nécessaire. Rendez-la concluante par une nouvelle Exposition organisée aux Etats-Unis (1). La France vaincra vos derniers scrupules. Elle n'aura pas d'autres arguments que votre richesse nationale mieux assise, et votre bien-être plus large, et mieux réparti.

Dans cet ordre d'idées, où tout vous appelle et vous convie, vous activerez la propagande inaugurée à Paris; et, s'il est nécessaire, pour exciter votre zèle patriotique, de vous montrer en quoi Cincinnati profitera d'un accord signé par le gouvernement de Washington et celui de Paris, je vais vous ouvrir les yeux.

1. Cette troisième épreuve pourrait être l'Exposition de Chicago, de 1893.

Cincinnati et l'Ohio font peu de commerce direct avec l'étranger, et semblent, au premier abord, n'avoir pas un intérêt aussi puissant que New-York à la conclusion d'un traité avec la France; mais beaucoup de produits, que la région et Cincinnati désignent pour l'intérieur, prennent la direction de New-York, et passent l'Océan. Si New-York, par un traité franco-américain, double ou triple ses ventes à la France, l'Etat de l'Ohio expédiera deux ou trois fois autant de marchandises sur New-York. Voilà pourquoi le mouvement actuel ne vous laisse pas indifférents.

Cincinnati importe pour une valeur dépassant un milliard de francs. Elle exporte pour plus de 900 millions. Ce centre industriel et commercial fait le plus grand honneur à votre pays. Pour maintenir une telle production de richesses à son niveau, il faut sans cesse tenter de l'élever. Poursuivre toujours le mieux, est encore le meilleur moyen de s'assurer définitivement la conquête du bien réalisé.

Si vous cherchez ce mieux sans passion, sans colère, et sans acrimonie, vous le trouverez facilement dans un traité avec la France.

En voulez-vous la preuve? Cincinnati livre, à la consommation américaine et européenne, d'immenses quantités de produits alimentaires que vous appelez « Provisions ». Dans cette catégorie rentrent les viandes de porc salées. L'année dernière, vous avez figuré, à l'article « Provisions » pour 88 millions de francs, et les Etats-Unis en on

exporté pour une somme totale de 617 millions et demi.

Où sont allées les tonnes de lard, de porc, de beurre, de graisse et de poisson, sorties de vos frontières? Elles ont pris la direction de l'Angleterre pour 400 millions et demi, et de la France pour 43 millions.

Les 43 sont beaucoup trop loin des 400. Pourquoi une si énorme différence, puisqu'une bonne partie des comestibles reçus par les Anglais n'a fait que toucher barre à Liverpool, Southampton et Londres? Après un transbordement, de grandes quantités de caisses ont été réexpédiées sur des ports français. Pourquoi ce commerce indirect? Est-ce donc pour faire signe à des intermédiaires dont vous n'avez nul besoin, et pour diminuer naïvement vos profits, que vous exportez en France?

Taillez, rognez, réformez. Et la France viendra bientôt vous acheter pour 86 millions, au lieu de 43. Vous en serez fort satisfaits. Pas un de vous ne récriminera.

La vie enseigne que le malheur prépare le vide autour du malheureux, et annonce l'isolement à courte échéance. Quand un homme trompé, désabusé, verse des larmes, il pleure tout seul; mais lorsqu'un autre homme, heureux, content, rit, tout le monde l'imite, et rit avec lui. Faites qu'un seul de vos exportateurs, par suite du traité de commerce franco-américain, ait conclu une opération fructueuse avec une maison française. Vous verrez bien vite la satisfaction d'un seul gagner d'autres

personnes, et se répandre. La joie sera contagieuse. Tous les intéressés voudront suivre l'exemple. Ils se hâteront tous sur la voie plus large, moins accidentée et moins périlleuse, ouverte devant eux. Tous y récolteront des succès.

Un traité avec la France, en enrichissant une partie de votre population, fera le bonheur de l'autre. Lorsque, en effet, on ne demande aucun bien pour soi-même, on est toujours fort aise de vivre dans l'atmosphère de ceux qui réussissent.

Je vous ai révélé la dépression actuelle de vos échanges. Pour les relever, ne vous accordez aucune trêve.

Ensemble, brisons les entraves qui gênent le développement régulier de notre production réciproque, affaiblissent notre amitié séculaire, et troublent notre communauté d'idées et de sentiments.

L'œuvre accomplie aura, pour conséquence inévitable, l'union politique, plus étroite et plus sûre, des deux grandes Républiques.

L

Washington (D. C.). — (23 avril 1879). — Motion Fernando Wood, votée par la Chambre des représentants du Congrès :

A Washington, M. Fernando Wood, membre de la Chambre des représentants du Congrès, président du comité des « ways and means », voies et moyens, m'apporte le concours inappréciable de son talent et de son influence.

Il m'a dit un jour :

« Grâce à vous, les manifestations de l'opinion publique ont été assez nombreuses, et assez éclatantes, pour décider la chambre des représentants à intervenir. Je vais déposer une motion.

Fidèle à sa parole, M. Wood a déposé la motion suivante :

« Il est résolu :

— Que le Président des Etats-Unis soit respectueusement requis d'examiner, s'il ne serait pas nécessaire d'entrer en relation avec le gouvernement français, pour la négociation d'un traité qui assure

un échange plus égal des produits naturels et manufacturés de l'un et de l'autre pays, et vienne cimenter entre eux des relations plus étroites d'amitié, d'industrie et de commerce. »

La motion est votée (23 avril 1879) par 82 voix contre 25, et aussitôt télégraphiée à Paris.

Au sein du Congrès des Etats-Unis, on est convaincu que la Chambre des députés de Paris, qui est en session, va s'empresser d'adresser la même requête au gouvernement français.

On attend vainement!

Et l'initiative si hardie, si intelligente, prise à Washington, n'a pas d'écho en France.

LI

New-York (13 mai 1879.) — Réunion de la « Silk association » association de la soierie :

Résister toujours aux élans de l'enthousiasme irréfléchi ; prendre uniquement conseil de ses intérêts immédiats, en un mot, atteindre le but sans jamais le dépasser : telle est votre règle de conduite.

Washington, en descendant du pouvoir, recommandait à ses contemporains de bannir toujours le sentiment, qui ne serait pas d'accord avec la raison. Vous suivez les principes proclamés dans le discours d'adieux du premier Président de votre République. Aussi, parviendrons-nous bien vite à nous entendre.

L'opinion publique est la force que le XIX^e^ siècle a vu naître et grandir. Elle s'est manifestée, au Congrès des Etats-Unis, par le vote de la motion Fernando Wood.

Cette motion veut l'amélioration des rapports commerciaux de la France et des Etats-Unis. Le

progrès entrevu, espéré, ne viendra compromettre l'avenir d'aucune industrie d'ici, ni de là-bas.

Marche prudente, que vous approuvez sans réserve. Elle vous assure que les innovations seront toujours justifiées.

Vous fabriquez la soie, et votre production annuelle représente une valeur de plus de 20 millions de dollars, c'est-à-dire de plus de cent millions de francs (1). Il faut que le traité franco-américain, au lieu de jeter le trouble dans vos usines, réponde, chez vous, à des vœux depuis longtemps formés.

Des personnes, se disant bien intentionnées, contestent encore l'utilité des traités de commerce.

Ces détracteurs, dans une ville des Etats-Unis que je ne vous nommerai pas, ont déclaré :

— Les pays fermés sont devenus florissants; les pays ouverts se sont appauvris.

Si cela est vrai, nous devons nous attendre à trouver la France dans une misère profonde, puisque la France, depuis 1860, c'est-à-dire depuis près de vingt ans, s'obstine à ouvrir ses portes.

1. D'après les documents que M. B. Richardson, secrétaire de « la Silk association », vient de m'envoyer de New-York, la valeur de la production des soieries américaines a suivi ces étapes :

1850.	dollars.	1.809.476
1860.	—	6.607.771
1870.	—	12.210.663
1880.	—	41.033.045
1890.	—	87.298.454
1890.	francs.	436.492.270

Interrogeons les faits économiques.

Le commerce extérieur de la France était de 2 milliards 400 millions de francs en 1859. Il atteignit, en 1878, 7 milliards 830 millions.

Les cinq milliards en plus laissent supposer de nouvelles sources d'activité (1).

D'abord, le mouvement maritime a révélé que le tonnage des navires chargés, sortis de France, fut de 3 millions de tonnes en 1859, et de 5 millions et demi en 1876 (2).

L'impulsion s'est fait sentir dans le tonnage des marchandises transportées par la navigation fluviale à vapeur : 2 millions et demi de tonnes en 1859 ; 6 millions en 1876 (3).

Les chemins de fer ont largement profité de ce redoublement de trafic. Voyez plutôt : 1859, 19 millions et demi de tonnes, transportées sur 9.000 kilomètres de voies ferrées; 1876, 62 millions de tonnes, sur 20.000 kilomètres (4).

1. En 1891, le commerce extérieur de la France (commerce spécial) fut de 8 milliards 337 millions de francs, ainsi décomposés :

Importations 4 milliards 767 millions
Exportations 3 » 570 »

Les résultats comparatifs, indiqués dans les notes suivantes, auraient été encore plus encourageants, si la vitalité de la France n'avait été atteinte par le mouvement économique accusé dans ces derniers temps.

2. Il fut, en 1891, de 10.126.341 tonnes (navigation à la voile et navigation à la vapeur réunies).

3. En 1891, 11.060.527 tonnes.

4. En 1889, 87 millions de tonnes transportées sur 33.162 kilomètres.

Les postes françaises n'ont pas eu lieu de maugréer, puisque : 1859, 259 millions de lettres postales; 1875, 367 millions (1).

Les directeurs des lignes télégraphiques auraient tort de gémir; car: 1859, 598,000 dépêches ; 1876, plus de 8 millions (2).

L'industrie française, pour produire davantage, a dû multiplier ses moyens d'action. Aussi : 1859, 14.000 machines à vapeur employées dans l'industrie privée; 1875, 32.000 machines, et 400.000 chevaux (3).

Les ouvriers ont vu augmenter leur bien-être, et les économies des humbles ont donné ce résultat : 31 décembre 1859, solde dû aux déposants des caisses d'épargne, 336 millions de francs ; 31 décembre 1878, un milliard 26 millions (4).

De tous ces progrès, a dû résulter l'accroissement de la fortune publique de la France. En effet : 1859, valeur en capital des successions constatées, 2 milliards 400 millions de francs ; 1876, 4 milliards 700 millions (5).

Après avoir passé en revue avec moi les progrès accomplis depuis 1860, vous conviendrez que vos

1. 1891, lettres ordinaires 760.788.567.
Cartes postales, journaux, imprimés : 1,041,010,637.

2. Service intérieur et international réunis, total des dépêches en 1891 : 40.650.857.

3. En 1889, machines employées spécialement par l'industrie privée : nombre, 56,865 ; force en chevaux-vapeur : 818.390.

4. Le 31 décembre 1889, ce solde montait à 2.683.595.804 francs.
Le 31 décembre 1891, il fut de 3.052.760.223 francs.

5. 1891, 5.791.792.564 francs.

compatriotes de la ville des Etats-Unis, dont je viens de vous parler, ont commis une singulière méprise. Les traités, au lieu d'amener la ruine, apportent l'abondance et la richesse.

Voilà la vérité. Et cette vérité vous conduit à proclamer qu'une convention avec la France favorisera votre commerce extérieur, encouragera votre marine marchande, donnera une vie nouvelle à votre batellerie, augmentera les recettes de vos chemins de fer, de vos postes, de vos télégraphes, élèvera le nombre de vos machines à vapeur, permettra à vos ouvriers d'épargner, et donnera, à la fortune des Etats-Unis, une assise plus solide et une stabilité plus grande.

Les intérêts généraux des deux Républiques commandent un accord franco-américain. Cet accord viendra sauvegarder les intérêts spéciaux de vos fabricants de soie.

La France exporte des tissus de soie dans le monde entier. Partout où pénètrent le bon goût et l'amour du beau, elle vend pour une valeur moyenne annuelle de 4 à 500 millions de francs, dont une centaine de millions aux Etats-Unis (1).

Les taxes douanières, frappant les soieries, sont très variables en Europe. A côté de l'Angleterre, qui admet l'exemption, et de l'Allemagne qui réclame de 225 à 300 francs pour 100 kilogrammes

1. En 1891, la France a exporté pour 245 millions de francs de tissus de soie et de bourre de soie, dont 62 et demi aux Etats-Unis.

de tissus de soie, la Turquie se contente de 8 pour cent « ad valorem ».

Aux Etats-Unis, le tarif général édicte des droits qui s'élèvent souvent à 60 pour cent. A vous le soin de combiner ces droits, de manière à élargir, entre vous et nous, le courant d'affaires que le tarif américain actuel ne semble pas du tout favoriser.

Vous me posez cette question :

— Un contrat, signé par les deux Républiques, nous conduira-t-il à exporter en France ?

Voici ma réponse :

— Pourquoi pas ?

La moyenne de la valeur annuelle des tissus de soie importés en France, dépasse 30 millions de francs. Les nations qui contribuent à former cette somme sont l'Angleterre, les Indes anglaises, la Chine, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la Belgique. Pourquoi ne viendriez-vous pas augmenter le nombre de ces pays d'origine ? Les efforts patients et résolus sont toujours récompensés (1).

En 1826, les Anglais, sans négliger les lointains débouchés, songèrent à se rendre maîtres de leur

1. Pour 1891, les statistiques françaises (commerce spécial) portent :

Importation des Etats-Unis en France : Tissus de soie pure unis, francs. 726.360
Soie et bourre de soie 458.370,
1.184.730

Exportation de France aux Etats-Unis :

Tissus, passementerie et rubans de soie et de bourre de soie, francs. . . . . 62.517.643.

marché intérieur. Ils fabriquaient de belles étoffes de soie, et avaient imposé des droits presque prohibitifs aux soieries étrangères. Un scrupule les saisit. Ils se dirent que des droits si élevés donnaient sûrement, aux dames de la Grande-Bretagne, cette idée que le produit national était incapable de soutenir la concurrence du dehors.

Et, pour montrer qu'ils avaient confiance en eux-mêmes, les fabricants anglais obtinrent que le droit sur les soieries serait abaissé, de 75, à 30 pour cent.

Cette réduction redonna aux usines une activité perdue. La production augmenta. Et plus tard, en 1852, des manufacturiers de Manchester se plaignirent d'être encore trop protégés, par une protection qui n'existait presque plus. On les vit prier leur gouvernement de supprimer les taxes sur les tissus de soie reçus de l'étranger, « non partiellement » et par degrés, mais « totalement », et à bref délai.

Les Anglais de 1826 et de 1852, ainsi affranchis d'une tutelle nuisible, eurent beaucoup plus de succès chez eux.

Imitez-les, et vos étoffes seront beaucoup mieux appréciées des dames américaines. Alors, vous pourrez faire connaître vos articles à la France.

L'exemple de l'Angleterre vous servira. De 1847 à 1856, les Anglais ne vendaient aux Français que pour 800.000 francs par an. De 1867 à 1876, sous l'influence de l'abolition des droits, qui n'avait pu se faire sentir qu'après un certain temps, la

moyenne de 800.000 francs atteignait 8 millions et demi (1).

Une réforme, comme la réforme anglaise de 1852, fût-elle moins radicale, amènerait chez vous, et à votre profit, les mêmes effets. Quant à l'importation en Angleterre, Huskinson constatait, devant la Chambre des Communes, que le droit de 30 pour cent n'avait fait introduire en Angleterre ni plus de foulards, ni plus de robes qu'autrefois, alors que le droit d'entrée était de 75 pour cent. Au fond, les besoins étaient les mêmes ; mais les consommateurs d'avant 1826 s'approvisionnaient avec le concours des fraudeurs. Plus tard, favorisés du droit de 30 pour cent, ils n'ambitionnèrent plus que l'aide de la loi.

Le même résultat sera obtenu aux Etats-Unis, si les 50 et 60 pour cent tombent à 25 et 30.

J'admets que la vigilance de la douane américaine ne soit presque jamais en défaut, et que la fraude reste, chez vous, difficile et périlleuse. Cette fraude existe. Elle est d'autant plus habile et plus hardie, que les droits d'entrée sont plus exorbitants.

Si une réduction raisonnable de ces droits ne vous donne ni plus de soieries lyonnaises, ni plus

1. En 1891, les soieries importées en France d'Angleterre représentaient une valeur de 16.369.804 francs.

Ces soieries sont taxées à leur entrée, par le tarif français du 11 janvier 1892. Les produits similaires de France, d'une valeur de 102.843.502 francs pour 1891, sont exemptés de tous droits en Angleterre, par le tarif anglais, mis à jour le 1er octobre 1892.

de rubans de Saint-Etienne, vous aurez, dans tous les cas, la satisfaction d'avoir supprimé un commerce illicite, et le Trésor de Washington encaissera plus de millions de dollars.

Un dégrèvement, accordé aux soieries françaises, exercera une influence très heureuse sur la marche de votre industrie.

C'est avec une conviction profonde que j'apporte ce pronostic aux membres distingués de la « Silk association » d'Amérique.

LII

Washington (D. C.) — (15 mai 1879). — « Joint resolution », résolution conjointe Cockrell, déposée au Sénat des Etats-Unis :

Au Sénat des Etats-Unis, je suis en relations cordiales avec M. Francis M. Cockrell, sénateur du Missouri. M. Cockrell a présenté au Sénat la « joint resolution » suivante, pour la conclusion d'un traité de réciprocité et de commerce avec la République française :

« Attendu que les conditions de trafic et de commerce, existant entre la République française et les Etats-Unis, réclament l'attention éclairée et l'examen des deux gouvernéments; et

— Attendu que le désir, et l'intérêt du peuple des Etats-Unis, est de maintenir les relations les plus amicales avec le peuple français, et d'établir et développer avec lui le trafic et le commerce à des conditions réciproques, et mutuellement favorables; et

— Attendu qu'un traité de réciprocité et de com-

merce entre les gouvernements des deux Républiques, sous des conditions également honorables et justes, affermira les liens amicaux et contribuera très largement à établir et à développer le trafic et le commerce entre les deux pays; à leur donner et à leur conserver la stabilité et la sécurité;

En conséquence,

Il est résolu :

— Par le Sénat et la Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique, assemblés en Congrès :

— Que le Président des Etats-Unis d'Amérique sera; et est, par les présentes, autorisé à ouvrir, et requis à ce sujet, une correspondance avec le gouvernement de la République française, en vue, et ayant pour objet de conclure et d'établir un traité de réciprocité et de commerce avec ce gouvernement, sous des conditions également honorables et justes, et réciproquement profitables, et, s'il le juge nécessaire, de nommer, par et avec l'avis et le consentement du Sénat, trois commissaires au nom des Etats-Unis, pour conduire les négociations préliminaires à la conclusion de ce traité. l'indemnité desdits commissaires devant être fixée par le secrétaire d'Etat. »

Comme le 23 avril dernier, le Parlement français est en session. Eh bien! à la Chambre des députés et au Sénat, personne ne se lève pour encourager le sénateur américain Cockrell!

LIII

Washington (D. C.). — (19 mai 1879). — Devant le Comité des « ways and means » voies et moyens, de la Chambre des représentants du Congrès :

Après le vote de la motion présentée, par mon ami M. Fernando Wood, à la Chambre des représentants du Congrès; après le dépôt, au Sénat des Etats-Unis, de la « joint resolution » Cockrell; après ces deux témoignages de sympathie donnés à la France, c'est pour moi un grand honneur d'être reçu par le comité des « ways and means ».

Au point de la route où je suis arrivé, je vois les malentendus disparaître, comme s'évanouit le brouillard sous les rayons bienfaisants du soleil ; mais les projets sont comme les morts, qui tombent presque toujours aussi vite en poussière au fond de nos cœurs, qu'au fond du tombeau : quand on ne les soutient pas avec énergie et opiniâtreté, ils échouent. Ici, grâce à votre haut patronage, je ne crains pas l'échec. La cause d'in-

succès, dans tous les cas, ne viendra pas des Etats-Unis.

Si vous repassez dans vos esprits les phases principales de votre histoire nationale; si vous remontez à votre guerre de l'Indépendance, et si vous vous rappelez combien fut spontané et dévoué l'appui qui vous vint de la France, vous vous étonnerez que mon pays et le vôtre, depuis plus d'un siècle, n'aient pas encore scellé leur amitié par un contrat réglant leurs échanges.

Le 6 février 1778, un traité de commerce et d'alliance défensive, est intervenu entre la monarchie française et la république naissante d'Amérique. C'est au nom de la liberté commerciale, que la France a voulu soutenir vos ancêtres, affaiblis et ruinés par le monopole de l'Angleterre.

Depuis, la France, au lieu de suivre votre exemple, et d'adopter votre noble devise: « Virtue, Liberty, Independence », est retombée plus d'une fois dans la servitude! Pour nous, le XIX^e^ siècle, jusqu'au 4 septembre 1870, n'est qu'une suite de cruelles aventures qui viennent toujours tyranniser un peu plus le peuple, et dont le peuple paie sans cesse les frais.

Dans ces temps troublés, où la république ne succède à la monarchie que pour être renversée par elle, point n'est besoin de songer à régler vos rapports commerciaux avec un pays en effervescence continuelle, et si peu fixé sur le principe même de son gouvernement.

Il n'en est plus ainsi. La France s'est ressaisie,

et la liberté politique, proclamée le 4 septembre, est inébranlable.

A l'Est de l'Atlantique, existe une République stable, que l'avenir respectera, comme il respecte ce qui est fort, grand et juste.

Le moment est venu d'unir nos intérêts solidaires. Entre le pouvoir personnel et votre République, les motifs de dissentiment étaient fréquents; mais nous sommes deux Républiques; nous avons la même origine, les mêmes tendances et les mêmes besoins. Formons une alliance économique, et nous mènerons le monde.

Plusieurs membres du Comité des voies et moyens, et des membres du Congrès étrangers au Comité, qui ont accepté l'invitation de M. Fernando Wood, me posent des questions, entre autres celles-ci :

— Nous sommes le 19 mai. Il y a vingt-six jours que la motion Fernando Wood a été votée par la Chambre des représentants, et il y a quatre jours que la « joint resolution » Cockrell a été déposée au Sénat. Pourquoi, après ces avances, le parlement et le gouvernement français gardent-ils le silence ?

Je réponds :

— Je suis aussi étonné que vous; car l'opinion publique, en France, est avec vous. Elle approuve votre attitude, et y applaudit, Elle saura briser les résistances que je devine. Persévérez dans la voie où vous êtes engagés : vous serez suivis.

LIV

Chicago (Illinois). — (27 mai 1879).—Reunion du « Board of Trade » :

Je suis assez de l'avis de M. John Bright, lorsque cet illustre Anglais affirme que rien ne nous rend amis comme le commerce, et que rien ne nous rend commerçants comme l'amitié. S'il en est ainsi, et tout semble prouver que M. Bright est dans le vrai, la France et les Etats-Unis sont on ne peut mieux placés pour développer leurs forces productives, puisque, depuis plus d'un siècle, une amitié franche et loyale unit les deux peuples.

Mais, si ce sentiment a persisté et a grandi, pourquoi n'a-t-il pas encore porté ses fruits? Et pourquoi, après avoir, pendant si longtemps, confondu leurs pensées et leurs espérances d'avenir, les deux nations sont-elles encore régies par les lois douanières que vous connaissez?

Les deux Républiques me font tout l'effet de deux voyageurs égarés, qu'un passant remet dans le droit chemin. Si je suis ce passant-là, vous

voyez que mon rôle se borne à vous donner de simples indications. Rôle modeste, au fond. Il ne tire sa valeur que de la loyauté qui l'inspire. La plus grande droiture n'est-elle pas, après tout, la plus grande habileté ?

Cette déclaration était nécessaire. Elle porte dans vos esprits l'idée d'un accord honnête. Lorsque le moment de signer un engagement sera venu, M. Villiam M. Evarts, votre éminent secrétaire d'Etat de Washington, saura résoudre le problème posé devant vous, sans sacrifier aucune industrie de votre pays.

Dans la région de l'Illinois, vos intérêts locaux vous obligent à suivre le mouvement où sont déjà intervenues la plupart des villes importantes de l'Union américaine.

Le consul de France à Chicago, M. Edmond Carrey, écrivait, en janvier dernier :

« La position géographique de Chicago, le développement de l'agriculture dans les provinces qui l'entourent, et l'énergie infatigable de ses habitants, ont fait de cette ville le second centre de l'Union, au point de vue commercial, et le premier marché de grains et de viandes salées du monde entier. »

Les grains et farines figurent, en effet, en grandes quantités dans votre exportation de Chicago. L'année dernière les Etats-Unis ont exporté pour plus de 900 millions de francs de céréales, dont 629 millions en Grande-Bretagne, et 38 millions en France.

Le blé américain est toujours le bienvenu des masses françaises, qui le saluent avec respect. N'est-il pas l'appoint, chargé de combler le déficit de notre production?

L'hectare donne plus d'hectolitres en France qu'aux Etats-Unis ; mais votre surface ensemencée est sans limites! Nous en plaindre serait une grande maladresse. Si, en effet, la famine apparaissait chez nous, avec son hideux cortège de plaintes amères et de cris d'angoisse, n'aurions-nous pas, sur votre terre privilégiée, un grenier d'abondance toujours ouvert?

Malgré les projets ténébreux de certains gouvernements d'Europe, bien que l'Angleterre soit assez disposée à imiter l'Allemagne, et à taxer sévèrement les grains d'Amérique, je puis vous affirmer que la France ne songe nullement à décourager votre exportation (1). Depuis quelques mois, les allées et venues de certains personnages, ayant selles, brides et montures, vous ont inspiré des craintes. Bannissez ces folles terreurs. Le Parlement français entend servir les intérêts du peuple de France, et condamne le système des faux patriotes qui ont résolu de taxer le froment, et d'affranchir les clarinettes, destinées à charmer les loisirs des ouvriers, pâlis et affaiblis par la faim. Toutefois, « verba volant, scripta manent ».

1. On sait que les blés étrangers sont aujourd'hui frappés, en France, de 5 francs par 100 kilogrammes (Loi du 11 janvier 1892), au lieu des 60 centimes d'autrefois.

Réclamez une garantie. Vous l'obtiendrez par un traité de réciprocité (1).

Chicago fixe également l'attention de la France par son commerce de viandes salées. En un an, vous avez exporté en Europe 550.000 boîtes de jambons et de porc fumé; 290.000 boîtes de lard; 67.000 barils de porc et de bœuf salé qui, ajoutés au beurre, aux viandes conservées, etc., forment un total de 602.000 tonnes.

En janvier dernier, un baril de lard salé, de 86 kilogrammes, coûtait, rendu au Havre, 45 centimes le demi-kilogramme. Cette viande, avant d'arriver chez le consommateur, est grevée de certains frais, sans doute ; mais ces frais n'augmentent pas beaucoup le bas prix de revient. Ainsi, vous parvenez, tout en vous ménageant une rémunération raisonnable, à fournir à nos centres ouvriers une nourriture saine, dont le bon marché défie toute concurrence.

Je vous ai dit tout à l'heure que vos blés ne seraient frappés en France d'aucune taxe abusive, les législateurs de mon pays ayant trop de patriotisme pour décréter la famine. La même considération porte les membres du Parlement français à repousser la prière de certains éleveurs, qui voudraient des droits prohibitifs sur vos viandes

1. Il est certain que le droit sur les blés étrangers serait encore en France de 60 centimes par 100 kilogrammes, au lieu de 5 francs, si le gouvernement français avait accepté la nomination des commissaires franco-américains en 1880.

de porc salées (1). Votre jambon et votre lard augmentent la force musculaire de nos travailleurs, qui n'accompliraient certes pas la même besogne en ne mangeant que du pain et des légumes. Pourquoi songerions-nous à limiter vos envois ? Notre intérêt n'est-il pas de continuer à recevoir, de votre pays, le complément de nourriture que vous parvenez à nous vendre, aux prix étonnants que je viens de rappeler?

Sans hésitation, comme sans malice, je vous apporte le désir formel de la France industrielle et commerciale, tendant à corriger, par un traité de commerce, une situation qui laisse à désirer, et dont souffrent nos deux pays.

On vous propose d'amener la conclusion de ce traité, d'après le vote de la Conférence franco-américaine de Paris. Mon enquête, à travers votre immense territoire, m'apporte des avis et des vœux. Pour augmenter le nombre de ces réponses, si intéressantes et si utiles, dites-moi toute votre pensée. Lorsque la franchise a dissipé les malentendus, l'entente est toujours facile.

Depuis que le monde producteur est entré dans l'ère des traités de commerce, des personnes s'obstinent à déclarer que les puissances contractantes ont eu tort de s'engager. La raison qu'elles en donnent, c'est que des guerres peuvent éclater, et que les peuples, liés par des conventions, n'ont plus la

1. Ces viandes ont été prohibées en France, par le décret du 18 février 1881.

ressource de relever les tarifs, et d'obliger ainsi les douanes à payer les frais des hostilités. A ce point de vue, souhaitons que toutes les nations acceptent bientôt des traités. Alors, en effet, les dettes contractées pour gagner des batailles seront de plus en plus lourdes, et les guerres deviendront de plus en plus rares.

LV

San-Francisco (Californie). — (13 juin 1879). — Réunion de la Chambre de Commerce :

La facilité des échanges tend à augmenter la prospérité générale, et à rendre plus étroites les relations entre les peuples. Aussi, devons-nous désirer qu'une convention permette bientôt, à la France et aux Etats-Unis, de donner à leur commerce tout le développement retardé jusqu'ici.

Rappelez-vous ce qu'était la France d'avant 1789. Des douanes sévères, rigoureuses, faisaient, de nos trente deux provinces, autant de royaumes dans le royaume. Partout, la jalousie et la haine. Comme résultat, l'abondance, à côté de la disette. Des centres, richement pourvus, voient la misère s'abattre à leurs portes, et ne tentent rien pour secourir des localités voisines malheureuses. Pas d'esprit de solidarité. On pense que les produits nationaux ne doivent pas se déplacer, et le Nord se protège contre le Sud, l'Est contre l'Ouest.

Un peuple acquiert lentement, et chèrement,

l'expérience. Quand il la possède, des réformes surgissent.

On reconnut un jour que toutes les barrières locales offraient un grand danger, et la France, mieux éclairée, plus humaine, se contenta d'une douane à ses frontières politiques.

Les Etats-Unis, sous ce rapport, n'ont jamais hésité. Toujours, depuis votre guerre de l'Indépendance, c'est-à-dire depuis que vous formez une nation, il fut aussi facile d'expédier un sac de blé du Massachusetts au Connecticut, qu'il l'est aujourd'hui, en France, de la Normandie en Bretagne.

Les nations iront-elles plus loin sur cette voie? Après avoir supprimé les douanes intérieures, aboliront-elles les douanes extérieures ? Ce point ne doit pas nous préoccuper ici. Laissons à nos fils, laissons à nos petits-fils, le soin d'accomplir les innovations exigées par les besoins des temps futurs, et n'envisageons que les nécessités des temps présents.

On a dit, et écrit, que les Etats-Unis auraient dû se contenter d'exploiter les produits de leur sol; qu'ils avaient méconnu le caractère de leur génie en bâtissant des usines, et en se livrant à l'industrie ! On a même ajouté que vos pères, en fabriquant des tissus, de l'orfèvrerie, etc., avaient commis une faute, dont les conséquences terribles se feraient sentir plus tard.

Par votre énergie, par votre persévérance, vous avez démenti tous les sombres pronostics; et, aux critiques de la jalousie, vous avez répondu par

l'admirable mouvement industriel parti des rives de l'Atlantique, que l'Ouest a poussé jusqu'à la côte du Pacifique. Cela est beau, cela est grand, et j'applaudis sans réserve à vos courageux efforts.

Votre immense pays, cependant, est devenu trop petit pour votre race entreprenante. Vous voulez exporter dans de plus larges proportions. Après vous avoir compris et félicité, je vous donne une preuve de ma haute estime, en recherchant avec vous le moyen de briser les obstacles qui vous écartent encore, au moment où je parle, du marché français.

Déjà le projet, voté à Paris par la Conférence franco-américaine, vous indique la marche à suivre. Abordons les intérêts de la Californie.

L'année dernière, San-Francisco a exporté pour 200 millions de francs environ de marchandises, dont 80 millions en Angleterre, et 5 millions seulement en France. Le but d'un accord franco-américain est d'augmenter beaucoup les 5 pauvres millions, valeur de vos ventes aux maisons françaises. Vous ferez des concessions, et l'on vous en fera. Le contrat, préparé, voté et appliqué, renversera de longs usages établis sans raison, et même contre la raison. Il montrera que deux peuples intelligents gagnent toujours à poser loyalement la question qui les divise, et à la résoudre selon les éternels principes de l'équité.

Au milieu des centres commerciaux que j'ai visités, j'ai rappelé les grandes lignes du projet de Paris : aux Etats-Unis, moyenne de 30 pour cent

sur les produits français; en France, clause de la nation la plus favorisée appliquée aux produits américains. Sur cette base, avons-nous pensé, on peut, dans chacun des deux pays, accroître les échanges et développer la richesse publique.

Pour San-Francisco, la question des vins est très importante.

Les vins français n'ont plus, en Californie, le succès d'autrefois. M. Ant. Forest, consul de France à San-Francisco, écrit à ce sujet :

« Deux causes ont contribué à réduire l'importation de nos vins et eaux-de-vie au chiffre d'aujourd'hui, qui est à peine le tiers de celui d'il y a dix ans : l'élévation des droits, qui équivaut à une quasi-prohibition, et la production vinicole de la Californie. L'influence de la seconde cause est permanente, et se fera sentir davantage, d'année en année, même si la première vient à cesser. En effet, les vins étrangers en fûts sont grevés d'un droit de 40 cents, soit 2 francs par gallon, ou 71 centimes par litre; ceux en caisse, de 1 dollar 60 cents, ou 8 francs par 12 bouteilles, soit 66 cents par bouteille. A ce prix de 2 francs par gallon, le consommateur peut se procurer, même en détail, des vins californiens dont la qualité, il faut le reconnaître, est supérieure à celle de nos vins de cargaison. Il est donc évident qu'un abaissement de droits, même de 50 pour cent, ce qui n'est pas présumable, ne suffirait pas pour nous permettre de soutenir la lutte. Si une certaine quantité de nos vins trouve encore un écoulement sur ce

marché, c'est que les marchands en demi-gros et au détail allongent, pour employer l'expression usitée, avec des vins de Californie, le peu de vin français qu'ils achètent, à tel point qu'il est consommé certainement plus de dix barriques de vin du pays contre une de nos crus. »

Nous devons, assurément, regretter que l'usage du vin soit si peu répandu aux Etats-Unis. Il faudrait populariser cet usage, faire, en un mot, pour le vin, ce qu'on a fait pour la bière, et vendre des verres de vin, comme on vend des verres de bière. L'industriel qui ouvrira, dans quelque Etat de l'Est, un « bar » où l'ouvrier puisse prendre un bon verre de vin ordinaire, pour le prix que se paie aujourd'hui un verre de bière, et cela n'est pas impossible, ce limonadier donnera le signal d'un mouvement qui enrichira les viticulteurs de Californie, et contribuera puissamment à combattre, et à faire disparaître, l'ivrognerie de ce pays. Alors, la Californie ne produira plus assez d'hectolitres de vin pour la consommation des Etats-Unis.

Ce progrès est nécessaire. Il viendra. Vous le rendrez plus facile, par la conclusion d'un acte de réciprocité avec la France, ayant également pour but de faire connaître votre produit à mes compatriotes. Nous recevons, d'Espagne et d'Italie, des vins qui, mêlés à certains de nos crus, acquièrent des qualités nouvelles. Pourquoi n'accepterions-nous pas les mérites spéciaux des vins californiens ?

San-Francisco, où vous m'avez déjà vu, il y a

un peu plus d'un an, est le terme de mes nouvelles pérégrinations. Je ne pourrais poursuivre ma marche vers l'Ouest, qu'à la condition de m'embarquer pour la Chine. Or, le Céleste Empire n'est pas dans mon programme.

Votre pays, borné par les deux océans, suffit à mon ambition. Je tente de l'éclairer et de le convaincre. Mes peines, mes travaux, ne seront pas inutiles, si le mouvement actuel vous ménage un peu plus de bien-être, de paix intérieure, et de bonheur.

LVI

San-Francisco (Californie). — (19 Juin 1879). — Banquet offert par la colonie française :

Mes malles étaient faites. J'allais reprendre le train de Chicago et de New-York, lorsqu'un ami, que j'ai le plaisir de remarquer ici, me dit :

— Vous ne partez pas aujourd'hui.

— Ah !

— Non. C'est que les Français de San-Francisco désirent vous offrir un banquet, et vous ne voudriez pas, assurément...

— N'achevez pas. Je reste.

Et me voici, trop heureux de passer un jour de plus sur la côte du Pacifique.

Au milieu d'une réunion sympathique comme la vôtre, les heures fuient, en ne laissant derrière elles qu'un souvenir charmant. Merci à vous, qui me faites goûter, ce soir, les plus pures délices !

Vous êtes très Français, et rien ne pourrait m'excuser à vos yeux si, par mes soins et mes démarches, je ne favorisais que la conclusion d'un

traité nuisible à la France ; mais, vous êtes également très Américains, et très Californiens, et vous ne me pardonneriez pas de sacrifier les intérêts des Etats-Unis et de la Californie.

Servir la cause des deux peuples, est-ce possible ? Certes. Il est, en effet, entre la France et les Etats-Unis, assez de points de contact pour former un lien solide qui, d'un côté comme de l'autre, augmente la production, sans comprimer aucune des forces nouvelles que les deux peuples ne se connaissaient pas, et vont faire agir.

Que voulons-nous ?

Elever le chiffre des transactions. Là est tout l'esprit du mouvement franco-américain. Avouez que les adversaires de ce mouvement ressemblent assez aux affamés, qui crient famine, et refusent un morceau de gigot.

Je vous entends me demander si l'on parviendra à modifier la situation actuelle, de manière à ne mécontenter personne, et à être agréable à tout le monde. Votre sollicitude s'éveille et s'inquiète !

Dans le règlement rationnel des intérêts généraux d'un pays, les intérêts particuliers ne se croient menacés que pendant le temps très court qu'ils passent à se reconnaître, et à mieux se rendre compte du rôle qu'ils doivent jouer dans l'ensemble. Toute concession d'une industrie spéciale, sur la voie qui mène à la liberté plus grande des échanges, est une assurance contre les crises commerciales et la faillite. Voilà ce qu'on n'aper-

çoit pas tout d'abord, et ce qu'on ne tarde pas à découvrir.

Le malheur, c'est l'obstination de beaucoup d'industriels à ne pas dépasser l'usine, où se meut, pense et peine, tout un petit monde ; on est satisfait du résultat courant, et l'on n'admet pas qu'on touche au plus petit rouage de l'édifice.

Hélas ! on ne voit pas les choses d'assez haut. On semble ignorer les lois générales qui président à la bonne direction, et au succès des entreprises particulières.

Gravissez les sommets, d'où l'on découvre tout l'horizon producteur. Un peu de bonne volonté vous y conduit. Le bon sens fait le reste. Et vous descendez des hauteurs avec cette conviction qu'un traité de commerce est, aujourd'hui, la condition même de bons rapports commerciaux.

Travailler à cette entente, pour la France et les *Etats-Unis*, c'est, ne l'oubliez pas, affermir l'idée républicaine dans les deux pays.

LVII

New-York (14 juillet 1879). — Dîner d'adieu offert, à Hoffman House, aux amis français et américains :

J'arrive de Californie, après avoir parcouru, pour la quatrième fois, les 5.460 kilomètres que l'on compte de New-York à San-Francisco. L'heure du départ pour la France va sonner. Je ne pouvais me rembarquer sans vous serrer la main, ni vous remercier des témoignages de bienveillance et de sympathie dont vous m'avez comblé, pendant ma dernière campagne aux Etats-Unis. Partir sans vous revoir, je ne le pouvais ; mais je n'avais plus le temps nécessaire pour vous adresser mes lettres d'invitation. On me disait :

— La politesse exige que l'invité ait au moins deux jours devant lui. Or, vous serez en mer le 16, et nous sommes le 14 ! Remettez votre dîner à l'année prochaine.

— A l'année prochaine ! répliquai-je ; mais, nous serons peut-être tous morts dans un an. Hâtons-nous de rire, dans la crainte de ne plus rire jamais.

Et j'entendis ces paroles décourageantes :

— Vous êtes en présence d'une impossibilité matérielle. Renoncez à votre projet.

Je répondis :

— Je vais inviter mes amis par télégramme, et pour ce soir.

Un sourire d'incrédulité précéda cette objection :

— Cela ne s'est jamais vu.

Je m'écriai :

— Cela se verra, aujourd'hui même.

Et je me rendis au télégraphe.

Les dépêches furent lancées. Je n'avais pas tout à-fait tort, puisque vous êtes venus. Pas aussi nombreux, cependant, que je l'aurais désiré. Je pardonne aux absents. Voici leurs excuses télégraphiques. Parmi ces excuses, accompagnées de souhaits de bon voyage, est la réponse d'un Américain de Philadelphie, qui m'annonce la naissance d'un fils, auquel il a donné pour prénoms: « Léon-Chotteau. » Ce fils est né aux Etats-Unis. Il remplit la première condition, exigée par la constitution américaine pour être Président de la République. Souhaitons qu'il le devienne.

Dans le pays que je quitte à regret, je me suis efforcé de propager, d'acclimater, et de faire triompher, quelques idées saines. Sans doute, mon succès eût été plus rapide, et plus éclatant, si j'avais possédé les qualités qui vous distinguent. Aussi, je songe, bien que tardivement, à m'assimiler vos dons précieux.

Comment procéder, pour que cette assimilation

soit complète ? Dans certaines peuplades, on mange son vieux père, pour le gratifier d'une sépulture digne d'un ancêtre vénérable. On mange son ennemi, pour acquérir son courage. On mange le cœur du tigre, pour devenir fort et vaillant.

J'ignore ce qu'on fait, dans ces milieux charmants, des amis dont on ambitionne les talents et les vertus. Si on les mange également, permettez-moi, en ce qui vous concerne, de répudier ce moyen par trop radical. Toutes vos idées, toutes vos aspirations, me gagnent et m'envahissent. Il n'était besoin, pour mieux m'en pénétrer, que d'une réunion cordiale comme celle-ci. Votre contact est, pour moi, la rosée qui féconde et qui fortifie. Merci, d'être venus.

Je suis d'autant plus ravi de vous sentir près de moi, que j'ai failli, en plusieurs circonstances, rester en route, et ne plus vous revoir du tout.

Mon dernier accident remonte à la nuit du 24 au 25 juin. C'était à un petit endroit nommé Rome, dans l'Iowa. Le train de la ligne « Chicago, Burlington and Quincy », qu'on désigne, pour être plus bref, par ces trois lettres « C. B. and Q. », ce train m'amenait de Omaha à Chicago, avec une vitesse de 32 kilomètres à l'heure, ce qui n'était pas excessif.

J'étais dans le « Pullman car Aurora », et je dormais profondément, lorsqu'un bruit formidable me tira du sommeil. J'ouvris les yeux, et relevai le rideau de ma fenêtre. Le train s'était arrêté, et un grand silence avait succédé à beaucoup d'allées et

de venues. Il pouvait être une heure du matin. Je me rendormis fort tranquillement.

Vers six heures, le nègre de l' « Aurora » faisait l'inspection minutieuse du wagon, et ramassait, çà et là, quelques objets oubliés par les voyageurs. Mais pourquoi mes voisins, commodément couchés comme moi, s'étaient-ils éclipsés?

Le nègre devina ma présence, en voyant mes rideaux fermés. Avec mille précautions, et sous l'empire d'une crainte terrible, il s'avança vers mon lit, et jeta un cri d'épouvante :

— Eh quoi! Me dit-il, que faites-vous donc là?

— Je dors. Pourquoi cette question?

— Mais, parce que le train est suspendu sur un abîme, et qu'une catastrophe est imminente. Sauvez-vous!

Après avoir mis la tête à la fenêtre, et avoir constaté que le pont en bois, soutenant les wagons à plus de cinquante mètres du sol, était cassé, et menaçait de disparaître, je répondis au noir effrayé :

— C'est bien, mon ami; mais permettez-moi de m'habiller.

Et je m'habillai, sans précipiter les mouvements, comme si rien d'anormal ne fût arrivé.

Le fils du Congo se précipita vers la porte de sortie. Lorsque, d'un endroit sûr, il me vit apparaître, il remarqua que je m'arrêtais au lavabo, et vociféra :

— Hâtez-vous! Hâtez-vous!

Je reçus ainsi cet appel suprême :

— Je vais me débarbouiller. L' « Aurora » attendra bien encore cinq minutes avant de tomber dans le ravin.

Il attendit, et je sortis.

Le spectacle était effrayant. Le « car Aurora » était au beau milieu d'une longue file de wagons. Il avait commencé la descente, entraînant avec lui les deux autres ailes du convoi. Les poutres supérieures étaient seules brisées. Celles du dessous, plus solides, avaient opposé une résistance momentanée, et maintenu le « sleèping » dans une position horizontale. Elles prévinrent une affreuse mêlée de voyageurs tués et blessés, de voitures pulvérisées, et de colis effondrés.

Jè rejoignis mes compagnons de route de la veille, et un train spécial, demandé à Chicago, vint nous chercher.

La conclusion est facile. Vous la tirez sans effort. La voici, dans toute sa simplicité :

— Si quelques poutres n'étaient intervenues en ma faveur, on eût placé mon cadavre à l'ombre d'un arbre touffu, et je dormirais en ce moment mon dernier sommeil à Rome, dans un coin perdu de l'Iowa. Le traité de commerce franco-américain ne serait plus l'objet de mes préoccupations.

Le sort en a décidé autrement. Je lui en sais gré. Vous aussi, j'aime à le croire.

16 juillet 1879 : Retour en France, de New-York, à bord de la *France*, de la Compagnie Générale Transatlantique.

QUATRIÈME CAMPAGNE

FRANCE

A la demande de nomination de commissaires pour la France, le gouvernement français répond par le silence.

Du 16 juillet au 19 décembre 1879. — 27 juillet arrivée au Havre, à bord de la *France*.

LVIII

En mer (22 juillet 1879). — En remettant à M. le commandant Trudelle, du steamer « France, » la somme de 702 francs, produit d'un concert organisé à bord, au profit de la Société centrale de Sauvetage des naufragés :

C'est à vous, mon cher commandant, que j'ai le plaisir de remettre, en présence des passagers de la *France*, la somme de sept cent deux francs, dans la bourse que voici, fermée par des rubans aux couleurs françaises.

Les sept cent deux francs sont destinés à la Société centrale de sauvetage des naufragés. Ils ont été recueillis dans un concert, suivi d'une tombola, organisée avec votre autorisation.

En adressant notre collecte à M. l'amiral de la

Roncière Le Noury, président de la Société, vous ne manquerez pas de louer le dévouement des dames de la Havane et de New-York, qui nous ont aidés, avec leur intelligence et leur cœur. Puis, vous citerez le zèle de vos officiers, de vos matelots, et de tout le personnel de la *France*.

Je vous approuverai.

Mais vous oublierez quelqu'un.

Vous !

Ah ! je vous connais. Je proteste d'avance.

Si les difficultés d'organisation ont été aplanies ; si, de tous les avis divergents, est née une opinion unanime et forte ; si, en un mot, toutes les bonnes volontés, d'abord éparses et isolées, se sont groupées en un seul faisceau, c'est à vous qu'est dû un tel résultat.

Je tiens d'autant mieux à le proclamer, que personne ne vous a vu à l'œuvre, bien que tout le monde ait senti votre salutaire influence.

En cette circonstance, vous avez justifié l'ancien adage : « Ars est celare artem » (l'art consiste à voiler l'art).

Ici, perdus au milieu de l'Océan, nous remplissons l'un de nos devoirs les plus doux en venant au secours de l'infortune imméritée.

Oublier le tangage et le roulis pour penser aux naufragés ! L'idée a gagné tous les passagers du bord. Elle m'a séduit, et vous devinez pourquoi. C'est que les nombreux intéressés français et américains, qui subissent les injustices, les inconséquences des législations douanières de

France et des Etats-Unis, et pour lesquels je réclame un traité de commerce, ne sont, en réalité, que des naufragés, tout aussi à plaindre que les victimes d'une catastrophe maritime.

Aussi, vous tous qui m'entendez, vous serez logiques en réservant un peu de votre sympathie pour la grande cause que je défends. Le jour où la France et les Etats-Unis auront scellé leur union économique, il n'y aura plus d'Océan (1).

1. Peu de jours après mon retour en France, je reçus la lettre suivante :

« Paris, le 4 août 1879.

Monsieur,

Nous venons d'être informés, par M. Trudelle, commandant du paquebot *La France*, de la Compagnie Générale Transatlantique, que, pendant sa dernière traversée de New-York au Havre, un concert, donné à bord, à votre instigation, avec le gracieux concours de Mlle Posse, de la Havane, avait produit une somme de 702 francs, au profit de la Société centrale de Sauvetage des naufragés.

Nous avons été très touchés de votre généreuse initiative. En vous en transmettant personnellement les plus vifs remerciements, je me fais avec plaisir l'interprète de notre comité d'administration, et vous exprime, en son nom, toute sa gratitude pour ce témoignage de votre sympathie en faveur de notre œuvre.

Recevez, etc.

Le vice-amiral, sénateur, président de la Société.

De La Roncière Le Noury.

LIX

Le Havre (Seine-Inférieure). — (30 juillet 1879). — Réunion de la Chambre de Commerce :

Ma troisième campagne vient de finir. En suivant le même itinéraire qu'en 1878, j'ai revu New-York, Washington, Boston, Baltimore, Philadelphie, la Nouvelle-Orléans, Cincinnati, Saint-Louis, Chicago et San-Francisco.

Dans un pays comme celui que je quitte, où l'opinion s'impose et gouverne, j'étais certain d'obtenir le concours des Pouvoirs Publics, si je parvenais à me faire d'abord écouter des « Chambers of Commerce », et des « Boards of Trade », en un mot, des représentants légitimes, et autorisés, du commerce et de l'industrie.

Ces groupes m'ont entendu, m'ont compris, et ont encouragé mes démarches par des résolutions favorables.

Ma cause était gagnée de ce côté. Elle ne pouvait tarder à l'être avec le Congrès de Washington.

La marche régulière consiste toujours à inter-

roger les citoyens libres, qui font, et défont, les deux Chambres par de simples bulletins de vote. Si l'opinion accepte une idée et la patronne, l'idée apparaît bientôt au Congrès de Washington, sous la forme d'un projet de loi.

Ce que vous avez vu par la motion Fernando Wood, votée à la Chambre des représentants, le 23 avril dernier, et par la « joint resolution » Cockrell, déposée au Sénat le 15 mai suivant.

Nous pouvons descendre dans l'arène. Nous la verrons débarrassée des préventions, des mauvais vouloirs et des réticences, qui en rendaient l'accès difficile et décourageant.

Les Etats-Unis nous convient à des négociations officielles. Si nous apportons dans ces débats un esprit large et pratique; si nous discutons les termes du contrat, en oubliant un peu nos intérêts particuliers, pour ne nous souvenir que des intérêts du pays ; si, en un mot, nous restons Français, nous avons l'occasion de doter la France des réformes ardemment réclamées.

Sans doute, l'enthousiasme a ses périls. Il fait place à un grand abattement, lorsque le but, que nous pensions atteindre, fuit et disparaît. Voilà pourquoi il faut toujours se demander, dans des circonstances comme celle-ci, où l'on va, et ce que l'on peut raisonnablement espérer.

Eh bien! en résistant à toute espèce d'entraînement, je puis vous certifier que les Américains nous reconnaissent des titres à de sérieuses concessions de leur part.

J'irais trop loin si je vous disais que des droits, de 50 et de 60 pour cent, vont tout à coup tomber à 15 ou 10. Quand on a derrière soi les traditions qui ont fait, de la grande République, une nation presque fermée aux produits du dehors, on ne passe pas subitement, de l'excès de prudence, à une confiance excessive. Après s'être embastillé, on ne fait pas, du jour au lendemain, sauter les murailles. Non. Mais on cherche l'éclaircie. On la trouve dans une loi douanière plus libérale. Cela est certain, indubitable, et cela rend l'entente possible.

De mon voyage, souvent accidenté, je rapporte beaucoup de documents, témoins authentiques de mes efforts et des bonnes dispositions que j'ai rencontrées. Je les remettrai au ministre des Affaires étrangères.

En parcourant ces pages, on s'aperçoit que les Américains, dont on cite toujours les résistances obstinées, sont fort peu connus. Pour les apprécier à leur juste valeur, il faut aller les voir chez eux, et pénétrer dans leur intimité. On apprend ainsi à les estimer et à les aimer, comme ils méritent de l'être.

Les apercevoir à travers la glace d'un wagon de train express, est-ce assez? Non. J'ai vécu de leur vie. J'ai senti battre leur grande âme, et, au milieu d'habitudes qui n'étaient pas les miennes, parmi des pensées qui me déconcertaient souvent par leur hardiesse et leur témérité, j'ai découvert un grand fond de justice, de droiture et d'honnêteté.

Il faut, vous en conviendrez, qu'un lien solide soit créé entre nous et ces populations industrieuses, courageuses et amies.

Un tel lien, unissant les deux Républiques, constituera une force, et cette force donnera la paix au monde entier.

Je vous montre les conséquences heureuses de l'union économique à conclure, comme si cette union était déjà réalisée. C'est qu'elle est, en ce moment, très réalisable, si, comme j'aime à le croire, la France accepte, sans tarder, les offres du Congrès de Washington.

Le gouvernement français n'a pas encore fait connaître sa réponse.

Si je trouve à Paris des ministres entourés de conseillers à courte vue, gens habiles à produire et à épaissir la brume dans les sphères gouvernementales, j'espère que vous m'aiderez à dissiper le nuage.

LX

Paris. — (7 août 1879). — Remise de documents au ministre des Affaires étrangères :

J'ai l'honneur de vous offrir ce volume. Il renferme les discours que j'ai prononcés aux Etats-Unis, en faveur du traité de commerce franco-américain. Vous y lirez, en outre, les résolutions votées par les « Chambers of Commerce », les « Boards of Trade » et les « Exchanges », ainsi que la motion Fernando Wood, votée par la Chambre des représentants, et la « joint resolution Cockrell », pendante devant le Sénat de Washington.

Avant de me rembarquer pour la France, j'ai remis un exemplaire de ces mêmes documents au ministre des Affaires étrangères (secretary of state) du gouvernement américain.

Les deux ministres compétents vont ainsi s'éclairer.

L'initiative du Congrès de Washington résulte de deux motions. C'est là un fait dont vous ne pouvez méconnaître l'importance. Certes, le Parle-

ment français, par l'une des deux Chambres, aurait dû répondre que l'offre d'un accord, venue des Etats-Unis, était d'autant mieux appréciée en France, que la France avait fait le premier pas vers la conciliation en envoyant un délégué en Amérique. Malheureusement, ni un député, ni un sénateur, n'ont porté la question à l'ordre du jour. Il suit de là que nous sommes censés ne pas tenir du tout à l'union économique, pour le succès de laquelle j'ai déjà traversé quatre fois l'Atlantique !

Afin de détruire cette mauvaise impression, qui nous causerait plus tard le plus grave préjudice, vous devez vous hâter d'intervenir. Déclarez que vous êtes disposé à nommer des commissaires pour la France ! Une telle déclaration ne comporte pas d'engagement sur le fond du litige. Elle ne vous compromet en rien. Faites-la.

Peut-être, en manifestant les bonnes dispositions du gouvernement, allez-vous provoquer une boutade du ministre de France à Washington. Mais un diplomate n'a-t-il pas pour principe de décourager l'entreprise d'où peut naître une réforme ?

Tout progrès nécessite une somme de travail et d'efforts. Perspective peu agréable pour le fonctionnaire qui se croit tenu, par devoir professionnel, de se raccrocher au « statu quo », comme à une « ancre de miséricorde ».

Le ministre plénipotentiaire de là-bas est beaucoup plus porté, par son tempérament administratif, ses habitudes, et la nature de son esprit, à

perdre notre cause qu'à la gagner. Ne sait-il pas que le mouvement franco-américain vient de l'initiative privée, affranchie de l'administration et de son influence ?

Vous rassurerez cet agent en le priant de ne pas s'occuper du débat.

S'il l'étudiait, même sans parti pris, il ne le comprendrait pas. Mieux vaut qu'il l'ignore.

LXI

Paris. — (24 septembre 1879). — Au banquet de l'Hôtel Continental, offert à M. Fernando Wood, membre du Congrès de Washington:

M. le Président Hayes m'a souvent honoré, à la « Maison-Blanche », de sa haute bienveillance.

Aux Etats-Unis, on demande deux choses au premier magistrat du pays : du bon sens et de l'honnêteté. Le peuple américain se dirige lui-même, et n'a nul besoin d'un guide. Il a toujours soin, lors d'une élection présidentielle, d'écarter le « smart man », l'homme supérieur, dont le génie pourrait consister un jour à servir des vues personnelles, et à compromettre la liberté.

Le grand et simple Lincoln, qui abolît l'esclavage et tira sa patrie d'une crise effroyable, avait très bien compris le rôle d'un Président, lorsqu'il se comparaît à un enfant serrant, dans la nuit noire, la main de son père. Ce père était le peuple américain, qu'il interrogeait avec anxiété, et

dont il recevait docilement des prières et des ordres.

Obéir à la nation : telle est la règle. C'est digne et juste. L'omnipotence d'un empereur ou d'un roi est une usurpation. M. Fernando Wood, notre hôte illustre de ce soir, ne me démentira pas.

Un jour, dans un pays de l'Est de l'Europe, un vieux guerrier reçut la visite de certain comte fort obséquieux et très beau parleur. Il lui dit :

— Ma mémoire s'en va, monsieur le comte, et je ne me rappelle plus bien l'origine de votre famille, si connue et si honorable ! Sans doute, le titre de comte a été pour vous la récompense de services éminents. Vous avez dû, par exemple, remporter une grande victoire ?

Le comte répondit :

— Je n'ai jamais été militaire.

— Alors, vous avez sûrement été ambassadeur?

— Jamais.

— Ministre ?

— Encore moins.

— Quelle charge importante de l'Etat avez-vous donc remplie?

— J'ai eu l'honneur d'être valet de chambre de Sa Majesté.

Aux Etats-Unis, la Majesté qu'on sert est la démocratie. C'est la puissance dont le Président Hayes est le soldat d'avant-garde.

Avec lui, nous pouvons arracher, de nos vieux

tarifs douaniers, les traces de jalousie et de haine que renferment encore ces monuments d'un autre âge. Puis, un bon traité fera disparaître les preuves du malentendu qui a duré pendant trop longtemps. Et les deux Républiques, plus confiantes, mieux armées pour la conquête de la richesse, s'avanceront, d'un pas plus sûr, vers leurs grandes destinées.

LXII

Paris. — (5 octobre 1879). — Grand Meeting au Cirque des Champs-Elysées :

Il y a près d'un an, dans une réunion aussi nombreuse, et aussi brillante que celle-ci, je disais à cette même place :

— Je me rembarquerai bientôt pour l'Amérique. A mon retour en France, je vous rendrai compte de ma nouvelle mission, si je reviens !

Malgré l'Océan, qui ne fut pas toujours propice, malgré les accidents de chemin de fer, je suis revenu au grand complet. Il ne me manque rien; mais, je l'avoue en toute sincérité, je vous ai réclamés bien souvent !

Arrivé à New-York, le 20 janvier dernier, au milieu des frimas d'un hiver rigoureux, je résolus de me rendre, tout d'abord, à Washington. Je voulais présenter mes respects à M. le Président Hayes.

Le Président des Etats-Unis m'interrogea avec bonté. Je lui dis où nous en étions en France. Il m'a encouragé à poursuivre l'œuvre devant les

Chambres de Commerce américaines, et j'ai ainsi pris congé du premier magistrat de la grande République :

—Vers le mois de juin ou de juillet, je vous ferai connaître la pensée des groupes commerciaux du pays que vous administrez. A ce moment-là, j'en suis sûr, vous prendrez une décision conforme aux circonstances.

Je me rendis ensuite à Boston.

Mon plan de bataille était très simple, et je l'ai inauguré dans la capitale du Massachusetts. Il consistait à dire aux Américains, d'un centre industriel, ou d'une région :

— Vous exportez en Angleterre pour tant de millions de dollars, et, en France, pour cette valeur minime seulement. Pourquoi une telle différence? L'écart ne vient-il pas du tarif général français, qui est très rigoureux, alors que le tarif anglais est très libéral?

Partout, dans tous mes « meetings », nous avons étudié cette situation, et nous avons reconnu que le tarif général français, modifié, et remplacé par un tarif conventionnel, augmenterait l'importance des exportations américaines en France.

Malgré mes sympathies pour l'Amérique, vous sentez bien que je restais toujours Français. Aussi, je ne manquais jamais d'ajouter :

— Si vous parvenez à doubler le chiffre de vos exportations en France, il n'est que trop juste que mes compatriotes doublent, de leur côté, la valeur des ventes qu'ils vous font.

A mes observations, dictées par un sentiment d'équité, non moins que par un patriotisme vigilant, à mes instances, à mes prières, les Américains ont répondu :

— « All right ! » (Très bien).

C'est qu'ils voient les choses sous leur vrai jour.

A Boston, j'allai un matin déjeuner « Commonwealth avenue », chez un ami, M. Thomas Appleton, frère de M. Nathan Appleton, et beau-frère de Longfellow, le grand poète des Etats-Unis.

Je sonnai au numéro 10, habitation princière, où l'on évoque sans cesse le souvenir de la France. A peine entré, j'entendis des pas précipités. M. Appleton venait à ma rencontre. Il me cria :

— Eh bien ! Vous savez la grande nouvelle ?

— Non, répondis-je. J'ai dû travailler beaucoup depuis mon lever ; et, dans la crainte de laisser refroidir le déjeuner, je suis venu en toute hâte de mon hôtel, sans avoir eu le temps d'ouvrir un journal.

— En ce cas, poursuivit M. Thomas Appleton, apprenez que vous avez en France un nouveau Président de la République ?

— Ah ! Et quel est ce nouveau Président ?

— M. Jules Grévy !

Après le déjeuner, nous avons été informer Longfellow, à Cambridge, où il habite l'antique maison en bois qui servit de quartier-général au Général Washington, pendant la guerre de l'Indépendance.

Le vieux poète, en me serrant la main, me féli-

cita des récentes nouvelles, transmises par le câble transatlantique. Les yeux pleins de larmes, il me dit :

— Vous êtes toujours la grande nation.

Le soir, je trouvai chez moi beaucoup de cartes. Sur l'une d'elles, le nom d'un citoyen éminent, avec ces mots : « La République, c'est la paix. »

Dans la soirée, des Américains me confessèrent :

— Aux Etats-Unis, il nous faut un an et demi pour élire un Président, un an et demi de préparation, d'agitation, de « meetings » et de « speeches ». En France, deux heures vous suffisent. Et, chose remarquable, votre choix est excellent !

De Boston, je me suis rendu à Baltimore.

Quand un étranger arrive à Boston, on le reçoit ainsi :

— Que savez-vous ?

A New-York, on lui pose cette question :

— Que possédez-vous ?

A Philadelphie, on lui demande quels sont ses ancêtres.

A Baltimore, on lui dit :

— Voulez-vous prendre quelque chose ?

C'est par ces paroles qu'on m'a accueilli.

J'ai répondu :

— « Yes, with a great pleasure. » (Oui, avec beaucoup de plaisir.)

Des « lunchs » plantureux m'attendaient également dans la capitale du Maryland. Avant tout, le « Board of Trade » me réservait de bonnes résolutions, ce qui, dans ma situation, ne me déplut pas.

A Philadelphie, j'ai été présenté, par M. le

colonel Forney, à l'illustre H. C. Carey, ennemi décidé, et farouche, des Chambres de Commerce, qu'il regarde comme du « humbug », c'est-à-dire comme une immense duperie.

M. Carey, partisan, pour les Etats-Unis, de la prohibition et de l'isolement, est un petit homme âgé de près de quatre-vingt-huit ans(1). Il me tendit la main, m'offrit un siège, et me déclara :

— Vous êtes ici en sûreté. Je n'ai pas du tout l'intention de vous manger; mais nous ne serons jamais d'accord.

Après quelques moments d'entretien, l'ultra protectionniste ne me trouvait plus aussi dangereux. Il ne m'épargna pas, cependant, une longue diatribe contre mes efforts, mes travaux, les résolutions des Chambres de Commerce, les motions du Congrès de Washington, et beaucoup d'autres choses encore. Il ajouta, à la vérité, en manière de péroraison inattendue :

— J'ai là un vin de France dont vous allez me dire des nouvelles.

Et nous avons dégusté le nectar, en compagnie du vieux général Paterson, qui prit une foule de circonlocutions pour m'avouer :

— L'une de mes petites-filles m'a chargé de vous demander un autographe!

Et j'adressai mes compliments à la jeune miss, en la félicitant d'avoir pour grand-père un héros.

Je revins à New-York.

Les résolutions favorables des Chambres de

1. Mort à Philadelphie.

Commerce s'accumulaient. Elles ne pouvaient plus me suffire. Une adhésion, sous une forme quelconque, du Congrès de Washington, m'était indispensable.

Un Congrès dure deux ans. Le quarante-cinquième expirait le 4 mars, année de la courte session (short session). Je n'avais rien à tenter avec lui; car une motion, votée avant le 4 mars, n'aurait eu aucun effet le 5.

D'un autre côté, le quarante-sixième Congrès ne devait s'ouvrir que le premier lundi de décembre 1879. Je courais ainsi le risque de rentrer en France, sans avoir obtenu l'appui du pouvoir législatif américain.

Dans mes longues et difficiles pérégrinations, j'ai toujours compté un peu sur l'imprévu. J'espérais qu'une session extraordinaire se tiendrait à Washington, avant la date légale. L'événement m'a donné raison, puisque les deux Chambres reprenaient leurs travaux le 18 mars.

A Washington, le ministre des Affaires étrangères, que j'avais déjà vu plusieurs fois, finit par me confesser :

— Vous n'avez rien à espérer de moi, car le Congrès est souverain. S'il me fait signe, je marcherai; mais j'attendrai ce signe.

L'Exécutif américain n'a aucun privilège. Il se contente d'exécuter. Ce n'est pas un mal. Mieux vaut confier le pouvoir prépondérant au Législatif. En France, nous procédons autrement, et nous avons souvent lieu de nous en repentir.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Evarts, me vit prendre congé de lui, et sembla m'envelopper d'un long regard de pitié.

Il est toujours dangereux de révéler toute sa pensée à un ministre. Aussi, n'ai-je pas dit à M. Evarts :

— J'ai conféré hier avec le Président du Comité des voies et moyens. L'honorable Fernando Wood m'a promis son concours. Il va présenter une motion à la Chambre.

Je n'ai pas dit cela au « Secretary of State », et M. Evarts est resté convaincu que je reviendrais en France sans un vote législatif. En quoi il se trompait.

Un jour, en effet, arrivant à Baltimore d'une longue tournée dans le Sud et l'Ouest, j'y appris que la motion Fernando Wood venait d'être adoptée par la Chambre des représentants.

Le lendemain, j'étais à Washington. M. Evarts me reçut avec un sourire charmant. Je semblais, depuis mon départ, avoir grandi dans son estime.

Je vous dois une déclaration. Elle vous fera connaître l'état réel des choses. Avant de présenter sa motion, M. Fernando Wood m'interrogea ainsi :

— La motion aura un grand retentissement dans le pays. Pensez-vous que votre gouvernement y réponde ?

J'ai affirmé à M. Wood :

— Le gouvernement français vous suivra.

Hélas ! il ne l'a pas suivi du tout !

Quelques jours après, l'honorable M. Francis

M. Cockrell, sénateur du Missouri, avait l'intention de soumettre une autre motion au Sénat.

Il m'avoua :

— Je ne puis agir qu'à coup sûr ; mais l'initiative que va prendre le Sénat sera-t-elle bien accueillie en France?

J'ai répondu :

— Allez de l'avant : le Parlement français est avec vous.

Eh bien! les deux Chambres du Congrès des Etats-Unis n'ont encore reçu de la France aucun encouragement aux manifestations sincères, et pleines d'éloquence, d'un bon vouloir évident.

Les législateurs américains n'ont pas été compris. Le seront-ils bientôt?

La motion votée par la Chambre des représentants, et la résolution déjà lue deux fois au sénat de Washington, vous montrent le jeu des institutions américaines. Là-bas, l'initiative appartient toujours au Parlement, où, d'ailleurs, l'exécutif n'a pas le droit de pénétrer. En France, le premier pas est toujours fait par le ministre compétent. C'est donc à notre ministre des Affaires étrangères, qu'incombe le devoir de s'associer au projet préconisé par le pouvoir législatif des Etats-Unis.

J'aurais voulu vous faire faire ici le long voyage que je viens d'accomplir ; mais il est quelque chose de préférable au meilleur « speech », c'est un bon dîner. Pour ne pas vous retenir pendant trop longtemps, je termine en vous disant que la question

économique s'impose aux Etats-Unis, comme s'imposait à ce grand pays, en 1860, la question de l'esclavage.

En 1860, on sentait que l'esclavage était condamné ; mais on ne savait pas du tout comment on s'y prendrait pour l'abolir. On chercha des moyens. On en trouva plusieurs. Ils étaient plus ou moins mauvais.

Un jour, enfin, le Nord proclama que la guerre était la seule issue possible. Et la guerre éclata en 1861. Elle dura quatre ans.

Actuellement, les Américains sensés, et je puis le dire, les Américains patriotes, comprennent que les Etats-Unis doivent former une nation accessible à l'industrie et au commerce de l'étranger. Ils acceptent l'idée de traités avec l'Europe, et sont persuadés qu'un contrat avec la France leur serait avantageux.

Vous connaissez maintenant le résultat auquel nous sommes arrivés. Le président de ce « meeting » va vous proposer de voter des résolutions, invitant le gouvernement français à répondre à l'initiative partie de Washington.

Nos agents à l'étranger, vous le savez, sont les ennemis résolus et farouches de toute espèce d'innovation. C'est grâce à leurs dépêches, prêchant l'inertie, qu'aucune action officielle n'a été ouverte.

Pour vaincre cette résistance, où se cache l'oubli réel du devoir patriotique, nous demandons, aux quatre mille auditeurs réunis dans cette

enceinte, de se joindre, par leur vote, aux membres du Comité français.

Si vous voulez bien nous donner cette marque d'assentiment, et cette preuve de sympathie, le gouvernement interviendra, et la situation vous apparaîtra aussi nette, et aussi précise, qu'elle vous semble en ce moment difficile | et incertaine.

LXIII

Paris. — (6 octobre 1879).— A la Société d'Economie politique :

Par des faits récents, vous avez appris que les Etats-Unis acceptaient l'idée d'une entente commerciale avec la France. Mais on suscite des difficultés. Où? A Washington? Non. A Paris!

Si notre ministre des Affaires étrangères, qui est toujours sur le point d'étudier la question, et qui ne daigne même pas l'aborder, voulait se rendre compte, il n'hésiterait pas à déclarer officiellement qu'il accepte la nomination de trois commissaires pour la France.

Une telle déclaration déciderait le Sénat américain à voter, en décembre prochain, la résolution conjointe comportant la nomination de trois autres commissaires pour les Etats-Unis. Et la commission franco-américaine, en commençant ses travaux au mois de janvier 1880, pourrait jeter les bases d'un accord vers mai ou juin.

Le gouvernement français sommeille, et n'agit

pas. Il doit craindre d'être rendu plus tard responsable.

Lorsque je vous parle des Etats-Unis, vos esprits se reportent aussitôt à l'époque où les Français d'Amérique semblaient se révéler, à l'Europe, comme les maîtres futurs d'un immense territoire.

Hélas! les hardis pionniers d'autrefois ont été vaincus.

Quel n'eût pas été leur avenir, s'ils avaient possédé l'énergie qui caractérisait les premiers colons de la Nouvelle-Angleterre? Tandis que les puritains du Nord s'avançaient vers le Sud, marchant, avec intrépidité et persévérance, à la conquête de nouveaux espaces, on aurait vu les Français, s'ils avaient été plus entreprenants, et plus soucieux de leurs intérêts, sortir de la Louisiane, et remonter vers le Nord.

Un jour, les deux forces, parties des deux points extrêmes, se seraient rencontrées quelque part, vers la Virginie. Là, on aurait tracé les frontières de deux pays, qui seraient actuellement deux grandes puissances.

Il n'en fut pas ainsi. Nous devons le regretter amèrement.

Toujours gais, pleins d'insouciance, et naturellement accessibles à toutes les séductions du rêve, les Français ne s'étaient dépouillés, en Louisiane, d'aucun de leurs défauts d'origine. Pendant qu'ils riaient, dansaient et s'amusaient, les Américains du Nord, par un travail de géants, se ménageaient lentement, et sûrement, la conquête du Sud, de

l'Ouest, et de l'extrême-Ouest. Si bien qu'une seule race a fini par dominer, de Boston à la Nouvelle-Orléans et à San-Francisco : la race anglo-saxonne. Un seul drapeau la personnifie : le drapeau étoilé de l'Union.

Français, Allemands, Espagnols, Italiens, etc., incapables de résister au courant d'assimilation, s'américanisent, et puisent, dans le fonds commun, les idées et les aspirations qui leur permettent de collaborer à l'œuvre colossale, qui étonne et ravit le vieux monde.

Si grand est l'ascendant de la race conquérante, que le fils de l'étranger est toujours fier d'être né aux Etats-Unis. Demandez s'il est Français, à un descendant d'émigrés venus de France ! Il vous répondra :

— Je suis citoyen américain.

Ce travail d'absorption conduira à la venue, plus ou moins tardive, mais certaine, d'un type américain nouveau, rappelant le Yankee primitif, transformé, complété, et rendu meilleur par le contact de vingt peuples différents.

Parmi ces peuples, on remarque déjà les Allemands de l'Ouest. On pense qu'ils vont résister au travail physiologique dont nous sommes les témoins. Si, dit-on, la résistance est assez longue, l'orgueil tudesque produira un jour l'isolement, et les Teutons verront grandir à leurs côtés, sans participer à sa formation, l'Américain des temps futurs.

Alors, ajoute-t-on, le sentiment de l'indépen-

dance, pénétrant dans les âmes soumises, mais non vaincues, ouvrira des horizons plus larges. On sera un peuple assez fort, ayant, en Amérique, d'assez puissantes racines pour vivre de sa vie propre. Et l'on avouera bientôt :

— Les Anglais, débarqués sur les côtes du Massachusetts, ont fondé une nation. Elle a pour capitale Washington. Pourquoi les Allemands, après avoir conquis les rives du haut Mississipi, s'y être établis, et y avoir prospéré, ne fonderaient-ils pas une autre nation, ayant son siège gouvernemental à Saint-Louis, Missouri?

L'avenir montrera que de telles appréhensions sont illusoires. L'Allemand d'Amérique subit, malgré lui, et malgré tout, l'influence des lieux. Les institutions américaines ne le gênent en aucune manière. Loin de là, elles lui sont toujours favorables. Il s'acclimate peu à peu, refoule en lui-même toute idée séparatiste, et cède à des impressions qui lui enlèvent chaque jour quelque chose de son individualité. De là, à devenir complètement américain, il n'y a plus loin. Patience, l'espace sera franchi.

La Grande République, par l'émigration, profitera toujours des fautes de l'Europe, et l'Europe n'est pas à la veille de cesser d'en commettre.

La France aurait pu jouer là-bas un rôle beaucoup plus brillant ; mais la perte de la Louisiane nous a enlevé toute prérogative. Nous ne sommes plus qu'une puissance d'Europe, vis-à-vis d'une puissance d'Amérique.

A ce titre, retenons les Américains sur le terrain économique, où ils veulent bien nous convier par les votes de Washington. Puis, avec respect, sans aigreur, et sans irritation, rappelons à notre gouvernement qu'il n'a pas encore répondu aux offres du Congrès des Etats-Unis.

Refuser d'y répondre, ne serait-ce pas déserter les intérêts de la patrie française ?

LXIV

Paris. — (9 décembre 1879). — Chez M. Jules Grévy, Président de la République française :

Je m'estime très heureux, Monsieur le Président de la République, de pouvoir vous entretenir seul à seul du mouvement franco-américain, que des amis et moi avons provoqué il y a plus d'un an, et que je poursuis.

Le 18 octobre dernier, vous avez eu l'obligeance de recevoir une délégation dont je faisais partie. Vous étiez entouré de plusieurs ministres. Les visiteurs vous ont lu les résolutions votées au cirque des Champs-Élysées, le dimanche 5 octobre, et vous avez accueilli leur communication par quelques paroles flatteuses.

Dans ces entrevues, où préside toujours la plus grande courtoisie, on est très gêné, d'un côté comme de l'autre. On s'observe, on s'étudie ; et, lorsqu'on est parvenu à noyer la situation dans les flots d'une phraséologie pompeuse, le gouvernement est très satisfait de ne s'être engagé à rien.

Au fond, on ne lui a rien demandé.

Moi, je viens vous demander quelque chose : la nomination de trois commissaires pour la France.

Vous savez que le Congrès de Washington s'est prononcé en notre faveur. Une résolution conjointe, soumise au Sénat de Washington, et qui reste pendante jusqu'à ce que votre gouvernement se soit prononcé, offre la nomination de trois commissaires pour les Etats-Unis. J'en réclame trois autres pour notre pays.

— Seraient-ils désignés immédiatement?

— Non, Monsieur le Président. Une simple déclaration suffirait aujourd'hui. Le gouvernement dirait qu'il est disposé à désigner ces commissaires. Rien de plus.

En recevant la déclaration officielle qu'il attend, le Sénat américain s'empressera de voter la résolution conjointe Cockrell. Si, au contraire, notre ministre compétent se réfugie dans le silence, je prévois que la France va perdre une occasion qu'elle ne retrouvera peut-être pas avant de longues années.

— Pourquoi, selon vous, le ministère hésite-t-il à suivre la voie que vous indiquez, et qui me semble être la meilleure, puisqu'elle n'entraîne, de la part de la France, aucun engagement actuel?

— Je vais vous répondre en toute sincérité, Monsieur le Président. Lorsque des personnes honorables eurent consenti à former à Paris le comité dont je suis le délégué, les bureaux des affaires étrangères me virent partir en Amérique avec une grande indifférence. C'est qu'ils étaient convain-

cus que ma mission n'exciterait aucun mouvement d'opinion.

Le ministre de France, et les consuls français accrédités aux Etats-Unis, pensaient comme les bureaux. Ils gardaient, à mon égard, une attitude frisant l'ironie. Mais le jour où les bureaux d'ici, et les fonctionnaires de là-bas, apprirent que j'organisais des « meetings » avec les principaux membres du Congrès ; que j'avais des entretiens avec le Président Hayes et le Secrétaire d'État Evarts, tout ce monde officiel me regarda d'un mauvais œil. Un sentiment de haine se fit jour. Ce sentiment éclata dans toute sa force, lorsque le Congrès, par une motion votée, et une résolution conjointe déposée, me donna des témoignages non équivoques de sa sympathie pour la France.

Faites-vous communiquer les rapports écrits contre moi. Vous y apprendrez des choses étonnantes. On y révèle, paraît-il, que le mouvement franco-américain est une pure illusion, et que le délégué du Comité de Paris n'a jamais existé.

— Pourquoi ?

— Parce que je n'appartiens pas à l'administration, et que je n'ai pas d'attache officielle.

Les agents des Affaires étrangères voient en moi un intrus. Ils proclament bien haut que je n'ai aucune qualité pour agir, et que tous mes travaux doivent être regardés comme nuls et non avenus.

Contre de pareils procédés, où perce une basse jalousie, et qui ne tendent à rien moins qu'à décourager l'initiative privée, si utile et si bienfai-

sante dans un pays libre ; contre les ennemis d'une œuvre essentiellement républicaine, je viens demander aide et protection au Président respecté et honoré de la République française.

— Vous serez bientôt de nouveau en Amérique. Si vous avez besoin d'un acte officiel, comptez sur moi.

— Cet acte officiel, je vous l'ai dit, est la nomination de trois commissaires pour la France.

— De là-bas, si les bonnes dispositions des Américains ne sont pas changées, écrivez-moi.

LXV

Paris. — (13 décembre 1879). — Dîner d'adieu au Grand-Hôtel, offert par des amis français et américains :

Je vais me rembarquer sous l'empire de préoccupations que vous devinez, et dont vous sentez toute l'amertume.

Lorsque, le 16 juillet dernier, je quittais New-York à bord de la *France*, j'emportais avec moi les vœux, les prières et les instances du Congrès et du gouvernement de Washington.

On voulait que le gouvernement français déclarât être disposé à choisir des commissaires pour la France, et l'on m'avait chargé d'enlever cette déclaration.

Hélas ! je n'ai rien enlevé du tout, et je retourne en Amérique couvert de l'eau bénite que nos ministres prodiguent toujours poliment aux gens qu'ils savent dévoués à une grande idée. Le Président des Etats-Unis, mes amis de la Chambre des représentants et du Sénat, verront que la question n'a pas fait un pas, et que je reviens à Washington

comme j'en suis parti! Oserai-je reparaître devant eux?

A mes craintes, à mes appréhensions, vous répondez :

— Pourquoi vous en aller? Restez, et attendez.

Attendre! quoi? que le printemps s'avance? Mais nous sommes au mois de décembre. Lorsque la première fleur aura annoncé les premiers beaux jours, je serai de retour, avec la nomination des commissaires, ou de nouvelles armes pour l'obtenir.

Vous m'avez suivi dans tous mes travaux, et vous avez compris la philosophie du mouvement franco-américain.

Pendant une période de calme, d'apaisement; à l'heure où les esprits se complaisent aux spéculations économiques, rendues moins irritantes par l'absence de tout germe de discorde, à ce moment-là, je prêche l'union des intérêts.

Prévenir le mal, c'est faire de l'hygiène. Ce rôle ne me déplaît pas. La médecine répressive, celle qui apparaît pour rétablir la santé détruite, s'efforce, dit-on, de fermer une écurie dont les chevaux sont sortis. Maintenir les coursiers à leurs mangeoires, c'est éloigner d'eux les causes d'affections morbides qui peuvent les atteindre. Cela est beaucoup plus facile que de les guérir. N'être jamais malade : tout est là.

Et lorsque la France et les Etats-Unis vivent en bonne intelligence, loin des crises qui troublent, alarment et ruinent le commerce, il faut se hâter d'administrer aux deux peuples le remède pré-

ventif qui va épargner à l'avenir tous motifs d'irritation.

Ce remède est un traité de commerce.

Si le monde n'était pas si vieux, nous pourrions, sans nul doute, lui donner une autre orientation; mais certaines habitudes sont devenues des chaînes, aux mailles puissantes.

N'essayons pas de les briser. Respectons surtout les chaînes de fleurs, parfois plus solides que les autres ; et, sur un coin de l'activité universelle, proclamons le principe des traités. Nous le renierons plus tard, lorsque nous aurons trouvé mieux. Ce mieux sera la suppression des douanes.

20 décembre 1879 : Départ du Havre, pour New-York, à bord de la *France*, de la Compagnie Générale Transatlantique.

CINQUIÈME CAMPAGNE

ÉTATS-UNIS

A Washington, le Comité sénatorial des « foreign relations », en présence de l'attitude de la France, ajourne « indéfiniment » la « joint resolution » réclamant des commissaires franco-américains.

Du 20 décembre 1879 au 16 mars 1880. — 3 janvier 1880 : arrivée à New-York, à bord de la *France*.

LXVI

En mer. — (2 janvier 1880). — En vue de Sandy-Hook. — Dîner d'adieu à bord de la France:

Nous débarquerons demain. Avant de quitter le navire qui nous porte, et qui nous a fait si cruellement sentir les effets du tangage et du roulis; avant de nous disperser, peut-être pour ne plus jamais nous revoir, permettez-moi, en votre nom et au mien, de remercier M. le commandant Trudelle des bons soins, et des égards, dont on nous a entourés à bord.

Peut-être n'avez-vous jamais traversé l'Océan

sur la *France*. En ce cas, vous avez pu vous demander souvent si le navire était réellement commandé. Cette réflexion vous est venue en parcourant le « steamer ». Vous n'avez entendu partout que le silence.

Grande surprise! Un bon capitaine, pensiez-vous, doit se montrer toujours, et commander sans cesse, d'une voix éclatante et perçante. Pour vous, les passagers allaient être témoins, à tous les instants du jour, même de la nuit, d'une agitation fébrile, partant du banc de quart, et se communiquant aux officiers, aux quartiers-maîtres et aux matelots. Vous ajoutiez que la sécurité n'était complète, absolue, qu'à ce prix.

Crier, vociférer, voilà qui était parfait! Cela prouvait que le navire se comportait bien, que la mer était clémente, et que le point atmosphérique ne laissait rien à désirer.

A bord de la *France*, pas un cri n'a frappé votre oreille depuis le départ du Havre. Avons-nous, pour cela, subi une avarie quelconque? Non, puisque tout est en ordre, depuis les cales jusqu'au pont. Avons-nous dévié de notre route? Encore moins, puisque la côte américaine est sous nos yeux. Vous devez en conclure que le mérite du commandant Trudelle est d'autant plus grand qu'il est plus discret.

Demain, nous foulerons le sol des Etats-Unis. Et nous reverrons les merveilles que l'activité, l'énergie, l'intelligence pratique d'un peuple libre, a su accumuler en un siècle. Tant de richesses

seraient une insulte à la conscience humaine, si l'on refusait de les utiliser sur le marché du monde.

La production a ses lois. La première de ces lois est qu'un peuple s'affaiblit, s'appauvrit, et meurt, lorsqu'il brise les liens qui le rattachent aux peuples étrangers, et ne vit plus que sur lui-même.

Telle était la tendance, lorsque, en 1878, nous avons songé à montrer aux Etats-Unis les avantages d'une entente commerciale avec la France.

L'idée, d'abord timide, pleine de réserve, a fait son chemin.

Au début de mes campagnes, on me disait à Paris :

— Les Français acceptent d'avance le principe d'un traité de commerce; mais les Américains seront toujours hostiles au tarif conventionnel réglant les échanges entre les deux pays.

Eh bien! chose singulière, les difficultés me sont venues de la France.

Pour les vaincre, je retourne à Washington, où un vote du Sénat a été ajourné.

Quelle que soit l'issue de mes nouvelles démarches, soyez certains que je garderai dans mon cœur le souvenir des instants charmants, surtout des heures pleines d'angoisses, que nous avons passés ensemble sur la *France*.

LXVII

New-York. — (3 janvier 1880). — Argument « ad hominem » :

— Pardon ! mille pardons ! M. le collecteur Merritt. Les 1.500 brochures, contenues dans cette caisse, renferment mes travaux en anglais sur le traité franco-américain. Voyez plutôt. Voici, en outre, toujours en anglais, les comptes rendus des principaux « meetings », ainsi que les résolutions des Chambres de Commerce des Etats-Unis et de France, et les deux motions du Congrès de Washington. Le tout est destiné à vos législateurs, et à votre gouvernement. N'étais-je pas obligé de mettre, sous les yeux des représentants, des sénateurs et des ministres de Washington, les documents destinés à les instruire ?

— Les livres reçus de l'étranger ont toujours pour but de porter la lumière sur un point quelconque des connaissances humaines. Or, ils sont taxés par la douane. Donc, vous devez payer un droit.

— Mais ces livres, envoyés par des libraires

d'Europe à d'autres libraires d'Amérique, se vendent. Mes brochures, au contraire, ne seront l'objet d'aucun trafic, puisque je vais les donner toutes. En voulez-vous une? Faites-moi le plaisir d'accepter celle-ci.

— Merci! Après tout, vous avez peut-être raison. Voyez l'inspecteur Lee.

(Chez M. l'inspecteur Lee.)

— Jamais, monsieur l'inspecteur, je n'ai contesté l'existence de la douane américaine. Vous n'aviez pas besoin de maintenir la saisie de mes brochures, pour me prouver que bien des années s'écouleront encore avant que les produits ne passent de France en Amérique, comme ils peuvent circuler aujourd'hui entre les anciennes provinces françaises. Les douanes locales ont été abolies. Sans aucun doute, les douanes internationales le seront aussi. D'ici là, et c'est ce qui vous rassure, vous aurez encore bien des successeurs! A ceux qui viendront après vous, donnez l'exemple d'une administration équitable, en me rendant mes bouquins.

— Vous êtes dans le cas d'un ministre protestant qui importe des bibles pour propager certaines idées religieuses. Ce ministre doit verser 25 pour cent sur la valeur de sa marchandise. Pourquoi ne seriez-vous pas soumis à la même taxe?

— Parce que je ne suis pas ecclésiastique.

— Vous avez, cependant, un peu de la tête d'un homme d'église!

— Si peu, que vous n'hésiterez pas à me restituer mes instruments de travail. Une fois remis en possession de ma caisse, j'aurai l'esprit plus libre pour vous parler du traité. Vous acceptez ! alors je commence.

— Arrêtez-vous avant de commencer ; car je garde votre caisse. Demain, je vous écrirai à « Everett House », où vous êtes descendu.

Lettre reçue. Enfin !

Dernière visite à la douane.

— Voici, monsieur, la lettre qui m'annonce la restitution de mes brochures. Puis-je faire prendre la caisse par un « Express » ?

— Oui, mais vous devez me remettre « five dollars » (25 francs).

— Pourquoi ?

— I don' t know (Je l'ignore).

— Votre raison est excellente. Voici les 5 dollars.

— Thank you (Merci).

— Oh ! il n'y a pas de quoi.

LXVIII

New-York. — (7 janvier 1880). — Au banquet du « Cercle français de l'Harmonie » :

J'arrive de France, et je m'empresse de vous annoncer que la République française, confiante dans sa force, poursuit paisiblement sa marche.

C'est pour moi un grand bonheur de retrouver des compatriotes de ce côté de l'Océan. J'éprouve surtout un sensible plaisir en sentant, à ma droite, M. Kinzler, président de ce banquet.

Dans un de mes précédents voyages à New-York, j'assistai un jour au départ d'un navire pour le Havre. Des gens, à l'air grave ou enjoué, allaient et venaient, au milieu de tous les incidents d'un bouleversement général. Non loin du « steamer », un petit bateau s'emplissait de monde. Des instruments de musique étaient tirés de leurs étuis. On arrivait, on se casait et l'on attendait.

Qui ?

L'ami que le transatlantique allait emporter.

Quel était cet ami ? M. Kinzler.

Je notai l'incident. Et, puisque l'occasion m'en est offerte ce soir, je félicite chaudement M. Kinzler, devant vous, d'avoir su si bien mériter votre affection.

Messieurs les Français de New-York, vous gardez dans vos cœurs le doux souvenir de la France; et, tout ce qui rehausse le prestige de la patrie absente, excite votre enthousiasme. Vous êtes même très souvent enclins à excuser, chez nos gouvernants, des faits que nous ne craignons pas de blâmer à Paris. Vous voyez les choses de loin, et nous les voyons de près. De là, des appréciations différentes. Au fond, notre patriotisme est aussi ardent que le vôtre. Ne nous reprochez pas notre sévérité, et nous vous pardonnerons votre indulgence.

Au contact de la civilisation qui vous entoure, et qui vous subjugue en captivant votre raison et en touchant vos cœurs, vous êtes devenus des républicains pratiques. Après avoir écarté les théories de l'âge héroïque, vous alimentez sans cesse votre activité par l'observation des phénomènes économiques et politiques. Ils vous intéressent toujours, et vous étonnent souvent.

Fortifiez en vous les tendances qui vous honorent, et tâchez de convertir beaucoup de Français de France. Sur la voie où je vous rencontre, appelez nos compatriotes de New-York, et des autres points des Etats-Unis, qui refusent encore de se mêler à la grande vie américaine.

La nation où vous êtes vous a reçus dans son sein, et vous a demandé de collaborer à l'œuvre

commune, entrevue par les auteurs de la déclaration d'Indépendance. Vous avez promis votre concours, et vous avez tenu loyalement une parole donnée. Aussi, les Américains se plaisent-ils à saluer, au milieu d'eux, le reflet du génie de la France.

En vous américanisant, sans jamais cesser d'être Français, vous avez abandonné les préjugés, et les idées fausses, qui allaient vous mener, sur le territoire des Etats-Unis, à l'isolement et à la ruine. Afin de ne pas compromettre votre part de prospérité et de bonheur, vous avez modifié en vous certaines dispositions natives. Et les nuances, les disparates, qui choquaient votre tempérament, ont bien vite trouvé grâce devant vous.

Les Français, vous le savez, ont la vertu de l'économie. Ils la poussent à l'excès; mais une vertu ressemble au fleuve, qui cause partout des désastres, excepté en Egypte, quand il franchit ses rives. La vertu qui dépasse ses bornes, partout, même en Egypte, devient un vice.

C'est ainsi que les Français de France sont mesquins, méticuleux, parcimonieux et avares. Ils veulent s'enrichir en ne dépensant rien. Chose curieuse, ils y arrivent parfois. Une seule ambition les domine : obtenir, sans bourse délier, et en s'humiliant à l'occasion, les services publics, ou privés, qu'ils réclament, et dont ils ont besoin. Chose non moins étonnante, ils les obtiennent souvent de cette manière.

Les Américains, au contraire, entendent faire

fortune en dépensant de l'argent. Pour eux, dépenser est le plus sûr moyen d'amasser. Ils sont entreprenants, larges et généreux. Payer tous les services reçus, et ne s'humilier devant personne : telle est la règle. Une audace calculée, qui n'est jamais de l'emballement, est nécessaire. C'est la première condition du succès. Si l'on échoue, au lieu de se jeter à l'eau, ou de se brûler la cervelle, on se remet au travail en puisant, dans son échec même, des enseignements et de nouvelles forces pour triompher.

Entre les Américains si résolus, et les Français de France si hésitants, vous êtes, vous, Français d'Amérique, le trait d'union.

Votre concours donnerait un nouvel encouragement à l'union économique franco-américaine.

Pour montrer aux Etats-Unis les avantages incalculables d'un accord intervenu entre les deux Républiques, vous formez une avant-garde intelligente, active et précieuse.

Sur votre vaillante cohorte, permettez-moi de m'appuyer désormais.

LXIX

Washington (D. C.) — (9 janvier 1880). — Lettre à M. XXX, à Paris :

Ma dernière traversée a été très rude. Si vous affrontez un jour l'Océan, ne vous embarquez jamais l'hiver.

Les amis de New-York sont venus me chercher à bord. Ils m'ont appris la nomination du nouveau ministère. Puisse ce Cabinet nous gratifier de moins de sourires aimables, et remplacer les promesses fallacieuses par des actes.

Avant de quitter la France, je vous ai demandé une interpellation à la Chambre. Elle prouvera aux Américains que les deux motions du Congrès de Washington n'ont pas été, en France, perdues pour tout le monde. Cette interpellation m'est d'autant plus nécessaire, que les nouveaux ministres, au lieu d'y répondre en servant des rancunes et en attisant des haines, y trouveront l'occasion de nous approuver et de nous soutenir.

Nous avons le droit de compter sur une action

officielle prochaine, à moins que les derniers événements ne confirment cette règle : Plus ça change, et plus c'est la même chose.

« Go ahead », allez de l'avant. Le Comité renferme dans son sein une assez riche collection de députés, pour que vous n'ayez que l'embarras du choix.

Prenez quelqu'un qui refuse de se laisser aller à un discours vague, et qui soit résolu.

Le ministre des Affaires étrangères dira peut-être à l'interpellateur :

—Monsieur le député, veuillez attendre un peu. Accordez-moi le temps de m'installer.

Le député se hâtera de répondre :

— Monsieur le ministre, dans la crainte de vous voir tomber avant la fin de votre installation, je désire vous interpeller aujourd'hui même.

Monter à la tribune; exiger les raisons de la longue indifférence du pouvoir; provoquer des explications nettes, claires, précises, et obtenir l'engagement solennel que le ministre compétent nommera des commissaires pour la France, tout cela est l'affaire d'un quart d'heure.

Les quinze minutes seraient fort bien employées; car vous n'imaginez pas l'heureuse impression que causerait, à Washington, une dépêche câblée de Paris, annonçant que le Cabinet français vient de prendre parti !

Ce télégramme mettrait un terme aux questions déplaisantes, qu'on me pose ici de tous côtés :

—Et votre gouvernement, va-t-il enfin marcher?

— Et vos nouveaux ministres, sont-ils bien disposés ?

— On assure que deux dames, épouses de deux ministres, paralysaient toutes les bonnes intentions sous l'ancien ministère. L'une de ces Egéries habitait Paris. L'autre était à Washington. Les connaissiez-vous ?

Ceux qui m'interrogent ainsi ne craignent jamais de devancer ma réponse. Et je suis bien obligé d'avouer tout haut ce que je pense tout bas.

Une fine ironie, qui sera bientôt cruelle, est la ressource des Américains désabusés. On avait témoigné de chaudes sympathies à la France ! On n'a récolté que la froideur de la reconnaissance.

Je crains l'éclat d'une irritation réelle, si notre gouvernement s'obstine à n'échapper aux équivoques, et aux subtilités, qu'en se réfugiant dans le silence.

LXX

Washington (D. C.).— (16 Janvier 1880). — Lettre à M. XXX, à Bordeaux, après une réception chez M. Fernando Wood :

M. Fernando Wood, président du Comité des « Ways and Means » de la Chambre des représentants, me témoigne tous les jours une vive amitié, et un véritable dévouement à notre œuvre.

Avec un tel appui, et les autres concours prêts à se manifester, que ne ferais-je pas aux Etats-Unis, si le gouvernement français acceptait la nomination des commissaires !

Hier, M. Wood a donné chez lui une grande fête. En m'y invitant, il m'avait annoncé que la manifestation s'organisait en mon honneur. On n'est pas plus aimable.

Vous êtes-vous déjà demandé ce qui se passerait dans le monde, si les naissances suivaient leur cours normal et régulier, et si les décès s'arrêtaient tout à coup? Eh bien ! si personne ne mourait plus, il viendrait un moment où chacun de

nous aurait, sur le globe terrestre, juste assez d'espace pour se tenir debout.

Cette position assez gênante était réservée hier soir, dans les salons de M. Wood, aux nombreux visiteurs qui avaient accepté l'invitation de l'illustre « representative ». Les sénateurs et les représentants dépassaient, pour chacune des deux Chambres, la moitié des membres. De sorte que j'avais sous les yeux la majorité du Congrès.

Mme Hickok, la charmante nièce de M. Fernando Wood, accueillait les flots de « congressmen » avec cette bonne grâce sans apprêts, qui distingue si bien les Américaines. Serrer la main de M. Wood, présenter mes hommages à Mme Hickok, est encore chose possible; mais comment parvenir jusqu'à M. Cockrell, sénateur du Missouri, l'auteur de la « joint resolution », que j'aperçois là-bas ? Après des efforts inouïs, j'atteins le but tant désiré.

Le sénateur vante mon courage. Mme Cockrell m'admire.

— Nous sommes ici assez mal placés, m'avoue M. Cockrell, pour discourir sur le traité franco-américain.

L'orateur, en effet, ne pourrait tirer ses bras de la position verticale. Voilà une excellente occasion de s'assurer si l'absence de gestes est réellement nuisible au discours.

Au bout d'un certain temps, l'affluence diminue. Les coudes ont reconquis leurs privilèges. Je puis circuler sans craindre l'étouffement. Une subite éclaircie me rapproche du maître de céans.

M. Fernando Wood m'offre ses très humbles excuses. Il m'a un peu négligé ! Mais il y avait tant de monde !

Sur mon observation que cet empressement l'honore, M. Wood a la gracieuseté de me dire :

— Vous avez votre part de cette démonstration sympathique !

Il me prend ensuite par le bras, et me présente à beaucoup de ses collègues. Les uns me sont connus depuis le fameux « meeting » que j'eus à Washington, en 1878, avec les membres les plus influents du Congrès. Ceux que je rencontre pour la première fois, sénateurs ou représentants, m'expriment, en me serrant la main, leur sincère cordialité pour la France.

Mais, de chaque groupe que je croise, partent des interpellations, celles qu'on devrait faire à la Chambre des députés de Paris, et qu'on remet toujours au lendemain.

On peut résumer ainsi les reproches adressés au gouvernement français :

— You don't move ! (vous ne bougez pas).

D'aucuns, en m'accostant, ajoutent :

— Why ? (Pourquoi ?)

Tâchez de le savoir.

LXXI

New-York.—(20 janvier 1880).—Lettre à M. XXX, à Lyon, après le bal de l'Académie de Musique :

Les Français de New-York traversent gaiement le temps des frimas. Ils supportent, d'ailleurs, très joyeusement les chaleurs de l'été.

Hier, mardi, avait lieu, à l'Académie de musique, l' « Annual fancy dress ball » du Cercle français de l'Harmonie.

Lundi, en arrivant de Washington, j'ai trouvé à « Everett house », et m'attendant, une aimable invitation de M. D. Debuchy, président de l'orphéon français de New-York, pour le « grand masquerade ball », organisé par le Cercle musical. Hélas ! nous étions le 18, et le bal avait eu lieu le 12 !

J'ai exprimé à M. D. Debuchy mes sincères regrets ; mais un clou chasse l'autre. Après un bal, un autre bal ; et j'ai vu hier, 19, les compatriotes que j'avais manqués le 12.

Beaucoup d'animation et de franche gaieté. On

est moins contraint, moins guindé qu'à Paris. Les Français de New-York ont vécu sous un ciel plus pur. Ils ont respiré un air beaucoup plus chargé d'électricité. Aussi, donnent-ils l'idée d'une France rajeunie, qui vient de s'enrichir d'un sang nouveau, et de secouer le poids des années.

Les femmes sont toutes fraîches, jolies et distinguées. Au milieu d'une véritable avalanche de toilettes pleines de goût, des amis me gratifient d'un conseil:

— Rien ne résiste à l'influence de deux beaux yeux qui expriment une volonté. Ayez cet élément dans votre manche, et vous réussirez.

Je riposte très humblement:

— Déjà deux dames, deux femmes de ministres, l'une à Paris, l'autre à Washington, m'ont pris sous leur protection. Elles ont juré, j'en conviens, de me réduire au silence; mais, étouffer quelqu'un, c'est encore lui donner une marque de tendresse. Ugolin mangeait bien ses enfants pour leur conserver un père! Ces deux protectrices me suffisent amplement. Si une troisième m'abritait sous son aile, je serais un homme mort, et je tiens à vivre.

Après toutes les manifestation des Chambres de Commerce américaines, que le Congrès des Etats-Unis a ratifiées par ses votes, je ne vous reparlerai pas de la neutralité persistante du gouvernement français.

Je vous entends m'objecter que mon Comité de Paris renferme des députés influents. Sans doute, l'un de ces membres, investi d'une haute fonction

élective, aurait dû, depuis longtemps, demander au ministre des Affaires étrangères, du haut de la tribune, les raisons de son silence ; mais, la plupart de ceux qui se vantent de me soutenir, se plaisent à me perdre de vue. Ils se désintéressent, et ne se souviennent de moi que pour me crier :

— Tenez bon !

Comme si je pouvais tenir éternellement à Washington, lorsque Paris me lâche !

Sous le voile de l'intérêt national, on semble oublier la France ! Et, pendant que je m'efforce ici de garder les positions conquises, ceux qui, à Paris, pourraient briser l'obstination du ministère, ne font rien pour me seconder. Ils trouvent même des raisons pour expliquer leur étrange conduite.

Tout cela est fort triste.

Je crains que l'opinion publique, formant aujourd'hui un admirable faisceau, ne se disloque bientôt, et ne cède à un entraînement hostile, Ce qu'on verra aux Etats-Unis, si l'action officielle ne s'engage pas à bref délai. Comment voulez-vous que Washington choisisse des commissaires, si Paris refuse d'en désigner ?

En venant à nous, l'opinion publique américaine nous a intimé l'ordre d'agir. Elle sera bientôt contre nous, si elle est témoin des atermoiements et des hésitations, du ministère français.

Les Etats-Unis se sont prononcés en faveur de l'action. Si cette action ne se produit pas, des intérêts spéciaux, intimidés et vaincus par le grand courant sorti des masses, vont protester et prendre

leur revanche. Début de l'œuvre des termites. Cette œuvre grandira dans le silence et l'ombre. Et un beau jour, les industriels qui se croient actuellement menacés, profiteront des fautes commises. Ils susciteront des mécontentements bruyants, et détruiront la base sur laquelle nous allions bâtir l'édifice.

Autour de moi, j'entends tout craquer.

Indice d'un revirement que notre ministre des Affaires étrangères peut encore prévenir.

LXXII

Washington (D. C.).—(22 janvier 1880). — Lettre à M. Jules Grévy, Président de la République française :

Vous m'avez permis de vous renseigner sur la situation qui me serait faite ici. Je vous informe, très respectueusement, que le Sénat de Washington est disposé à voter un premier crédit de 10.000 dollars (50.000 francs), destiné à indemniser les commissaires américains.

M. Evarts, ministre des Affaires étrangères, proposera-t-il au Président Hayes de désigner trois commissaires pour les Etats-Unis? Oui, si le gouvernement français est prêt à nommer trois autres commissaires pour la France.

Dans l'état actuel des choses, je pense que M. de Freycinet devrait autoriser M. Outrey, notre ministre à Washington, à faire une déclaration dans ce sens au gouvernement américain. Il servirait ainsi les intérêts de la France.

En me donnant une marque de votre bienveillance, vous n'oublierez pas, Monsieur le Président

de la République, que je m'efforce de mener à bonne fin une œuvre dont le succès augmentera la prospérité de notre chère patrie.

(Même jour, lettre à M.***, au Palais de l'Élysée, Paris.)

Selon nos conventions, je viens vous prier d'appeler toute l'attention de M. le Président de la République sur la lettre que je lui écris par le même courrier.

M. Evarts a déclaré qu'il ne ferait rien avant de connaître les intentions du gouvernement français.

J'ai revu M. Outrey, ministre de France. Il attend toujours des instructions. Une dépêche à cet agent, pour être transmise au gouvernement américain, est indispensable.

En pareille occurrence, je compte sur votre patriotisme.

La nomination de commissaires est le but prochain à atteindre par les initiateurs du mouvement franco-américain.

Tenter d'aller plus loin en ce moment, serait s'exposer à tout compromettre.

Cette simple nomination de commissaires ne comporte pas d'engagement. Je l'attends.

Si je ne l'obtiens pas, l'opinion publique dira qui, de vous ou de moi, se sera véritablement dévoué aux intérêts français.

LXXIII

Washington (D. C.). — (28 janvier 1880). — Lettre à M. XXX, député, à Paris, après le vote de la résolution Kelley par la Chambre des représentants :

Le vote de la résolution Kelley vous a peut-être émus en France. S'il en est ainsi, hâtez-vous de revenir au calme, et d'apprécier froidement la situation.

M. Kelley, représentant de la Pennsylvanie, a voulu jouer un petit tour à M. Fernando Wood, son collègue de New-York. Il n'a réussi qu'à méconnaître l'esprit et la lettre de la Constitution américaine de 1787.

La motion Wood, du 23 avril 1879, portait que le Président des Etats-Unis était prié d'apprécier l'opportunité de négocier un traité de commerce avec le gouvernement français.

Des journaux de New-York ne craignent pas d'avancer que M. Fernando Wood, en emportant ce vote, avait voulu témoigner sa reconnaissance

à la France, où il venait d'être fété comme un « marquis américain ».

M. Wood, sur lequel des dîners plantureux ont fort peu d'influence, ne s'est rendu en France, comme vous le savez, qu'au mois d'août de l'année dernière, c'est-à-dire plus de trois mois après le vote de la motion du mois d'avril.

Mais M. Kelley était à Paris, lorsque nous offrions à M. Wood un banquet à l'hôtel Continental, et lorsque nous ménagions à son collègue un grand succès oratoire au cirque des Champs-Elysées.

Le représentant de la Pennsylvanie, froissé de ne recueillir aucune part du triomphe, dut jurer de prendre sa revanche, plus tard, à Washington. Il dressa, dans tous les cas, en présentant sa résolution, une embûche bien inutile au représentant de l'Etat de New-York.

Que dit cette résolution (1)? Que le Président

1. La résolution Kelley est ainsi conçue :

« Il est résolu :

« Dans l'opinion de cette Chambre, la négociation, par le pouvoir exécutif, d'un traité de commerce fixant les droits de douane sur les marchandises étrangères, à leur entrée aux Etats-Unis, pour y être consommées, serait, d'après la section VII de l'article premier de la Constitution des Etats-Unis, la violation de la Constitution, et un empiètement sur l'une des plus hautes prérogatives de la Chambre des représentants. »

La proposition fut votée le 26 janvier 1880.

Elle était superflue.

Proclamer qu'il fait jour lorsque le soleil nous inonde de ses rayons, à quoi bon?

Aucun membre de la Chambre des représentants de Washington n'avait songé à pousser le Président des Etats-Unis à vio le

des Etats-Unis n'a pas le droit de négocier avec la France, ou tout autre pays, un traité pouvant affecter les revenus de l'Union, et qu'un tel pacte, conclu dans de telles conditions, serait la violation de la section VII de l'article 1er, § 1, de la Constitution, qui porte :

« Tous les « bills », établissant des impôts, doivent prendre naissance dans la Chambre des représentants. »

Certes, un traité avec la France affectera les revenus des Etats-Unis, soit pour les augmenter, soit pour les réduire. A ce point de vue, la Chambre intervient, et revendique ses prérogatives. Rien de plus juste. Encore faut-il que les législateurs, si jaloux de respecter la Constitution, ne la violent pas, sous prétexte de la mieux défendre.

C'est précisement ce que vient de faire la majorité de la Chambre, en votant la résolution Kelley.

Dans la section II, § 2, de l'article 2, de la Constitution des Etats-Unis, on lit :

« Il (le Président) aura le pouvoir de faire des traités, de l'avis et du consentement du Sénat, pourvu qu'ils soient approuvés par les deux tiers des sénateurs présents. »

On n'édicte aucune exception pour les traités

dans un traité avec la France, la loi américaine. Et M. W. D. Kelley, s'il avait interrogé ses souvenirs, se fût rappelé le traité conclu, au nom du Président U. S. Grant, et du roi des îles Hawaï, le 30 janvier 1875.

Ce traité sera invoqué plus loin, pour montrer comment le Congrès de Washington procèdera, vis-à-vis de la France, lorsqu'une convention aura été signée par les pouvoirs compétents.

de commerce. Un traité avec la France doit donc être signé par le Président des Etats-Unis, et soumis par lui au Sénat. Si la Chambre haute émet un vote favorable, la Convention a force de loi; mais, s'il en résulte une modification quelconque du revenu des Etats-Unis, la Chambre basse doit être consultée.

Telle est la marche régulière.

M. Fernando Wood, en décidant la Chambre à adresser un simple vœu au Président des Etats-Unis, restait dans la légalité. M. Kelley en est sorti en portant la même Chambre à contester, au Président, le droit que le Pouvoir exécutif tient de la Constitution de 1787. L'erreur d'appréciation, après tout, sera facilement corrigée.

A Paris, en n'interpellant pas le ministère, en ne faisant rien, et en ne donnant pas signe de vie, vous ne vous exposez pas à vous tromper.

C'est plus simple; mais, par une telle attitude, croyez-vous servir réellement les intérêts de la nation?

Vous êtes l'un de ceux qui m'ont écrit de « tenir bon ». Je vous admire, en vérité! Comment voulez-vous que ma fermeté s'éternise, si je ne sens pas derrière moi l'assurance de l'intervention prochaine du gouvernement français?

Vous doutez de la nécessité, pour notre pays, d'agir officiellement par la nomination de commissaires! En ce cas, venez vous éclairer à Washington. Vous y entendrez ce que j'y entends tous les jours.

Sans doute, vous accomplirez, à cette saison, un voyage fort pénible; mais qu'importent les souffrances et les dangers de la traversée, lorsqu'il s'agit de la France?

Vous venez?

Non, vous préférez rester chez vous, au coin d'un bon feu, et continuer à m'écrire ironiquement, entre deux bouffées de cigarette : « Tenez bon! »

LXXIV

Baltimore (Maryland). — (7 février 1880). — Lettre à M. XXX, député, à Paris, après le « Leap year ball » (bal de l'année bissextile), et le renvoi (5 février) de la « joint resolution » Cockrell au Comité du Sénat de Washington des « Foreign Relations » (Relations extérieures) :

Il y a quelques jours, je recevais, à Washington, de Baltimore, une carte d'invitation ainsi conçue :

« The pleasure of your company is requested at the Leap year ball, on friday evening, february 6th, at half past eight o' clock, Lehman's hall. » — (Le plaisir de votre société est réclamé au Bal de l'année bissextile, vendredi soir, 6 février, à 8 h. 1/2, salle Lehmann.)

Sur l'un des coins de la carte, un joli dessin représente un monsieur assis. Une dame s'approche, et lui dit, avec les marques de la plus grande politesse :

— May I have the pleasure? — (Aurai-je le plaisir?)

Le monsieur semble très étonné. En quoi il a

tort; car, le soir du « Leap year ball », les usages reçus sont renversés. Ce sont les dames qui invitent les « gentlemen » à danser, à boire du champagne, et à souper.

J'ai toujours eu une secrète prédilection pour Baltimore. Ce n'est plus le Nord, et ce n'est pas encore le Sud. Les deux éléments de la civilisation américaine, au lieu de se heurter, se mêlent et se confondent. Ce rapprochement, et cette fusion, donnent à la cité un air aimable et charmant qui séduit le touriste, et lui inspire l'idée du retour.

Deux fois, j'ai parlé devant le « Board of Trade » de Baltimore, le 13 avril 1878, lors de ma première visite aux Etats-Unis pour le traité de commerce, et le 18 février 1879, dans le cours de ma troisième campagne en Amérique.

L'année dernière, M. Wm. M. Evarts, secrétaire d'Etat, afin de prouver sa sollicitude au commerce de Baltimore, écrivit à M. George U. Porter, secrétaire du « Board of Trade », une lettre qui n'engage pas à grand'chose, mais qui indique pourtant l'intérêt réel pris, par le premier ministre de Washington, au mouvement que nos Excellences en France considèrent comme indigne de leur colère (1).

1. Voici la lettre de M. Evarts, ministre des Affaires étrangères de Washington, à la Chambre de Commerce de Baltimore :

« Washington, D. C. State département, 18 avril 1879.

J'ai à vous accuser réception de votre lettre du 12 courant, et du rapport du comité spécial de la Chambre de Commerce de

Avant de me rendre à l'invitation si courtoise des dames de Baltimore, j'ai dû pousser une pointe jusqu'à New-York.

Certains journaux semblaient redoubler de violence à m'attaquer, et l'on me conseillait de me défendre.

Je refusai tout d'abord, alléguant que cette violence même prouvait que mon action s'étendait et se fortifiait. Une feuille très répandue venait de publier que je n'étais qu'un vulgaire commis voyageur, envoyé en Amérique pour y placer un produit alimentaire. Par dévouement à l'œuvre, non moins qu'à ma personne, on me criait de protester. Je cédai, et je répondis, en me promettant bien de rester désormais fidèle à ma règle de conduite, qui consiste à toujours laisser dire, et à toujours agir.

D'une traite à Baltimore.

Le « Leap year ball » a eu lieu hier. J'en suis revenu ce matin.

Toutes les beautés du Maryland étincelaient,

Baltimore, au sujet d'un traité de réciprocité entre la France et les Etats-Unis.

En réponse à votre lettre, je désire vous exprimer le profond intérêt que prend ce département à toute tentative, faite en vue de rendre plus libérale notre législation commerciale, et d'étendre notre commerce à l'étranger.

Les actes de la Chambre de Commerce de Baltimore sont, en conséquence, suivis par ce département avec un grand intérêt, et ils seront l'objet de la respectueuse attention due à leur importance.

W. M. Evarts,
Ministre des Affaires étrangères. »

exultaient, et se trémoussaient. Voisinage fort dangereux ! Il m'exposait à oublier la théorie des traités de commerce. Je m'en suis tiré comme j'ai pu, en regrettant de ne m'y être pas tout-à-fait oublié !

Si la femme est vraiment le chef-d'œuvre de la puissance mystérieuse qui créa le monde, c'est surtout ici qu'on l'admire. Voyez ces yeux ! Ne vous semblent-ils pas des étoiles décrochées du firmament ? Allez donc disserter sur le tarif américain, et les taxes douanières, dans un tel milieu !

Pourtant, les amis qui me présentent à certains groupes me ramènent, sans violence et sans bruit, sur le terrain des faits économiques. Et, tout en m'excusant auprès d'une dame, qui veut me faire danser ; tout en acceptant l'invitation à souper d'une autre dame, je continue, avec les maris, les fils et les frères, à défendre la cause de la France.

Justement, la « joint resolution Cockrell » est venue, le 5 février, devant le Sénat. Elle a été renvoyée au comité des relations extérieures. Ce que ne manquent pas de me rappeler plusieurs « ladies » de mon entourage.

Les femmes, je vous l'ai dit, possèdent ce soir les privilèges réservés aux hommes. Elles invitent, et remplissent à merveille leurs fonctions d'un jour. Si bien qu'elles ne perdent aucunement la tête. Sur ce point, elles nous sont supérieures ; car nous devenons très vite, en pareil cas, de parfaits imbéciles.

Demain, je serai de retour à Washington.

Une dépêche du câble m'informe que le comité de Paris, dont vous êtes membre, vient de se réunir. Je lis toute une kyrielle de noms. Mauvais signe ! Quand on est si nombreux, on dit généralement des bêtises, et l'on fait presque toujours de la mauvaise besogne.

Vous décidez que le comité va redoubler d'ardeur, et qu'il poursuivra jusqu'à la mort la conclusion d'un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis ! Faut-il donc vous répéter que le rôle de l'initiative privée est fini, et que l'action du gouvernement français doit commencer ? Vous êtes, à Paris, toute une collection de députés, faisant partie du groupe que j'ai formé avec tant de peine, et pas un de vous n'a le courage d'interpeller le ministre des Affaires étrangères, au nom du pays qui désire, et veut améliorer ses relations commerciales avec les Etats-Unis !

Pourquoi ?

Parce que, lorsque j'évoque devant vous le souvenir de la France, vous semblez me reprocher de vous parler d'une inconnue !

LXXV

Washington (D. C.). — (12 février 1880). — Lettre à M. XXX, industriel, à Paris, après l'entrevue de M. Fernando Wood avec le « Secretary of State » (Ministre des Affaires étrangères) :

A propos de la nomination des commissaires, que je guette, et que tous les intéressés réclament avec moi, un homme politique, membre de notre comité, a osé m'écrire :

— Le gouvernement français est trop occupé pour donner la moindre attention à cette mesure.

Jeter un regard distrait sur les Etats-Unis, et les prendre pour une quantité négligeable, quelle légèreté !

— Bah ! ils sont si loin !

Prenez garde ! Ils sont souvent, par les manifestations du génie de leur race, tout proches de la France, qu'ils veulent surpasser.

Vous le savez, vous qui les rencontrez si souvent sur le marché français.

Pourquoi cette vérité ne frappe-t-elle pas nos législateurs ?

Devons-nous, pour cela, nous décourager? Protestons, au contraire, avec une nouvelle énergie. Au nom de la France, cette grande délaissée, agissons sur le Pouvoir qui refuse de nous aider, dans une circonstance où nous ne pouvons rien faire sans lui. Nous prendrons acte du déni de justice, et l'avenir se prononcera sans réserve, comme sans réticence.

Je sais combien le rôle de solliciteur vous répugne; mais quand on sollicite pour la France, on doit dominer ses scrupules. Voyez donc, une dernière fois, le ministre des Affaires étrangères.

Vous êtes industriel. Vous parlerez au nom du travail national. Il faudra bien qu'on vous écoute.

Si l'Excellence, ramenée par vous au sentiment du devoir patriotique, vous demande à quoi nous en sommes, répétez-lui que M. Fernando Wood a vu M. Evarts, et que le « Secretary of State » a déclaré, sans détour, être tout disposé à appliquer le crédit une fois voté par les deux chambres du Congrès, c'est-à-dire à désigner trois commissaires pour les Etats-Unis, si la France s'engage d'avance à suivre cette voie.

D'ici le jour, assez prochain, où la motion Cockrell viendra devant le comité des relations extérieures, il faut que le gouvernement français câble à M. Outrey, son ministre plénipotentiaire à Washington, de porter une réponse affirmative au gouvernement américain. Si notre ministre des Affaires étrangères se dérobe de nouveau, tout est perdu. La motion Cockrell ne sera pas votée; les

Américains, froissés, nous en voudront beaucoup, et de grandes difficultés nous menaceront bientôt.

Dans une de mes nombreuses visites au « State department » le ministre me disait :

— Je m'étonne que le ministre de France à Washington ne m'ait jamais parlé du traité franco-américain. Qu'il me fasse une proposition, et nous arriverons bien vite à un accord.

De son côté, l'envoyé officiel de la France me déclarait ici :

— Le gouvernement ne m'écrit pas ; je ne puis donc agir.

Or, vous vous le rappelez, le ministre des Affaires étrangères nous a déclaré plusieurs fois à Paris :

— Vous pouvez maintenant marcher en toute assurance ; car j'ai adressé des instructions à notre ministre à Washington.

Ces instructions ont dû s'égarer en route.

LXXVI

Washington (D. C.). — (24 février 1880). — Devant le Comité du Sénat des « Foreign Relations » (relations extérieures). — La « joint Resolution Cockrell » est ajournée indéfiniment :

Depuis le 5 février, jour où la « joint Resolution Cockrell », vous a été soumise, j'ai vainement tenté de faire accepter, par le gouvernement français, la nomination de trois commissaires pour la France.

Malgré mes communications pressantes; malgré les démarches et les prières des amis auxquels j'ai écrit plusieurs fois, l'action officielle de mon pays, que je vous avais promise, ne s'est pas manifestée!

Par mes travaux, et mon dévouement à l'œuvre du traité franco-américain, j'avais le droit de compter sur un tout autre résultat.

Dans les circonstances actuelles, et pour ne pas assumer une plus lourde responsabilité vis-à-vis de vous, je viens vous proposer de faire ajourner indéfiniment le vote de la résolution conjointe.

Lorsque je disais au sénateur Cockrell, que son

initiative serait encouragée par l'adhésion sans réserve de mon gouvernement, j'avais le droit de penser que le ministre de France à Washington allait recevoir les instructions nécessaires. Ma franchise était à l'abri de tout soupçon.

M. Cockrell avait en moi une confiance que vous avez partagée, et qui ne s'est pas démentie. Je trahirais cette confiance, et je me diminuerais à mes propres yeux, si je vous conseillais de persévérer.

Supposez, en effet, que la motion Cockrell, sur votre rapport favorable, soit votée; qu'un crédit de 10.000 dollars soit ouvert, et que le Président des Etats-Unis désigne trois commissaires américains.

Et puis? Vous attendrez que la France nomme trois autres commissaires; mais, si la France garde le silence dédaigneux dont je n'ai pu la faire sortir; et si le ministre de France à Washington, interrogé un jour par votre « Secretary of State », lui répond, d'un air étonné :

— Il y a donc un mouvement franco-américain, et des commissaires choisis à Washington pour le favoriser? Je l'ignorais.

Cette réponse vous froisserait. Il ne faut pas qu'elle vous soit faite.

L'ajournement est indispensable. Une telle mesure sauvegarde votre dignité, et la mienne.

Si le ministère français acquiert bientôt une saine compréhension des intérêts de la France, nous nous reverrons.

Jusqu'à la dernière minute qui a précédé la réunion de votre comité, j'ai pensé que le câble transatlantique allait m'apporter la bonne nouvelle. Le câble s'est tû !

Il ne me reste qu'à me rembarquer.

Les marques de sympathie que vous m'avez prodiguées resteront gravées dans mon cœur. Je saurai m'en rendre digne en ne désertant jamais la cause du traité franco-américain.

LXXVII

New-York. — (9 mars 1880). — Lettre à M. XXX, au Palais de l'Elysée, à Paris:.

Ainsi, je me rembarque le 17, sur le *Labrador*, sans avoir rien obtenu du gouvernement français !

J'aime à croire que le Président de la République a tenu sa parole, donnée avant mon départ de France, et qu'il a montré, au Président du Conseil des ministres, la nécessité et l'urgence d'une action officielle. Il n'a pas réussi, puisque l'intervention réclamée ne s'est pas produite.

Un tel échec ne montre-t-il pas combien serait plus logique un gouvernement organisé avec un Président responsable, et des ministres pris en dehors du Parlement?

C'est avec une attitude fort timide, et très humble, que M. Grévy a rappelé à ses ministres les bonnes dispositions affirmées à Washington. Il a ajouté que l'opinion publique française exigeait la nomination des commissaires. A quoi le Cabinet aura répondu au Président :

— C'est possible; mais vous n'êtes pas responsable. Vous ne comptez donc pas, et vos avis ne pèsent d'aucun poids dans la balance.

Si la Présidence de la République est inutile, pourquoi ne pas la supprimer?

Sans doute, la question du traité franco-américain ne révèle aucun indice de combinaison louche, où certains appétits trouvent, d'ordinaire, leur satisfaction et leur apaisement. Est-ce une raison pour étouffer le débat, comme on écarte un intrus?

Si la faute commise a des conséquences regrettables, qui se traduisent par des crises et des colères, qui remboursera les millions perdus? Sera-ce le ministère actuel? J'en doute.

LXXVIII

New-York.— (11 mars 1880). — « Meeting » sur Yorktown, au Cercle français de l'Harmonie :

Si, à propos du centenaire de Yorktown, le gouvernement français prend la résolution de compter désormais avec les Etats-Unis, et de répondre, par autre chose que le silence, aux offres du Congrès américain, s'il fait cela, il aura bien mérité de la France.

Yorktown, c'est la reddition de lord Cornwallis, le 19 octobre 1781, aux armées combinées de Washington et de Rochambeau; c'est la fin de l'influence anglaise dans les colonies insurgées, et c'est la naissance du grand peuple au milieu duquel vous avez le bonheur de vivre.

Pour moi, Yorktown est surtout le souvenir d'un livre : *Les Français en Amérique; La Guerre de l'Indépendance.*

J'ai écrit cet ouvrage dans un moment d'enthousiasme. Mon élan était sans mesure. Grande imprudence; car le cerveau est une machine dont il ne

faut jamais abuser. Je lui avais trop demandé, et une fièvre cérébrale me prit. J'arrivais à la fin. Encore quelques pages, et c'était tout. Le volume, fort heureusement pour moi, n'est pas resté inachevé.

La France a joué un grand rôle dans la guerre de l'Indépendance. Sans l'armée de Rochambeau, envoyée par le roi Louis XVI, Washington était exposé à tous les périls, et l'histoire suivait peut-être un autre cours sur ce continent.

Lorsque, le 1er novembre 1776, Franklin s'embarque pour la France, à bord du *Reprisal*, la cause des « insurgents » est terriblement compromise. Silas Deane et Arthur Lee sont déjà à Paris. Les trois commissaires réclament l'aide effective de la monarchie française. Ils l'obtiennent par l'intervention de Lafayette, un de ces enfants perdus des grandes causes, que l'adversité émeut, et qui mettent, au service du malheur, une énergie pleine d'entrain et de ressources inattendues.

En 1776, le jeune marquis, en garnison à Metz, veut quitter son régiment pour voler au secours des colonies opprimées. Il s'ouvre au maréchal de Broglie, qui lui répond :

« J'ai vu mourir votre oncle en Italie, et votre père à Minden. Je ne veux pas contribuer à la ruine de votre famille en vous laissant partir. »

Lafayette parvient à se faire présenter à Silas Deane. L'Américain lui objecte :

— Vous êtes trop jeune.

Eh bien ! Malgré le maréchal de Broglie, malgré

le roi, et malgré sa famille, le volontaire s'embarque en Espagne, comme un transfuge, en avril 1777; et, après une traversée de sept semaines, débarque dans les Carolines, à Charleston.

Arrivé à Philadelphie, le voyageur écrit au Congrès :

« D'après mes sacrifices, j'ai le droit d'exiger deux grâces, l'une de servir à mes frais, l'autre de commencer comme volontaire. »

Le Congrès le nomma major-général.

Le nouveau venu mérita bientôt l'amitié du général Washington par des paroles comme celles-ci :

« C'est pour apprendre, et non pour enseigner, que je suis ici. »

La flotte, portant l'armée du maréchal de Rochambeau, s'éloigne des côtes de France le 15 mai 1780. A partir de ce jour, le triomphe des colonies est certain. Les Anglais, si fiers et si arrogants au début des hostilités, seront battus.

Ils le furent à Yorktown.

Le centenaire, pour être fidèle à l'histoire, doit être une fête aussi française qu'américaine. Et, tout en rendant justice aux vues larges et prévoyantes de Louis XVI, la génération actuelle doit surtout proclamer le nom de Lafayette, qui sut enflammer les cœurs de nos ancêtres, en faveur des patriotes d'Amérique. L'assurance, l'audace et la foi du jeune marquis, levèrent les doutes, les appréhensions et les craintes du gouvernement français.

Il y a quelques années, mon ami M. John Ryan, directeur du *New-York Herald* à Paris, disait dans un banquet ;

« M. Stanley a découvert le Loualaba Congo ; mais M. Bennett a découvert M. Stanley. »

Il y a cent ans, on pouvait dire :

— Louis XVI a soutenu les colonies ; mais Lafayette a poussé Louis XVI.

Le rôle d'initiateur n'est pas toujours ingrat, puisque Lafayette a réussi.

Moi, dans un autre ordre d'idées, j'attends encore le succès.

Cela prouve qu'une monarchie fut jadis plus accessible, que certaine république moderne, aux conseils de la raison et de la justice.

17 mars 1880 : Départ de New-York pour le Havre, à bord de l'*Amérique*, de la Compagnie Générale Transatlantique.

SIXIEME CAMPAGNE

FRANCE

Le gouvernement français ne sort du silence que pour prohiber l'entrée des viandes américaines en France.

Du 17 mars 1880 au 8 avril 1881. — 29 mars : arrivée au Havre, à bord de l'*Amérique*.

LXXIX

Paris.— (14 avril 1880).—Remise d'une note officielle au ministre des Affaires étrangères :

Le document que voici est précédé d'un petit historique. Vous y apprendrez que la « joint Resolution Cockrell », déposée au Sénat de Washington le 15 mai 1879, a été renvoyée, le 5 février 1880, au comité sénatorial des « Foreign relations ». Puis, vous y lirez que le comité, par un vote du 24 février dernier, a ajourné le projet « indéfiniment ».

Si vous voulez connaître le motif de cette remise sans délai, veuillez écouter la lecture de la lettre suivante, dont je vous laisse l'original en anglais, et que j'ai l'honneur de vous traduire en français :

« Sénat des Etats-Unis. — Comité des relations extérieures.
Washington, D. C., 24 février 1880.

« Mon cher Monsieur Chotteau,

« En ce qui touche la (joint Resolution) introduite par le sénateur Cockrell, je n'ai aucun doute que la marche régulière ne soit, pour le ministre de la République française, de faire telles propositions au département d'Etat qu'il croira opportunes; et, alors, l'action nécessaire pourra s'engager.

« J'espère que l'amitié, existant aujourd'hui entre les deux Républiques, subsistera toujours.

« Permettez-moi de vous donner l'assurance de ma considération personnelle.

« W. W. Eaton,

« *Président du comité des « Foreign relations »* (1).

Une telle déclaration vous apporte un écho. Les Américains, par la nomination des commissaires, veulent préparer, avec esprit de suite,

1. A cette lettre étaient joints les deux documents suivants :

Lettre à M. Fernando Wood, Président du Comité des « Ways and Means » de la Chambre des représentants de Washington.

« Washington, D. C., 24 février 1880,

Cher monsieur,

Dans le mouvement franco-américain, le moyen le plus pratique selon moi, serait la nomination d'une commission officielle pour les deux pays.

Le gouvernement français n'a pas encore fait connaître s'il est prêt à nommer trois commissaires pour la France.

Dans l'état actuel des choses, permettez-moi de vous poser une question :

— Avant d'être informé officiellement des intentions de mon

la convention commerciale si urgente et si désirée! Vœu d'un parlement et d'un gouvernement d'opinion publique.

Aux Etats-Unis, lorsqu'une idée pointe à l'horizon, les « meetings » l'accueillent, l'encouragent, et l'aident à faire son chemin dans le monde. Ce chemin a un point terminus : le Congrès de Washington. Ainsi j'ai dû me laisser conduire, pour me conformer aux pratiques d'un peuple libre.

Mes premiers juges naturels étaient les groupes commerciaux. Je les ai consultés deux fois, du Massachusetts à la Louisiane, et des Carolines à la Californie, c'est-à-dire des parages du Saint-Lau-

gouvernement, seriez-vous disposé à favoriser au Congrès le vote d'un crédit pour les commissaires américains?

Veuillez agréer, etc.,

LÉON CHOTTEAU. »

M. Fernando Wood m'a répondu :

« Comité des *Ways and Means*, Chambre des représentants.

Washington, D. C. 25 février 1880.

Mon cher Monsieur Chotteau, — En réponse à votre lettre d'hier, je suis convaincu que, jusqu'à ce que votre gouvernement révèle son intention d'entrer en négociations, au sujet d'un traité de commerce avec ce pays, il n'est pas probable que le Congrès engage aucune action sur ce point.

Je désire ardemment que le but élevé et patriotique poursuivi soit atteint, et qu'un tel traité soit conclu entre les deux pays, également honorable et profitable pour chacun d'eux; mais la sincérité m'oblige à vous déclarer que l'action, actuellement, doit d'abord être engagée par le gouvernement français.

Sincèrement à vous,

FERNANDO WOOD. »

rent au golfe du Mexique, et de l'Atlantique au Pacifique.

Eh bien! les « Chambers of Commerce », les « Boards of Trade » et les « Exchanges », à l'exception de San-Francisco, m'ont voté des résolutions favorables. Et encore, San-Francisco m'avait-il approuvé une première fois. Il ne m'a combattu qu'à mon deuxième voyage en Californie.

Si une fleur ne fait pas le printemps, une seule voix discordante ne saurait détruire une harmonie établie. Lorsque l'opinion américaine m'eût pris sous son aile, tout me portait à croire que la Chambre des représentants, et le Sénat de Washington, ne tarderaient pas à me donner des gages non équivoques de leur bonne volonté.

M. Fernando Wood, président du comité des voies et moyens, obtint de la Chambre le vote de la motion qui porte son nom, et le sénateur Cockrell déposa au Sénat la résolution conjointe que vous savez.

C'est toujours le Congrès qui prend l'initiative en pareil cas. Le gouvernement de Washington n'est pas représenté aux Chambres, et ne concourt pas à la confection des lois. Là-bas, l'Exécutif borne ses soins, et son activité, à exécuter.

En France, l'Exécutif entend diriger, et légiférer. Ce pouvoir prépondérant avait qualité, pour répondre à l'offre formulée dans le projet de loi soumis au Sénat de Washington, et ajourné sans délai.

Vous pouvez encore accepter l'offre reçue d'Amérique; n'attendez pas, pour céder à ce bon mouvement, que des difficultés aient surgi.

Ma façon de procéder a soulevé, je le sais, les protestations de vos agents. Du ministre de France, et des consuls français accrédités aux Etats-Unis, le « tolle » a gagné votre entourage. Le contraire m'eût étonné. La France est un vieux pays, soumis à cette vieille idée que le gouvernement est tout, connaît tout, entend tout, et a pour devoir de paralyser une action utile au pays, lorsqu'il n'a pas eu l'adresse de la provoquer. Si un homme ose planter un jalon sur la route du progrès sans attendre le mot d'ordre du Pouvoir, et part en guerre en ne s'inspirant que des abus à réprimer et des besoins à satisfaire, on le regarde comme un impatient dangereux, et un mauvais citoyen.

C'est mon cas!

L'initiative, prise en 1878, à la face du ciel, des terres et des mers, m'eût conduit jadis à la prison, peut-être au supplice. De nos jours, on n'inquiète plus l'initiateur. Preuve certaine que les temps sont changés. Mais on refuse de seconder des efforts patriotiques. Preuve non moins certaine que la routine subsiste, et que la varlope du progrès n'est pas encore passée partout.

Plus tard, le peuple français, à l'exemple du peuple américain, se prononcera librement, sans attendre le signal donné par un ministre souvent grincheux, et toujours soupçonneux. Pourquoi

vous, ministre intelligent, ne devancez-vous pas cette époque, en prenant, dès maintenant, la résolution d'intervenir?

Des industriels et des négociants, de ceux qui s'endorment dans les délices gouvernementales, m'écrivent parfois que tout serait parfait, et que l'action officielle serait une nécessité pour nous, si l'opinion américaine s'était manifestée.

Ces correspondants ignorent que les Etats-Unis ont marché, pendant que la France marquait le pas. Ils en sont encore à connaître la motion Fernando Wood, et la résolution conjointe Cockrell! Actes législatifs dignes de vous émouvoir, si vous voulez bien placer la République des Etats-Unis au-dessus de la Principauté de Monaco.

LXXX

Paris.— (19 et 20 avril 1880).— Lettre d'un ministre. — Réponse :

Tout le mauvais vouloir du ministère se résume dans cette lettre, qui m'est adressée :

« Ministère des Affaires étrangères.

Paris, le 19 avril 1880.

« J'ai pris connaissance, avec un vif intérêt, des documents que vous m'avez remis sur la mission que vous avez remplie aux Etats-Unis, pendant ces deux dernières années, en vue de préparer les voies à la conclusion d'un traité de commerce entre ce pays et la France.

Les actives et intelligentes démarches que vous avez faites, dans les principaux centres commerciaux et industriels de l'Union, ont déjà obtenu des résultats dont j'ai apprécié l'utilité : le courant d'opinion qu'elles semblent avoir réussi à former aux Etats-Unis, dans un sens favorable au déve-

loppement des relations commerciales avec la France, ne peut manquer de faciliter la tâche des gouvernements. Avant de prendre l'initiative des négociations à ouvrir, j'ai cru devoir, toutefois, adresser au ministre de la République, à Washington, des instructions ayant pour but d'éclairer certains points encore douteux, et de le mettre en mesure de faire connaître, au gouvernement fédéral, les dispositions dont nous sommes animés.

« Vous pouvez être assuré, que cette importante question continuera d'être l'objet de toute ma sollicitude, et que je me féliciterais de pouvoir la régler avec le gouvernement de l'Union dans l'intérêt réciproque des deux Républiques.

« De Freycinet. »

Lettre onctueuse ! Le ministre veut bien reconnaître que mes démarches « ont déjà obtenu des résultats » dont il a « apprécié l'utilité ». Motion Fernando Wood votée par la Chambre des représentants ; résolution conjointe Cockrell ajournée au Sénat, mais toujours pendante. Résultats utiles ! Qui donc oserait le contester ? On désire, cependant, « éclairer certains points encore douteux ».

Le ministre des Affaires étrangères, envahi par le doute, s'empresse-t-il d'adresser, comme il le dit, des instructions au ministre de la République française à Washington ? Non. Aucune instruction ne part de Paris, et les bureaux du quai d'Orsay continuent à narguer le délégué en Amérique, pour un traité qu'ils ne veulent pas, et qu'ils repoussent.

La lettre du 19 avril mérite cette réponse :

« Paris le 20 avril 1880.

« La lettre que vous avez bien voulu m'écrire me permet d'attendre, de votre part, une action officielle prochaine.

« Si vous ne désirez pas aller au-devant d'un échec, maintenez le mouvement dans l'état créé, non par moi, mais par les circonstances. Le gouvernement, et le Congrès de Washington, n'admettent qu'une mesure provisoire, la nomination de commissaires franco-américains. Leur demander davantage, les aborder, par exemple, avec le programme des concessions exigées par la France, serait tout compromettre.

« J'organise en ce moment de nouvelles réunions populaires. Dans mes discours, j'espère n'avoir jamais qu'à encourager vos efforts patriotiques. »

Ainsi, après être parvenu à porter le Congrès de Washington à faire une offre courtoise au gouvernement français, je me vois paralysé en France par le refus de l'action officielle nécessaire !

Dois-je m'avouer vaincu ? Jamais.

Les hommes qui viennent d'éluder la nomination des commissaires ne tarderont pas à commettre une autre faute. Je les attends à l'œuvre.

Ne pas désarmer, c'est le devoir.

Je continue la lutte.

LXXXI

Fourmies (Nord). — (15 mai 1880). — Réunion de la « Société du Commerce et de l'Industrie lainière de la région de Fourmies » :

Après plus de deux ans d'efforts soutenus, tentés dans cinq campagnes, dont trois aux Etats-Unis ; après des luttes opiniâtres, et après mon troisième retour d'Amérique, je croyais le moment venu de me livrer en paix aux études préliminaires si longues, si difficiles, soulevées par la question du traité de commerce franco-américain. Selon moi, en effet, le gouvernement français ne pouvait repousser l'offre du Congrès de Washington.

Hélas ! le silence, où se complaisait certain ministre des Affaires étrangères, est observé par son successeur, ou n'est troublé que par une déclaration, comme celle du 19 avril, manquant de franchise, de netteté et de précision.

Afin de porter à l'action un gouvernement si peu soucieux de sauvegarder vos intérêts compromis, je dois faire un nouvel appel à mon énergie, qui,

d'ailleurs, est loin de faiblir, et entreprendre, sans hésitation, une nouvelle campagne.

Je ne me plains pas, puisque je rencontre à Fourmies, où je débute, une assemblée sympathique, et accessible à l'idée qui est devenue le but de ma vie.

M. Réal-Boillot, votre président, vient de m'adresser un éloge que je m'efforcerai de mériter (1). J'en prends l'engagement devant M. Jules

1. La Société du Commerce et de l'Industrie lainière de la région de Fourmies a été déclarée d'utilité publique, par décret du 2 juillet 1886. Elle a pour président M. Alphonse Staincq, qui a succédé à M. Charles Belin.

En 1890, protestant, au nom de la Société, contre le droit sur la laine, M. Charles Belin écrivait à M. le Ministre du Commerce :

« L'industrie de la laine figurait, en 1888, pour 912 millions, soit environ pour un huitième, dans le mouvement général de notre commerce extérieur, qui s'élève à 7 milliards 354 millions. Au tableau des exportations, elle est portée pour 400 millions, c'est-à-dire pour la moitié de sa production, qui est de 800 millions, et le quart des exportations totales de produits manufacturés, qui est de 1.706 millions. C'est-à-dire que cette industrie est, comme l'a dit M. Grandgeorge, essentiellement expansive.

« Elle se divise en deux grandes branches, le « peigné » et le « cardé ». Nous appartenons à la première famille, qui, à part quelques usines, est localisée dans trois groupes principaux : 1° Roubaix-Tourcoing; 2° Reims; 3° Fourmies et sa région. »

Pour apprécier l'importance de l'industrie exercée dans la région de Fourmies, je me reporte à une adresse remise, à M. le ministre du Commerce, par M. Alphonse Staincq, président de la Société lainière, le 5 juillet 1892 :

« L'industrie lainière de la région de Fourmies, qui s'étend sur un rayon de 60 kilomètres, représente un matériel d'une valeur de 68 millions de francs, comprenant 600 peigneuses, 950.000 broches de filature, et 16.000 métiers mécaniques à tisser. Elle occupe 26.000 ouvriers, recevant annuellement un salaire de 27 millions de francs, et manufacture, ou transforme, chaque année pour 150 millions de francs de produits, dont 100 millions de tissus. »

Hiroux, votre conseiller général, qui m'a procuré l'avantage de faire votre connaissance (1).

En 1878, je voulus réaliser une union économique entre la France et les Etats-Unis, deux nations déjà rapprochées par les liens d'un passé glorieux. Des hommes éminents me soutinrent, et m'encouragèrent.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Je vais vous le dire.

La puissance moderne, c'est l'opinion publique. Nous l'avons consultée dans chacun des deux pays.

En France, nous avons enregistré les rapports favorables des Chambres de Commerce de Paris, Roubaix, Cambrai, le Havre, Nantes, Angoulême, Cognac, la Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Montpellier, Marseille, Lyon, Saint-Etienne, Mâcon, Reims, Nancy, Grenoble, etc.

Aux Etats-Unis, des résolutions conformes furent votées par les Chambres de Commerce de Boston (Massachusetts), New-York, Philadelphie (Pennsylvanie), Baltimore (Maryland), Nouvelle-Orléans (Louisiane), Saint-Louis (Missouri), Cincinnati (Ohio), Chicago (Illinois), San-Francisco (Californie), Bridgeport (Connecticut), Saint-Paul, (Minnesota), Richmond (Virginie), Charleston (Caroline du Sud), Mobile (Alabama), etc.

Chez les Américains, la pratique de la liberté est passée dans les mœurs ; le pouvoir législatif, tou-

1. M. Jules Hiroux est mort député du Nord.

jours prépondérant, obéit à l'impulsion des masses. Le vœu des groupes commerciaux, si franchement et si résolument exprimé, allait éveiller l'attention du congrès de Washington.

L'attente ne fut pas bien longue, et la motion Fernando Wood, votée par la Chambre des représentants, la résolution conjointe Cockrell, déposée au Sénat, vinrent montrer aux électeurs que les élus les avaient devinés et compris.

Ces deux faits sont très importants. Vous y saisissez le profond respect de la volonté populaire. Les humbles sont le nombre. Les relever en se baissant jusqu'à eux, ce n'est pas s'abaisser : c'est se grandir soi-même. Telle est, à Washington, la théorie du Congrès. C est la bonne.

En France, d'autres principes dominent. D'abord, l'Exécutif dirige, ce qui est anormal. Et puis, le Pouvoir dirigeant, et prépondérant, très jaloux, fort ombrageux, entend avoir seul le privilège de toutes les initiatives. Pour lui, les manifestations de l'opinion sont des manœuvres qu'il faut étouffer, réprimer au besoin.

Dans les circonstances actuelles, notre ministre des Affaires étrangères a cru rester correct, et respecter la tradition, en ne répondant, ni à la motion Fernando Wood, ni à la résolution conjointe Cockrell.

Peut-être aurait-il agi autrement, si mes réunions s'étaient tenues dans des caves, loin des foules, et loin des journaux. En ce cas, il se fut attribué le mérite de l'invention. Mais un citoyen, au grand

jour, avait pris les devants! Cela était fort désagréable. Le ministre, comme bien vous pensez, jura de ne rien faire. Des sénateurs, des députés, que préoccupaient la gravité de la situation, franchissaient la porte du cabinet ministériel. La presse se hâtait de publier que MM... avaient été fort bien accueillis. On se congratulait, en ébauchant des sourires aimables, et c'était tout. De l'acte gouvermental attendu, pas un mot.

Le ministre actuel ne modifiera en rien la ligne de conduite de ses prédécesseurs.

Dès lors, que faire? Agir par vous-mêmes, vous grouper, en vous rappelant que l'union fait la force, et que la discipline assure la victoire.

A propos du tarif américain, un de mes amis de New-York, M. J. S. Moore, a écrit :

« Le groom monte le cheval. Pourquoi? Parce qu'il est plus adroit que le cheval, qui ne devrait pas se laisser monter. Le tarif américain actuel est le groom. Le peuple est le cheval. Il subira le tarif jusqu'à ce qu'il prenne le parti de corriger ses imperfections. »

Soumis à leur tarif, les Américains ne peuvent être de grands exportateurs de produits manufacturés. Une industrie, en acceptant la protection, se condamne elle-même à ne pas dépasser les limites de son marché national. Elle s'emprisonne, pour ainsi dire, dans un cercle étroit. C'est que les éléments de sa production atteignent des cours plus élevés. En ce cas, impossible de lutter à l'étranger contre d'autres industries non protégées.

On prétend que le système, qui consiste à hausser le prix de la vie, et à la rendre plus difficile, est juste en politique ; mais un système qui a pour conséquence de rendre le pauvre plus malheureux, et le millionnaire plus riche, est proscrit par la morale éternelle. Or, ce qui est mauvais moralement, ne peut être bon politiquement.

Vivre chez soi, et pour soi, est un anachronisme. Supposez que ce principe, de l'exclusion jalouse et envieuse, parvienne un jour à triompher ; que la France et les Etats-Unis brisent toute espèce de lien économique rattachant l'une de ces deux nations à l'autre. Là-bas, les frontières sont fermées aux produits français. Sur notre territoire, n'entrent plus les produits américains.

Que va enfanter cette prohibition réciproque ? Une calamité commune. La raison en est que la France dépend réellement des Etats-Unis, et que les Etats-Unis ont besoin de la France.

Des ports de l'Atlantique et du Pacifique, nous recevons le blé, les cotons, les viandes salées, le tabac, les peaux brutes, etc. Appoint pour notre alimentation ; matières premières pour notre industrie.

A propos du coton, rappelez-vous la panique de nos industriels pendant la guerre de Sécession, de 1861 à 1865. Les plantations de la Louisiane, et de la vallée du Mississipi, ne nous fournissaient plus une balle du précieux duvet, et la famine, conséquence du chômage, menaçait nombre de nos centres ouvriers. On ouvrait des souscriptions

pour venir en aide à des infortunes poignantes ; et, afin de stimuler le zèle des âmes généreuses, on laissait espérer que des navires, sortis des ports du Sud, seraient bientôt signalés à Bordeaux, au Havre, et apporteraient du travail à nos compatriotes faméliques. Hélas ! les navires attendus craignaient les croiseurs du Nord, et refusaient de s'aventurer. La misère était grande sur plus d'un point de la France. Elle cessa le jour où le Nord triompha du Sud, et où nos places de commerce purent enregistrer, à l'actif des Etats-Unis, les arrivages réguliers d'autrefois.

Le coton, le blé, les viandes salées, et d'autres produits des Etats-Unis, nous sont tellement utiles, que des législateurs, ayant vraiment souci de l'intérêt du pays, n'hésiteraient pas à les affranchir de toute espèce de taxe douanière.

De leur côté, les Américains ne peuvent se passer, ni des soieries de Lyon, ni des rubans de Saint-Etienne, ni des lainages de la région de Fourmies, de Roubaix et de Tourcoing, ni des eaux-de-vie de Cognac, ni des vins de Bordeaux et de Champagne. Il faut bien admettre, en effet, que nos articles manufacturés, nos vins et nos liqueurs, sont nécessaires à nos voisins d'Outre-Atlantique, puisque nos exportations résistent, aux Etats-Unis, à des droits dont la moyenne dépasse souvent 50 pour cent de la valeur.

La vitalité de la production a pour base la somme des besoins à satisfaire. Des industries, que n'arrêtent pas des taxes quasi-prohibitives, ont en elles

une force d'expansion incontestable; mais, à quelle limite n'atteindraient pas nos ventes aux Américains, si les droits de 50 pour cent étaient réduits à 25 ou 20? Lorsque les rigueurs d'un tarif ne ralentissent pas les relations commerciales, on peut avancer que ce tarif, adouci, rendu plus humain, serait, pour le peuple qui le subit, une source moins aléatoire de satisfactions et de prospérité.

Les excès du tarif des Etats-Unis ont été souvent signalés. Tout d'abord, de vives attaques suscitèrent de violentes ripostes. Peu à peu, une opinion sage, raisonnée, se forma. Les intérêts des deux pays étaient solidaires. Pourquoi ne pas modifier une législation qui les maintenait dans un état constant d'opposition, et les excitait sans cesse à la lutte?

La modification de la loi douanière américaine est aujourd'hui acceptée sur toute l'étendue des Etats-Unis, et le Congrès de Washington, exécuteur vigilant de la volonté des masses, a ratifié ces tendances par deux votes.

L'idée d'une convention avec la France l'emportait, et nous nous félicitions, mes amis et moi, d'avoir créé ce courant, lorsque le ministère français allégua une foule de mauvaises raisons pour ne pas agir.

On perdit ainsi une occasion, qui ne se représentera peut-être plus avant de longues années! Un proverbe turc dit qu'un conseil, pour un homme fin, vaut le savon pour un nègre. Notre ministre des

Affaires étrangères, sans doute parce qu'il se croyait trop fin, a méprisé le conseil du Sénat de Washington, demandant des commissaires pour les deux pays. Eut-il raison? A l'avenir de répondre (1).

Le marché français, par sa régularité et sa sûreté, présente de sérieux avantages à nos lointains correspondants. Pour ne pas s'exposer à le perdre, les Américains vont se l'attacher au moyen d'une convention garantissant le marché des Etats-Unis aux exportateurs de France.

Rien de plus rationnel; mais on ne caresse aucune vaine chimère. Sans doute, la marche en avant cache toujours une certaine illusion, et l'illusion est une fenêtre ouverte sur l'inconnu. La France, peuple rêveur, admire le paysage où couve le secret de demain, le contemple, et s'endort. Les Etats-Unis, peuple pratique, jettent un rapide coup d'œil sur l'horizon, constatent l'inaction voulue, calculée, de notre gouvernement, referment la fenêtre, et passent à un autre exercice.

Ce qu'on vient de constater.

Les deux façons d'agir montrent bien les différences de tempérament. La France, au lieu d'accepter le terrain de l'action, où elle se voyait conviée, a fait une excursion sous le ciel bleu, puis s'est étiré les membres, a bâillé, et a perdu le souvenir des choses présentes. Les Etats-Unis, heureux d'avoir adressé une offre, furent bientôt froissés de

1. L'avenir a répondu par le « Bill » Mac Kinley. Il a donné tort au ministre de 1880, qui refusa de nommer des commissaires pour la France.

n'être pas pris au mot. Attendre une réponse affirmative, et n'entendre que le silence! Grande déception! Les Américains, cédant à l'impétuosité de leur nature, ont oublié bien vite la convention franco-américaine, que la France dédaignait, et ont porté ailleurs leur attention.

Nous devons approuver nos amis d'Amérique. Ils ne pouvaient, en toute sincérité, reculer les limites de leur trop longue patience.

Plus tard, lorsque nos ministres, sortis de leur torpeur, voudront traiter, le Congrès et le gouvernement de Washington ne seront peut-être plus disposés à conclure un accord.

Là est le danger de la situation actuelle.

Tenter quoi que ce soit par la diplomatie, ce serait vouloir tenir un sabre par sa lame. L'opinion publique est la poignée du sabre. C'est à l'opinion, c'est à vous, qu'il appartient d'imposer la fin de l'équivoque.

LXXXII

Chambéry (Savoie). — (5 juin 1880). — Réunion de la Chambre de Commerce:

On a écrit, et l'on a prétendu, que le jour où la logique apparaîtrait dans les choses humaines, une grande perturbation agiterait le monde.

Contre ce paradoxe, je proteste, et je m'insurge. Mes efforts ont précisément pour but inflexible le triomphe de la simple et pure logique.

Je ne poursuis pas ce triomphe sur tous les points de l'activité qui pousse et dirige les hommes. Non! Ma tâche est restreinte, limitée. La société des sociétés est une citadelle bien assise, et solidement construite. Vouloir la prendre d'assaut, c'est se heurter à un rempart de granit, et c'est courir à un échec lamentable.

Modeste dans mes désirs, je ne me propose pour objectif que la France et les Etats-Unis. Et encore, ai-je résolu de n'envisager les deux grandes Républiques, qu'au point de vue d'une union économique à réaliser entre elles.

Lorsque les relations commerciales de peuple à peuple ne tendent pas au développement rationnel des échanges, et ne visent pas le progrès constant des ventes et des achats, le travail n'obtient plus la rémunération qui lui est due, et des difficultés pointent à l'horizon.

Supposez que les Etats-Unis, par les combinaisons de leur tarif douanier, parviennent à augmenter de plus en plus leurs exportations en Europe, et à diminuer chaque jour davantage les importations d'Europe sur leur territoire. Une telle hostilité, contre le paiement en marchandises, des achats faits en Amérique, ne tarderait pas à amener la ligue des acheteurs européens contre les vendeurs de là-bas. Et les Etats-Unis, en perdant leur influence sur les marchés du vieux monde, seraient bientôt exposés à des crises.

Or, les crises ont des contre-coups. Afin d'en prévenir les conséquences, la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Allemagne, et les autres puissances, dont je n'ai pas à m'occuper ici, prendront l'initiative imposée par les besoins de leur production.

Sans aucun doute, elles verront un moyen efficace de progrès dans une réglementation douanière offrant des avantages réciproques. Cette réglementation ne blessera personne. Elle sera utile à tous. Je la réclame pour la France.

Le commerce de Chambéry y trouverait un nouvel aliment de transactions plus larges.

Le tarif douanier des Etats-Unis a été chargé

de subvenir aux frais généraux du pays. Etait-ce bien là son rôle (1)?

La question de savoir comment on devra le modifier pour servir l'intérêt du pays, préoccupe, depuis longtemps, les hommes politiques américains. Un Président qui entre, de nos jours, à la Maison-Blanche, a été souvent interrogé sur ce point pendant la campagne présidentielle. Il a donc dû étudier la matière, et se faire une opinion.

Le général Zachary Taylor ne fut Président que du 4 mars 1849, au 9 juillet 1850. Lorsqu'il était candidat, Taylor fut un jour accosté par un électeur présidentiel qui lui dit :

— Eh bien! général, quelles sont vos vues sur la question du tarif?

— Mes vues sur quoi? répondit le général en balbutiant terriblement.

— Sur la question du tarif, répéta l'électeur.

— Le tarif! qu'est que cela? interrogea Taylor, de plus en plus surpris.

1. Là-bas, ceux qui tiennent les cordons de la bourse ont toujours voulu éviter les folles dépenses. Van Buren, qui fut président de 1837 à 1841, était vivement attaqué dans le Congrès. On lui reprochait sa prodigalité. Et, pour montrer que l'entretien de la Maison-Blanche était devenu pour la nation, malgré les recettes des douanes, une charge trop lourde, un député exhiba, en pleine séance de la Chambre des représentants, des notes payées par le Trésor pour des repassages de couteaux, des achats de balais, de brosses, de seaux d'étain et de tourtières. Le tout montait, en monnaie française, à 100 francs 65 centimes.

Si, en France, un député brandissait à la tribune de la Chambre un mémoire de dépenses du Président de la République s'élevant à cinq louis, des masses profondes ne sortirait peut-être pas un cri de réprobation contre le gouvernement populaire.

— Cela, confessa l'autre, c'est un « sine qua non ».

— Un « sine qua non ! », s'écria le soldat qui avait fait la guerre du Mexique. J'en ai vu un à Mexico ; mais je n'en aperçois aucun autre ici, et le diable m'emporte si j'ai une seule vue sur la question dont vous me parlez.

A notre époque, le candidat à la Présidence qui parlerait des douanes avec la désinvolture de Zachary Taylor, courrait de très grands dangers.

Le tarif américain renferme des contradictions. En l'établissant, on a voulu imposer le riche, et exempter le pauvre. L'intention était bonne; mais pourquoi avoir frappé de droits excessifs les choses aussi indispensables au pauvre qu'au riche? Ce tarif est un monument archéologique qu'on n'a jamais bien exploré, et qui ménage, aux visiteurs curieux, d'étranges révélations.

Ne vous étonnez donc pas d'apprendre que la douane des Etats-Unis, abritée derrière un tel rempart, sorte parfois du sérieux pour tomber dans le comique. Certain « steamer » arrive à New-York. Un chien est à bord. L'animal ne figure pas sur le manifeste. Que fait le directeur de la douane? Il saisit le navire, c'est-à-dire une propriété de plus de trois millions de francs. Le chien valait bien six dollars (30 francs). Notez qu'une ancienne loi autorisait la saisie en pareille occurrence. Depuis, la législation a été modifiée.

Autre exemple drôlatique. Un gentleman débarque avec une grande caisse, où l'on trouve un

saint. L'article n'avait pas été prévu par les auteurs du tarif, et le personnage canonisé semblait plongé dans une telle béatitude, qu'on le soupçonna aussitôt de faire la fraude. On sonda le ventre, l'estomac, même les mollets. Pas le plus petit morceau de dentelle. Une difficulté se présenta. Comment taxer l'objet? On évalua le prix de la soie, du drap et de la cire. Et l'on dit au passager importateur :

— C'est tant.

Le gentleman paya, et fila avec son colis.

L'une des principales industries de Chambéry est l'industrie des cuirs. Je répondrai au désir de M. A. Champenois, l'honorable président de votre Chambre de Commerce, qui a bien voulu présider cette réunion, et de M. E. Parent, votre député d'aujourd'hui, votre sénateur de demain, en recherchant avec vous comment on devrait modifier le tarif américain, pour favoriser votre branche de commerce avec les Etats-Unis.

Dans une adresse du Syndicat général de la tannerie française, aux membres de la commission d'enquête sur le tarif général des douanes, j'apprends que la France n'a jamais pu expédier de gros cuirs aux Etats-Unis, et qu'elle rencontre maintenant, comme concurrents, les tanneurs américains sur les anciens marchés, où notre pays se montrait seul jusqu'ici. Qu'on établisse des droits moins élevés des deux côtés. Ainsi, la France vendra ses cuirs légers en Amérique, et

les Américains nous enverront leurs gros cuirs, à des conditions réciproques meilleures.

Considérez que l'Amérique centrale, et l'Amérique du Sud, qui ne recevaient autrefois que des chaussures françaises, se fournissent aujourd'hui en Suisse et en Angleterre. Un tel trafic a été déplacé, parce que la France n'a pas le cuir de semelle à bon marché, que les Etats-Unis produisent en grandes quantités.

Quel sera le droit? 10 pour cent « ad valorem ». Avec le droit actuel de 25 pour cent, les Etats-Unis achètent encore à la France dix fois plus de cuirs légers que la France ne leur achète de gros cuirs. D'ailleurs, une comparaison minutieuse révèle que les Américains sont aussi avancés, dans la confection des gros cuirs, que les Français le sont dans la manufacture des cuirs légers. Il en résulte qu'un échange plus libre profiterait à un plus grand nombre d'industriels des deux pays.

C'est seulement par des droits modérés qu'on arrive à favoriser les transactions. Ici, 10 pour cent suffiront. Avec M. Jackson S. Schultz, de New-York, j'ajoute :

« Si le droit de 10 pour cent est honnêtement et uniformément prélevé sur tous les cuirs échangés, on peut estimer que tout commerce, supportant ces charges, sera sanctionné par le public, et servira les intérêts communs (1). »

1. Tarif général américain du 1er octobre 1890 :
Chaussures en cuir (boots and shœs), 25 pour 100.
Tarif général français du 11 janvier 1892 :

Quand on songe au surcroît de richesses qu'apporterait, aux deux pays, un traité franco-américain, on s'étonne des secrètes résistances opposées par le gouvernement français. Mais, comme vous le pensez bien, les lois du commerce finiront par l'emporter sur les plans à courte vue des hommes d'Etat.

Peaux préparées, seulement tannées ou mégissées, par 100 kilogrammes, 15,50 et 60 francs. (Tarif minimum 10,25 et 32 francs.)

Peaux corroyées, par 100 kilogrammes, 40, 70, 75 et 90 francs. (Tarif minimum, 25, 40, 45, 50 et 60).

Ouvrages en peau ou en cuir, semelles découpées, en cuir battu et lissé, et talons, 100 kilogrammes, 80 francs. (Tarif minimum, 50).

LXXXIII

Bordeaux (Gironde). — (30 janvier 1880). — Réunion publique au Théâtre Louit :

Un philosophe, d'Alembert, a écrit :

« L'Allemagne est faite pour y voyager ; l'Italie pour y séjourner ; l'Angleterre pour y penser, et la France pour y vivre. »

Il est un pays fait pour qu'on y voyage, qu'on y séjourne, qu'on y pense et qu'on y vive. Ce pays est celui d'où je viens. Il se nomme les Etats-Unis d'Amérique.

Il a, dernièrement, donné au monde une nouvelle preuve de sa vitalité en repoussant la candidature du général Grant à la Présidence, c'est-à-dire en écartant un Président sorti de charge, et en refusant de s'inféoder à un homme.

Le général Grant, du moins, eut l'honneur d'être, pendant huit ans, le premier magistrat de la nation. Quant à M. W. H. Seward, il n'entra jamais à la Maison-Blanche. Seward était un homme éminent. Venu en Europe à la veille des élections

présidentielles, il fut présenté, en Angleterre, à la reine Victoria, et, en France, à Napoléon III, comme le successeur désigné de Buchanan ; mais, au moment de choisir un nouveau chef du Pouvoir exécutif, les Américains s'avouèrent :

— Seward, avec tous ses talents, est « too smart » (trop malin) pour être Président des Etats-Unis.

Et l'on confia la première charge de la République à un citoyen obscur, qui n'avait, pour le recommander, que son gros bon sens : Lincoln. Seward échoua, comme échoueront toujours les grandes personnalités dans un pays où les institutions sont tout, et où l'on ne sent nulle part l'influence des hommes.

Sur ce territoire, d'ailleurs, on consulte plutôt l'esprit que la lettre de la loi. Ainsi, la constitution ne défend pas le troisième terme de quatre ans. Et pourtant, jamais, depuis Washington, un Président n'a passé plus de huit ans au pouvoir. L'usage, sur ce point, a corrigé le pacte fondamental, et l'usage admis, proclamé, permet de dire que le peuple américain vaut mieux que sa constitution (1).

1. Les Présidents qui ont été réélus une fois, et qui ont passé huit ans à la Maison-Blanche, sont :

Georges Washington, de 1789 à 1797;
Thomas Jefferson, « 1801 « 1809;
James Madison, « 1809 « 1817;
James Monroe, « 1817 « 1825;
Andrew Jackson, « 1829 « 1837;
U. S. Grant, « 1869 « 1877.

Pas de troisième terme de quatre ans. Et lorsqu'un Président

C'est avec ce peuple que je vous convie à conclure un traité de commerce.

Un tel acte aura de grandes conséquences. Vous pouvez les apprécier en devançant les temps futurs, et en vous portant à un certain nombre d'années devant vous.

Dans dix ans, les Etats-Unis auront plus de 60 millions d'habitants (1). Si, à ce chiffre, vous ajoutez 38 millions de Français, vous arriverez à un ensemble de plus de 100 millions d'hommes, pleins d'intelligence, de courage et d'énergie. Ils sont unis par les liens d'une amitié contractée à la fin du XVIII[e] siècle. La même forme de gouvernement les régit.

Supposez ces cent millions de républicains assez prudents, assez sages, pour bannir entre eux toute espèce de malentendu, et vivre désormais rapprochés sur le terrain de la production. Imaginez que ces deux peuples, qui ont les mêmes affinités, réalisent une entente commerciale.

Que va-t-il se passer?

Il se passera ceci : La France et les Etats-Unis feront bientôt la loi sur le marché universel, et les intrigues, les escobarderies des nations attardées, ou vermoulues, seront bien vite déjouées par l'expansion inattendue d'un commerce franco-améri-

sort de la « Maison-Blanche », il n'y rentre jamais. Voilà la règle, depuis Washington. Cette règle a reçu une exception par le retour de M. Cleveland, installé comme Président le 4 mars 1893, après avoir été chef du Pouvoir exécutif de 1885 à 1889.

1. Voir note, page 194.

cain mieux compris, mieux conduit, et mieux approprié aux richesses infinies des deux pays.

Tel est le résultat considérable que nous avons le droit d'espérer.

Au début de ce mouvement, qui tendait à interroger l'opinion publique, tout me persuadait que les difficultés viendraient de la France, C'est que la France est un vieux pays, où l'initiative privée, au lieu d'être en faveur, éveille et provoque le soupçon.

Voulez-vous savoir où j'en étais arrivé au mois de septembre de l'année dernière? Rappelez-vous l'entrevue de M. Fernando Wood, membre du Congrès de Washington, président de la Commission du budget, avec l'un de nos ministres très en vue. Les journaux publièrent une note ainsi conçue :

« L'entretien a été très intéressant. La question du traité franco-américain a été longuement et sérieusement discutée. »

La rencontre offrit, en effet, un grand intérêt; car elle montra comment, en France, un ministre parvient à se dérober. M. Fernando Wood, avec toute la simplicité, et toute la loyauté, qu'apportent les Américains dans leurs déclarations, dit à l'Excellence :

— Aux Etats-Unis, nous ne savions pas tout d'abord ce que nous voulait M. Léon Chotteau; mais, lorsque nous vîmes le délégué français obtenir des résolutions favorables dans les grands centres de l'Union, nous avons cru de notre devoir, au sein du Congrès de Washington, de

donner un avis, et cet avis ne pouvait qu'être conforme au vœu des Chambres de Commerce ; car, chez nous, il n'est qu'une puissance, l'opinion publique.

Le ministre sourit, et répondit :

— Oh ! en France, c'est la même chose.

Mais, il se hâta d'ajouter :

— Toutefois, une question est beaucoup plus importante que celle du traité franco-américain, c'est la question monétaire.

M. Fernando Wood, légèrement abasourdi, se leva. Il avait compris. Quoi ? ceci :

Si nous avions apporté au ministre un projet sur le bimétallisme, il n'aurait pas manqué de nous opposer :

— Une question est beaucoup plus importante que celle du bimétallisme, c'est la question des tambours dans l'armée française (1).

Grâce à ces réticences, où se cache le parti pris du dénigrement, nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui qu'il y a six mois.

En décembre dernier, aucun indice ne venait annoncer que nos ministres allaient enfin accepter ce moyen si facile, si peu compromettant, proposé par les Américains eux-mêmes, et qui consistait à nommer des commissaires pour la France et les Etats-Unis. L'espoir d'une action gouvernementale s'envolait de plus en plus, puisque, à Paris,

1. A cette époque, les tambours étaient supprimés dans nos régiments. Depuis, on les a rétablis.

un personnage officiel, sur un ton qui ne souffrait pas de réplique, venait de confesser :

— Il n'y a rien à faire. Je le sais, car j'ai épousé une Américaine, et c'est ma femme qui me l'a dit.

Je me rembarquai au Havre, le 20 décembre, à bord de la *France*.

A mon retour, je m'aperçois que rien n'est changé. Dans la société française actuelle, quand on n'est pas grand'chose, on tient toujours à quelque chose. Or, l'homme qui vous parle n'est rien, et ne tient à rien.

Grave danger ! j'en conviens. Et l'on croit triompher de ma persévérance en me jetant à la face, d'un air dédaigneux, ce qualificatif : économiste ! Tout comme on dirait herboriste, vélocipédiste ou fumiste. Ces métiers sont honorables, quand ils sont honnêtement exercés. Je fais le mien comme je peux, sans lui demander ni place ni honneur. Je n'en tire aucune vanité. Dès lors, pourquoi trouver étrange que je dise ma pensée, toute ma pensée? Exprimer loyalement son opinion, sur les rapports commerciaux de la France et des Etats-Unis, est-ce donc révéler en soi des instincts pervers?

On prétend que l'Inquisition a disparu ! Erreur ! Elle s'est transformée. Voilà tout. Autrefois, les inquisiteurs condamnaient à la strangulation, et au bûcher, les hommes assez osés pour laisser germer en eux, et propager, une idée de progrès. Par exception, ils se contentèrent d'emmurer Christophe Colomb, pour avoir découvert l'Amé-

rique, et Galilée, pour avoir démontré le mouvement de la terre.

De nos jours, les ennemis de la lumière forment les rangs pressés de cette administration routinière, qui semble émarger au budget pour ne rien faire, ne rien dire, et s'opposer à ce que toute personne, étrangère à son milieu opaque et alourdi, trouble le silence commandé.

Mon crime est moins grand que celui de Colomb et de Galilée, puisque je n'ai rien découvert, ni rien trouvé; mais, sans avoir reçu aucune estampille officielle, je répands des idées vraies !

N'est-ce point assez pour être mis à l'index?

Et l'on se hâte d'ignorer les résultats importants obtenus à Washington! Très touché de cette marque d'intérêt et de sympathie, je poursuis ma route, et apprends, à ceux qui l'ignorent, que la vérité, populaire de sa nature, se retrempe, se fortifie, s'aguerrit dans les masses, et se fait gloire de sentir la canaille.

La situation de Bordeaux, vis-à-vis des Etats-Unis, n'est pas favorable au commerce étendu et utile. Tout d'abord, pourquoi votre commerce indirect avec l'Amérique? Votre attention ne se porte, que de loin en loin, sur ce point. Je le regrette d'autant plus qu'un enseignement résulte de certains faits économiques.

Ouvrez les statistiques anglaises. Qu'y trouvez-vous? Des millions inscrits au chapitre des vins exportés. D'où venaient ces vins, partis de Liverpool, de Southampton, et d'autres ports de la

Grande-Bretagne ? Presque tous de Bordeaux.

On embarque vos barriques chez vous, sur de petits navires. On les transborde en Angleterre, sur des transatlantiques. Puis, on les dirige sur l'Amérique.

Pourquoi ce transbordement? Vous vous êtes posé la question, et vous n'avez pas tardé à convenir que les steamers, de deux ou trois mille tonnes, partiraient tout aussi bien de Bordeaux que de Liverpool, ou d'ailleurs.

Une nouvelle ligne, ayant Bordeaux pour port d'attache, et Baltimore pour terminus réussira (1).

New-York, par son immense trafic, vous attire et vous séduit; mais toutes les lignes de navires s'y portent. Si le frêt d'aller vous y est assuré par les vins de votre région, le frêt de retour vous y sera souvent disputé, et enlevé, par les Anglais. Au lieu d'aller affronter à New-York des compétitions qui tourneront presque toujours contre vous, pourquoi ne pas remonter la baie de la Chesapeake, qui mène à Baltimore?

Les exportations de Baltimore en France nous viennent surtout par des voiliers, et sous des pavillons étrangers (2).

Envoyez vos navires à Baltimore. Ils y seront très bien reçus par le « Baltimore and Ohio Rail-Road », et les cargaisons de grains, de viandes,

1. En 1881 a été organisé le service de la Compagnie Bordelaise de navigation à vapeur, entre Bordeaux et New-York. La liquidation en a été décidée le 21 avril 1891.

2. Voir pages 22 et 161.

de bétail et de chevaux, donneront à votre entreprise un gain rémunérateur (1).

Grâce à vous, les viticulteurs de la Gironde feront des envois plus réguliers aux Américains, et vos nombreuses populations, par les importations directes d'Amérique, verront baisser le prix de la vie.

Lorsque j'interroge le passé, je déplore que l'exportation de vos vins aux Etats-Unis ait faibli de plus de moitié depuis vingt ans. Si je vois la cause de cette dépression dans l'absence d'un traité de commerce franco-américain, mes adversaires stylés, commissionnés, partant acharnés, ne manquent pas de m'opposer les ravages du phylloxéra, les désastres de la grêle, et, comme ils sont bons jésuites, les colères du ciel. Ces amateurs me font l'effet des bonshommes effrayants qu'on plante dans les champs ensemencés, afin d'en éloigner les oiseaux. Je ne suis pas ému. Vous ne l'êtes pas davantage. Tant mieux, car nous pourrons plus à l'aise trouver le moyen de remédier à l'état de choses qui m'inquiète et qui vous alarme.

Dans le passé, la période qui s'étend de 1857 à 1866 excite vos regrets. La France d'alors exportait, en effet, aux Etats-Unis, pour une valeur moyenne annuelle de 29 millions de francs de vins, d'eaux-de-vie, d'esprits et de liqueurs.

1. Pour les exportations de Baltimore en France, voir la note de la page 161.

De ces 29 millions, aux 10 millions de 1879, il y a loin (1) !

Vous ne parviendrez à ramener l'ancien courant d'affaires que par un traité de réciprocité, accordant des taxes plus faibles aux vins français, à leur entrée aux Etats-Unis (2). Ce traité augmentera l'ensemble du trafic des deux parties contractantes. Il vous ouvrira des horizons plus larges. N'en fut-il pas de même avec l'Angleterre, de 1859 à 1876? A la faveur de droits réduits, d'ailleurs, avec modération, nos ventes de produits divers en Grande-Bretagne passèrent, de moins de 600 millions, à plus de un milliard de francs (3). Ce bond, de près de 450 millions, atteste, au milieu de nos centres industriels, un élan plein de force, de vitalité et de promesses d'avenir. Les adversaires de la réforme accomplie en 1860 sont très étonnés. Ils s'attendaient à marcher à grands pas vers la ruine, et ils s'aperçoivent qu'ils s'enrichissent plus vite, et plus sûrement !

Le progrès nous apparaît souvent comme le

1. En 1891, la France a exporté aux Etats-Unis :

Vins, valeur, francs	9.859.040
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs	1.038.358
	10.897.398

2. Les droits d'entrée sur les vins, sont ainsi fixés par le tarif américain du 1er octobre 1890 :

Champagne, et autres vins mousseux en bouteilles, par 12 bouteilles, 41 francs 44.

Vins non mousseux en fûts, par hectolitre, 68 francs 43; — en bouteilles, par caisse de 12, 8 fr. 29.

3. 1891, exportation de France en Angleterre (commerce spécial), 1.016.078.644 francs.

voyageur qui s'avance sur nous dans la nuit. Les ombres qui l'entourent lui donnent l'aspect d'un ennemi redoutable. A mesure que la distance diminue, le voile devient plus léger. Lorsqu'il est tombé tout à fait, nous reconnaissons un ami dans l'inconnu qui semblait nous menacer.

Et, un peu malgré nous, grâce à certains faits que nous n'avions pas compris tout d'abord, nous invoquons la maxime d'Epictète :

« La fin de tes désirs, c'est d'obtenir ce que tu désires ; la fin de tes craintes, c'est d'éviter ce que tu crains. »

Aux Etats-Unis, vos désirs sont loin d'être réalisés, et vos craintes subsistent toujours. Pourquoi? Parce que la France n'a pas de traité de commerce avec ce pays.

De 1844 à 1861, les droits d'entrée baissent en Amérique. La moyenne « ad valorem », sur les produits taxés, de 36.88 pour cent tombe à 18.84. Sous l'influence de taxes plus faibles, notre exportation, de moins de 50 millions de francs, dépasse bientôt 300 millions.

Un phénomène tout différent se révèle de 1861 à 1876. Alors, nos ventes aux Américains diminuent de près de 80 millions (1).

Une telle dépression a pour cause des taxes plus élevées. La moyenne « ad valorem », en effet, de 18.84 pour cent en 1861, s'élève à 48.35 en 1866,

1 Pour la valeur du commerce franco-américain, voir note, page 22.

et à 48.69 en 1868 (1). Les Américains subissent le contre-coup des rigueurs imposées au commerce français. Mais les hommes ne sont malheureux que par leur faute. Nous sommes les propres artisans du mal qui nous accable. Ajoutons que notre bonheur est l'œuvre patiente, réfléchie, de notre volonté. Sachez donc vouloir un traité entre la France et les Etats-Unis, et vous l'aurez.

Des nations d'Europe menacent parfois votre exportation de vins aux Etats-Unis. Ainsi, l'Espagne et l'Allemagne, encouragées par des succès réels, semblent vouloir vous disputer le marché américain. Les Pays-Bas, qui ne figurent même pas sur la liste des pays producteurs, ont une exportation soumise à des écarts considérables. Ces hauts et ces bas ne vous annoncent pas un grand danger de ce côté. Même observation pour l'Angleterre, dont la production vinicole n'est pas indiquée non plus sur le tableau général, et qui trouve pourtant le moyen de transporter, en Amérique, de grandes quantités de vins en fûts et en bouteilles. Le sol de la Belgique est également hostile à la culture de la vigne. Ce qui n'empêche pas la Belgique de livrer annuellement,

1. En 1892 (30 juin), la moyenne annuelle des droits d'entrée aux Etats-Unis, sur les produits taxés, fut de 48. 71 pour cent. L'année précédente (1891) elle n'avait atteint que 46. 28, et 44. 41 en 1890.

On peut donc dire que le Bill Mac Kinley, pour neuf mois de l'année fiscale 1891, et pour toute l'année fiscale 1892, a fait augmenter la moyenne des droits de 4.30 pour cent.

aux Américains, un nombre fort respectable de barriques de vins.

Les soubresauts dans l'exportation montrent que les vins, sortis des Pays-Bas, de l'Angleterre et de la Belgique, sont loin de constituer un commerce régulier. Les envois de ces trois pays trahissent souvent une origine française. Ils sont manipulés d'une façon maladroite, et nuisent à la bonne réputation de la France.

L'Autriche est en progrès là-bas. Nous avons à redouter sa compétition, celle de l'Espagne et de l'Allemagne. Quant aux Pays-Bas, à l'Angleterre et à la Belgique, nous découragerons leurs expéditions en réalisant des réformes dans notre marine marchande, et en donnant, à nos exportateurs, les facilités qu'ils cherchent parfois vainement en France, et qu'ils trouvent toujours à l'étranger.

M. Armand Lalande, président de votre Chambre de Commerce, voit avec raison, dans le tarif américain actuel, le principal obstacle à votre exportation de vins aux Etats-Unis. Le 3 juillet 1831, la France signait, avec les Etats-Unis, une convention d'après laquelle les vins français en fûts n'allaient plus payer, dans les ports américains, et pendant dix ans, que six « cents » (trente centimes) par gallon de 4 litres 54 centilitres. Cela faisait 8 francs 10 par hectolitre, au lieu des 69 francs et plus d'aujourd'hui (1).

1. 68 francs 43 imposés par le tarif américain en vigueur, du 1er octobre 1890.

Nous serions heureux de revoir les 8 francs 10 de 1831. Nous les offrira-t-on? Peut-être, si le gouvernement français se décide à agir, dans le sens indiqué par l'opinion publique.

Plus les droits d'entrée seront raisonnables, plus vite disparaîtra la falsification des vins français en Amérique. On rendra justice à leurs qualités. On les appréciera mieux; on les boira de préférence. Et le consommateur américain goûtera enfin un produit authentique, récolté réellement en France.

Arrivons aux eaux-de-vie de la Charente.

Il y a quelques années, un citoyen de New-York fabriquait du cognac français, avec un succès qui lui valut une rapide fortune. Cet industriel, après s'être retiré des affaires, avouait :

—Signalait-on un navire de la Compagnie Transatlantique? J'annonçais bruyamment que j'allais chercher à bord mes marchandises attendues. Et je partais, dans la direction du navire à quai. Puis, au lieu de pénétrer sur le « wharf », j'obliquais à droite. Une porte, celle de mon laboratoire, s'ouvrait. Et je chargeais, sur ma voiture, des caisses de cognac aux grandes marques françaises. Une bouteille me revenait à 50 centimes. Je la vendais 10 francs. Chose remarquable, on ne manquait jamais de me vanter la qualité supérieure, délicate et fine, de mes produits. Toutes mes caisses étaient enlevées en peu de jours; et, pour encourager les demandes, je déclarais que je guettais l'arrivée du navire suivant. Les dollars affluaient.

Aux Américains peu réfléchis, et inconséquents, qui se croient capables de se passer de la France, répliquez :

— Commencez, du moins, par ne pas nous piller!

En 1869, le 19 avril, un député de la Charente, M. Oscar Planat, préoccupé de la situation imposée à Cognac par le tarif américain, proposa un amendement, dans une discussion sur les eaux-de-vie.

Il disait que les eaux-de-vie françaises étaient frappées, par la douane des Etats-Unis, d'un droit d'entrée s'élevant à 1.115 francs 18 par hectolitre d'alcool pur, et appelait l'attention du gouvernement de l'Empire sur cette quasi-prohibition, aussi préjudiciable aux finances américaines qu'au commerce français. M. Planat rappelait qu'un hectolitre d'alcool américain à 100 degrés. ne payait, à la douane française, que 25 francs, et que le droit, perçu par la douane des Etats-Unis, sur une marchandise similaire, s'élevait à près de 45 fois 25 francs (1).

L'orateur précisait ainsi le sens à donner à son amendement :

« Si, à l'exemple de la commission du budget,

1. Tarif général américain du 1er octobre 1890 :

Spiritueux, eaux-de-vie et autres spiritueux, hectolitre d'alcool pur 595 francs 35.

Tarif général français du 11 janvier 1892 :

Boissons distillées, alcools, eaux-de-vie en bouteilles, — l'hectolitre de liquide ; — autrement qu'en bouteilles, l'hectolitre d'alcool pur, — 80 francs, non compris les taxes intérieures. (Tarif minimum, 70 francs.)

le corps législatif, qui est le cœur même de la France, voulait bien s'associer à la pensée qui m'inspire, il inviterait par cela même notre gouvernement à se faire, auprès de celui des Etats-Unis, l'interprète des sentiments que je viens d'exprimer, à lui démontrer combien est regrettable, entre deux nations amies, l'existence de barrières qui entravent les rapports les plus essentiels, et à lui faire savoir que la France serait particulièrement heureuse de devoir, à l'administration de l'illustre général Grant, la conclusion d'un traité de commerce digne de deux grands peuples libres et civilisés. »

En adoptant l'amendement proposé, la Chambre n'allait pas manquer d'inviter le gouvernement français :

« A transmettre, au gouvernement américain, l'assurance des profondes et sincères sympathies de la France, l'expression du regret de ce qui existe, enfin le désir et l'espoir du prochain rétablissement de relations conformes aux traditions séculaires de l'amitié et des intérêts des deux nations. »

Le corps législatif ne voulut pas, sur ce point, troubler la quiétude de l'Empire ; mais n'est-il pas remarquable de voir un député présenter une pareille motion en 1869 ? A cette époque, en effet, aucun mouvement de propagande n'est organisé. Aucun Fernando Wood n'a porté la Chambre des représentants de Washington à exprimer une opinion favorable. Pas un Cockrell n'a introduit,

devant le Sénat des Etats-Unis, une « joint resolution » réclamant la nomination de commissaires.

Pourquoi, depuis plus d'un an, M. Planat n'a-t-il pas eu d'imitateurs à la Chambre des députés ? Précisément, parce que la motion Fernando Wood a été votée, et que la résolution conjointe Cockrell fut introduite; parce que les dispositions des Américains sont excellentes, et que nos gouvernants ne veulent pas l'admettre; parce que, en un mot, la nouvelle d'un accord possible n'est pas apportée par un homme coiffé d'un chapeau à claque, et armé d'une épée de fer blanc.

Mauvais vouloir, et sentiment de jalousie mesquine ! On néglige les faits qui plaident en ma faveur, et l'on tient grand compte des circonstances qui semblent m'être défavorables.

A ceux qui vous objecteront que les Américains sont, en principe, hostiles à toute idée de convention, citez le traité de 1876, conclu entre les Etats-Unis et les îles Hawaï (1). Ce fut un coin enfoncé dans ce rempart : le tarif général américain. Il constitue un véritable progrès.

Le traité s'appliquait surtout aux sucres d'Hawaï à introduire aux Etats-Unis, par la côte du Pacifique. Il donna satisfaction aux Californiens, qui se plaignaient de payer des frais énormes de transport sur le sucre venu de la Louisiane. Cela fut très bien; mais les Louisianais disent à la Californie :

1. Voir 10e campagne, n° 118.

— Il y aussi loin de chez vous chez nous, que de chez nous chez vous. Et la distance, qui vous empêchait de nous acheter du sucre, nous empêche de vous acheter du vin. Vous avez raison de tirer votre sucre d'Hawaï ; mais nous n'avons pas tort de vouloir tirer notre vin de France. Les Etats-Unis ont fait un traité avec Hawaï ! Ils en feront un autre avec la France.

La Chambre de Commerce de San-Francisco n'a pas goûté cet argument. Elle a publié, après mon « meeting » du 13 juin 1879, et contre moi, l'énorme volume que voici, et que l'un de vous devrait bien traduire en français. Le volume est accompagné de cette petite brochure, qui semble demander grâce. La brochure renferme mon « speech » de San-Francisco, du 13 juin.

Lisez les documents que je vous apporte. Vous y apprendrez que tous les vins français, débarqués aux Etats-Unis, sont falsifiés et détestables. Donc, ajoutent les Californiens, les droits qui frappent actuellement les vins de France ne peuvent être abaissés.

J'ai répondu aux viticulteurs de la côte du Pacifique :

— Puisque les vins français sont si mauvais, vous n'avez pas à redouter la concurrence des maisons de Bordeaux ou de Reims. Dès lors, les droits qui semblent vous défendre ne vous protègent pas. Il faut les supprimer.

Les auteurs du volume prétendent qu'un traité de commerce avec la France réduirait les salaires aux

Etats-Unis. Vous savez tous que l'évolution bienfaisante de 1860 a profité, non seulement aux patrons, mais encore aux ouvriers. La même cause, signalée aux Etats-Unis, donnera les mêmes effets. Une convention avec la France, en élevant le chiffre du trafic entre les deux pays, augmentera aussi bien les profits du travail que ceux du capital.

A San-Francisco, j'ai montré l'utilité de mêler certains crus de France à des crus de Californie.

Dans ce but, la Chambre de Commerce n'allait pas hésiter à préférer le tarif conventionnel au tarif général français, beaucoup plus rigoureux. Pour toute réponse, la Chambre californienne affirma son hostilité au traité proposé.

En même temps, elle nomma un Comité de cinq membres. Peu de jours après, le Comité des cinq, plus sage que ses mandants, adopta des résolutions d'après lesquelles il promettait d'étudier la question « sans préjugé, comme sans arrière-pensée ».

A cette nouvelle, les Californiens se crurent vaincus, et la « California state viticultural society » céda à tous les excès, et à tous les emportements d'un zèle farouche. Elle agit, en apprenant mon dernier retour aux Etats-Unis, sur la législature de Sacramento, et porta cette assemblée à charger les représentants, et les sénateurs de la Californie, à s'opposer à toute espèce de traité avec la France.

A l'opposition préméditée, ardente, systématique, de la Californie, vous avez répondu avec moi :

— Trop prouver, c'est ne rien prouver; dépasser le but, ce n'est pas l'atteindre.

Si les Californiens comprenaient mieux leurs intérêts, ils seraient les premiers à réclamer une réduction sur les droits réservés aux vins français aux Etats-Unis. Une telle réduction, en effet, viendrait populariser l'usage du vin en Amérique. D'où une consommation plus grande. La France exporterait un plus grand nombre de barriques, certes; mais les viticulteurs de Californie en vendraient davantage également. Les deux pays y gagneraient.

J'ai sous les yeux une brochure intitulée:

« Will the coming man drink wine? »

(L'homme de l'avenir boira-t-il du vin?)

L'auteur, M. James Parton, est de l'avis du docteur Trall, d'après lequel les Américains renonceraient bientôt aux boissons fermentées, si les médecins refusaient de prescrire, à leurs malades, du vin, de la bière et du whisky. Par malheur, ajoute M. Parton, avec une profonde tristesse, les médecins eux-mêmes recherchent, et aiment la bouteille. L'écrit révèle que Franklin aurait annexé le Canada aux Etats-Unis, après la paix de 1782, s'il avait bu de l'eau.

Toutes les fois qu'on a accusé le vin de certains méfaits, les Français d'Amérique ont protesté, en réclamant une consommation plus large, et à plus bas prix. Le bon marché du vin représente un intérêt majeur, qu'il est imprudent de négliger, et dangereux de méconnaître. Nos compatriotes

expatriés ne sont pas des buveurs d'eau. Le sang gaulois coule dans leurs veines. Pour eux, le jus de la vigne est un fortifiant, un tonique, et un élément de sobriété. Ils boivent du vin pour être sobres, à la différence de ceux qui se vouent à l'eau en public, et abusent en cachette du whisky.

Les Américains qui ont voyagé, qui sont venus en France, et ils sont nombreux, ne tardent pas, après leur retour en Amérique, à trouver la sobriété dans l'usage quotidien et modéré du vin. Si le vin se popularisait aux Etats-Unis, comme s'y est acclimatée la bière, la santé publique en profiterait, et la situation commerciale des viticulteurs de Californie serait meilleure; mais la vérité économique, sur ce point comme sur tous les autres, triomphera un jour.

Ce jour-là, mes adversaires actuels de la côte du Pacifique deviendront mes plus fermes partisans.

En France, si vous tenez à ce que l'œuvre du traité franco-américain suive une voie régulière, amenez nos gouvernants à donner aux faits l'interprétation qu'ils comportent. Jusqu'ici, nous avons vécu à Paris dans un perpétuel malentendu.

Hier encore, le ministre des Affaires étrangères, en présence du ministre du Commerce, recevait les députés de la Loire, et M. Tézenas du Montcel, délégués par la Chambre de Commerce de Saint-Etienne. L'objet de la démarche, nous disent les journaux, était de porter le gouvernement à pren-

dre la question en considération. Et alors, au milieu d'un silence solennel, la main placée sur son cœur, notre ministre, ajoutent les mêmes journaux, déclara aux visiteurs :

— M. Evarts, secrétaire d'Etat à Washington, considère comme utile la conclusion d'un traité entre les deux pays; mais, dans les circonstances présentes, le gouvernement des Etats-Unis désire ajourner les négociations.

Cela est d'autant plus étrange que M. Evarts n'a pas dû être pressenti. S'il l'a été, voici comment :

Le Ministre de France à M. Evarts.

— Mon gouvernement m'a prié de vous parler du traité franco-américain.

M. Evarts. — Eh bien! Etes-vous décidé à nommer des commissaires pour la France?

Le Ministre de France. — Entre nous, l'homme qui a provoqué le mouvement de propagande, et qui le dirige, ne vaut pas grand'chose.

M. Evarts. — M. Léon Chotteau! Vous m'étonnez.

Le Ministre de France. — Il s'est mis tout le monde à dos.

M. Evarts. — Pas nous!

Le Ministre de France. — Enfin, voici la difficulté. En agissant aujourd'hui, nous semblons obéir aux ordres de Chotteau, et nous faisons son affaire.

M. Evarts. — Qu'importe, si, en même temps, vous servez les intérêts de votre pays?

Le Ministre de France. — Quoi qu'il en soit, comme il fait très chaud, je viens vous prier de déclarer que vous préférez ajourner les négociations.

M. Evarts, avec un fin sourire. — A cause de la chaleur ?

Le Ministre de France. — Vous ajournez sans dire pourquoi, et mon but est atteint.

M. Evarts. — Votre but! C'est-à-dire Chotteau mort.

Le Ministre de France. — Tout juste.

M. Evarts. — Entendu. J'ajourne. Mais Chotteau vivra. Je le connais.

Vous aussi, vous me connaissez! Dites-vous bien que les embûches, dressées sous mes pas, ne m'arrêteront jamais!

LXXXIV

Bordeaux (Gironde). — (Soir du 30 juin 1880). — Au souper offert par les organisateurs de la réunion :

Vous venez de me procurer l'occasion de dire tout haut ce que vous pensez tout bas. Je me suis fait votre interprète, et me suis donné à vous tout entier. Aussi, ne suis-je pas d'accord avec Montaigne, l'ancien maire de Bordeaux, votre illustre ancêtre, lorsqu'il dit :

« Mon opinion est, qu'il se fault prester à autrui, et ne se donner qu'à soy mesme. »

Dans un vieux pays comme le nôtre, où le mensonge, l'hypocrisie et la dissimulation ont tenu, depuis des siècles, le haut du pavé, une opinion sincère et vraie semble toujours une nouveauté dangereuse. L'homme audacieux qui l'exprime, voit toujours surgir devant lui, surtout derrière lui, d'ardentes protestations, de véhémentes vociférations. On dirait qu'un grand danger menace la patrie !

Un danger existe, en effet, celui de voir la vérité

contestée, bafouée, maudite, restreindre son champ d'action, se replier sur elle-même, et puiser, dans l'exclusion qui la frappe, le secret moyen de rebondir contre l'outrage, et de s'imposer. Gouverner, c'est être habile. On est très maladroit lorsqu'on ne comprend pas qu'un gramme de poison se perd dans un fleuve, devient nuisible dans une tasse et mortel dans une cuiller.

Pourquoi, hier et jours précédents, avoir fait publier, par les journaux de Bordeaux, que le gouvernement de Washington désirait remettre à plus tard l'ouverture des négociations? Une telle réponse à l'opinion publique, lancée au moment où s'organisait notre réunion, n'était qu'une manœuvre dirigée contre nous. On voulait nous intimider. Vous savez comment on y est parvenu. On n'a pas empêché la réunion du théâtre Louit. C'était le fleuve qui allait emporter nos paroles acerbes. Mais on a légitimé le petit conciliabule de ce soir. C'est la tasse qui ne promet rien de bon. Gare à la cuiller!

L'idée d'un traité a été favorablement accueillie en Amérique. N'en soyez pas surpris. Toutes les fois qu'un Français, sans faux nez, sans chapeau à claque, et sans habit brodé, se présentera aux Etats-Unis avec l'intention bien arrêtée de travailler au rapprochement, et à l'union, des intérêts solidaires, ce Français sera toujours bien reçu. On l'écoutera.

Pourquoi ? Parce que la France inspire beaucoup de sympathie en Amérique, et dans le monde.

Pour mesurer le degré de cette sympathie, représentez-vous le nombre d'étrangers qui vivent sur notre territoire national. Plus de un million ! S'ils viennent chez nous, c'est qu'ils nous aiment. S'ils restent chez nous, c'est qu'ils s'y plaisent. Un tel sentiment nous honore. Nous sommes fiers de l'inspirer.

L'Angleterre n'a que trois cent mille étrangers chez elle. L'Allemagne n'en a pas d'avantage. L'Italie n'en a que soixante mille. Mais la Grande-Bretagne compte plus de quatre millions d'Anglais qui portent, sur tous les points du globe, le génie plein de ressources de la race. L'Allemagne compte près de trois millions d'Allemands expatriés. L'Italie retrouve, chez beaucoup de peuples, plus de un million de nationaux.

La France ne revit au loin que par trois cent mille Français établis hors des frontières, chiffre minime, presque ridicule ! Il m'a valu toutes mes difficultés avec le ministère ! C'est que notre gouvernement, pour voir la patrie où elle est réellement, c'est-à-dire partout, n'a pas à subir la pression salutaire des quatre millions d'Anglais, ni des trois millions d'Allemands, qui prouvent tous les jours, par leur actes, aux ministres de Londres et de Berlin, qu'on sert son pays en se livrant, à l'étranger, à l'industrie et au commerce.

Ils ne sont que trois cent mille Français ! sérieux, courageux, sans nul doute ; mais quel petit nombre ! Des hommes d'Etat dignes de ce nom estimeraient, et respecteraient, ces compatriotes, comme

on estime et respecte, à Londres et à Berlin, les millions de concitoyens entreprenants qui franchissent les mers à la recherche de richesses ignorées, ou d'idées nouvelles. Hélas! nos politiciens méprisent et condamnent les partants. Autant vaut dire qu'ils leur reprochent de fonder tout leur espoir sur le travail mieux rémunéré.

Attitude moyennageuse. Elle porte, tout naturellement, à narguer les initiateurs qui s'efforcent d'améliorer les relations de la France avec l'extérieur. Dès lors, à propos des Etats-Unis, je devais, par la force des choses, essuyer les escarmouches et les attaques ourdies dans nos sphères gouvernementales.

Tout ira mieux plus tard, lorsque la France de l'avenir sentira loin d'elle, pour la régénérer en activant la flamme de son génie, quatre millions de ses enfants.

Ces quatre millions de volontés briseront les résistances officielles.

Nous n'en sommes pas encore là!

LXXXV

Paris.— (4 juillet 1880).— Au banquet du 104e anniversa re de l'Indépendance des Etats-Unis :

Il y a deux ans, je fêtais avec vous, à Paris, le 102e anniversaire de votre Indépendance. Il y a un an, à pareil jour, j'étais à New-York, revenu de la Californie par Washington. C'est aujourd'hui le 104e anniversaire de votre liberté conquise.

Vous êtes libres depuis cent quatre ans! Et pendant que des monarchies d'Europe, crevassées, effondrées, faisaient place à des gouvernements de hasard, qui tombaient à leur tour; pendant que le vieux monde, trop vieux pour mourir de sa belle mort, se sentait incapable de vivre par lui-même, vous restiez debout, et vous donniez au genre humain le spectacle sublime d'une République où la vertu était la base de la liberté, devenue elle-même le principe de l'indépendance. « Virtue, Liberty, Independence! » vous êtes-vous écriés. Et votre République, après cent quatre ans d'épreuves, de

luttes et de combats, est toujours resplendissante de jeunesse et de force !

Elle sera plus grande, à mes yeux, lorsque, par une union économique avec la France, elle aura entraîné dans son orbite la République française, née d'hier, avec la résolution de vivre. L'union des intérêts veut être cimentée par un traité de commerce.

Dans les circonstances ordinaires de la vie, le profit de l'un cause toujours un préjudice à l'autre. Il est certain que l'Hôtel Continental, où nous dînons ce soir, gagnera d'autant plus d'argent avec nous, que nous aurons été moins sobres. Si nous poussons à la consommation, tant mieux pour l'hôtel, mais tant pis pour notre bourse, et, peut-être, notre santé. L'architecte qui a construit cet édifice, où nous sommes si bien, voudrait, quoi qu'il en dise, le voir brûler, afin de le rebâtir. Le médecin est intéressé à ce que de bonnes épidémies nous visitent souvent, et le soldat à ce que les batailles se suivent, sans trop d'interruption. L'avocat est radieux lorsque beaucoup de gens se ruinent en soutenant des procès. Le fermier entonne une hymne d'allégresse quand il vend son blé au poids de l'or, bien qu'il sache que les malheureux ne peuvent s'en nourrir. Les constructeurs des navires qui vous ont amenés en France, pointent les naufrages avec une satisfaction évidente. Pour mettre de nouveaux « steamers » sur leurs chantiers, ils ne seraient pas fâchés d'apprendre que, le lendemain de votre départ du Havre pour New-York,

vous avez été précipités au fond de l'Océan. Le marchand arrive très vite à la fortune, lorsque les femmes achètent sans compter, et que les maris paient les notes sans sourciller.

Lutte pour la vie! Le brochet avale le goujon. Et l'avaleur, dans ce fait, trouve la condition de son existence. Sans goujon disposé à être englouti, pas de brochet possible. Sans de bonnes âmes toujours prêtes à subir un préjudice, où serait le commerce, où serait l'industrie? Presque toujours, lorsque deux hommes signent un contrat, l'un des deux contractants gagne, l'autre perd. Dites, si vous voulez, que le gagnant est le voleur, et le perdant le volé.

Telle est la loi. La nature semble nous l'enseigner.

Ne nous montre-t-elle pas qu'un progrès vient toujours de l'affaiblissement, et de l'altération de quelque chose?

Eh bien! Cette loi disparaît, et s'évanouit, lorsque la France et les Etats-Unis se rapprochent, et mêlent l'or pur de leur génie pour augmenter leur production et leur richesse. Alors, chaque Français, et chaque Américain, reçoivent une part, aussi égale que possible, de la rosée fécondante dévolue aux deux nations. Alors aussi se réalise le vœu des niveleurs farouches :

— Le bien-être pour tous; sinon, pour personne.

Le résultat est heureux pour tous, sans exception.

Vous me direz :

— Puisqu'il en est ainsi, et qu'une félicité sans mélange va résulter d'un traité franco-américain, pourquoi ce traité, dont on parle beaucoup, n'est-il pas, depuis longtemps, signé et appliqué?

En toute sincérité, je dois vous répondre :

— Pour se marier, il faut être deux. Pour conclure un traité, on ne peut être tout seul. Les Etats-Unis veulent bien nommer des commissaires; mais la France refuse d'en désigner.

Je vous étonne! Vous vous demandez, en effet, pourquoi la France ne veut pas favoriser une œuvre destinée à augmenter la puissance matérielle, et morale, des deux pays prêts à s'engager. L'union économique entre les peuples, est le début de cette ère nouvelle qui amènera un jour la suppression des armées permanentes, par suite, la fin des guerres. Et la France, à laquelle les Etats-Unis font une offre, détourne la tête!

— Est-ce croyable?

— Cela est.

Mais la France n'a pas encore assez vécu du régime républicain pour bannir les anciens préjugés, les vieilles coutumes, et les idées surannées transmises, aux générations présentes, par des siècles de cléricalisme, de bigotisme, et d'oppression farouche.

Les ministres français en sont encore à mépriser les manifestations de l'opinion publique, et à combattre les vulgarisateurs d'idées pratiques et utiles.

Voilà pourquoi ils ne m'ont pas suivi, et pourquoi ils ont décliné l'offre des Américains.

Il n'en sera plus ainsi, croyez-le bien, lorsque la France aura cent quatre ans de liberté. Alors, sans doute, je ne serai plus là pour constater les progrès de l'initiative privée ; mais les Français de cette époque fortunée n'oublieront peut-être pas mes efforts d'aujourd'hui, que vous voulez bien, ce soir, approuver et encourager.

LXXXVI

Paris.— (11 août 1880).— A la Société d'Economie politique :

Il y a environ un an, je vous ai parlé du mouvement franco-américain. A cette époque, je réclamais déjà la nomination de commissaires, et j'étais sur le point de retourner aux Etats-Unis, où j'allais entreprendre ma cinquième campagne.

Depuis un an, la « joint Resolution Cockrell » a été renvoyée au comité du Sénat des « Foreign Relations ». Puis, elle a été ajournée indéfiniment, par suite de l'inaction de notre ministre compétent.

La nécessité de nommer des commissaires s'impose toujours. Et, toujours, le gouvernement français fait la sourde oreille.

Puisque j'ai l'avantage de porter la parole devant vous, laissez-moi vous demander si la Société d'Economie politique ne serait pas intéressée à me soutenir dans la lutte, ouverte au nom du pays.

Quel est le rôle de cette Société ? Tirer quelques idées, de l'ensemble des idées modernes.

Puis, isoler ces idées, non pour les étouffer, comme on isole et qu'on tue les microbes ; mais pour en assurer l'épanouissement et le succès. En prenant en main la cause de l'union économique de la France et des Etats-Unis, j'ai suivi votre programme. La Société, justement étonnée de voir surgir sous mes pas des obstacles inattendus, ne doit pas hésiter à me prendre sous sa protection.

Si elle refuse d'agir en ma faveur, ne va-t-elle pas manquer à sa haute mission ? Au milieu de vous, disparaissent et s'oublient les intérêts particuliers. Vous ne voulez sauvegarder que les intérêts généraux. Vous n'avez en vue que la France. C'est bien ainsi que se manifeste votre intervention. Et c'est ce caractère élevé, imprimé à tous vos actes, qui me donne des droits à votre sympathie.

Que viens-je demander ? Un traité de commerce avec les Etats-Unis. Ce traité ne m'apportera pas le plus petit million, puisque je ne suis ni négociant ni industriel. En me secondant, vous resterez fidèles aux grands principes qui vous dirigent.

Si vous ne réussissez pas à me tirer de l'ornière, où m'ont jeté mon initiative et mon indépendance, c'est que la République française n'a pas encore brisé les liens qui rattachent la France actuelle à celle d'autrefois ; que les vieilles idées, les vieux clichés, sont toujours en honneur ; que, dans cette défroque des âges écoulés, nos ministres s'adaptent encore de vieux oripeaux, et s'obstinent toujours

à entremêler les couplets de la *Marseillaise*, d'airs du temps de Louis XIV, même de Pépin-le-Bref.

En ce cas, raidissez les volontés qui vous animent. Ne possédez-vous pas l'influence morale qu'il faut avoir, pour vaincre les résistances aux vœux de la nation ?

LXXXVII

Roubaix (Nord). — (24 août 1880). — Réunion publique:

L'idée de patrie est grande, généreuse; mais le patriotisme s'est modifié. Il était, jadis, étroit, jaloux, farouche, et s'écriait :

— L'étranger, c'est l'ennemi.

Il est, aujourd'hui, large, tolérant, et d'un facile accès. La sagesse d'autrefois consistait à ne voir son pays que dans la limite des frontières. Elle menait à l'isolement industriel et commercial. La sagesse moderne favorise les rapports internationaux. Elle a, pour but, la solidarité, pour moyen, l'alliance des peuples producteurs dans la société des sociétés, condition du monde actuel.

Les peuples ont soif d'apaisement, de concorde, d'union, d'intimité. Favoriser une telle tendance, c'est servir les intérêts vitaux des nations.

Politique de raison et de progrès. Elle est inspirée par les besoins de la production, qui s'affirme de plus en plus sur le marché universel.

L'appliquer aux Etats-Unis et à la France, c'est

rendre plus nombreux les échanges entre les deux pays, et c'est donner, ici et là-bas, une nouvelle impulsion au travail national.

Qu'est-ce que les Etats-Unis?

Une légende dit que le diable fut un jour précipité du ciel sur la terre. Ses membres se rompirent, tournoyèrent pendant longtemps, et finirent par se disperser dans le monde. La tête roula en Espagne. Voilà pourquoi les Espagnols sont orgueilleux. Le cœur prit la direction de l'Italie. Et les Italiens furent vindicatifs. Les jambes tombèrent en France. D'où le mouvement qui agite toujours les Français. Le ventre, enfin, s'abattit sur l'Allemagne. De là vient que les Allemands sont de grands mangeurs, et de grands buveurs.

La légende, on le voit, attribue certains vices à l'Espagne, à l'Italie, à la France et à l'Allemagne. Ces quatre nations ont traversé l'Atlantique depuis longtemps. Nous les retrouvons dans le Nouveau-Monde, très fières d'avoir remplacé leurs défauts par des qualités. Sur le sol libre de l'Amérique, les Espagnols ont oublié leur orgueil, pour rester tout simplement dignes; les Italiens possèdent le sentiment de la justice; les Français légers se montrent sérieux, et les Allemands, devenus tempérants, pratiquent la persévérance, qui mène au succès.

Une telle transformation s'est accomplie au contact de la race anglo-saxonne, implantée de bonne heure dans le Nord des Etats-Unis. Le type primitif est le puritain de la Nouvelle-Angleterre. Il a

exercé une heureuse influence sur les Latins venus d'Europe, et s'est lui-même réchauffé aux rayons du génie de la France, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne. Toujours fidèle à sa devise, il a été vertueux pour être libre, et a trouvé en lui-même son indépendance. Il aime de plus en plus le travail, source de tous les biens; mais il est moins intolérant en matière de religion. Troubler le repos du dimanche, n'est plus un crime à ses yeux. Chaque année, le 31 mai, on porte des couronnes sur la tombe des soldats morts pendant la guerre de Sécession. C'est le « Decoration Day ». Certaine année, le 31 mai tomba un dimanche. Le maire d'une ville de l'Etat de New-York permit aux corps de milice de se rendre ce jour-là aux cimetières, et s'écria :

« Si c'est offenser Dieu que d'honorer, le dimanche, la mémoire des citoyens morts pour la patrie, laissez-moi régler ce compte avec Dieu lui-même. »

Le « Yankee » actuel disparaîtra, pour faire place à l'Américain, que laissent pressentir les tendances à une fusion d'éléments divers et variés. Le type attendu, doué de qualités nouvelles, mettra en œuvre les richesses encore ignorées de cet immense territoire, qui comprend, de New-York à San-Francisco, plus de 1.300 lieues. Ce type sera formé plus ou moins vite, selon que l'Europe commettra plus ou moins de fautes, et précipitera, ou ralentira, le courant d'émigration vers les Etats-Unis.

Avec les Américains, la France peut resserrer les liens d'une ancienne amitié, par la conclusion d'un traité de commerce. L'offre d'une entente, toutefois, n'a été acceptée que par le gouvernement de Washington. En France, éternel atermoiement. On dirait que la République française est le gouvernement du « statu quo » : elle ajourne, proroge les questions, et craint de les résoudre. Dans ces heures, où le Pouvoir hésite, tâtonne et s'abstient, la nécessité de « meetings » comme celui-ci, s'impose. Il faut pousser à l'action des ministres qui marquent le pas.

En Amérique, l'opinion publique est pour nous. N'en concluez pas que les Américains ne nous adressent aucune critique. Il nous reprochent notre système d'octrois, et notre réglementation des brevets d'invention.

Relativement à l'octroi, pas d'hésitation là-bas. On comprend une douane extérieure. On n'admet pas une douane intérieure. On dit que le droit, payé au Havre sur un produit américain, devrait suffire, et que rien ne légitime le versement d'une autre taxe à Paris. Avouons que les protestations ne sont que trop fondées.

En matière d'inventions, vous savez quel fut, dans les dernières années, le succès des Américains. Aux Etats-Unis, on recherche avant tout, dans les affaires, les moyens faciles de communication. Le télégraphe a conduit au téléphone.

Cet instrument nouveau, et tout à fait inconnu, dont j'avais beaucoup parlé en France, après mon

premier retour d'Amérique, en 1878, a provoqué la curiosité de notre ministre des Postes. On ordonna une enquête. L'étude fut suivie d'un rapport, dans lequel plusieurs chefs de division révélaient, aux âges futurs, que le téléphone n'était qu'un objet destiné à amuser les enfants. Supposez l'inventeur du téléphone venu en France. Il a pris, à Washington, un brevet qui lui a coûté 35 dollars (175 francs), dont 15 dollars pour la demande, et 20 pour l'obtention. Ces 35 dollars, une fois payés, assurent une exploitation de quinze ans. Notre inventeur a constitué, dans son pays, des sociétés à gros capitaux qui permettent, aux négociants et aux industriels, de se parler, au lieu de s'écrire. Il vient à Paris ; et, malgré le fameux rapport des chefs de division, peut-être même à cause de ce rapport, prend un brevet.

Le brevet lui coûte, pendant les quinze ans que lui assure la loi française, 100 francs par an, ou 1.500 francs, au lieu de 175 francs. Notez que si, dans trois ou quatre ans, il oublie de verser, ou ne peut verser, son annuité de 100 francs, il sera déchu de tous ses droits. La menace de la déchéance, disent les Américains, ne garantit pas en France l'inventeur des Etats-Unis. Ils ajoutent :

— Si les Français veulent respecter le travail, ils modifieront leur loi en matière d'invention ; ils n'exigeront plus qu'une somme minime, une fois payée, et maintiendront les quinze ans.

En France, on a prétendu que la propriété industrielle des exportateurs n'était pas respectée

aux Etats-Unis. Les Américains ont répondu aux Français :

— Si l'on copie vos dessins. et si l'on imite vos modèles aux Etats-Unis, faites des procès. On vous rendra justice.

A quoi les Français ont répliqué :

— La justice est ruineuse en Amérique. Une Chambre de Commerce américaine à réclamé, pour les Etats-Unis, une législation moins intraitable, hérissée de moins d'embûches, surtout moins chère pour celui qui veut y recourir. Nous espérons que cette protestation aura de l'écho.

Toutes ces mesures, qui gênent, embarrassent et contraignent, aussi bien les exportateurs américains que ceux de France, doivent disparaître.

Ainsi le comprendront les législateurs français, qui ont accepté la noble mission de mettre en jeu toutes les forces du pays.

Roubaix est l'une de ces forces, non la moins brillante, ni la moins rassurante pour l'avenir. Votre renom m'attire vers vous. Je me présente ici accompagné de M. Elliott F. Shepard, membre distingué de la Chambre de Commerce de New-York.

En son nom, et au mien, je sais un gré infini à M. Alfred Motte d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette imposante réunion. Personnellement, je remercie M. Motte de m'avoir obtenu votre sympathie par ses bonnes paroles (1).

1 M. Alfred Motte est mort à Roubaix, le 11 mai 1887, après avoir légué 425.000 francs au bureau de bienfaisance de sa ville

Roubaix est le point de la France qui me rappelle le mieux les villes américaines, toujours en éveil, où les progrès accomplis ne sont que les indices des progrès à naître.

Ici, je le sais, se pose parfois la question du travail. Cette question vous préoccupe. Vous saurez la résoudre sans aigreur, et sans violence.

Aux partisans d'une agitation stérile et dange-

natale. Le testateur voulait que les intérêts fussent capitalisés jusqu'au moment où, capital et intérêts, auraient représenté la somme de 20 millions de francs. Ce moment ne devait venir qu'après cent ans.

La commission, chargée d'assurer l'exécution des dernières volontés du défunt, recula devant un terme aussi long, et les 425.000 francs restèrent à la famille, qui respectera la pensée généreuse de M. Alfred Motte, en réalisant, dans un avenir plus rapproché, les œuvres humanitaires primitivement conçues.

L'un des biographes de M. Motte, M. l'abbé Vassart, a ainsi résumé le système d'associations fondé par le grand industriel :

« Quand il croit avoir rencontré l'homme qu'il cherche pour une de ses usines, il lui tient en substance ce langage : — Donnons-nous la main, nous sommes nécessaires l'un à l'autre. Vous êtes le travail et je suis le capital; nous devons marcher ensemble à la conquête de la fortune; vous aurez l'orgueil de bien faire, j'aurai l'orgueil de ne vous laisser manquer de rien pour bien faire; vous pouvez commander, ma bourse vous est ouverte. Deux fois par an, dans un inventaire, nous nous mettrons en face l'un de l'autre. Si vous travaillez bien, et si vous me prouvez votre savoir faire, vous pouvez compter sur moi; mais si vous me prouvez votre incapacité, et je regarderai comme preuve d'incapacité une perte de 50.000 francs constatée par un inventaire semestriel, vous m'aurez rendu ma liberté d'action par rapport à vous, et notre contrat d'association pourra être rompu par moi. »

Cette méthode, ingénieuse et pratique, a été inaugurée en 1852. Elle a toujours donné de bons résultats.

M. Alfred Motte a laissé deux fils, industriels à Roubaix, qui marchent dignement sur les traces de leur père.

reuse, je rappellerai ces paroles d'Abraham Lincoln :

« Il n'est pas d'hommes plus dignes de confiance que ceux qui s'élèvent, du sein de la pauvreté, par un travail opiniâtre. Il n'en est pas de moins enclins à s'approprier quelque chose, à toucher à quoi que soit, qu'ils n'aient légitimement acquis. »

Plus loin, le Président des Etats-Unis, que frappa la balle d'un assassin, semble rêver la formation de l'« Internationale des Travailleurs » lorsqu'il déclare :

« Le plus puissant lien de sympathie humaine, en dehors des relations de famille, serait celui qui unirait les travailleurs de toutes nations, langues et parentés. »

Le novateur, il est vrai, s'empresse d'ajouter :

« Ce ne serait pas une ligue pour faire la guerre à la propriété, ni aux possesseurs de la propriété. La propriété est le fruit du travail ; elle est désirable, c'est le bien positif dans ce monde. Le fait qu'il y a des riches montre que ceux qui ne le sont pas peuvent le devenir. C'est donc un encouragement à l'industrie et au travail... Que celui qui est sans maison se garde bien de renverser la maison d'un autre, mais qu'il travaille diligemment, et qu'il s'en bâtisse une pour lui-même. Ainsi, par l'exemple qu'il donnera, il sera certain que sa propre demeure, une fois construite, sera à l'abri de la violence. »

Vis-à-vis des Etats-Unis, les industries des laines et des cotons arrêtent tout particulièrement votre attention. Certains de vos produits sont soumis

là-bas à des droits qui dépassent 75 pour cent « ad valorem » (1).

Le tarif, d'où résulte ces taxes prohibitives, a été adopté après la guerre de Sécession, dans le but d'obliger l'étranger à payer les frais d'une lutte de quatre ans. Pour connaître le montant des sacrifices financiers faits pendant ces longues hostilités, il faut se reporter à la note envoyée au Sénat américain par le ministre des Finances de Washington. Du 1er juillet 1861 au 30 juin 1879, les dépenses ordinaires créées par la guerre, et celles dérivant de la guerre, se sont élevées au chiffre de 6 milliards, 800 millions de dollars, ou 34 milliards de francs.

En 1860, à la veille du terrible conflit, la dette des Etats-Unis était de 300 millions de francs, produisant 17 millions d'intérêts. Elle atteignait, en 1865, à la fin de la guerre, 13 milliards et demi de francs, avec un intérêt de 754 millions et demi. Depuis 1865, des réductions successives permettent de prévoir l'époque où les Etats-Unis reviendront

1. Tarif américain du 1er octobre 1890 :

Tissus de laine :

— Jusqu'à 30 cents la livre (3 fr. 43 le kilogramme), 3 fr. 77 par kilogramme, et 40 pour 100 de la valeur.

— Plus de 30 cents jusqu'à 40 (4 fr. 57 le kilogramme), 4 fr. 40 par kilogramme, et 40 pour 100 de la valeur.

— Plus de 40 cents, 5 fr. 02 par kilogramme, et 50 pour 100 de la valeur.

Tissus de coton :

Le mètre carré, de 12 à 87 centimes. La valeur, de 35 à 60 pour 100, le droi « ad valorem » étant parfois ajouté au droit par mètre carré.

aux 17 millions d'intérêts de 1860 (1), à moins que l'idée d'une dette nationale ne soit acceptée par les Pouvoirs Publics, comme nous le laissait pressentir tout à l'heure M. Elliott F. Shepard.

Les partisans de ce système disent que les porteurs de titres de rentes, inscrits au grand livre d'un pays, s'attachent à leur débiteur, l'Etat. Ils ajoutent que l'absence d'une dette nationale vient briser tout lien de solidarité entre les citoyens et le gouvernement.

Qu'on n'aille pas trop loin sur cette voie; car le système, poussé dans ses dernières limites, consisterait à proclamer que, plus un Etat possède de créanciers, et mieux il est sûr du lendemain. Or, dans la pratique, c'est précisément le contraire qui est vrai.

La consolidation de la dette, appliquée à l'heure propice, par des hommes intelligents, peut être une œuvre patriotique. Cette heure n'a pas encore sonné pour les Etats-Unis; mais les membres du Congrès de Washington sont, dans tous les cas, disposés à ne frapper les produits français que de droits modérés. Ils se préparent, ainsi, à respecter la loi économique, depuis si longtemps méconnue en Amérique (2).

L'industrie de Roubaix s'applique surtout à la

1. En 1892, l'intérêt de la dette américaine, de 754 millions et demi de francs en 1865, était tombé à 114 millions.

2. Les choses auraient suivi ce cours normal et régulier, si la prohibition des viandes américaines en France (1881), n'avait ménagé à l'avenir le vote du « Bill Mac Kinley ».

laine. La fabrication du coton y a moins d'importance.

La France produit annuellement pour une valeur de plus de 100 millions de francs de tissus mélangés (1). On m'a demandé si vous aviez un

1. La commission permanente des valeurs de douane (session de 1892), établit ainsi la valeur, par kilogramme, des tissus mélangés exportés :

1890 et 1891, 5 fr. 75.

Dans le rapport de la 4e section sur les *Matières textiles, fils et tissus* (président, M. Natalis Rondot, secrétaire-rapporteur, M. Gaston Grandgeorge), je lis :

« La catégorie des étoffes de coton mélangées donne toujours un chiffre d'exportation important; depuis trois ans, ce chiffre est d'environ 1.500.000 kilogrammes, et représente une valeur de 10 à 11 millions de francs. »

Ce rapport, fort intéressant, porte que : « les quantités de laine mises à la disposition de l'industrie par le commerce du monde entier en 1891 », ont été de 961.118.000 kilogrammes, dont 268.768.000 venus de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, 46.308.000 de la colonie du Cap, et 149.820.000 de la Plata et de l'Uruguay.

Pour la France (1891), M. Nathalis Rondot estime à 240 millions de kilogrammes la quantité de laine à l'état brut mise n œuvre par nos manufactures.

Passant à notre exportation, M. Rondot dit :

« L'application du (Bill Mac Kinley) a troublé notre commerce avec les Etats-Unis d'une façon sensible. »

Le trouble cessera le jour où, secondés par les démocrates aujourd'hui au Pouvoir en Amérique, nous aurons su faire modifier le tarif américain du 1er octobre 1890.

M. Rondot ajoute :

« Quant au centre de Roubaix et Tourcoing, il continue à être un des plus importants au point de vue de la fabrication des draperies pour homme et pour femme. Son chiffre d'affaires a encore augmenté en 1891. »

En 1891, Roubaix a exporté (commerce spécial) pour 38.806.662 francs de produits divers, dont 17 millions de laines en masse,

intérêt réel à expédier aux Etats-Unis des tissus où entrent la laine et le coton. Vous êtes toujours tenus, pour observer le tarif américain, d'acquitter sur l'ensemble le droit afférent au tissu le plus imposé.

Une autre question ne m'a pas été épargnée. Je la résume ainsi :

—Devons-nous, de préférence, exporter aux Etats-Unis du coton ou de la laine?

L'exportateur qui ne désire pas faire fausse route s'efforce de répondre aux besoins du pays où il envoie ses produits. Quels sont, en ce qui touche le coton et la laine, les besoins des Etats-Unis?

Sans craindre de se tromper de beaucoup, on peut dire que les tissus de coton exportés entrent, par an, dans la consommation de chaque Américain, pour une somme de 2 francs et une fraction. Au contraire, les tissus de laine représentent plus de

laines peignées et déchets, et 15.869.000 francs de tissus, passementerie et rubans de laine. Cette dernière somme est entrée en partie dans les 31.900.000 francs, montant de l'exportation française de tissus de laine aux Etats-Unis.

Passons au coton. Le rapport de M. Natalis Rondot m'informe que la récolte américaine de 1890-1891 a donné 8.655.000 balles.

Le 31 décembre 1891, les stocks de coton disponible dans les divers ports de l'Europe, étaient de 1.946.000 balles, dont 1.614.000 venaient d'Amérique.

En 1891, l'industrie a transformé 12.895.000 balles.

Sur ce chiffre, la filature française intervient pour 153 millions de kilogrammes transformés, contre 124 millions en 1890.

En 1891, Roubaix a exporté : tissus, passementerie et rubans de coton, 680.000 francs, coton en laine, 650.000 francs.

L'exportation de France aux Etats-Unis fut de 5.220.000 francs.

4 francs. La laine, comme produit d'exportation, est beaucoup plus demandée que le coton aux Etats-Unis. Vous ne devez donc pas hésiter à diriger vos efforts vers la fabrication, de plus en plus perfectionnée, des étoffes de laine.

Vous êtes des hommes pratiques, et vous ne manquerez pas de réclamer avec moi une solution immédiate. Cette solution se réaliserait à bref délai par la nomination de six commissaires, dont trois pour la France et trois pour les Etats-Unis, hommes compétents plutôt que fonctionnaires. Leurs efforts tendraient à grouper les faits donnés par les relations commerciales des deux pays. La plupart de ces faits ne frappent pas assez les personnes les mieux placées pour se rendre compte et juger. De cette étude, découleraient les lois dont l'application augmenterait le chiffre des achats et des ventes, entre les Américains et nous. Et l'on se proposerait de refléter ces lois dans un projet, que les gouvernements de Paris et de Washington apprécieraient, adopteraient, et soumettraient ensuite aux Parlements de France et des Etats-Unis.

Le but que je viens de vous indiquer s'éloigne pour nous, grâce aux errements de notre diplomatie.

Le poste de Washington, relégué à l'arrière-plan, ne semble nullement préoccuper notre ministre des Affaires étrangères (1). On le confie

1. On sait que la légation de France à Washington vient d'être érigée en ambassade, et qu'une loi récente du Congrès a autorisé

aux anciens consuls, que l'on nomme ministres plénipotentiaires avant de les admettre à la retraite. Et à ces personnages, on octroie des conseils de légation, chargés de proclamer, moyennant 3.000 dollars par an, que les Américains sont des sauvages, et que la République française va succomber.

Voltaire appelait les diplomates des « facteurs par le canal desquels les tromperies et les fausetés passent d'une cour à l'autre. » Cette définition est toujours exacte pour les pays où la politique de boudoir et d'alcôve a encore des retranchements.

Mais, aux Etats-Unis, la politique est nette, franche, loyale. Elle n'est, ni conduite par un homme, ni inspirée par une femme. Elle est l'œuvre du peuple lui-même, qui voit tout, entend tout, et se prononce. Dans un tel milieu, les nouveaux moyens de publicité, câbles transatlantiques, presse à bon marché et libre, réunions publiques, tout cela, après avoir élevé le niveau de la moralité publique, est venu tuer l'ancienne diplomatie.

Le diplomate moderne, s'il transmettait des mensonges à son gouvernement, serait bientôt rappelé à l'ordre par un simple reporter. Impuissant pour le mal, il est tout à fait inutile pour le

M. le président Cleveland à nous envoyer un ambassadeur, au lieu d'un ministre. En vertu de cette loi, M. James B. Eustis, ancien sénateur, ancien président du Comité de Washington pour le traité de commerce franco-américain, est le premier ambassadeur des Etats-Unis à Paris.

bien, puisque les dépêches qu'il adresse au quai d'Orsay, les fameuses dépêches chiffrées, sont répandues dans le monde entier par les innombrables organes de publicité, avant d'être déchiffrées gravement par le chef du personnel, et lues avec solennité par le ministre des Affaires étrangères. En Espagne, un ministre plénipotentiaire disait :

— Je ne suis occupé qu'à présenter mes compatriotes à la cour, et à les renseigner sur les combats de taureaux.

A Washington, absence de cour et de combats de bêtes. Un ministre de France de l'ancienne école y est complètement dépaysé. Rien à faire. Le ministre plénipotentiaire le sait, en prend bonne note, et ne tarde pas à se complaire dans l'oisiveté qui lui rapporte 85.000 francs par an. Aussi, s'efforce-t-il d'étouffer la question qui naît. Il y parvient. On l'en félicite. Pour obéir à ce programme, l'envoyé de la France jeta un immense éteignoir sur le mouvement franco-américain ; mais l'opinion publique a rallumé le flambeau.

M. Garfield disait à Painesville (Ohio) (1) :

« Un jour, je suis entré dans une maison du vieux Massachusetts. Au-dessus de la porte, deux épées étaient entrecroisées. L'une avait appartenu à l'aïeul du possesseur de la maison, qui la portait au combat de Bunker Hill ; l'autre à l'aïeul de sa femme, officier anglais, qui la portait également

1. M. James A. Garfield, Président des Etats-Unis, a été assassiné à Washington, le 2 juillet 1881.

sur le même champ de bataille, et dans les rangs opposés. A l'abri de ces deux épées, dans la douce harmonie de la paix domestique, vivait, heureuse, satisfaite et libre, la nouvelle famille, protégée par les lumineuses splendeurs de nos libertés républicaines. J'en ai la conviction, le temps n'est pas éloigné où le Nord et le Sûd déposeront ainsi leurs épées et leurs boucliers. Alors, le peuple des Etats-Unis entrera dans une vie nouvelle de liberté et d'harmonie fraternelle, à tout jamais réconcilié sous les plis du drapeau étoilé de l'Union. »

C'est là une belle et noble pensée. Mais le Nord et le Sud, rapprochés, unis, ne signeront qu'un pacte d'alliance éphémère, s'ils ne savent opérer chez eux la fusion complète des intérêts. Le jour où l'examen des intérêts généraux des Etats-Unis sera froidement abordé par le Congrès de Washington, les patriotes américains accompliront bien vite la réforme douanière qu'ils pressentent. Et la France conservera l'honneur d'avoir provoqué cette évolution en proposant, à sa sœur aînée, un traité de commerce.

LXXXVIII

Roubaix (Nord). — (Le soir du 24 août 1880). — Banquet offert par M. Alfred Motte :

Tout à l'heure, nous avons su gagner l'attention d'un public compétent.

Ce soir, nous nous retrouvons chez M. et M^me^ Alfred Motte, où nous attendait une hospitalité prévenante et gracieuse. Le but de la réunion a été doublement atteint.

On ne sait pas tout ce qu'il faut de démarches courageuses, et de soins intelligents, pour réunir les hommes désireux de s'intéresser à l'étude d'une question importante. Certes, l'intelligence ne manque pas en France. Peut-être, sûrement même, est-elle plus vive à Roubaix que partout ailleurs; mais on a ses occupations, et le jour qui convient à l'un déplaît à l'autre.

L'organisation est difficile. Ici, grâce à M. Charles Daudet, et à M. Alfred Grisy, nous avons surmonté les premiers obstacles. Rien n'est fait, dit le sage, tant qu'il reste quelque chose à faire.

Or, l'élément principal nous manquait, puisque nous n'avions pas encore de président.

Le jour où M. Alfred Motte a bien voulu accepter l'offre de MM. Daudet et Grisy, et nous apporter l'appui de sa grande personnalité, ce jour-là, nous étions sauvés. Vous n'hésitez pas à vous joindre à moi pour remercier M. Motte.

Dans cette maison hospitalière, vous représentez tous la richesse acquise par le travail. Votre succès est légitime. N'est-il pas naturel que l'homme, appliqué tout entier à une chose, y réussisse!

Tout ce que vous êtes, vous ne le devez qu'à vous-mêmes. Aussi, inspirez-vous une profonde sympathie à M. Elliott F. Shepard, de New-York, que vous voyez assis à cette table. M. Shepard est le gendre de M. William H. Vanderbilt qui possède. comme vous le savez, l'une des plus grandes fortunes des Etats-Unis. Cette fortune colossale eut l'origine la plus modeste. Elle a grandi, comme la vôtre, et comme toutes les fortunes noblement acquises, par l'entente judicieuse des affaires, l'économie et l'ordre.

C'est là, avec vous, un point de contact que je dois vous signaler.

Au moment de nous séparer, permettez-moi d'être votre interprète à tous en portant un toast à la digne compagne de notre honorable président, dont nous avons si bien apprécié ce soir l'extrême amabilité, à M^me^ Alfred Motte.

LXXXIX

Lyon (Rhône). — (Le matin du 27 septembre 1880). — Au banquet du Congrès commercial

Je vous apporte de Paris, je puis même dire d'Amérique, les vœux qu'un bon citoyen ne cesse de former pour la prospérité et la grandeur de son pays. L'heure est venue pour la France de déserter les vaines querelles, et de s'occuper d'affaires.

Je souhaite à ce Congrès, organisé par l'initiative privée, la longue vie que l'intelligence et la résolution assurent toujours aux entreprises honnêtement conçues.

Ce soir, au Palais de la Bourse, je vous montrerai un coin de l'immense progrès qui s'affirme, et se développe de plus en plus, aux Etats-Unis.

A quoi les Américains doivent-ils leur étonnante fortune? Tout simplement à ce fait qu'ils savent se réunir, et discuter leurs intérêts, sans jamais se demander ni qui est Président de la République, ni qui est premier ministre.

Imitez les citoyens de là-bas. Groupez-vous.

Formulez vos désirs. Puis, soyez patients; mais fermes. Vous parviendrez ainsi à vaincre les résistances qui ralentissent trop souvent, en France, le succès des œuvres utiles.

Dans un an, je viendrai vous adresser mes sincères félicilations, si je suis en France ; car je vais continuer, en 1881, la vie nomade que je mène depuis des années.

Ce genre d'existence m'inquiète parfois. Ne vais-je pas, en effet, un beau matin, sur quelque grande route peu fréquentée, éveiller les soupçons d'un gendarme zélé ? L'agent de la force publique me dira :

— Vos papiers !

Je lui répondrai :

— Voyageur en traité de commerce.

Et l'honnête Pandore, ne comprenant rien à mon métier, m'arrêtera pour vagabondage. Puis, je devrai « comparoitre » devant la police correctionnelle.

Au moment d'être jeté dans une noire prison, j'espère apprendre que vous intervenez tous en ma faveur. Vous réclamerez pour moi le bénéfice des circonstances atténuantes.

XC

Lyon (Rhône). — (27 septembre 1880). — Le soir, réunion du Congrès commercial au Palais de la Bourse, sur les blés d'Amérique :

Vous connaissez la force d'expansion des Etats-Unis. Vous savez que les Américains produisent, non seulement avec l'intention de se suffire sur certains points, mais encore dans le but de répondre, sur d'autres points, aux besoins des autres peuples. Après avoir beaucoup importé, ils exportent avec frénésie.

Leurs exportations sont-elles, pour l'Europe en général, et pour la France en particulier, un danger? Devons-nous, en relevant nos tarifs douaniers, lutter contre le torrent qui grossit toujours de plus en plus? Non. Nous ne sommes plus au moyen âge, où, dans tout pays, on regardait comme un fléau l'introduction des marchandises étrangères. De nos jours, le fléau est devenu un bienfait. Chacun y trouve le reflet de cette loi des

temps modernes, qu'on nomme la vie à bon marché.

Adam Smith avait prédit le triomphe des colonies, et conseillé, aux Américains affranchis, de rester agriculteurs. Les Américains ont tiré de leur sol d'immenses ressources. Puis, non contents de défricher, de labourer, de semer, ni de récolter de riches moissons, ils se sont adonnés à l'industrie.

En matière d'alimentation, les Américains semblent avoir juré de nourrir l'Europe. Quelqu'un me demandait, à New-York, si les grenouilles des Etats-Unis seraient bien accueillies en France. J'avouai que je l'ignorais absolument, et le négociant, sans se décourager, consulta un correspondant de Paris. Ce dernier émit un avis favorable, et l'affaire s'engagea.

Aussitôt, un journal de New-York écrivit :

« Le patriotisme nous porte à croire que les grenouilles de la libre Amérique tiendront noblement leur rang, à côté des produits appauvris des misérables mares européennes. Les marais du New-Jersey et de la Californie, les marécages du Calumet, d'où les restaurateurs de Chicago tirent leurs provisions de poulets d'eau, les bas-fonds avoisinant le confluent du Mississipi et de l'Ohio, — voilà des régions destinées à devenir les greniers, ou, plutôt, les grenouillères du monde. Déjà, à San-Francisco, les Chinois entreprennent la pêche aux grenouilles. Touchante fraternité! Ce sera une affaire de famille. »

L'article continuait en ces termes :

« Quiconque examine de près les affaires de ce monde, est frappé de l'admirable harmonie qui existe dans la variété infinie des évolutions par lesquelles passent les siècles. Depuis des générations, les savants s'ingénient à rechercher quel a pu être le but de la création des marais du Jersey. Le mystère n'avait pas été pénétré jusqu'ici. La lumière se fait aujourd'hui, et elle sera manifeste quand on verra naître et fleurir, dans quelque anse profonde, à l'Ouest de notre baie majestueuse, de nouveaux docks avec de puissants appareils, des magasins, des glacières, des chambres à air, et tout ce qu'il faut pour une grande exploitation alimentaire. Là, des vaisseaux viendront prendre des chargements de grenouilles puisées dans les bas-côtés de la rivière d'Hackensack, qui deviendra ainsi l'une des grandes bienfaitrices du vieux monde. »

En voici la conclusion :

« Mais la France forme un peuple excitable, extrêmement susceptible pour tout ce qui touche à son amour-propre national. Les grenouilles y sont produites par le pauvre, et consommées par le riche. Lorsque nos grenouilles américaines auront détrôné les grenouilles de la République sœur, et que l'industrie grenouillère française sera ruinée, il en résultera des troubles sérieux. »

L'influence des Etats-Unis sur le marché français, et, on peut le dire, sur le marché européen, est très grande. Elle augmentera encore, à mesure

que les mécontents deviendront de plus en plus nombreux en France et en Europe, et favoriseront, par cela même, le mouvement d'émigration vers l'Amérique.

Ce qui, en effet, maintient et accentue, de l'autre côté de l'Océan, le progrès agricole et industriel, c'est l'appoint de force et d'énergie venu de l'étranger, d'où l'agriculture et l'industrie tirent, chaque année, de nouveaux éléments de succès.

Le courant d'émigration aux Etats-Unis est très bien représenté par M. Eugène de Bocandé, dans ses « Rapports » à M. Eugène Péreire, président de la Compagnie Générale Transatlantique « sur le commerce des Etats-Unis ». Une courbe, qui monte ou baisse, selon les époques, indique les différentes phases de cet exode, qui a donné des millions de citoyens au pays de Washington.

Chaque émigrant emporte avec lui environ 60 dollars (300 francs). Je puis, sans exagération, évaluer les départs d'Europe, dans les années qui vont suivre, à une moyenne annuelle de 400.000 (1). Les 400.000 nouveaux citoyens

1. **Emigration aux Etats-Unis.**

Voici les derniers relevés officiels :

1888.	546.889	émigrants, dont	536.524	venus d'Europe.
1889.	444.427	—	432.819	—
1890.	455.302	—	443.225	—
1891.	560.319	—	543.985	—
1892.	623.084	—	608.472	—

Parts de la France et de l'Allemagne dans le résultat de 1892 : France, 6.521 émigrants; Allemagne, 130.758.

augmenteront le capital productif des Etats-Unis de 25 millions de dollars, ou de 125 millions de francs. En outre, l'industrie américaine recevra, de la vieille Europe, le concours précieux d'ouvriers habiles.

Les émigrés européens s'appliquent surtout à développer la richesse agricole de leur pays d'adoption. Ils prennent de préférence la route de l'Ouest, et des Etats qui produisent les céréales. Un tel courant d'émigration menace de diminuer considérablement les forces vives de l'Europe. Comment le ralentir? En cessant de couler des canons de cent tonnes pour percer des plaques épaisses en acier très pur, ce qui exige des plaques plus épaisses, et des canons plus puissants.

Si les nations d'Europe prennent ce sage parti, elles se décideront à consacrer à produire, les millions qu'elles emploient à détruire, et les soldats seront rendus au travail utile. Tous les pays européens auront ainsi, pour principe et pour but, la production.

Les Américains ne perdent aucune parcelle de leur activité. Ils n'ont ni octrois, ni lourds impôts. Leur politique commerciale est excellente à l'intérieur; mais elle manque, à l'extérieur, de cette soupape de sûreté qu'on nomme la liberté.

Un illustre Anglais, M. John Bright, dans ses *Public letters*, écrit à M. Cyrus W. Field (1), de New-York :

1. C'est à M. Field qu'on doit la pose du premier câble électrique entre l'Irlande et Terre-Neuve, c'est-à-dire entre l'Europe et l'Amérique. La première dépêche fut lancée le 5 août 1858, par

« Il est étrange qu'un peuple, après avoir aboli l'esclavage par un immense sacrifice, ne soit pas capable de supprimer le monopole, qui n'est qu'une forme plus adoucie du même mal. Au temps de l'esclavage, l'homme était capturé. On lui ravissait son travail, dont le profit appartenait au maître. Sous le régime de la protection, l'homme est libre en apparence ; mais on ne lui permet d'échanger le produit de son travail qu'avec ses compatriotes, qui lui en offrent un prix inférieur à celui que l'étranger lui donnerait. Une portion de son travail est ainsi confisquée. Aux jours de notre protection, nos tisserands et nos artisans ne pouvaient rien échanger contre la farine américaine. Ils faisaient des échanges avec des fermiers anglais, qui ne leur donnaient parfois que la moitié de la quantité qu'ils eussent reçue de fermiers américains. Maintenant, on défend à vos fermiers de négocier avec les Anglais, et il faut qu'ils donnent à des Américains, contre bien des objets dont ils ont constamment besoin, le double de la quantité de grain et de farine qu'ils nous donneraient, si vos lois ne leur interdisaient le commerce avec l'Angleterre. »

Au point de vue français, on modifiera les rapports commerciaux de la France et des Etats-Unis. Un traité peut intervenir ; car les américains ont appris ce que M. John Bright s'efforçait de leur enseigner :

M. Field, à la reine Victoria. La reine y répondit par un télégramme à M. Buchanan, Président des Etats-Unis.

« Une nation peut avoir des institutions démocratiques, son gouvernement peut être républicain, basé sur un large suffrage ; et, cependant, cette nation peut manquer de la liberté qui est, pour les citoyens, la source de la vie et du confort. Si le travail d'un homme n'est pas libre, si son échange n'est pas libre, cet homme lui-même n'est pas libre. Que la loi, qui ordonne cette restriction, soit le fruit d'un pouvoir républicain ou d'un gouvernement autocratique, elle est également pernicieuse, et doit être condamnée et combattue par tous ceux qui aiment la liberté, et savent en quoi elle consiste. »

En même temps, le contrat signé nous permettra de faire un pas vers l'abolition de la guerre. A ce sujet, l'ami de M. Cyrus Field ajoutait :

« Les peuples s'éclairent lentement, mais ils s'éclairent. C'est pourquoi je suis certain que le temps viendra où le commerce sera aussi libre que les vents ; où la liberté et l'industrie contribueront puissamment à abolir les grandes armées, et à prévenir les dangers et les souffrances de la guerre. »

Si les négociants et les industriels, qui paient, en réalité, les frais des batailles, savaient s'unir, la guerre ne serait plus possible.

Dans l'examen de l'importante question que je traite devant vous, une marche m'est imposée.

D'abord, on s'approvisionne de semences. Puis, on fume. En troisième lieu, on a recours aux instruments aratoires perfectionnés. Enfin, l'on récolte.

Ainsi : semences ; engrais ; instruments aratoires et céréales.

Semences. — Une loi américaine a réglementé une distribution de semences aux agriculteurs. Elle est ainsi conçue, dans les *Revised statutes* des Etats-Unis :

« Section 520. — Il y aura, au siège du gouvernement, un département de l'agriculture (1) dont le principal objet et le devoir seront d'acquérir et de propager, au milieu du peuple des Etats-Unis, des informations utiles sur les sujets concernant l'agriculture, dans le sens le plus général et le plus étendu de ce mot, et de se procurer, répandre et distribuer dans le public, des semences et des plantes nouvelles et estimées.

« Section 526. — Le commissaire de l'agriculture se procurera et conservera toute espèce d'information sur l'agriculture qu'il pourra obtenir par le secours de livres, et au moyen de correspondances, par des expériences pratiques et scientifiques, dont il conservera des comptes rendus exacts, par des collections de statistiques, et par tout autre moyen en son pouvoir ; il rassemblera des semences, et des plantes nouvelles et estimées ; fera l'essai, par la culture, de celles de ces semences et de ces plantes qu'il choisira ; propagera celles

1. Le département de l'agriculture de Washington a été représenté, pendant très longtemps, par un simple commissaire. Il est aujourd'hui dirigé par un ministre, M. J. Sterling Morton. C'est à son obligeance que je dois les documents dont je vais extraire les notes des pages suivantes.

qu'il croira utile de faire connaître, et les distribuera aux agriculteurs.

« Section 527. — L'achat et la distribution de semences, par le département de l'agriculture, seront limités aux semences rares et peu connues dans le pays, ou à celles dont on peut tirer un plus grand parti en les faisant passer fréquemment d'un point quelconque du pays sur un autre point ; et l'achat ou la diffusion et la distribution d'arbres, de plantes, d'arbustes, de ceps et de boutures, seront limités aux espèces convenant à la culture générale, dans le but de favoriser les interêts généraux de l'horticulture et de l'agriculture au milieu des Etats-Unis. »

Par des expériences souvent répétées, on veut apprécier les mérites de plantes nouvelles, et savoir exactement à quels sols elles conviennent. Après des essais, on emploie les meilleures semences, et l'on augmente la moyenne du rendement par acre (1).

Le département de l'agriculture a été établi par une loi du 15 mai 1862. On se mit à l'œuvre sans retard, et, avant le 1er janvier 1863, on avait distribué aux membres du Congrès, et à d'autres personnes, 306.304 paquets de semences pour les jardins et les champs.

Le progrès s'est de plus en plus accentué. Le nombre des paquets devait atteindre dans l'avenir 4 millions (2). Le crédit pour les achats allait

1. L'acre américain vaut 40 ares 46 centiares.
2. Du 1er juillet 1890 au 30 juin 1891, on distribua 6.013.613

s'élever à 100.000 dollars, ou 500.000 francs.

La distribution est faite aux sénateurs, aux membres de la Chambre des représentants, aux sociétés d'agriculture, aux correspondants statisticiens, aux fermiers qui adressent des demandes, et aux localités ravagées par les sauterelles. Elle comporte des dessins de variétés de plantes légumineuses, de fleurs, d'herbes potagères et d'arbres.

Les semences destinées aux champs sont envoyées par quarts (1 litre 135), et par « pints » (56 centilitres 7). On y remarque des variétés de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de sarrasin, de maïs, de pommes de terre, de pois, de trèfle, de gazon, de betterave à sucre, de riz, de sorghum, de tabac, de millet, de genêt, de colza.

Les textiles représentent des variétés de coton, de jute, de chanvre, de lin et de ramie.

Jamais les agriculteurs ne manquent de renseigner le département de l'agriculture sur les résultats obtenus par les semences et les plantes de Washington. Les communications viennent de tous les points du territoire. Elles montrent où les efforts doivent surtout porter. On enregistre les éloges et les critiques. Puis, on tente les applications nouvelles, et l'on tire un plus grand parti de la richesse agricole des Etats-Unis.

Si, en France, notre ministre de l'Agriculture

paquets, dont 4.157.931 aux sénateurs et aux membres de la Chambre des représentants, et 1.410.826 aux sociétés agricoles, aux stations d'expérience, et à divers demandeurs.

était spécialement chargé de distribuer les meilleures semences et les meilleures plantes, aux fermiers et aux comices agricoles, ne rendrait-il pas plus de services à l'agriculture qu'en imaginant des combinaisons pour arriver à affamer le peuple, sous prétexte de le protéger? Augmenter le rendement de la terre : tout est là. Pour y arriver, il faut, au ministère de l'Agriculture, un homme spécial, qui connaisse et aime le coin de l'activité humaine où l'auront confiné de longs et utiles travaux.

Un monsieur portait un toast dans un banquet. On l'entendit prononcer ces mots :

— A l'époque où j'étais ministre des Travaux Publics !

Des rires ayant éclaté, l'orateur s'excusa ainsi :

— Pardon ! de l'Agriculture.

Avec un amateur de cette trempe, qui ne se rappelle même pas quel portefeuille il détenait dans un Cabinet, le progrès sera toujours illusoire.

Engrais. — Le sol américain, bien que généralement très riche, réclame, sur certains points, l'emploi de « fertilizers ».

Pourtant, les engrais artificiels ne remplissent pas toujours le but proposé. Chez les fermiers, le manque de notions chimiques rend les fraudes faciles. Aussi, M. Harris Lewis, ex-président de la Société d'Agriculture de l'Etat de New-York, a-t-il écrit :

« Après avoir donné au sujet tout le soin possible, je suis arrivé à cette conclusion que le seul moyen, pour le département de l'agriculture, de venir en aide aux fermiers de ce pays, consiste à analyser avec soin les engrais de commerce vendus sur le marché. L'usage de ces « fertilizers » est devenu une nécessité dans les Etats plus anciens, nécessité qui augmentera d'année en année. Il n'est pas un fermier, sur cinq cent mille, capable d'en reconnaître la valeur, autrement que par l'application immédiate, ce qu'on ne fait que lorsque l'argent est déjà parti. J'espère que le département de l'agriculture pourra nous aider en pareille circonstance. »

Le Président de l'Université de la Caroline du Nord, M. Phillips, déclarait de son côté :

« Il me semble que le département de l'agriculture fera beaucoup pour nos fermiers, en leur montrant la manière de se défendre contre la fraude, pour tout ce qu'ils achètent comme fertilizers. »

Le chimiste du département de l'agriculture s'empresse d'analyser les échantillons signalés à son attention. Il dit si leur emploi est utile ou nuisible, si leur prix de vente est raisonnable ou exagéré.

En France, le ministère de l'Agriculture ne prouve son intelligence pratique qu'en organisant des concours agricoles, où les préfets, les sous-préfets et les gardes-champêtres, se pavanent sous les dehors séduisants de fonctionnaires zélés. Parfois, le ministre daigne descendre de l'Olympe,

et se mêler à la foule. Alors, la fête est complète. Le discours officiel, agrémenté de sourires et d'applaudissements, fait la joie des auditeurs naïfs.

Peu d'instants après le toast, les hommes des champs avouent n'avoir rien compris à la harangue ministérielle. L'aveu leur échappe juste au moment où l'Excellence se demande ce qu'elle a voulu dire.

Au lieu de ces vains simulacres, organisez donc des services comme à Washington. Vous répondrez bien mieux aux besoins, toujours plus nombreux et plus pressants, de notre agriculture. Nos fermiers, souvent désorientés, jettent les yeux sur le Pouvoir, réclament des avis et des enseignements.

Le Pouvoir, pour toute réponse, leur envoie des personnages en uniforme, qui leur racontent des balivernes, tournent sur leurs talons, et s'éclipsent.

Cela ne fait pas du tout l'affaire de l'agriculture française.

Instruments aratoires. — Dans la nuit du 24 au 25 juin 1879, l'express du Pacifique, venant de Californie, me ramenait à Chicago. A Rome (Iowa), le train fut arrêté brusquement dans sa marche. L'accident n'eut pas les conséquences terribles qu'on prévoyait (1).

Le lendemain, j'étais embarqué sur un autre train venu à notre secours. Nous roulions sur Chicago. Dans la salle à manger qui nous suivait

1. Voir le récit de l'événement : *Troisième campagne*, ETATS-UNIS, n° LVII : « Dîner d'adieu offert à Hoffman House ».

sur les rails, j'entendis parler français. J'étais près d'un fermier de l'Iowa, qui regagnait ses pénates.

Je l'interrogeai. Il amassait de l'argent, et se trouvait fort heureux. Il m'avoua :

— Ce qui me plaît dans ce pays, c'est que je puis y accomplir tout seul, avec le secours de mes machines, le travail que vingt ouvriers ne feraient pas en France.

Les Américains excellent dans la fabrication des instruments aratoires. On a pu s'en convaincre en visitant les dernières Expositions.

En 1850, plus de 1.300 fabriques, occupant 7000 ouvriers, livraient aux cultivateurs pour 35 millions et demi de francs de produits. En 1870, 2.000 fabriques, et 25.000 ouvriers. Le commerce en recevait pour 270 millions de francs de charrues, de moissonneuses, etc. Le progrès dans cette branche s'est maintenu, et nous sommes loin des 270 millions de 1870.

On admire beaucoup les faucheuses, les moissonneuses et les lieuses des Etats-Unis. Avant d'arriver à ces perfectionnements, les Américains avaient porté leur attention sur l'état d'infériorité de la charrue. Et ce fut à Thomas Jefferson, troisième Président de la République, qu'ils durent un perfectionnement inattendu.

Un fils disait à son père :

— Papa, que fait-on des vieux soleils, quand ils sont usés?

Le père répondit :

— On en fait des lunes, pour éclairer la nuit.

Les vieux soleils, les soleils usés, ce sont les anciens Présidents de République. Aux Etats-Unis, on en fait des ouvriers habiles. L'exemple de Jefferson le prouve.

Dans une communication à l'Institut de France, l'ancien Président indiquait, d'après les principes mêmes de la science, la manière de confectionner la charrue. Abandonnant le bois, il employait le fer et la fonte, et arrivait, par le calcul, à fixer la forme et les dimensions de chacune des parties de l'instrument. On était en 1815. Les constructeurs français et anglais appliquèrent l'invention. Plus tard, aux Etats-Unis, les pièces destinées à s'user plus vite que les autres furent confectionnées en acier. Et l'on répondit au désir du fermier, qui réclamait une charrue légère, solide, durable et à bon marché.

Il n'est pas de pays au monde qui offre autant de variétés de terrains que les Etats-Unis, et de terrains propres à être labourés. Dès lors, on ne s'étonne pas de rencontrer là-bas beaucoup de systèmes de charrues. On y fabrique également les herses, les charrues à pelles dites « cultivateurs », les dragues pour creuser les tranchées à sec, les charrues pour couper la glace, les charrues pour les nivellements de chemins de fer, et la charrue Osborn, qui traverse les pierres les plus dures, et qu'un gamin assis peut facilement conduire.

Les faucheuses, les moissonneuses et les lieuses nous permettent aussi d'apprécier l'esprit ingénieux des Américains.

Plusieurs gravures, que j'ai sous les yeux, sollicitent, entre le passé et le présent, une comparaison qui n'est pas du tout à l'avantage du passé. Voici d'abord Ruth, qui ramasse des épis dans les champs de Booz. A cette époque, on obtient à peine assez de grain pour la subsistance de quelques familles. Puis vient l'âge de la faucille. Par le travail manuel, de petites quantités de grain sont recueillies, de la pointe du jour au coucher du soleil. Le berceau des temps modernes est représenté par des faucheurs. A ce moment, le fermier, après avoir prélevé sa consommation, peut mettre en réserve quelques boisseaux pour le marché. Ere des moissonneuses. Elles sont d'abord informes, grossières, lourdes et incomplètes. C'est le point de départ d'une façon nouvelle de recueillir le blé.

Le premier brevet obtenu aux Etats-Unis pour une moissonneuse date de 1833. La première faucheuse mécanique ne fut brevetée qu'en 1847. Inutile de dire que les machines à moissonner, de 1833 et années suivantes, étaient très imparfaites. On ne pouvait les utiliser sur des terrains accidentés. Ce fut seulement en 1857 que la machine Buckeye, de Poughkeepsie (Etat de New-York), parvint à avoir raison des aspérités du sol.

Céréales. — Parfois, les prévisions de la statistique sont démenties par les faits. Ainsi, presque chaque année, des précurseurs indiquent l'époque exacte où les Etats-Unis seront obligés d'importer du blé, pour suffire aux besoins de leur population.

Ces pronostics, dès 1861, étaient ainsi exprimés en Angleterre :

« Nous avons depuis longtemps l'opinion que, en matière de céréales, la puissance d'exportation des Etats-Unis a plutôt des tendances à diminuer qu'à augmenter, dans les circonstances ordinaires du pays. Si un changement ne se produit pas dans le mode de culture, les Etats-Unis réclameront bientôt une grande importation de blé, au lieu d'être à même d'en exporter en Europe. »

Le cri d'alarme des Anglais, répercuté en France, trahissait un sentiment de jalousie à l'endroit de la grande République. Ces Américains, partis de rien, avaient toutes les audaces ! Ils prétendaient fournir du pain à l'Europe entière !

On ne pouvait, après tout, leur contester des résultats merveilleux. « Succès d'un jour et sans lendemain, » exclamaient de prétendus sages, pointilleux et perfides. « Succès durable, répondaient les hommes clairvoyants ; car il est le prix du travail et de la persévérance. »

Le blé, qu'il soit récolté en France ou aux Etats-Unis, n'est ni français ni américain : il est international.

On pensait autrefois qu'il y avait trop de blé en France. On pense aujourd'hui qu'il y en a trop à l'étranger. On se trompait à la fin du XVIII^e^ siècle, comme on se trompe à la fin du XIX^e^.

Quand on proclamait l'abondance du marché national, on dénonçait les accapareurs. Pour les anéantir, on voulait supprimer leur commerce à

l'intérieur. Plus tard, on signala l'abondance du marché extérieur. On y vit un grand danger. Pour le prévenir, on partit en guerre contre les spéculateurs de blés d'Amérique, et l'on se réfugia dans la protection.

La vérité n'est ni dans la confiance absolue, ni dans l'excès de crainte. Le gouvernement n'est jamais le maître des saisons, et une récolte insuffisante doit être comblée par les arrivages du dehors. Telle est la loi qui préside à l'alimentation des masses.

Aux Etats-Unis, dans les premiers temps de la colonisation, l'agriculture était la principale industrie du pays. En Virginie, le fermier était considéré, honoré. Toute personne qui refusait de se livrer aux travaux des champs, baissait bientôt dans l'estime publique.

Les citoyens du Massachusetts firent face aux premières nécessités, en demandant à la terre le pain de chaque jour. Au Nord, cependant, s'accusèrent bientôt des tendances que la Virginie comprimait. Et l'Etat du Massachusetts vit s'établir des manufactures.

Les Etats-Unis doivent une grande partie de leur succès agricole à la loi du « Free homestead », d'après laquelle tout citoyen américain, ou tout étranger voulant se faire naturaliser, peut obtenir 160 acres de terres publiques, à la charge par lui de payer 18 dollars de droits d'enregistrement (1).

1. Voici le texte de la loi :

« Chaque chef de famille, ou chaque veuve, ou toute femme non

Dans la période qui s'étend de 1870 à 1879, la production en blé des Etats-Unis donna une moyenne annuelle de 113 millions d'hectolitres (le bushel américain valant 36 litres 30). L'exportation fut de 30 millions d'hectolitres par an.

Depuis 1879, on est entré dans une période encore plus prospère (1).

A Washington, le « Department of agriculture » a représenté les deux époques par deux sacs pleins; mais le premier semble s'incliner, et demander grâce devant la capacité imposante du deuxième. Celui-ci est droit, très fier de ses proportions. Il semble proclamer, par son attitude, son immense désir de grandir toujours.

On estime que la récolte en blé des Etats-Unis

mariée, ou tout homme âgé d'au moins vingt et un ans, citoyen des Etats-Unis, ou qui a fait serment de le devenir, peut obtenir, au bureau des terres du gouvernement, après avoir payé 18 dollars (90 francs) de droits d'enregistrement, 160 acres (64 hectares 73 ares 60 centiares) de terres en dehors des limites d'un chemin de fer (20 milles ou 32 kilomètres 180 pris de chaque coté de la voie), ou 80 acres (32 hectares 36 ares 80 centiares) dans ses limites. »

1. De 1880 à 1889, la moyenne décennale a été :

Production totale, bushels	449.695.000
Nombre d'acres ensemencés	37.279 000
Valeur de la récolte, dollars	371.809.000
Prix moyen par bushel, cents	82.7 (4 fr. 13)
Rendement moyen par acre :	
Bushels	12.1
Valeur, dollars	9.97
Exportation, bushels	126.615.000

Le bushel américain, qui a une capacité de 36 litres 30, pèse 27 kilogrammes 180.

est environ cinq fois plus importante qu'elle n'était en 1850. La production du blé a augmenté deux fois plus vite que la population. Ce progrès est dû à la mise en culture de grandes étendues de terres fertiles. Une telle cause eût été insuffisante, si la construction de nouvelles lignes de chemins de fer n'avait apporté des moyens de transport facile, et peu coûteux, aux régions récemment créées.

Le territoire des Etats-Unis, que j'ai parcouru plusieurs fois dans tous les sens, comprend une superficie totale de 856 millions d'hectares, ou de 8 millions et demi de kilomètres carrés. La France, même avant la séparation de l'Alsace et de la Lorraine, ne représentait que 54 millions d'hectares.

Aux Etats-Unis, plus de 15 millions d'hectares sont ensemencés en blé (1). En France, cet espace est réduit à 7 millions (2). De 7 à 15, il y a loin ; mais l'hectare américain ne donne qu'une moyenne de 11 hectolitres. Au contraire, l'hectare français en accuse plus de 15 (3).

On remarque que des terres vierges ne produisent jamais autant qu'un vieux sol, cultivé scientifiquement et méthodiquement. A ce point de vue, les nations d'Europe, quant au rendement à l'hectare, viennent dans cet ordre : Grande-Bre-

1. En 1889, la surface en blé aux Etats-Unis avait une étendue de 38.123.000 acres, ou de 15.249.000 hectares.

2. En France, le froment récolté dans l'année 1889 avait poussé sur 7.038.000 hectares.

3. 1889, moyenne de la production par hectare :

France, 15 hectolitres 39 ;
Etats-Unis, 11 hectolitres 50.

tagne, Belgique, Hollande, Norwège, Danemark, Finlande, France, Roumanie, Portugal, Hongrie.

Une question très importante est celle du prix de revient de 100 kilogrammes de blé des Etats-Unis, rendus au Havre.

Après être entré dans tous les détails que comporte le sujet, je suis arrivé à cette conclusion : 100 kilogrammes de blé américain, arrivant au Havre, coûtent 17 francs 60. Ce qui réduit le prix de revient de l'hectolitre de 80 kilogrammes à 14 francs 08 (1). Notez que je suis toujours resté, plutôt au-dessus, qu'au-dessous du prix réel de revient.

1. Les éléments constitutifs de ces prix ont été discutés au Sénat, dans les séances des 17 et 25 février 1881, par MM. Pouyer-Quertier, rapporteur général du budget, Tirard, ministre de l'Agriculture et du Commerce, etc.

Séance du 17 février 1881. — Extrait du compte rendu officiel :

« *M. Pouyer-Quertier, rapporteur général.*— On s'est beaucoup occupé de l'agriculture américaine. Eh bien ! M. Léon Chotteau, délégué en Amérique, a déclaré qu'on peut rendre au Havre l'hectolitre de blé américain pour 14 fr. 08, et M. Léon Chotteau, je le répète, est le délégué d'un comité important. Il n'y a donc pas à contester ses chiffres. »

Seance du 25 février 1881 :

« *M. Pouyer-Quertier...* — Nous ne pouvons pas laisser croire que, si nous avons admis le chiffre de 14 francs pour le prix de revient de l'hectolitre de blé aux Etats-Unis, ce chiffre était de pure fantaisie, de pure imagination de notre part, et que nous serions hors d'état de dire où nous l'avions trouvé.

Nous l'avons pris dans un document publié par un des hommes les plus accrédités parmi les libre-échangistes de France, après ses professeurs d'autrefois. Je veux parler de M. Léon Chotteau. Ce n'est pas un partisan de nos doctrines, celui-là, pas plus que M. Barral ; ce n'est pas un protectionniste.

M. Léon Chotteau dit :

« En vendant 29 francs les 100 kilogrammes de blé, le fermier

Devons-nous redouter les importations de blés d'Amérique ? Non. A la condition, toutefois, que nous sachions mettre à profit les enseignements

français gagne 2 francs. En vendant en France, pour le même prix, la même quantité de blé des Etats-Unis, le fermier américain gagne 10 fr. 80. »

Il ajoute :

« Ceci réduit le prix de revient de l'hectolitre de 80 kilogrammes à 14 fr. 08 au Havre, à 13 fr. 50 à Liverpool. »

Il est vrai qu'on vient alors m'alléguer : Mais, dans le prix de revient, on a oublié de tenir compte des déchets, des intérêts, de toutes sortes d'accessoires.

M Léon Chotteau n'ignore pas qu'il faut compter, dans ce prix de revient, les intérêts, si le blé met trois mois à venir.

On nous dit : Pour les blés, nous ne croyons pas à ce prix de revient de 14 francs.

Personne n'a le droit de le contester aujourd'hui. Il est établi par des autorités.

M. Scheurer-Kestner. — Il est très contesté.

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.— A quel endroit ? Est-ce sur place, aux Etats-Unis ?

M. le rapporteur général. — M. Léon Chotteau vous le dit : rendu au Havre.

M. Foucher de Careil. — Non ! non ! M. Léon Chotteau s'est trompé.

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.— Je demande la parole. J'ai des documents officiels qui ne concordent pas avec les renseignements fournis par M. Léon Chotteau.

M. le rapporteur général.— Veuillez vous reporter à la page 86 de mon rapport. Vous y trouverez à l'annexe le détail du prix de revient d'un hectolitre de blé rendu en Europe. Vous y verrez que, à la ferme de Dalrymple, le fermier s'engage à rendre le blé en Europe au prix de 13 fr. 13 l'hectolitre, tout en y gagnant de l'argent.

Vous contesterez tout ce que vous voudrez. Voilà les documents sur lesquels je m'appuie, et ces documents, jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'ils sont faux, je maintiendrai qu'ils sont exacts . .

M. Tirard, Ministre de l'Agriculture et du Commerce.— Tout à l'heure, j'ai demandé la parole avec la pensée de rectifier quelques

fournis par les faits. Si les arrivages de blés américains menacent nos agriculteurs, persuadons-nous bien que le remède, à un tel état de choses, n'est pas dans des droits d'entrée plus élevés (1).

Une lettre, publiée par un négociant en grains, renferme ce passage relatif à la protection accordée à l'agriculture :

« Je n'ai jamais bien compris cette protection. A qui profite-t-elle ? Elle profite seulement à l'Etat, qui met l'argent des taxes sur les blés dans sa caisse. Voilà évidemment le point le plus clair de cette affaire. Qui paye cette somme énorme ? Le consommateur, et le consommateur de pain, c'est tout le monde. En outre, la cherté du pain affecte

uns des chiffres apportés à la tribune par l'honorable M. Pouyer-Quertier....

M. Pouyer-Quertier s'est inspiré, pour établir le chiffre des prix de revient des blés américains importés en France, des écrits de M. Léon Chotteau.

Je ne le contesterai pas, mais je demande la permission de prendre mes chiffres dans des documents auxquels l'honorable M. Pouyer-Quertier s'est référé souvent, mais dont il n'a pris que les données qui convenaient à sa thèse, en négligeant les autres. Je veux parler du rapport des deux anglais, MM. Pell et Read.

M. Pouyer-Quertier, rapporteur général. — . . . . . .

J'ai dit 14 francs, et je me suis appuyé pour cela sur M. Léon Chotteau, parce que c'est un homme extrêmement connu dans le camp libre-échangiste. Je ne pouvais pas aller chercher mieux que chez le délégué du libre-échange aux Etats-Unis.

Je maintiens que les chiffres que vous avez apportés, ici, Monsieur le ministre, sont pris dans l'Est des Etats-Unis, où la culture du blé est devenue impossible. Je maintiens tous mes chiffres, et je n'ai rien à en retirer. »

1. Tarif général français du 11 janvier 1892 : Froment ; épeautre et méteil, grains, par 100 kilogrammes, 5 francs.

Le tarif du 22 février 1877 n'imposait que 60 centimes.

surtout l'existence du pauvre et de l'ouvrier. Est-il juste d'avoir créé, et de laisser subsister, un droit de protection qui favorise une classe de la société au détriment de toutes les autres? Est-ce que l'agriculture française est plus intéressante que la classe ouvrière? Je ne le veux pas. L'agriculteur est généralement riche en France, et l'ouvrier ne l'est pas souvent. »

Comment le fermier français pourra-t-il regagner le terrain perdu? En adoptant chez lui les pratiques rationnelles qui préparent, assurent et maintiennent le succès du fermier de là bas.

D'abord, les Américains ont su établir, au siège de leur gouvernement, un département de l'agriculture chargé « de propager, au milieu du peuple des Etats-Unis, des informations utiles. » Et ne pensez pas que le commissaire de l'agriculture (1) se permette d'esquiver son mandat. Nous l'avons vu distribuer des semences aux agriculteurs, et ordonner l'analyse chimique d'engrais employés. Il fait plus. Il adresse, à toute personne qui lui en fait la demande, des dessins de fermes, de granges, de maisons d'élevage. Tout cela, gratis. Et, si vous le désirez, l'envoi est accompagné de sages et utiles conseils.

Le fermier américain, en dehors du département de l'agriculture de Washington, trouve un élément puissant de succès dans l'organisation et le fonctionnement de sociétés agricoles.

1. Ministre aujourd'hui.

En France, nous possédons des sociétés d'agriculture; mais les groupes constitués chez nous ne réalisent qu'une bien faible partie du bien obtenu aux Etats-Unis par des associations semblables.

La raison en est que les fermiers français négligent trop souvent de seconder les efforts tentés en leur faveur. Amis de la routine, satisfaits de toujours tracer le même sillon, et de le tracer de la même manière, ils restent chez eux; et, au lieu de se demander en commun comment ils pourraient se ménager l'avenir, ils se contentent de réclamer l'aide du gouvernement, lorsqu'ils apprennent que le blé américain moissonné ne coûte, au cultivateur que 6 francs 60 les cent kilogrammes. Alors le gouvernement, s'il est intelligent, ne peut que conseiller aux intéressés de sortir de leur apathie.

Par un ministère de l'Agriculture autrement organisé, et par des sociétés que les agriculteurs eux-mêmes favorisent, encouragent et soutiennent, on peut arriver à se rapprocher beaucoup de ce prix de revient de 6 francs 60; mais alors, on n'aura résolu qu'une partie du problème. Un autre élément concourt au succès du fermier des Etats-Unis : le prix minime des transports.

La moyenne du prix de transport, aux Etats-Unis, est de 4 centimes par tonne de 1.016 kilogrammes et par mille de 1.609 mètres. En sommes-nous là en France? Hélas ! non.

La réforme des tarifs de chemins de fer, précédée d'autres réformes relatives aux moyens de culture,

permettra à nos agriculteurs de lutter et de vaincre.

Ainsi se complètent les peuples; ainsi avance la civilisation moderne.

XCI

Lyon (Rhône). — (28 septembre 1880). — Réunion de l'Association de la fabrique lyonnaise (Soieries) :

Il y a un peu plus de deux ans, j'étais à Lyon. C'était après mon premier retour des Etats-Unis. A cette époque, je m'efforçais de convertir les Lyonnais à l'idée d'un traité franco-américain possible. Vous sentiez qu'une telle convention doublerait bien vite le chiffre des transactions commerciales entre les deux pays. Vous confessiez également que jamais les Américains ne consentiraient à se lier avec nous. J'avais parcouru les Etats-Unis dans tous les sens. Sur un espace presque aussi grand que l'Europe entière, j'avais organisé des « meetings », et interrogé les intéressés. J'étais revenu en France avec la conviction intime, profonde, que les Américains accepteraient un traité basé sur une juste réciprocité, c'est-à-dire offrant des avantages réciproques.

J'ai tâché de vous faire partager la foi qui m'animait. Deux autres voyages, accomplis dans le

même but que le premier, ont confirmé ma déclaration d'il y a deux ans. Sachez que j'ai toujours la même confiance dans le succès final.

Jusqu'ici, à la verité, ma persévérance ne m'a pas servi beaucoup, puisque l'un des deux gouvernements qui, seuls, peuvent conclure le traité, ne semble pas du tout disposé à ouvrir les négociations; mais les obstacles auraient disparu depuis longtemps, n'auraient même jamais existé, si le corps social ressemblait au violon, qui rejette les parcelles de bois nuisant à l'harmonie des sons, et si les intérêts généraux avaient su imposer leur loi aux intérêts personnels qui nous ont combattus hier, nous créent des entraves aujourd'hui, et rêvent de nous paralyser demain.

Persuadons-nous bien que l'évolution sera l'œuvre du temps. Elle se produirait à bref délai, subitement, si les causes qui la légitiment étaient mieux comprises; mais les hommes sont les hommes. Il faut les prendre avec leurs préventions, leurs antipathies, leurs répugnances, leurs erreurs, et se bien persuader qu'on ne les amène que lentement, insensiblement, à force de patience, à accepter et à proclamer une parcelle, si minime soit-elle, de la vérité, que cette vérité soit d'ordre politique ou économique.

On prétend que la protection a permis à l'industrie américaine de naître et de grandir. Après la guerre de l'Indépendance, les Etats-Unis ont voulu donner à leur activité une direction utile. Un peuple exclusivement agricole, pensait-on là-bas, ne pos-

sèdera jamais, ni la richesse, ni la puissance. Ce peuple, pour jouir d'un large crédit et se faire craindre, doit se livrer à l'industrie.

On a créé des usines. Puis, afin de décourager la concurrence et de s'assurer le succès, on a frappé de droits exorbitants les produits du vieux monde. L'industrie est née. Certes. Elle a même traversé heureusement la période pénible du début, et songe à exporter. Reste à savoir si ses progrès n'auraient pas été plus sérieux, et plus éclatants, avec un système douanier moins prohibitif, et, partant, plus conforme aux besoins des consommateurs.

Les Etats-Unis sont mieux placés que la France pour développer leur production. Pas d'armée permanente. Les forces vives du pays ne sont pas détournées de leur but. Des milliers de soldats casernés coûtent, à notre nation, de nombreux millions. Et les citoyens que la loi n'appelle pas sous les drapeaux, sont obligés de donner une part de leur travail au budget de la guerre.

Cette cause d'infériorité pour la France ne résulte pas d'accidents passagers. Elle tient à la situation politique de l'Europe. Elle est constante, et ne cessera peut-être que le jour où l'Europe elle-même aura disparu.

La France, toutefois, refuse de s'abandonner au découragement. Jalouse de poursuivre son œuvre de paix et de civilisation, elle tourne les yeux vers les Etats-Unis, et ne demande qu'à tirer le meilleur parti possible de l'état économique actuel. Les Etats-Unis ont la même préoccupation, en ce qui

touche la France. C'est vous dire que le seul but possible, le seul qu'on puisse atteindre, est une entente commerciale, qui sauvegarde aussi bien les intérêts américains que les intérêts français.

En Amérique, on veut exporter davantage en France. Chez nous, on veut vendre davantage aux Américains. Voilà le vœu, le désir, la volonté.

Comment devra-t-on modifier le tarif américain, et le tarif français, pour favoriser ce vœu, ce désir, cette volonté (1)? L'étude réfléchie des faits économiques viendra nous éclairer. La route où je vous engage est longue, tortueuse, hérissée d'obstacles; mais c'est la plus sûre. Vous vous rappelez le lieutenant Maury, qui parvint à fixer les lois de la direction des vents. Comment procéda Maury? Il eut le courage de compulser de nombreux journaux de bord. Il en compulsa des milliers. Et lorsqu'un capitaine, dans tel mois de l'année, avait trouvé tels vents, sous tels degrés de latitude et de

1. Relativement aux soieries, voici les deux tarifs :

Tarif américain du 1er octobre 1890 : Tissus de soie, droit à la valeur, de 30 à 60 pour 100 ; le kilogramme, 5 fr. 71, ou 17 fr. 13 et 15 pour 100, 39 fr. 97 et 15 pour 100, parfois aussi par hectogramme, 14 fr. 61, et 60 pour 100.

Tarif français du 11 janvier 1892 :

Tarif général, par kilogramme.	Tarif minimum,
6 francs.	— 4 francs.
2 — 50	— 2 —
2 —	— 1 — 50
3 — 75	— 3 —
15 —	— 12 —

En 1891, la France a exporté aux Etats-Unis (commerce spécial), pour 62.517.000 francs de tissus, passementerie, rubans de soie et de bourre de soie.

longitude. Maury cherchait les navigateurs, ayant suivi la même route, à la même époque. Si la première observation était confirmée par les observations ultérieures, il en concluait que les vents, dans la saison indiquée, et sous la latitude et la longitude constatées, soufflaient dans telle direction. Recherches longues, ardues, et que pouvait seul entreprendre un homme tenace et résolu. Mais voyez le résultat! Autrefois, un voilier, allant de France en Californie, marchait plus ou moins vite, selon que le capitaine rencontrait, ou ne trouvait pas, les vents propices. Aujourd'hui, le même capitaine consulte Maury, et Maury lui répond, en lui pointant la carte:

— Passez ici.

C'est grâce aux travaux admirables du lieutenant Maury que les traversées d'aujourd'hui sont plus rapides, et plus heureuses. Eh bien! il faut exécuter, pour le commerce franco-américain, ce que Maury a su accomplir pour la navigation à voiles. Il faut étudier le mouvement d'exportation et d'importation entre la France et les Etats-Unis, et arriver, en groupant les faits économiques, à déclarer, sans hésiter, que, pour faciliter dans telle mesure, l'échange d'un produit, il convient de modifier, sur ce produit, dans tel ou tel sens, le tarif douanier.

A quoi bon signer un traité de commerce, si ce traité est destiné à ruiner les gens qu'il prétend enrichir? Pour éviter les surprises, les faux calculs, et les mécomptes, il faut se livrer aux longues

investigations. Ce travail préliminaire est indispensable.

Je vous ai dit que les Américains avaient songé de bonne heure à créer chez eux des industries, et vous savez qu'ils fabriquent des soieries. Le commissaire de l'agriculture de Washington, donnant une attention spéciale aux vers à soie, écrit :

« Nous payons annuellement des millions de dollars aux nations étrangères pour les soieries importées, et toute cette dépense peut être épargnée à nos concitoyens par l'encouragement nécessaire apporté à la production de la soie aux Etats-Unis. »

Ce serait là, sans doute, un vœu patriotique, si les millions de dollars dont on parle n'avaient pas été, pour les Etats-Unis, une dépense ayant permis à la France d'acheter des produits américains.

L'industrie de la soierie est représentée en Amérique par des tissages d'étoffes de soie ; des fabriques de rubans de soies ouvrées, de fils de soie à coudre ordinaires et pour machines à coudre ; de manufactures de soutaches et de bordures, de fils de soie pour voiles de dames, de garnitures pour vêtements de dames, d'étoffes et de garnitures pour voitures, équipements militaires, de guipure, de blonde et de dentelle de Bruxelles, etc.

En mai 1826, un Comité de la Chambre des représentants de Washington, montrait que les Etats-Unis avaient importé, en 1821, pour 4 millions et demi de dollars de soieries ; en 1823, pour

6 millions et demi; et, en 1825, pour plus de 10 millions de dollars (1). Le Comité ajoutait que le pays avait exporté, en 1817, pour 20 millions de dollars de céréales; en 1818, pour 15 millions; en 1824, pour 6; en 1825, pour 5, ou environ la moitié de la valeur des soieries importées. La conclusion était que les Américains, en n'ayant pu produire ces soieries, couraient à leur perte.

Le 26 juin 1869, les fabricants organisèrent un meeting, qui eut lieu au siège de l'« American Institute ». M. W. J. Horstmann, de Philadelphie, présidait. On vota des résolutions portant que l'industrie de la soie serait représentée à la trente-huitième Exposition de l'« American ». Le 2 juillet suivant, une association se forma pour donner suite au projet. Elle avait pour titre : « Association nationale des fabricants de soie pour l'Exposition de 1869. »

Plus tard, on sentit la nécessité de posséder une organisation permanente; et, le 26 juin 1872, l'Association des fabricants de soie d'Amérique, la « Silk association of America », fut fondée à New-York. Elle avait pour objet principal l'union étroite, et la coopération des intéressés. On décida qu'un rapport annuel montrerait l'état de l'industrie.

1. Voici le résultat que veut bien me communiquer M. B. Richardson, secrétaire de la « Silk association » de New-York, pour l'année finissant au 31 décembre 1892 :

Importations de tissus de soie à New-York, dollars. 31.208.399
Francs. . . 156.041.995

Le premier rapport parut le 14 mai 1873. On y apprend que, dans l'année terminée au 31 décembre 1872, la soie manufacturée représentait une valeur de 25 millions de dollars (125 millions de francs). Dans ce chiffre, rentre la valeur de la soie en fils consommée. Le nombre des établissements en activité est de 147. Le capital engagé représente plus de 15 millions de dollars (75 millions de francs).

Depuis 1873, le progrès ne s'est pas ralenti (1).

1. En 1890, le capital engagé était de 51 millions de dollars, (255 millions de francs.) Les Etats-Unis ont importé, en 1890, pour 300 millions de soieries. et pour 230 millions en 1891. A ce sujet, M. Rondot déclare :

« Il est certain que les étoffes de soie d'origine européenne tiennent encore une place très importante sur le marché des Etats-Unis ; mais il paraît non moins certain que les fabriques américaines sont, dès maintenant, en mesure de lutter avantageusement avec les fabriques d'Europe. »

Dès lors, n'est-ce pas le moment, pour les Américains, de baisser des droits d'entrée dont ils n'ont plus besoin ?

Ici, je consulte de nouveau le remarquable rapport de M. Natalis Rondot à la commission permanente de valeurs de douane.

La sériciculture française offre cette situation :

Cocons récoltés (kilogrammes),

1888.	9.549.000
1891.	6.883.000
En moins pour 1891.	2.666.000

Prix moyen du kilogramme,

1888. . .	3 fr.	50
1890. . .	4	50
1891. . .	3	20

En 1891, les soies mises à la disposition de l'industrie dans le monde représentaient 12.619.000 kilogrammes dont 560.000 pour la France, 3 millions pour l'Italie, et 4.795.000 pour la Chine.

La production en tissus de la région lyonnaise atteignait 357.600.000 francs.

XCII

Paris (2 février 1881). — Réunion de la Chambre syndicale de la boucherie de Paris (Animaux vivants des Etats-Unis):

Nous vivons dans le siècle du progrès économique. Les conditions physiques des peuples se sont améliorées. La Bruyère, il y a près de deux cents ans, parlait de « certains animaux farouches » mâles et femelles, qu'on voyait dans la campagne, « noirs, livides, tout brûlés du soleil, » ayant « comme une voix articulée », montrant « une face humaine » et se retirant, la nuit, dans des tanières, où ils vivaient « de pain noir, d'eau et de racines ».

Ces « animaux farouches », qui montraient « une face humaine » du temps de la Bruyère, et qui, en effet, étaient des hommes, sont généralement bien vêtus, bien logés, et bien nourris. Ce résultat est dû à la démocratie. Pourtant, on signale encore en France des populations qui ne mangent pas de viande, ou pour lesquelles la ration de viande est insuffisante. De tels groupes ne sont ni forts ni

heureux. Ils n'ont pas de santé robuste, et n'apportent, au travail utile, ni le courage ni l'énergie nécessaires.

Ranimons l'ardeur des citoyens affaiblis. La France, qui ne produit pas assez de bétail pour alimenter une consommation justement répartie, ira-t-elle s'approvisionner aux Etats-Unis?

Nous recevons du blé de Chicago et de Saint-Louis. Recevrons-nous, de Saint-Louis et de Chicago, des animaux vivants?

Les progrès étonnants de la production américaine portent parfois nos compatriotes à jeter un cri d'épouvante. En 1789, un laboureur réclamait la suppression des pigeons, des lapins et des moines. On lui demanda pourquoi. Il répondit :

— Parce que les pigeons nous mangent en grains, les lapins en herbes et les moines en gerbes.

Les Américains doivent-ils être regardés comme aussi dangereux pour la France que les pigeons, les lapins et les moines de l'ancien temps? Faut-il, en un mot, fermer la France? Non. La lutte pour la vie, ouverte entre les deux pays, les laisse, au point de vue du trafic, dans la situation d'un vaincu et d'un vainqueur. Le vaincu a toujours l'espoir légitime de réussir plus tard; mais, s'il croit préparer son futur succès en relevant les droits de douanes, il se trompe.

On prétend que l'oisiveté amène, chez les différents peuples, des conséquences étranges. L'Italien oisif se chauffe au soleil et s'endort. Le Turc fume et rêve. L'Espagnol s'agenouille et prie.

L'Anglais devient mélancolique et sombre. Le Russe joue. L'Allemand vide son verre, et le remplit. Le Français rit, sourit, et fait des calembours. L'Américain ne connaît pas l'oisiveté. Il ne fait un pas en avant que pour continuer la route commencée. Aussi, la force productive des Etats-Unis atteint-elle des proportions étonnantes.

Prenez les animaux de ferme. Si vous comparez l'Europe aux Etats-Unis, vous trouvez que l'Europe possède environ 370 millions d'animaux de ferme, dont 91 millions de bestiaux, 46 millions de porcs, 196 millions de moutons, 33 millions de chevaux et 4 millions de mules et d'ânes.

Les Etats-Unis peuvent revendiquer pour eux le tiers de cette immense richesse, soit : 36 millions, de bestiaux, 34 millions de porcs, 38 millions de moutons, 12 millions de chevaux, et 2 millions de mules et d'ânes. En tout, 122 millions de têtes.

La France, prise à part, donne ces résultats : moutons, 26 millions ; bestiaux, 12 millions ; porcs, 6 millions ; chevaux, 3 millions ; chèvres, 2 millions ; mules et ânes, un demi-million. Soit 49 millions et demi de têtes.

La distance qui sépare 122 millions de 49 millions et demi, marque l'avance des Etats-Unis sur la France (1).

En dix ans, l'exportation des Etats-Unis est

1. En janvier 1892, les Etats-Unis possédaient :

Chevaux	—	nombre de têtes.	15.498.140
Mules		—	2.314.699
		A reporter. . .	17.812.839

passée, de un, à 15 millions et demi de dollars (de 5 à 77 millions et demi de francs) (1).

La France provoque surtout un mouvement prononcé d'importations chez elle, dont la valeur annuelle dépasse 250 millions de francs. Cela montre l'insuffisance de la production nationale. Pour répondre aux besoins de sa consommation, la France doit demander à l'étranger des moutons, des bêtes à cornes et des porcs. Elle ne peut échapper à cette nécessité.

Elle reçoit des moutons d'Allemagne, des Pays-Bas, de Belgique, d'Autriche, d'Espagne, d'Italie et de Suisse; elle tire ses bœufs à peu près des mêmes pays d'Europe; elle va demander des porcs à l'Allemagne, à la Belgique, à l'Espagne, à l'Italie et à la Suisse. Ce qui ne l'empêche pas d'enregistrer parfois quelques têtes venues des Etats-Unis; mais ces arrivages sont rares, intermittents, et

		Report. . .	17.812.839
Vaches laitières	—	. . . . .	16.416.351
Bœufs et autres bestiaux	—	. . . . .	37.651.239
Moutons	—	. . . . .	44.938.365
Porcs	—	. . . . .	52.398.019
Total des animaux vivants		. . . . .	169.216.813

1. En 1892 (30 juin) l'exportation américaine s'est ainsi répartie :

Bêtes à cornes,	nombre	394.607	valeur dollars	35.099.095
Porcs	—	31.963	—	361.081
Chevaux	—	3.226	—	611.188
Mules	—	1.965	—	238.591
Moutons	—	46.960	—	161.105
	Têtes. . .	478.721	valant —	36.474.060
				Fr. 182.370.300

n'exercent aucune influence sur les envois des autres pays.

Convient-il que la France, sans chercher à augmenter l'étendue de ses besoins, délaisse certains marchés européens, et aille s'alimenter aux Etats-Unis?

De bonne heure, le fermier américain a senti la nécessité d'améliorer son stock. Il y est parvenu grâce aux qualités nouvelles que lui ont apportées les races anglaise et écossaise. Les vaches laitières renommées étaient les Ayrshire, d'Écosse, les Jersey, du New-Jersey, et les Holstein, de Hollande. On demanda surtout le poids aux races Hereford, Devon et Shorthorn.

Les vaches du New-Jersey, que leur excellent lait avait fait estimer, étaient venues de Normandie. On les avait isolées, et leur produit était resté supérieur. En 1789, on menaçait d'une amende de 200 livres tout importateur de bestiaux dans l'enceinte prohibée, et d'une amende de 50 livres tout matelot qui n'aurait pas dénoncé la fraude. Les animaux, importés au mépris des prescriptions de la loi, étaient tués. On donnait leur viande aux pauvres. Dans un certain périmètre, on ne peut encore introduire que des animaux destinés à être immédiatement abattus.

En Californie, avant l'occupation des Etats-Unis, on remarquait des vaches et des bœufs aux cornes longues et menaçantes, race dont les ancêtres pourraient être bien vite retrouvés en Andalousie.

Les Etats qui ont le plus de vaches laitières sont

les suivants : New-York, Pennsylvanie, Texas, Ohio, Indiana, Illinois, Wisconsin, Iowa, Missouri, Californie, Nevada, Colorado et les territoires.

Les Etats qui engraissent le plus de bœufs, et d'autres bestiaux, sont ceux que je viens de citer, auxquels on peut ajouter : la Virginie, la Caroline du Nord, la Géorgie, la Floride, le Tennesse, le Kentucky et le Kansas.

Le prix moyen est établi avec les animaux excellents, bons, assez bons, et même tout à fait inférieurs (1).

On peut rechercher le prix de revient.

Lorsqu'on s'aventure sur cette voie, on ne manque jamais de soulever de véhémentes protestations. J'ai fixé, il y a peu de temps, avec sincérité et loyauté, le prix de revient du blé américain rendu au Havre. Je croyais, en agissant ainsi, n'avoir manqué à aucun de mes devoirs de bon citoyen. Quel n'était pas mon aveuglement! Contraint de me justifier devant une assemblée imposante, je ressemblais assez à Stephenson, à l'époque où l'ingénieur anglais voulait établir le premier chemin de fer en Angleterre. Stephenson dut se présenter devant un jury d'enquête. On lui posa beaucoup de questions, entre autres, celle-ci :

— Si une vache se trouvait placée sur le passage d'un train lancé à toute vitesse, ne serait-ce pas là un cas très grave?

A quoi l'inventeur avait répondu :

1. J'ai sous les yeux des documents qui montrent les résultats étonnants donnés par l'élevage aux Etats-Unis.

— Ce serait, en effet, un cas fort grave... pour la vache.

J'ai reçu les objections qui me furent présentées, comme Stephenson avait accueilli les raisons de ses enquêteurs, et je laissai, dans l'esprit de mes juges, cette conviction que j'étais un homme très dangereux.

La prudence me conseillait de ne pas aller plus loin. Puisque le prix de revient du blé des Etats-Unis avait failli me jouer un mauvais tour, je ne devais pas songer à découvrir le coût d'un bœuf américain. Je m'y hasarde, pourtant; mais, à l'exemple du matelot qui, au moment de s'embarquer, se plaçait sous la protection de la brigantine, je me place, moi, en prévision d'un malheur prochain, sous la protection de la Chambre syndicale de la boucherie de Paris, et de son honorable président, M. Leroy-Daniel.

Le bœuf dont je veux vous faire connaître le prix de revient est un bœuf à courtes cornes.

M. Thrasher, de l'Indiana, a fait le portrait suivant de la vache Shorthorn:

« Tête courte; large espace entre les yeux; les yeux gros et proéminents, pleins de douceur, toutefois; petit museau avec un nez orange (un nez noir indique une race différente, un nez bigarré inspire des doutes); cou délié, offrant une belle place au licou, et n'ayant au-dessous aucune peau supplémentaire; poitrine saillante et pleine, ayant une ligne droite à la base; flancs bien assis; cornes couleur de cire, horizontales au dos;

hanches larges, égales, et basses; côtes bien formées derrière l'épaule, avec des jabots pleins; petite queue; peau jaune ou couleur orange, molle, élastique au toucher, avec une belle robe; os fins; jambes bien effilées du corps au sabot; jambes de derrière droites. Elle peut être blanche ou rouge, ou présenter un mélange des deux couleurs. »

Si je prends un bœuf à courtes cornes, c'est qu'on ne doit songer à faire venir des Etats-Unis que des animaux de bonne qualité. Les prix du transport maritime, en effet, sont aujourd'hui les mêmes pour des bestiaux de qualité inférieure et maigres. Ces prix sont fixés par tête. Pourra-t-on les établir au poids, comme sur les chemins de fer? Peut-être. Si l'on y arrive, et les progrès de la construction navale amèneront probablement cette innovation, on achètera aux Etats-Unis des animaux maigres, on les engraissera près du port de débarquement et on les vendra ensuite avec profit.

Je vous offrirai donc là-bas, sur quelque point de l'Illinois, un bœuf gras de deux ans, et de première qualité.

Ce bœuf de 662 kilogrammes, coûtera, rendu au Havre, à l'importateur français, 761 francs 30, soit 1 franc 15 le kilogramme et 57 centimes les 500 grammes, droit d'entrée en France non compris (1).

1. Droits d'entrée, en France, sur les animaux suivants :

Tarif du 22 février 1877.		Tarif appliqué du 11 janvier 1892	
Bestiaux :		*Bestiaux :*	
	Par tête.		100 kilog. (poids vif).
Bœufs.	3 fr. 60	Bœufs.	10 fr.

Nous parlons ici du bœuf vivant, c'est-à-dire du poids utile et des déchets (1).

Vaches.	1 fr.	20	Vaches.	10 fr.	
Taureaux.	3	60	Taureaux.	10	
Bouvillons et taurillons	1	20	Bouvillons et taurillons.	10	
Chevaux : entiers ou hongres, juments, par tête.	30			Par tête.	
Poulains.	18		*Chevaux* entiers ou hongres et juments.	30	
			Poulains.	20	

1. Les chiffres donnés par moi ont été produits et discutés au Sénat, dans les séances des 19 et 25 février 1881, par MM. Tirard, ministre de l'Agriculture et du Commerce, Jobard, sénateur, etc.

Sénat. — Extrait du compte rendu officiel.

« *Séance du 19 février* 1881 :

M. Testelin. — C'est un très bon argument.

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. — Oui, c'est un bon argument ; mais il y en a encore un autre, c'est le prix de revient.

Hier, l'honorable M. Pouyer-Quertier nous citait M. Léon Chotteau, qui s'est fait l'apôtre d'un traité de commerce avec les Etats-Unis. D'après M. Chotteau, nous pourrions importer en France du bétail à très bas prix, et, à l'appui de cette affirmation, M. Chotteau, dans un discours rapporté par le *Journal de la Chambre syndicale de la boucherie de Paris*, a donné des indications précises. . . . . .

M. Léon Chotteau montre que le bœuf coûte, rendu au Havre...

M. Chotteau n'a parlé que du poids brut. Il faut ramener son chiffre au poids net. . . . . .

Le prix auquel M. Léon Chotteau est arrivé correspond donc à celui de 1 fr. 80 par kilogramme, poids net. Or, le bœuf se vend actuellement à Paris, sur le marché de la Villette, à raison de 1 fr. 74 la première qualité, poids net.

Evidemment, cela explique pourquoi, jusqu'à présent, les Américains ne nous ont pas apporté leur bétail : c'est qu'ils l'apporteraient en perte. J'ajoute qu'il est aujourd'hui de notoriété publique que la plupart des spéculateurs qui ont fait, dans ces derniers temps, des importations de ce bétail en Europe, n'ont pas fait de

Le bœuf américain débarque au Havre et arrive à la Villette. Vous l'achetez le meilleur marché possible : vous avez raison; vous le revendez le plus cher possible : vous n'avez pas tort. Le public, toutefois, est composé des consommateurs, et les consommateurs, dans tous les pays du monde, sont très partisans des bas prix. Vous comprendrez leurs exigences, et vous irez au-devant de leurs désirs en baissant le prix de la viande, le jour où les arrivages des Etats-Unis seront réguliers. Ce jour-là, le public gagnera à l'importation des bes-

brillantes affaires. Je pourrais, à cet égard, invoquer des autorités qui ne font pas de doute.. . . . . .

Le consul de France à Anvers arrive, par ses calculs, sensiblement au même prix que M. Léon Chotteau. Par conséquent, le bétail américain n'est pas aussi menaçant pour nous qu'on veut bien le dire. . . . . »

Séance du 25 février 1881.

« *M. Jobard.* —..... Je ne crois pas que le bétail américain nous arrive dans des proportions extraordinaires ; et, quand même le contraire se produirait pour le bétail, les cultivateurs français y trouveraient un avantage, car le bétail, après avoir voyagé dans les chemins de fer et dans les bâtiments, ne peut pas arriver en bon état, et il faudra toujours l'engraisser en France.

Je vois l'honorable M. Pouyer-Quertier me faire un signe de dénégation. J'ai assisté l'autre jour à une conférence de M. Léon Chotteau sur le bétail américain. Il y a été dit qu'il était impossible de faire voyager des animaux gras sans leur faire perdre beaucoup de leur poids, et qu'ils ne pouvaient arriver que maigres en France.

J'y ai cru d'autant plus que je peux citer ce qui se passe en France. Le bétail que l'on fait voyager perd toujours une partie de son poids. Il en sera de même de celui d'Amérique ; il en perdra d'autant plus qu'il voyagera pendant plus longtemps. Je ne crois donc pas qu'il y ait à craindre l'invasion prochaine du bétail américain. . . . . »

tiaux d'Amérique et vous n'y perdrez pas ; car, si un bœuf vous rapporte un peu moins, vous vendrez beaucoup plus de bœufs et la balance s'établira en votre faveur.

La France, je vous l'ai dit plus haut, ne produit pas assez de bestiaux pour sa consommation. Si le nombre de têtes importées chez nous ne doit pas augmenter, convient-il de délaisser un peu l'Allemagne et la Belgique, d'où nous viennent chaque année de grandes quantités de bêtes à cornes ?

Beaucoup plus de bestiaux américains que vous ne pensez furent introduits en France par l'Allemagne et la Belgique. Calculez donc l'avantage que vous assurerait, sur le marché de la Villette, un commerce direct avec les Etats-Unis.

Si 100.000 bœufs nous arrivent par an des Etats-Unis, et diminuent d'autant l'importation d'Allemagne et de Belgique, ces arrivages auront leur utilité, puisqu'ils tendront à supprimer des intermédiaires inutiles.

D'ailleurs, à un autre point de vue, et afin de mettre le prix de la viande à la portée des populations qui ne mangent encore du bœuf que de loin en loin, l'entreprise, capable d'augmenter l'importation en France, et d'assurer une nourriture fortifiante aux citoyens amaigris par le retour trop fréquent des légumes et du laitage, ne serait-elle pas une œuvre patriotique ?

Je vous pose ces questions, sans avoir la prétention de les résoudre.

Si la France dirige son activité de ce côté, elle imitera l'Angleterre, qui ne recevait des Etats-Unis, en 1875, que 110 têtes de bétail, et qui en importe aujourd'hui des milliers.

Déjà, en 1878, le bétail donnait 67 pour cent de l'exportation des animaux vivants des Etats-Unis. Sur les 67 pour cent, 61.81 pour cent prirent la direction de la Grande-Bretagne.

Les Américains prétendent que l'Angleterre, sur ses 33 millions d'habitants, n'en peut nourrir que 18 millions. D'où la nécessité, pour les Anglais, d'importer de la viande.

La même nécessité existe en France.

Les Anglais possèdent plusieurs lignes de navires aménagés pour le transport des viandes mortes, et des animaux vivants.

Ils consomment 1.300.000 tonnes de viande par an, ou 25.000 tonnes par semaine. Grâce à l'importation américaine, on espère, en Angleterre, que le bœuf de première qualité, vendu 5 pence et demi (55 centimes) la livre, descendra à 3 pence (30 centimes).

Si une société française amène un tel résultat en France, ce sera un bienfait pour tout le monde.

Les chevaux des Etats-Unis sont beaux, dociles, vites et patients.

Un éleveur, ayant en vue le marché, doit considérer : 1° la généalogie ; 2° la taille ; 3° la couleur ; 4° la santé ; 5° le tempérament ; 6° la vitesse. Ne pas négliger le poids, que le fermier invoque souvent en premier lieu.

Une autre méthode énumère ainsi les qualités : 1° beauté ; 2° docilité ; 3° vitesse. La première qualité trouve toujours acheteur. Y joindre la deuxième ne nuit pas. La troisième qualité, sans les deux autres, expose le marchand à attendre un bon prix pendant quatre ou cinq ans.

Un illustre coursier, Dexter, fut vendu 34.750 dollars (173.750 francs). Ce qui porta un homme sensé à dire :

— Ayez, dans votre stock, des chevaux d'une valeur moyenne de 150 dollars (750 francs). Si vous payez votre premier cheval 750 francs, au lieu de 173.750, vous aurez encore 173.000 francs pour l'élevage.

Le nombre de chevaux existant aux Etats-Unis est considérable (1).

Les Etats les mieux fournis sont l'Illinois, le Texas, le New-York, l'Ohio et l'Iowa.

Dans ces cinq Etats, le prix moyen par tête va de 115 à 370 francs (2).

Les prix les plus bas sont obtenus au Texas.

Dans les Etats de grande production, on paiera un cheval au-dessus de 3 ans 325 francs (Illinois), 500 francs (New-York), 375 francs (Ohio et Iowa), 300 francs (Kentucky), 325 francs (Kansas), et 300 francs (Arkansas).

Un cheval américain de 3 ans ou au-dessus,

1. En janvier 1892, les Etats-Unis possédaient 15.498.140 chevaux.

2. En janvier 1892, le prix moyen d'un cheval, pour tous les Etats-Unis, fut de 65 dollars 01 (325 fr. 05.)

acheté dans la région de Saint-Louis (Missouri), coûtera, rendu au Havre, droit d'entrée en France non compris, 655 francs.

Les Etats-Unis exportent des chevaux. Leur exportation, de 1.100 têtes en 1871, s'élève aujourd'hui à une moyenne de 4.000, valant de 6 à 700.000 dollars (de 3 millions à 3 millions et demi de francs (1).

Les ventes se font surtout en Grande-Bretagne. Puis viennent : les Antilles, l'Amérique anglaise du Nord, le Mexique, l'Amérique centrale et du Sud, l'Europe continentale et le Japon.

La France ne reçoit des Etats-Unis qu'un nombre de têtes insignifiant. Elle a, pourtant, besoin de chevaux. Elle en importe annuellement de grandes quantités (2).

En admettant que les chevaux anglais, allemands, etc., aient de bons certificats d'origine, pensez-vous que, sur les arrivages de la Belgique et de l'Angleterre, il n'y avait pas bon nombre de chevaux américains? Si ce fait existe, l'Angleterre et la Belgique empochent ici des profits qui devraient revenir aux importateurs français. Toute entreprise, se proposant de supprimer ces intermédiaires inutiles, aura sa raison d'être.

1. Exportation de chevaux des Etats-Unis :

1890 (30 juin)	3.501	têtes,	valeur,	francs 3.402.000.
1891 »	3.110	»	»	» 3.924.540.
1892 »	3.226	»	»	» 3.055.940.

2. En 1891, la France a importé 16.007 chevaux, d'une valeur de 20.297.000 francs, arrivant de la Belgique, de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie.

Pas une tête des Etats-Unis, ni en 1891, ni en 1892.

Elle aura surtout un but patriotique.

L'armée française réclame 90.000 chevaux en temps de paix, et 250.000 sur le pied de guerre. Ménager en France une réserve de 160.000 chevaux aptes à faire campagne, et avoir cet appoint sous la main au premier signal de la mobilisation, telle devrait être, et telle est, assurément, l'une des vives préoccupations de notre ministre de la Guerre.

Les pays d'Europe qui nous font des envois peuvent prohiber l'exportation chevaline. Une telle mesure nous menacera, et aura pour nous les conséquences les plus dangereuses, tant que nous n'aurons pas su nous ouvrir le marché américain.

Sur les 60 millions de chevaux du monde entier, la France figure pour 3 millions, et les Etats-Unis pour 15 millions et demi.

C'est aux Etats-Unis que nous devons recruter les chevaux de notre cavalerie.

A certaine époque, la remonte jeta les yeux au delà de nos frontières, même au delà de l'Europe. On avait beaucoup vanté les chevaux de la Plata. On fit des essais dans nombre d'escadrons. Ces essais ne réussirent pas. Le cheval de la Plata est fougueux, et se laisse facilement emporter. Il manque de la première qualité exigée du cheval de guerre, la docilité.

Plus tard, des officiers de cavalerie furent envoyés aux Etats-Unis. Ils écrivirent des rapports très concluants sur la beauté, la vitesse,

l'humeur facile et la patience du cheval américain.

Il y a quelque temps, on voulut savoir si, ayant tout à coup besoin de 10.000 chevaux de remonte, on pourrait se les procurer là-bas, dans l'Illinois, l'Ohio, le Kentucky et autres Etats. On acquit bien vite la preuve que 100.000 chevaux seraient aussi facilement trouvés que 10.000, et que 100.000 têtes de moins seraient un vide presque insignifiant dans le stock américain.

Une difficulté surgissait. Elle existe toujours : le manque de moyens de transport.

La France, qui a sacrifié des millions en primes à la marine marchande, ne possède pas une ligne de navires pour transporter les animaux vivants, chevaux, bœufs ou mulets. Mais l'Angleterre a beaucoup de transatlantiques aménagés pour ce trafic spécial. Le concours des armateurs anglais ne nous ferait pas défaut.

Si notre ministre de la Guerre demande par an, aux Etats-Unis, 9.000 chevaux de quatre ans, soit le dixième de l'effectif de paix, et décide que ces chevaux resteront six ans au service, on pourra bientôt livrer annuellement au commerce de 8 à 9.000 chevaux de dix ans, bien dressés, et pleins de vigueur.

Ces chevaux, vienne le jour de la mobilisation, constitueront les 160.000 têtes dont on aurait besoin pour mettre notre cavalerie sur le pied de guerre.

Une telle réserve, sans cesse renouvelée, et sans cesse fortifiée, permettra d'éviter les fautes com-

mises en 1854, à la veille de la guerre de Crimée, en 1859, lors de la guerre d'Italie, et, en 1870, dans le conflit franco-allemand.

A l'origine du mouvement actuel, un groupe de députés, de sénateurs et de grands industriels, a bien voulu soutenir et encourager mes efforts. Depuis plus d'un an, les hommes, que l'idée d'une entente possible et probable avec les Etats-Unis, avait rapprochés, se sont dispersés et m'ont laissé continuer seul la lutte commencée en commun. La longueur de la route à parcourir a refroidi le zèle des initiateurs, et, de tous les citoyens partis en guerre il y a plus de trois ans, vous ne voyez plus aujourd'hui debout que le délégué du comité de 1878. Ce délégué, qui ne l'est plus aujourd'hui que de lui-même, mettra encore, s'il le faut, de longues années à la défense des grands intérêts qu'il a promis de sauvegarder.

Grâce au dévouement de quelques-uns, et à la volonté de tous, la France s'appartient. Mais, en France, la solution des questions économiques est encore écartée. Pourtant, c'est lorsque cette solution permettra d'appliquer, au profit de la généralité, les ressources productives du pays, c'est seulement alors que la France atteindra le degré de force et de prestige qui défie les longues défaillances.

XCIII

Paris (15 mars 1881). — Lettre à un journal de New-York, sur le décret du ministre du Commerce, du 18 février 1881, prohibant l'importation en France des viandes de porcs salées d'Amérique :

Dans le numéro de votre journal, portant la date du 25 février dernier, qu'on vient de me communiquer, vous me rendez carrément responsable des mesures prises en France contre l'importation des viandes de porc salées d'Amérique.

Vous affirmez que j'ai beaucoup d'influence sur le gouvernement français ; et, selon vous, le seul homme qui ait poussé le ministre du Commerce à lancer le décret du 18 février, c'est moi !

Votre journal possède, à New-York, et dans tous les Etats-Unis, une grande autorité. Cette autorité, fort légitime, glorieusement conquise, donne un poids considérable au soupçon que vous faites peser sur moi. Vous me permettrez, dans l'intérêt de la vérité, de protester, et vous ne refuserez pas d'insérer ce que je vais vous dire.

L'article où vous m'accusez est du vendredi 25 février. Or, le dimanche 27 février, c'est-à-dire bien longtemps avant l'arrivée de votre journal en France, le correspondant à Paris d'un grand journal de Boston voulait bien m'interviewer. Il me posa différentes questions, entres autres celles-ci :

Lui. — Pensez-vous que les trichines d'Amérique présentent un véritable danger ?

Moi. — Je pense qu'un citoyen français est aussi exposé à mourir de la trichinose, quand il mange du porc d'Amérique, qu'à être écrasé par la chute d'une cheminée quand il passe dans la rue.

Lui. — Mais alors, comment appréciez-vous le décret du 18 février qui interdit, sur tout le territoire de la République française, l'importation des viandes de porc salées provenant des Etats-Unis d'Amérique ?

Moi. — Ce décret était inutile. Il sera rapporté, n'en doutez pas.

Ainsi, mon cher monsieur, ai-je répondu à M. Ed. King. Le *Boston Journal* a dû vous tomber sous la main. Voyez l'article inséré après mon entrevue du 27 février, avec son correspondant. Voilà pour votre accusation ; elle constitue une première erreur.

Une autre erreur consiste à m'attribuer, sur le gouvernement de mon pays, une grande influence. Nous possédons en France une catégorie d'aimables compagnons qui sentent parfois le besoin d'aller ramasser des cailloux cornus, des fragments de soupières, et des morceaux de ferraille en Italie,

en Grèce, en Egypte ou en Asie Mineure. Ces touristes vont et viennent aux frais de l'Etat, qui éprouve toujours des tendresses patriotiques pour les cailloux, les soupières et la ferraille.

Eh bien ! mon pauvre monsieur, pour vous prouver que mon influence, sur les ministres et le Président de la République, est immense, je vous dirai que toutes les instances, et toutes les platitudes, si j'étais homme à m'y soumettre, ne pourraient me gagner l'appui officiel, que les amateurs dont je viens de vous parler obtiennent toujours, sans même adresser de demande.

Je m'efforce d'améliorer les relations commerciales de la France et des Etats-Unis. C'est là, convenez-en, un grand et noble but. Mais en France, aujourd'hui, malgré la République, tout homme qui s'embarque dans une entreprise comme celle où je suis engagé, est certain d'avance de n'exciter que la haine, et de ne récolter que le dédain. J'en suis là, et ne me dispose pas moins à repasser bientôt l'Océan.

Je continuerai chez vous mes études commencées ; et, si vous voulez bien venir me voir à « Everett House », je vous offrirai un verre de vin de France, dont vous aviez songé, par représaille, à faire interdire l'importation en Amérique, et je vous pardonnerai de m'avoir soupçonné.

9 avril 1881 : Départ du Havre pour New-York à bord du *Saint-Laurent*, de la Compagnie Générale Transatlantique.

SEPTIÈME CAMPAGNE

ETATS-UNIS

La prohibition est un obstacle à l'entente commerciale, que l'adhésion de la France aurait fait obtenir. Les Américains, froissés, songent aux représailles.

Du 9 avril au 10 août 1881. — 21 avril : arrivée à New-York, à bord du *Saint-Laurent* (1).

XCIV

New-York. — (26 avril 1881). — A un banquet d'adieu offert chez Delmonico :

Je suis très heureux de m'associer à votre manifestation sympathique. D'autant plus heureux,

1. *Courrier des Etats-Unis* (22 avril 1881) :

Une naissance et un baptême à bord du SAINT-LAURENT.

La traversée du steamer de la Compagnie Générale Transatlantique *Saint-Laurent*, parti du Havre le samedi 9 avril 1881, à six heures du soir, a été marquée par un événement dont fait foi un acte authentique dressé, à bord, par M. le commissaire Spire.

Il est dit dans cet acte que, le 11 avril 1881, à cinq heures du soir, par 49° 47' de latitude nord, et 15° de longitude ouest, pardevant M. Aldéa Jules Servan, lieutenant de vaisseau, commandant du *Saint-Laurent*, est comparu Jean-Auguste Riederer, do-

MM. les Français de New-York, que j'ai à vous rendre compte de la mission que vous aviez bien voulu me confier l'année dernière.

micilié, avant de s'embarquer, à Straubenzel, canton de Saint-Gall (Suisse), lequel a présenté à M. Servan un enfant du sexe féminin, né de lui, et de Maria-Juliana-Regina Vettiger.

Le comparant a donné pour prénom au bébé Joséphine-Marianna-Laurentia. Il avait d'abord l'intention de s'en tenir à Joséphine-Marianna. Il ajouta Laurentia en souvenir du *Saint-Laurent*, et des soins aussi intelligents que dévoués prodigués à la mère par le Dr G.-L. Leroy.

Au nombre des passagers du *Saint-Laurent*, se trouvait M. Léon Chotteau, qui nous revient pour la cinquième fois. M. Chotteau proposa à M. le commandant Servan, le héros de la Nouvelle-Calédonie lors de l'insurrection des Canaques, de procéder au baptême de l'enfant, et d'entourer cette fête de famille d'une grande solennité.

M. Servan favorisa le projet, et l'on décida aussitôt que le parrain serait M. Léon Chotteau, et la marraine Mme J.-V. Blake, de Boston.

Le baptême eut lieu dans le grand salon, le mercredi 20 avril, à midi. Tous les passagers étaient présents. Le commandant Servan, par quelques paroles pleines de tact, présenta le nouveau-né à l'assistance, et le baptisa selon la formule requise.

M. Léon Chotteau, dans un speech approprié à la circonstance, dit qu'il était heureux de rencontrer, dans les époux Riederer, une émanation de la Suisse, « petit pays, si l'on n'apprécie que la limite de ses frontières, grand pays si on le juge par ses idées d'indépendance nationale, et de dignité patriotique, qui font la force des nations modernes. »

M. Chotteau souhaita à M. et Mme Riederer, sur la terre américaine, le bonheur et la prospérité, ajoutant qu'il serait toujours heureux de recevoir en France des nouvelles de Joséphine-Marianna-Laurentia.

Puis, Mme J. V. Blake remit à M. Riederer une enveloppe renfermant une somme importante, produit d'une souscription ouverte, par le parrain et la marraine, dans le but d'offrir une riche layette à l'enfant née pendant la traversée.

M. le commissaire Spire s'était prêté, de fort bonne grâce, à la

Il y a, en effet, environ un an, sentant venir le centenaire de Yorktown, vous vous êtes réunis, et vous avez voté des résolutions, dans le but d'amener le gouvernement français à assurer la participation de la France, aussi belle et aussi imposante que possible, aux fêtes de Yorktown. Ces fêtes sont légitimées par le souvenir de la victoire des armées combinées de Washington et de Rochambeau, sur l'armée anglaise de lord Cornwallis.

Vos résolutions, si nettes et si patriotiques, furent écrites sur des pages attachées par des rubans aux couleurs nationales. Le bureau du « Cercle de l'harmonie » les avait signées. Et le sceau majestueux du Cercle donnait, à l'ensemble, un caractère d'authenticité qui seyait à ravir.

Vous m'avez chargé de remettre le document à M. Jules Grévy, Président de la République française, et vous m'avez prié de rappeler, au premier magistrat de la nation, combien la France s'honorerait en faisant flotter son drapeau dans les fêtes projetées, à côté du drapeau américain.

J'ai accepté le mandat que vous m'avez con-

réquisition de toutes les dragées du bord, et plusieurs centaines de cornets, fermés par des faveurs roses, et confectionnés dans les journées précédentes, furent distribués aux passagers et aux nombreux enfants d'émigrants.

M. Servan, jaloux d'intéresser à la fête l'équipage du navire, accorda aux matelots une double ration de vin.

Le lendemain, le *Saint-Laurent* arrivait à New-York.

Miss Joséphine-Marianna-Laurentia est aujourd'hui une belle jeune fille de 12 ans. Elle habite Chicago, où j'espère la revoir bientôt.

fié; et un beau matin, je me suis présenté à l'Elysée.

Le Président de la République m'a reçu avec bienveillance. Il m'a écouté, avec l'intérêt que méritait la question délicate posée devant lui.

Il m'a répondu que la France, après avoir pris, grâce à Lafayette et à Rochambeau, une part si brillante à la guerre de l'Indépendance américaine, avait sa place marquée à Yorktown, et que le gouvernement français s'empresserait d'accepter l'invitation du gouvernement de Washington.

J'ajoutai que cette invitation allait arriver, et je me pris à esquisser à M. Grévy tous les détails de la participation officielle demandée. Une escadre s'organisait dans le port de Cherbourg. On y voyait figurer les types les plus récents de nos croiseurs, et de nos cuirassés. Puis, sur ces vaisseaux, commandés par de vaillants capitaines, on faisait monter quelques régiments. Et nos soldats, débarquant à Yorktown, saluaient les noms des brigades d'Agenais, de Soissonnais et de Bourbonnais, illustrés autrefois dans ces parages lointains. Enfin, après les cérémonies commémoratives, où les âmes de deux grands peuples s'étaient reconnues et retrempées, nos vaisseaux remontaient vers le Nord. Dans l'immense baie de New-York, les attendaient des Français patriotes, et des Américains amis de la France.

Quand j'eus fini, le Président m'objecta:

— Tout cela est très bien; mais qui paiera les frais ?

Je me hâtai de répondre :

— Oh ! rassurez-vous, ce ne sera pas vous. Ce ne sera pas moi non plus. Mais une telle manifestation est utile. Provoquez-la; et, sans vous en douter, par la force même des choses, vous servirez les intérêts commerciaux de la France.

Sur la promesse qu'on ferait les choses comme il convenait à une grande nation qu'on les fît, j'ai serré la main que me tendait le Président de la République, et me voici ce soir au milieu de vous, prêt à seconder vos nouveaux efforts, si mon intervention vous est encore utile.

Les peuples modernes ne doivent réprimer, ni la hardiesse, ni même la témérité, sans lesquelles l'esprit humain ne saurait enfanter le progrès; mais ils ont beaucoup plus besoin de relations cordiales que de victoires sanglantes. Un temps viendra où les forces destructives seront transformées en forces productives. A cette époque, on fermera les arsenaux, sans jamais oublier les luttes qui ont préparé, aidé et favorisé la conquête du droit dans le monde.

Les Américains restent fidèles au souvenir de Yorktown, où Washington et Rochambeau ont mis fin à la guerre de l'Indépendance, où des Français ont versé leur sang pour la plus juste des causes.

Nous respecterons la mémoire des héros en ouvrant, à toutes les énergies, la sphère si vaste, et encore si inexplorée, du commerce international.

XCV

New-York. — (30 avril 1881). — Meeting sur Yorktown, au City Hall :

La pensée qui vous inspire est grande, généreuse. J'ajoute, sans crainte d'être démenti par les faits, pratique.

Que voulez-vous? Rappeler à vos compatriotes, aujourd'hui citoyens d'une grande nation, comment un peuple, né d'hier, est parvenu à la prééminence.

J'ai souvent admiré, au Capitole de Washington, une peinture personnifiant, dans treize belles jeunes filles, les treize colonies de 1776. Au milieu du cercle, est l'honnête homme qui sera un jour Président de la République. Les colonies semblent poser à leur défenseur ce dilemme : « To be or not to be! » Elles furent en 1781. Mais, de la Déclaration d'Indépendance à la reddition de lord Cornwallis à Yorktown, quelle longue série de luttes! Les « insurgents » n'ont pas d'armes. Ils sont à peine vêtus. L'Angleterre insulte et raille

ces révoltés d'un jour. Eh bien! l'Angleterre superbe est obligée de s'avouer vaincue!

La France, pour amener ce résultat, ne ménage ni son or, ni le sang de ses fils.

Un concours précieux vous vint de mon pays; et, au mois d'octobre prochain, à Yorktown, vous voulez vous montrer reconnaissants.

Bravo! Le gouvernement français a promis d'envoyer à Yorktown des navires et des troupes. La fête sera complète si notre escadre, après les cérémonies du Centenaire, jette l'ancre dans la baie de New-York. Le Président Grévy, j'en suis sûr, ne refusera pas d'ajouter ce chapitre au programme arrêté.

Le Centenaire de Yorktown va cimenter la vieille amitié des deux Républiques sœurs. Se voir, dîner ensemble, c'est bien. Ce n'est point assez. Deux grandes nations ne vivent pas de réjouissances publiques. Elles ont besoin de développer leurs forces économiques. Or, les tarifs douaniers, votés à Paris et à Washington, semblent n'avoir pour but que d'apporter des entraves au commerce extérieur de la France et des Etats-Unis.

Deux amis se promenaient un jour dans le New-Jersey. L'un dit à l'autre :

— Vois-tu la lune, là-bas?

L'autre répondit :

— Ce n'est pas la lune, c'est le soleil.

Un tiers apparut. On l'interrogea :

— Etait-ce la lune? Etait-ce le soleil?

Le troisième personnage objecta :

— Je l'ignore, n'étant pas du New-Jersey.

Le tarif américain n'est ni le soleil ni la lune, ni le jour ni la nuit, et je crains fort que ses admirateurs ne manquent de la prudence de l'étranger du New-Jersey.

Vous le modifierez. C'est certain. Et si l'idée de cette modification, déjà admise en principe, s'enracine encore plus profondément dans vos âmes au mois d'octobre prochain, le centenaire de Yorktown sera doublement utile.

XCVI

Charleston (Caroline du Sud). — (7 mai 1881). — Réunion de la Chambre de Commerce. (Le tarif général français de 1881 abolit les anciennes prohibitions) :

J'ai traversé Charleston en 1867, et n'y suis resté que quelques heures. Je puis donc dire que je vous visite aujourd'hui pour la première fois.

En 1867, sans but déterminé, sans programme arrêté, j'ai voulu voir le pays qui venait d'être le théâtre de la guerre la plus terrible qui eût éclaté dans le monde. Je me renseignai ; je me rendis compte. Mes courses, à travers votre vaste territoire, me prirent toute une année. Et plus tard, de retour en France, suivant d'un œil attentif les progrès étonnants de votre production, j'avouai que, si le traité franco-anglais de 1860 avait facilité le développement des forces économiques de la France et de l'Angleterre, un traité franco-américain ne pourrait échapper au même résultat.

Tenter d'agir, sur les gouvernements des Etats-Unis et de France, me semblait peine perdue. Une maxime de haute morale porte :

— Aimez qu'on vous conseille.

Mais un gouvernement recherche les louanges, dédaigne les sages avis, et ne s'engage dans une voie que s'il y est poussé par la puissance qui fait et défait les pouvoirs, l'opinion publique.

Pour former cette opinion, il fallait une action énergique, soutenue. L'action nécessaire a commencé en mars 1878, lors de ma première campagne aux Etats-Unis, et ne s'est ralentie depuis, ni de ce côté, ni de l'autre côté de l'Océan.

Dans toutes les phases du mouvement franco-américain, je suis resté un simple citoyen. Mieux vaut; après tout, n'être revêtu d'aucun caractère officiel, et accomplir une œuvre utile, que de ne rien faire du tout en représentant un ministre.

L'année dernière, au moment de me rembarquer pour le Havre, un Américain fort distingué de New-York, homme que j'estime beaucoup, me déclara :

— Si vous voulez obtenir quelque chose des Etats-Unis, commencez par modifier votre tarif général, qui prohibe actuellement l'importation en France de la plupart des produits manufacturés américains. Vous semblez aujourd'hui sortir votre montre de votre gousset, et promettre de nous la donner, si nous vous offrons un équivalent. Ce rôle manque de grandeur. Soyez d'abord, je ne

dirai pas généreux, mais justes envers nous ; supprimez de vos lois fiscales les prohibitions qui éloignent, des côtes françaises, les produits de nos manufactures, et l'entente deviendra possible.

Le vœu de l'Américain de New-York est exaucé. Le nouveau tarif général français, qui vient d'être voté, et que l'on se dispose à appliquer, est basé sur l'ancien tarif conventionnel : il ne renferme aucune prohibition (1).

Les Etats-Unis ont donc la faculté d'exporter directement en France, et sous la protection de la loi nouvelle, des produits qu'ils étaient autrefois obligés d'introduire en Angleterre, et de réexporter comme produits d'origine anglaise. C'était là une fraude, que l'ancien tarif général imposait, et que le nouveau tarif rend inutile.

Grâce à l'innovation, vous allez vendre à la France sans traité, ce que vous ne lui auriez vendu l'année dernière qu'avec un traité. Charleston nous enverra ses tissus de coton.

Le commerce direct présente des avantages indiscutables. Vous l'acceptez d'autant plus volontiers que nous vous offrons des moyens de transports rapides, et peu coûteux.

Autrefois, on pensait raisonnablement que tout le commerce des Etats-Unis avec la France se ferait par les steamers français, ou, du moins, que

1. La date de la promulgation du tarif de 1881 est précisément le 7 mai, jour où je parlais devant la Chambre de Commerce de Charleston.

le fret détourné le serait au profit de navires allant, sans escales, à destination. Vous savez pourquoi les exportateurs de produits manufacturés des Etats-Unis choisissaient jadis Liverpool, comme port d'un transit secret. Aujourd'hui, la cause des produits manufacturés américains est gagnée. Le Havre, et les autres ports français, s'il y a lieu, profiteront seuls, à l'exclusion de Liverpool, et des autres ports anglais, du nouveau courant d'affaires attendu de la réforme réalisée. Ainsi le veut la logique des choses.

Mais les produits de votre sol, le coton, par exemple, n'étaient l'objet d'aucune mesure rigoureuse sous l'empire de l'ancien tarif général français. (Le nouveau tarif n'aggrave pas leur situation.) Pourtant, des balles de coton, expédiées en France, ont parfois quitté Charleston enregistrées pour New-York et Liverpool.

Je comprends le passage par New-York. Pourquoi le passage par Liverpool, puisque le coton brut n'était frappé d'aucun droit à son entrée en France ? Dans le commerce extérieur, la ligne droite évite des intermédiaires inutiles. C'est, en même temps, le chemin le plus économique et le plus court d'un point à un autre.

La France vient d'accorder une concession aux Etats-Unis, et elle a refusé dernièrement de désigner trois commissaires, qui se seraient joints à trois autres commissaires américains, pour préparer un projet de traité de commerce. Quelle inconséquence !

XCVII

Mobile (Alabama). — (13 mai 1881). — Réunion du « Board of Trade »:

Depuis plus de trois ans, j'arpente votre territoire sans limites !

Les peuples sont naturellement enclins, par les nouveaux besoins que crée un état de civilisation plus avancé, à s'affermir, d'une façon définitive, sur le terrain pratique. J'ai deviné les préoccupations d'aujourd'hui, qui seront celles de demain, et ne suis jamais sorti du domaine des faits économiques.

On prétend parfois que les Etats-Unis, en maintenant leur tarif général, n'ont jamais favorisé aucun pays. C'est là une erreur; car le gouvernement de Washington a accordé des avantages commerciaux à plusieurs nations, entre autres aux îles Hawaï, par un traité du 30 janvier 1875, et à la Belgique, par une convention du 8 mars 1875.

Le traité signé entre le Président U. S. Grant, et le roi des îles Hawaï, adopté par la Chambre des

représentants de Washington le 8 mai 1876, par le Sénat le 14 août suivant, et promulgué le 9 septembre 1876, admet l'entrée libre aux Etats-Unis des principaux produits des îles Hawaï, par exemple, du sucre, à la condition que les principaux produits américains seront reçus à Hawaï francs de droits.

Ce traité accorde à un pays des privilèges que la France aurait pu réclamer.

Ici, le gouvernement de Washington se serait empressé d'invoquer l'effet d'une concession faite à un gouvernement étranger. Il aurait allégué que, d'après la loi américaine, la concession accordée à Hawaï l'ayant été moyennant une compensation, la même concession ne devait être étendue à la France que si un contrat spécial intervenait.

La France, sans doute, eût alors oublié Hawaï pour se souvenir de la Belgique.

Un traité fut, en effet, conclu entre les Etats-Unis et la Belgique, le 10 novembre 1845. L'article 5 était ainsi conçu :

« Les navires à vapeur des Etats-Unis et de la Belgique, engagés dans un service régulier de navigation entre les Etats-Unis et la Belgique, seront affranchis, dans les deux pays, du paiement des droits de tonnage, d'ancrage, de bouée et de phare. »

Ce traité a pris fin le 20 août 1858.

Le 17 juillet 1858, un nouveau traité avait été signé. On y avait maintenu, dans l'article 4, l'article 5 du traité de 1845.

A la convention de 1858, succède la convention

du 8 mai 1875. On n'y répète plus, en termes explicites, la clause de 1845; mais on déclare que les navires belges ne paieront pas, aux Etats-Unis, de plus forts droits que ceux exigés des navires américains en Belgique.

Le droit de tonnage, sur un steamer français venant aux Etats-Unis, est de 30 cents (1 fr. 50) par tonne. Il est, en France, sur un steamer américain, de 1 franc.

La France serait fort heureuse d'obtenir la réciprocité contenue dans le traité belge de 1875.

Aujourd'hui, un steamer belge de 3.000 tonnes, entrant à New-York, et n'y ayant pas de wharf, doit payer, s'il reste quatre jours, environ 2.200 dollars (11.000 fr.) pour taxes locales.

La France, si le droit supplémentaire de 50 pour cent avait été admis sur les produits américains importés chez elle, aurait probablement déclaré aux Etats-Unis :

— Si vous voulez que je vous exempte de ce droit de 50 pour cent, mettez-moi sur un pied d'égalité avec la Belgique; et lorsqu'un navire belge de 3.000 tonnes paie, pour entrer à New-York, y rester pendant quatre jours, et en sortir, 2.200 dollars ou 11.000 francs, ne réclamez plus du steamer français un droit de tonnage de 30 cents par tonneau de jauge, ce qui ajoute 900 dollars aux taxes locales, et ce qui fait que là, où la Belgique doit 2.200 dollars, ou 11.000 francs, la France doit 3.100 dollars, ou 15.500 francs.

Le gouvernement français n'a aucune raison de

faire, du droit de tonnage aux Etats-Unis, une condition *sine quâ non*.

Toutefois, la concession accordée aux Etats-Unis par le tarif libéral français, pour être gratuite, n'en est pas moins réelle.

L'abolition du droit de tonnage, en ce qui touche les steamers français venant aux Etats-Unis, est la réponse logique que le peuple américain dictera au Congrès de Washington, et que le Congrès approuvera par un vote (1).

Mais le traité du 17 juillet 1858, a investi la France du droit incontestable de se faire rembourser les droits de tonnage payés par elle, aux Etats-Unis, jusqu'en 1875.

Invoquant l'article 4 du traité de 1858, la Compagnie belge de navigation, dirigée par M. de Ruyter, obtint, en 1872, du gouvernement de Washington, le remboursement des droits de tonnage payés par elle dans les ports des Etats-Unis.

L'article 4 fut abrogé, par un nouveau traité du 1er juillet 1875.

Puis les Allemands, les Suédois et les Norwégiens, en vertu des conventions signées par leurs pays et les Etats-Unis, conventions où se trouvait la clause de la nation la plus favorisée, songèrent

1. Les steamers français, allant aux Etats-Unis, paient toujours 30 cents (1 fr. 50), par tonne de jauge, et par an. C'est ainsi que la Compagnie Générale Transatlantique, présidée par M. Eugène Péreire, a dû débourser, en 1892, pour l'entrée à New-York de la *Champagne*, la *Normandie*, la *Gascogne*, la *Bourgogne*, la *Bretagne*, et la *Touraine*, la somme de 29.191 dollars 51 (145.957 francs 55).

à réclamer, de leur côté, la restitution de ces droits illégalement payés. Ils portèrent le Congrès de Washington à voter, le 19 juin 1878, une loi autorisant le ministre des Finances à rembourser les droits de tonnage payés malgré les traités. La loi ajoutait :

« Pourvu que ce remboursement des droits de tonnage ne s'applique pas à des droits payés avant le 1er juin 1862, ni à d'autres navires que ceux des Républiques hanséatiques, de la Suède et de la Norwège. » En vertu de cet acte, les Suédois et les Norwégiens touchèrent la somme de 6.447 dollars (32.235 francs).

Les Allemands (août 1878) reçurent :

« La Compagnie « North German Lloyd » de Brême, 130.785 dollars (653.925 francs), et la « Hamburg American packet Company » de Hambourg, 130.119 dollars (650.595 francs). En tout 1.336.755 francs.

La France, à l'exemple de l'Allemagne, de la Suède et de la Norwège, peut toujours se prévaloir du traité accordé à la Belgique le 17 juillet 1858; car la clause de la nation la plus favorisée existe dans les traités franco-américains des 6 février 1778, 14 novembre 1788 et 30 septembre 1800. Ce dernier contrat, par son article 2, annulait les actes des 6 février et 14 novembre 1788. Le Sénat des Etats-Unis supprima l'article (3 février 1801). Les armateurs français ont donc qualité pour se faire rembourser les droits de tonnage payés par eux, dans les ports américains, de 1858 à 1875.

La cause que je représente devant vous triomphera ; mais son succès sera l'œuvre du temps. Réussir trop vite est souvent un danger; car les esprits, mal préparés à recevoir la réforme introduite dans les lois, se laisssent envahir par les préventions, et provoquent bientôt un revirement.

Ne jamais reculer, et avancer lentement, à pas comptés, telle fut toujours ma règle de conduite.

L'abolition du droit de tonnage aux Etats-Unis, sur les steamers français, ne sera qu'un échelon gravi sur l'échelle qui mène à l'amélioration définitive des rapports commerciaux de la France et des Etats-Unis. Toutefois, cet échelon gagné nous rapprochera du but à atteindre.

Obtenons d'abord ce résultat; et, par nos communs efforts, nous aurons resserré le lien qui rattache les Etats-Unis à la France.

CXVIII

Nouvelle-Orléans (Louisiane). — (21 mai 1881). — Réunion de la Chambre de Commerce (Usines centrales).

Dans mes précédents voyages à la Nouvelle-Orléans, je pense n'avoir laissé ici que des amis. Mais peut-être, après m'avoir suivi de vos vœux, déplorez-vous d'attendre encore, pour votre pays et pour la France, l'acte qui doit corriger des erreurs économiques en donnant un plus libre essor aux forces productives de deux grandes nations.

Ne vous hâtez pas trop de désespérer; car le mouvement franco-américain est entré dans une phase qui promet, à courte échéance, une solution pratique.

Les peuples, dans leurs évolutions vers le bien, suivent les lois de l'éternelle logique. Quand ils semblent guidés par leurs rancunes, leurs colères ou leurs préventions, ils obéissent malgré tout aux inspirations de la sagesse. Cela revient à dire que les hommes sont plutôt bons que méchants. Un but honnête, que voilent accidentellement des cir-

constances défavorables, est toujours atteint par des efforts constants.

Que voulaient, en France et aux Etats-Unis, les partisans d'une réforme douanière entre les deux pays? Etre de leur temps, et adapter la législation commerciale des deux Républiques amies aux idées et aux tendances d'aujourd'hui.

Un traité allait stimuler l'énergie des exportateurs intéressés, et provoquer un nouveau courant d'affaires. Mais l'action des gouvernements, désirée, sollicitée, ne vint pas donner raison aux partisans d'un progrès nécessaire.

Cette action s'accusera-t-elle bientôt? Nous l'espérons.

En attendant que les ministres, toujours si peu empressés à répondre aux appels réitérés de l'opinion publique, se consultent et s'ébranlent, il importe, selon moi, de retourner le problème. Puisque le traité, qui devait favoriser les affaires, n'est pas venu, appliquons-nous à créer des affaires afin de rendre le traité indispensable et inévitable.

En me plaçant à ce point de vue tout pratique, si j'examine la situation de la Nouvelle-Orléans, je constate que, de votre port, on expédie en France des balles de coton, du maïs, du blé et des produits divers.

Tout cela va au Havre, à Rouen, Dunkerque, Bayonne, Bordeaux, Calais, La Rochelle et Caen.

Les navires transporteurs, pour une période de quatre mois, furent au nombre de 87, dont 65 voiliers, et 22 steamers.

Sur les 22 steamers, 4 seulement étaient français, et appartenaient à la Compagnie Générale Transatlantique.

Une telle pénuerie de navires à vapeur venus de France, me porte à vous demander si l'on ne devrait pas établir ici un service bi-mensuel, avec Bordeaux ou le Havre.

Des produits, tels que la farine, le suif, les huiles, les bois et le tabac, détournés autrefois de ce marché, commencent à y revenir, et pourraient bientôt s'exporter en France en grandes quantités.

Une autre question, qu'on m'a signalée, et dont je crois utile de vous entretenir, est celle des usines centrales pour la fabrication du sucre. Le mode de fabrication, usité aujourd'hui en Louisiane, a plus d'un point d'analogie avec l'ancienne manière de fabriquer le sucre de betterave, dans le nord de la France.

Vous savez qu'on commença, en France, à extraire le jus de la betterave à l'époque du blocus continental, et lorsque les colonies françaises ne purent continuer à alimenter le marché de la mère-patrie. On s'organisa lentement. Les appareils étaient primitifs. Un cultivateur élevait une usine près de sa ferme, et travaillait sa récolte.

Depuis un certain nombre d'années, de nombreuses usines se sont ouvertes. Chacune de ces usines, dirigée par un homme qui a fait des études spéciales dans une école du gouvernement, reçoit les betteraves de 20, de 30 ou de 40 fermiers, et opère sur cet approvisionnement, avec

des machines perfectionnées. Vous arrive-t-il, aujourd'hui, de parcourir les campagnes du nord, en France, et d'apercevoir une de ces anciennes constructions servant jadis à presser les betteraves, arrachées sur les terres du fabricant lui-même, vous pouvez apprécier le progrès réalisé.

La Louisiane produit de grandes quantités de sucre. Dans une période de quarante-cinq ans, je constate une production de 2 milliards et demi de francs. Ce qui fait 55 millions de francs par an.

On m'assure que, grâce aux mauvais moyens de fabrication, on perd chez vous, sur le rendement, environ 30 pour cent de matière saccharine. Pendant les quarante-cinq ans que je viens d'apprécier, on a donc subi une perte annuelle de 75 millions de francs.

Le planteur qui se fait fabricant, ressemble au fermier qui, non content de produire du blé, voudrait faire de la farine. On peut savoir ensemencer un champ, veiller avec intelligence aux soins d'une récolte, et ne rien entendre à la minoterie. On peut être un excellent planteur, et un très mauvais fabricant. A chacun son métier, et que le principe de la division du travail ne soit plus chez vous un vain mot. Lorsque le planteur a coupé sa canne, son rôle est fini, et le rôle du fabricant expérimenté commence.

Le fabricant recevra, dans son usine, les cannes d'un certain nombre de planteurs. Il dirigera une usine centrale.

Dans un « meeting » avec la Chambre de Commerce française, nous avons agité la question que je vous soumets, et des amis ont soulevé des objections. Ils ont prétendu que le mauvais état des routes, ou plutôt l'absence de routes, pour conduire la canne du champ à l'usine, obligerait le fabricant à ne compter que sur la récolte d'un rayon très court. J'ai répondu que les difficultés pour charrier, en France, pendant la saison d'hiver, la betterave du champ à la fabrique de sucre, étaient grandes, et qu'on arrivait toujours à les surmonter. On les vaincra en Louisiane, pour la canne, si les planteurs possèdent la dose d'énergie du fermier français.

Un autre argument consiste à rappeler que le temps fixé pour la fabrication n'est que de deux mois, et qu'une usine centrale ne parviendra jamais à fabriquer, en soixante jours, les cannes de tous les planteurs voisins. On peut répliquer ici que la betterave, elle aussi, veut être râpée aussitôt que possible, et qu'une fabrique de sucre du nord de la France, avec ses appareils perfectionnés, produit davantage, et ne marche parfois que pendant ce laps de deux mois. Si la betterave abonde, on jette l'excédant, qui souffrirait d'un retard, dans des trous nommés « silos », que l'on recouvre de terre. On l'en retire plus tard, pour le travailler. Pourquoi ne mettrait-on pas en réserve, sous des hangars spacieux, les cannes qu'on ne pourrait presser dans les délais rigoureux?

Les réflexions que j'ose vous apporter me sont

inspirées par le désir d'amener chez vous un premier réveil, que ne manqueraient pas de suivre d'autres manifestations d'un travail rémunérateur.

Rapprochez-vous; consultez-vous. Des résultats pratiques seront la récompense de vos efforts.

XCIX

Galveston (Texas). — (29 mai 1881). — Réunion du « Cotton Exchange », (Emigration aux Etats-Unis) :

Il est un pays qui, par ses ressources inépuisables, non moins que par l'énergie de ses habitants, excite l'attention de l'Europe entière. Ce pays est celui que je parcours en ce moment pour la sixième fois. Il se nomme les Etats-Unis d'Amérique.

L'Union est formée d'éléments divers, que l'on voit tous concourir au même but, en provoquant l'essor des forces économiques d'un vaste territoire. Et, dans l'ensemble, un Etat attire surtout les regards des écrivains et des orateurs du vieux monde. C'est le Texas. Je tenais à vous visiter.

A Paris, lorsque nous parlons du Texas, et des résultats étonnants obtenus chez vous dans la production des céréales, des bestiaux et du coton, nous sommes toujours certains de rencontrer de-

vant nous des théoriciens graves et austères, qui sourient d'un air dédaigneux, lèvent les épaules, et passent.

Vous ne savez peut-être pas que la théorie vous défend de récolter le blé au bas prix de revient qu'il vous coûte, d'élever des bestiaux dans les conditions de bon marché que révèlent vos statistiques, ni de livrer à la consommation un excellent coton.

Eh bien ! selon moi, la théorie, qui condamne le Texas à la marche lente et somnolente, si contraire à votre tempérament et à votre esprit d'initiative, ressemble, d'une étrange façon, à la Faculté qui condamne les remèdes non revêtus de l'estampille officielle.

Pendant que la Faculté proteste et s'insurge, le malade guérit; pendant que la théorie, à travers l'Océan, vous montre le poing, un boisseau de blé continue à vous revenir au même prix, un bœuf de deux ou trois ans représente toujours à l'éleveur la même somme dépensée, et votre coton s'obstine à garder ses qualités.

Au fond, le Texas, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas en France, est appelé à un grand avenir. Prévoyant cet avenir, je voudrais rechercher avec vous par quel moyen vous parviendrez à augmenter, d'une manière normale et durable, votre prospérité actuelle.

Vous avez l'intelligence qui conçoit; l'activité qui exécute; mais votre Etat est plus grand que la France. Il représente une étendue de 274.366 mil-

les carrés, ou de 175.000.000 acres (71.335.200 hectares) (1).

Vous réclamez, pour votre œuvre, de nouveaux collaborateurs. Vous les trouverez dans un accroissement de population.

Le Texas, en 1870, avait une population de 808.000 habitants. Il en possédait près du double dix ans après.

Il pourrait en renfermer plus de 10 ou 15 millions. Or, ce sont ces 10 ou 15 millions de citoyens qui vous apporteront un concours inappréciable.

Comment vous obtenir cet appoint, que rendent de plus en plus nécessaire les voies nouvelles ouvertes à votre activité ?

La question nous préoccupe beaucoup, quelques-uns de mes amis et moi.

Dans l'intérêt du Texas, et aussi pour répondre aux vifs désirs de la Louisiane, de l'Alabama, et des Etats du Sud, qui ne demandent qu'à se relever par le travail, il faut souhaiter que le nouveau courant d'émigration, annoncé par Marseille, se fasse bientôt sentir.

Les émigrants de l'Est de l'Europe arrivent en grand nombre à Avricourt, non loin de Strasbourg. Il faudrait diviser cet exode en deux fractions. L'une irait sur le Havre, et New-York. L'autre prendrait la direction de Marseille, et de la Nou-

1. La superficie totale de la France n'est que de 52.857.199 hectares.

Etendue territoriale de toute l'Europe, 3.761.657 milles carrés ; des Etats-Unis, 3.501.404 milles carrés.

velle-Orléans. Par Marseille, on aurait ainsi les émigrants du Sud de l'Allemage, de presque toute l'Autriche, de la Suisse, de l'Italie, de l'Espagne et du Sud de la France.

Pour vous amener ce courant d'émigration, une société serait nécessaire. Elle s'organisera.

Cette Société, composée d'hommes recommandables par leurs talents, leurs lumières, leur honorabilité, prendra l'émigrant chez lui; le conduira au port d'embarquement; l'accompagnera en mer; le recevra sur le territoire américain; lui donnera la destination que ses aptitudes particulières, ou ses préférences personnelles, auront indiquée; lui assurera, par un lot de terrain, ou par un engagement accepté en son nom dans une usine, l'existence par le travail, et ne le perdra de vue que le jour où le nouveau citoyen des Etats-Unis aura su voler de ses propres ailes, et ne compter que sur lui-même.

Supposons que la Société fonctionne. Elle est propriétaire de terrains dans la Virginie de l'Ouest, la Caroline du Sud, la Georgie, l'Alabama, la Louisiane et le Texas. Des agents honnêtes, scrupuleux et actifs, répandus dans tous les pays d'Europe, montrent aux déshérités, et aux ennemis du militarisme, les nombreux avantages offerts par la colonisation du Sud des Etats-Unis.

Les émigrants vont-ils se rendre à l'évidence, et prendre aussitôt la résolution de se diriger sur la Nouvelle-Orléans? Non.

Ici se révèle un phénomène digne d'attention.

Lorsque nous parlons, lorsque nous écrivons, dans le but de découvrir, aux nations d'Europe, les richesses incalculables de votre pays; et lorsque nous ajoutons qu'un homme courageux et intelligent arrive toujours, chez vous, à la considération et à la fortune, nous sommes certains, notre vanité aidant, d'avoir vaincu les dernières hésitations et grossi le nombre des départs pour l'Amérique.

Erreur! Par nos grands mots, et nos phrases alambiquées, nous n'avons opéré aucune conversion.

Un jour, cependant, la Société d'émigration intervient. Il ne s'agit plus ni de mots, ni de phrases. On est entré sur le terrain des faits. On offre à l'émigrant un contrat, et une situation à tous les points de vue supérieure à celle qui lui est faite en Europe. L'émigrant sait qu'il a, devant lui, des honnêtes gens incapables de le tromper.

Il accepte?

Non. Il refuse.

Pourquoi?

Parce qu'il n'a pas été sollicité par un frère, un cousin ou un ami, déjà installé en Louisiane ou au Texas.

Ce qui encourage, et ce qui favorise un courant d'émigration, ce sont les lettres écrites, des Etats-Unis, aux parents et aux camarades restés en Europe. Les articles de journaux, les brochures, les livres, les discours, les réclames des compagnies

de chemins de fer ou de navigation, les privilèges concédés d'avance par une Société, tout cela n'est rien, ne prouve rien et ne peut rien, si un chiffon de papier graisseux, barbouillé d'une écriture incorrecte, apporté par le facteur rural, et lu mot à mot par la famille, n'a conseillé, de la Louisiane ou du Texas, le départ pour l'un de ces deux Etats.

Aussi, la Société d'émigration, si elle veut compter avec les nécessités urgentes, s'empressera-t-elle, dût l'expérience lui coûter un lourd sacrifice, de se ménager d'abord la présence de quelques familles laborieuses.

Ces familles installées, ayant réussi, des lettres passeront l'Atlantique, allant ranimer l'espoir des désespérés qu'on avait laissés derrière soi, et auxquels un doute invincible avait fait préférer la misère au village natal, à l'aisance en lointain pays.

La force des choses impose cette marche, et lorsque la Société se sera résolûment mise à l'œuvre, les lacunes révélées aujourd'hui dans la population, et dans le travail du Sud, disparaîtront bientôt.

Favoriser, chez vous, et dans les Etats qui vous relient à l'Atlantique, l'exploitation des ressources jusqu'ici dérobées à votre vigilance, et à celle de vos voisins du Sud, c'est toujours poursuivre l'œuvre qui se résume dans l'amélioration des rapports commerciaux de la France et des Etats-Unis.

Lorsque, par nos communs efforts, nous serons parvenus à créer la richesse sur les points où elle n'existe pas, nous aurons élargi le marché franco-américain, et, ainsi, mieux que par toutes les belles protestations d'amitié, nous aurons contribué à faire sentir la nécessité d'une convention internationale.

C

Saint-Louis (Missouri). — (9 juin 1881). — Réunion du « Merchants'Exchange ». (Prohibition en France des viandes américaines) :

J'arrive du Texas, où m'avaient conduit mes courses à travers les Carolines, la Georgie, l'Alabama et la Louisiane.

Après une longue route, le voyageur se recueille et s'interroge. L'impression que m'ont laissée vos concitoyens du Sud, me fait bien augurer de l'avenir réservé à cette partie des Etats-Unis. Si j'analyse devant vous cette impression ressentie, je me plais à proclamer que, de Charleston à Augusta, d'Augusta à Atlanta, d'Atlanta à Mobile, à la Nouvelle-Orléans, à Galveston, à Houston, à Dallas et à Weatherford, partout, dans la région méridionale, une pensée domine : on veut renaître, vivre et prospérer.

L'existence d'un peuple comporte des besoins, que les phraseurs ne peuvent satisfaire, ni en roulant de gros yeux, ni en prononçant de grands mots,

encore moins en rappelant, par le mouvement de leurs bras, le souvenir des anciens télégraphes à signaux. Voilà ce que les populations du Sud avouent, et leur intérêt les pousse à chercher un refuge dans le règlement de leurs intérêts prochains.

Bon signe. Lorsque des hommes font taire leurs passions, leurs rancunes, leurs préjugés, et se réunissent pour mettre en commun leurs lumières, leur expérience et leur bon sens, soyez sûrs que, de ce contact, sort toujours une application utile.

Viser au plus pressé, se rendre compte des faits, et s'efforcer de corriger, ou d'encourager ces faits, selon que l'ordonnent les groupes sociaux, tel est le programme modeste, terre à terre, mais normal et vrai, qui fait passer l'intérêt du pays avant l'intérêt d'un homme, et qui sacrifie les vues d'un seul aux vues de tous.

Ce programme démocratique, accepté dans le Sud, triomphe depuis longtemps dans l'Ouest.

A Saint-Louis, vous invoquez les principes qui font la force d'une République digne de ce nom, et vous ne permettez pas que des mesures injustifiables viennent gêner votre activité, en compromettant votre liberté.

Si une de ces mesures est prise chez vous, au sein de votre législature ou de votre gouvernement central, vous protestez, et votre protestation a de l'écho.

L'acte, toutefois, peut venir d'un pouvoir étran-

ger, de la France, par exemple, qui, un jour, sans motif, décide :

« Est interdite, sur tout le territoire de la République française, l'importation des viandes de porc salées provenant des Etats-Unis d'Amérique. »

Le décret est du 18 février 1881. Il fut signé par le Président Jules Grévy, sur la proposition du ministre du Commerce.

Cet acte, subitement, sans raison, vous a menacés.

En votre faveur, je veux élever la voix.

Je suis Français, et j'aime mon pays. Un sentiment, que vous excuserez, me porte, lorsque je suis au loin, à approuver tout ce qui se fait en France.

Ici, cependant, au milieu de vous, je résisterai à cette tendance.

Les Etats-Unis, dans les années fiscales 1879 et 1880 (30 juin), ont exporté pour 601 et 624 millions de francs de comestibles, dont plus de 400 millions de lard et de jambon, de saindoux et de porc.

Ces chiffres vous donnent une idée de l'importance du commerce, que le décret de février dernier est venu troubler.

L'exportation dont je viens de vous parler s'applique aux différents pays. Peut-être, après tout, la France ne reçoit-elle qu'une quantité minime des viandes interdites. En ce cas, la mesure prise le 18 février, mauvaise en elle-même, comme toutes les mesures irréfléchies, n'a pas causé le mal qu'on lui attribue.

Voyons.

D'après les statistiques françaises, la France, en 1879 et en 1880, a importé des Etats-Unis pour 38 millions et 43 millions de francs des viandes prohibées en 1881.

La France reçoit, de chez vous, presque toutes ses viandes de porc salées.

Le décret du 18 février a paralysé brusquement un commerce se chiffrant par une moyenne de 40 millions de francs (1).

Une telle perte, infligée aux Etats-Unis, a également appauvri les ports du Havre, de Bordeaux et de Marseille, qui enregistraient vos envois, et les distribuaient ensuite sur tous les points du territoire.

Notez que vos viandes étaient surtout destinées aux centres manufacturiers de France, et qu'elles étaient devenues, pour nos ouvriers, un supplément de nourriture nécessaire. Vous vous étonnez qu'un gouvernement républicain, chargé de défendre et de faire respecter les intérêts de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, ait lancé le décret du 18 février!

Ce décret, toutefois, n'a-t-il pas eu pour but d'éloigner un danger public? Oh! certes. Toutes vos viandes étaient trichinées; et si les millions de Français, qui mangeaient vos jambons avec plaisir, n'étaient pas protégés, la France n'allait plus être qu'une immense nécropole!

La trichine existait. Qui l'avait découverte?

1. En 1891, la France n'a reçu des Etats-Unis que 3.742 kilogrammes de viandes salées, à 1 fr. 35 le kilogramme.

Sans doute un consul de France aux Etats-Unis, fort désireux d'épargner à sa patrie les terribles effets d'un empoisonnement général? Pas du tout. La chose fut révélée par un consul anglais.

Je m'étais toujours figuré que la France était représentée aux Etats-Unis par des agents capables d'éclairer leur gouvernement. Peut-être en était-il ainsi autrefois. Aujourd'hui, ce sont les représentants de l'Angleterre qui renseignent nos ministres. Les agents diplomatiques étrangers font, au loin, les affaires de la France. Le Parlement français va s'empresser de supprimer nos ministres plénipotentiaires et nos consuls, puisque ces personnages sont devenus inutiles.

Après tout, il y avait peut-être urgence. Une dépêche de Paris a vite traversé l'Océan; mais le câble, le 18 février, était probablement rompu. On devait agir au plus tôt, et l'on prit une décision énergique.

Le lendemain, le ministre du Commerce put se convaincre qu'un seul porc, atteint de la trichinose, avait été vu en France, et que ce porc était français.

En outre, l'Excellence, ayant consulté les savants, vit ses appréhensions reçues par un immense éclat de rire.

Le lendemain, également, des délégués du Havre, de Bordeaux et de Marseille, se firent annoncer au ministre, furent introduits, et tinrent ce langage à l'auteur du décret :

—Nous sommes aujourd'hui le 19 février, et nous

attendons des navires partis de Boston, de New-York, de Philadelphie, de Baltimore et de la Nouvelle-Orléans. Ces navires ont quitté les Etats-Unis de bonne foi, et n'ont pu deviner qu'on s'opposerait en France au débarquement de leurs marchandises.

Le ministre se gratta le front, et répondit :

— En effet ! Eh bien, nous ferons une exception pour les navires actuellement en mer.

Au milieu de tous ces incidents drôlatiques, vous cherchez en vain la pensée qui a pu dicter l'acte malencontreux du 18 février 1881. Pour connaître cette pensée, vous devez vous rappeler que le tarif général des douanes était alors en discussion devant le Sénat français. Le décret fut inséré dans le numéro du *Journal officiel*, portant la date du 19 février, sans même avoir été soumis au ministre des Affaires étrangères. Ce jour-là, le ministre du Commerce aborda la tribune du Sénat avec une assurance qu'on ne lui soupçonnait pas. Dans les séances précédentes, on avait beaucoup parlé du danger exotique, et bon nombre de sénateurs étaient persuadés que le seul remède, au progrès des importations américaines en France, était le relèvement des droits d'entrée sur les blés et les bestiaux d'Amérique. Le ministre du Commerce, pour montrer que les Etats-Unis ne devaient inspirer aucune crainte, supprima, d'un trait de plume, à propos de trichinose, l'importation des viandes de porc salées. Les membres du Sénat, que le spectre des Etats-Unis avait fait pâlir, s'avouèrent aussitôt :

— Puisque le gouvernement trouve le moyen de prohiber l'entrée des viandes de porc salées, il saura bien également arrêter les blés d'Amérique à la frontière, sous prétexte de pourriture, et interdire le débarquement des bœufs du Missouri et de l'Illinois, en invoquant la pneumonie.

Et le tarif douanier réclamé par le gouvernement fut voté au Sénat.

Le décret du 18 février a la physionomie d'une mesure politique, et n'en est que plus condamnable.

Ce décret serait depuis longtemps rapporté, si un sentiment d'amour-propre mal placé ne s'était fait jour. A Paris, on confesse tout bas qu'on s'est trompé ; mais on n'ose faire l'aveu de l'erreur. L'avouer, ne serait-ce pas s'engager à la corriger? Dans la pratique, on a bien adouci l'application de la mesure prise. Cela ne suffit pas. Le décret était inutile. Il faut le supprimer.

La faute commise en février nous éloigne du but où tendent nos efforts, c'est-à-dire du traité de commerce franco-américain.

Lorsque, cependant, les négociations officielles s'ouvriront, malgré les millions perdus par vous depuis le 18 février, vous serez assez généreux pour garder à la France, qui vous admire et vous aime, votre estime et votre sympathie.

CI

Baltimore (Maryland). — (8 juillet 1881). — Lettre à M. Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des Affaires étrangères, Paris :

Je viens de parcourir les Etats du Sud et de l'Ouest des Etats-Unis, et je prends la liberté de vous annoncer quelle conséquence aura le décret du 18 février, prohibant l'entrée en France des viandes de porc salées d'Amérique, si ce décret n'est pas bientôt rapporté.

Partout où je suis passé, on s'accorde à dire que la mesure, imposée le 18 février, a été prise à la légère, et l'on a adopté un plan de campagne contre la France.

On va frapper, à la session de décembre du Congrès de Washington, les vins français de droits beaucoup plus élevés.

On n'a pas agi après le 18 février, parce que la session du Congrès (la courte session) finissait légalement le 3 mars, et parce que, du 18 février au 3 mars, on refusa de croire à la durée

d'une prohibition, qui n'est que trop maintenue.

Soyez sûr qu'on agira en décembre, dans le sens que je vous indique, si l'erreur n'est pas reconnue et corrigée à bref délai.

Je crois de mon devoir de vous prévenir. Dans votre sagesse, vous apprécierez la situation (1).

1. La prévision s'est réalisée dans le tarif américain du 3 mars 1883.

CII

Baltimore (Maryland.) — (11 juillet 1881). — Lettre à M. J. M. Parr, Président du « Board of Trade », aprés l'assassinat du Président des Etats-Unis Garfield :

Je suis arrivé ici le 30 juin, avec l'intention de traiter, devant le « Board of Trade » que vous présidez avec autant de distinction que de talent, l'importante question des rapports commerciaux de la France et des Etats-Unis.

Le vendredi 1er juillet, avec mon ami M. James Hodges, je vis votre honorable collecteur M. John L. Thomas, et ne tardai pas à éclairer dans mon esprit certains points obscurs.

Puis, M. Robert Garrett, vice-président du « Baltimore and Ohio Railroad » avait bien voulu me fixer, pour le lendemain 2 juillet, à Montebello, un rendez-vous avec M. John W. Garrett, son père, auquel Baltimore doit une grande partie de sa prospérité.

Hélas ! Le lendemain matin, 2 juillet, un ami m'abordait, et me serrant la main :

— Le président Garfield vient d'être assassiné!

Etait-ce possible?

Pourquoi une main criminelle se serait-elle levée sur M. Garfield?

Vous avez, aux Etats-Unis, une sagesse politique que nous ne possédons pas toujours en France. Après l'élection d'un Président républicain, les démocrates s'inclinent, acceptent et vénèrent le premier magistrat de la République, contre lequel ils ont pourtant voté.

Respect de la majorité.

M. Garfield était l'élu de la nation.

Pourquoi l'aurait-on tué?

Je n'oublierai jamais le mouvement de sympathie dont je fus témoin le 2, et les jours suivants.

La nation américaine était atteinte par la balle de l'assassin, qui avait frappé le représentant respecté d'un grand peuple, et lisait les bulletins de la Maison-Blanche avec une anxiété que l'Europe entière partageait.

Lorsque je me rendis à Washington, j'eus l'honneur de serrer la main de l'honorable M. James G. Blaine, secrétaire d'Etat, et de l'honorable M. Robert R. Hitt, sous-secrétaire. La situation du Président était bonne, et M. Brown, secrétaire particulier, ne me dissimula pas son contentement.

En sortant de la Maison-Blanche, je tombai sur des groupes avides de nouvelles. On me demanda :

— Eh bien ! et le Président?

Je répondis :

— Il est sauvé.

La joie illumina soudain les figures anxieuses, et des voix s'écrièrent :

— Dieu vous entende !

Sauvé ! Je le crois, je l'espère ; mais, lorsque je voulus télégraphier en France que le noble malade était hors de danger, on me dit :

— Attendez !

Et j'attends la nouvelle d'un heureux dénouement, et des millions d'hommes l'attendent avec moi !

Dans les circonstances actuelles, je crois que le meilleur discours, sur les rapports commerciaux des Etats-Unis, spécialement de Baltimore, et de la France, est l'absence de discours.

Lorsque, de New-York à San-Francisco, de Boston à la Nouvelle-Orléans, tout un peuple est recueilli, je manquerais aux devoirs de l'hospitalité en troublant ce religieux silence.

Il est des moments où il faut savoir se taire. Je traverse un de ces moments-là, et je me tais.

Persuadez-vous bien, cependant, que je continue à servir la cause de Baltimore avec tout le zèle, et toute l'énergie, dont je suis capable.

Plus tard, à mon retour de France, lorsque le Président Garfield aura repris la haute direction des affaires publiques, et lorsque le port de Baltimore sera déjà relié plus étroitement à la France, nous nous reverrons si vous le voulez bien, et

nous aborderons l'étude des grandes questions que nous ne pouvons discuter en ce moment (1).

1. M. J. M. Parr, président du « Board of Trade » m'a répondu :

« Baltimore, Md., 12 juillet 1881.

Cher monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre très intéressante lettre du 11 courant, et me plais à reconnaître que le ton de cette lettre, et la sympathie qu'elle révèle, sont hautement appréciés de tous nos concitoyens. Au milieu de l'anxiété patriotique qui s'empare du peuple américain, sans distinction de parti, touchant la vie du Président des Etats-Unis, la discussion des rapports commerciaux avec votre grand pays peut, en effet, être ajournée à un moment plus opportun. Lors de votre retour de France, je ne doute pas que le *Board of Trade*, que j'ai l'honneur de présider, ne vous procure bien volontiers l'occasion de traiter les questions économiques avec lesquelles vous vous êtes si bien, et si étroitement identifié.

En vous remerciant du zèle et de l'énergie que vous avez déployés pour servir la cause de Baltimore, je demande que vos efforts dans cette voie ne s'affaiblissent pas, et assurent l'avantage réciproque, et la prospérité de votre nation et de la nôtre.

Très respectueusement à vous,

J. M. Parr.

Président du (Board of Trade) de Baltimore. »

C'est le 2 juillet 1881 que Guiteau tira sur M. Garfield, Président des Etats-Unis. Le même jour, j'expédiais, de Baltimore, ce télégramme à M. R. R. Hitt, sous-secrétaire d'Etat à Washington, que j'avais connu premier secrétaire de la légation américaine de Paris :

« Je vous adresse, et vous prie de transmettre au Président Garfield, l'expression de mes sentiments de profonde sympathie et de douleur. »

Ce télégramme fut l'un des premiers reçus à la Maison-Blanche.

On sait que M. Garfield a succombé, peu de temps après l'attentat du 2 juillet.

CIII

Washington (D. C.) — (18 juillet 1881). — Chez M. James G. Blaine, « secretary of state » (Ministre des Affaires étrangères) (1) :

Depuis 1878, je parcourais une route où aucun obstacle ne m'arrêtait. Hélas! un immense rocher vient de tomber devant moi.

Ce rocher, qui me défend d'avancer plus loin, est le décret du 18 février dernier, prohibant en France l'entrée des viandes de porc salées d'Amérique.

Tant que cette mesure existera, je serai contraint et forcé de borner mes soins à signaler un danger qu'on ne veut pas reconnaître, et qui n'est que trop réel.

Depuis le 18 février, on a reçu vos protestations, et l'on semble s'apprêter à faire amende honorable. Confiant dans certaines promesses, vous attendez la levée de la prohibition. Je l'attends aussi.

1. M. Blaine est mort à Washington en janvier 1893.

De quoi s'agit-il ? De la liberté du travail, gravement compromise en France.

Songez que nous recevions, l'année dernière, pour 55 millions de francs de vos viandes ! Cela suppose des milliers de travailleurs qui, du Havre à Bordeaux et à Marseille, vivaient honorablement de salaires honnêtement gagnés. On n'avait demandé à l'Etat ni aide, ni protection. Par leur propre initiative, les industriels qui employaient un nombreux personnel, avaient surmonté les difficultés inhérentes à toute innovation, et avaient vu la prospérité couronner de longs efforts. Leurs succès avait largement contribué à augmenter la richesse de nos grands ports maritimes.

Tout à coup, un ordre intervient. Défense de continuer le travail qui faisait vivre. Dès lors, plus de salaire, et plus de pain !

Pourquoi cet ordre ? Parce que, dit-on, les viandes d'Amérique sont trichinées !

L'observation, plus forte qu'un décret, répond bientôt que les trichines sont tuées par la cuisson. Le bon sens ajoute que, si les trichines survivaient à l'action du feu, le peuple américain aurait, depuis longtemps, été décimé, puisque, chez vous, la consommation des viandes de porc est générale.

La prohibition en France n'avait pas de raison d'être.

En condamnant des ouvriers à la misère, elle a causé un préjudice considérable dans le monde du travail.

N'oubliez pas les consommateurs. La France recevait, des Etats-Unis, plus de 30 millions de kilogrammes de vos viandes. Vous voyez que les Français, qui s'alimentaient chez vous, forment une véritable légion. Vos viandes allaient surtout dans les familles pauvres, où les légumes forment trop souvent la base de la nourriture. L'appoint que vous nous apportiez augmentait l'énergie de nos ouvriers, et leur permettait de produire mieux, et davantage.

A quoi bon les protestations ? Le procès est gagné devant l'opinion publique.

— C'est fort bien, direz-vous. Encore faut-il regretter qu'un homme puisse, dans un pays comme la France, par un simple trait de plume, jeter la perturbation, et accumuler les ruines, dans toute une branche de commerce.

Vous avez raison ; et, en déplorant avec vous cette lacune, dont souffre mon pays, j'ose espérer que, grâce à vous, les bonnes relations des deux Républiques ne seront pas troublées.

CIV

New-York. — (30 juillet 1881). — Lettre à toutes les Chambres de Commerce de France, sur la prohibition des viandes américaines :

J'ai quitté la France le 9 avril dernier, avec le *Saint-Laurent*.

Depuis mon arrivée aux Etats-Unis, j'ai parcouru les Carolines, la Georgie, l'Alabama, la Louisiane, le Texas, le Missouri, l'Ohio, la Pennsylvanie, le Maryland, l'Illinois et le Massachusetts.

J'ai prononcé des discours devant les Chambres de Commerce de Charleston (Caroline du Sud), Mobile (Alabama), la Nouvelle-Orléans (Louisiane), Galveston (Texas), et Saint-Louis (Missouri).

La Chambre de Commerce de Baltimore (Maryland), se disposait à m'entendre, lorsque soudain fut perpétré le lâche assassinat du Président Garfield.

Le silence m'était imposé par la douleur profonde et légitime d'une grande nation.

Je me suis tu.

Aujourd'hui, à la veille de me rembarquer pour la France, je dois vous signaler le danger qui menace le commerce français aux Etats-Unis si le décret du 18 février dernier, prohibant l'entrée en France des viandes d'Amérique, n'est pas bientôt rapporté.

Ce décret fut lancé sur une simple allégation, et des journaux de New-York proposèrent aussitôt, par représailles, de prohiber les vins français.

La mesure ne fut ni présentée, ni votée à Washington.

Pourquoi? Tout simplement parce que le Congrès de Washington était dans sa courte session (*Short session*). Or, cette session, qui se renouvelle tous les deux ans, se termine, d'après la loi, le 3 mars.

Du 18 février au 3 mars, on n'eut pas le temps d'agir. Après le 18 février, des législateurs de Washington, informés par le télégraphe, contestaient l'existence du décret.

Lorsque d'autres nouvelles vinrent confirmer la réalité des faits, l'heure de la séparation du Congrès sonnait.

On se sépara.

Oui! Mais un nouveau Congrès va se réunir le premier lundi de décembre 1881. Dans la session prochaine, on votera des droits fantastiques sur

les vins français si, en décembre, le décret de février subsiste toujours (1).

On s'en prendra aux vins, parce qu'on peut prouver que des Américains ont été incommodés par de mauvaises mixtures, importées aux Etats-Unis comme vins de France.

En France, dira-t-on, le ministre du Commerce, auteur du décret prohibitif, serait incapable de citer le nom d'un seul Français que le jambon d'Amérique ait rendu malade.

On ajoutera :

Si ce ministre avait besoin d'interdire à ses concitoyens de se nourrir des viandes de Chicago, de Saint-Louis et de Cincinnati, parce que ces viandes pouvaient compromettre la santé publique, un motif plus puissant devait porter l'Excellence à défendre aux Français de voyager en chemin de fer et en bateau à vapeur, puisque des trains se sont déjà rencontrés, que des navires ont déjà fait naufrage, et que l'habitant du pays de France, dans l'économie duquel on parviendra à découvrir la trichine, est encore à naître.

La question de la santé publique n'était pas en jeu, et les consuls français des Etats-Unis n'ont pas été consultés avant le décret. Ils n'ont même reçu aucune communication après le 18 février.

De sorte que, aujourd'hui, lorsqu'un intéressé va trouver un consul de France, et lui demande à quelle époque le décret sera rapporté,

1. Voir la note de la page 506.

le fonctionnaire, très humilié, est obligé de répondre :

— J'ignore si, le 18 février, un décret a prohibé l'entrée en France des viandes de porc salées d'Amérique, car mon gouvernement ne m'a rien notifié.

Au sein du Congrès de Washington, on affirmera que le gouvernement français n'a imaginé le décret du 18 février que pour faire voter le nouveau tarif général des douanes, alors en discussion devant le Sénat de Paris.

Le ministre du Commerce avait besoin du décret de février pour triompher de l'opposition qu'il rencontrait dans la Chambre haute.

Et, pour montrer qu'une légèreté calculée a dicté l'acte de février, on mentionnera que l'auteur du décret avait oublié, le 18 février, de faire une exception en faveur des navires déjà en route pour la France, après avoir quitté les ports des Etats-Unis de bonne foi.

Tous ces arguments, développés, renforcés au mois de décembre prochain, porteront, dans l'esprit des membres du Congrès de Washington, cette conviction que le ministre français a imposé le décret du 18 février sans s'être donné la peine de s'éclairer. Et des droits plus élevés que les droits actuels frapperont les vins français, à leur entrée aux Etats-Unis.

Voilà ce qui va se passer à Washington, en décembre, si le décret de février n'est pas rapporté avant cette époque.

Je laisse maintenant à votre patriotisme le soin de décider quelle doit être votre conduite dans les graves conjonctures d'aujourd'hui (1).

15 août 1881. — Retour en France, de New-York, à bord du *Labrador*, de la Compagnie Générale Transatlantique.

1. Voir la note de la page 506 relative au tarif américain du 3 mars 1883.

HUITIÈME CAMPAGNE

FRANCE

En France, impossible de sortir de l'imbroglio créé par le décret prohibitif du 18 février 1881.

Du 15 août 1881 au 15 janvier 1884. — 27 août 1881 : Arrivée au Hâvre, à bord du *Labrador*.

CV

Paris. — (24 octobre 1881). — Réunion publique, à l'hôtel des Chambres syndicales, pour faire rapporter le décret prohibant l'entrée en France des viandes américaines :

On prétend, parfois, que, si la France ne trouve pas de sympathie réelle aux Etats-Unis, qu'elle a contribué à fonder, c'est par l'effet d'une coïncidence bizarre.

C'est là une erreur.

Lorsque, dans ces derniers temps, je tentai de provoquer cette sympathie profonde dont on a tant besoin; lorsque je m'efforçai de rapprocher les deux peuples, afin de faire naître, de ce rapprochement, une convention internationale, j'étais certain de rencontrer devant moi l'administration jalouse et hostile.

C'était la période de l'intrigue ténébreuse et sombre, qu'une volonté courageuse, se révélant au sein du gouvernement français, aurait pu fermer.

Plus tard s'ouvrit, par le décret du 18 février 1881, l'ère de l'opposition légale.

Fait grave, dont la portée fut si peu comprise jusqu'ici, que des personnes n'ont pas craint, l'autre jour, d'aller réclamer, du ministre des Etats-Unis à Paris, un traité de commerce franco-américain. Le simple bon sens disait que les visiteurs auraient dû s'adresser d'abord au ministre du Commerce français, et obtenir le rappel du décret de prohibition, qui rend précisément illusoire toute tentative d'union.

Sans le décret de février, l'accord eût été conclu.

Metternich, dans ses « Mémoires », écrit :

« Les affaires, ce sont les hommes. Les affaires ne sont que l'expression des qualités, comme des défauts des hommes, de leurs penchants et de leurs erreurs, de leurs vices et de leurs vertus. »

Si vous désirez connaître le sentiment des Américains sur l'union commerciale à réaliser entre la France et les Etat-Unis, rappelez-vous ces mots, prononcés par l'ex-Président Garfield, à la Chambre des représentants de Washington :

« J'affirme que la tendance de la pensée moderne est vers le libre-échange. »

Plus tard, on spécialisa, et les législateurs de Washington, dans une motion votée, souhaitèrent d'entrer en négociation officielle avec la France.

Le décret du 18 février dernier, en troublant, en désorganisant un grand commerce, en amenant des désastres, a changé les dispositions favorables des Américains en dispositions agressives.

Il a suscité, entre les deux pays, des inimitiés ardentes, et retardé, peut-être pour longtemps, la conclusion d'un traité d'amitié et de commerce franco-américain.

Qu'est-ce que le décret de février ? Une mesure préventive, c'est-à-dire mauvaise.

Le gouvernement français a dit aux habitants du beau pays de France :

— En mangeant du jambon américain, vous pouvez mourir de la trichinose ; et, pour vous éviter la mort, je prohibe tous les jambons d'Amérique.

C'était là une sollicitude exagérée. Un maire de village empêchait de danser. Il avait tort ; mais il pouvait du moins citer les rhumes et les fluxions de poitrine contractés au bal.

Le gouvernement français pouvait-il citer un seul cas de maladie causée en France par la viande de porc d'Amérique ? Non.

En France, l'émotion est grande.

On voit des maires pousser le zèle jusqu'à interdire, dans leurs communes, la vente des viandes américaines. Dans les grands centres, les recettes journalières des charcutiers baissent de 40 pour cent. Les ouvriers apeurés ont tout à fait délaissé les viandes de porc, et se sont rejetés sur les viandes de boucherie. Or, le bœuf, le mouton

et le veau, sont d'un prix plus élevé que le lard et le jambon. Le décret de février a donc pour conséquence de causer un grave préjudice aux travailleurs. Voilà ce qu'un gouvernement républicain, que le sort des masses devrait toujours préoccuper, n'a pas craint d'accomplir.

A Paris, le général Noyes, ministre américain, s'efforçait de calmer la légitime irritation de son gouvernement. Le 8 avril 1881, le général adressait ces lignes à M. Blaine, ministre des Affaires étrangères à Washington :

« J'ai des raisons de penser que le gouvernement français est plus favorablement disposé que jamais à écouter notre demande, et je suis sûr que, dans deux mois, le décret sera rapporté et remplacé par un système d'inspection. Si cela est vrai, je m'efforcerai d'obtenir une inspection qui occasionne le moins d'ennui, de perte de temps et de préjudice possible. »

M. Noyes, mû par un sentiment qui l'honore, a toujours compté sur les promesses du ministère français. On allait rapporter le décret dès le 8 avril. Le mois d'octobre touche à sa fin, et aucune abrogation n'a encore été insérée au *Journal officiel*.

Le ministre américain Noyes a quitté la France en juillet. Il avait, on peut le dire, rendu de véritables services au ministre du Commerce en ne dévoilant pas, au gouvernement des Etats-Unis, la véritable cause de la mesure prohibitive. Aussi, l'auteur du décret se montra-t-il reconnaissant. Voici comment. Quelques jours avant de s'em-

barquer, le général déclara qu'il avait une faveur à demander. Le ministre du Commerce s'écria :

— Général ! parlez, votre demande est accordée d'avance.

— Eh bien ! avoua M. Noyes, vous m'obligeriez infiniment en permettant à un de mes amis d'introduire en France quatre jambons d'Amérique, retenus à la frontière par la douane.

A ces mots : jambons d'Amérique, les yeux de l'Excellence française jetèrent un éclat subit et inattendu. Et le ministre du Commerce, drapé dans sa suffisance, répondit à l'ex-ministre des Etats-Unis à Paris :

— Non !

Et les quatre jambons ne purent prendre la direction de Paris.

La première réflexion qui vient à l'esprit des personnes non prévenues est celle-ci : Le gouvernement français avait pour devoir de se faire renseigner par les consuls de France accrédités aux Etats-Unis.

Encore notre gouvernement aurait-il dû comprendre le sens des informations de ses agents.

J'insiste sur ce point, à propos d'un fait qui remonte, je crois, à l'année 1875. Un de mes amis, consul de France dans un Etat de l'Ouest américain, envoya, au ministère des Affaires étrangères, un rapport sur les ravages causés par le « Colorado bug », petit hanneton rayé du Colorado. On lisait, dans ce rapport, que le hanneton signalé déposait ses œufs sur la plante de la pomme de terre. Les

œufs tombaient, détruisaient la tige, et empêchaient la pousse du tubercule.

Vous saisissez que la pomme de terre arrivée à maturité prouvait, par sa seule présence, qu'elle avait pu échapper à l'influence de l'insecte. Et vous admettez très bien que l'élément nuisible était, ici, le fameux hanneton, qu'un voyageur pouvait introduire et acclimater en France, et non la pomme de terre mûre, qui n'avait plus à redouter que la casserole. Que croyez-vous que fît le gouvernement français ? Qu'il proscrivît de ses rivages le hanneton malfaisant ? Pas du tout; ce fut la pomme de terre qu'on prohiba.

La France a des besoins que la production nationale ne peut satisfaire.

Le succès des Etats-Unis en France ne s'est pas démenti depuis dix ans.

Dans l'année 1880, qui a précédé le décret prohibitif, nous avons importé 38 millions et demi de kilogrammes de viandes de porc salées (lard compris), d'une valeur de 48 millions et demi de francs.

Sur cette énorme quantité, les Etats-Unis nous ont fourni 34 millions et demi de kilogrammes, valant près de 43 millions de francs.

Pour l'année 1881, les statistiques nous réservent des résultats tout différents, le commerce des viandes salées avec la France ayant été anéanti par le décret du 18 février (1).

1. L'effet de la prohibition s'est surtout fait sentir en 1882, où la France n'a plus reçu des Etats-Unis que 4.611 kilogrammes de viandes de porc salées.

Au point de vue de la prohibition on peut citer les pays d'Europe qui refusent d'imiter la France.

Grande-Bretagne. — Le fameux rapport de Philadelphie, qui faisait mourir du choléra, en 1880, 700.000 porcs dans l'Illinois, fut signé par un consul anglais. Vous êtes persuadés que l'Angleterre va s'émouvoir et prohiber? Erreur : c'est la France qui s'émeut, et qui prohibe.

Si la trichine compromet la santé publique, la Grande-Bretagne aurait d'autant plus raison d'imposer chez elle des moyens préservateurs qu'elle a importé des Etats-Unis des viandes de porc salées valant :

1879 (30 juin) 265 millions de francs.

1880 (30 juin) 275 millions.

En 1880, les autres nations d'Europe (France, Italie, Allemagne, Espagne, Autriche, Belgique, Turquie, Pays-Bas, Russie, Suède et Norwège, Portugal et Danemark, sans compter la Grèce dont l'importation américainne fut nulle), ont reçu des Etats-Unis pour 27.340.498 dollars, ou 136.702.490 francs de viandes soumises au décret du 18 février 1881.

Ainsi, la Grande-Bretagne a importé plus du double des viandes américaines reçues par les autres pays d'Europe. Que s'est-il passé de l'autre côté du détroit?

Le 23 février 1881, c'est-à-dire cinq jours après le décret français, on télégraphiait de Londres aux Etats-Unis :

« Hier, à la Chambre des communes, M. J. A.

Mundella, vice-président du Conseil, a dit que le gouvernement anglais n'avait pas l'intention d'interdire l'importation du porc des Etats-Unis. L'importation annuelle de porc, lard et jambon des Etats-Unis, du Canada, de l'Allemagne et du Danemark, est de plus de 20 livres par tête, pour toute la population du Royaume-Uni; sa valeur dépasse 9 millions et demi de livres sterling, non compris les porcs vivants. Si l'on retranchait cet énorme approvisionnement, les pauvres s'en ressentiraient beaucoup, et cela ne pourrait se faire qu'en cas d'urgence. Il ne suffirait pas d'interdire l'importation américaine, car la trichinose existe dans d'autres pays, et tant que d'autres pays admettront le porc américain, il est certain que l'Angleterre en recevra d'eux. M. Mundella a ajouté que la trichinose ne s'était pas manifestée en Angleterre, et qu'à son avis il n'y avait pas lieu de concevoir des craintes à ce sujet, attendu qu'on ne faisait pas usage de viande crue, comme dans certains pays du continent. »

Belgique. — Presque le même jour où M. Mundella faisait, au Parlement anglais, la réponse que nous savons, M. Rolin-Jacquemyns, ministre de l'Intérieur de Belgique, refusait de céder aux vaines alarmes de la France.

Le 22 février 1881, M. Villequet, membre de la Chambre des députés de Belgique, invoque le décret rendu en France, et interpelle son gouvernement.

M. Rolin-Jacquemyns, réplique qu'il n'a pas

à se préoccuper de la mesure prise en France; mais qu'il va faire connaître, à l'honorable membre, toute la situation relativement à la trichinose en Belgique. Il ajoute : « Depuis longtemps, le gouvernement a porté son attention sur le danger résultant de l'absorption de porc salé et conservé. Pendant vingt ans, l'Académie de médecine, et la Société d'hygiène, ont examiné la question; mais jamais un simple cas de trichinose n'a été découvert. Il est établi que la cuisson rend la viande inoffensive, et l'on consomme très peu de viande non cuite en Belgique. Aucun cas de trichinose n'est parvenu à ma connaissance, et le gouvernement entend ne prendre aucune mesure préventive. Il se bornera à faire les recommandations qu'il croira nécessaires. »

Le député qui avait interpellé le ministre se déclare satisfait. Et un député d'Anvers, M. de Decker, remercie le ministre de sa déclaration; car la Bourse d'Anvers, avait été quelque peu impressionnée par le décret français.

Sans doute la Belgique n'importe presque pas de viandes de porc salées d'Amérique.

Pardon. Elle en importe presque autant que la France. Voyez ces résultats :

Importation américaine de viandes de porc salées en Belgique :

1879 (30 juin), valeur 33 millions de francs,

1880 (30 juin), valeur 35 millions.

De 35 à 42 millions, chiffre de l'importation américaine en France dans la même année 1880,

la distance n'est pas grande. Or, en Belgique, pas un cas de trichinose, et pas un importateur de viandes américaines ruiné.

Suisse. — Encore une nation dont la noble attitude aurait bien dû rappeler à la raison les auteurs du décret du 18 février.

Les statistiques américaines ne donnent pas la valeur de l'importation en Suisse des viandes de porc salées d'Amérique, parce que ces viandes ne vont pas directement des Etats-Unis en Suisse. Elles passent par la France, la Belgique, l'Allemagne, et figurent, dans ces différents pays, parmi les marchandises non destinées à la consommation intérieure, et que l'on doit réexporter.

Pays-Bas. — Les Pays-Bas ont reçu pour ces sommes des viandes d'Amérique :

1879 (30 juin) francs, 6 millions.
1880 — — 6 — et demi.

Ces 6 millions et demi de viandes trichinées ont dû causer des ravages en 1881.

Le gouvernement des Pays-Bas a-t-il prohibé?

Le 17 octobre 1881, M. le baron de Zuylen de Nyvelt, ministre des Pays-Bas à Paris, a eu la bonté de m'écrire :

« En réponse à la demande que vous m'avez adressée, j'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement néerlandais n'a pris aucune mesure pour défendre l'entrée des viandes de porc salées d'Amérique. »

Et dans les Pays-Bas, en Suisse, en Belgique,

en Grande-Bretagne, le refus de prohibition n'a amené aucun cas de trichinose,

Danemark. — Le Danemark a reçu des Etats-Unis des viandes de porc salées valant 4 millions et demi de francs en 1880.

A-t-il prohibé?

Voici la lettre que M. le chargé d'affaires de Danemark a bien voulu m'adresser le 5 novembre 1881 :

« En me référant à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 12 octobre dernier, je m'empresse de vous informer que, d'après une communication du gouvernement du Roi, du 31 du même mois, aucune résolution n'avait encore été prise par lui en vue de la prohibition des viandes de porc salées d'Amérique en Danemark. »

Le Danemark, en refusant d'aggraver la faute commise par la France, a fait preuve de sagesse.

Suède et Norwège. — L'importance des arrivages, en Suède et Norwège, des viandes de porc salées d'Amérique, fut de 2 millions et demi de francs en 1879 et 1880.

La légation de Suède et de Norwège à Paris m'a fait l'honneur de m'écrire, le 8 novembre 1881 :

« Il n'y a de prohibition ni en Suède ni en Norwège, contre l'importation de viandes salées venant d'Amérique, et pareille prohibition n'a jamais existé. »

La Suède et la Norwège, au lieu de marcher sur les traces de la France, ont imité les nations que soutenait et guidait le sentiment de la justice. A nous de les féliciter.

Russie. — Je n'ai pu obtenir les renseignements attendus de la légation russe de Paris. Si les viandes américaines sont prohibées en Russie, cette prohibition n'a pas de conséquences bien terribles. La Russie, en effet, qui n'a rien reçu des Etats-Unis en 1879, n'a importé, en 1880 (30 juin), que pour 800.000 francs environ des viandes frappées par le décret français.

Grèce. — Le ministre de Grèce à Paris m'a prié de m'adresser au consulat général, qui n'a pu me dire s'il y avait ou non prohibition dans le pays qu'il représente.

Le ministre du Commerce, dans son rapport du 18 février 1881 au Président de la République française, afin de prouver que la France ne pouvait s'empêcher de prohiber, citait l'exemple de la Grèce, qui avait déjà adopté une mesure prohibitive.

L'argument était invincible, et le décret fut signé. Mais j'ai voulu savoir pour combien de millions de dollars la Grèce avait importé de viandes de porc salées d'Amérique en 1879 et 1880. Voici le résultat de mes recherches :

1879 (30 juin). . . . Importation nulle.
1880 — . . . . —

Guerre aux viandes américaines. — Une guerre longue, difficile, offrant, comme toutes les luttes, des alternatives de revers et de succès, a été depuis longtemps déclarée par l'Europe aux Etats-Unis. Les auteurs du décret du 18 février ne sont que des protectionnistes déguisés.

La question de la santé publique n'a jamais préoccupé le ministre du Commerce; car le ministre sait fort bien que les trichines, tuées par la salaison et la cuisson, ne menacent aucun citoyen français.

Ce qui est vraiment en péril, c'est l'agriculture.

Ecoutez ce que M. Fresneau disait au Sénat, dans la séance du 14 février 1881:

« Si nous persévérons dans la voie sur laquelle on nous engage avec tant de sérénité, nous nous trouverons, en quelque sorte, au fond d'une dépression de terrain, où ces produits d'Amérique, ne trouvant plus de débouchés ailleurs, viendront submerger les derniers débris de notre agriculture française. »

Et M. Pouyer-Quertier? Il s'écriait, trois jours après le 14 février, c'est-à-dire la veille du décret de prohibition :

« Vous voyez donc que ce pays (les Etats-Unis) est destiné, si vous ne prenez des mesures, à créer les plus grandes difficultés à notre agriculture, tant au point de vue des bestiaux, qu'au point de vue des céréales. »

Et peu d'instants après :

« L'Amérique est appelée à se développer dans des proportions colossales, parce que, chez elle, tout est couronné par le succès, ses entreprises agricoles, aussi bien que ses entreprises financières, industrielles et commerciales. Eh bien! c'est en présence de ce pays que vous ne voulez pas prendre de mesure! »

La cause réelle de la prohibition des viandes américaines en Europe, je vous l'ai dit, est un motif de protection. On veut protéger l'agriculture. Voilà ce que ne craint pas d'affirmer, le 1er avril 1881, à la Chambre des représentants d'Autriche, le docteur Kronawetler.

On réclamait des droits plus élevés sur les produits du sol. M. Kronawetler objecta :

« Les agriculteurs ont obtenu un nouveau succès, cela au préjudice des grandes villes. Sous prétexte de l'introduction possible de la peste bovine, nous avons prohibé l'importation du bétail américain ; et, à propos de trichinose, nous avons mis l'embargo sur les viandes de porc des Etats-Unis. Où cela nous conduira-t-il ? En Autriche existent (en France aussi) non seulement les fermiers, mais encore les habitants des villes, qui ne sont pas faits pour être appauvris par les paysans. »

Le membre de la Chambre des représentants d'Autriche terminait ainsi :

« On nous convie à donner toute notre attention à la population des campagnes, au milieu de laquelle se trouvent des millionnaires. Les riches propriétaires de la Bohême appartiennent assurément à la population des campagnes. Dans les grandes villes, vous trouvez plus de dénuement et de détresse que dans les districts ruraux. L'abolition de la taxe sur les céréales, en Angleterre, fut un progrès, et la Chambre législative d'Autriche ne saurait recommander le rétablissement de

mesures, depuis longtemps condamnées par la science économique. »

En France, pas un membre du Parlement n'a eu le courage de tenir le langage de M. Kronawetler.

Représailles des Américains. — A la provocation de l'Europe, les Américains ont répondu. D'abord par des sarcasmes.

Un journal de New-York imprima :

« Aujourd'hui, des gouvernements européens vont découvrir, ou des fermiers d'Europe découvriront pour eux, une espèce particulière de coléoptère malfaisant dans le blé américain ; les inspecteurs sanitaires chercheront des serpents à sonnettes cachés dans les boîtes de pêches des Etats-Unis ; et les pommes reinettes d'Amérique seront infestées de taches contagieuses indiquant le passage de reptiles venimeux. »

Sur le ton de l'ironie, on ajoutait, aux Etats-Unis :

— Les gouvernements européens ont des fusils, des baïonnettes et des prisons ; ils ont tout ce qu'il faut pour rendre les peuples heureux, tout excepté à manger.

Dans la pensée des Américains, l'Europe, engagée sur la voie de la prohibition, semble persuader aux populations que le principal élément d'une bonne santé est l'absence de viande. Mais les nombreux émigrants qui passent l'Océan, une fois établis dans l'Ouest, ne deviennent nullement légumistes. Un proverbe irlandais dit :

— Rêver de whiskey n'est pas la moitié aussi bon que d'en boire.

De même, les Allemands, les Italiens, les Autrichiens et les Français de l'Illinois, de l'Iowa et du Missouri, écrivent à leurs parents et à leurs amis restés en Europe :

— Rêver qu'on a assez à manger n'est pas la moitié aussi bon que de pouvoir réellement satisfaire sa faim, et de posséder la liberté de se rassasier.

Les Américains prétendent qu'une mort, attribuée à la trichinose, n'est pas aussi grave que mille morts causées par le manque de nourriture. Et afin de prouver que les faces blêmes, des citoyens d'Europe, montrent qu'on est plutôt tué en se privant de porc américain qu'en en mangeant, ils citent l'exemple de l'Irlande. L'année dernière, les Irlandais furent très heureux de recevoir, des Etats-Unis, le supplément de nourriture qui leur manquait. Le porc de Chicago, de Saint-Louis et de Cincinnati, apparu en Irlande, a semblé dire aux habitants :

— Mangez-moi, et vivez.

Sans lui, revenait la famine de 1846 et 1847.

Au fond, les Etats-Unis, sans sotte présomption, mais avec toute l'assurance que donne le sentiment de la force, déclarent aujourd'hui à l'Europe être disposés à entrer, avec le vieux monde, dans une lutte loyale, où la victoire restera à l'intelligence et au mérite. Si l'Europe triche à ce jeu, qui met en œuvre les forces économiques des temps mo-

dernes, l'Europe subira les conséquences de sa déloyauté.

Dans les sphères officielles, on est persuadé que les idées américaines sont aussi nuisibles, au peuple français, que le jambon d'Amérique. Et, afin d'assurer le bien-être matériel et moral des populations, on médite de proscrire tout ce qui vient des Etats-Unis.

Le peuple français réagit contre cette tendance.

Il veut les viandes d'Amérique, qui lui donnent une nourriture abondante et salutaire.

Il réclame le libre accès des idées américaines, afin d'apprendre comment s'acclimate, et dure, le « self government ».

CVI

Paris. — (5 février 1882). — Lettre au Président du Conseil des Ministres :

L'importante question des viandes de porc salées d'Amérique, souvent abordée par vos prédécesseurs, mais toujours ajournée par eux, n'est point encore résolue.

Le décret prohibitif est du 18 février 1881. Il avait pour but de prévenir un danger, que la science qualifia bientôt d'imaginaire.

Une telle mesure vint supprimer, dans nos ports de mer, un commerce se chiffrant annuellement par une somme d'environ 40 millions de francs, et ravir, aux classes ouvrières, une nourriture dont la bonne qualité n'est plus à prouver.

Après le 18 février, le ministre compétent sentait qu'il s'était engagé sur une voie périlleuse; car il disait au général Noyes, alors ministre américain à Paris, et aux importateurs français ayant la ruine en perspective :

— Ne provoquez aucune agitation; ne faites pas

de bruit; soyez calmes ; le décret n'est que provisoire; nous allons le rapporter.

On n'a pas oublié le général Noyes écrivant, en avril dernier, au gouvernement de Washington, que le décret serait rapporté dans deux mois.

Les deux mois, depuis longtemps, sont expirés. Qu'a-t-on fait jusqu'ici? Rien. Pardon. On a cherché à endormir la vigilance des intéressés. A-t-on renouvelé, à M. Levi P. Morton, successeur du général Noyes à Paris, les promesses faites au mois d'avril au ministre des Etats-Unis! C'est probable, bien que M. Morton, que je n'ai pas à interroger, n'ait pas à me communiquer ses rapports.

Un projet, réglementant l'inspection au microscope, c'est-à-dire rendant tout commerce impossible, fut déposé par le ministre du Commerce, à la Chambre des députés, le 5 novembre 1881. Ce projet, mûrement réfléchi, élaboré avec soin, avait tous les mérites. Par malheur, il était inapplicable. Aussi, fut-il retiré par un décret du Président de la République.

Un autre projet a été déposé à la Chambre, par le ministre du Commerce, le 14 janvier dernier.

Ce projet propose de remplacer le décret prohibitif de février, par un système d'inspection qui n'est ni pratique ni logique ; mais qui a du moins l'avantage d'écarter le microscope. On l'acceptait, malgré ses imperfections, au Havre, à Bordeaux, à Marseille et à Lyon, lorsque le ministre qui l'avait conçu donna se démission.

Les intéressés craignent un revirement, qui se

traduirait par le retour à l'inspection microscopique, c'est-à-dire à l'impossibilité affirmée par le dépôt du deuxième projet.

Si le deuxième projet est retiré, et si un troisième projet déposé a le sort des deux premiers, les gens sensés se demanderont à quelle époque lointaine on obtiendra la solution depuis trop longtemps attendue.

A Washington, on s'est armé, après le 18 février, d'une patience qui approche de son terme.

Si vous ne réparez pas, à bref délai, la faute commise l'année dernière, M. Morton, interprète fidèle de la pensée de son gouvernement, pourrait, un beau matin, venir vous déclarer :

— Rapportez le décret du 18 février 1881, ou nous prohibons vos vins et vos soieries.

Telle est l'impression que j'ai rapportée de mon dernier voyage en Amérique.

Vous saurez, j'en suis certain, éviter, au commerce français, les représailles imminentes des Etats-Unis.

CVII

Cognac (Charente). — (23 décembre 1883). — Au banquet de 1.200 couverts, offert par les Républicains :

On prétend que les démocraties sont ingrates, et que l'ingratitude est, pour elles, une preuve d'indépendance. Cette réunion nombreuse, imposante, me prouve que la démocratie française est reconnaissante, et que la reconnaissance est, chez elle, une marque de prestige et de force.

Cet accord, cette union, cette communauté de vues et de sentiments, est utile, nécessaire, au commerce et à l'industrie; et, vous le savez, sans l'industrie et le commerce, il n'y a plus d'argent pour alimenter le budget, il n'y a plus de pouvoirs publics, il n'y a plus de nation.

En France, vous avez la sécurité que réclame le travail. Vous devez ce bien suprême à la République, à ce gouvernement pour lequel chacun de nous ici, je puis le dire avec assurance, a lutté et combattu dans le passé, et pour lequel chacun de nous saura lutter et combattre dans l'avenir!

Mais la France ne vit pas seulement avec la France. Si elle ne vivait qu'avec elle-même, la France serait condamnée à la pauvreté et à la ruine! Aujourd'hui, les commerçants, pour prospérer, sont tenus d'envisager les différents marchés du monde. Parmi ces marchés, il en est un qu'on néglige, celui d'Amérique. J'ai fait déjà cinq voyages aux Etats-Unis. Peut-être, à vos yeux, est-ce un privilège. Je me suis embarqué pour la première fois à Liverpool, à bord d'un navire qui a disparu l'année suivante, et dont on n'a retrouvé aucune trace. J'espère que celui qui m'emportera bientôt de Londres aura un sort meilleur. Le marché américain s'accuse aujourd'hui par un chiffre de 7.500 millions de francs, représentant le commerce extérieur (1). Si vous songez que ce pays, compte plus de 50 millions d'habitants (2); si vous vous rappelez qu'il est presque aussi grand que l'Europe; si vous supputez les richesses connues, et encore inexploitées, de cet immense territoire, et si vous vous dites que son commerce extérieur actuel, de 7.500 millions, accuse un progrès d'environ 35 pour 100 sur les dernières années, vous conclurez bien vite que ce commerce représentera 20 milliards de francs dans un avenir qui n'est plus très lointain.

La France n'occupe pas, aux Etats-Unis, la place que lui assure son génie. Nous devons nous de-

1. Il s'est élevé en 1892, à 9.285.000.000 de francs.
2. Voir note, page 194.

mander si nous avons fait tout ce qu'il était possible d'accomplir dans les années qui viennent de s'écouler; si nous avons tiré de notre énergie, de notre initiative, de notre esprit d'entreprise, tout ce que nous pouvions exiger de notre tempérament, pour nous assurer là-bas une grande influence.

Hélas! la réponse est négative. Non, nous n'avons pas fait le nécessaire.

Pour vous tous qui m'écoutez, ne l'oubliez pas, les Etats-Unis offrent, non un intérêt éloigné, nuageux, mais un intérêt prochain, immédiat. La France a exporté l'année dernière pour 27 millions de francs de vins et d'esprits aux Etats-Unis (1). Elle pourrait y exporter pour une somme beaucoup plus importante, grâce à des rapports commerciaux mieux harmonisés avec les besoins des deux peuples.

Si cette exportation doublait, voyez quelle source de revenus s'ouvrirait pour Cognac et la Charente!

Vous n'ignorez pas que nous avons, aux Etats-Unis, un ministre plénipotentiaire (2) et des consuls, et vous savez ce que l'on attend d'eux. Vous faites du commerce. Vous exportez, ou pouvez exporter. Vous demandez, aux représentants de la France à l'étranger, de vous ouvrir de nouveaux débouchés. Les conditions qui s'imposent,

1. 10.897.398 francs en 1891.
2. Un ambassadeur aujourd'hui.

à la représentation pratique et utile de la France, se montrent à votre esprit. La première de ces conditions, quand il s'agit des Etats-Unis, c'est de parler la langue du pays, c'est-à-dire anglais.

C'est souvent, c'est presque toujours cette condition-là qu'on ne remplit pas. Nous sommes ici pour nous éclairer, pour nous instruire, pour formuler des vœux. Nous ne faisons pas de personnalités. Vous me permettrez, cependant, de vous mentionner l'arrivée de certain Français, à Saint-Louis (Missouri). Ce Français ne savait pas un mot d'anglais, et il était entouré de cochers qui se disputaient l'avantage de le conduire à l'hôtel. Passe un gentleman qui, voyant l'embarras du voyageur, s'approche, et lui dit en français :

— Monsieur, vous êtes Français. Je le suis aussi. Je me mets avec plaisir à votre disposition.

Le passant, par son intervention, évita des ennuis et des tracas au compatriote. Pour récompense, il reçut, de la main de ce dernier, une carte accompagnée de ces paroles :

« Si vous avez besoin de mon appui dans une circonstance quelconque, ne craignez pas de m'écrire. »

L'habitant de Saint-Louis fourra la carte dans sa poche sans la lire. Le soir, en se déshabillant, il sentit le morceau de carton, et y jeta les yeux. Il lut alors un nom que je ne vous dirai pas. Au-dessous du nom était écrit :

« Ministre de France à Washington! »

Vous comprenez très bien qu'un ministre de

France aux Etats-Unis, qui ne parle pas anglais, est incapable de s'y faire aimer. Même observation pour nos consuls. Parfois, un consul se familiarise avec l'anglais; mais alors, autre danger. Un de nos vice-consuls de là-bas avait eu le courage d'apprendre cette langue. Il vint me dire dernièrement :

— Je vous annonce que je suis nommé consul.

Je le félicitai; mais il ajouta :

— Malheureusement, je suis nommé en Allemagne.

Je lui objectai qu'il aurait assez de courage pour apprendre l'allemand.

— Oui, certes, me répondit-il; mais je prévois une chose : quand je saurai l'allemand, on m'enverra en Italie, et ça n'ira pas mieux!

Cette espèce de vagabondage, qu'on impose aux représentants de la France, est très nuisible aux intérêts du pays.

En outre, on devrait défendre à nos agents de vivre à l'écart, et les obliger à se mêler à la population du pays où ils ont accepté la haute mission de faire estimer la France. Sans doute, les Américains ont des habitudes que nous n'avons pas; mais pour acquérir du crédit chez eux, il ne faut jamais les critiquer sans motif. Nous devons, en outre, exiger que nos consuls se persuadent bien qu'ils ne se diminuent pas en s'occupant de choses commerciales. Un consul de France disait à New-York :

— Moi, je ne comprends un représentant de la France qu'avec une épée au côté!

A quoi on lui répondit :

— Monsieur, vous êtes bien mal tombé, puisqu'il n'y a dans ce pays, que des négociants, et que personne n'y porte d'épée; vous êtes dans un milieu qui ne vous convient pas du tout.

A propos de choses commerciales, vous connaissez la question des viandes salées d'Amérique. Vous savez qu'un décret avait prohibé ces viandes en France. Ce décret a failli vous nuire considérablement. On a déjà augmenté l'année dernière les droits sur les vins. On était sur le point d'augmenter le droit sur les eaux-de-vie; mais le ministre du Commerce avait su rapporter cette mesure, que la Chambre des députés, par un vote inexplicable, vient de faire revivre (1). Il y a un an, le commandant d'un navire français, alors à New-York, m'invita à dîner à son bord.

J'acceptai l'invitation, et je trouvai le lendemain, au nombre des convives, le consul de France. Après le café, je dis au consul :

— Eh bien ! Monsieur le consul, où en sommes-nous avec le décret sur les viandes? Le gouvernement français va-t-il bientôt se décider à lever l'interdit?

Le consul me répondit :

— Je ne sais pas de quoi vous me parlez.

Et ses collègues étaient dans la même ignorance.

1. Ce vote est du 22 décembre 1881, veille du meeting de Cognac.

Au début de ce mouvement, j'ai rencontré ce qui m'attendait fatalement en France : l'indifférence. C'était la première phase. Après cette phase, s'en est ouverte une autre. On me regardait comme atteint de folie douce. D'aucuns disaient : c'est un toqué, peu dangereux au fond. Laissons-le agir. D'autres, un peu plus malintentionnés, ajoutaient : c'est un aventurier, il ne faut pas s'en occuper; d'autres encore avouaient : c'est un anarchiste. La vérité, c'est qu'une idée, pour faire son chemin chez nous, à besoin de temps. Ce temps, je le prendrai.

Si j'ai vu les difficultés surgir devant moi, c'est tout simplement parce qu'on ne se livre pas assez, dans ce pays, aux études économiques. Depuis cent ans, nos journaux publient à peu près les mêmes articles, et nos orateurs prononcent presque les mêmes discours. Au fond, nous tournons toujours dans le même cercle d'idées.

Je sais bien que les études économiques sont arides. Quand un homme comme moi vient vous entretenir du commerce franco-américain, cet homme n'est jamais très amusant. Un jour, après une réunion que j'eus à Paris, et dans laquelle j'avais cité beaucoup de chiffres, je reçus la visite d'un monsieur. Il me dit :

— Je savais que votre réunion avait lieu hier; mais je suis arrivé en retard; je viens vous demander si vous ne connaissez pas le nom de cet individu qui ressemble beaucoup à un ministre protestant, qui ne fait pas de gestes, et qui cite

beaucoup de chiffres ; il est très ennuyeux. L'individu, c'était moi.

Sans doute, ces études passionnent moins que les divagations politiques. Pourtant, il s'agit ici de l'avenir de la France, battue en brèche en ce moment par l'Angleterre et l'Allemagne. Ne l'oubliez pas. Certains indices prouvent qu'il y a en Europe une politique monarchique. On jalouse la France, on voudrait la voir un peu moins prospère, un peu moins grande ; on se ligue contre elle, dans l'ombre. Cela est certain. Eh bien! voyons, n'y aurait-il pas moyen de s'opposer à cette coalition que nous pressentons, et que nous sentons ? Nous le pouvons par une politique républicaine avec les Etats-Unis. Voilà une nation qui aura 100 millions d'habitants quelques années après 1900. Supposez qu'une alliance se forme entre la France et cet immense pays. Pensez-vous que la France et les Etats-Unis ne seraient pas capables de résister à toutes les coalitions possibles !

Ce but est assurément le but éloigné ; mais le but prochain, celui qu'on peut atteindre sans grands efforts, c'est l'alliance économique. Le jour où la France et les Etats-Unis seront unis sur le terrain du travail et de la production, soyez convaincus que l'alliance politique, si elle est nécessaire, sera signée à courte échéance.

CVIII

Paris. — (11 janvier 1884). — Les Américains se disposant à prohiber, par représailles, les vins et les eaux-de-vie de France, lettre à un journal du midi, et départ pour New-York:

Je m'embarque à Londres, pour New-York, le 15 courant, à bord du *Grecian,* de la « Monarch line ».

Vous devinez dans quelle disposition d'esprit je vais quitter la France.

Je suis très inquiet.

Découragé? non.

Les viandes américaines, prohibées en 1881, dans le but évident de faire le jeu des protectionnistes, étaient réadmises en vertu d'un décret signé, le 27 novembre dernier, par le ministre du Commerce.

Tout allait bien.

Mais le 22 décembre, un vote inattendu de la Chambre des députés, au nom de la question d'hygiène, depuis longtemps résolue, à tout compromis!

Les Américains, justement froissés, songent à user de représailles. Le Congrès de Washington se dispose à prohiber l'entrée de nos vins, et de nos eaux-de-vie, sur le territoire des Etats-Unis.

Si les choses en arrivent là, nous perdrons une vente annuelle de près de 30 millions de francs.

Et notre exportation est déjà si appauvrie!

Je m'efforcerai, vous n'en doutez pas, de prévenir le vote des mesures de rigueur dont on nous menace.

Mais vous conviendrez avec moi qu'il eût été préférable de prévenir l'irritation du Congrès de Washington.

Les peuples, comme les hommes, s'instruisent lentement, difficilement, à la grande école de l'expérience; et, quand on a assumé la lourde tâche de faire triompher le juste, on ne doit jamais se laisser abattre par les événements contraires.

Soyez sûrs que je ne faiblirai pas.

15 janvier 1884 : — Départ de Londres, pour New-York, à bord du *Grecian*, de la « Monarch line. »

NEUVIÈME CAMPAGNE

ETATS-UNIS

Par représailles, on veut prohiber, aux Etats-Unis, les vins et les eaux-de-vie de France.

Du 15 janvier au 7 juin 1884. — 2 février 1884 : — Arrivée à New-York, à bord du *Grecian*.

CIX

Boston (Massachusetts). — (9 février 1884). — Réunion du « Produce Exchange » :

La prohibition des viandes américaines en France a provoqué votre irritation.

La mesure fut prise par le gouvernement français, le 18 février 1881. Il y a trois ans de cela !

Depuis, vous avez reçu beaucoup de promesses. On vous a dit souvent que le décret n'était que temporaire, et qu'il allait être rapporté. En réalité, votre commerce de viandes salées avec la France n'est pas rétabli.

Vous souffrez de voir vos transactions arrêtées ; vous vous inquiétez de l'avenir qu'on semble vous préparer, et vous pensez que vous n'avez plus

d'autre ressource que la prohibition, aux Etats-Unis, des vins et des eaux-de-vie de France !

Des résolutions dans ce sens ont été votées par vous, le 14 janvier dernier.

Apprenez que vous obtiendrez la libre entrée de vos viandes dans les ports français, sans être obligés d'avoir recours aux représailles.

Vous savez que le décret du 18 février 1881 fut annulé par un autre décret, le 27 novembre 1883. Marche logique.

Un acte officiel avait causé le mal. Un autre acte officiel l'avait réparé. C'était correct. Mais la Chambre des députés de Paris, trompée par les discours de quelque orateurs qui poursuivaient de secrètes visées, s'opposa, par son vote du 22 décembre dernier, à la réparation de l'erreur avouée et reconnue.

Après ce vote étrange et inconcevable, je me demandai comment je pourrais faire entendre le langage de la raison à des législateurs qui semblaient déraisonner.

Des amis m'avouèrent que mes efforts, tentés en France, ne détruiraient pas les préventions excitées contre les producteurs des Etats-Unis. Pour exercer une action rapide et forte, je devais retraverser l'Océan, et venir vous éclairer, en éclairant de loin mes compatriotes.

Je suis venu.

Lorsque vous avez l'occasion de prouver qu'aucun motif sérieux n'a dicté l'attitude actuelle de la France, vous ne manquez jamais d'augmenter le

nombre des arguments qui justifient votre hostilité d'aujourd'hui.

Par malheur, tout ce que vous dites, et tout ce qu'écrivent vos journalistes, si intelligents et si dévoués, ne va pas en France. Ainsi, vos protestations n'ont pas d'écho.

Vous saisissez en quoi mon concours peut vous être utile, au point de vue français.

Au lieu de compter, comme autrefois, sur la publication en France de quelques télégrammes toujours trop courts, et souvent incapables de rendre votre pensée, vous vous ouvrez à moi. Je vous pose des questions. Vous y répondez. Et j'adresse à Paris les résultats successifs de l'enquête que me facilitent votre expérience des affaires, et votre probité commerciale.

Une telle propagande n'aurait pas le résultat que j'en attends, si je n'avais laissé derrière moi des collaborateurs qui se proposent d'agir sur les esprits encore hésitants. De cette manière, je garde l'espoir de vous gagner la majorité parlementaire, qui s'accusa contre vous en décembre, et de vous obtenir, sans violences ni représailles, ce que vous avez vainement attendu de la diplomatie.

Si vous voulez bien m'aider dans ma tâche, vous augmenterez la sympathie de la France républicaine pour la République des Etats-Unis.

Une loi sera bientôt discutée à Paris. Par cette loi, des députés inconséquents voudraient imposer l'inspection au microscope de vos viandes, à leur

entrée en France. Ce genre d'inspection serait, pour votre commerce, une nouvelle prohibition.

La loi proposée ne doit viser que l'inspection tendant à prouver que vos viandes sont bien salées, et « fully cured » (bien préparées).

Elle n'aura pas d'autre objet.

CX

New-York. — (12 février 1884). — Meeting du « Produce Exchange » :

L'historique de la prohibition des viandes américaines en France serait curieux.

Il montrerait que le décret du 18 février 1881 fut imaginé par un ministre du Commerce, désireux de se rendre agréable aux agriculteurs.

Lorsque des journaux, et lorsque des orateurs vous assuraient que la question de la santé publique était seule en jeu, vous aviez le droit de vous étonner et de protester.

Depuis trois ans, j'ai pris sans relâche la défense de vos droits menacés. On manquait souvent de franchise avec vous.

C'est ainsi qu'on vous a promis la levée, à bref délai, du décret.

L'acte injuste dont vous souffrez est du 18 février 1881. Je me suis embarqué dans le mois d'avril suivant pour New-York. Eh bien ! déjà, en avril 1881, des personnages obséquieux procla-

maient bien haut que la prohibition n'était que momentanée.

Au mois de juillet, j'étais à Washington.

A ce moment, certaines affirmations passaient l'Océan.

Des dépêches étaient reçues à Washington. On y répétait solennellement que pleine satisfaction allait vous être donnée.

Je manifestai des craintes à votre ministre des Affaires étrangères. En présence d'un pays comme la France, où le provisoire a trop souvent l'habitude de s'éterniser, je voyais vos viandes prohibées pour des années; je voyais aussi le Congrès de Washington frapper plus sévèrement certains produits français.

Je n'avais pas tout à fait tort, puisque près de trois ans se sont écoulés depuis que je tenais ce langage au chef de votre Cabinet, et que la situation dont vous vous plaigniez alors est toujours la même.

Dans ma naïveté, je pensais que le gouvernement français, mieux éclairé, allait corriger une faute commise, et j'écrivis une lettre au ministre des Affaires étrangères, à Paris.

Puis, je crus inspirer au ministre l'acte réparateur, en adressant une communication à toutes les Chambres de Commerce de France.

Je récoltai des haines farouches.

Pourquoi? Parce que ma prédiction s'est réalisée. Bientôt, en effet, le champagne fut frappé, aux Etats-Unis, de 7 dollars (35 francs) par

12 bouteilles, au lieu de 6 dollars (30 francs), et les vins français, non mousseux, importés en fûts, durent payer 50 cents (2 fr. 50), au lieu de 40 cents (2 francs), par gallon.

Voilà le résultat que j'avais prévu, et des hommes graves me reprochent d'avoir deviné juste!

A ces hommes étonnants, j'annonce que le Congrès de Washington, qui vient d'imposer aux œuvres d'art un droit de 30 pour cent, ira beaucoup plus loin sur la voie des représailles, si les viandes américaines ne sont pas bientôt réadmises en France.

Cette nouvelle prédiction se réalisera comme la première (1).

Lorsque nous en serons là, les fantômes du pays de France qui me poursuivent de leurs ricanements sinistres, chercheront sans doute une corde, et viendront m'offrir de me « lyncher ».

Ne vous étonnez pas de voir les gardiens du décret de 1881 chercher un joint pour sortir de l'impasse.

Au commencement de 1882, un nouveau cabinet surgissait. Il acceptait la charge de procéder à un assainissement général. Toutes les légèretés, et toutes les chinoiseries, accumulées par la précédente administration, allaient recevoir le puissant

1. Tarif des Etats-Unis du 1er octobre 1890 (Bill Mac Kinley).
Vins. — Champagne et autres vins mousseux, en bouteilles, contenant chacune, pas plus de 1 « quart » et plus de 1 « pint », par 12 bouteilles : 41 fr. 44.

correctif d'où vient le triomphe du droit, de la justice et du progrès.

Les hommes qui dirigeaient alors la France ne tardèrent pas à creuser la question des viandes américaines. On rapporterait le décret prohibitif. On devait cette satisfaction à l'opinion publique.

Tout à coup, le ministre du Commerce, fraîchement éclos, est pris d'un tremblement convulsif, au moment de signer l'acte depuis si longtemps attendu. L'Excellence a encore besoin de se renseigner, et réclame les lumières de quelques citoyens désintéressés. Mais chacun de ces citoyens sera discret, et ne dira pas qu'on l'a fait demander. Il ne faut pas qu'on sache que des colloques ont été tenus, dans le but de faire revenir les viandes d'Amérique, et d'apporter un nouvel argument en faveur de la liberté réclamée.

Enfin, dans une séance du Cabinet, on aborde la question. Les ministres tombent d'accord pour lever la prohibition; mais une voix glapissante s'élève. C'est la voix du ministre de la Justice. La France, assure le Garde des Sceaux, est une nation perdue à tout jamais si le cochon des Etats-Unis réapparaît dans les ports du Havre, de Bordeaux et de Marseille. A ces mots, les patriotes qui dirigent le pays roulent des yeux hagards, et remercient leur collègue d'avoir signalé le péril affreux.

Voilà comment les viandes interdites restent prohibées.

Il fallait, cependant, laisser croire aux intéressés qu'on songeait à leur éviter la ruine. Le gouvernement, qui n'avait pas assez de fermeté pour corriger une faute, pensa que la Chambre des députés serait complaisante.

Il déposa un projet de loi, qui fut voté le 28 mars 1882.

La loi fut soumise au Sénat.

Le Sénat eut un éclair de bon sens. Il répondit que, si une faute avait été commise par le ministre du Commerce, ce dernier devait s'empresser de la réparer, au lieu de rejeter la responsabilité de l'acte injuste sur une assemblée innocente. L'argument rallia une majorité, et la loi, votée par la Chambre basse, fut repoussée par la Chambre haute.

Tout disait qu'on n'aboutirait jamais.

Vint un autre Cabinet. Il voulait tuer les trichines par le froid. La science avait prouvé que la cuisson ordinaire rendait toute viande trichinée inoffensive; mais les nouveaux ministres, plus forts que la vérité scientifique, complotèrent d'enfoncer l'Académie de médecine, en inventant que les trichines mouraient à la température de l'eau glacée.

Malheureusement pour les nouveaux venus, on constata que les petites bêtes trouvaient, dans la congélation, une vitalité plus intense.

Le système gouvernemental croulait.

Des calculs, que je crois exacts, portent que la France a subi, depuis le 18 février 1881, une perte

annuelle de plus de 15 millions de francs. (1)

Nous sommes le 12 février 1884. Il y a donc trois ans, moins six jours, que la prohibition existe, et la perte de la France dépasse en ce moment 46 millions de francs. Elle dépassera 50 millions, si la loi est votée dans quelques mois. Ajoutez à ce chiffre la perte soufferte par les Etats-Unis, et qui égale, si elle ne dépasse, 50 millions. Vous trouvez ainsi que le commerce des salaisons, entre les Etats-Unis et la France, s'est appauvri, depuis 1881, de plus de 100 millions de francs.

Voilà où nous en sommes.

1. On peut ainsi l'établir :

	Fr.
Transports	3.752.628 »
Assurances	272.918 40
Trésor Public	3.583.759 75
Camionneurs et ouvriers divers. .	2.336.863 80
Bénéfices commerciaux	5 659.645 30
En tout	15.605.815 25

CXI

Chicago (Illinois). — (23 février 1884). — Réunion du « Board of Trade » :

Dans le pays qui gardera l'honneur d'avoir inauguré, en 1860, une politique économique libérale; dans la France que Cobden sut convertir à l'idée d'un traité de commerce avec l'Angleterre; dans cette France qui, après les hontes de l'Empire, avait acclamé la République comme un refuge, un espoir et une garantie, on vit, en 1881, un ministre du commerce prohiter l'entrée des salaisons d'Amérique.

Ce ministre prétend, le 18 février, qu'il veut épargner à son pays une épidémie de trichinose! Ne le croyez pas. Ce qu'il veut combattre et vaincre, c'est la concurrence des Etats-Unis.

A ce moment, le tarif général des douanes était en discussion devant le Sénat de Paris. Des sénateurs affirmaient que la France serait envahie par les produits américains, si le pouvoir refusait de prendre des mesures restrictives.

Leur mise en demeure était des plus nettes, des mieux caractérisées. Si le ministre du Commerce avait su laisser passer un certain temps entre les sentences comminatoires, et le jour où le décret de prohibition fut appliqué, on aurait pu, à la rigueur, alléguer que le discours, prononcé au Sénat le 17 février, n'avait exercé qu'une inflence indirecte sur la décision prise; mais c'est le lendemain, 18, que les viandes américaines sont interdites.

Que vient-on parler de trichines, et de santé publique! Le décret du 18 février 1881 est dicté, voulu, imposé par les ennemis de la production américaine.

Contre cette affirmation, le ministre du Commerce n'a pas protesté, ce qu'il eût fait, assurément, si la seule crainte d'une épidémie de trichinose avait inspiré l'acte inintelligent et pernicieux du 18 février.

Vous avez cru utile de frapper de droits élevés certains produits étrangers; mais, du moins, ne vous êtes-vous aventurés sur ce terrain qu'en prenant pour guide, et pour égide, la loi discutée et votée.

En France, au contraire, nous voyons la loi remplacée par un simple décret.

Plaintes véhémentes des intéressés français. Les citoyens lésés, cependant, présentèrent leurs revendications sur un ton timide.

Dans votre pays, la violation flagrante d'une loi exciterait dans les âmes un tel mouvement de ré-

probation, que les choses seraient bien vite rétablies dans leur ordre normal et régulier.

Une loi avait été méconnue, la loi réglant l'entrée de certains de vos produits dans un pays étranger. Cette loi ne pouvait être modifiée que par un parlement, et elle venait d'être annulée par un ministre ! Si l'opinion publique ne proteste pas avec toute l'énergie qu'elle aurait révélée chez vous en pareille circonstance, c'est que les Français, esclaves d'hier, n'ont pas encore puisé, dans leur affranchissement, l'habitude et la pratique de la liberté.

Le 22 décembre 1883, l'intervention de la Chambre des députés de Paris, après le message du Président des Etats-Unis qui avait remercié le gouvernement français d'avoir corrigé la mesure inique de 1881, vous a douloureusement émus.

Le vote hostile du 22 décembre a été le résultat d'un malentendu. La Chambre française, à son insu, a subi l'impulsion d'un petit groupe de députés qui visaient autre chose que l'intérêt général.

Il faut voir, dans une rancune politique datant de 1870, la véritable cause de ce revirement.

En juillet 1881, me trouvant aux Etats-Unis, je voyais grandir votre indignation, et je pressentais que l'idée d'élever les droits sur les vins et les eaux-de-vie de France naîtrait bientôt.

Votre nouveau tarif des douanes, porte, en effet, que le champagne, et les autres vins mousseux, paieront désormais davantage à leur entrée aux Etats-Unis.

Aujourd'hui, les membres du Congrès de Washington vont plus loin, et se demandent s'ils ne doivent pas recourir à des représailles plus rigoureuses contre la France !

Si vos législateurs prohibaient les vins, les esprits et les liqueurs venant de France, en prétendant qu'ils sont falsifiés et nuisibles à la santé, la France perdrait avec vous une exportation de 6.600.000 dollars (33 millions de francs, chiffres de 1883).

Le bon sens et la raison, auront triomphé avant que le Congrès de Washington ait agi.

D'ailleurs, les représailles annoncées, ne fussent-elles imposées que pour un jour, dureraient encore pendant trop longtemps.

A tout prix, vous devez prévenir cette extrémité.

Mais que faire pour vous ménager, en France, le résultat qui comporte le retour au droit commun ?

Un projet de loi est actuellement soumis à la Chambre des députés de Paris. Ce projet propose d'établir une inspection dans les ports français.

J'appelle votre attention sur le troisième paragraphe de l'article 2. Il est ainsi conçu :

« Les experts seront nommés par le ministre du Commerce, qui aura le droit de prescrire tel mode d'examen qui lui semblera nécessaire. »

Ces derniers mots révèlent un but caché que vous ne soupçonnez pas, et que je dois vous faire connaître.

Si la loi est votée telle qu'elle est proposée, on

vous dira que les viandes américaines entrent librement en France, et que vous n'avez pas le droit de vous plaindre.

En réalité, tout ira bien pendant quelque temps. Mais vienne un ministre du Commerce comme celui du 18 février 1881. Ce ministre, cédant à de vives obsessions, choisira son mode d'examen, et ne manquera pas d'imposer l'inspection de vos viandes par le microscope.

Alors, par des lenteurs calculées, la France, qui semblera admettre vos produits, les prohibera d'une autre manière. Le port du Havre seul, en temps ordinaire, a déjà reçu des Etats-Unis 25.000 caisses de viandes salées par mois. On a constaté que 10 inspecteurs, armés du microscope, ne pouvaient inspecter que 40 caisses par jour. Les 20 inspecteurs, et le nombre n'en sera pas augmenté, ne livreraient donc les 25.000 caisses à la consommation qu'après 625 jours.

Dans ces conditions, il n'y a plus de commerce possible.

Vous devez protester contre l'établissement de toute espèce d'inspection au microscope.

Si vous le faites, j'espère, et je suis certain que vous obtiendrez bientôt de la France une loi honnête et pratique.

CXII

New-York. — (5 avril 1884). — Lettre au « New-York Herald » :

Vos compatriotes, que j'aime et que j'estime beaucoup, ne se font pas une idée exacte du sort réservé en France aux viandes de porc salées d'Amérique.

Si le complot, tramé au sein de la Chambre des députés de Paris, aboutit, une loi tracassière, pleine d'embûches et de traquenards, interviendra. Et vos viandes seront aussi bien interdites sous le système de la liberté boiteuse proclamée, que sous le régime de la prohibition actuelle.

Tout, en France, montre que certains députés, « leaders » de mauvais augure, ne cherchent qu'à éterniser le débat. L'un de ces députés, médecin sans malades, qui inspire et envenime, à propos de trichines et de santé publique, l'opposition contre votre grand et riche pays, demandait récemment une convention diplomatique, d'après laquelle les viandes, quittant les Etats-Unis, seraient ins-

pectées par des agents du gouvernement de Washington, les certificats d'inspection restant soumis au visa des consuls de France.

On semble, à Paris, renoncer à cette idée. Cela est fort heureux. Une convention diplomatique, en effet, n'eût pas été conclue avant dix bonnes années. Vous savez combien se hâtent lentement ces personnages inutiles, dont l'oisiveté coûte si cher, et qu'on nomme les diplomates.

Des inspecteurs sérieux et consciencieux, acceptés par les intéressés, existent aux Etats-Unis. A quoi bon faire nommer d'autres inspecteurs par le gouvernement de Washington, puisque ceux d'aujourd'hui offrent toutes les garanties désirables? Et pourquoi exiger le visa des consuls de France, puisque ces consuls ne sont jamais à leur poste!

Plus tard, on eut une autre fantaisie. La commission de la Chambre des députés résolut de consulter les conseils généraux.

Or, le conseil général, en France, est une assemblée qui n'a aucune initiative, et que le Parlement ne consulte jamais.

La commission parlementaire s'aperçut bientôt qu'elle faisait fausse route, et renonça à employer ce moyen.

Alors, on publia qu'on ne voyait plus, dans l'entrée des viandes américaines, que le côté économique.

Ces scrupules avaient pour but de faire gagner du temps, et de prolonger l'interdit.

La commission de la Chambre des députés se

décide enfin à découvrir son jeu, et ce jeu tend à imposer en France malgré tout, et contre tous, l'inspection au microscope.

L'honorable M. Geo. B. Loring, commissaire de l'agriculture à Washington, termine un intéressant rapport à son gouvernement en disant que les viandes, si cela est jugé nécessaire, pourront être inspectées au microscope aux Etats-Unis, avant l'embarquement.

Hélas ! M. Loring ne sait pas combien une telle inspection est impossible. Il semble ignorer que le microscope est l'ennemi du commerce.

J'en trouve la preuve dans un rapport de M. le docteur Livon, professeur à l'école de médecine de Marseille.

A Marseille, arrivait un navire. On divisait le chargement en lots, représentés par des marques, ou des numéros. Dans chaque lot, on prenait une caisse, sur huit ou neuf, et on l'ouvrait. On en tirait des échantillons coupés sur quatre pièces, placées à différents niveaux. Chacun de ces échantillons était alors soumis au microscope, et subissait quatre préparations. Si aucun des échantillons d'un lot n'indiquait la présence de trichines, un laisser-passer était délivré pour tout le lot. Dans le cas contraire, si un seul échantillon était reconnu trichiné, tout le lot était mis à l'index. Les caisses du lot, toutes sans exception, étaient ouvertes. Dans chacune d'elles, on prenait quatre échantillons. Et toutes les caisses, dans lesquelles un échantillon avait été reconnu trichiné, étaient examinées

pièce par pièce. On coupait deux échantillons sur chaque pièce, et chacun de ces deux échantillons exigeait quatre préparations histologiques. Ainsi, chaque pièce donnait lieu à huit examens microscopiques. On confisquait les pièces infectées, et l'on délivrait le reste du lot au propriétaire.

Etait-on certain de retenir toutes les pièces trichinées? Non. Et l'on ne pouvait passer en revue toutes les caisses, encore moins toutes les pièces.

La commission de Marseille eut à examiner environ 9.000 caisses, renfermant 225.000 pièces. En ne prenant qu'un échantillon par pièce, destiné à figurer au moins dans quatre études histologiques, on arrive déjà au chiffre de 900.000 préparations microscopiques. Or, pour être plus affirmatif, on doit prendre au moins deux échantillons par pièce. Ce n'est donc pas 900.000, mais bien 1.800.000 préparations que l'on aurait dû faire.

Supposons ce travail accompli. Aurait-on pu garantir que les pièces, livrées à la consommation, étaient exemptes de trichines? Non.

Ici, en effet, il faut considérer que tous les muscles ne sont pas atteints au même degré par le parasite. Pour faire l'examen complet d'un jambon, on devrait tirer un échantillon de chaque muscle. Allez donc vous livrer à cet exercice!

Les mêmes lenteurs se produiraient aux Etats-Unis, si un tel genre d'inspection était obligatoire chez vous.

Voilà ce que je me permets de faire observer à M. Geo. B. Loring, avec tout le respect que m'ins-

pire l'honorable commissaire de l'agriculture.

Le bon sens indique que les inspecteurs américains, ayant mérité la confiance du public, suffisent amplement aux Etats-Unis, et que le gouvernement de Washington n'a nul besoin d'établir une inspection officielle.

Je m'efforcerai de faire triompher le bon sens.

Permettez-moi de vous dire que je ne partage pas du tout l'opinion de M. le sénateur Vance.

Dans son rapport au Sénat des Etats-Unis, M. Vance admet que le véritable motif de la prohibition, en Europe, du porc américain, n'est pas le motif allégué. Il voit juste. Mais l'honorable sénateur ajoute que les nations d'Europe ont raison de se défendre ainsi contre le tarif élevé des Etats-Unis.

Ici, nous ne sommes plus d'accord.

Le décret qui interdit vos viandes dans un pays est l'œuvre d'un ministre irascible, souvent rancunier. Il est signé dans le fond d'un cabinet, par un seul homme, et apparaît un beau matin, comme un ordre indiscutable. C'est l'émanation d'un pouvoir occulte et arbitraire.

Or, le tarif des Etats-Unis, qu'on a certes le droit de critiquer, a été voté après discussion, par le Congrès. C'est une loi qui émane du peuple, et qui offre toutes les garanties des dispositions législatives.

Pour se venger des sévérités de votre tarif, les nations d'Europe ont leurs parlements. Libres chez elles, affranchies de toute pression du dehors,

la France et l'Allemagne peuvent répondre, à vos droits élevés, par des droits exorbitants; mais elles ne peuvent le faire que par la loi.

Si elles élèvent contre vous des décrets que le caprice invente, et que l'intrigue maintient, la lutte cesse d'être loyale de l'autre côté de l'Atlantique, et le peuple américain a le droit de se plaindre.

Des personnes, irritées du passé, inquiètes de l'avenir, prétendent que le mal, causé par le décret prohibitif du 18 février 1881, est irréparable, et que le commerce des viandes américaines avec la France, qui se chiffrait, en 1881, par une somme supérieure à 10 millions de dollars, ne se rétablira jamais.

Folles terreurs, et craintes imaginaires! Si la France proclame une législation libérale, et elle aura ce courage, vous verrez bientôt renaître la prospérité d'autrefois.

Je travaille de toutes mes forces à cette œuvre d'apaisement, et d'union.

CXIII

New-York. — (29 avril 1884). — Lettre à M. Chester D. Burrows jeune, Président de la Pork « Packers'Association » :

Je suis venu aux Etats-Unis pour étudier sur les lieux la question si importante, si simple, et si mal comprise dans mon pays, des viandes américaines en France.

L'enquête à laquelle je me suis livré, a confirmé le jugement que je portais de New-York, le 30 juillet 1881, sur la mesure prise contre vous.

Depuis trois ans, je n'ai cessé de réclamer le rappel du décret prohibitif. Je continue la lutte, et mes efforts ne faibliront que le jour où le Parlement français, rendu enfin à l'évidence des faits, vous rendra justice.

Devez-vous désirer un tel résultat? Je vous pose cette question, parce que j'ai cru remarquer un profond découragement chez plusieurs des membres de votre association, qui faisaient autrefois du commerce avec la France, et qui n'en font plus

aujourd'hui. Ces personnes, mécontentes de voir l'état de choses de 1881 se prolonger, se persuadent que la situation actuelle ne sera plus jamais modifiée, et rendent la nation française responsable de la faute commise, il y a trois ans, par un ministre mal informé.

Aux intéressés qui désespèrent, je répondrai que l'opinion publique, en France, n'a jamais accepté le decret prohibitif du 18 février 1881. Or l'opinion publique, même dans un pays comme le mien, qui a subi des siècles de despotisme, est une puissance à laquelle rien ne résiste, ni les faux calculs, ni les intrigues.

La guerre, déclarée par l'Europe à vos salaisons, a été couverte du voile de la santé publique. En Angleterre, en Belgique, en Suisse, où aucune entrave ne fut apportée à la consommation de vos viandes, on n'a constaté aucun cas de trichinose. En France et en Allemagne, où l'on n'avait rien signalé, on crut utile de prohiber.

Ce fut là une grande erreur économique. Calculez la perte subie par les Etats-Unis. Vous devez bien penser que le port de New-York prend sa large part du désastre. New-York, en effet, qui exportait, en 1881, pour 345 millions de francs de viandes de porc salées, n'en exportait plus que pour 235 millions en 1883, soit une différence en moins de 110 millions de francs.

C'est cette somme de 110 millions que je voudrais faire regagner à votre grande cité, et je crois travailler utilement à cette œuvre, en m'efforçant

d'obtenir le retrait des prohibitions qui frappent injustement vos produits en Europe.

On s'abuserait, si l'on pensait que le commerce prospère de 1881 ne pourra jamais se rétablir. Le nombre des porcs salés, qui était de 14 millions en 1881-82, n'était plus que de 13 millions en 1882-83. Cette diminution de un million de têtes montre que les saleurs américains, traqués en France et en Allemagne, ont cédé aux conseils de la prudence, qui leur ordonnaient de restreindre leur production.

Peut-être la production générale, qui a en vue la consommation intérieure et l'exportation, a-t-elle été réduite dans des proportions trop grandes; car les prix ont haussé.

L'élevage, cependant, n'a pas ralenti ses progrès. Ainsi, les Etats-Unis, qui possédaient 36 millions de porcs en 1881, en avaient 43 millions en 1883.

Une telle augmentation de têtes doit rassurer les intéressés qui n'entrevoient, dans la levée de la prohibition, que la hausse encore plus grande des prix. Si les prix augmentent le lendemain du jour où vos viandes entreront librement en France et en Allemagne, la production des Etats-Unis augmentera beaucoup plus que les prix, et rétablira bientôt l'équilibre troublé entre l'offre et la demande.

Je veux vous amener ce résultat, qui viendra donner un nouvel essor aux ressources de votre riche cité, et accroître votre prospérité nationale.

CXIV

New-York. — (1er juin 1884). — Lettre à M. Thomas Goulard, inspecteur des viandes du « Produce Exchange », sur l'Inspection aux Etats-Unis :

Depuis de longues années, vous exercez les délicates fonctions d'inspecteur des viandes au « New-York Produce-Exchange ». Vous avez su vous renfermer strictement, loyalement, dans les limites sévères de votre charge, et mériter l'estime de vos concitoyens.

Vous possédez l'autorité que donne l'expérience, et vous ne refusez jamais ni vos avis ni vos conseils. Aussi, n'ai-je pas hésité à venir vous demander comment, selon vous, devrait être organisée l'inspection des viandes américaines aux Etats-Unis, pour éloigner toute espèce de difficulté, et permettre enfin de rapporter le décret prohibitif du 18 février.

Les officieux zélés, que la reconnaissance enchaîne et paralyse, approuvent le pouvoir, même dans ses erreurs. Ces personnages objectent que les

Américains, après tout, n'ont pas le droit de se plaindre, puisque, soumis à un décret qui pouvait leur défendre d'introduire en France une livre de viande salée, ils ont encore bénéficié, l'année dernière, dans les ports français, d'une certaine tolérance.

Les honnêtes gens répondront que les viandes américaines, introduites aujourd'hui en France, n'y sont reçues qu'après des formalités ridicules.

Le bon plaisir de l'administration française, s'il ne venait gêner la liberté que d'une seule des nombreuses maisons américaines qui trafiquent d'ordinaire avec la France, serait encore condamnable. Or, plus des trois quarts de vos exportateurs de viandes salées sont frappés.

La prohibition a diminué vos ventes à la France dans des proportions considérables. Elle a également affaibli votre exportation en Allemagne.

Bien plus, les pays d'Europe qui ont noblement refusé de prohiber, ont souffert de l'application, chez leurs voisins, des mesures prohibitives.

Le discrédit, jeté à l'étranger sur vos envois, vous a fait perdre des millions de dollars!

Remontez à la véritable cause du mal. Que trouvez-vous? L'incertitude du lendemain. Le producteur des Etats-Unis se sent menacé en France et en Allemagne. Il voit des gouvernements, et des parlements, inventer des prétextes pour maintenir une prohibition condamnée par la science, et les lois les plus élémentaires du commerce international. Les principaux débouchés extérieurs

vont lui être fermés. La prudence lui conseille de ralentir sa production. Ce qu'il fait. Le produit augmente de prix, parce qu'il est plus rare.

Mais pourquoi est-il plus rare, si ce n'est parce qu'on le pourchasse en Europe, et qu'on l'y interdit comme nuisible et malfaisant! Les éleveurs des Etats-Unis qui auraient répondu, à la déclaration de guerre de la France et de l'Allemagne, en jetant un plus grand nombre de têtes sur le marché, auraient commis un acte de folie. Ils ont refusé d'être fous. Ce dont je les félicite.

Les mesures prises par la France et l'Allemagne, qui ont justement inquiété le producteur américain, ont eu pour effet d'encourager, et de stimuler, les producteurs français et allemands. En cela, les décrets prohibitifs ont contribué à nourrir de trompeuses illusions. La France, en 1876, ne demandait aux Etats-Unis que 13 millions de livres de salaisons. Elle en recevait 47 millions en 77, 106 millions en 78, 98 millions en 88, 123 millions en 80, et 131 millions en 81.

Les achats de la France, qui passent, en cinq ans, de 13 millions à 131 millions de livres, montrent que les viandes salées d'Amérique répondent à un besoin de la population française. Prétendre étouffer ce besoin par un décret illogique, c'est naïf.

Même observation pour l'Allemagne, où les viandes américaines n'entraient, en 1876, que pour 64 millions de livres dans la consommation. Les

64 millions se sont élevés à 83 millions en 1877, 114 millions en 78, 128 millions en 79, 113 millions en 80 et 131 millions en 81.

Ces chiffres seront vite rétablis, en France et en Allemagne, lorsque la prohibition cessera d'exister dans les deux pays.

Le microscope laissé de côté, on arrive à se demander comment devrait être établie l'inspection, ayant pour but de vérifier si les viandes sont bien salées, et « fully cured ».

J'ai vu comment vous inspectiez les viandes confiées à vos soins, et suis convaincu que les caisses, revêtues de votre certificat, ne renferment que des produits pouvant être livrés sans danger à la consommation. Vous avez votre réputation à sauvegarder, et vous n'ignorez pas qu'un acte de complaisance de votre part serait sévèrement jugé. Avec un « inspecteur du gouvernement » soumis à toutes les fluctuations de la politique, je ne suis plus aussi rassuré. L'examen sera moins sérieux. Peut-être même n'y aura-t-il pas d'examen du tout.

C'est presque toujours après avoir cherché l'impossible, et côtoyé l'excentrique, qu'on se résigne à revenir au vulgaire bon sens. Vous inspectez les viandes, et vous les inspectez d'une manière complète. Pourquoi ne pas se contenter de votre organisation si simple, et si pratique? Je sais bien qu'un négociant de New-York peut exporter des viandes salées en Europe sans passer par votre inspection. S'il vous demande un certificat, c'est

pour mettre sa responsabilité à couvert. Le plus souvent, il s'adresse à vous. On pourrait déclarer que toute caisse, non revêtue de votre estampille, et non inspectée au port d'embarquement, serait soumise en France à une inspection plus rigoureuse. Toutefois, votre certificat donnerait une garantie que les inspecteurs du Havre, de Bordeaux et de Marseille, viendraient contrôler en ouvrant les caisses.

Si les choses se passent ainsi, vous aurez peut-être à formuler quelques règles nouvelles, destinées à préserver les viandes pendant le trajet, et à prévenir les réclamations du port d'arrivée.

Ne craignez pas de poser ces règles, que votre haute compétence suggère. Vos observations ne manqueront pas de fixer l'attention de ce côté, et de l'autre côté de l'Atlantique.

Malgré les embarras actuels, la France et les Etats-Unis s'estiment et s'aiment toujours. Avant de continuer à travailler à leur union économique, exigeons le rappel du décret prohibitif de 1881(1),

1. Réponse de M. Thomas Goulard, inspecteur des viandes du *New-York Produce Exchange*, à M. Léon Chotteau, sur l'inspection des viandes aux Etats-Unis :

« New-York, 6 juin 1884.

Je m'empresse de vous soumettre les règles que vous me demandez, pour guider les saleurs et les inspecteurs, et leur servir d'instructions. Si ces règles sont adoptées par votre gouvernement, et rendues strictement obligatoires aux Etats-Unis on verra, sans aucun doute, disparaître les prétextes allégués pour justifier, à propos de raisons sanitaires, la nouvelle

et la libre entrée des viandes américaines dans les ports français.

application du décret, et l'injuste représaille édictée en France contre le porc américain et ses produits.

Voici les prescriptions que me dicte une expérience acquise par vingt années d'exercice de mes fonctions d'inspecteur des viandes à New-York, et que m'inspire la connaissance intime des causes qui ont interrompu les transactions commerciales entre les deux pays, et ont bouleversé l'industrie des salaisons d'Amérique :

1. — Toutes les viandes seront coupées d'une façon convenable et régulière ;

2. — Elles seront complètement et parfaitement salées ;

3. — Elles seront emballées dans de bonnes et solides caisses faites de planches d'un pouce au moins d'épaisseur, et garnies de trois cercles : un à chaque extrémité, et un autre au centre. La capacité de chaque caisse ne devra pas dépasser 525 livres de viande, poids net ;

4. — Chaque caisse devra contenir 50 livres au moins de bon sel, convenablement et uniformément répandu entre les quartiers de viande, de façon à prévenir la viscosité pendant le trajet ;

5. — Pour toute viande conservée dans la saumure, on accordera une remise de cinq pour cent pour la saumure absorbée par la viande pendant la salaison, perte toujours constatée lorsque la viande est emballée dans des caisses avec du sel. Au moyen de cette remise, le destinataire ne souffrira pas la perte en poids trouvée sur les viandes salées et emballées de cette manière ;

6. — Avant d'être présentés aux consuls, les certificats des inspecteurs devront être affirmés sous serment, et relater que toutes les règles ci-dessus ont été observées ;

7. — Toutes les compagnies de navigation seront tenues de s'assurer que les règles relatives au cerclage des boîtes ont été observées, avant de délivrer le récépissé ;

8. — Les mêmes compagnies, en recevant les viandes à bord, seront tenues de les placer aussi loin que possible des chaudières et des feux, avec le couvercle en dessus, de façon à ce que la viande ne soit pas dérangée de la position dans laquelle elle a été

7 juin 1884 : Départ de New-York pour Anvers (Belgique), à bord du *Belgenland*, de la « Red star line ».

emballée, et que le sel ne soit pas secoué, ni jeté sur un côté de la caisse.

Ces prescriptions ont pour objet spécial de répondre à toutes les exigences du commerce. Leur observation stricte et loyale aurait pour conséquence d'assurer, sur le marché français, l'introduction d'excellente viande. Elles indiquent les mesures à prendre contre un arrimage défectueux, et contre le traitement brutal auquel les salaisons ne sont que trop souvent exposées, avant et après le chargement.

J'ose espérer que le gouvernement français, la Chambre des députés et le Sénat de Paris, verront, dans l'adoption des règles ci-dessus, la garantie que nos viandes d'Amérique n'offrent aucun danger pour la santé publique... »

Voici la situation actuelle des viandes salées d'Amérique en France :

Le Tarif général français, du 22 février 1877, taxait ainsi les viandes salées de porc (lard compris) et autres :

0 fr. 60 par 100 kilogrammes.

Le 13 août 1884, les 0 fr. 60 étaient montés à 4 fr. 50. Dans un projet de loi déposé, le ministre de l'Agriculture proposait de porter les 4 fr. 50 à 8 fr. 50. Il voyait, dans cette mesure, « le moyen de résoudre la question délicate de l'introduction des viandes salées à la satisfaction de tout le monde. »

Si la satisfaction est d'autant plus générale que le droit d'entrée en France est plus élevé, chacun doit être très heureux aujourd'hui, puisque la taxe douanière actuelle est de 25 francs par 100 kilogrammes. (Tarif général français du 11 janvier 1892). Les 0 fr. 60 de 1877 sont loin !

DIXIÈME CAMPAGNE

FRANCE

Grâce au décret du 18 février 1881, sept ans d'efforts perdus! A continuer plus tard.

Du 7 juin 1884 au 3 mars 1885. — 19 juin 1884 : Arrivée à Anvers (Belgique), à bord du *Belgenland*. — 12 juillet : Retour à Paris.

CXV

Paris (Seine). — (21 septembre 1884). — Au banquet républicain de Saint-Mandé :

Demain, sera l'anniversaire du jour où la République fut proclamée en France, en 1792.

Vous avez bien voulu m'inviter à votre fête! L'œuvre du traité franco-américain, que je poursuis, n'est-elle pas, après tout, l'une des manifestations du principe républicain ?

Je suis venu vers vous, l'âme chargée de soucis! C'est que le décret de 1881 reste toujours l'obstacle invincible. Il rend inutiles de nouveaux efforts, et compromet les résultats obtenus depuis 1878. Preuve certaine que notre chère République n'est pas encore parfaite.

Puissions-nous, du moins, la maintenir, même avec ses défauts, et ses imperfections!

Peut-être désirez-vous savoir comment se conserve la liberté conquise. Interrogez les Etats-Unis. C'est un pays que j'ai visité plusieurs fois dans tous les sens, et que je connais quelque peu.

La République américaine a été proclamée le 4 juillet 1776, et n'a jamais été suivie de restauration.

D'où vient le secret d'une constance, d'une persévérance, que nous admirons sans séserve?

D'abord, aux Etats-Unis, les hommes ne sont rien : les institutions sont tout. Des peuples, ayant plus de défauts que de qualités, se sont donné des constitutions excellentes, et n'ont pas tardé à retomber sous le joug. En Amérique, on voit un peuple meilleur que le pacte fondamental qui l'oblige. Ainsi, aucun article de la Constitution de 1787 ne défend la réélection périodique du Président de la République. Pourtant, depuis Washington, jamais un Président n'a été réélu plus d'une fois. Le principe de la non réélection, omis dans les dispositions constitutionnelles, est inscrit dans l'âme de la nation, ce qui vaut beaucoup mieux.

Ensuite, aux Etats-Unis, la rotation rapide dans les fonctions est la règle. Le Président est nommé pour quatre ans. En quatre ans, on ne peut révolutionner un pays. Les représentants de la Chambre sont élus pour deux ans. En deux ans, on n'a pas le temps de trahir ses électeurs.

En outre, la responsabilité gouvernementale

réside dans la personne du Président de la République. Les ministres sont de simples commis. Ils n'ont pas le droit de parler devant les Chambres. En France, vous voyez des ministres commettre des fautes, et se retirer, sans que personne vienne jamais les inquiéter. Aux Etats-Unis, si, en 1869, le Président Andrew Johnson, soupçonné d'une conduite peu correcte, avait manifesté l'intention de donner sa démission, on n'eût pas manqué de lui dire :

— Pardon! vous resterez.

La mise en accusation de Johnson fut demandée au Sénat. Elle fut repoussée à la majorité d'une voix.

Avant tout, les Américains possèdent l'esprit pratique qui nous manque. Ce tempérament les porte toujours à chercher le résultat prochain, immédiat, et à éviter les folles aventures qui coûtent des hommes et des millions, et ne servent qu'à irriter l'opinion publique.

Cette république amie, qui assure chez elle le jeu régulier des institutions libres, végète sans doute dans un état de pauvreté voisin de la misère?

La République des Etats-Unis, possède une fortune publique de 275 milliards de francs. La fortune de la Grande-Bretagne n'atteint que le chiffre de 225 milliards; celle de la France arrive à 185 milliards.

Des hommes très forts nous ont appris que, plus on doit, et plus on possède.

Les Américains s'appliquent à payer leur dette;

et, pour y arriver, s'évitent toute dépense inutile. Ce sont des barbares!

Les Etats-Unis forment le pays le plus riche du monde. Eh bien! C'est de ce pays que le gouvernement français a voulu détourner votre attention, en refusant de nommer des commissaires pour la préparation du traité franco-américain, et en prohibant sans motif les viandes américaines en France.

C'est aux Etats-Unis, que votre intérêt bien compris vous ordonne de porter tous vos soins, et toute votre sollicitude.

La France, sur le terrain économique, est menacée par l'Allemagne. Assurez-lui l'influence en vous organisant vous-mêmes pour la lutte.

Les intérêts français ont été compromis en Amérique. Je n'avais pas qualité pour conclure un traité de commerce avec un gouvernement étranger; mais pourquoi nos ministres, conviés à l'action par le Congrès de Washington, ont-ils refusé d'agir? Si vous voulez les y contraindre, vous êtes tenus de leur imposer d'abord le rappel du décret de 1881.

Faites-le. Vous le pouvez. N'êtes-vous pas le nombre? Le nombre, dans une démocratie, c'est la force.

CXVI

Bordeaux (Gironde). — (6 décembre 1884). — Réunion à la Société Philomathique:

Je vous fais mes adieux ; car tout me persuade que le décret du 18 février ne sera pas levé de si tôt.

Des temps meilleurs viendront. Je les attendrai patiemment, et vous me retrouverez, lorsque l'heure des nouveaux efforts aura sonné.

Nous avons, certes, le plus grand intérêt à établir des relations étroites et suivies avec la République américaine. Cette vérité éclate à tous les yeux clairvoyants.

S'il était prouvé, par des faits incontestables, que les prix de revient de l'agriculture sont plus élevés là-bas qu'ici, et que l'industrie des Etats-Unis produit péniblement, sans élan, des articles de qualité inférieure, un dédain de bon ton, réservant l'avenir, pourrait être notre règle de conduite. Mais c'est le contraire qui est vrai. Dans les im-

menses plaines de l'Ouest, le blé et la viande coûtent, au cultivateur et à l'éleveur, un prix qui bouleverse, par sa modicité, toutes les notions et tous les calculs de nos compatriotes. En outre, dans les usines de la Nouvelle-Angleterre, on fabrique des tissus dont le bon marché tient en échec les étoffes du vieux monde.

On a prouvé qu'on serait capable de nourrir l'Europe. On veut montrer qu'on pourrait la vêtir. Les Américains, aidés par une intelligence naturelle, que le fatras des connaissances acquises n'obscurcit jamais, marchent à pas de géants vers leurs destinées.

Refuser de conclure avec eux une union économique, n'est-ce pas une faute ?

Hélas ! cette faute a été commise deux fois : d'abord, en refusant de nommer des commissaires pour la France, et ensuite en signant le décret du 18 février 1881.

Nous sommes un vieux peuple, trop vieux, peut-être, pour nous engager avec résolution sur la voie du progrès. Dans la lutte obstinée de la démocratie française contre ce qui reste de la vieille France, nous assistons encore, parfois, au triomphe lugubre des personnages momifiés. Nous avons même trop souvent sous les yeux le spectacle affligeant des timidités, et des fausses hontes des citoyens spoliés.

Le malheur, en France, c'est que les ministres ont des amis qu'ils reçoivent, et des ennemis qu'ils ne voient pas. Les premiers leur bouchent la vue.

Ils leur sont agréables. Les autres, en leur ouvrant les yeux, leur seraient utiles.

Nous touchons à la fin de 1884, et j'ai provoqué le mouvement franco-américain au début de 1878. Il y a donc sept ans que je bats en brèche le parti pris, et la mauvaise foi. Les gens habiles ne réfléchissent pas, ne pensent pas, et intriguent toujours. Les initiateurs dignes de ce nom mettent, dans une œuvre loyale, tout ce qu'ils ont de meilleur en eux. Soldats d'une idée, ils ne se laissent détourner de leur route par aucune préoccupation de place ou de distinction honorifique, et restent eux-mêmes, malgré tout.

Ce que je suis resté depuis 1878.

Si le mouvement, grâce à des faits indépendants de ma volonté, n'a pas encore abouti, il a du moins servi à mettre en pleine lumière certains points de nos relations commerciales avec les Etats-Unis.

L'un de ces points est notre inexpérience commerciale. Nous ne possédons, ni la hardiesse opportune, adroite, ni l'esprit de suite de nos voisins d'Outre-Manche. Aussi, pourquoi ne pas acquérir en Angleterre certaines connaissances, avant de songer à diriger chez nous des maisons de commerce ?

Dans un pays du Centre-Amérique, fut un jour rendu ce décret :

— Nul ne sera nommé général, s'il n'a été militaire.

Au milieu de l'armée européenne, qui trafique avec le monde entier, on ne gagne ses galons que

chez les Anglais. C'est là qu'on s'initie à tous les secrets du métier, que les lois de la production transforment si souvent. C'est là, également, que le négociant ne croit pas déchoir en restant négociant.

En France, le fils, né derrière un comptoir, croit toujours se déshonorer en marchant sur les traces de son père. Les écoles commerciales s'organisent. Elles vont préparer un séjour utile à l'étranger; mais les élèves ne viennent pas. Tel père entr'ouvre la porte de l'édifice, où l'on va ébaucher de bons négociants. Il se gratte l'oreille, et consulte sa femme. On reconnaît que l'enfant a de grandes aptitudes, et qu'il est trop intelligent pour se livrer au négoce. On en fera un bachelier. Plus tard, un médecin, un avocat, ou un sous-préfet. Vingt ans après, le médecin sans malades arrache les dents sur les foires; l'avocat sans causes est mastroquet, et le sous-préfet devient cocher de fiacre.

Charmant tableau de la société française! Tableau véridique, pourtant. On part, on s'emballe, et l'on chavire.

Preuve de faiblesse, au fond. Si l'on était vraiment doué d'aptitudes remarquables, on aurait dû s'empresser de choisir la carrière mercantile, où l'on ne réussit de nos jours qu'à la condition de posséder de véritables connaissances encyclopédiques.

Si nos commerçants ont assez de modestie pour avouer leur infériorité, et assez de courage pour

combattre leurs propres tendances à se croire supérieurs, on ne verra plus la Grande-Bretagne accaparer près de la moitié de tout le commerce extérieur des Etats-Unis. L'influence de la France, sur le marché américain, se fixera, et grandira. Une telle évolution, dont nous serons les premiers à profiter, aura surtout pour conséquence de ralentir la marche des Allemands dans ces régions si riches et si prospères du Nouveau-Monde, d'où nos ennemis de 1870 voudraient nous exclure.

Que de fois on m'a dit, dans mes courses lointaines, qu'on ne nous sentait pas assez en Amérique. On ne sent, comme on le voudrait, ni les éclats de notre génie, ni les traces de nos pas.

Sans doute, un traité de commerce aurait amené très vite le contact intime que deux grands peuples gagnent toujours à tirer de leurs affinités; mais le gouvernement français, froissé de la persistance d'un bruit qu'il n'avait pas causé, a fait la sourde oreille, et a proclamé que le peuple n'avait rien entendu.

Manque de respect à la nation! Le vœu, si souvent exprimé dans les « meetings », devenait une volonté. Elle aurait pu s'imposer. La routine l'emporta.

Se faire humble quand on pourrait prouver sa force! On comptait sur l'avenir. L'avenir, mot vide de sens pour la plupart des hommes que la vague politique apporte, et remporte. Grand mot pour les citoyens qui, sans malice, comme sans arrière-pensée, s'efforcent d'éloigner le péril.

Assurer un avenir meilleur était chose facile en 1880, lorsque je suis revenu d'Amérique, avec la proposition de nommer des commissaires franco-américains.

Aujourd'hui, plus de rapprochement, plus d'entente. Des difficultés ont surgi. Elles s'amoncellent tous les jours. Elles ne laisseraient plus que le souvenir d'une faute s'effaçant de plus en plus avec le temps, si le décret du 18 février 1881 était rapporté; mais le décret existe toujours.

En le subissant, travaillons sans relâche à préparer l'union économique, que nos ministres actuels n'ont pas su conclure, et que nos ministres de demain sauront nous donner.

Demain, le gouvernement, plus discret, comprenant mieux sa mission, cherchera beaucoup moins à faire notre bonheur, et respectera davantage notre initiative.

La France y gagnera en dignité, et en prestige.

A mon premier retour des Etats-Unis, en juillet 1878, je vins à Bordeaux, dans la pensée qu'il m'était possible d'inaugurer ici un mouvement d'opinion. Vous m'avez reçu avec affabilité et bienveillance.

La propagande, commencée sous vos auspices, a gagné tous nos grands centres manufacturiers.

A ce premier témoignage de sympathie, vous en avez ajouté beaucoup d'autres. Et je vous retrouve toujours prêts à me seconder.

Quelqu'un a dit :

« Le plus grand malheur, après une défaite, c'est une victoire. »

Mon échec auprès du gouvernement français est complet. Le succès, couronnant plus tard de nouveaux efforts, ne sera pas pour moi une calamité.

C'est que j'aurai su vous donner de nouvelles preuves d'un dévouement absolu et vrai.

CXVII

Angoulême (Charente). — (26 janvier 1885). — Réunion de la Ligue républicaine de l'Enseignement.

J'avais résolu de garder le silence, où se complaît le sage, en attendant des jours moins sombres. Avant de prendre mes quartiers d'hiver, qui vont peut-être durer des années, j'ai voulu vous voir.

Sous l'influence de causes passagères, des industriels se sont plaints de ne pas gagner assez d'argent, et ont voulu être privilégiés. Les agriculteurs ont suivi les industriels sur la voie qui conduit, à bref délai, à l'isolement du pays, et les ouvriers n'ont pas tardé à intervenir à leur tour.

Le privilège menace d'appartenir bientôt à tous les citoyens français.

Le jour où nous en serons là, tout ira bien. C'est que le monopole, reconnu à tout le monde, deviendra un droit pour chacun, et ne sera plus un danger pour personne.

L'Etat, cependant, n'est pas chargé de faire no-

tre bonheur. Il a pour mission d'administrer la chose publique le plus honnêtement, et le plus économiquement possible. S'il va au delà, il remplit mal sa haute mission.

Nul n'est content de son sort. Aux embarras qui nous assiègent parfois, le remède le plus efficace est encore le travail.

Le travail a besoin de liberté. La meilleure garantie d'un profit honnête est l'absence de toute loi restrictive.

Le premier acte de la comédie qui se joue sous nos yeux, comédie qui pourrait fort bien dégénérer en drame, avait trait au sucre. J'ai assisté à toutes les péripéties de ce début. Je revenais de New-York par Anvers. Je me suis arrêté dans le nord de la France, après avoir traversé la Belgique, et j'ai entendu toutes les récriminations de nos producteurs de betteraves.

Dans le Nord, on était parvenu à faire pousser des betteraves énormes, très lourdes, mais ne renfermant presque pas de matière saccharine. En Allemagne, au contraire, on récoltait des betteraves très petites, et très riches. De là, le succès des sucres allemands sur le marché francais.

Ce que voyant, nos compatriotes du Nord réclamèrent une surtaxe sur les sucres étrangers. Ils l'obtinrent, en proposant que la mesure ne serait appliquée que pendant un temps limité. Hélas! Vous savez que le provisoire a toujours, chez nous, des chances sérieuses de durée et de perpétuité.

La protection, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse,

vient toujours élever le prix de la vie. En Angleterre, depuis douze ans, le prix de la vie a diminué de 20 à 30 pour cent. Il s'est élevé en France. Pourquoi? Parce que le tarif anglais est très libéral, et que le tarif français devient très rigoureux.

La deuxième manifestation du mouvement que j'esquisse devant vous s'applique au blé, c'est-à-dire au pain.

Il y a quelques mois, on affirmait qu'on ne toucherait pas au droit de 60 centimes par 100 kilogrammes, qui frappe actuellement les blés étrangers. Aujourd'hui, on n'hésite pas à proposer une surtaxe de 3 francs, ce qui ferait 3 francs 60, au lieu des 60 centimes.

Soyez sûrs qu'on n'en restera pas là, et qu'on atteindra bientôt 6 francs.

On nous menace de la politique du pain cher!

Quand un Parlement se laisse acculer à cette extrémité, il est responsable devant la nation.

Pour prospérer, notre agriculture doit devenir, comme aux Etats-Unis, une industrie et un commerce.

Nos agriculteurs ne sont encore ni industriels, ni négociants. Qu'ils le deviennent.

Ainsi, ils connaîtront mieux leur métier, et apprendront à compter sur eux-mêmes, sur leur intelligence toujours en éveil, et sur leur énergie pratique, avant d'attendre le succès d'une loi mauvaise et d'un remède empirique.

On veut également des droits plus élevés sur la viande!

Les surtaxes proposées, si elles acquièrent force de loi, ne manqueront pas de nous amener les représailles des Etats-Unis, que nous laisse déjà redouter le décret de 1881 sur la prohibition des viandes salées.

J'ai eu sous les yeux le rapport du ministre de l'Intérieur Roland, à la Convention nationale, sur le commerce extérieur de la République, pendant les trois premiers mois de 1792. Ce rapport est du 17 décembre, an I de la République. Il est écrit dans le style pompeux de l'époque, et débute ainsi :

« Législateurs, — Je viens soulager un moment vos pensées des émotions vives qu'imprime le grand spectacle dont votre âme est perpétuellement affectée par le choc des passions diverses qui assiègent de toute part le berceau de notre liberté... »

Plus loin, le ministre apprécie en ces termes le Commerce de la France avec les Etats-Unis :

« En achevant de parcourir tous les canaux de notre commerce général, vous terminerez par nos relations avec les Etats-Unis de l'Amérique, ce peuple qui a, pour ainsi dire, engendré la France à la liberté. Vous serez surpris de la faiblesse de nos liaisons. Les Anglo-Américains n'enlèvent pas, dans nos ports, pour plus de deux millions, particulièrement en bonneterie, rubannerie, glaces, parfumerie, et quelques autres objets de notre industrie, tandis que nous en recevons pour dix millions, spécialement en grains, farines et tabacs. »

Dans les premiers six mois de 1792, notre commerce avec les Etats-Unis était de 12.361.000 livres, dont 10 millions à l'importation et le reste à l'exportation (1).

Si nos ministres s'étaient rappelé les réflexions de leur prédécesseur Roland, ils auraient favorisé les exportations françaises aux Etats-Unis par la nomination des commissaires franco-américains en 1880, et par le refus de prohiber les viandes des Etats-Unis en 1881.

Sur le sol français, s'est implantée une vaillante démocratie. Elle pense, agit, et s'affirme chaque jour davantage dans les centres jadis les plus rebelles au gouvernement populaire.

Cela est bien. Cela est beau. Mais cette démocratie, que vous servez, et qui vous honore, sera une force illusoire et trompeuse tant que la liberté politique ne reposera pas sur la liberté commerciale.

1. Pour le commerce franco-américain actuel, voir note, p. 22.

CXVIII

Paris. — (3 février 1885). — Lettre à M. ..., à Bordeaux, sur la procédure à suivre aux Etats-Unis, lors de la conclusion du traité avec la France :

Le traité avec les îles Hawaï fut un coin enfoncé dans cette forteresse qu'on nomme le tarif général des Etats-Unis. Le traité avec la France en sera un autre.

Pour Hawaï, les débats du Congrès de Washington sont fort intéressants. En voici une courte analyse, non pour vous, dont la conviction reste entière, mais pour les personnes qui doutent encore de la possibilité pour la France d'obtenir une convention spéciale.

Le traité, approuvé par le Sénat de Washington le 18 mars 1875, avait été ratifié, par le roi des îles Hawaï, le 17 avril, et par le Président des Etats-Unis, le 31 mai 1875. Ratifications échangées à Washington, le 3 juin suivant. Traité proclamé le même jour.

Eh bien ! A ce moment-là, rien n'était encore

définitif ; car le traité avec Hawaï modifiait le tarif américain, en affranchissant de toute taxe des articles d'Hawaï aux Etats-Unis (1). C'était une loi « affectant le revenu » ; et, d'après la section VII de l'article 1er de la Constitution, le concours de la Chambre des représentants était indispensable.

1. Les articles d'Hawaï ayant libre accès aux Etats-Unis comprenaient :

« L'arrowroot (espèce de tapioca) ; l'huile de castor, les bananes ; les noix, les légumes secs et non secs, conservés et non conservés ; les peaux, petites et grandes, non préparées ; le riz ; le pulu (crin pour matelas) ; les semences ; les plantes ; les arbustes ou arbres ; le sucre brut, brun, et toute espèce de sucre non raffiné, comprenant les numéros de sucre communément importés des îles Hawaï, et aujourd'hui connus, sur les marchés de San-Francisco et de Portland, comme « sucres de l'île Sandwich » ; le sirop de sucre de canne ; la cassonade ; les mélasses et le suif. »

Par réciprocité, des produits américains étaient exempts de droits à Hawaï. En voici la liste exacte :

« Instruments aratoires ; animaux, bœuf, lard, porc, jambon et toutes viandes, fraîches, fumées et conservées ; bottes et souliers ; grain, farine, cron, son, froment et blé de tous genres ; briques, chaux et ciment ; beurre, fromage, saindoux, suif ; lingots d'or et d'argent ; charbon ; cordage ; approvisionnement maritime, comprenant goudron, poix, résine, térébenthine brute et rectifiée ; cuivre et composition de doublage ; clous et boulons ; coton et tissus de coton blanchis et non blanchis, colorés, teints, peints, imprimés ou non ; œufs, poissons et huîtres, et tous autres êtres vivant dans l'eau et en étant les produits ; fruits, noix et légumes verts, secs ou non secs, conservés ou non conservés ; quincaillerie ; peaux, petites et grandes, préparées ou non préparées ; pointes et rivets, clous, pointes et boulons ; glace, fer et acier et objets manufacturés, en or et en acier ; cuir ; bois de construction et bois de charpente de tous genres, ronds, coupés sciés et non manufacturés en tout ou en partie ; portes, châssis et persiennes ; machines de tous genres, machines à vapeur ou parties de machines ; avoines et foin ; papier, papeterie et livres et toute composition de papier ou de papier et de bois ; pétrole et toutes huiles

On obtint ce concours, et le résumé que je vais vous donner de la procédure suivie, et des débats législatifs, vous montrera comment, à propos de la France, on agira à Washington.

Le 6 janvier 1876, le représentant Luttrell introduisit le « bill » n° 612 : pour assurer son effet à une convention entre les Etats-Unis d'Amérique, et le roi des îles Hawaï, signée le 30 janvier 1875, lequel « bill » fut lu une première et une seconde fois, renvoyé au comité des « ways and means », et dont l'impression fut ordonnée.

Le « bill » 612 était cette « Joint resolution » :

« Qu'il soit arrêté, par le Sénat, et la Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en Congrès :

« Lorsque le Président des Etats-Unis recevra l'assurance que la législature des îles Hawaï a passé, de son côté, des lois pour rendre exécutoires les préliminaires de la convention entre les Etats-Unis et Sa Majesté le roi des îles Hawaï, signée le 30 janvier 1875, ledit Président des Etats-Unis est autorisé à lancer alors une proclamation déclarant qu'il a reçu cette assurance; et,

pour graisser ou illuminer; plantes, arbrisseaux, arbres et graines; riz; sucre raffiné ou non raffiné; sel; savon; douves et fonds de tonneaux; laine et laine manufacturée autre que celle destinée à la confection; wagons et chariots pour l'agriculture ou pour le camionnage; bois et bois manufacturé, ou objets en bois et métal, excepté les meubles tapissés ou sculptés et les voitures; textiles manufacturés faits d'une combinaison de laine, de coton, de soie ou de toile, ou de deux ou d'un plus grand nombre de ces produits non préparés pour la confection; harnais et toute espèce de cuir manufacturé; amidon et tabac en feuilles ou manufacturé. »

en conséquence, à partir de la date de la proclamation, certains articles, produits du sol et de l'industrie des îles Hawaï, seront introduits aux Etats-Unis francs de droits, pendant aussi longtemps que ladite convention restera appliquée. »

Le 2 mars 1876, sur la proposition de M. Fernando Wood, la Chambre des représentants se constitua en comité, ce qu'elle a le droit de faire dans l'intérêt général. Le but était l'examen du « bill » n° 612.

Le comité des « ways and means » (voies et moyens) auquel le « bill » avait été renvoyé le 6 janvier précédent, fit son rapport.

On lut la convention du 30 janvier 1875.

Par l'article 1er, les Etats-Unis s'engagent à recevoir chez eux, francs de droits, les principaux produits d'Hawaï (1).

L'article 2, par réciprocité, dit que les produits américains désignés seront également admis à Hawaï sans payer de taxe douanière (2).

Pendant la durée du traité, fixée à sept ans, aucun droit d'exportation ne viendra frapper les produits américains admis en franchise, et les avantages concédés par les îles Hawaï ne seront accordés à aucune autre nation.

Permettez-moi d'entrer ici dans quelques détails, puisque la France va se trouver, vis-à-vis des Etats-Unis, le jour où notre gouvernement se

1 et 2. Voir plus haut.

décidera à sortir de la neutralité, dans la situation où se trouvait Hawaï en 1875.

Le rapporteur fit observer que le traité, proposant d'abolir les droits imposés par le tarif américain aux produits d'Hawaï, ne pouvait être exécuté sans une loi du Congrès. Il rappela que cette loi, d'après la Constitution, devait prendre naissance dans la Chambre des représentants, et montra, par des chiffres, la situation commerciale entre les îles Hawaï et les Etats-Unis.

« En supposant, s'écria-t-il, qu'il n'y ait aucune réciprocité de commerce dans ce traité, que les avantages commerciaux soient contre nous, et que nous puissions même perdre 400.000 dollars (2 millions de francs) par an, nous devrions admettre les raisons politiques qui nous portent à conclure ce traité... Les intérêts privés doivent être subordonnés aux intérêts nationaux, à la sécurité commerciale et au progrès. »

La Chambre de Commerce de San-Francisco invoquait précisément des raisons politiques pour approuver le projet. Elle supposait le cas où les îles Hawaï tomberaient sous la domination de la France ou de l'Angleterre, et voyait, dans ce fait, la ruine de tout commerce entre la côte du Pacifique et les îles.

Telles étaient les vues de la majorité des membres du Comité des voies et moyens.

La minorité du Comité, opposée au traité, fit connaître ses griefs. Elle les résuma dans une protestation signée par MM. W.-R. Morrison, Philip

F. Thomas, J.-R. Tucker et Wm. D. Kelley.

D'après les déclarations du Secrétaire du Trésor, les droits perçus l'année précédente, sur les importations d'Hawaï, montaient à la somme de 456,000 dollars (2.280.000 francs).

Le traité proposait de renoncer à cette redevance, au nom des fabricants de sucre d'Hawaï, avec la perspective d'établir un impôt équivalent sur le peuple américain. Ainsi, on accordait la remise d'une taxe aux îles, pour le seul avantage de leur acheter des produits représentant la même somme.

La minorité ne pouvait admettre une convention capable de coûter, aux Etats-Unis, pendant les sept ans, au moins 10 millions de dollars (50 millions de francs). Elle n'était pas insensible aux raisons politiques alléguées, mais elle estimait que le danger d'une prise de possession, par quelque nation d'Europe, était suffisamment paralysé par le voisinage des Etats-Unis. D'ailleurs, en adoptant ce traité, on allait créer un antagonisme entre la côte du Pacifique, qui recevrait francs de droits certains produits, et les Etats de l'Atlantique, qui subiraient, sur des produits similaires, des taxes de 40 ou de 65 pour cent. Par suite, des citoyens paieraient tribut, et d'autres citoyens en seraient dispensés par une loi, ce qui était contraire aux principes de justice et de bon gouvernement.

On donna lecture de la protestation, et M. Fernando Wood, de New-York, se leva.

Au début du gouvernement des Etats-Unis, le général Washington était d'avis qu'aucun traité ne devait être soumis à la Chambre des représentants. Il disait, le 30 mars 1796, que la ratification de la Chambre n'était « pas nécessaire à la validité d'un traité. »

Ainsi pensaient les premiers hommes d'Etat américains. Leur opinion n'a pas prévalu; car, dans la pratique, on a bien vite admis que le droit absolu du Président, et du Sénat, ne s'étendait pas aux traités comportant un crédit public, et la modification des tarifs douaniers et des revenus. Cette pratique exigeait que le traité, avec le roi d'Hawaï, fut soumis à la Chambre.

M. Wood déclara :

« Permettez-moi de poser ici, tout d'abord, que nous avons sur ce traité une autorité restreinte. Nous ne pouvons altérer, amender, modifier ni changer une lettre de cet acte. Nous possédons sans conteste le droit, dans ce débat, d'apprécier la convention sous tous ses aspects; et notre enquête, peut, assurément, avoir pour objet le but du traité dans tous ses effets sur les intérêts du gouvernement; mais nous n'avons pas le pouvoir de changer la convention dans sa lettre ou dans son esprit. Nous devons, ou voter la loi donnant au traité toute sa force, ou refuser de voter cette loi, et ainsi annuler le traité lui-même. Notre autorité est négative ; elle n'est pas affirmative. »

L'orateur constate que ce siècle est un siècle

pratique, et que le peuple américain est, probablement, le plus pratique des peuples.

Il examine le projet en s'efforçant d'avoir du bon sens, et se demande si le traité est utile aux Etats-Unis.

Il prouve que le préjudice apparent, causé par la suppression du droit sur le sucre, sera largement compensé par l'avantage résultant d'un commerce plus étendu.

« L'homme, dit-il, qui affirme que ce continent renfermera bientôt une population aussi grande que celle de l'Asie, n'est plus un rêveur. Je pense qu'on a vu naître déjà l'enfant qui vivra pour voir plus d'un, de deux ou de trois chemins de fer transatlantiques reliant l'océan Atlantique à l'océan Pacifique. Je pense que le jour n'est pas éloigné où les Etats et les Territoires de la côte du Pacifique, situés à l'Ouest des Montagnes Rocheuses, contiendront une population plus nombreuse, plus énergique et plus prospère que notre population actuelle de ce côté des mêmes montagnes. Nous avons déjà une grande ligne allant au Pacifique. Nos communications par la vapeur s'étendent de Liverpool à Hong-Kong, ce qui fait 3.000 milles à travers l'Atlantique, 3.000 milles à travers les Etats-Unis, et 7.000 milles à travers le Pacifique. Tout cela n'est que le début timide du progrès de notre future puissance commerciale et nationale. La portion sud des Etats de l'Atlantique a un grand intérêt à cette mesure, pourvu qu'elle garde, dans la défense de ses intérêts, l'attitude

prise par les Etats du Nord de l'Union américaine. Les Etats du Sud sont plus intéressés dans la question que ceux du Nord. Dans le Nord, nous possédons déjà le chemin de fer du Pacifique, qui relie New-York à l'Ouest. New-York est le grand entrepôt qui reçoit les trésors de l'Est des Etats-Unis. Nous les transportons en Europe, et ils nous reviennent d'Europe. En échange des produits et de l'argent, nous avons maintenant le monopole du commerce transatlantique et transpacifique. C'est pourquoi, si, à New-York, nous nous faisons une idée haute et large de cette grande nation; si nous nous plaçons comme la mère du pays, tirant le commerce, les subsistances et l'appui de toutes les sections et de tous les intérêts sans aucun esprit exclusif; si nous sommes un peuple libéral et intelligent, qui sert ses intérêts particuliers en servant les intérêts généraux; si nous voulons ainsi aider le Sud, comment un représentant sudiste pourrait-il refuser notre offre? »

La minorité du Comité des voies et moyens prétendait que, par des traités contractés avec d'autres nations qui produisent le sucre, la même franchise de droits, quant aux sucres exportés par ces nations aux Etats-Unis, leur serait accordée, en vertu du traité avec Hawaï.

M. Wood consulte le volume des traités conclus par le gouvernement américain, du 4 juillet 1776 à 1873. Il cite ce passage :

« Les articles produits ou manufacturés par l'une

des parties, importés sur le territoire de l'autre, ne seront pas soumis à des droits plus élevés que ceux frappant les mêmes articles de toute autre nation étrangère. »

Ces mots, que l'on retrouve dans la plupart des traités consentis par les Etats-Unis, semblaient suffire à la minorité pour accorder, aux nations produisant le sucre, les avantages concédés aux îles Hawaï; mais, comme le fit remarquer l'orateur, il est d'autres stipulations non reproduites dans tous les traités, et l'une d'elles est relative à l'effet qu'aura une concession faite à un gouvernement étranger, gracieusement ou librement, sans un avantage réciproque. Si la concession est faite moyennant une compensation, elle sera l'objet d'un contrat.

Le sucre débarqué à San-Francisco vient principalement de Manille, Batavia et Honolulu. Avec ces pays, les Etats-Unis n'ont aucun traité contenant la clause invoquée par la minorité. Manille est une île des Philippines, et appartient à l'Espagne. Batavia relève de la Hollande, et Honolulu fait partie du groupe Hawaï.

L'objection de la minorité, en ce qui touche les traités existants, n'est pas sérieuse. La mention invoquée est contenue dans les traités avec Costa-Rica, San-Salvador, le Guatémala et le Nicaragua. Par le traité avec Costa-Rica, on offre d'assurer des avantages, pour des avantages équivalents reçus. Cela permet aux Etats-Unis d'agir à leur guise dans les traités avec d'autres nations. Lisez plutôt :

« *Article* 2. — Aucun droit plus élevé ni d'autres droits ne seront imposés à l'importation aux Etats-Unis de tout article étant le produit du sol ou des manufactures de la République de Costa-Rica, et aucun droit plus élevé ni aucun autre droit ne seront imposés à l'importation à Costa-Rica, sur tout article étant le produit du sol ou des manufactures des Etats-Unis, que les droits qui sont ou seront dus sur des articles semblables.

Article 3. — C'est le désir des Hautes Parties contractantes de s'obliger, par les articles précédents, à se placer l'une l'autre sur le pied de la nation la plus favorisée. Il est, en conséquence, convenu entre elles que toute faveur, privilège ou immunité, en matière de commerce ou de navigation, que l'une ou l'autre des deux parties contractantes aura accordés aux sujets ou citoyens de tout autre pays, sera étendu aux sujets ou aux citoyens de l'autre Haute Partie contractante, gratuitement, si la concession faite à l'autre nation a été gratuite. »

Les Etats-Unis doivent garantir la même faveur à tous les pays, pourvu que la faveur accordée à certains pays ait été gratuite. Ce n'est pas le cas avec Hawaï. L'article 3 ajoute :

« Ou, en retour, par une compensation aussi juste que possible de valeurs et d'effets proportionnels, qui sera l'objet d'un accord mutuel, si la concession a été conditionnelle. »

Ce traité avait été fait en 1851.

« Depuis, déclara M. Wood, nous avons signé d'autres traités renfermant les mêmes stipulations.

Aucun homme d'Etat, aucun sénateur, personne, dans la session exécutive du Sénat, n'a eu l'idée que nous avions fait, dans ce cas, des actes violant les traités conclus. Aujourd'hui, nous avons le droit de conclure un traité avec Hawaï, et les nations avec lesquelles nous avons des conventions n'ont pas le droit de se plaindre. »

En songeant à la situation géographique des îles Hawaï et aux conséquences heureuses d'un traité, l'orateur se demanda si le devoir de la génération actuelle n'était pas de faire quelque chose dans le but de satisfaire les besoins des générations futures.

M. Morisson parla ensuite. Il prétendit que le traité, sous le nom de réciprocité, n'avait pour but que d'assurer un privilège aux fabricants de sucre des îles Hawaï. Il fut déjà proposé en 1867, et abandonné. Les Etats-Unis, en l'acceptant, perdront par an 1.200.000 dollars, et la liste des objets que les îles Hawaï pourront tirer des Etats-Unis ne vient pas compenser cette perte, puisque les exportations des Etats-Unis dans ces îles sont presque nulles.

M. Mills, répétant les objections de M. Morisson, se demanda si des navires, partis de Cuba chargés de sucre, ne pourraient pas aborder à Hawaï, et venir ensuite à San-Francisco débarquer leurs produits, en invoquant le traité. Qui pourrait prévenir cette fraude ?

M. Burchard fit valoir les avantages du traité. Si l'offre des îles Hawaï était refusée par les Etats-

Unis, elle serait acceptée par la France, et la France profiterait de la convention.

M. Kelley, de la Pennsylvanie, déclare que ce n'est pas là un traité de réciprocité. Selon lui, la réciprocité avec Hawaï rappelle le marchand de Thackeray et sa petite femme. L'homme était un géant et la femme une naine. Mais la femme était une mauvaise langue. Elle frappait l'homme avec ses petits poings; et les confrères demandèrent au mari pourquoi il ne se vengeait pas :

— Pourquoi ? répondit le mari, parce que ses coups de poing ne me font pas mal, et lui font plaisir.

Tel est, d'après M. Kelley, le caractère de la réciprocité entre deux pays, dont l'un compte 40 millions d'habitants et l'autre 40.000.

Le mercredi 6 avril 1876, la discussion continua. M. Money, du Mississipi, combattit les objections faites au traité. Les sentiments de justice, d'amitié, et une saine compréhension de l'avenir des Etats-Unis sur l'océan Pacifique, étaient des raisons suffisantes pour légitimer un traité avec Hawaï. La perte probable d'un petit revenu aura pour conséquence un commerce plus grand avec les îles. Il termina ainsi :

« Ne remplissant mon devoir que pour défendre les intérêts du pays tout entier, et, comme représentant du Sud, envisageant l'avenir au point de vue du prestige, de l'honneur et de la gloire de ce grand gouvernement, je ne dois pas jeter les yeux en arrière pour apprécier l'infortune du passé;

mais, au contraire, préparer la destinée inévitable d'une nation unie, jouissant des bienfaits de la paix, appelée à être un exemple pour le monde et un espoir pour les opprimés. »

M. Garfield vint ensuite (1). Si le traité avait pour but d'assurer aux Etats-Unis la possession des îles Hawaï, il y serait opposé. Il s'écria :

« Nous occupons une portion de cette grande zone du Nord qui entoure le monde, et qui fut le théâtre des plus grandes conquêtes de la civilisation, surtout dans l'histoire des races anglo-saxonnes; mais si nous étendions nos possessions vers la ceinture tropicale, nous affaiblirions les pouvoirs de notre peuple et de notre gouvernement. C'est pourquoi je désavoue tout projet ou toute proposition d'annexion de ces îles, comme argument de ma part en faveur du traité. Au contraire, l'une des raisons qui me portent à favoriser le traité est que ce contrat remplacera avec avantage tous les essais d'annexion qui pourront se produire, s'il n'est pas voté. C'est la meilleure solution de la question. »

L'orateur veut le traité pour deux raisons : la nation a des devoirs à remplir envers la côte du Pacifique; l'intérêt général du pays réclame la convention.

Au nom du deuxième motif, il proclame :

« Nos amis des deux côtés de cette Chambre se sont montrés désireux de réduire assez les dé-

1. Voir note, page 404.

penses, pour réduire les taxes. Et l'œuvre la plus patriotique, que puissent jamais entreprendre les législateurs américains, est celle qui consiste à annoncer au peuple qu'il a été déchargé du fardeau de certains impôts. La chose qu'on nous propose de faire par ce traité, la seule qui soit sérieusement combattue, est précisément la remise de 400.000 dollars, que le peuple est aujourd'hui tenu de payer. Cette critique n'est pas à la hauteur du but à atteindre. »

Le 8 mai 1875, on passa au vote qui donna : pour l'adoption du « bill » 612, et pour le traité avec Hawaï, 115 voix; contre 101; abstentions, 74.

La cause d'Hawaï était gagnée à la Chambre des représentants.

Le 12 mai 1876, le Sénat reçut de la Chambre le « bill » n° 612. Ce bill fut lu deux fois le 15 du même mois, et renvoyé au Comité des relations extérieures.

Le 30 juin, M. Cameron, au nom du Comité, fit un rapport favorable. Sur la proposition de M. Morrill, du Vermont, le « bill » comportant des modifications douanières, fut renvoyé au Comité des finances.

La discussion commença le 12 août 1876. Et le 14 août le « bill » 612 fut voté au Sénat, par 29 voix contre 12.

La proclamation, autorisée par les deux Chambres, fut lancée le 9 septembre 1876.

Les débats législatifs que je viens de placer sous vos yeux vous prouvent que les Américains savent.

au besoin, se départir des rigueurs de leur tarif général.

Une convention, comme celle d'Hawaï, interviendra avec la France, le jour où notre gouvernement sera plus accessible, qu'en 1880, aux offres courtoises des Etats-Unis.

Je vous écris cette lettre le 3 février. C'est le 3 février 1878 que le comité français s'est réuni pour la première fois. Il y a aujourd'hui sept ans ! Et il y a cinq ans que notre ministre des Affaires étrangères a refusé de nommer trois commissaires !

J'attendrai des circonstances plus heureuses (1). Elles viendront plus ou moins vite ; mais elles viendront sûrement.

Pour m'exhorter à la patience, je me rappelle les paroles que prononçait M. Disraeli, le 13 février 1843 :

« Il y a dix ans, un cabinet anglais annonçait au monde son entente avec la France comme la

1. Ces circonstances sont nées le 4 mars 1893, par l'avènement du parti démocratique aux Etats-Unis, avec le Président G. Cleveland.

Deux grands partis politiques se disputent le pouvoir aux Etats-Unis : les républicains, centralisateurs et très protectionnistes ; les démocrates, décentralisateurs et libre-échangistes modérés.

Au milieu de leurs luttes toujours vives, parfois passionnées, on saisit, d'un côté comme de l'autre, un amour sincère et vrai de la République.

Ce sont les républicains qui ont proposé, en 1880, une Commission officielle franco-américaine.

Treize ans après, en 1893, nous obtiendrons beaucoup mieux des démocrates, si nous savons nous y prendre.

plus ferme base de son autorité, et comme le glorieux triomphe de sa politique. Pourquoi cette confiance mutuelle ne serait-elle pas rétablie ? Aucune discussion, au sein du Parlement, n'est encore venue donner au pays l'explication du changement de politique qui a altéré les rélations de deux nations placées à la tête de la civilisation, et que toutes sortes de sympathies politiques et sociales lient l'une à l'autre. Le temps est venu de dégager cette question des ambages de la diplomatie. C'est par la voie de leurs parlements qu'une franche explication doit avoir lieu entre la France et l'Angleterre. Un traité de commerce avec la France ferait plus pour Sheffield que les deux Amériques. »

L'accord ne fut conclu qu'en 1860. La situation, dévoilée par M. Disraéli en 1843, est absolument celle créée aujourd'hui, entre la France et les Etats-Unis, par les « ambages de la diplomatie ».

De 1843 à 1860, il y a dix-sept ans !

Notre propagande a commencé en 1878.

Il faut la poursuivre en redoublant de zèle et d'activité, (1) bien qu'on soit plus souvent, et

1. Dans la séance du Sénat du 23 novembre 1891, M. Jules Ferry a dit :

« Allez-vous faire des traités de commerce avec les Etats-Unis ? Ce fut le rêve d'un excellent homme qu'on appelait M. Léon Chotteau. Il allait, il y a quelques années, tous les ans en Amérique, et il y caressait son rêve étoilé ; puis, tout cela aboutit un beau matin au tarif Mac Kinley. »

J'ai répondu à M. Ferry, sénateur :

plus facilement, capable d'un grand effort que d'une longue persévérance !

« Paris 27 novembre 1891.

Vous avez cru utile de citer mon nom au Sénat.

Oui, je suis allé six fois en Amérique, pour le traité de commerce franco-américain, dont j'ai poursuivi la réalisation avec acharnement.

Pourquoi cet acte, que la démocratie française, non moins que notre commerce, réclamait, n'a-t-il pas été conclu?

A vous entendre, par mes soins, mes démarches, et mes nombreux meetings organisés de Lille à Marseille, et de New-York à San-Francisco, je ne pouvais aboutir qu'au « Bill Mac Kinley ! »

Lorsque vous insinuez que les difficultés vinrent des Etats-Unis, vous tombez dans une profonde erreur...

Savez-vous pourquoi le « Bill Mac Kinley » existe?

. . . . . .

Etonnez-vous, après cela, de voir les droits sur nos vins et nos objets d'art rendus plus rigoureux par le tarif américain de 1883.

L'impulsion était donnée. On y céda jusqu'au bout, et le « Bill Mac Kinley » fut la loi.

D'où cette réponse, à la question posée par vous: le « Bill Mac Kinley » existe, parce que la France a prohibé brusquement les viandes américaines en 1881.

Or, cette idée de prohibition n'aurait jamais hanté l'esprit d'un ministre français, si la France, en 1880, avait accepté la nomination et le fonctionnement d'une Commission officielle franco-américaine.

Telle est la vérité !

La plupart des amis, qui formaient mon comité de 1878, ont été ministres, le sont, ou le seront. C'est leur affaire. Moi, je reste fidèle à ce que vous appelez mon « rêve étoilé ».

Ce « rêve » me laisse entrevoir l'union économique des deux grandes Républiques modernes.

Il sera une réalité, avec moi, ou après moi, lorsque les résistances, à l'entente souhaitée, ne viendront plus de la France. »

APPENDICE

APPEL DU COMITÉ FRANÇAIS

AU PEUPLE AMÉRICAIN

Citoyens des Etats-Unis d'Amérique,

Aucun traité de commerce n'existe entre la France et les Etats-Unis. L'absence de toute convention de cette nature est également préjudiciable aux deux pays. Il importe de faire cesser cet état de choses, et de convertir, pour l'échange de nos produits, le tarif général en un tarif conventionnel qui soit débattu par les intéressés eux-mêmes avant d'être voté à Washington et à Paris.

Nous nous constituons aujourd'hui en comité d'initiative, et nous venons vous prier d'organiser, aux Etats-Unis, un comité semblable qui se mette en relation avec nous. Les deux groupes, ainsi formés, prépareront les voies et moyens d'une conférence franco-américaine à ouvrir à Paris. De cette conférence sortira un ensemble de résolutions qui, mûrement étudiées et soumises à une discussion sérieuse, pourront être présentées utilement, et avec autorité, aux Gouvernements et aux Parlements de France et des Etats-Unis.

A ce moment, notre rôle d'initiateurs sera terminé; mais il nous restera encore à faire, à l'opinion publique, un incessant et chaleureux appel, jusqu'à ce qu'une

loi plus sage, et répondant mieux aux besoins des deux peuples, vienne réaliser nos vœux dans un contrat international.

Nos intérêts sont solidaires, et la législation actuelle les maintient en lutte ouverte. Sur quel terrain pourra s'établir la conciliation? Écartant les solutions absolues, les transitions trop brusques, nous acceptons le moyen pratique de l'abaissement graduel des tarifs . . . . . .

Un tarif conventionnel, en règlant nos intérêts et les vôtres, apportera, aux deux grandes Républiques, la sécurité qui fortifie l'énergie, et encourage les entreprises de longue haleine . . . . . .

Vous nous prouverez, par l'organisation d'un comité américain, que notre voix a été entendue de l'autre côté de l'Atlantique, et que vous acceptez notre offre d'établir, avec la France, des rapports commerciaux plus sûrs et mieux affermis.

Paris, le 3 février 1878.

LE COMITÉ FRANÇAIS

Président : Menier, Manufacturier, Membre de la Chambre de Commerce de Paris, député de Seine-et-Marne.

Vice-présidents : Pascal Duprat, député de la Seine ; L. Hiélard, Président de l'Union Nationale du Commerce et de l'Industrie; Lalande, Président de la Chambre de Commerce de Bordeaux; Daniel Wilson, Député; Foucher de Careil, Sénateur.

Trésorier : Alfred Kœchlin-Schwartz, Manufacturier.

Trésorier-adjoint : O. Michel, Négociant.

Membre délégué: Léon Chotteau, Avocat, Publiciste.

Secrétaire: Edmond Dutemple, Publiciste.

Membres: Ardant, Président de la Chambre de Commerce de Limoges; Babut, Président de la Chambre de Commerce de la Rochelle; F. Barbedienne, Président de la Réunion

des Fabricants de bronze de Paris; Berthier-Roblot, Président de la Chambre de Commerce de Troyes; Emile Brelay, Manufacturier, Député de la Seine; P. Bethmont, Vice-Président de la Chambre des Députés; Bérard-Varagnac, Rédacteur au *Journal des Débats*; H. Cahuzac, ancien banquier; Calvat, Président de la Chambre de Commerce de Grenoble; L. Chantal, Négociant; Chauveau Aîné, Fabricant de papiers, Président de la Chambre de Commerce d'Angoulême; Chiris, Député des Alpes-Maritimes; Courcelle-Seneuil, Economiste; Cousin, Président de la Chambre de Commerce d'Avignon; Dauphinot, Sénateur, Président de la Chambre de Commerce de Reims; David, Président de la Chambre de Commerce du Mans; P.-A. Delboy, Conseiller général de la Gironde; Dietz-Monin, Manufacturier, ancien Député; Léon Droux, Ingénieur civil; Duméril, Président de la Chambre de Commerce de Saint-Omer; Henri Fould, Commissionnaire en marchandises; Oscar Galline, Président de la Chambre de Commerce de Lyon; F. Gatineau, Député; Gerentet, Président de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne; E. de Girardin, Directeur politique du journal *la France*, Député de la Seine; Granval, Président de la Chambre de Commerce de Marseille; Guillotteaux, Président de la Chambre de Commerce de Lorient; Guyot, Député du Rhône; Yves Guyot, Publiciste; Adolphe Houette, Président de la Chambre de Commerce de Paris; Ferdinand Jeanmaire, Libraire, Président de la Société des Libraires de Paris; Edouard Laboulaye, Membre de l'Institut, Sénateur; Laisant, Député de Nantes; Laurent Pichat, Sénateur; Elie Lazard, Banquier; Lemonnier, Président de la Chambre de Commerce de Brest; Lepicque, Président de la Chambre de Commerce de Honfleur; Levois, Membre de la Chambre de Commerce de Paris; Maillard, Négociant; Mallet, Président de la Chambre de Commerce du Havre; Gaston Menier, Négociant; Edouard Millaud, Député du Rhône; Gustave de Molinari, Membre correspondant de l'Institut, Rédacteur au *Journal des Débats*; Sylvestre Moullon, de la

Chambre de Commerce de Cognac; PAGESY, Président de la Chambre de Commerce de Montpellier; PERRAUDIN, Président de la Chambre de Commerce de Mâcon; A. PERSON, Président de la Chambre syndicale de Commerce d'Exportation; LÉON RENAULT, député; MAURICE ROUVIER, député; ROUX, Président de la Chambre de Commerce de Dijon; SCHEURER-KESTNER, Sénateur; SIMONIN, Ingénieur des Mines; P. TIRARD, Député de la Seine; XARDEL, Président de la Chambre de Commerce de Nancy.

Réponse du Comité national américain au Comité français.

Washington, D. C.

Il est très regrettable qu'aucun traité de commerce n'existe entre la France et les Etats-Unis.

Comment deux pays, ayant en commun tant de souvenirs historiques, unis par de si nombreux liens de sympathie, ont-ils pu être à ce point séparés quant aux relations commerciales ? C'est ce qui ne peut s'expliquer qu'en supposant que l'attention publique n'a jamais été suffisamment appelée sur ce fait.

La diversité des produits naturels, et des industries des deux pays, est si grande, qu'ils ne peuvent être rivaux. Chacun d'eux produit, dans une grande mesure, ce dont l'autre a besoin, et nous ne pouvons comprendre qu'aucune théorie politique puisse empêcher que les relations commerciales les plus étroites ne s'établissent entre des nations ainsi placées.

Les Etats-Unis regorgent de produits qui devraient trouver un marché en France; et, si nous vous vendons, le résultat naturel et inévitable est que nous achèterons chez vous.

En conséquence, nous sommes disposés à coopérer cordialement à appeler l'attention du public, en

France et aux Etats-Unis, sur les grands avantages qui doivent résulter, pour l'un et l'autre pays, d'un tarif conventionnel réglant les droits d'importation, de manière à accroître le commerce, et à développer les ressources de tous les deux également.

Nous croyons, comme vous, que le meilleur moyen de rendre un pareil changement efficace et profitable aux deux nations, c'est que l'initiative en soit prise, après mûr examen, par des hommes pratiques, et nous approuvons cordialement la proposition que vous nous avez faite de combiner nos efforts avec les vôtres pour préparer les voies à la réunion d'une conférence franco-américaine.

Présentons ce sujet au peuple de la France et de l'Amérique, de la manière qui devra le mieux s'imposer à son jugement, et exciter son intérêt, et, si possible, de façon à nous attirer l'approbation de tous les hommes de bonne foi, et à ne soulever l'antagonisme de personne.

Le système actuel des restrictions apportées aux relations commerciales, ne devrait plus être toléré entre les deux grandes Républiques qui cherchent leur plus grand développement dans la pratique des arts de la paix.

COMPOSITION DU COMITÉ CENTRAL DE WASHINGTON

J.-B. Eustis, sénateur de la Louisiane, président ; Benj. A. Willis, représentant de New-York, vice-président ; A. Pollok, avocat, vice-président ; Ernest Brulatour, secrétaire.

Membres : Benj.-H. Hill, sénateur de la Georgie ; M.-C. Butler, sénateur de la Caroline du Sud ; Aaron-A. Sargent, sénateur de la Californie ; Henry-L. Dawes, sénateur du Massachusetts ; M.-H. Barnum, sénateur du Connecticut

tanley MATTHEWS, sénateur de l'Ohio ; Randall L. GIBSON, représentant de la Louisiane ; N.-P. BANKS, représentant du Massachusetts ; Jacob-D. COX, représentant de l'Ohio ; J.-H. ACKLEN, représentant de la Louisiane ; John-R. TUCKER, représentant de la Virginie ; Léopold MORSE, représentant du Massachusetts.

DÉLÉGATION AMÉRICAINE POUR LA CONFÉRENCE DE PARIS

Président : Le sénateur M.-C. BUTLER, de la Caroline du Sud.

Vice-Présidents : A. POLLOK, de Washington ; ELLIOT C. COWDIN, de New-York ; Nathan APPLETON. de Boston.

Secrétaire : Ernest BRULATOUR, de la Louisiane.

CONFÉRENCE

FRANCO-AMÉRICAINE DE PARIS

(7 août 1878).

COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE

FRANCE

DÉLÉGUÉS DES CHAMBRES DE COMMERCE

Angoulême. — Emile MARTIN, maître de forges à Sireuil; BONTELLEAU, négociant en vins à Barbezieux; DUGASSE, négociant en vins à Angoulême; MODENEL, propriétaire, fabricant de chaux hydraulique; DEBOUCHAUD, fabriçant de plâtre à Nersac; Ch. BÉCOULET, président du Comité central des fabricants de papiers.

Bordeaux. — Armand LALANDE, président de la Chambre de Commerce; Daniel GUESTIER, membre de la Chambre de Commerce; Adrien BONNET, représentant de la Chambre de Commerce.

Calais.— Victor CRESPIN, maire de la ville de Saint-Pierre; Adolphe DARQUER, négociant.

Cambrai. — BERTRAND-MILCENT, manufacturier; Ch. SEYDOUX, manufacturier au Cateau; L. WALLERAND, industriel.

Cette. — L. ESTÈVE, négociant; F. PÉCHEUR; J.-L. LAPESSONNIE.

Cognac. — Sylvestre MOULLON, négociant; Richard HENNESSY.

Le Havre. — Jules SIEGFRIED, négociant.

Lyon. — Ch. PAYEN, négociant.

Marseille. — Etienne REYMONET, vice-président de la Chambre de Commerce.

Nantes. — Edouard NORMAND, métallurgiste; H. POLO; LECHAT, fabricant de conserves alimentaires; ARMANGE, président des comités de la marine marchande; J. CHÉGUILLAUME, filateur; L. BABIN-CHEVAYE, constructeur de navires; REVRON, président de la Chambre de Commerce.

Reims. — LOCHET, vice-président de la Chambre de Commerce.

Rennes. — E. LE BASTARD, président de la Chambre de Commerce.

Saint-Etienne. — THIOLLIER, commissionnaire en soieries; Marcellin GIRON, fabricant de velours à Chantegrellet; BARD, marchand de soies.

Saint-Quentin. — Eug. LEBÉE, président de la Chambre de Commerce; LAFONT, membre; JOLY DE BANNEVILLE; TOURON.

Tarare. — TARCHIER, secrétaire de la Chambre de Commerce.

Tourcoing. — LORTHIOIS-DESPLANQUE, président de la Chambre de Commerce.

Valenciennes et Avesnes. — Ch. DELAME, vice-président de la Chambre de Commerce.

☞ En outre, les villes de Limoges, Lorient, Nîmes, Saint-Omer, Toulon, Troyes, etc., etc., ont adhéré par lettres, mais n'ont pas envoyé leurs délégués.

En résumé, et en comptant les adhésions des Chambres qui, pour différents motifs, regrettent de ne pouvoir envoyer de délégués, 23 des plus importantes Chambres de Commerce de France adhérent pleinement à l'œuvre du traité franco-américain.

Le nombre total des délégués envoyés est de 40.

ÉTATS-UNIS

LISTE DES DÉLÉGUÉS AMÉRICAINS

Président. M. A. POLLOK.

Vice-présidents. — Nathan APPLETON ; — Félix LIMET ; — Geo. H. REA.

Secrétaires. — Louis BUSH ; M. P. KENNARD ; — Emile KARST ; — E.-A. QUINTARD ; — Louis CHANTAL, secrétaire correspondant en France.

Membres de la Délégation.

Washington. — Albert RHODES.

Baltimore. — James HODGES ; Honorable Robert M. Mac LANE.

Boston. — M.-P. KENNARD ; Nathan APPLETON ; Samuel L. POWERS.

Charleston. — J.-A WESTON.

Nouvelle-Orléans. — Louis BUSH ; A. CARRIÈRE ; Félix LIMET ; Victor MAIGNAN.

New-York. — Colonel Francis J. CRILLY ; Ed. LAMONTAGNE ; Colonel Charles Mac K. LEOSER ; Seymour Mac CULLOGH ; Ch. RENAULD.

Philadelphie. — Charles COLNÉ.

Saint-Louis. — Honorable Charles P. CHOUTEAU ; Emile KARST ; Cap[e] George H. REA ; D.-P. STOVALD.

Chicago. — 3 DÉLÉGUÉS.

Délégués adjoints. — Professeur F.-A.-P. BARNARD ; Docteur W.-A. BROWN ; E. CORNELY ; A.-L. COOLIDGE ; H.-C. CREVELING ; Gorge W. CAMPBELL ; W. Peyton EVELYN ; J. Black FREEMAN ; B.-H. GOODYEAR ; W. HERRICK ; A.-C. HASELTINE ; Docteur Thomas E. JENKINS ; O.-R. KEITH ; Colonel Thomas W. KNOX ; Colonel James Mac KAYE ; John MUNROE ; Ed.-A. QUINTARD ; Cornelius ROOSEVELT ; M.-D. SPAULDING ; A. Van BERGEN ; J.-O. WOODS ; P.-M.-B. YOUNG.

BASES D'UN TRAITÉ

Le 9 août 1878, la Conférence franco-américaine de Paris a voté le projet suivant :

« I. — Le gouvernement de la République française, s'il est favorable à ce projet, s'engage à admettre, pendant la durée du présent traité, les produits naturels et ouvrés d'origine, et de manufactures des Etats-Unis, importés des Etats-Unis en France aux taux des droits du tarif conventionnel, tel qu'il résulte des traités conclus entre la France, la Grande-Bretagne et d'autres pays.

II. — Les droits *ad valorem*, stipulés par le présent traité, seront calculés sur la valeur au lieu d'embarquement de l'objet importé. Ils seront convertis, dans la mesure du possible, en droits spécifiques.

Pour la perception des droits *ad valorem*, l'importateur fera, au bureau de la douane, une déclaration écrite, constatant la valeur et la qualité des marchandises importées. Si l'administration de la douane juge insuffisante la valeur déclarée, elle a le droit de retenir les marchandises, en payant à l'importateur le prix déclaré par lui, augmenté de dix pour cent, et de la valeur du fret et de l'assurance.

Ce paiement devra être effectué dans les dix jours qui suivront la déclaration, avec restitution des droits s'il en avait été perçu.

III. — Le Président des Etats-Unis, s'il favorise ce projet, et en vue de le compléter, recommandera, au Congrès de Washington, l'adoption d'un projet de loi réduisant, dans les proportions suivantes, les droits à percevoir sur les produits français importés en Amérique :

1° Réduction de 30 pour 100 sur les droits à percevoir à l'importation de tout objet ne payant pas plus de 40 pour 100 *ad valorem*, ou une réduction équivalente sur les droits spécifiques.

2° Sauf les exceptions ci-après dénommées, aucun droit ne pourra dépasser 30 pour 100 *ad valorem*.

3° Quant à la soie, tous les articles qui paient actuellement 60 pour 100, ne paieront plus que 50 pour 100 pour la première année, 40 pour 100 pour la seconde, et 30 pour 100 pour la troisième; ce taux de 30 pour 100 sera maintenu pendant la durée du traité.

4° A l'égard des vins en cercles, réduction des droits à 20 cents (1 franc) par gallon.

5° Pour les vins en bouteilles, réduction à 50 cents (2 fr. 50) par douzaine.

6° Pour les spiritueux, réduction à un dollar (5 francs) par gallon.

7° Le présent traité ne s'applique pas aux sucres et mélasses.

IV. — Il est entendu, entre les deux gouvernements contractants, que, si l'un d'eux juge nécessaire d'établir un droit d'accise ou un impôt sur un article de production ou de fabrication nationale, l'article similaire étranger pourra être immédiatement grevé, à l'importation, d'un droit égal.

V. — Chaque gouvernement se réserve la faculté d'imposer, sur tout article mentionné dans le présent traité, ou sur tout autre article, des droits de débarquement ou d'embarquement, affectés à la dépense des établissements nécessaires au port d'importation et d'exportation.

Mais, en tout ce qui concerne le traitement local, les droits et les frais dans les ports, les bassins, les docks, les rades, les havres et les rivières des deux pays, les privilèges, faveurs ou avantages qui sont, ou seront accordés, aux bâtiments nationaux sans exception, ou à la marchandise qu'ils exportent ou

importent, le seront également aux bâtiments et aux équipages de l'autre pays, ainsi qu'aux marchandises qu'ils importent ou exportent.

VI. — Les citoyens de l'une des deux Républiques contractantes, jouiront, sur le territoire de l'autre, de la même protection que les nationaux, pour tout ce qui concerne la propriété des marques de commerce, et des dessins de fabrique de toute espèce.

VII. — Le présent traité sera en vigueur pendant dix années. Durant cette période, les deux gouvernements s'interdisent d'élever les droits de douane sur les marchandises provenant des deux pays respectivement au-delà des taux établis par la législation en vigueur, et par le présent traité.

VIII. — Les deux gouvernements se réservent la faculté d'introduire, d'un commun accord, dans ce traité, toutes les modifications dont l'utilité serait démontrée par l'expérience, qui ne seraient pas en opposition avec son esprit, ou ses principes, et qui tendraient à développer les relations de commerce et d'amitié qui ont si longtemps existé entre les deux Républiques.

IX. — Le présent traité sera ratifié à , et les ratifications en seront échangées à dans le délai de ».

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR LES CHAMBRES DE COMMERCE D'AMÉRIQUE ET DE FRANCE

1re campagne.

1. — *New-York.* — *Président* : *M-H.-B.-B. Stapler.*

« Les personnes assemblées ce soir dans le local du *Free Trade club* de New-York, représentant plusieurs villes et différents Etats de l'Union, ainsi que diverses industries et divers intérêts, désirent offrir une cordiale bienvenue à M. Léon Chotteau, délégué français, récemment arrivé aux Etats-Unis.

Elles s'empressent de lui exprimer la sympathie et le bon vouloir du peuple américain pour la nation française;

Appréciant hautement l'importance de la mission de M. Chotteau pour le commerce des deux Républiques, elles s'engagent à coopérer au succès de l'entreprise du délégué, dans l'espoir que de bons résultats pourront être obtenus.

A cette fin, les citoyens présents feront de leur mieux pour qu'un comité national soit formé, aussitôt que possible, aux Etats-Unis, et agisse de concert avec le comité de Paris. »

2. — *Boston.* — *Président* : *M. Nathan Appleton.*

« Afin de coopérer au plan de M. Chotteau, les citoyens présents à cette réunion, tenue dans les salles du

« Boston Board of Trade » recommandent qu'un comité bostonien de cinq membres soit formé, dont deux seront désignés par la présente réunion, et les trois autres par le « Board of Trade » (le président du « Board » étant l'un des trois). Ces cinq membres devront agir de concert avec d'autres comités, créés dans les grands centres des Etats-Unis, afin de former un comité national, lequel aura plein pouvoir pour répondre à l'appel du comité français, envoyer des délégués à la Conférence franco-américaine qui doit être tenue à Paris cet été, et aborder les divers sujets se rapportant au mouvement international actuel.

Ils prient respectueusement le président du « Board of Trade » de soumettre les présentes résolutions à l'examen du « Board », et le plus tôt possible, le séjour de M. Léon Chotteau à Boston devant être très court. »

3. — *Boston. — Président : M. John W. Candler, Président du Board of Trade.*

« L'assemblée approuve les résolutions du « meeting » public, demandant la nomination de trois membres du comité pris au sein du « Board of Trade », et autorise le comité exécutif à procéder à cette nomination. »

4. — *New-York. — Président : M. J.-D. Babcock, Président de la Chambre de Commerce.*

« Il est résolu que le comité local sera nommé par le comité exécutif de la Chambre de commerce ».

5. — *Washington. — Meeting des principaux membres du Congrès.*

Le général N.-P. Banks, membre du Congrès, ancien président de la Chambre des députés, préside.

On remarque sur l'estrade les sénateurs Eustis, de la Louisiane ; Hill, de la Georgie ; Butler, de la Caroline du Sud, et Jones, de la Floride ; — les représentants D.-C. Cox et James Monroe, de l'Ohio; J. Carter Harrisson et Horatio C. Burchard, de l'Illinois; Abraham S. Hevitt et Simeon Crittenden, de New-York; Leopold Morse; W.-W. Crapo, N.-P. Banks et Amassa Norcross, du Massachussets; Heister Clymer, de la Pensylvanie; Mork H. Dunnell, du Minnesota; — MM. Strofford et Clark, de la Californie; le colonel Bol Ingersoll; M. Paul Dejardin, consul chancelier de France, et plusieurs journalistes de la ville.

6. — *Baltimore. — Rapport du Comité du Commerce « au Board of Trade ».*

« Le Comité du Commerce, à qui a été déféré l'appel d'un comité de notables de France, en vue de l'extension des relations commerciales entre ce pays et les Etats-Unis, au moyen d'un traité de réciprocité, a l'honneur de vous informer : — Que ce Comité a eu le plaisir d'entendre M. Léon Chotteau, représentant du comité français ; et, reconnaissant l'importance d'un traité de commerce, qui serait à l'avantage mutuel des deux pays, il recommande le vote de la résolution suivante :

Résolu : — Que le président de cette Chambre est autorisé à nommer un comité de cinq membres pour coopérer, avec de semblables comités nommés par d'autres Chambres de Commerce des Etats-Unis, à des mesures tendant à obtenir un traité de réciprocité entre la France et les Etats-Unis ».

7. — *Philadelphie.*

Au (meeting) mensuel, M. Frédérick Fraley, président, annonce que M. Léon Chotteau, délégué

du comité de Paris, vient d'arriver de Baltimore.

L'assemblée désigne, pour entendre le délégué, MM. Fraley, Allen, French, Cramp et Gilespie, et décide :

« Le Comité recommande au (Board of Trade), la nomination d'un comité spécial à l'effet de conférer avec les Comités des (Boards of Trade) des autres cités, dans le but de tenir à Washington une convention nationale, qui élira des délégués à la conférence franco-américaine qui doit se tenir à Paris dans deux mois. »

8. — *Nouvelle-Orléans. — Président M. le général Cyrus Bussey, Président de la Chambre de Commerce.*

« Le Comité, nommé pour soumettre des résolutions à cette assemblée, a l'honneur de présenter le rapport suivant :

Votre Comité ne croit pas nécessaire de prouver que l'adoption d'un traité de commerce, entre la France et les Etats-Unis, ne peut manquer d'être un grand avantage pour les deux pays, en favorisant un échange plus libre de leurs produits respectifs, manufacturés et agricoles. Il convient, cependant, d'ajouter que notre Etat et notre section, ont un intérêt spécial dans toute mesure qui fera disparaître les entraves inutiles au commerce entre les deux pays.

Sans entrer dans une explication détaillée, qui nécessiterait de trop longs développements, votre Comité appelle spécialement votre attention sur l'importance de la réduction des droits touchant les qualités inférieures des vins rouges de France, dont l'usage dans notre climat est, non seulement hygiénique, mais encore utile à la cause de la tempérance, en diminuant l'usage des spiritueux.

Afin de donner toute l'assistance en notre pouvoir au mouvement inauguré à Paris, nous recommandons l'adoption des résolutions suivantes :

Résolu qu'il sera nommé un comité de trente membres qui sera désigné sous le nom de : *Comité permanent du commerce franco-américain*, lequel comité sera autorisé à correspondre et à conférer avec le Comité français de Paris, à nommer des délégués à la Conférence qui sera tenue à Paris, et à adopter telles autres mesures qu'il jugera nécessaires, dans le but de favoriser l'adoption d'un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis ;

Résolu que les présidents de la Bourse au coton de la Nouvelle-Orléans, de la Chambre de Commerce et de la Chambre syndicale consultative du commerce français à la Nouvelle-Orléans, sont requis de nommer dix membres chacun du comité permanent ;

Résolu que les susdits présidents sont aussi requis de désigner, d'un commun accord, cinq délégués pour assister au Congrès franco-américain qui se réunira à Paris ;

Résolu que cette assemblée offre ses remerciements à M. Léon Chotteau pour l'habileté avec laquelle il a rempli sa mission comme délégué du comité français. »

Résolutions présentées par MM. John B. Lafitte, Schreiber, Wm. B. Burweel, S. H. Buck, F. Limet.

9. — *Cincinnati.*

Nomination d'un comité de cinq membres pour se tenir en rapports constants avec le Comité national américain.

10. — *Saint-Louis.* — *Président : M. John A. Scudder, Président du Merchants'Exchange.*

« L'assemblée décide qu'un comité sera nommé à bref délai, et entrera en relation vec le Comité central de Washington. »

11. — *Chicago.* — *Président : M. Dickinson.*

On décide l'organisation, à bref délai, d'un comité de cinq membres.

12. — *San-Francisco.* — *Président: M. Patrick, Président de la Chambre de Commerce.*

« *Attendu,* — Qu'un Comité a été formé à Paris, dans le but d'établir les bases d'un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis;

Attendu, — Que M. Léon Chotteau, membre dudit Comité, a été délégué auprès des grands centres commerciaux et manufacturiers des Etats-Unis, avec la mission d'organiser en ce pays un Comité semblable, qui, par son active coopération avec celui de Paris, provoquerait la formation d'une Conférence franco-américaine devant discuter cette importante question;

Attendu, — Que cette Chambre est convaincue que la conclusion d'un tel traité servirait les intérêts réciproques des deux nations, et tendrait au développement des relations commerciales des Etats-Unis;

Il est résolu : — Que la Chambre de Commerce de San-Francisco, assemblée en meeting le 20 mai 1878, exprime son adhésion au projet de conclure un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis, et désire se joindre aux cités sœurs de la République, en vue d'appuyer le mouvement qui a pour objet de cimenter la bonne amitié et de resserrer davantage les liens commerciaux qui unissent les deux nations;

Résolu: — Que la Chambre prend plaisir à souhaiter cordialement la bienvenue à M. Léon Chotteau, et s'engage à coopérer activement au succès de la mission qui lui a été confiée;

Résolu: — Que cette Chambre nommera un Comité de cinq membres ayant pour mission de représenter San-Francisco à la Conférence franco-américaine de Paris. »

Résolutions présentées par M. Alexandre Weill (1).

1. APPRÉCIATIONS DES JOURNAUX AMÉRICAINS

New-York Evening-Post (8 juin 1878).

« M. Chotteau mérite d'être félicité de l'énergie et de l'habileté qu'il a déployées dans sa mission en ce pays, en faveur d'un traité de commerce spécial entre la France et les Etats-Unis.

Ses discours ont été remarquablement heureux et convaincants, et la meilleure preuve en est dans l'intérêt général qu'il a éveillé de Boston, à la Nouvelle-Orléans et à San-Francisco.

Le sujet de notre commerce étranger embrasse le monde entier, et nos citoyens ne peuvent guère examiner la praticabilité d'augmenter leur commerce avec la France, sans penser à la possibilité et au profit de l'augmenter aussi avec d'autres parties du monde. En ce sens, les travaux efficaces accomplis ici par M. Chotteau pourront produire des résultat très avantageux pour tout le pays. »

New-York Herald (10 juin 1878).

« La visite de M. Léon Chotteau aux Etats-Unis, dans le but de s'assurer la coopération des principaux représentants du commerce à la négociation d'un traité commercial franco-américain, a été couronnée d'un succès marqué.

Les *Boards of Trade* des principaux centres manufacturiers, et des ports d'importation et d'exportation, ont consenti à participer à une discussion préliminaire par des comités spéciaux, et il est probable que le projet d'une conférence commerciale franco-américaine, qui se réunirait à Paris cette année, sera mis à exécution.

Les progrès faits par les diverses branches de l'industrie

MEMBRES DU COMITÉ DE SAN-FRANCISCO

Alexandre Weill, président; — C. A. Low; — W. T. Coleman; — Emile Grisar; — S. L. Jones.

dans notre pays, indiquent que nous serons bientôt affranchis de l'obligation d'importer; mais comme la vie du commerce est l'échange des produits, et que nous ne devons pas nous attendre à vendre là où nous ne consentirons pas à acheter, la nécessité d'une entente complète, à l'égard de nos relations commerciales avec d'autres pays, nous obligera à ouvrir nos ports aux marchandises des nations amies, à des conditions favorables.

La France a toujours montré une si vive amitié pour les États-Unis, que nous pouvons cultiver avec avantage les relations commerciales les plus étroites avec elle; nous avons l'assurance qu'aussi longtemps que la France restera républicaine, nos rapports avec elle seront basés sur une confiance mutuelle. Nous avons besoin d'un marché pour l'excédant de nos produits, et la France a besoin de ceux-ci pour alimenter ses nombreuses industries. Nous espérons donc que les négociations, en vue de conclure un traité de commerce, donneront des résultats satisfaisants.»

Courrier des Etats-Unis (11 juin 1878).

«La mission de M. Léon Chotteau en Amérique est terminée, et nous faisons simplement acte de stricte justice en reconnaissant que l'honorable délégué du Comité français a rempli son mandat avec une activité, une ardeur et une intelligence, qui doivent lui valoir les plus chaleureuses félicitations de ses commettants. On ne saurait se dissimuler, et il a pu le reconnaître lui-même en arrivant dans ce pays, qu'il se trouvait en présence de circonstances extrêmement défavorables. Les questions d'économie politique sont ici, plus que partout ailleurs peut-être, affectées par des intérêts spéciaux, tenant particulièrement à la condition transitoire, et, en quelque sorte, à l'état d'incubation de la plupart des industries nationales, ou en voie de se nationaliser.

Au moment même où M. Chotteau se présentait devant les industriels et les négociants américains, un remaniement des

2e Campagne.

14. — *Le Havre.* — Banquet à bord du *Saint-Laurent* offert à M. Léon Chotteau, délégué du comité

tarifs était sur le chantier, et il existait de grandes défiances à l'égard de tout ce qui se rattachait, de près ou de loin, à ce mouvement.

Toucher à l'arche sainte de la protection eût été une témérité qui aurait immédiatement soulevé des préventions irréconciliables, et M. Chotteau avait à louvoyer entre les écueils des systèmes, où il aurait infailliblement échoué si, dès le début, il n'avait pas apporté une netteté et un tact extrêmes dans l'exposé de ses vues, et dans l'explication de sa mission. Il a su comprendre combien la situation était délicate, combien étaient chatouilleux les intérêts auxquels il s'adressait, et il a pris le bon parti, celui de la clarté et de la franchise. Il est allé droit au but; il s'est abstenu de toute discussion, voire même de toute allusion théorique; il s'est défendu de toute sollicitation qui aurait pu le faire dévier de la ligne de neutralité qui lui était tracée par la nature même de son mandat; et, dans toute sa conduite, et dans toutes ses paroles, les Américains n'ont pu voir autre chose que cette pensée, dont sont inspirés toutes ses démarches et tous ses discours.

Le commerce français et le commerce américain, ne peuvent manquer de trouver des avantages mutuels dans un concert arrangé en commun, après une étude consciencieuse et approfondie de leurs intérêts réciproques. Unissez-vous à nous sur le pied de la plus parfaite égalité pour faire cette étude, et, quels qu'en soient les résultats, il y aura profit pour les deux nations.

M. Chotteau n'a pas eu seulement le bon sens de se renfermer dans cette thèse, il a eu le talent de convaincre les Américains, même les plus méticuleux, de sa bonne foi et de celle du comité dont il était le représentant; et, une fois la glace rompue, ce qui n'était pas une tâche facile, il n'a plus rencontré partout qu'un acceuil sympathique, et des dispositions favorables. Son infatigable activité, son entente des affaires, et le sens pratique avec lequel il est entré dans le caractère américain, ont fait le reste. Arrivé à New-York, le 14 mars, il a, en moins de trois mois, visité les principaux centres d'affaires des Etats-Unis, de l'Atlantique au Pacique, des grands lacs au golfe du Mexique. Il a obtenu des

français, par les négociants du Havre et la Compagnie Générale Transatlantique (1).

réunions, et provoqué des délibérations de dix Chambres de Commerce, prononcé des discours devant chacune d'elles, et finalement réussi à faire instituer autant de comités pour former une délégation qui se joindra, à Paris, au comité français, composé d'un nombre de membres égal à celui des membres américains. »

1. **RÉCEPTION DU DÉLÉGUÉ FRANÇAIS**

Extrait du *Bulletin du comité français* :

Il est décidé que M. Edmond Dutemple, secrétaire du Comité, se rendra au Havre, accompagné de MM. Edward King, correspondant du *Boston Journal*, et J. Kremer, directeur de la *Continental Gazette*, pour recevoir le délégué.

Les négociants havrais, qui ont suivi avec un très vif intérêt la campagne entreprise aux Etats-Unis par le délégué du Comité français, ayant appris que M. Léon Chotteau revenait en France à bord du *Saint-Laurent*, et débarquerait au Havre le 23 juin, se sont réunis et ont adressé la lettre suivante à leurs concitoyens :

« Havre, 22 juin 1878.

Vous savez qu'un Comité, composé de Députés, de Sénateurs et de Notabilités commerciales, industrielles et financières, s'est constitué au mois de février à Paris, pour provoquer un mouvement tendant à abaisser les tarifs douaniers qui prohibent nos produits à l'entrée des Etats-Unis.

Dans ce but, ce Comité a envoyé en Amérique un Délégué, M. Léon Chotteau.

La mission de M. Léon Chotteau a parfaitement réussi : dix Comités fonctionnent dans les principales villes de l'Union, un Comité national est constitué à Washington, et 50 délégués seront envoyés à Paris pour la conférence qui sera tenue le 7 août.

M. Chotteau est attendu au Havre à bord du *Saint-Laurent*.

Nous avons pensé qu'il serait bon de faire accueil au Délégué du Comité français, et de lui offrir un banquet à bord du paquebot qui le ramène.

La ville du Havre est trop intéressée à voir se développer ses relations commerciales avec les Etats-Unis, pour que vous n'ap-

17. — *Bordeaux.* — *Président : M. Armand Lalande.*

« Après avoir entendu M. Léon Chotteau, délégué aux Etats-Unis, l'assemblée décide :

L'initiative, prise par le comité de Paris, mérite d'être encouragée, et la Chambre de Commerce de Bordeaux est invitée à prendre telles mesures qu'elle jugera convenables, soit par la création d'un comité bordelais, soit de toute autre manière, pour arriver à la conclusion d'un traité de commerce avec les Etats-Unis sur des bases avantageuses aux deux pays. »

18. — *Lyon.* — *Président : M. Oscar Galline, Président de la Chambre de Commerce.*

« L'assemblée, après avoir entendu M. Léon Chotteau, déclare s'associer à l'œuvre poursuivie par le comité central de Paris, en vue de la conclusion d'un traité de commerce avec les Etats-Unis ;

Elle exprime le vœu que la fabrique lyonnaise, et les autres industries de la région, soient représentées à la Conférence convoquée à Paris pour le 7 août prochain.

prouviez point l'idée à laquelle nous vous demandons de vous associer.

Le banquet aura lieu lundi, à sept heures du soir, à bord du *Saint-Laurent*.

Prière d'envoyer votre adhésion, lundi 24 courant, avant deux heures, au bureau des Transatlantiques, quai d'Orléans, 35.

Bostrom, consul de Suède, agent de la Compagnie Hambourgeoise-Américaine ;

Brylinski, négociant, conseiller municipal ;

F. Faure, négociant, membre de la Chambre de Commerce, consul de Grèce ;

Ed. Hustin, conseiller municipal ;

Ed. Langer, négociant ;

J.-B. Laude, négociant ;

E. Libert, négociant, membre de la Chambre de Commerce ;

A cet effet, elle déclare s'en rapporter à la Chambre de Commerce de Lyon, qui a toujours réclamé ce traité, pour désigner, s'il y a lieu, après entente avec les chambres syndicales, les industriels qui seront délégués à la Conférence de Paris ».

Les délégués de Tarare et de Saint-Etienne, ont déclaré s'associer, au nom des deux Chambres de Commerce qu'ils représentaient, à cette déclaration des commerçants lyonnais.

19. — *Nantes.* — *Président* : *M. Babin Chevaye, Président de la Chambre de Commerce.*

On décide que sept délégués prendront part aux travaux de la Conférence franco-américaine de Paris.

22. — *Tours (Indre-et-Loire).* — *Président* : *M. Belle, député, maire de Tours.*

« Le projet voté par la Conférence franco-américaine mérite l'attention de toutes les Chambres de Commerce de France, et la Chambre de Commerce de Tours est instamment priée de l'examiner, de le discuter et de donner son avis, en s'appuyant sur l'opinion publique.

Les députés d'Indre-et-Loire sont chargés de transmettre cette résolution à la Chambre de Commerce ».

Paulin Vial, ancien capitaine de frégate, représentant de la Compagnie Transatlantique. »

Autres orateurs du banquet du Havre offert à bord du *Saint-Laurent* :

MM. Peulevey, député; Menier, député; Félix Faure; colonel Bridgeland; Edmond Carrey; Edward King; Edmond Duemple; Edouard Millaud, député; Guillemard, maire; Laschenez-Heude capitaine du *Saint-Laurent*; Paulin Vial.

23. — *Paris.* — Banquet offert aux délégués américains (1).

1. Grand-Hôtel, 29 août 1878.

Liste des invités qui assistaient au banquet :

MM. N. Appleton, de Boston; W.-H. Appleton, de New-York; Franklin Allen, délégué de New-York; Amy;

Dr W.-A. Brown, délégué adjoint; Ernest Brulatour, secrétaire général du comité de Washington; J. Black Freeman, de Philadelphie; A. Van Bergen, commissionnaire en marchandises; délégué adjoint; de Blowitz, correspondant du *Times*; Paul Bonnaud, rédacteur de la *France*; A. de Bocandé, chef du service commercial de la Compagnie Transatlantique; A. Bourgoing, secrétaire de la Chambre syndicale des entrepreneurs de voitures, Eugène Bloch; Adrien Bonnet, membre de la Chambre de Commerce de Bordeaux; Charles Bonnet;

George W. Campbell, commissaire des Etats-Unis à l'Exposition, délégué; Léon Chotteau, délégué du Comité français aux Etats-Unis; Cloquemin, vice-président de la Compagnie générale transatlantique; F.-E. Child, correspondant du *Daily Telegraph*; L. Chantal; Champion, négociant en vins de Champagne; Ch. Colné, attaché au Trésor de Washington, délégué; V. Cochinat, rédacteur de la *Petite Presse*; Crawford, correspondant du *Daily News*; colonel Francis; J. Crilly, délégué de New-York; Gouverneur R. C. Mc Cormick, commissaire général des Etats-Unis à l'Exposition;

Dexter, délégué de Chicago; Pascal Duprat, député, vice-président du Comité français; Edmond Dutemple, secrétaire du Comité français; Emile Dehau, rédacteur du *Voltaire*; Léon Droux, ingénieur civil; Delboy, (Ulises) capitaine de vaisseau; Delboy (P. A.); A. Desmoulins, membre du Comité; Desplanques; A. Donning;

W. Peyton Evelyn;

Foucher de Careil, sénateur, vice-président du Comité français; Colonel Forney, de Philadelphie; E. Horry Frost, délégué de Charleston; J. Black Freeman, de Philadelphie; Frétin (Aug.), manufacturier; général Fairchild, consul général des Etats-Unis à Paris; Henri Fould, membre du Comité français;

H. de Graziadei; H. Goodyear, délégué américain; Goldschreider, de l'agence Mac Lean; Frédéric Gaillardet, correspondant du *Courrier des Etats-Unis*; M. Godillot; B. Getting, de la maison

24. — *Mâcon (Saône-et-Loire). — Président : M. J.-B. Ferret, Président de la Chambre de Commerce.*

« La réunion, après avoir entendu M. J.-B. Ferret, président de la Chambre de Commerce de Mâcon-Charolles ; M. Léon Chotteau, délégué du Comité français aux Etats-Unis d'Amérique ; M. le général Young, commissaire du gouvernement de Washington à l'Exposition de 1878, et délégué de l'Etat de Géorgie à la

H. Fould et Cie ; Grosshorn, ancien directeur de l'Exposition de Philadelphie ;

R.-R. Hitt, secrétaire de la légation des Etats-Unis, à Paris ; James Hodges, délégué de Baltimore ; A.-C. Haseltine, de New-York ; Itzenhaeuser Uzenhauser ; R.-M. Hooper, vice-consul général des Etats-Unis, Paris ; C.-P. Harding ; Salomon Halphen ; W. Herrick, délégué adjoint ; H. Hocart ;

Dr Th.-E. Jenkins, délégué ; Jeanmaire, membre du Comité français ; M. Jacob, attaché au Comité français ;

Edw. King, correspondant du *Boston Journal* ; J. Kremer, directeur du *Continental Gazette* ; colonel Th.-W. Knox, délégué ; M. P. Kennard, délégué ; Emile Karst, agent consulaire de France à Saint-Louis, délégué ; Félix Limet, vice-président de la Délégation américaine ; T.-D. Lincoln, de Cincinnati ; Elie Lazard, membre du Comité français ; La Luberne, rédacteur du *Continental Gazette* ;

Gaston Menier ; Victor Maignan, délégué de la Nouvelle-Orléans ; John Munroe, banquier ; Horace-Mc Murtrie, délégué ; W. Morch, vice-président de la Chambre de Commerce de La Rochelle ; Mauger (A.) ; J.-P. Mazaroz ;

Général E.-F. Noyes, ministre des Etats-Unis ; Gustave Naquet, publiciste ; G. Noury, sous-lieutenant au 1er tirailleurs ; Noël Nègre, négociant ; Théophile Nègre, négociant ;

A. Pollok, président de la Délégation américaine ; Petit (Henry), industriel ; T.-R. Pickering, ingénieur,

Cornélius Roosevelt, délégué-adjoint ; Albert Rhodes, consul des Etats-Unis à Rouen, délégué ; J.-J. Ryan, directeur du *New-York-Herald* à Paris ; John Meridith Read, délégué ; Roussel ;

Conférence franco-américaine; M. E. Brulatour, secrétaire général du Comité national de Washington; M. Edmond Dutemple, attaché à la Chambre des députés, secrétaire du Comité français et M. J.-B. Desplace, ex-président de l'Académie de Mâcon,

Décide :

Les Chambres de Commerce de Mâcon-Charolles, Chalon-Autun-Louhans et Dijon sont respectueusement priées d'étudier le projet de traité voté par la Conférence franco-américaine, dans sa séance du 9 août dernier, et d'envoyer leurs résolutions motivées au président du Comité français;

En outre, la réunion exprime le désir que les sénateurs et députés de la région soutiennent au Parlement les résolutions des Chambres de Commerce de Mâcon-Charolles, Chalon-Autun-Louhans et Dijon ».

Colonel Skinner; capitaine W. Stokes Boyd; L. Simonin, ingénieur; Aurélien Scholl, rédacteur en chef du *Voltaire*; Paul Soubeiran;

E. Teisserenc de Bort, chef de cabinet du ministre de l'Agriculture et du Commerce;

Henry Vignaud, secrétaire de la Légation des Etats-Unis;

Daniel Wilson, député, rapporteur général du budget; J.-O. Woods, délégué-adjoint; J.-A. Weston, délégué de Charleston; Gratiot Washburne; docteur Ed. Waren-Bey, Richard Whiteing, correspondant du *World*, de New-York;

Général P.-M.-B. Young, délégué-adjoint; John-Russel Young, correspondant du *New-York Herald*.

Au commencement du repas, M. Pascal Duprat, député, a exposé que M. Léon Say, ministre des Finances, l'a prié de l'excuser de ne pouvoir se rendre à l'invitation du Comité français et de présenter ses vifs regrets à l'asssistance.

Dépêche à M. Hayes, Président des Etats-Unis :

« Les délégués de la Conférence pour le traité de commerce franco-américain, réunis en banquet, fraternisent, et vous envoient leurs compliments. »

26. — *Genève (Suisse). — Président, M. Montgomery, Consul des Etats-Unis à Genève.*

« Un traité franco-américain, basé sur la réciprocité, ne peut que développer le Commerce entre les deux nations contractantes. Aussi, espérons-nous que les Chambres de Commerce des Etats-Unis, persistant dans leurs dispositions actuelles, n'hésiteront pas, le moment venu, à adopter le projet voté par la Conférence de Paris. »

Résolution proposée par M. Delavan, vice-consul des Etats-Unis à Genève (1).

28.— *Saint-Etienne. — Président : M. Gérentet, président de la Chambre de Commerce*

« La réunion,

Après avoir entendu M. Gérentet, président de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne; MM. Léon Chotteau; William, consul des Etats-Unis; Brulatour;

1. *Déjeuner au foyer du théâtre.*

Le 14 septembre 1878, les journaux de Paris publiaient cette dépêche de Genève:

« Le Conseil d'Etat de Genève a offert aujourd'hui un déjeuner aux délégués des comités pour le traité de commerce franco-américain, de passage à Genève.

Le banquet a eu lieu au foyer du théâtre.

La réception a été très cordiale.

M. Vauthier, président du conseil d'Etat, présidait, assisté de M. Carteret.

Au dessert, des toasts ont été portés par MM. Léon Chotteau; Gaüneau, député; Edmond Dutemple; général Young; Brulatour; Montgomery, consul des Etats-Unis; Cambassédés et Chalumeau députés à Berne.

Après le déjeuner, M. Vauthier a fait visiter aux invités les écoles et les casernes de la ville. »

Edmond Dutemple ; Thiollier délégué de la Chambre de Commerce à la Conférence franco-américaine ; Tézenas du Montcel, membre du Conseil supérieur du Commerce et de l'Agriculture ; Francisque David, président de la Chambre syndicale des tissus,

Décide :

La propagande commencée en faveur du traité de commerce entre la France et les Etats-Unis, d'après les déclarations des membres des comités français et américain, doit être regardée comme un appel fait à tous les intéressés ;

En conséquence, la réunion, reconnaissant la nécessité de ce traité, émet le vœu que les industries de la région apprécient le projet voté à Paris le 9 août dernier par les délégués des Chambres de Commerce de France et des Etats-Unis, et fait observer, dès maintenant, que les droits proposés sont encore trop élevés pour la région de Saint-Etienne ».

30. — *Marseille (Bouches-du-Rhône).* — *Président : M. Labadié, député.*

La réunion tenue aujourd'hui à l'Hôtel de Ville de Marseille, après avoir entendu M. Labadié, député ; M. Grandval, président de la Chambre de Commerce, M. Léon Chotteau ; M. le général Young ; M. Edmond Dutemple ; M. Ernest Brulatour ;

Décide :

« L'enquête ouverte par le Comité français mérite de fixer l'attention publique.

En conséquence,

Les Chambres de Commerce de Marseille et de la région, les Chambres syndicales, et tous les intéressés, sont priés d'étudier le projet de traité voté en août dernier à Paris, par la Conférence franco-américaine,

et de faire savoir au Comité français en quoi ce traité est favorable, et en quoi il pourrait être défavorable aux intérêts français ».

31. — *Reims (Marne).* —*Président: M. Dauphinot, sénateur, Président de la Chambre de Commerce.*

M. Dauphinot résume les observations de la Chambre de Commerce relatives aux tissus de laine et aux vins de Champagne. Dans le traité de commerce, les vins sont généralement placés sous les trois rubiques suivantes : vins en cercles, vins en bouteilles, vins mousseux. Or, il n'est pas question, dans le projet de traité, des vins mousseux. Le champagne supporte, à son entrée aux Etats-Unis, une taxe de 2 fr. 60 par bouteille. Faut-il croire qu'il bénéficiera du droit de 22 centimes acquis, dans le projet de traité, aux vins en bouteilles? Cela n'est pas présumable, et le demander serait ne rien vouloir obtenir du tout. Le commerce des vins de champagne pourrait se contenter d'une diminution de 50 pour cent.

La Chambre de Commerce voudrait que les tissus de laine, qui rentrent dans l'ensemble des articles pour lesquels le droit maximum de 30 pour cent a été stipulé, fussent spécialement désignés pour éviter toute équivoque.

Enfin, la Chambre de Commerce désire que les droits *ad valorem* soient remplacés par des droits spécifiques, et que les tissus mélangés soient assimilés aux tissus de laine.

33.— *Lille (Nord).*— *Président: M. Testelin, sénateur.*

« La réunion, considérant que la conclusion d'un traité de commerce avec les Etats-Unis d'Amérique peut avoir, en sens divers, les conséquences les plus sé-

rieuses pour la plupart des grandes industries du Nord;

Emet le vœu que toutes les Chambres de Commerce de cette région étudient avec soin le projet de traité, et adressent, dans le plus bref délai possible, leur avis motivé au Comité français. »

Résolution proposée par M. Dubar, rédacteur en chef de l'*Echo du Nord* (1).

3e Campagne

37. — *Washington.*

M. Léon Chotteau a été reçu, le lundi 27 janvier, à dix heures trois quarts du matin, par M. le Président Hayes. Il était accompagné de M. le général N. P. Banks, membre du Congrès, et de MM. A. Pollok, avocat à Washington, du général Young de la Géorgie, et de M. James Hodges, de Baltimore.

38. — *Boston.* — *Président* : *M. John W. Candler, Président du Board of Trade.*

Un meeting très nombreux, et très intéressant, a eu lieu cette après midi au *Board of Trade*, en faveur

1. Extrait de l'*Echo du Nord* :

« La réunion que nous avons annoncée a eu lieu à l'Hôtel de Ville :

M. Testelin, sénateur, a été nommé président. Sur le désir de l'assemblée, ont pris place au bureau M. Wallerand, président de la Chambre de Commerce de Cambrai; M. de Baillencourt, président de la Chambre de Commerce de Douai; M. Mahieu, membre de la Chambre consultative d'Armentières, et M. de Crouy, membre de la Chambre de Commerce de Boulogne. M. Gustave Dubar, rédacteur en chef de l'*Echo du Nord*, a bien voulu accepter les fonctions de secrétaire.

Le Président a ouvert la séance en faisant connaître le but de la propagande poursuivie par le Comité français. »

du traité de commerce franco-américain. Un rapport a été présenté par M. Kennard, président du comité, qui a représenté le *Board* à Paris, l'été dernier.

Des discours ont été prononcés par M M. Léon Chotteau, Nathan Appleton, John W. Candler, et plusieurs autres personnes. Une résolution a été adoptée, nommant un comité de cinq membres du *Board*, qui reste chargé de faire un rapport d'ensemble au prochain meeting.

Bridgeport (*Connecticut*).

Au meeting du *Board of Trade* de Bridgeport, le 11 mars 1879, les résolutions suivantes ont été adoptées :

« *Résolu* que le *Board of Trade* de Bridgeport pense que la politique des traités de commerce de réciprocité est commandée par les tendances libérales de l'époque, et les principes de la véritable économie politique; qu'il serait surtout heureux de voir conclure, avec une ancienne alliée et une République sœur, un traité libéral et loyal;

Résolu que nous réclamons la nomination d'une commission, composée de nos citoyens les plus compétents, qui réunissent la sagesse et l'expérience de toutes les natures d'esprit et d'intérêts, pour la préparation de ces traités, qui reste l'un des devoirs les plus impérieux de notre gouvernement;

Résolu que nous recommandons à notre *National Board of Trade* d'adresser, pour la nomination d'une telle commission, une requête au Congrès des Etats-Unis.

Pour copie conforme,

R. B. Lacey, *secrétaire* ».

Bridgeport, 12 mars 1879. »

42. — *Baltimore. — Président : M. D. H. Miller, Président du Board of Trade.*

Le Comité, chargé d'étudier la question d'un traité de réciprocité avec la France, a fait son rapport. M. Robert A. Fisher, président de ce comité, a dit que, le 18 février, le *Board* avait entendu M. Léon Chotteau, de Paris, qui recommandait la conclusion d'un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis. Il a ajouté que le discours du délégué français avait fait une profonde impression sur l'esprit des négociants de Baltimore. Le rapport conclut en proposant l'adoption de la résolution suivante :

« Le *Board of Trade* de Baltimore, reconnaissant pleinement l'importance des traités de réciprocité, qui sont destinés à étendre notre commerce avec l'étranger, et croyant qu'il serait possible de développer nos échanges avec la France par un traité de ce genre, recommande respectueusement, au gouvernement des Etats-Unis, de prendre l'initiative des mesures qui lui paraîtront de nature à amener un résultat si désirable. »

La résolution a été votée à l'unanimité, et il a été décidé, en outre, qu'une copie de cette motion serait adressée à l'honorable William M. Evarts, secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères.

Le rapport était signé de tous les membres du Comité à savoir, de MM. R. A. Fisher, W. W. Spence, James Carey Coale, James Hodges et E. de Merolla.

Richmond (Virginie).

Approuvant les conclusions favorables de la commission chargée de l'étude du projet de traité, la Chambre de Commerce de Richmond a voté, le

11 juin 1879, la résolution suivante, proposée par M. C. D. Hill, rapporteur, et soutenue par M. Potts :

« Considérant que M. Léon Chotteau, délégué d'un comité français, composé de sénateurs, de députés et d'industriels influents, a exposé, avec beaucoup de talent, le désir des commerçants français de voir s'améliorer les relations commerciales des Etats-Unis et de la France; — Que cette Chambre est disposée, de son côté, à appuyer, de tout son pouvoir, les efforts prudents que notre gouvernement pourra faire, en vue d'améliorer et d'étendre nos relations commerciales;

Il est en conséquence résolu : — Que cette Chambre, n'étant point en état d'exprimer une opinion quant aux bases de l'arrangement destiné à amener cette amélioration (une telle question s'adressant surtout à la législature nationale), nous demandons que le *Board of Trade* des Etats-Unis soit requis d'appeler, sur ce sujet, l'attention du Congrès, dans le but d'obtenir de la législature l'action qui permettra d'atteindre le mieux possible la fin désirée. » — La commission était composée de MM. Charles D. Hill; — Lewis H. Blair; — D. Tideman; — S.H. Hawes.

Sur la proposition de M. Hill, il a été décidé qu'une copie de la résolution serait envoyée au consul français, — à M. Léon Chotteau, — et au *Board of Trade* national.

43. — *New-York. — Président : M. Babcock.*

« *Attendu* que M. Léon Chotteau nous a représenté aujourd'hui le désir de beaucoup de commerçants, et d'industriels de France, pour des relations d'affaires plus étendues et plus libres avec l'Amérique; et — *Attendu* que cette Chambre sympathise cordialement à ce mouvement, mais ne possède pas des faits suffi-

sants pour qu'elle puisse, en connaissance de cause, exprimer une opinion au sujet de la base sur laquelle des relations plus libres devront être établies ; en conséquence : — Il est *résolu* que tout le sujet soit renvoyé à un comité spécial, qui sera chargé d'examiner, et d'exposer dans un rapport à ce corps, les informations et les faits de nature à permettre à cette Chambre d'agir en connaissance de cause. » — Résolution présentée par M. Jackson S. Schultz.

44. — *New-York. — Convention commerçiale tenue au « Board of trade » des Etats-Unis.*

« *Résolu* que le *Board of Trade* des Etats-Unis exprime ses remerciements à M. Léon Chotteau, délégué du comité français, pour son intéressant discours, et recommande que les Chambres de Commerce, sur toute l'étendue du pays, discutent le sujet du traité de commerce proposé, dont le but est d'encourager le commerce entre les deux pays, et adressent des rapports, aussitôt que possible, ou au *Board of Trade* des Etats-Unis, ou au délégué du comité français directement. » — Résolution présentée par M. Nathan Appleton, président du Comité des résolutions.

45. — *Philadelphie.*

Le 17 mars 1879, le *Board of Trade* de Philadelphie s'est réuni, sous la présidence de M. Frédéric Fraley, pour entendre le discours de M. Léon Chotteau, délégué du comité français. — Au nom de la réunion, le président, M. Fraley, a remercié vivement M. Chotteau de l'importante communication faite par lui au *Board of Trade.*

46. — *Philadelphie.*

Dépêche : « Le mardi 18 mars, a eu lieu une réunion du *Commercial Exchange* de Philadelphie, sous la présidence de M. S. Jenks Smith, pour entendre les communications de M. Léon Chotteau au sujet du projet de traité de commerce entre la France et les Etats-Unis. Comme à Baltimore et à New-York, M. Chotteau a exposé avec autant de clarté que d'autorité la position respective des deux grandes Républiques dans leurs rapports commerciaux, et a montré, par des chiffres et des statistiques irrécusables, combien, sous ce rapport, les Etats-Unis restaient volontairement en arrière de la plupart des autres puissances commerciales. — A la suite du discours de M. Chotteau, qui a profondément impressionné l'auditoire, M. W. Brockie a présenté la résolution suivante, laquelle a été adoptée : — « Attendu que M. Léon Chotteau a exposé devant nous le désir qui porte un grand nombre de citoyens éminents de France à chercher les moyens d'améliorer les relations commerciales des deux pays; — Attendu que la présente réunion suit avec sympathie tous les mouvements qui ont pour objet d'étendre le commerce étranger des Etats-Unis, et de Philadelphie en particulier;

Il est résolu : Cette réunion ne pouvant, sans avoir dûment étudié le sujet et délibéré, exprimer une opinion à l'égard de la base sur laquelle ces relations devraient être améliorées, soumet, par la présente résolution, cette question au comité chargé de la législation, en priant ledit comité de présenter à une prochaine occasion un rapport à cette Chambre. »

47. — *Nouvelle-Orléans.*

Une assemblée des membres des diverses Chambres de Commerce, et des négociants de la Nouvelle-Orléans a eu lieu le lundi, 7 avril 1879, à huit heures du soir, dans le local de la Bourse au coton.

M. Lafitte, après avoir, en quelques mots, exposé l'objet de la réunion, a présenté M. Léon Chotteau, qui a été accueilli par des applaudissements prolongés.

M. Félix Limet a lu ce projet de résolution votée :

« ... En conséquence, il est :

Résolu que l'uniformité actuelle, sans distinction du tarif imposé par la loi sur toutes les importations étrangères, avec les trompeuses clauses contenues dans plusieurs de nos traités, et suivant lesquelles les produits des puissances contractantes sont admis à l'importation réciproque, d'après la clause de la nation la plus favorisée, a restreint le commerce extérieur des Etats-Unis dans une certaine sphère, et l'a limité à certains pays, ce qui est insuffisant pour remédier aux griefs dont on se plaint, ou pour assurer le développement de nos débouchés; — Résolu que le chef du pouvoir exécutif, et le Congrès des Etats-Unis, sont requis de reviser nos traités de commerce et d'amitié avec les nations étrangères, en vue de rechercher s'il y a lieu de négocier, avec ces pays, un tarif spécial ou conventionnel, sous le régime duquel le surplus exportable des Etats-Unis, articles manufacturés, coton, maïs, animaux, articles alimentaires ou autres matières premières, pourrait trouver au dehors des débouchés, et servir ainsi à liquider la balance annuelle en espèces que laisse notre commerce avec les pays qui produisent des articles que les Etats-Unis ne peuvent produire à aussi

bon marché; — Résolu qu'à titre de place de commerce représentant l'immense trafic d'exportation de la vallée du Mississipi, et les intérêts de millions de consommateurs, nous recommandons instamment, au gouvernement fédéral, de conclure, avec la République française, un traité de commerce qui garantisse, pendant la durée dudit traité, nos produits agricoles contre tous nouveaux droits de douane, qui admette nos articles manufacturés aux mêmes taux de droits que les articles similaires de la Grande-Bretagne et des autres nations favorisées, et qui permette, aux consommateurs américains, d'obtenir, à des taux réduits, les produits et articles manufacturés de la France; — Résolu que nous invitons nos représentants au Congrès à appuyer tout bill ayant pour objet de recommander, au gouvernement, d'adopter un tel traité, ou d'en faciliter l'adoption par la revision nécessaire du arif exis tant. » Sur la proposition de MM. Félix Limet; Wm. M. Burwell; J. Lorber.

Le président, M. John B. Laffite, a prononcé quelques paroles et proposé d'adresser des remerciements à M. Chotteau, ce qui a été adopté après un éloquent discours du juge Burwell à l'appui de la motion.

Mobile (*Alabama*) — (*mai* 1879).

Extrait des procès-verbaux de la Chambre de Commerce de Mobile : — « Le président a soumis à la Chambre la lettre de M. Léon Chotteau relative à un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis. En conséquence, il a été *Résolu* que la Chambre de Commerce de Mobile (Alabama), reconnaissant l'importance des traités de commerce pour étendre nos transactions avec les pays étrangers, invite respectueusement nos sénateurs et représentants au Congrès

à user de leur influence pour avancer la négociation d'un traité de ce genre avec la France, à telles conditions qui seront jugées justes et équitables.

JOHN J. JALHER, *Secrétaire.* »

Charleston (Caroline du Sud.) — (*juin* 1879).

Résolutions adoptées par la Chambre de Commerce de Charleston, en réponse à une communication de M. Chotteau : — « Résolu que, dans l'opinion de cette Chambre, un traité de réciprocité entre la France et les Etats-Unis, en vertu duquel les produits et articles manufacturés des deux pays puissent être librement échangés, sans détriment pour les intérêts de l'une ou de l'autre République, est demandé par les plus hautes considérations d'avantages mutuels et de courtoisie internationale. — *Résolu* que cette Chambre adhère cordialement à toutes les mesures tendant à étendre et à faciliter les relations commerciales, et qu'elle désire coopérer plus spécialement à ce mouvement, si les intérêts de Charleston peuvent être servis par le traité franco-américain proposé. — *Résolu* qu'un comité de cinq membres soit nommé par le président, comité qui sera chargé de présenter dans un rapport, toutes informations additionnelles sur la base dudit traité, et d'indiquer l'influence qu'il pourra avoir sur les intérêts de Charleston. »

Après l'adoption des résolutions, le comité a été désigné comme suit : MM. E. H. Frost ; R.-N. Gourdin ; W.-F. Hall ; J.-L. Tobias ; G.-W. Klinck.

48. — *Saint-Louis (Missouri).*

L'honorable George Bain a présenté les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité : « Nous,

membres de la Bourse des négociants de Saint-Louis, après avoir entendu avec un intérêt profond le discours de M. Léon Chotteau, l'habile délégué du Comité français, et le rapport si intéressant de M. Emile Karst, dans lesquels se trouve exposée la condition actuelle du commerce entre la France et les Etats-Unis ; — Considérant qu'il est évident que ce commerce est dans une situation qui appelle l'attention éclairée des Chambres de Commerce et des *Boards of Trade* des Etats-Unis; — Considérant que l'Ouest, cette région de grande production, est intéressé, d'une manière toute particulière à la solution de cette importante question,

Nous déclarons ce qui suit : — *Il est résolu* qu'il est de la plus grande importance pour les habitants de l'Ouest qui produisent les grains, la farine, la viande et le tabac, lesquels forment le fonds de nos exportations, qu'un débouché libre se trouve, pour ces denrées, aussi bien en France que dans les autres pays, et que, dans l'opinion de cette réunion, une concession équivalente peut être loyalement accordée à la France par notre gouvernement, en échange de ce privilège ; *Il est résolu*, en outre, que, dans l'opinion de cette réunion, un traité avec la France accroîtrait dans une grande mesure nos relations commerciales avec ce pays, et que nous devons pousser respectueusement nos sénateurs et nos représentants au Congrès à exercer leur influence, en vue d'un objet aussi considérable, aux conditions qui leur paraîtront justes et équitables ; *Il est résolu* que nous invitons les *Boards of trade* et les Chambres de Commerce des Etats-Unis, qui n'auraient pas encore adressé de rapports sur ce sujet, à le faire le plus tôt possible ; *Il est résolu*, enfin, qu'une copie de ces résolutions sera adressée aux

sénateurs et aux représentants du Missouri à Washington. »

49.— *Cincinnati* (*Ohio*).

Un comité spécial avait été chargé, par la Chambre de Commerce, de formuler des résolutions. Ce comité, après le discours de M. Léon Chotteau, a présenté le rapport suivant à la réunion :

« *Résolu*: — Que le commerce, entre les Etats-Unis et la France, actuellement si au-dessous, par la valeur et la variété des articles échangés, de ce qu'il devrait être, — est restreint, par le tarif appliqué dans les deux pays, à des articles sur lesquels chacun pourrait réaliser des profits par un échange plus étendu, sans détriment, ni pour l'un, ni pour l'autre. — *Résolu* : — Que des démarches seront faites pour appeler l'attention du gouvernement des Etats-Unis sur ce sujet, dans le but de faire ouvrir des négociations avec le gouvernement français, de manière à placer les échanges des deux nations sur la base la plus favorable au développement le plus rapide et le plus complet de ces mêmes échanges ; *Résolu* : — Que M. Léon Chotteau a droit à la reconnaissance de cette Chambre pour le soin qu'il a pris de traiter devant elle l'important sujet du commerce de la France et des Etats-Unis dans les deux visites qu'il a bien voulu lui faire : S. Lester Taylor ; James Gilmore ; John A. Gano; Charles H. Kellogg; William Aubery. » Le rapport et les résolutions ont été votés à l'unanimité.

54. — *Chicago* (*Illinois*) — *Président* : *M. Asa Dow.*

« *Il est résolu* que le « Board of Trade » de Chicago appuie cordialement toutes les propositions tendant à l'accroissement du commerce des Etats-Unis avec

l'étranger, et déplore l'existence de toute législation de nature à gêner, ou à restreindre, l'échange mutuel des marchandises entre nous et les autres nations; *Il est résolu* que, dans l'opinion de cette Chambre, une sage politique exige que toutes les barrières qui entravent les échanges commerciaux soient écartées, quand elles ne sont pas absolument nécessaires à l'entretien des ressources du pays, et que, tout bien considéré, elles ne contribuent pas au plus grand bien du plus grand nombre ; *Il est résolu* que nous approuvons de tout cœur la proposition que fait M. Léon Chotteau, au nom des intérêts commerciaux de la France, en vue d'une Commission entre la France et les Etats-Unis, dans le but d'améliorer les relations commerciales des deux pays, de manière que le chiffre actuel des échanges, si insignifiant à cette heure, s'accroisse pour le bien mutuel des deux peuples; *Il est résolu,* enfin, qu'une copie de ces résolutions sera envoyée à M. Evarts, secrétaire d'Etat, à M. Eaton, président du Comité des relations extérieures, et à M. Wood, président de la Commission du budget, *Ways and means committee.* »

Résolutions votées sur la proposition de M. Connselman (1).

Saint-Paul (Minnesota).

La Chambre de Commerce de Saint-Paul a voté, le 5 mai 1879, les résolutions que voici : « Il est résolu

1. « Board of Trade *de Chicago.*
Bureau du secrétaire. — 28 mai 1879.

A Monsieur Léon Chotteau. — Cher monsieur, — j'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe une copie des résolutions adoptées

que les remerciements de cette Chambre seront, par la présente, respectueusement offerts à M. Léon Chotteau, délégué du comité français, pour la copie offerte par lui, à la Chambre, du discours si intéressant qu'il a adressé le 21 mars dernier au *Board of Trade* des Etats-Unis, au sujet des relations commerciales de la France et de ce pays; Que cette Chambre, représentant les intérêts commerciaux de la première cité de l'Etat de Minnesota, tant au point de vue industriel que sous le rapport politique, coopérera, avec autant d'énergie que de cordialité, avec les sociétés du même genre, dans cet Etat et dans les autres, dans le but d'assurer, au moyen d'un traité entre les deux nations, l'établissement d'un tarif permanent sur la base d'une juste réciprocité; Que le président sera requis de communiquer une copie de ces résolutions à M. Léon Chotteau, par le moyen du *Board of Trade* des Etats-Unis.

par le bureau des directeurs de ce Board à leur meeting d'hier, sur la question posée par vous. Vous avez résolu cette question d'une manière intelligente et pratique. Au nom du *Board*, j'ai le plaisir de vous remercier sincèrement.

Je suis, etc., Charles Randolph, *secrétaire.* »

Réponse : — « Chicago, 29 mai 1879.

Cher Monsieur, — Je suis très touché des remerciements que vous m'adressez au nom du *Board of Trade*. Les Américains qui ne voient en moi qu'un Français se trompent. Je suis, au fond, citoyen des Etats-Unis et citoyen de France ; et, lorsque je m'efforce de concilier, d'harmoniser, les intérêts des deux pays, je prouve que j'ai autant d'affection pour la République américaine que pour la République française.

Veuillez transmettre l'expression de ma gratitude aux membres du *Board of Trade*, et me croire.

Votre tout dévoué, Léon Chotteau ».

Le président, Henry H. Sibley; le secrétaire, William D. Rogers (1). »

55. — *San-Francisco.*

Extrait du *Courrier de San-Francisco* :

« Hier, 13 juin, à deux heures de l'après-midi, la Chambre de Commerce de cette ville s'est réunie pour entendre M. Léon Chotteau, délégué du commerce français pour la conclusion d'un traité de réciprocité commerciale entre la France et les Etats-Unis. La séance ayant été ouverte par le président, M. G. C. Perkins qui a expliqué brièvement le but de la réunion, M. Chotteau a pris la parole.

Son discours a soulevé dans la Chambre de Commerce une discussion aussi longue que confuse.

1. Extrait du *Courrier des Etats-Unis*, du 12 mai 1879 :

« On a souvent reproché aux Français de manquer d'initiative individuelle, et de trop compter sur celle du gouvernement. Ici, c'est le contraire qui a été observé, et le coup d'essai peut passer pour un coup de maître. C'est un simple citoyen, M. Léon Chotteau, qui a conçu l'idée, qui a préparé le plan, qui a fait les études, réuni les matériaux, etc., et qui, finalement, vient dire aux deux gouvernements : —Voilà une grande question d'intérêt public qui est tout éclairée, sur laquelle il n'y a qu'à jeter les yeux pour en comprendre le pour et le contre, depuis le principe jusqu'à l'exécution. Nous avons prouvé ; vous n'avez plus qu'à décider.

Et la chose a été faite si bien, si sincèrement, si savamment, qu'il ne s'élève pas une objection sérieuse, même du côté où il y avait à redouter une multitude de difficultés, défiance des pièges, susceptibilités et jalousies nationales, etc. Tout cela a été surmonté avec bonheur, et les questions de principe sont résolues sans opposition. Nous ne voulons pas dire, assurément, que tout est fait, et qu'il ne reste plus d'obstacles à surmonter. Certes, il y en a beaucoup, au contraire. Il y a des intérêts de personnes et des intérêts de parti qui se mettront en travers, et avec lesquels il faudra compter. Mais on peut dire que l'effet moral est produit, et qu'il est aussi satisfaisant que possible.

M. W.-N. Olmstead finit par proposer les résolutions suivantes que l'assemblée adopta par lassitude, et en l'absence de bon nombre des membres de la Chambre :

(Il est résolu que cette Chambre est, de tout point, hostile au traité de réciprocité qu'on propose de conclure avec la France ; Que nos représentants au Congrès seront invités à faire tous leurs efforts pour combattre tout traité de cette nature ; Et qu'un comité, composé de cinq membres, sera nommé par la Chambre, dans le but de réunir, et de transmettre à nos représentants au Congrès, et aux diverses Chambres de Commerce du pays, toutes les informations et tous les chiffres nécessaires, pour mettre en évidence les funestes effets qu'un tel traité devra produire pour l'Etat de Californie.)

Le bureau de la Chambre a désigné pour faire partie de ce comité : MM. C. T. Fay ; H. B. Williams ; W. T. Coleman ; J. M. Scoth et D. J. Staples. M. Chotteau se rendit avec empressement au sein de ce comité ; il expliqua ses vues, et fit comprendre l'objet véritable de sa mission. Le comité se rendit à ses raisons et décida :

(Le comité nommé le 13 juin 1879 par la Chambre de Commerce de San-Francisco, après avoir entendu l'explication donnée par M. Léon Chotteau, comprend que la seule question qui soit en ce moment pendante, entre le gouvernement français et celui des Etats-Unis, est elle-ci : Est-il, oui ou non, nécessaire d'améliorer les relations commerciales des deux pays, et comment peut-on remplir cet objet? — En conséquence : le comité, mieux informé, a résolu : — D'étudier à fond, sans préjugé comme sans arrière-pensée, la question d'un traité de réciprocité à conclure avec la France, et de ne poursuivre d'autre but, dans cette étude,

que la recherche de ce qui devra servir le mieux les intérêts de la Californie et ceux de la nation américaine.)

Le comité s'est mis consciencieusement à l'œuvre, et M. Léon Chotteau se trouve ainsi avoir, dans la Chambre même de San-Francisco, des coopérateurs aussi résolus et aussi actifs que dans toutes les autres Chambres de Commerce, et tous les *Boards of Trade* des Etats-Unis ».

56. — *San-Francisco.*

Banquet offert à M. Léon Chotteau par la colonie française (1).

57. — *New-York.*

îner d'adieu offert à Hoffman House (2).

1. Autres toasts portés par MM. Daniel Lévy, Emile Marque, directeur du *Courrier*, Comte, Bocqueraz, Vignier, Cessac (de), Laclaverie, Jules Mayer, Grosjean.

2. Note publiée par les journaux de New-York :

« Un dîner d'adieu a été donné hier soir, à *Hoffman House*, par M. Léon Chotteau, qui part demain pour la France, par le steamer de la Compagnie Transatlantique, *France*.

Parmi les invités se trouvaient MM. Elliott C. Cowdin, Edmond Breuil, consul général de France à New-York, de Montcabrier, consul de France à Baltimore, A. Douville, de la Compagnie Générale Transatlantique, Joseph Aron, banquier, Feuardent et plusieurs autres personnes de distinction.

Des lettres d'excuse ont été écrites par MM. Cyrus W. Field; Geo. Jones, du *New-York Times*; Jackson S. Schultz ; J. W. Simonton, directeur de la *Presse associée ;* Whitelaw Reid, de la *Tribune,* et beaucoup d'autres.

Parmi les lettres se trouvait celle d'un citoyen de Philadelphie, empêché par la naissance d'un fils, auquel il avait donné pour prénoms Léon Chotteau.

Des discours de circonstances ont été prononcées par MM. Chot-

4e campagne.

59. — *Le Havre.*

Le 31 juillet 1879, cette dépêche était adressée du Havre : « M. Léon Chotteau, de retour des Etats-Unis, a été reçu aujourd'hui par notre Chambre de Commerce. Il a raconté son dernier voyage économique aux Etats-Unis, et a indiqué, d'une façon explicite, le résultat de ses démarches auprès du gouvernement américain. Tout permet de croire que la France pourra prochainement conclure une convention commerciale avec les Etats-Unis. La Chambre de Commerce a vivement remercié M. Chotteau de sa communication, et l'a félicité des importants résultats obtenus (1). »

teau, Elilot, C. Cowdin, Edmond Breuil, A. Douville, etc., et la soirée s'est terminée de la façon la plus agréable par des vœux en faveur de M. Chotteau, qui doit revenir aux Etats-Unis au mois de décembre prochain ».

1. Lettre de la Chambre de Commerce du Havre à M. Léon Chotteau.

« Havre, 28 juillet 1879.

La Chambre de Commerce du Havre vient d'apprendre votre retour des Etats-Unis, où vous vous êtes rendu pour la seconde fois, en qualité de délégué du Comité français pour la conclusion d'un traité de commerce franco-américain. La Chambre attache le plus grand intérêt à cette question, et elle serait très désireuse que vous voulussiez bien, dans une conférence, lui faire part du résultat de votre mission. Elle se tiendra, à cet effet, à votre disposition, demain mardi, à deux heures, de l'après-midi, et espère que vous voudrez bien lui faire l'honneur de vous rendre à la réunion avec messieurs les membres du Comité qui auraient l'intention de vous accompagner.

Veuillez agréer, etc., H. Delaroche. »

Le 3 août 1879, les journaux publiaient cette autre dépêche : « A son retour à Paris, M. Léon Chotteau a reçu une lettre

Paris. — Chambre de Commerce. — Rapport d'une commission composée de MM. Gustave Roy, président et rapporteur; J. Cousté; Desmarais; Henri Fould; E. Menier; Mignon; Poirrier; Dietz-Monnin et Marcilhacy.

Le rapport a été adressé au Comité français par M. C. Guibal, président de la Chambre.

Il conclut ainsi : « La Chambre de Commerce de Paris loue les efforts tentés par le Comité français qui s'est donné pour but de travailler au développement des relations entre deux pays que leur régime douanier éloigne en ce moment l'un de l'autre. Si les travaux de ce Comité sont couronnés de succès, il aura rendu à notre commerce un véritable service, et aura bien mérité de l'humanité, en lui faisant faire un pas nouveau dans la voie du progrès (1). »

lui annonçant que la *Alumni Association of Haverford college*, de Philadelphie, venait de lui attribuer un prix de 1.250 francs, pour un mémoire sur le droit international.

Cette Société avait mis au concours la question suivante :

« Indiquer le plan le plus praticable pour substituer rapidement la justice à la violence dans le règlement des différends internationaux. »

Un grand nombre de mémoires en anglais, en français, et en allemand, avaient été envoyés à la Société. Le mémoire de M. Chotteau a été couronné. Il portait en épigraphe :

« Briser la volonté des empereurs et des rois, respecter la volonté des peuples. »

1. Toast de M. Rayan, directeur du *New-York Herald*, à Paris, au banquet de l'Hôtel Continental, offert à M. Fernando Wood, président du Comité des voies et moyens de la Chambre des représentants du congrès de Washington :

« . . . . . .

Je ne vois pas pourquoi M. Léon Chotteau n'aurait pas été bien reçu en Amérique. M. Chotteau possède des qualités spéciales qui, j'en suis sûr, vous l'ont recommandé pour cette mission de propagande. Pour nos puritains des Etats de l'Est, il avait cet extérieur austère, cette rigidité écossaise qui gagnent toujours la con-

62. — *Paris.— Grande réunion publique au Cirque des Champs-Elysées.*

« La réunion remercie vivement les orateurs qui viennent de se faire entendre, et en particulier l'honorable Fernando Wood, des importantes communications qu'ils ont faites. Elle remercie également M. Léon Chotteau des efforts persévérants qu'il a faits en vue d'améliorer les relations commerciales de la France et des Etats-Unis. — Considérant que les Chambres de Commerce des Etats-Unis, les Chambres du Congrès, et les membres du gouvernement, se montrent disposés à ouvrir des négociations avec la France, en vue de la conclusion d'un traité de commerce également avantageux aux deux pays ; — Que cette disposition s'est manifestée avec éclat par le vote de la motion présentée, le 23 avril dernier, par l'honorable Fernando Wood à la Chambre des représentants ; — Qu'en votant cette motion, la Chambre des représentants a pris l'initiative qui, aux Etats-Unis, appartient toujours, en pareil cas, au pouvoir législatif ; — Considérant, en outre, que ce vote a été confirmé par la proposition faite, le 15 mai, au Sénat de Washington par M. Cockrell, proposition qui invite le Président des Etats-Unis à ouvrir des négociations avec le gouvernement français, en vue d'un traité de commerce entre les deux pays, et à nommer, dans ce but, trois commissaires chargés de conduire, au nom des Etats-

fiance des populations pieuses. Pour les viveurs de l'Ouest et du Sud, il avait en réserve cet esprit gaulois, cet inépuisable bagage de plaisanteries qui assurent partout une bienvenue cordiale. S'il n'a pas enlevé de suite un traité de commerce, c'est que nos Américains, comme nos Parisiens, sont trop malins pour laisser les voyageurs s'en retourner les poches pleines . . . . . »

Unis, les négociations préliminaires de ce traité; — Qu'il importe que le gouvernement français réponde à ces manifestations favorables; — Qu'en France, l'initiative, en matière de traités, est toujours prise par le pouvoir exécutif;

La réunion décide: — Le Président de la République française est respectueusement invité à faire désigner trois commissaires, qui étudieront la situation, feront leur rapport aux ministres compétents, et se joindront, s'il y a lieu, aux commissaires à nommer par le gouvernement américain; — Le bureau de la réunion est chargé de transmettre à qui de droit le vœu exprimé par la présente résolution (1). »

1. LE MEETING FRANCO-AMÉRICAIN

Bulletin du comité :

« Le dimanche 5 octobre a eu lieu, au Cirque des Champs-Elysées, une importante manifestation en faveur de la conclusion d'un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis.

A deux heures, l'immense salle du Cirque était absolument pleine ; elle contenait environ cinq mille personnes appartenant à toutes les classes de la société. Il y avait beaucoup de dames.

Le bureau, présidé par M. Foucher de Careil, sénateur, comprenait : MM. Daniel Wilson, député, rapporteur de la commission du budget ; l'honorable Fernando Wood, député de New-York et président du *Ways and Means Commitee* — commission du budget des Etats-Unis ; Léon Chotteau, publiciste ; Frédéric Passy, membre de l'Institut ; Berger-Vanderbilt, consul général, à New-York, du grand-duché de Luxembourg ; Hippolyte Cahuzac, rapporteur général du Comité français ; E. Brulatour, de Washington.

On remarquait sur l'estrade un certain nombre de sénateurs, de députés et de conseillers généraux ; des membres des Chambres de Commerce de Paris, de Reims, de Limoges et d'autres villes ; celle de Bordeaux avait délégué M. Bonnet ; celle de Lyon, MM. Sevene et Lilienthal, et celle d'Angoulême, M. Boutelleau. La Chambre de Marseille, qui n'était pas représentée, s'était excusée par un télégramme. Le Président reçut également les

63. — *Paris.* — *Société d'Economie politique* (6 *octobre* 1879).

Extrait du *Bulletin* de la Société, rendant compte de la réunion :

« M. le Président, avant de clore la séance, remercie, au nom de la Société, M. Léon Chotteau des explications qu'il vient de fournir, et du zèle qu'il a mis à remplir la tâche qui lui a été confiée par le comité dont il est le délégué. — La proposition de M. Joseph Garnier, sénateur, de voter des remerciements à M. Chotteau est chaudement accueillie . »

5e campagne.

74. — *Sénat des Etats-Unis.*

Extrait du *Congressional Record* :

« Séance du jeudi 5 février 1880. — Traité de réciprocité avec la France. — L'ordre du jour porte : — *Joint resolution* en vue d'un traité de réciprocité et de commerce avec la République française.

M. Booth. — Je proteste. — M. Cockrell. — Cette

excuses des chambres de Cognac, de Saint-Etienne et du Havre.

La colonie américaine était au complet ; sur l'estrade on remarquait M. le général Noyes, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis ; les généraux Fairchild, consul général ; Sickles, ex-ministre des Etats-Unis à Madrid ; Bancroft Davis, ex-ministre à Berlin ; MM. R. R. Hitt, secrétaire de la légation ; l'honorable Walker, commissaire des Etats-Unis, en mission en Europe ; l'économiste Horace White ; le banquier William Selligmann ; Ryan, correspondant du *New-Yory Herald* ; E. King, du *Boston-Journal* ; Frédéric Gaillardet, du *Courrier des Etats-Unis* ; Henry La Luberne, rédacteur de la *Continental Gazette* ; E. Glaser, correspondant de l'*Extra-Blatt* et du *Hom*, et Hely Bomes, du *Standard* ».

résolution conjointe n'a jamais été soumise à un Comité. Je propose qu'elle soit renvoyée au Comité des relations extérieures.

La motion est approuvée. »

77. — *Le traité franco-américain.—Courrier des Etats-Unis* (25 *février* 1880).

« On nous annonce que M. Léon Chotteau se rembarquera pour la France le 17 mars prochain, à bord de l'*Amérique*. M. Chotteau sera porteur d'un document invitant le gouvernement français à déclarer s'il accepte, ou s'il refuse, la nomination d'une commission franco-américaine. Les personnes qui semblent condamner les scrupules et les hésitations du département d'Etat, et du Congrès de Washington, ne se rendent pas un compte exact de la situation. L'initiative privée, grâce aux soins et aux démarches du délégué français en France et aux Etats-Unis, a produit tout ce qu'elle pouvait donner. Lui demander davantage serait imprudent. Quand on dépasse le but, on ne l'atteint pas. C'est ce qu'a très bien compris M. Chotteau, en revenant parmi nous pour la troisième fois. En homme pratique, il n'a plus visé que Washington. Son objectif était la nomination d'une Commission, composée de trois Américains et de trois Français. Il a dit au gouvernement de Washington :

— Voulez-vous nommer trois citoyens des Etats-Unis ?

Il a dit au Congrès :

— Voulez-vous voter le crédit qu'une telle nomination comporte ?

Ici se sont manifestées des craintes légitimes. Le gouvernement et le Congrès des Etats-Unis ont répondu à notre compatriote :

— L'année dernière, au mois d'avril, la Chambre des représentants, sur l'initiative de M. Fernando Wood, a voté une motion invitant le Président des Etats-Unis à entrer en pourparlers avec la France. La Chambre des députés de Paris a-t-elle prié le Président de la République française d'ouvrir des négociations avec les Etats-Unis? Non.

— Peu de temps après, un sénateur du Missouri, M. Cockrell, offrit une *Joint resolution* réclamant la désignation de commissaires. Cette résolution conjointe, favorablement accueillie, lue deux fois en juin dernier, a été renvoyée au Comité des relations extérieures par un vote du Sénat du 5 février courant. Un membre du Sénat français a-t-il proposé quelque chose de semblable à ses collègues? Non.

— Aux Etats-Unis, le secrétaire d'Etat a adressé une lettre sympathique du *Board of Trade* de Baltimore, qui avait passé des résolutions favorables. En France, le ministre des Affaires étrangères a-t-il officiellement promis son concours à la Chambre de Commerce de Bordeaux, de Lyon, ou de Marseille? Non.

— Eh bien! ont ajouté le gouvernement et le Congrès, tant que le gouvernement et le parlement français garderont le silence majestueux qu'ils s'imposent, nous proclamerons ici que la France ne veut pas de traité, et nous nous abstiendrons.

La nomination d'une commission qui se rende compte, sans parti pris, de l'état actuel des choses, et qui s'efforce de préparer un projet à l'avantage réciproque des deux pays, c'est ce qu'il y a aujourd'hui de pratique; mais M. Chotteau ne pouvait pousser les Américains à désigner des commissaires, ni à voter un crédit, si le gouvernement français était capable de refuser d'agir au moment opportun. Le

délégué français a fait tout ce qu'il devait faire en rendant compte de la situation à M. le Président Jules Grévy, et en priant le gouvernement d'envoyer des instructions à M. Outrey, ministre de France à Washington. Le gouvernement français veut-il, oui ou non, une Commission? M. Léon Chotteau, qui ne voit rien venir, va chercher la réponse en France. »

6e campagne.

81. — *Fourmies.* — *Président : M. Réal-Boillot.*

« L'Assemblée, après avoir entendu les discours de MM. Réal-Boillot, Jules Hiroux, et Léon Chotteau, a reconnu qu'un traité de commerce entre la France et l'Amérique est nécessaire à la prospérité de l'industrie lainière. Elle a décidé que les sénateurs et les députés des circonscriptions intéressées seraient priés de pousser le gouvernement à conclure ce traité aussitôt que possible, sans attendre le vote du tarif général des douanes. »

Assistaient à la réunion tous les industriels de la région, occupant environ 10.000 ouvriers.

82. — *Chambéry.* — *Président : M. A. Champenois.*

« Après les discours de M. A. Champenois, de M. Parent, député de la Savoie, et de M. Léon Chotteau, la réunion a émis un vœu favorable à la conclusion du traité, avec prière au gouvernement français de nommer une commission avant le vote du tarif des douanes.

La réunion, avant de se séparer, a voté des remerciements à M. Léon Chotteau. »

83. — *Bordeaux. — Président : M. Saugeon.*

« La réunion, après les discours de M. Saugeon ; de M. Léon Chotteau, délégué aux Etats-Unis ; de M. P. A. Delboy, conseiller général de la Gironde ; du docteur Douaud, président du Cercle républicain de Bordeaux ; de M. Jouffre, conseiller municipal de Bordeaux, a voté la résolution suivante :

« L'assemblée : — Considérant que la propagande, en faveur du traité franco-américain, doit être encouragée ; Que si les ouvertures faites par le gouvernement français au gouvernement américain, ont été ajournées, c'est qu'elles ont été faites à la veille de la prorogation du Congrès de Washington, c'est-à-dire trop tard ; Que l'offre de la France aurait été acceptée avec empressement au mois de février dernier, au moment où M. Léon Chotteau, alors à Washington, informait le gouvernement français des bonnes dispositions du Congrès américain ;

L'assemblée, — confiante dans le patriotisme du ministre des Affaires étrangères,

Décide : — Le gouvernement de la République française est invité à renouveler, en temps opportun, ses ouvertures au gouvernement de la République des Etats-Unis. — Les sénateurs et députés de la Gironde seront priés de communiquer ces résolutions au Président du Conseil des ministres. » (1)

1. Compte rendu extrait du journal *La Gironde* :

« Mercredi soir, nous avons assisté à la conférence organisée par le comité franco-américain de Bordeaux, en vue du traité de commerce projeté entre la France et les Etats-Unis.

La réunion a eu lieu dans la vaste salle du théâtre Louit, où un public nombreux s'était donné rendez-vous.

M. Saugeon, conseiller général de la Gironde, président d'un

85. — *Paris.*

Banquet de l'anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis (1).

87. — *Roubaix.* — *Président : M. Alfred Motte.*

« La réunion, — Après avoir entendu M. Elliott F. Shepard, membre de la Chambre de Commerce de

comité franco-américain qui vient de se fonder dans notre ville présidait l'assemblée. A ses côtés avaient pris place, M. Roulin, conseiller municipal ; M. Lenoir, conseiller d'arrondissement, et M. le Dr Donaud, tous les trois vice-présidents du même comité; le consul et le vice-consul des Etats-Unis.

On remarquait également sur la scène MM. Delboy et Métadier, conseillers généraux de la Gironde ; Lespiault et Jouffre, conseillers municipaux ; Henri Olivier, secrétaire du comité, et plusieurs autres personnes qui avaient tenu à venir donner un témoignage public de sympathie à M. Léon Chotteau, délégué du comité français aux Etats-Unis, le vaillant soldat de la liberté commerciale, qui a déjà consacré plusieurs années, et d'utiles efforts, à la préparation de cette œuvre importante — le traité de commerce qui doit, en facilitant les échanges, resserrer les liens d'amitié entre deux grands peuples : la vieille République du nouveau monde et la jeune République de l'ancien continent.

Aux places réservées, on remarquait MM. Marmottan, trésorier-payeur général ; Pichon, directeur des douanes ; Alexandre Léon, Dezeimeris et Lesca, conseillers généraux de la Gironde ».

1. Dépêche publiée par les journaux de Paris :

« Un grand banquet a eu lieu à l'hôtel Continental, en l'honneur de l'anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis, sous la présidence du général Noyes, ministre américain à Paris.

Des toasts ont été portés par le général Noyes ; le gouverneur Hoffmann ; le major général Kee ; le juge Black; le gouverneur Strantford ; le consul général Walker ; M. Léon Chotteau et M. Elliot F. Shepard.

On remarquait, au nombre des convives, M. Foster, ministre américain en Russie ; l'amiral Pelpo ; M. Ryan, du *New-York Herald* ; M. Brulatour ; le général Meredith Reld ; le banquier Drexel, etc. »

New-York, et M. Léon Chotteau, délégué aux Etats-Unis ;

Considérant qu'un traité de commerce franco-américain, en favorisant les échanges entre la France et les Etats-Unis, ne peut que donner un nouvel élan à l'industrie de Roubaix ; Considérant en outre que, pour répondre au vœu exprimé au congrès de Washington, la France a le plus grand intérêt à accepter dès aujourd'hui la nomination de commissaires américains et français, qui étudieront la situation, interrogeront les intéressés et prépareront un projet à l'avantage réciproque des deux pays.

La réunion, en conséquence, décide : — Le gouvernement français est respectueusement prié de poser, au gouvernement de Washington, la question franco-américaine comme les circonstances exigent qu'elle soit posée, c'est-à-dire à n'avoir en vue aujourd'hui que la nomination de commissaires chargés de fixer les bases d'une convention. — Une copie de ces résolutions sera remise au Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères. »

90. — *Lyon.* — *Président : M. Révol.*

« La réunion tenue au Palais de la Bourse de Lyon, à l'occasion du congrès des grains et de la conférence de M. Léon Chotteau au sujet du traité de commerce franco-américain,

Après en avoir délibéré, décide : — Le gouvernement français est respectueusement prié de nommer, le plus tôt possible, des commissaires chargés d'étudier les bases de ce traité de commerce, et d'arriver à sa conclusion moyennant des concessions réciproques. » — La Suisse, la ville de Paris, Dijon, Gre-

noble, le Bourbonnais, la Champagne étaient représentés. (1)

1. Extrait d'un journal de Lyon : — « Le banquet du matin avait eu lieu sous la présidence de M. Revol, le plus ancien commerçant en grains de notre région.

Parmi les convives, nous avons remarqué M. Léon Chotteau, l'infatigable promoteur du traité de commerce franco-américain ; MM. Blanc-Vurpas, président du comité d'organisation du Congrès ; Gomot, secrétaire du conseil général ; Pierron, président du conseil d'arrond. ; Poncet, maire, et Dru; adjoint du Ve arrondissement ; MM. Emile Arnaud, vice-président du tribunal de commerce de Marseille ; Armand, président du tribunal de commerce de Grenoble ; Billion, Ducasse, Couturier, Antony Rozet, Larue, directeur de la compagnie générale de navigation ; Edouard Mathieu, chef d'exploitation des lignes des Dombes et de Montbrison ; Joly, directeur des magasins généraux ; un certain nombre de négociants de Paris, Marseille, le Havre, Dijon, Anvers, Londres, etc., etc.

M. Gailleton, président du conseil municipal, s'était fait excuser par suite d'une indisposition.

M. Levaillant, secrétaire général, avait aussi envoyé une lettre d'excuses.

La presse commerciale parisienne était représentée par MM. Ch. Bivort, du *Bulletin des Halles*, Maurice Guyot, de l'*Echo agricole*, et Riou, de la *Mercuriale*,

Toute la presse lyonnaise était représentée.

Au dessert, divers toasts ont été portés.

Aux applaudissements unanimes, M. le président du comité d'organisation a offert un magnifique bouquet à M. Revol.

M. Revol a remercié l'assemblée de sa manifestation sympathique, puis il a adressé de vives félicitations au président du conseil d'arrondissement, aux représentants des chemins de fer, de la navigation et de la presse. Puis il a eu quelques mots d'éloges pour les convives accourus de tous les points de la France, pour venir échanger des relations commerciales et surtout amicales qui, il l'espère, se renouvelleront.

M. Blanc-Vurpas prend ensuite la parole.

Il se fait l'interprète de la commission pour remercier les membres du congrès de leur empressement, et dit que leur présence

91. — *Lyon.*

« L'Association de la fabrique lyonnaise prie respectueusement le gouvernement de vouloir bien étudier les voies et moyens pour arriver à un traité de commerce entre la France et les Etat-Unis. — Le moment paraît opportun pour nommer des commissaires français, qui s'aboucheraient avec les commissaires américains que le Congrès a déclaré être prêt à désigner. »

92. — *Paris.* — *Président* : *M. Leroy-Daniel.*

« La réunion, après avoir entendu M. Leroy-Daniel, président de la Chambre syndicale de la boucherie de Paris; M. Henri Matrot, vice-président de la même Chambre; et M. Léon Chotteau, délégué français ;

Considérant que l'importation en France du bétail américain peut exercer une grande influence sur l'alimentation publique, et mérite dès aujourd'hui d'at-

au banquet est éloquente et démontre combien était utile, nécessaire même, la création d'un Congrès à Lyon qui, par sa situation topographique, est appelé à devenir le point central des opérations commerciales.

Il termine en adressant des remerciments au préfet, aux corps élus, à M. Léon Chotteau, et à M. Godard, directeur du *Courrier du Commerce.*

Il boit au congrès commercial de Lyon.

M. Léon Chotteau porte un toast aux membres du Congrès.

M. Juvenet-Revol porte un toast à la liberté et à la fraternité commerciales.

M. Reboul porte un toast en vers au commerce.

Ce banquet plein de cordialité et d'entrain s'est terminé à deux heures.

Le succès obtenu par cette première journée du Congrès commercial, prouve qu'une des lacunes qui manquait au commerce de notre région vient d'être comblée et nous ne saurions trop féliciter les organisateurs de cette réunion, qui dorénavant aura lieu tous les ans ».

tirer l'attention du gouvernement ; — Que la question posée, par son origine et son importance, se rattache à la grande question du traité franco-américain ;

Décide : — Le gouvernement français est respectueusement prié de faire étudier, par une commission composée d'économistes, d'agriculteurs et de commerçants, la question des rapports commerciaux de la France et des Etats-Unis. Une copie de ces résolutions sera remise au ministre des Affaires étrangères. »

7e campagne.

96. — *Charleston.* — *Président* : *M. Tupper.*

« *Résolu* que le sujet de la communication de M. Léon Chotteau sera soumis à un comité de trois membres, qui préparera des résolutions spéciales destinées aux sénateurs et aux représentants au Congrès de la Caroline du Sud ; — *Résolu* que M. Chotteau est prié de fournir une copie de son discours pour être publiée. » — Résolution proposée par M. Frost.

97. — *Mobile.* — *Président* : *M. Leslie E. Brooks.*

« L'assemblée vote des résolutions d'après lesquelles la question posée par M. Léon Chotteau est renvoyée au comité du commerce, dont le rapport sera soumis aux députés et aux sénateurs de l'Alabama, membres du Congrès de Washington. » Puis, sur la proposition d'un membre du « Board of Trade » des remerciements sont votés à M. Chotteau.

98. — *Nouvelle-Orléans.* — *Président* : *M. R. S. Howard.*

Résolutions à l'effet de nommer un comité de la Chambre de Commerce, qui devra se consulter avec un

comité de l'Association des planteurs sucriers de la Louisiane, et un comité de la Chambre syndicale du commerce français, au sujet des propositions judicieuses contenues dans le discours de M. Chotteau.

99. — *Gálveston.* — *Président* : *M. Moritz Kopperl.*

Après le discours de M. Chotteau, M. Kopperl, se faisant l'interprète de l'assemblée, a remercié l'orateur, et s'est empressé d'ajouter que la Chambre de Commerce, et la Bourse au coton de Galveston, fourniraient à M. Chotteau toutes les informations nécessaires.

100. — *Saint-Louis.* — *Président*: *M. Mac Ennis.*

« L'assemblée vote des remerciements à M. Chotteau, et décide qu'une copie de son discours sera adressée, par le (Merchants' Exchange), à l'honorable M. Blaine, secrétaire d'Etat à Washington. »

8e campagne.

105. — *Paris.* — *Président*: *M. Ferdinand Gatineau, député.*

« L'assemblée, après avoir entendu M. Ferdinand Gatineau, député, président, et MM. Léon Chotteau, Henri Vrignault, Tacot, Rebourgeon, F. Jeanmaire, Genty et Soyer.

— Décide : — La Chambre des députés est respectueusement priée de s'opposer par son vote à l'établissement d'une inspection micrographique des viandes de porc salées d'Amérique ; — La Chambre est, en outre, priée de réclamer du gouvernement l'abrogation pure et simple du décret du 18 février 1881. — Une copie de ces résolutions sera remise aux

députés de la Seine, pour être communiquée par eux aux mandataires de la nation (1). »

109. — *Paris.* — *Vicissitudes d'un repentir ministériel.*

— 28 mars 1882 : Loi votée par la Chambre des députés, autorisant l'entrée en France des viandes américaines, après une inspection préalable ; — 23 juin 1882 : Rejet de cette loi par le Sénat ; — 27 novembre 1883 : Rappel du décret prohibitif par un autre décret du ministre du Commerce ; — 22 décembre 1883 : La Chambre des députés s'oppose à la levée de la prohibition.

9e campagne.

110. — *Boston.* — *Président* : *M. W. F. Robinson.*

« Sur la proposition d'un auditeur, l'Assemblée vote des remerciements à l'orateur. » — Par un autre vote, on décide que le discours de M. Chotteau sera envoyé à chaque membre du *Produce-Exchange.*

Le 14 janvier 1884, le *Boston Produce-Exchange* avait voté les résolutions suvantes :

« Il est résolu

— Que le *Boston Produce-Exchange* requiert les sénateurs et les représentants au Congrès de Washington d'engager vivement les autres sénateurs et représentants à adopter une loi de représailles restreignant ou prohibant l'importation aux Etats-Unis des pro-

1. *Paris*, 12 *janvier* 1882. — *La Liberté*, *le Petit Journal*, etc., publient cette note :

« M. Léon Chotteau a reçu, du gouvernement de Washington, une lettre de félicitations pour sa campagne opportune et intelligente en faveur du rappel du décret de 18 février 1881, qui prohibe l'entrée en France des viandes américaines. »

duits et objets manufacturés en Allemagne et en France, qui sont nuisibles aux citoyens américains; et spécialement de restreindre ou prohiber l'importation des vins de ces deux pays. »

111. — *New-York — Président : M. Forrest H. Parker.*

A peine revenu à New-York, je recevais, à Everett House, le télégramme suivant de M. J.-H. Herrick, Président du *New-York Produce-Exchange* : « Je provoquerai demain, mardi, à deux heures et demie de l'après-midi, un meeting des personnes intéressées dans le commerce des salaisons. Serez-vous présent? Réponse. »

Je répondis : — Comptez sur moi.

Le onze janvier, la *Pork Packers'association* de Saint-Louis (Missouri), présidée par M. M. Mc Ennis, avait adressé cette résolution aux représentants et sénateurs du Missouri au Congrès de Washington : « Les soussignés, tous intéressés, ou comme saleurs, ou comme marchands, dans le produit du porc de la ville de Saint-Louis, réclament votre effort en faveur de toute mesure capable de protéger cet intérêt qui a été si injustement sacrifié sur les marchés d'Allemagne et de France. »

Le 22 du même mois de janvier, la Chambre de Commerce de Cincinnati (Ohio), sur la proposition de M. John A. Gano, était également intervenue.

C'est dans ces dispositions d'esprit que s'ouvrit, au *New-York Produce-Exchange*, le « meeting » du 12 février 1884. A ce « meeting » avait également été convié M. Emory A. Storrs, de Chicago, ex-membre du Congrès de Washington.

L'assemblée vote les résolutions suivantes : « *Il est résolu* que, dans l'opinion de ce meeting, un système

d'inspection par les agents du gouvernement des produits du porc et du bétail, relativement à la condition et à la qualité, soit établi par une loi du Congrès, et que l'examen microscopique des produits du porc, comme il est proposé dans le projet de loi soumis à la Chambre française, équivaut à la prohibition, et est injuste. »

112. — *Chicago* (*Illinois*). — *Président*: *M. Georges D. Baldwin.*

« Il est résolu que le meeting est d'avis que l'inspection au microscope en France des viandes de porc salées d'Amérique serait impraticable, et équivaudrait à la prohibition. »

113. — *New-York.*

« Au meeting régulier de la *Pork Packers' association* de New-York, tenu le 1er mai 1884, l'attention des membres de l'Association fut appelée sur la lettre très intéressante et très instructive de M. Léon Chotteau relative à la prohibition en France de notre porc et de ses produits, et du préjudice considérable infligé en conséquence au commerce de notre pays.

Un comité fut désigné par le président, pour adresser une résolution de remerciement à M. Chotteau.

Dans un meeting ultérieur, les membres de ce comité proposèrent la résolution suivante qui fut adoptée à l'unanimité : *Résolu.* — Que les membres de la *Pork Packers' association* de New-York approuvent hautement les vues de M. Léon Chotteau, exprimées dans sa lettre au président de notre Association; — que nous le remercions pour l'information importante donnée par lui, et que nous lui souhaitons plein

succès dans les nobles efforts qu'il tente pour rétablir notre commerce de salaisons avec la France. — A.-C. Bechtein; R. Sager; Wm. Selby; W.-F. Kanenbley, membres du comité; Chester D. Burrows, jeune, président; Edwin R. Brown, secrétaire. — New-York, 9 mai 1884. »

10e campagne.

117. — *Bordeaux.* — *Président : M. J. Coutanceau.*

« La réunion constate que le décret, prohibant les viandes américaines en France, est le grand obstacle à la conclusion d'un traité de commerce franco-américain. Elle émet l'avis que le rappel immédiat de ce décret préviendra de grandes difficultés dans l'avenir. »

118. — *Angoulême.* — *Président : M. le Dr Bessette.*

« La réunion remercie l'orateur d'avoir bien voulu émettre une opinion désintéressée, au milieu de la crise économique, industrielle et agricole, que traverse la France. »

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS. 1

PREMIÈRE CAMPAGNE

ETATS-UNIS.

Invitation à une Conférence franco-américaine.

1. — NEW-YORK.— « *Meeting* » *du* « *Free Trade Club* ». . 5
Population de New-York.— Ni libre-échangiste ni protectionniste.— Itinéraire.

2. — BOSTON (Massachusetts). — *Meeting public.* 8
Population de Boston. — Problème posé par un maître d'école. — L'opinion publique mène le monde. — La naissance d'un peuple. — Ni négociant, ni industriel.

3. — BOSTON.— « *Meeting* » *du* « *Board of Trade* ». 11
Influence des traités de 1860 sur le commerce extérieur de la France. — La France s'enrichit, en faisant la fortune des autres nations.

4. — NEW-YORK. — *Réunion de la Chambre de Commerce.* 14
Commerce extérieur de New-York. — La France supprime les anciennes prohibitions. — Une convention, utile entre deux hommes, est indispensable entre deux peuples. — Un point de contact.

5. — WASHINGTON (D. C.). — « *Meeting* » *des principaux membres du Congrès.* 17
Population de Washington. — Plus de mesures draconiennes entre la France et les Etats-Unis. — Droits *ad valorem*, et droits spécifiques, également injustes. —

Une législation meilleure ; une justice exacte. — Grandir par le travail.

6. — Baltimore (Maryland). — *Réunion du « Board of Trade »*. 20

Commerce extérieur et population de Baltimore. — Vous êtes tout, car vous êtes l'opinion publique. — Appel de l'initiative privée de France. — Un peuple, plus intelligent que l'homme le mieux doué. — Marche du commerce franco-américain, de 1878 à 1891. — Absence du drapeau français de la baie de la Chesapeake.

7. — Philadelphie (Pennsylvanie). — *Réunion du « Board of Trade »* 24

Commerce extérieur et population de Philadelphie. — Pour m'arracher des larmes, il faut que vous pleuriez. — L'étranger refuse d'acheter quand il ne peut vendre. — Limiter les importations, c'est affaiblir les exportations. — En faisant une chose utile, faire une grande chose.

8. — Nouvelle-Orléans (Louisiane). — *Réunion du « Cotton-Exchange » et de la Chambre de Commerce.* 27

Population de la Nouvelle-Orléans. — Un bouquet sans roses, et un printemps sans soleil. — Les traités de commerce mettront un terme aux conflits de peuple à peuple. — Droit international reconnu.

9. — Cincinnati (Ohio). — *Réunion de la Chambre de Commerce* 30

Population de Cincinnati ; valeur des marchandises reçues et sorties. — Les actes de navigation de 1651, 1660 et 1663. — Menace de Pitt (1750). — Les Américains concluront des traités de commerce. — Le traité avec la France sera fait au grand jour.

10. — Saint-Louis (Missouri). — *Réunion du « Merchants' Exchange »*. 34

Commerce et population de Saint-Louis. — Les traités de commerce donnent un accroissement de richesse. — Le traité franco-anglais, de 1860, conclu avec mystère, et trop de hâte.

11. — Chicago (Illinois). — *Réunion du « Board of Trade »*. 38

Population de Chicago. — Ne pas respecter la forme. — La routine a la vie dure.

12. — San-Francisco (Californie). — *Réunion de la Chambre de Commerce* 40

Population de San-Fraucisco. — Sens et portée des traités de commerce. — Urgence d'un traité franco-américain.

13. — WASHINGTON (D. C.). *Meeting du Comité central américain*. 43

Prévision trompée. — Pas de bonnes terres sans de bonnes lois. — Le désert des Montagnes Rocheuses.— La main de la France tendue à travers l'Atlantique. — Traité imparfait. — Sera amélioré.

DEUXIÈME CAMPAGNE

FRANCE

L'union des cœurs rapproche les intérêts. — Vote d'un projet de traité par la Conférence franco-américaine de Paris

14. — LE HAVRE (Seine-Inférieure).— *Banquet à bord du « Saint-Laurent » offert par le commerce du Havre*. . . . 49

Vous ne pouvez-vous en aller. — On vous offre un banquet ce soir. — Récit d'un voyageur. — Le terrain neutre. — L'opinion publique se cherche, et se reconnaît. — Un océan de délices. — Un bon cigare. — Avec une troupe d'opéra-comique. — L'avis du chef des Mormons. — Le mariage hebdomadaire. — Danger de louer deux adversaires. —Le salut dans la fuite. — Vengeance d'un Mormon.— Se laisser diriger par les circonstances.

15. — PARIS (Seine).— *Réunion à l'Hôtel des Chambres syndicales*. 57

Arriver devant « Sandy Hook » par le brouillard le plus épais. — Saisir l'opinion par les Chambres de Commerce et la presse. — Obtenir l'appui du Congrès et du gouvernement de Washington. — N'être rien, le plus sûr moyen d'arriver à quelque chose. — Une omelette sans œufs. — Les factures consulaires. — Etablir, pour la France, des inspecteurs des consulats. — Viser une seule pierre, avant de vouloir renverser l'édifice.

16. — PARIS. — *A la fête du 102e anniversaire de l'Indépendance américaine* 66

Français ou Américain. —Par un traité avec les Etats-Unis, la liberté française mieux assise et plus respectée.

17. — BORDEAUX (Gironde). — *Réunion publique organisée par la Chambre de Commerce*. 69

Ecrire, moyen insuffisant. — Voir les gens est mieux. — Le traité conclu dans cinquante ans, ou dans six mois. — Visite à M. R. B. Hayes, Président des Etats-Unis. — Traité d'amitié, et traité de commerce.

18. — Lyon (Rhône). — *Réunion publique au Palais de la Bourse, organisée par la Chambre de Commerce.* 75

Pas de sécurité avec un tarif général. — On ne vend pas à un pays auquel on refuse d'acheter. — En France, premier pas fait par l'initiative privée. — Vingt-quatre heures de moins à passer en Amérique. — Opinion d'Abraham Lincoln, et du philosophe Emerson, sur l'Europe.

19. — Nantes (Loire-Inférieure). — *Réunion publique organisée par la Chambre de Commerce.* 81

Des empiriques. — Se suffire. — Combinaisons de la routine, dérangées par les besoins des masses. — La meilleure annexion, réalisée par un traité de commerce. — Un projet de traité menacé du sort tragique d'une enseigne de chapelier. — Une œuvre nationale.

20. — Paris. — *Conférence franco-américaine ; réunion du Grand-Hôtel.* 86

Une main aux libre-échangistes, l'autre aux protectionnistes. — La liberté américaine, boiteuse. — Silas Deane, Benjamin Franklin et Lee, délégués en France pour un traité de commerce (1778). — Opinions de Madison. — Les droits, aux Etats-Unis, fixés à 8 et demi pour cent. — Erreur de Lamartine sur l'Amérique. — Après le vote du projet de traité, continuer la propagande en France et aux Etats-Unis. — Afin d'amener un vote réfléchi, nommer une commission. — Elle ne sera pas un enterrement.

21. — Paris. — *Autre réunion de la Conférence.* 90

D'un côté, le gouvernement est tout. — De l'autre côté, il n'est rien. — L'initiative privée aux Etats-Unis et en France. — Projet voté à Paris (9 août 1878) (1).

22. — Tours (Indre-et-Loire). — *Réunion publique à la mairie.* 92

Ventes réduites, achats limités. — Consulter l'opinion publique, avant de soumettre le projet aux pouvoirs compétents. — Marquette et La Salle au XVII^e^ siècle. — Manque d'esprit de suite. — Les conquêtes de la France perdues. — Ne pas récriminer, et se rapprocher.

1. Reproduit à l'*Appendice*.

23. — PARIS. — *Au banquet du Grand-Hôtel, offert aux délégués américains*, ... 96

Faire neuf pas sur dix, c'est faire la moitié du chemin. — Accomplir l'autre moitié en se rembarquant. — Histoire d'un train manqué chez les Mormons, à « Salt Lake City ». — Les chaînes de fleurs.

24. — MACON (Saône). — *Réunion publique organisée à la mairie par la Chambre de Commerce*. 99

Deux coursiers attelés au même char. — L'un veut aller à gauche ; l'autre à droite. — La sagesse, une grande et belle chose. — Poser des chiffres. — S'établir sur le terrain des faits, loin des principes.

25. — MACON. — *Banquet offert dans le grand salon de l'Hôtel de Ville*. 102

Les assassinats en chemin de fer. — Les wagons américains à voie longitudinale. — La réforme du matériel et l'œuvre du traité franco-américain.

26. — GENÈVE (Suisse). — « *Meeting au Consulat des Etats-Unis*. 105

L'opinion publique, pour principe et pour origine. — Lutte de l'individu contre l'Etat. — L'Etat succombe.

27. — GENÈVE. — *Déjeuner au foyer du théâtre, offert par les membres du Conseil d'Etat de Genève*. 107

Un grand peuple sur un petit territoire. — Vouloir être libre. — Les trois Républiques. — Travailler à la rénovation de l'Europe.

28. — SAINT-ETIENNE (Loire). — *Réunion organisée par la Chambre de Commerce*. 109

Le tarif américain, aussi inextricable que nos tarifs de chemins de fer. — Avec la douane des Etats-Unis, pas de procès possible en cas de perception en trop.

29. — SAINT-ETIENNE. — *Banquet offert par les principaux négociants de la ville*. 113

Pour mieux concilier les intérêts divergents, les faire dîner ensemble. — Mon entrée à Saint-Etienne, la nuit. — Lamentations d'un voyageur.

30. — MARSEILLE. (Bouches-du-Rhône). — *Réunion publique à l'Hôtel de Ville* 116

Une propagande sans Marseille ne serait pas française. — Aux Etats-Unis, réclamer le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée. — Aimer, servir, honorer la liberté.

31. — Reims (Marne). — *Réunion organisée à l'Hôtel de Ville, par la Chambre de Commerce*. 120

En France, l'initiative privée encore une nouveauté. — Après l'apathie, le zèle exagéré. — Un frein nécessaire. — Traité provisoire. — Mieux vaut un traité définitif. — Succès prochain.

32. — Reims. — *Banquet offert à l'Hôtel du Lion d'Or*. . . 124

Un joyau de la couronne industrielle de la France. — Cognac ! bon évêché. — Ajourner toute fugue dans le rêve. — La bonne voie. — Résister aux séductions du sentiment.

33. — Lille (Nord). — *Réunion publique à l'Hôtel de Ville*: 126

Le tarif général favorise la fraude.— La capacité productive du citoyen américain. — Des individualités sans mandat. — Respecter la démocratie.

34. — Paris. — *Réunion publique au cirque des Champs-Élysées*. 131

En politique plus de nuage entre les Etats-Unis et la France. — Communauté d'idées et de vues. — Un rayon de la France, un rayon du vrai.

TROISIÈME CAMPAGNE

Etats-Unis.

Intervention du Congrès de Washington. — La Chambre des représentants vote une motion favorable. — Devant le Sénat des Etats-Unis, une joint resolution *déposée comporte la nomination de commissaires français et américains.*

35. — *En mer. — En vue des côtes américaines, au dîner d'adieu de l'« Amérique »*. 135

La victoire au plus sage. — Robert Fulton. — La vapeur sur mer. — Première application de New-York à Liverpool. — Un navire en feu. — L'âge du charbon sur mer. — En 1838, premier paquebot de Liverpool à New-York. — Samuel Cunard. — *Le Britannia*. — Stations télégraphiques sur l'Océan. — Bouées lumineuses. . . . .

36. — *Banquet offert à bord de l'« Amérique »*. 139

Camoëns et la perfidie. — L'appui de la presse américaine. — Faites diminuer à 44 ! Vous pouvez dormir.

37. — *Washigton* (D. C.) — *Déclaration à M. R. B. Hayes, Président des Etats-Unis* 141
Recueillir les avis des Chambres de Commerce, et les remettre aux deux gouvernement intéressés.
38. — *Boston* (Massachussetts). — *Réunion du* Board of Trade 143
Un mauvais projet, meilleur que l'absence de projet. — Commerce de Boston avec l'étranger . — Pour maintenir ou élever les exportations, encourager les importations. — Les livres français aux Etats-Unis. — Lettre de Fall-River (Massachussetts). — La voix de Boston. — Prudence et sagesse.
39. — *Boston. — Banquet offert.* 150
Comment naît, grandit, et se maintient la liberté. — Voyage d'études, du 1er mai 1866 au 1er mai 1867. — « One Country » (étrange pays). — Elargir la source de notre prospérité commune.
40. — *New-York. — Au banquet du* Lotos Club. . . . . 153.
Les cœurs généreux séduits par les apparences de la droiture et de la sincérité. — Origine de New-York. — Calculer le temps par le nombre de pipes fumées. — Au danseur, on préfère le calculateur.
41. — *New-York. — Réunion du* Board of Trade *des Etats-Unis*. 156
Trop de réformateurs. — Ventes à la France. — Par un traité de commerce, occuper le premier rang.
42. — *Baltimore* (Maryland). — *Réunion du* Board of Trade. 159
Part légitime de souveraineté. — Le Paradis à Paris. — Commerce de Baltimore avec la France et avec l'Angleterre. — Un traité affaiblirait l'écart. — En France, clause de la nation la plus favorisée.
43. — *New-York. — Réunion de la Chambre de Commerce.* . 164
Pourquoi New-York exporte beaucoup plus en Angleterre qu'en France. — Le commerce des cuirs entre la France et les Etats-Unis. — Influence des traités de 1860 sur les exportations en France des pays contractants.
44. — *New-York. — Réunion du* Board of Trade *des Etats-Unis* 171
Vers 1920, 100 millions d'habitants aux Etats-Unis. — En 1810, production annuelle estimée un milliard de francs. — Influence de la logique. — Pas d'homéopathie. — Limiter la

liberté, sans la museler. — Le premier traité de commerce aurait dû être conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis. — Utilité d'un tarif conventionnel, même avec un tarif général excellent. — La fédération.

45. — *Philadelphie* (Pennsylvanie). — *Réunion du* BOARD OF TRADE 179

Transactions de Philadelphie avec la France et avec l'Angleterre. — Les exportations de Philadelphie en Europe. — Le pétrole remplaçant le charbon sur mer, comme combustible.

46. — *Philadelphie.* — *Réunion du* COMMERCIAL EXCHANGE. 190

Gagner chez vous le terrain que la France vous offre de conquérir chez elle. — L'opinion publique, puissance moderne. — Innover, ce n'est pas remplacer un abus par un autre.

47. — *Nouvelle-Orléans* (Louisiane). — *Réunion du* COTTON-EXCHANGE *et de la Chambre de Commerce*. 195

En France, lutte contre les traités de 1860. — Commerce extérieur de la Nouvelle-Orléans. — Réserves de la Louisiane et de la Californie.

48. — *Saint-Louis* (*Missouri*). — *Réunion du* MERCHANTS'EXCHANGE. 200

Amender les traités avec beaucoup de prudence. — Commerce extérieur des Etats-Unis. — Un écart à corriger. — Tant qu'on ne touche qu'à la laine, le danger n'existe pas. — Le tabac de Saint-Louis. — Mode d'achat en France.

49. — *Cincinnati* (Ohio). — *Réunion de la Chambre de Commerce*. 207

On ne vend avec profit qu'à un peuple producteur. — Langage des Anglais aux Français, après l'Exposition de 1851. — La troisième épreuve à Chicago. — On pleure tout seul. — Le rire contagieux.

50. — *Washington* (D. C.). — *Motion Fernando Wood, votée par la Chambre des représentants du Congrès*. 213

A Washington, on attend vainement la réponse du Parlement français.

51. — *New-York.* — *Réunion de la* SILK ASSOCIATION. 215

Influence produite par les traités de 1860. — Exportation des soieries françaises. — A l'exemple des Anglais, les Américains, satisfaits de droits d'entrée modérés aux Etats-Unis, exporteront beaucoup plus de soieries en France.

52. — *Washington.* — JOINT RESOLUTION COCKRELL *déposée au Sénat des Etats-Unis* 224

Nouveau silence du Parlement français.

53. — *Washington. — Devant le Comité des* WAYS AND MEANS *de la Chambre des représentants du Congrès* 226

L'alliance économique franco-américaine, donnant au monde une nouvelle impulsion. — Marchez et vous serez suivis.

54. — *Chicago* (Illinois). — *Réunion du* BOARD OF TRADE . . 229

L'amitié et le commerce. — Les blés et les viandes salées de Chicago. — Propager les traités pour rendre les guerres impossibles.

55. — *San-Francisco* (Californie). — *Réunion de la Chambre de Commerce* 235

En France, plus de douanes locales. — Les douanes nationales disparaîtront-elles? — L'industrie américaine. — Le commerce extérieur de San-Francisco. — Les vins français en Californie.

56. — *San-Francisco. — Banquet offert par la colonie française* 241

Gravir les sommets.

57. — *New-York. — Dîner d'adieu offert à* HOFFMAN HOUSE *aux amis français et américains* 244

Invitations par télégrammes. — Un pont cassé sous le « sleeping car » Aurora. — Sauvé!

QUATRIÈME CAMPAGNE

France.

A la demande de nomination de commissaires pour la France, le gouvernement français répond par le silence.

58. — *En mer. — En remettant à M. le commandant Trudelle, du steamer* FRANCE, *la somme de 702 francs, produit d'un concert organisé à bord, au profit de la Société centrale de sauvetage des naufragés* 249

Les exportateurs français et américains, des naufragés. — Lettre de l'amiral de la Roncière Le Noury.

59. — *Le Havre* (Seine-Inférieure). — *Réunion de la Chambre de Commerce* 252

D'abord consulter l'opinion. — Puis, s'adresser au Congrès de Washington. — Les Américains cherchent l'éclaircie. — Nécessité de créer un lien entre eux et nous.

60. — *Paris. — Remise de documents au Ministre des Affaires étrangères.* 256

L'initiative du Congrès de Washington, affirmée, par deux motions. — Difficultés à redouter dans l'avenir, si le gouvernement français refuse de désigner des commissaires.

61. — *Paris. — Au banquet de l'Hôtel Continental, offert à M. Fernando Wood, membre du Congrès de Washington.* 259

Au Président des Etat-Unis, du bon sens et de l'honnêteté. — La démocratie est la majesté qu'on sert.

62. — *Paris. — Grand meeting du cirque des Champs-Élysées* 262

Les intérêts régionaux. — La République c'est la paix. — Un an et demi pour élire un Président. — Deux heures suffisent. — Comment un étranger est reçu à Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore. — Aux Etats-Unis, l'exécutif exécute. — Danger de révéler sa pensée à un ministre. — Le Gouvernement français est avec vous.

63. — *Paris.— A la Societé d'économie politique.* 272

Le gouvernement française sommeille et n'agit pas. — Les puritains du Nord descendant vers le Sud ; les Français du sud remontant vers le Nord. — Le type américain attendu. — Par l'émigration, profiter toujours des fautes de l'Europe.

64. — *Paris. — Chez M. Jules Grévy, Président de la République française.* 277

Je viens demander la nomination des commissaires. — Une simple déclaration suffirait. — Le succès a provoqué la jalousie et la haine des bureaux. — Le mauvais œil du monde officiel. — De là-bas, écrivez-moi.

65. — *Paris. — Dîner d'adieu au Grand-Hôtel, offert par des amis français et américains.* 281

Pas de commissaires nommés ! — Se munir de nouvelles armes. — L'hygiène en médecine et en économie politique. — Le traité de commerce est un remède préventif. — On fera mieux en supprimant les douanes.

CINQUIÈME CAMPAGNE

Etats-Unis.

A Washington, le Comité sénatorial des Relations extérieures, en présence de l'attitude de la France, ajourne « indéfiniment » la « joint resolution » réclamant des commissaires franco-américains.

66. — *En mer, en vue de* SANDY HOOK.— *Au dîner d'adieu à bord de la « France »*. 285

N'entendre que le silence. — Qualités d'un bon commandant. — Un peuple qui ne vit plus que sur lui-même, s'affaiblit et meurt.

67. — *New-York. — Argument « ad hominem »*. 288

Mes brochures saisies. — Non destinées à être vendues. — Un peu de la tête d'un homme d'église. — Pourquoi 5 dollars ?

68. — *New-York. Au banquet du Cercle français de l'harmonie*. 291

Le patriotisme sévère, ou indulgent. — Des républicains pratiques. — Le reflet du génie de la France. — La vertu qui dépasse ses bornes devient un vice. — Le trait d'union.

69. — *Washington* (D.-C.). — *Lettre à M. XXX à Paris*. . 295

Ne jamais s'embarquer l'hiver. — Nécessité d'une interpellation à la Chambre française. — Deux dames voilées. — Craindre l'éclat de l'irritation si l'on se réfugie dans le silence.

70.— *Washington.— Lettre à M. XXX, à Bordeaux après une réception chez M. Fernando Wood*. 298

Si l'on ne mourait plus. — La majorité du Congrès de Washington chez M. Fernando Wood. — Un discours sans gestes. — Vous ne bougez pas à Paris. — Pourquoi ?

71. — *New-York. — Lettre à M. XXX, à Lyon, après le bal de l'Académie de musique*. 301

Une France rajeunie. — Avoir une femme dans son jeu. Trois c'est trop. — Paris n'agit pas. — Le faisceau formé aux Etats-Unis va se disloquer. — Tout craque !

72. — *Washington. — Lettre à M. Jules Grévy, Président de la République française*. 305

Le Sénat de Washington, disposé à voter un premier crédit de 10.000 dollars (50.000 francs) pour les trois commis-

saires américains. — Le ministre de France attend des instructions.

73.— *Washington.— Lettre à M. XXX, député, à Paris, après le vote de la résolution Kelley par la Chambre des représentants* 307

Résolution inutile. — Proclamer qu'il fait jour lorsque le soleil luit. — Ne pas agir pour ne pas se tromper. — Tenir bon, quelle ironie !

74. — *Baltimore* (Maryland). — *Lettre à M. XXX, député, à Paris, après le* LEAP YEAR BALL, *et le renvoi* (5 février) *de la* JOINT RESOLUTION COCKRELL *au Comité du Sénat de Washington des* FOREIGN RELATIONS 312

Baltimore n'est plus le Nord et n'est pas encore le Sud.— Lettre du secrétaire d'Etat. — Les beautés du Maryland. — Les yeux, des étoiles décrochées du ciel. — Une puissance d'un jour. — Les dames invitent à danser et à souper. — La France, une inconnue à Paris.

75. —*Washington. — Lettre à M. XXX, industriel, à Paris, après l'entrevue de M. Fernando Wood avec le* SECRETARY OF STATE, ... 317

Le gouvernement français trop occupé ! — Les Etats-Unis, une quantité négligeable. — Ils sont souvent plus près de la France qu'on ne pense. — Au nom du travail national, demander une dernière fois des commissaires pour la France. — Instructions au ministre de France à Washington, égarées en route.

76. — *Washington. — Devant le Comité du Sénat des* FOREIGN RELATIONS. — *La* JOINT RESOLUTION COCKRELL *est ajournée indéfiniment.* 320

Ajournement indispensable. — Sauvegarder la dignité des autres, et la sienne.

77. — *New-York. — Lettre à M. XXX, au Palais de l'Elysée, Paris.* 323

Echec du Président.— Le corriger par un Président de la République responsable, et des ministres pris en dehors du Parlement.

78. — *New-York. — Meeting sur Yorktown au Cercle français de l'Harmonie.* 325

Pour le gouvernement français, une occasion de rompre le silence. — La France de Louis XVI plus accessible que la France actuelle aux conseils de la raison et de la justice.

SIXIÈME CAMPAGNE

France.

. . . . . .

Le gouvernement français ne sort du silence que pour prohiber l'entrée des viandes américaines en France.

79. — *Paris.* — *Remise d'une note officielle au Ministre des Affaires étrangères* 329

Des commissaires pour la France ! — Echo de Washington. — Le Congrès, point terminus. — Initiative, prise à Washington par le pouvoir législatif. — En France, le pouvoir exécutif dirige. — La France, vieux pays. — Tout novateur, un impatient dangereux. — La varlope du progrès.

80. — *Paris.* — *Lettre d'un ministre.* — *Réponse* 335

Des résultats obtenus ; mais des points encore douteux ! — Au fond, refus de nommer des commissaires. — Ne pas désarmer, c'est le devoir.

81. — *Fourmies* (Nord). — *Réunion de la Société du Commerce et de l'Industrie lainière* 338

Chambres de Commerce françaises et américaines, ayant adhéré au mouvement. — Le tarif américain et le groom. — Intérêts français et américains solidaires. — Un conseil à un homme fin. — Le savon pour un nègre. — Fenêtre refermée. — Solution par la diplomatie. — Tenir un sabre par la lame.

82. — *Chambéry* (Savoie). — *Réunion de la Chambre de Commerce* 348

Triomphe de la logique. — Les prodigalités du Président Van Buren. — Le tarif américain et le Président Zachary Taylor. — L'industrie des cuirs.

83. — *Bordeaux* (Gironde). — *Réunion publique au théâtre Louit.* 355

Pas de Président de la République trop malin. — Le peuple américain meilleur que sa constitution. — Les Présidents des Etats-Unis réélus une fois. — La France et les Etats-Unis faisant la loi sur le marché universel. — Les difficultés devaient venir de la France. — Il n'y a rien à faire ; c'est ma femme qui me l'a dit. — Bordeaux vis-à-vis des Etats-Unis. — Une ligne maritime à créer de Bordeaux à Baltimore. —

Les vins et les eaux-de-vie de France aux Etats-Unis. — Aussi loin de chez vous chez nous que de chez nous chez vous. — Donner aux faits l'interprétation qu'ils comportent.

84. — *Bordeaux. — Au souper offert par les organisateurs de la Réunion* 378

L'opinion de Montaigne, ancien maire de Bordeaux. — Le fleuve, la tasse et la cuiller. — Quatre millions d'Anglais à l'étranger; trois cent mille Français seulement.

85. — *Paris. — Au banquet du 104e anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis* 382

« Virtue, liberty, independence. » — Le profit de l'un et le préjudice de l'autre. — La lutte pour la vie. — La France refuse l'offre des Etats-Unis. — Elle n'a pas encore 104 ans de liberté.

86. — *Paris. — A la Société d'économie politique* 387

La Société fidèle à son programme. — Ne pas entremêler les couplets de la *Marseillaise* d'airs du temps de Louis XIV ou de Pépin le Bref.

87. — *Roubaix* (Nord). — *Réunion publique* 390

Le patriotisme moderne. — La légende du diable. — Les vices transformés en vertus. — L'Américain des temps futurs. — L'octroi et les brevets d'invention. — Le téléphone un jouet. — La question du travail à Roubaix. — Dette des Etats-Unis en 1860, 1865 et 1892. — L'industrie de Roubaix. — Nos diplomates à Washington. — Une ambassade française à Washington, et une ambassade américaine à Paris.

88. — *Roubaix. — Banquet offert par M. Alfred Motte.* . . 406

La richesse acquise par le travail.

89. — *Lyon* (Rhône). — *Le matin, au banquet du Congrès commercial* 408

Vos papiers! Circonstances atténuantes.

90. — *Lyon. — Le soir, réunion du Congrès commercial au Palais de la Bourse, sur les blés d'Amérique.* 410

Les Américains veulent nourrir l'Europe. — Importation en France des grenouilles des Etats-Unis. — L'émigration aux Etats-Unis. — La guerre abolie par la liberté commerciale, et les traités de commerce. — La distribution des semences par le département de l'agriculture. — Analyse des engrais par les soins du gouvernement américain. — Thomas Jefferson, 3e Président, perfectionne la charrue. — Plus de 15 millions d'hectares ensemencés en blés aux Etats-

Unis. — Prix de revient du blé américain au Havre. — Les éléments constitutifs de ce prix discutés au Sénat français, dans les séances des 17 et 25 fevrier 1881.

91. — *Lyon. — Réunion de l'Association de la fabrique lyonnaise (soierie)* 436

Les Etats-Unis, mieux placés que la France pour développer leur production. — Appliquer, en économie politique, l'idée du lieutenant Maury sur la direction des vents. — La fabrication américaine et la production de la région lyonnaise.

92. — *Paris. — Réunion de la Chambre syndicale de la boucherie de Paris (animaux vivants des Etats-Unis).* 446

Les animaux farouches du temps de La Bruyère. — Etre mangé, en grains par les pigeons, en herbe par les lapins, en gerbes par les moines. — La richesse, en animaux vivants, des Etats-Unis. — Prix de revient d'un bœuf américain rendu au Havre. — Eléments constitutifs de ce prix, discutés au Sénat français dans les séances des 19 et 25 février 1881. — Chevaux. — La cavalerie française peut se recruter aux Etats-Unis.

93. — *Paris. — Lettre à un journal de New-York, sur le décret du ministre du Commerce, du 18 février 1881, prohibant l'importation en France, des viandes de porc salées d'Amérique.* 463

Etre aussi exposé à mourir de la trichinose, qu'à être écrasé par la chute d'une cheminée, en passant dans la rue.

SEPTIÈME CAMPAGNE

Etats-Unis.

La prohibition est un obstacle à l'entente commerciale que l'adhésion de la France aurait fait obtenir. Les Américains froissés songent aux représailles.

94. — *New-York. — A un banquet d'adieu offert chez Delmonico.* 467

La France à Yorktown. — Qui paiera les frais ?

95. — *New-York. — Meeting sur Yorktown au* City Hall. 472

Les treize jeunes filles du capitole de Washington. — Cimenter une vieille amitié. — Est-ce la lune ou le soleil ?

96. — *Charleston* (Caroline du Sud). — *Réunion de la Chambre de Commerce*. 475
Un vœu exaucé. — Le commerce direct est le plus court chemin d'un point à un autre.
97. — *Mobile* (Alabama). — *Réunion du* Board of Trade. . 479
Le tarif général américain, amendé en faveur des îles Hawaï et de la Belgique. — Le droit de tonnage aux Etats-Unis, à supprimer. — Remboursement à la France de sommes indûment perçues.
98. — *Nouvelle-Orléans* (Louisianne). — *Réunion de la Chambre de Commerce*. 485
Le traité n'étant pas venu favoriser les affaires, faire des affaires pour amener le traité. — Usines centrales. — Des résultats pratiques.
99. — *Galveston* (Texas). — *Réunion du* Cotton Exchange (*Emigration aux Etats-Unis*). 491
La théorie au Texas. — Ce qui encourage l'émigration. — L'Etat du Texas, plus grand que la France. — Les Etats-Unis presque aussi grands que l'Europe entière.
100. — *Saint-Louis* (Missouri). — *Réunion du* Merchants' Exchange (*question des viandes américaines*) 498
Le réveil du Sud. — La prohibition des viandes américaines en France. — Importation de ces viandes en France en 1879 et 1891. — Trichine découverte par un consul anglais. — La France, une immense nécropole. — Décret à rapporter. — Garder à la France votre estime et votre sympathie.
101. — *Baltimore* (Maryland). — *Lettre à M. Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des Affaires étrangères*. 505
Si le décret n'est pas rapporté. — Représailles à craindre.
102. — *Baltimore*. — *Lettre à M J. M. Parr, président du Board of Trade, après l'assassinat du Président Garfield*. 507
La douleur d'une grande nation. — Respecter le silence.
103. — *Washington*. — *Chez M. James G. Blaine*, Secretary of State. 511
Un rocher sur ma route. — La liberté du travail compromise. — Corriger l'erreur sans troubler les bonnes relations des deux Républiques.
104. — *New-York*. — *Lettre à toutes les Chambres de Commerce de France sur la prohibition des viandes américaines*. 514
Danger qui menace le commerce français aux Etats-Unis.

HUITIÈME CAMPAGNE

France.

En France, impossible de sortir de l'imbroglio créé par le décret prohibitif du 18 février 1881.

105. — *Paris. — Réunion publique à l'Hôtel des Chambres syndicales, pour faire rapporter le décret prohibant l'entrée en France des viandes américaines.* 519

Une pensée de Metternich. — Le décret du 18 février 1881, mesure préventive, mauvaise. — Au point de vue de la prohibition, pays qui refusent d'imiter la France. — Guerre aux viandes américaines.

106. — *Paris. — Lettre au Président du Conseil des ministres.* 536

Rapportez le décret, ou nous prohibons vos vins et vos soieries.

107. — *Cognac* (Charente). — *Au banquet de* 1.200 *couverts, offert par les républicains.* 539

Sans l'industrie et le commerce, pas d'argent pour alimenter le budget, plus de pouvoirs publics et plus de nation. — L'arrivée d'un ministre de France à Saint-Louis. — Savoir l'anglais. — Plus de vagabondage consulaire. — A la politique monarchique d'Europe, opposer la politique républicaine franco-américaine.

108. — *Paris. — Les Américains se disposant à prohiber les vins et les eaux-de-vie de France, lettre à un journal du Midi et départ pour New-York.* 547

Les peuples s'instruisent lentement. — Faire triompher le juste. — Pas de représailles contre la France.

NEUVIÈME CAMPAGNE

Etats-Unis.

Par représailles, on veut prohiber aux Etats-Unis les vins les eaux-de-vie de France.

109. — *Boston* (Massachussets). — *Réunion du* Produce Exchange 549

Renoncer aux représailles. — Au lieu d'irriter les deux pays l'un contre l'autre, augmenter la sympathie de la République américaine pour la République française.

110. — *New-York.* — Meeting du Produce Exchange. . . . 553

Depuis trois ans, le décret va être rapporté. — Augmentation des droits aux Etats-Unis sur les vins et les objets d'art. — En France, opposition du ministre de la Justice. — Depuis 1881, plus de cent millions perdus!

111. —*Chicago* (Illinois). — *Réunion du* Board of Trade. . 559

Des ennemis de la production américaine. — Une loi remplacée par un simple décret. — Pas d'inspection au microscope dans les ports français.

112. — *New-York.* (4 avril 1884). — *Lettre au* New-York Herald. 564

Eterniser le débat. — En France, consulter les conseils généraux! — L'inspection au microscope, un non-sens. — Caisses reçues du Havre, inspectées au bout de 9 ans 3 mois et 25 jours. — Rétablir le commerce troublé.

113. — *New-York.* — *Lettre à M. Chester D. Burrows jeune, Président de la* Pork Packers'Association 570

En 1883, le port de New-York a perdu une exportation de 110 millions de francs.

114. — *New-York.*— *Lettre à M. Thomas Goulard, inspecteur des viandes* du New-York Produce Exchange, *sur l'inspection aux Etats-Unis* 573

Les éleveurs américains refusent de jeter un plus grand nombre de têtes sur le marché. — Après avoir cherché l'impossible et côtoyé l'excentrique, revenir au vulgaire bon sens. — Travailler de nouveau à l'union économique des deux peuples, après le rappel du décret prohibitif. — Règles de M. Goulard.

DIXIÈME CAMPAGNE

France.

Grâce au décret du 18 février 1881, sept ans d'efforts perdus. A continuer plus tard.

115. — *Paris.* — *Au banquet républicain de Saint-Mandé.* . 581

Anniversaire de la proclamation de la République de

1792. — Nouveaux efforts inutiles depuis le décret prohibitif. — Conditions de l'existence d'un gouvernement républicain. — Plus on doit, plus on possède. — Dans une démocratie, le nombre c'est la force.

116. — *Bordeaux* (Gironde). — *Réunion à la Société philomathique* 585

Attendre des temps meilleurs. — Une faute commise deux fois. — Amis agréables ; ennemis utiles. — Les gens habiles et les initiateurs. — Notre inexpérience commerciale. — Nul ne sera nommé général, s'il n'a été militaire. — La nation n'a rien entendu. — Triomphe de la routine. — Le plus grand malheur, après une défaite, c'est une victoire.

117. — *Angoulême* (Charente). — *Réunion de la ligue républicaine de l'enseigement* 592

Quartiers d'hiver. — Le privilège, reconnu à tous, devient un droit pour chacun, et n'est plus un danger pour personne. — L'Etat n'est pas chargé de faire notre bonheur. — Premier acte de la comédie : sucre. — Deuxième acte : blé. — Troisième acte : viande. - Rapport du ministre Roland, de l'an Ier de la République, sur le commerce franco-américain. — La liberté politique illusoire, si elle ne repose pas sur la liberté commerciale.

118. — *Paris. — Lettre à M. X..., à Bordeaux, sur la procédure à suivre, aux Etats-Unis, lors de la conclusion du traité avec la France.* 597

Un précédent. — Traité entre les Etats-Unis et les îles Hawaï. — Produits d'Hawaï et des Etats-Unis, affranchis de tous droits. — Le « Bill » 612 à la Chambre des représentants de Washington, voté le 8 mai 1875, voté au Sénat le 14 août 1876. — Lettre du 3 février 1885, sept ans après la première réunion du comité français à Paris. — Circonstances plus heureuses nées le 4 mars 1893, par l'avènement du parti démocratique aux Etats-Unis. — Ce que disait Disraéli le 13 février 1843. — De 1843 à 1860, 17 ans. — 1878 et 17 font 1895. — Une convention avec les Etats-Unis, plus importante qu'un traité franco-anglais. — Un sénateur qui se trompe. — Les difficultés sont venues, non des Etats-Unis, mais de la France. — Les vraies causes du « Bill Mac Kinley ». — Ils ont été ministres, le sont, ou le seront. — Un « rêve étoilé » devenant une réalité, si la France n'y met plus d'entraves.

APPENDICE

Appel du Comité français au peuple américain 615
Composition du comité français 616
Réponse du Comité national américain au Comité français. 618
Composition du Comité national américain 619
Bureau de la délégation américaine pour la Conférence de Paris 620
Conférence franco-américaine de Paris 620
Composition de la conférence. — France. — Noms des délégués des Chambres de Commerce 620
Etats-Unis. — Liste des délégués américains. 622
Projet de traité de commerce franco-américain voté à Paris le 9 août 1878. 622
RÉSOLUTIONS VOTÉES PAR LES CHAMBRES DE COMMERCE D'AMÉRIQUE ET DE FRANCE. 626
1re *campgne* 626
2e *campagne* 634
3e *campagne*. 644
4e *campagne*. 660
5e *campagne*. 664
6e *campagne* 667
7e *campagne*. 673
8e *campagne*. 674
9e *campagne* 675
10e *campagne*. 678

LISTE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES NOMS CITÉS DANS L'OUVRAGE

A

Acklen (J.-H.), membre du Congrès de Washington; Alembert (d') ; Allen (Franklin); Amy; Appleton (Nathan) ; Appleton Thomas); Ardant; Armange; Arnold (Brent); Aron (Joseph).

B

Babin-Chevaye (L.); Babut; Babcock (S.-D.); Baillencourt (de); Bain (George); Baldwin (George D.) ; Bannevière (Joly de); Banks (N.-P. général), membre du congrès; Barbedienne (F.); Bard; Barnard (F.-A.-P.); Barnum (M.-H.), sénateur; Barral ; Bécoulet (Ch.); Bechlein (A.-C.); Belin (Charles); Belle; Bennett (J.-G.); Bérard-Varagnac; Bergen (A. Van) ; Berger-Vanderbilt; Berthier-Roblot ; Bessette (Dr); Bethmont (P.), député ; Bertrand-Milcent; Bivort (Charles); Blaine (James G.); Blanc-Vurpas; Blake (Mme); Bocaudé (Eugène de); Bocqueraz; Bonnet (Adrien); Bonnet (Charles); Bonnaud (Paul); Rooth; Bouquet de la Grye, amiral; Bourgoing (A.); Boutelleau; Bloch (Eugène); Blowitz (de); Brelay (Emile), député; Breuil (Edmond); Bridgeland (colonel); Brigham Young; Bright (John); Brissot (J.-P., dit de Warville) ; Broglie (de); Brooks; Brosthom; Brown (Dr W. A.); Brulatour (Ernest); Bruyère (La); Brylinski; Buchanan; Buck (S.-H.); Buckeye ; Burchard (C. Horatio); Buren (van); Burrowis, jeune (Chester D.) Burwell (Wm. M.); Bush (Louis); Butler (M. C.), sénateur.

C

Cahuzac (H.); Calvat; Cambassédés; Cameron; Campbel. George W.); Candler (W.); Carey (H.-C.); Carey Coale (James); Carrey

(Edmond) ; Carrière (A.) ; Carter ; Carteret ; Cessac (De) ; Chalumeau ; Champenois (A.) ; Champion ; Chantal (L.) ; Chauveau (aîné) ; Chéguillaume (J.) ; Child (F. E.) ; Chiris (L.), député ; Chouteau (Charles P.) ; Clark ; Clavière (Etienne) ; Cleveland (Grover), Président des Etats-Unis ; Cloquemin ; Clymer (Heister) : Cobden ; Cochinat (V.) ; Cockrell (M^me^) ; Cockrell (Francis W.), sénateur ; Coleman (W. T.) ; Colomb ; Colné (Charles) ; Comely (E.) ; Comte ; Coolidge (A.-L.) ; Cornwallis (Lord) ; Corwin ; Counselman ; Courcelle-Seneuil ; Cousin ; Cousté (J.) ; Coutanceau (J.) ; Cox (D.-C.) ; Cowdin (Elliott C.) ; Cox (Jacob D.), membre du Congrès ; Cramp ; Crapo (W. W.) ; Crawford ; Crouy (de) ; Crespin (Victor) ; Creveling (H. C.) ; Crilly, colonel (Francis J.) ; Crittenden (Simeon) ; Cullogh (Seymour Mac) ; Cunard (Samuel).

D

Daudet (Charles) ; Dauphinot, sénateur ; Darquer (Adolphe) ; David (Francisque) ; Dawes (Henri L.), sénateur ; Deane (Silas) ; Debouchaud ; Debuchy (D.) ; Decker (de) ; Dehau (Emile) ; Delavau ; Delame (Ch.) ; Delaroche (H.) ; Delboy (P. A.) ; Delboy (Ulysse), capitaine de vaisseau ; Delmonico ; Delort (commandant) ; Desmarais ; Desjardin (Paul) ; Desmoulins (A) ; Desplace (J.-B.) ; Desplanques ; Dezeimeris Dexter ; Dickinson ; Dietz-Monin ; Disraeli ; Douville (A.) ; Donning (A.) ; Douaud (D^r^) ; Droux (Léon) ; Dubar ; Ducasse ; Duméril ; Dunnell (M.-H.) ; Duprat (Pascal), député ; Dutemple (Edmond).

E

Eads, capitaine ; Eaton (W. W.), sénateur ; Edwin (R. Broown) ; Edison ; Emerson (Ral Wfaldo) ; Ennis (Mac) ; Estève (L.) ; Evarts (William-M.) ; Evelyn (W. Peyton) ; Eustis (J. B.), sénateur.

F

Fairchild ; Faure (Félix) ; Fay (C. T.) ; Ferret (J. B.) ; Ferry (Jules), sénateur ; Field (Cyrus W.) ; Forest (Ant.) ; Feuardent ; Forney, colonel) ; Foucher de Careil, sénateur ; Fould (Henri) ; Fraley (Frédérick) ; Franklin (Benjamin) ; Freeman (J. Black) ; French ; Frétin (Auguste) ; Freycinet (de) ; Frick (Frank) ; Frost (E. Harry) ; Fulton (Robert).

G

Gaillardet (Frédéric); Galilée; Galline (Oscar); Gano (John A.); Garfield; Garnier (Joseph), sénateur; Garrett (John. W.); Garrett (Robert); Gatineau (F.), député; Gaussin; Genty; Gerentet; Getting (B.); Gilson (Randall L.), membre du congrès; Gilepsie; Girardin (E. de), député; Giron (Marcellin); Gloser (E.); Godillot (M.); Goodyear (B.-H.); Goldschreider; Goshorn (M. A. T.); Goulard (Thomas); Gourdin (R. W.); Grandgeorge (Gaston); Grandval; Grant (U. S.); Gramal; Graziadei; Grévy (Jules), Président de la République française; Grisar (Emile); Grosjean; Grisy (Alfred); Guestier (Daniel); Guiteau; Guillaume (d'Orange); Guillemard; Guillotteaux; Guyot, député; Guyot (Yves).

H

Halphen (Salomon); Harding (G. P.); Hall (W. F.); Haseltine (A. C.); Hayes (R. B.), Président des Etats-Unis; Hawes (S. H.); Hennessy (Richard); Heritt (S. Abraham); Herrick (W.); Hickok (M^me^); Hiélard (L.); Hill (Benj. H.), sénateur; Hill (D.); Hiroux (Jules); Hitt (Robert R.); Hocart (H.); Hodges (James); Hoopez (R. M.); Horstmann (W. J.); Howard (R. S.); Houette (Adolphe); Huskinson; Hustin (Ed.).

I

Itzenhaeuser Uzenhauser.

J

Jacob (M.); Jackson (Andrew); Jalker (John J.); Jefferson (Thomas); Jenkins (D^r^ Th. E.); Jeanmaire (Ferdinand); Jobard, sénateur; Jones (S. L.); Jones (Geo.); Johnson (Andrew); Jouffre; Juvenet (Jules).

K

Kanenbley (W. F.); Karst (Emile); Kaye (colonel JamesMac); Keith (O. R.); Kelley (W. D.); Kennard (M. P.); Kremer (J.); King (Edw.); Kinzler; Knox (Colonel Thomas W.); Kœchlin-Schwart (Alfred); Kopperl (Moritz); Kronawelter (D^r^); Ktinck (G. W.).

L

Labadié; Laboulaye (Edouard), sénateur; Lacey (R. B.): Lafayette; Lafitte (John B.); Lafont; Laisant, député; Lalande (Armand); La Luberne (Henry); Lacloverie; Lamartine; Lamontagne (Ed.); Langer (Ed.); Lapessonnie (J. L.); Laschenez-Huude, commandant; La Salle; Laurent-Pichat, sénateur; Laude (J. B.); Lespiault; Lazard (Elie); Le Bastard (E.); Lebée (Eug.); Lechat; Lee; Leoser (Charles-Mac Km.); Lesca; Lemonnier; Lenoir; Lepicque; Levois; Léon (Alexandre); Leroy-Daniel; Leroy (G. L.); Lévy (Daniel); Lewis (Harris); Libert (E.); Limet (Félix); Lincoln (Abraham); Lincoln (T. D.); Livon; Longfellow; Lorber (J.); Loring (Geo. B.); Lorthois-Desplanque; Low (C. A.).

M

Mac Cormick (Richard C.); Mac Kinley; Mac Lane (Robert M.) Membre du Congrès de Washington; Marque; Madison (James); Mahieu; Maignan (Victor); Maillard; Mallet; Marçay (E. de); Marcilhacy; Marmottan; Marquette; Martin (Emile); Mathieu; Matthews (Stanley), sénateur; Mauger (A.); Maury; Matrot; Mazaroz (J. P.); Mayer (Jules); Menier, député; Menier (Gaston); Merolla (E. de); Merritt; Métadier; Metternich; Michel (O.); Mignon; Milland (Edouard), député; Miller (D. H.); Mills; Modenel; Molinari (Gustave De); Monroë (James); Montaigne; Montcabrier (De); Montgomery; Moore (J. S.); Moullon (Sylvestre); Morch (W); Morgan (Geo. H.); Morrill; Morrison (W. R.); Morse (Léopold), membre du Congrès; Morton (J. Sterling); Motte (M^me^); Motte (Alfred); Mundella (J. A.); Munroë (John); Murray (C. B.); Murtrie (Horace M.).

N

Naquet (Gustave); Nègre (Noël); Nègre (Théophile); Norcross (Amassa); Normand (Edouard); Noury (G.); Noyes (Général).

O

Olivier (Henri); Olmstead (W. N.); Osborn; Outrey.

P

Packering (T. R.); Pagesy; Parent (E.); Parker (Forrest H.); Patrich; Parton (James); Parr (J. M.); Passy (Frédéric); Payen

(Ch.); Pêcheur (F.); Pell; Péreire (Eugène); Perraudin; Perton (A.); Petit (Henry); Peulevey, député; Philips; Pierre, amiral; Pitt; Poirrier; Pollok (A.); Polo (H.); Powers (Samuel L.); Planat (Oscar); Posse (Mlle); Porter (Georges M.); Potts; Pouyer-Quertier, sénateur.

Q

Quintard (E. A.).

R

Randolph (Charles); Raulin; Rea (George H.); Read (John Meridith); Réal-Boillot; Reboul; Rebourgeon; Renauld (Ch.); Renault (Léon), député; Révol; Revron; Reymonet (Etienne); Richardson (B.); Riederer (Jean-Auguste); Riederer (Joséphine Marianna Laurentia Mlle); Robinson (W. F.); Rochambeau (de); Rhodes (Albert); Roland; Rolin-Jacquemyns; Roncière Le Noury (de la), amiral; Rondot (Natalis); Roosevelt (Cornélius); Roussel; Rouvier (Maurice), député; Roux; Roy (Gustave); Ryan (J. J.); Ruyter (de).

S

Sager (R.); Saint-Hilaire (Barthélemy); Sargent (Aaron, A.), sénateur; Saugeon; Say (Léon); Scheurer-Kestner, sénateur; Scholl (Aurélien); Schultz (Jackson S.); Scoth (J. M.); Scudder (John A.); Selby (Wm.); Selligmann (William); Sellier, amiral; Servan (Aldéa Jules); Seward (W. H.); Seydoux (Ch.); Sherman (John); Shepard (Elliott, F.); Siegfried (Jules); Sibley (Henry H.); Simonin; Simonton; Skinner, colonel; Smith (Adam); Smith (J. Janks); Soyer; Spaulding (M. D.); Spence (W.W.); Spire; Soubeiran (baron Paul de); Staincq (Alphonse); Stanlay; Staples (H. B. B.); Stephenson; Stors (Emory A.); Stokes Boyd (W. capitaine); Stovald (D. P.).

T

Tacot; Tarchier; Taylor (John); Taylor (Zachary); Teisserenc de Bort (E.); Testelin, sénateur; Tézenas du Montcel; Thomas (F.); Thomas (John L.); Thrasher; Thiollier; Tideman (D.); Tirard (P.) député; Tobias (J. L.); Touron; Trudelle (commandant); Tucker (J. R.), membre du Congrès; Tucker (William R.); Tupper.

V

Vance, sénateur ; Vanderbilt (William H.) ; Vassart (l'abbé) ; Vauthier ; Vial (Paulin) ; Vignaud (Henry) ; Vignier ; Vrignault (Henri) ; Vossion (L.).

W

Wallerand (L.) ; Waren (Ed-Bey Dr) ; Washburne (Gratiot) ; Washington ; Weil (Alexandre) ; Weston (J. A.) ; White (Horace) ; Whiteing (Richard) ; Whitelaw-Reid ; William ; Williams (H. B.) ; Willis (Benj. A.), membre du Congrès ; Wilson (Daniel), député ; Wilson (George) ; Wood (Fernando) ; Woods (J. O.).

X

Xardel.

Y

Young (John Russell) ; Young (P. M. B.) ; Young (Général).

Z

Zuylen de Nyvelt (baron de).

IMP. NOIZETTE, 8, RUE CAMPAGNE-PREMIÈRE, PARIS

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

DOCTEUR CHASSAGNE

HISTOIRE SYNOPTIQUE DU COUP D'ÉTAT EN FRANCE. 18 Brumaire, 2 Décembre, 16 Mai 1877, le général Boulanger. 1 vol. in-8°. . . . . 1 »

DIX-NEUF ANS DE RÉPUBLIQUE. 1 vol. in-8°. . . . . 1 »

DIX-NEUF ANS DU CONSEIL MUNICIPAL élu de la Ville de Paris. 1 vol. in-8°. . . . . 1 »

A. NAQUET

SOCIALISME COLLECTIVISTE ET SOCIALISME LIBÉRAL. 1 vol. in-18 jésus. . . . . 2 »

ÉMILE WORMS

DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION au point de vue du droit public à travers les âges. 1 vol. . . . . 6 »

DE LA PROPRIÉTÉ CONSOLIDÉE, tableau historique et critique de tous les systèmes propres à la sauvegarde de la propriété foncière et de ses démembrements. 1 vol. in-8° carré. . . . . 7 »

ALFRED DARIMON

ANCIEN DÉPUTÉ DE LA SEINE

A TRAVERS UNE RÉVOLUTION. 1 vol. in-18 jésus. . . . 3 50

HISTOIRE DE DOUZE ANS. 1 vol. 3 50

HISTOIRE D'UN PARTI SOUS L'EMPIRE :

LES CINQ SOUS L'EMPIRE (1857-1860). 1 v. in-18 jésus. 3 50

L'OPPOSITION LIBÉRALE (1861-1863). 1 vol. 3 50

LE TIERS-PARTI (1863-1866). 1 vol. 3 50

LES IRRÉCONCILIABLES (1867-1869). 1 vol. 3 50

LES CENT-SEIZE ET LE MINISTÈRE DU 2 JANVIER (1869-1870). 1 vol. 3

LA MALADIE DE L'EMPEREUR. 1 vol. in-18 jésus. . . . 2 5

HISTOIRE D'UN JOUR (12 juillet 1870). 1 v. in-18 jésus. 2 5

PARIS. — TYP. NOIZETTE